REALE ACCADEMIA DELLE SCIENZE DI TORINO

C2 V 2711

AN 1822. (N.° 1). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 4 Janvier.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. Prix, pour six mois, 8 l. n. 50 c. Pour l'année, à Chambéry, 15 l., dans le Duché, 16 l., hors du Duché, 17 l. franc de port.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 3 janvier. Voici les résultats des observations du baromètre et du thermomètre, faites dans le courant de décembre dernier.

Décembre 1821.

Baromètre à 0.°			*Thermomètre centigrade*		
Moyenne	du 1.er au 10	745, 5	Moyenne	du 1.er au 10	+ 6,° 7
—	du 10 au 20	742, 8	—	du 10 au 20	+ 5, 6
—	du 20 au 31	727, 6	—	du 20 au 31	+ 4, 1
Maximum,	le 12	750, 7	*Maximum,*	le 24	+ 14, 0
Minimum,	le 25	709, 2	*Minimum,*	le 6	— 0, 5

— L'extrême abaissement du baromètre, qui a eu lieu dans la nuit du 24 au 25, a été accompagné d'éclairs, de tonnerre, de coups de vent d'une grande violence, qui ont causé des dégâts plus ou moins considérables dans les diverses parties du Duché. Il y a eu des cheminées renversées, des arbres rompus et d'autres déracinés, un grand nombre d'édifices découverts, et le tonnerre est tombé dans la commune de [illegible].

— M. le Chev. J. Denis de Dolceacqua, secrétaire en chef de la commission de liquidation de la dette publique, est nommé Vice-Intendant de la province de Chablais. M. J. Antoine Albert, sous-chef de division à l'Intendance-générale de Savoie, est nommé trésorier de la même province de Chablais.

Constitution médicale de l'automne de 1821.

Parmi les maladies qui ont régné pendant le trimestre automnal, on a spécialement remarqué des fièvres bilieuses continues, ou rémittentes, ou adynamiques, à type continu, compliquées le plus fréquemment d'un état catarrhal, quelquefois inflammatoire chez les adolescens.

Elles ont attaqué indistinctement les personnes de tout sexe et de tout âge; on a vu des enfans de 3 à 4 ans éprouver des espèces de fièvres

bilieuses compliquées de vers le plus souvent, avec ataxie ou adynamie chez les uns, et simples chez d'autres. Un bon régime, des boissons appropriées, variées, chez tous les malades, les évacuans, les vermifuges, les stimulans externes, les toniques ont été les moyens de traitement employés avec succès. Et s'il y a eu des rechutes parmi ces derniers malades, dues au défaut ou à la difficulté du régime, ou à des complaisances maternelles, elles n'ont pas eu des suites fâcheuses. Quelques attaques d'apoplexie et de paralysie ont eu lieu parmi les personnes âgées, en septembre et octobre. On a vu très-peu de dysenteries, mais plus fréquemment des diarrhées muqueuses ou bilieuses, avec ou sans fièvre, qui ont cédé assez facilement au régime observé avec soin, à l'emploi de l'ypécacuanha comme émétique dans le commencement, et aux amers et toniques astringens, après les purgatifs légers convenables. Les cas rares de phlegmasie de la muqueuse intestinale qui se sont offerts dans le cours de cet automne, suite de diarrhées négligées, ont laissé peu de ressources à l'art, et les avantages obtenus se rapportent à l'emploi des moyens combinés suivant les principes d'une saine pratique et d'après la judicieuse doctrine de M. le docteur Broussais, qui mérite d'être [illegible], dès son origine, a fait partie des règles pratiques médicales de l'auteur de cette notice. Il y a eu peu de fièvres éruptives, soit varicelles, soit rougeoles.

Les fièvres intermittentes tierces, double tierces ou quartes, ont été les affections morbides prédominantes, et ont, en général, cédé facilement à un régime exact, aux évacuans convenables et nécessaires, et ensuite à l'usage du quina en poudre, qui devait être continué pendant quelque tems après la cessation des accès pour éviter des rechutes.

Le *sulfate de quinine* a eu des effets avantageux. En résumé, il y a eu peu de maladies et elles n'ont pas été meurtrières.

— Voici l'Edit annoncé dans notre dernier N.°

CHARLES-FÉLIX, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, etc. etc. etc.

La reconnaissance infinie que Nous devons à la divine Providence, pour avoir ramené si promptement l'ordre et le calme dans nos Etats, Nous impose le devoir de remettre en vigueur l'usage de cet acte religieux et solennel par lequel, à l'époque de l'avénement au Trône, d'un Prince, on raffermit en présence du Tout-Puissant, les liens de protection et de défense du Souverain à l'égard de ses peuples, et de fidélité immuable envers leur Souverain. Ne voulant donc différer plus long-temps la solennité du serment, que les différens ordres de l'Etat, dès la plus haute antiquité, étaient en usage de prêter, à pareilles époques, à nos prédécesseurs, Nous avons Ordonné et Ordonnons ce qui suit

ART. 1.er Les Nobles *sui juris* et majeurs, les villes et communes, les Gouverneurs, Commandans et Officiers d'état-major

des divisions, provinces, villes, citadelles et autres places, les Officiers-généraux et tous les corps de nos troupes prêteront serment de fidélité devant Nous, soit personnellement, soit par le moyen de procureurs, selon qu'il est établi ci-après.

Le jour du serment est fixé au 14 mars 1820 pour tous nos états de terre-ferme et les îles adjacentes.

Les Nobles qui se trouvent absens de nos États, en y rentrant, rempliront ce devoir ès mains de la personne qui sera désignée par notre premier Secrétaire d'État pour l'intérieur.

2. Le Gouverneur ou Commandant-général, les Commandans de la ville et citadelle, et ceux d'autres places de la province de Turin, les Officiers généraux et les Nobles demeurant dans cette province, prêteront serment personnellement devant Nous.

3. Dans les autres provinces, les Officiers généraux, et les Nobles qui, pour cause de maladie ou autre empêchement légitime, seront dispensés de se rendre à la capitale à l'époque sus-énoncée, et les Commandans de places dans chaque province, devront se rendre au chef-lieu d'icelle, et se réunir dans la Cathédrale ou autre église principale, le 11 février prochain, pour y prêter serment.

Devront intervenir à cette solennité, outre le Gouverneur ou Commandant du chef-lieu, dans les villes de Chambéry, Nice, et Gênes, l'Archevêque ou Évêque respectif, le premier Président, ou Président chef du Sénat, l'Avocat-général, ou l'Avocat-fiscal-général.

Dans les autres villes, interviendront l'Évêque et dans celles où il n'y en a pas, un ecclésiastique député par lui, l'Intendant ou Vice-Intendant, le Régent du conseil de justice, ou le Juge-Mage et l'Avocat-fiscal.

4. Les Gouverneurs, Commandans et Officiers d'état-major prêteront serment les premiers ; viendront ensuite les Officiers-généraux et les Nobles individuellement.

Les Gouverneurs, Commandans et Officiers d'état-major sus-dits, nommeront dans le même acte un procureur noble ; après eux, les autres nommeront aussi, mais par un acte séparé, un procureur noble pour les provinces dont la population sera moindre de cent mille âmes, et deux pour les autres ; ces procureurs seront chargés de renouveller devant Nous le serment en leur nom.

5. Les Brigades et régimens de nos troupes prêteront le serment l'un des dimanches du prochain janvier, qui sera fixé par le Gouverneur ou Commandant de la ville. La cérémonie se fera sur la place principale du lieu où les dits corps se trouvent en garnison, avec la plus grande solemnité et en présence des autorités désignées à l'art. 3.

Ledit serment sera prêté individuellement par les Officiers, et collectivement par les Sous-Officiers et soldats.

Les Officiers députeront ensuite un Officier de leur corps, de chaque grade, pour se rendre à Turin, et renouveller devant Nous le serment en leur nom.

Les troupes qui se trouvent en détachement, prêteront serment de la manière qui vient d'être établie pour les autres, sans être obligés cependant de députer spécialement un procureur.

6. Les Administrations des villes et communes se réuniront l'un des dimanches de janvier prochain, en présence de la première autorité ecclésiastique du lieu, de l'Intendant, dans les lieux de sa résidence, et du Juge, Lieutenant ou Châtelain, elles prêteront ledit serment, et députeront de même un procureur noble ou autre pour le renouveller devant Nous, au nom de leur ville et commune respective.

Les Corps des Décurions de Turin et Gênes, et les Conseils de Chambéry et Nice, prêteront leur serment dans les salles de leurs assemblées ordinaires, et en présence des Archevêques et Evêques respectifs, du premier Président de la Chambre des Comptes et du Vicaire de police, pour ce qui a rapport à Turin, et des Intendans-généraux, pour les trois autres villes sus-énoncées. Ils nommeront ensuite deux procureurs, un pour chaque classe, pour renouveller le serment devant Nous, au nom de leur ville.

7. Pour éviter de plus grandes dépenses, Nous autorisons à choisir ces procureurs parmi les personnes des classes désignées, demeurant à Turin ou ailleurs. La même personne pourra être députée par plusieurs personnes ou par différentes communes.

8. Les procurations dont il est parlé à l'art. 4 seront reçues par le Greffier du Sénat, par celui du conseil de justice, ou celui du bureau du Juge-Mage.

Celles énoncées à l'art. 5 seront reçues par le Commissaire des guerres ou Officier de la solde attaché au régiment ou

bataillon, et celles prescrites par l'art. 6 le seront par le Secrétaire de la ville ou de la commune.

Les Secrétaires, Commissaires des guerres ou Officiers de la solde conserveront dans leurs registres la minute de la procuration, dont ils délivreront les copies nécessaires, lesquelles sur papier non timbré, elles ne seront sujettes ni à l'insinuation, ni à aucun droit.

9. Toutes les procurations, excepté celles énoncées à l'art. 5, seront visées gratuitement au bureau de notre Procureur général, avant le 8 mars 1822; elles seront ensuite remises par les procureurs nommés, à notre Secrétairerie d'État pour l'intérieur, avant le 12 dudit mois. Celles dont il est parlé à l'art. 5, seront transmises à la Secrétairerie de guerre et marine, qui les fera parvenir, avant le 12 mars, à la Secrétairerie d'État de l'intérieur.

10. Pendant les trois jours qui suivront l'époque du serment, ceux qui l'auront prêté en leur nom ou en qualité de procureur, recevront copie du procès verbal relatif, qui leur sera délivré par ladite Secrétairerie d'État, et qui devra ensuite être remise aux archives respectives.

11. Un réglement particulier déterminera les formalités qu'on devra observer devant Nous, et donnera de plus amples instructions sur celui qu'on prêtera dans les provinces.

12. Ceux qui ne prêteront pas, aux époques fixées, le serment exigé, seront soumis à une amende de 1000 livres chacun; pour ce qui concerne les villes et communes, cette amende tombera à la charge personnelle des Administrateurs.

13. L'admission ou non au serment, et les formalités et préséances qui s'y observeront, n'emporteront aucune concession de droits, comme il ne pourra en naître aucun préjudice aux prééminences, titres et qualités des Nobles ou autres personnes appelées à cette solennité, les formalités observées dans cette circonstance ne pourront être invoquées comme exemple dans aucune de celles qui donneront lieu à pareilles réunions.

Si donnons en mandement, etc.

Donné à Turin, le 21 décembre 1821, et de notre règne le premier.

CHARLES-FÉLIX.

Suivent les signatures.

Piémont.

Turin, 28 décembre. Par patentes du 20 du courant, S. M. a nommé premier Officier du Ministère des Finances, M. Jules-César Sossone, ci-devant Vice-Intendant-Général de l'Agence générale des Gabelles, et lui a conféré le titre, le grade et l'ancienneté d'Intendant-Général.

— LL. MM. le Roi Victor-Emmanuel et la Reine Marie-Thérèse sont partis de Lucques le 18, pour se rendre à Modène, où ils vont passer l'hiver.

— S. M. la Duchesse de Lucques avec l'Infant D. Louis et la princesse son épouse, sont partis de Lucques le 19, pour Rome, où ils devaient arriver le 22.

— Le 25 du courant le baromètre est descendu ici à 26 pouces 3 lignes. Selon les tables exactes tenues par M. le *Professeur Vassalli-Eandi*, il n'y pas d'exemple d'un si grand abaissement. Seulement en 1797, le 19 mars, le mercure était descendu à 26 p. 4 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

La Russie fait réparer toutes les forteresses voisines de la Turquie; les fortifications d'Ismaïl, entre autres, seront considérablement augmentées. Un corps nombreux doit se rassembler dans la Podolie. D'un autre côté, le général Yermoloff va reprendre son ancien poste de commandant sur les frontières de la Perse.

— On parle à Stockolm du mariage projeté entre le prince Oscar et l'une des filles du prince Eugène.

— Selon des lettres de Semlin, de Belgrade et de Pest, des 8 et 9 décembre, et les bruits répandus à Vienne et à Augsbourg, après l'arrivée successive de divers courriers, il aurait éclaté à Constantinople, le 27 ou le 28 novembre, une révolution sanglante, dans laquelle le Sultan et son fils auraient perdu la vie, les ambassadeurs chrétiens auraient été massacrés, ainsi que les Francs du quartier de Péra, au nombre de cinq mille. On avait annoncé que, quoique le Sultan eût décidément refusé de souscrire à l'*ultimatum* de la Russie, les janissaires, qui veulent la guerre à tout prix, étaient furieux contre le Grand-Seigneur, qui tardait à leur accorder le pillage du quartier de Péra. Jusqu'ici ces événemens ne sont pas confirmés: on attend avec anxiété des nouvelles ultérieures et positives.

— L'irruption des Persans dans la Turquie asiatique paraît prendre un caractère grave. On parle de leur entrée à Trebisonde.

— L'*Observateur Autrichien* du 16 décembre annonce des nouvelles de Constantinople qui vont jusqu'au 27 novembre, et rien ne confirme encore les bruits de la révolution sanglante dont on a parlé. Ce qui a pu donner une consistance à ces bruits, ce sont les nouvelles du 25 qui annonçaient une extrême fermentation et de grands désordres dans la capitale de l'empire ottoman. L'ambassadeur d'Angleterre et l'internonce autrichien, n'avaient encore pu obtenir en faveur de l'*ultimatum* de la Russie ni pour les Grecs, dont

l'extermination était résolue, s'étaient retirés avec une forte escorte de janissaires. Arrivés à leurs hôtels, ils y furent accablés d'outrages, et l'hôtel de lord Strangfort fut criblé de coups de pistolets. D'un autre côté, les janissaires, irrités contre Sa Hautesse, qu'ils accusaient de vouloir les dissoudre, à l'aide des troupes asiatiques, et ne respirant que le pillage des Francs, qu'on leur avait promis, [illegible], depuis six mois, paraissaient disposés à se livrer à tous les excès.

— La *Gazette officielle* de Berlin dément le bruit que la Prusse fournirait des secours, dans le cas de guerre entre la Russie et la Porte.

ANGLETERRE.

Londres. Le traité conclu dans le Mexique, entre Iturbide et le capitaine-général O'Donoju, a reçu son entière exécution. Le premier a fait son entrée à Mexico, le 27 septembre, et il a été nommé une junte, qui a créé une *régence de l'empire*. Il ne reste plus aux Espagnols, dans tout le Mexique, que la citadelle de la Vera-Cruz, gardée par [illegible] hommes.

ESPAGNE.

Madrid. Dans la séance du 1[illegible], attendue avec tant d'impatience, les Cortès ont décidé qu'il y avait lieu à mettre en jugement les autorités rebelles de Cadix et de Séville. La commission avait cacheté la seconde partie de son rapport, pour n'être ouverte qu'après la décision prise sur la première. Le paquet a été ouvert dans la séance du [illegible]; il contenait plusieurs chefs d'accusation contre les ministres, qui se sont défendus faiblement, et dont [illegible] ont été hués au sortir de la salle.

— Le général Velasco, qui est à la tête des mécontens de l'Andalousie, est entré à Cordoue et se dispose à marcher sur Madrid, de concert avec le général Mina. Quant à Riego, qui est en Catalogne, on dit qu'il cherche à calmer les esprits.

— S. M. n'est pas allée au Prado; elle a surmonté les terreurs qu'on lui avait inspirées, et s'est décidée à rester dans la capitale.

— A Saragosse une rixe sanglante a eu lieu entre les milices et les bourgeois. Les troupes n'ont pu faire cesser le désordre qu'en faisant feu; il y a eu des morts et des blessés.

— A Barcelonne, la politique l'emporte sur la fièvre jaune, et les esprits y sont dans une grande fermentation.

— Pendant la séance des Cortès du 13, les hommes attachés au Roi ont paru se tenir prêts au besoin; plus de six mille d'entr'eux étaient sur la place publique. Toute la garnison était sous les armes. On a entendu des forcenés crier: *meure le Roi!* Les Cortès doivent s'occuper d'une loi pour la répression des clubs et des licences de la presse.

FRANCE.

Paris, 28 décembre. La Chambre des Députés a écarté la proposition de M. Benjamin-Constant, tendante à faire prononcer l'incompatibilité des fonctions de ministre et de membre de la commission du budget. MM. de

Villèle et Corbière se trouvent dans ce cas). Dans la séance du 24 la Chambre a adopté le projet de loi qui autorise la perception des trois premiers douzièmes des contributions. MM. de Villèle et Corbière ayant donné leur démission de la vice-présidence de la Chambre, M. de la Bourdonnaye a été élu pour l'un des remplaçans.

— S. M. a décerné le cordon de St. Michel aux docteurs Bailly et Pariset.

27 *Décembre.* Le prix de poésie sur le dévouement des sœurs et des médecins français à Barcelonne, sera décerné le 25 août 1822 d'après les ordres du Roi, qui en a assigné la valeur sur sa cassette. Les ouvrages devront être remis avant le 25 juillet 1822.

— La fête de Ste. Geneviève sera célébrée, dans l'église de ce nom, le 3 janvier prochain.

— Le baromètre est descendu ici à 3 degrés au-dessous de la tempête.

ITALIE.

Le 12 décembre est passé à Rome un escadron de dragons de l'état major autrichien et une compagnie d'ingénieurs et mineurs, venant de Naples et retournant en Autriche.

Voyez les Additions à la dernière page.

VARIÉTÉS

MÉMOIRES *sur la Vallée d'Aoste et particulièrement sur la* CITÉ ; par M. le Comte DE LOCHE ; lus à l'Académie Royale des Sciences de Turin, dans les séances des 22 février et 29 avril 1819, in 4.°

La Vallée d'Aoste, située au milieu d'un cercle de montagnes dominées par les plus hautes sommités des Alpes, où l'on ne peut pénétrer que par des chemins difficiles, et où les voyageurs ne s'arrêtent pas, est un pays aussi peu connu qu'il mérite de l'être sous plusieurs rapports d'un grand intérêt. M. le Général Comte de Loche, qui y a séjourné trois ans, en qualité de Commandant du Duché, l'a observé en philosophe, en naturaliste et en archéologue instruit. Les grandes beautés d'une nature encore vierge, le spectacle que les colosses des Alpes et des rochers profondément coupés offrent aux observations du géologue, les richesses minéralogiques que recèlent ces montagnes, les plantes variées qui s'y trouvent, les animaux qui les habitent, les migrations périodiques des oiseaux que l'on y voit passer, les mœurs remarquables des habitans, et surtout les monumens historiques que les différens âges y ont laissés, tels sont les divers objets qui ont tour à tour occupé l'attention de l'auteur. Les savans Mémoires que

bons quelques ne contiennent qu'une partie des nombreuses observations qu'il a recueillies; ils sont principalement relatifs aux antiquités romaines de la Cité. L'auteur émet un vœu qui sera partagé par tous les amateurs de la nature, des sciences et de l'antiquité, et par tous ceux qui trouvent un juste intérêt dans l'étude philosophique de l'homme. M. de Luche désire qu'une colonie d'hommes éclairés se rende quelque jour dans ce champ inculte pour exploiter à loisir les richesses qu'il présente à l'étude, aux recherches et à la méditation.

Après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur les divers points de vue dont nous venons de parler, et signalé en peu de mots les branches les plus intéressantes d'observations à faire dans ce pays, digne en effet d'une étude variée et approfondie, il conduit le lecteur sur le territoire de la Cité, qu'il lui montre comme un magasin de médailles, d'inscriptions, de vases antiques, et renfermant de nombreux monumens inédits ou mal connus, les uns rappelant toute la grandeur romaine, les autres appartenant à l'histoire du moyen âge, à laquelle ils peuvent fournir d'utiles matériaux.

En remontant à l'origine de la Cité, l'auteur rejette expressément l'opinion qu'il ait existé antérieurement à la domination des Romains, une ville bâtie par les Salasses, sur l'emplacement de la ville actuelle, établie elle-même sur les ruines de la ville prétorienne. Lorsque les Salasses, battus d'abord par le consul Appius et retirés dans les montagnes, furent par la suite entièrement subjugués, trois mille Romains furent envoyés par Auguste pour fonder la ville, sur le lieu même où avait campé Varron.

Pour prouver que l'ancienne enceinte de la ville, ses portes et autres monumens indiquent un camp romain, l'auteur expose, en militaire instruit, les règles de la castramétation à l'époque du règne d'Auguste, et il en fait l'application aux vestiges et aux ruines que présente la Cité. D'où il conclut que c'est au camp de Varron que la Cité d'Aoste doit son origine et une partie de sa forme actuelle, qui décèle encore les traces d'un camp permanent ou *Stativum*.

Dans le second Mémoire, l'auteur décrit les principaux monumens romains de la Cité et de ses environs.

Le premier dont il parle, est un pont presque entièrement enseveli par l'effet d'une débâcle qui a changé le cours du

Butier. L'auteur le croit d'une seule arche, ce qui ne peut se vérifier, à cause des habitations construites au dessus.

Après ce pont, qu'on laisse sur la droite pour passer sur le pont moderne du Butier, en arrivant du côté d'Ivrée, on rencontre l'Arc d'Auguste, monument imposant par sa masse et la beauté de son architecture. L'auteur en dépeint très bien le caractère et la destination. Isolé et décoré sur les quatre faces, il ne peut être considéré comme une porte de la Cité, mais comme fait pour annoncer celle-ci, par sa forme et par l'harmonie évidente dans laquelle il se trouve avec elle. Eloigné de la porte, d'une certaine distance, il laissait voir cette dernière par son ouverture, qui se trouvait dans l'alignement de la voie qui y conduisait. Ce bel Arc est d'une architecture mixte: les colonnes sont d'ordre corinthien, et l'entablement appartient à l'ordre dorique. Il est construit en quartiers du même poudingue que le pont dont nous avons parlé ci-dessus.

L'auteur passe de l'Arc d'Auguste à la Porte Prétorienne qui lui correspond. Il en fait remarquer la ressemblance avec une porte pareille découverte à Pompéi, dont le plus grand des trois arcs répondait à la chaussée de la rue, et les deux autres moins élevés et moins larges correspondaient aux trottoirs latéraux. L'auteur pense que les deux trottoirs indiqués par les deux petits arcs de la porte de la Cité d'Aoste, continués dans l'intérieur de la ville, ne s'étendaient au dehors que jusqu'à l'Arc d'Auguste, qui, n'ayant qu'une seule arcade, dénote que depuis là la voie romaine n'avait plus qu'une largeur égale à ce dernier monument. A quelque distance de la porte, on trouve en dedans un mur parallèle, percé de trois autres arcs correspondans et égaux aux trois premiers, dans la direction de la voie publique qui pénétrait dans l'intérieur de la ville, et l'espace intermédiaire formait ainsi une espèce de cour. L'auteur fait remarquer dans l'épaisseur des murs des premiers arcs, les coulisses pratiquées pour le jeu des herses qui fermaient le passage. Le marbre employé dans la façade et le genre de construction de cette porte prétorienne paraissent l'assimiler aux portes de ville les plus distinguées.

L'auteur décrit ensuite la porte *Décumane*, dont il ne reste plus que les fondemens. Celle-ci est à l'autre extrémité de la ville, directement opposée à la porte prétorienne, c'est aujourd'hui la *porte* dite de *Savoie*.

Les autres monumens, jusqu'ici inédits, que décrit l'auteur, sont un Cirque, des Cloaques distribuées dans toute l'étendue de la ville, et enfin les vestiges d'un temple sur le sol qu'occupe en partie l'église cathédrale.

L'auteur a joint à ses Mémoires deux planches dessinées par lui-même, qui présentent avec la plus grande netteté les divers objets dont il s'est occupé. La première comprend 1.° le plan du camp de M. T. Varron, au confluent de la Doire et du Butier, avec tous les détails qui s'y rapportent, camp sur l'emplacement duquel est située la ville actuelle; 2.° le plan de la Cité d'Aoste, ancienne et moderne, où l'on voit l'indication des monumens romains, celle des monumens du moyen âge, et celle des édifices modernes.

La seconde planche offre le plan géométral de la Porte Prétorienne, l'élévation et la vue perspective de la même Porte.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les deux Mémoires de M. de Loche, dont le mérite est suffisamment constaté par le suffrage de la compagnie Savante qui en a arrêté l'insertion dans les volumes de ses Mémoires. Seulement nous ajouterons que ce premier travail, précieux pour l'histoire du pays, fait vivement désirer que l'auteur veuille mettre successivement au jour les fruits de ses observations dans les autres branches des recherches qu'il a faites durant son séjour dans la Vallée d'Aoste. Ces résultats seront utiles, non seulement par les documens intéressans qu'ils offriront, mais en fournissant des données importantes aux observateurs qui seront à portée et qui auront le loisir de se livrer à des recherches plus étendues.

ANNUAIRE ECCLÉSIASTIQUE des Duchés de Savoie et d'Aoste, et des autres lieux qui forment la province ecclésiastique de l'Archevêché de Chambéry; 1822.

Cet Annuaire pour 1822, indépendamment des renseignemens

que peuvent procurer les calendriers les plus complets, présente l'état de la cour de Rome; des notices sur les cardinaux décédés, Doria Pamphili, de la Luzerne, di Pietro, de Talleyrand-Périgord, l'état des Cardinaux, Archevêques, Evêques et Abbés des Etats de S. M., le personnel de l'administration du diocèse de Chambéry, et de celle du sous-économat, du grand et des petits séminaires; les mutations et nominations des curés, recteurs et vicaires, les ordinations et les décès des ecclésiastiques de ce diocèse en 1821. Il contient de pareilles indications pour le diocèse d'Aoste. Viennent ensuite des notices nécrologiques très-intéressantes sur la Reine de Sardaigne Marie Clotilde, sur Dom Gabet, Abbé du Mont-Cenis, M. Guillet, supérieur du séminaire de Chambéry, M. Favre, curé de St. Laurent, à Paris, M. Piguore, M. Bourret, le père Clet, le pere Fidèle. Des articles sur les Missions et sur les Retraites ecclésiastiques, sur des conversions récentes, sur les livres mis à l'*Index* et plusieurs particularités.

L'accueil qui a été fait aux Annuaires de 1820 et 1821 garantit le succès de celui de 1822. Ils ont subi l'épreuve du tems, et non-seulement MM. les ecclésiastiques, mais encore toutes les personnes attachées aux bons principes, toutes celles jalouses de recueillir ce qui se rattache à l'histoire de leur pays, aimeront à se procurer les trois Annuaires de 1820, 1821 et 1822, afin de continuer la collection à l'avenir. On les trouve,

A Annecy, chez *Alexis Burdet*, éditeur;

A Aoste, chez *Chalher*, *frères*,

A Chambéry, chez *Puthod* et *J. B. Bergoin*

A Châtillon d'Aoste, chez *Duc*;

A Geneve, chez V.e de *Châteauvieux* et *Guers*,

A l'Hopital, chez *Blanc*;

A Moûtiers, chez *Blanc*;

A St Jean-de-Maurienne, chez *Bosson*;
A Thonon, au Collége royal;
A Turin, chez V.e *Pomba*;

ANNONCES.

Élémens de Géographie moderne, *à l'usage des Colléges et des Ecoles des deux sexes, des Etats de S. M. le Roi de Sardaigne, où l'enseignement se pratique en langue française, approuvés par le Magistrat de la Réforme, avec Privilége Royal*, Tome I.er

A Annecy, chez *Alexis Burdet*, éditeur; à Chambéry, chez *Puthod*, libraire; et chez les principaux libraires du Duché.

Le tome 1.er de cet ouvrage se publie en ce moment, on peut voir le compte qui en a été rendu dans les N.os des 9 et 23 novembre dernier, du *Journal de Savoie.*

En attendant que le tome second soit publié, il nous paraîtrait utile que le premier fût étudié à la fois dans les diverses classes entre lesquelles le cours entier doit être distribué à l'avenir.

Les événemens ont retardé l'impression de la plus grande partie du tome qui vient de paraître, ce qui a obligé ensuite de mettre une grande célérité à la continuation de l'impression, pendant laquelle il est survenu d'ailleurs quelques changemens. Par ces motifs, l'auteur invite les maîtres à tenir compte des corrections et additions indiquées dans l'*Errata*, et à y ajouter la substitution d'*Oristano*, au lieu d'*Aristano* (page 26, ligne 12) qui a été oubliée. Et comme il peut encore être échappé quelques inadvertances, l'auteur annonce qu'il recevra avec reconnaissance les rectifications qu'on aimera à lui indiquer, dans l'intérêt de l'instruction publique.

Nous croyons inutile d'observer que l'approbation donnée par le Magistrat de la Réforme, à ces Élémens, pour être exclusivement adoptés dans les Colléges et Écoles publiques où l'on enseigne en français, fait une obligation expresse aux Chefs de ces Établissemens, de substituer désormais ce livre à tout autre Traité ou Abrégé de Géographie dont ils auraient pu faire usage jusqu'ici.

— La neuvième livraison des Œuvres choisies de Bossuet vient de paraître, à la *librairie monarchique* de M. Pichard, à Paris, quai Conti, N° 5. Cette livraison, qui comprend les *Panégyriques des Saints*, a suivi immédiatement la 7e et la 8e, qui se composaient du *Discours sur l'histoire universelle* et des *Oraisons funèbres*. Tout est dit dès long-tems sur le mérite des ouvrages de l'immortel évêque de Meaux. Mais nous croyons convenable de rappeler que, comme on a pu le remarquer, l'édition de M. Pichard se distingue par la beauté de l'impression, et par le prix modéré auquel elle est livrée, chaque volume, du prix de deux francs, contenant cinq ou six cents pages. Cette entreprise mérite à tous égards d'être soutenue par les amis des saines doctrines, surtout dans un tems où l'impiété et la licence redoublent d'efforts pour empoisonner la jeunesse jusques dans des chansons répandues avec une coupable profusion dans toutes les classes de la société.

Nous rappelons que l'édition dont il s'agit sera de 20 volumes in-12, prix 40 fr., 75 c. par la poste. Chaque volume se vend séparément 2 fr., et 3 fr., 75 c. par la poste.

AVIS.

Est à vendre en gros et en détail, par la voie des enchères volontaires, ou de gré à gré, un domaine patrimonial, de la contenance totale de 107 journaux de Savoie, et deux petites vignes; icelui situé au midi de la commune de Marcelaz, mandement de Rumilly, province de Genevois, consistant en une maison de maître presque neuve, maison de granger, bâtimens rustiques assez spacieux, en état, bons; jardin de [illegible] toises environ, très-précoce, attenant à la maison de maître; un grand pré-verger à la suite du jardin, de 20 journaux, foin de première qualité et d'un seul enclos, arrosé de toute part par les égouts des bâtimens rustiques, et de deux fontaines existantes presque dans le centre dudit pré, qui est garni dans l'intérieur d'arbres à fruit, et d'autres arbres de toutes espèces à sa circonférence, 60 journaux de champ en un seul mas,

levant et midi dudit pré, plus 35 journaux de champ, pré, chenevier, et 10 journaux bois châtaigniers, le tout productif de toutes espèces de grains et fruits, et principalement en froment.

Les enchères auront lieu le 30 janvier 1820, à dix heures du matin, chez M. Mollingal, notaire royal et procureur, de résidence en la ville de Rumilly, rue de la place, qui l'expédiera à celui qui fera meilleure condition, ou à ceux qui préféreront de traiter de gré à gré pour la totalité.

L'acte de vente se passera incontinent après les enchères ou le traité. Les acquéreurs pourront prendre connaissance de la totalité et de la contenance dudit domaine dans le cahier des charges, dans lequel seront expliquées toutes les conditions et indications dudit domaine.

L'expédition à l'enchère aura lieu ainsi qu'il a été ci-devant dit, le 30 janvier 1820, à dix heures du matin.

ENIGME.

Vainement on m'assigne un cercle limité
Quoique soumis en tout aux lois de la nature,
On ne me voit subir ni règle ni mesure,
Et je suis ennemi de l'uniformité.
Tantôt long, tantôt court, je suis doux ou sévère,
Toujours à charge au pauvre et funeste au vieillard,
Pour eux je viens trop tôt, ou je sors trop tard;
Et le riche oisif seul avec moi peut se plaire.

Le mot du dernier *Logogryphe* est *singe*, où l'on trouve *signe*.

Mercuriale de Chambéry du 29 décembre 1819.

Bled		Le Vaissel. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Froment,	*Prix*	14	11	—	19	45
Seigle		8	00	—	10	61
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		0	00	—	0	00
Maïs		7	50	—	9	80
Avoine (1).		7	50	—	5	23
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	30
Viande, *idem*,	*idem*				0	70

(1) Rapport des [illegible] en hectolitres. Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambery, 3 janvier. M. le Vassal et Chevalier Joseph De [illegible] Guidet, Intendant Général de la Division de Savoie, est nommé Intendant Général de la Division de Turin. M. le Chevalier Charles Pollent de Saint-Antonin, Intendant-Général de la Division de Novare, est nommé Intendant Général de Savoie.

Turin, 29 décembre. Le 27 du courant, la Députation des trois Stamenti du Royaume de Sardaigne, ayant à sa tête S. Exc. le Marquis de Villahermosa et Sainte-Croix, a été admise à une audience solennelle de LL. MM., auxquelles elle a offert, par l'organe de son Député, le respectueux hommage des sentimens d'amour et de fidélité des habitans du Royaume. LL. MM., dans leurs réponses, ont témoigné leur satisfaction de la manière la plus gracieuse et la plus honorable.

— S. M. a fait plusieurs promotions parmi les fonctionnaires attachés aux affaires du Royaume de Sardaigne.

— On apprend de Gênes ce qui suit : Dans la nuit du 24 au 25 décembre, il s'est élevé sur mer une horrible tempête, accompagnée de tonnerre et d'une pluie tombant par torrens. A 2 heures après minuit, on entendit les canons d'alarme tirés par les bâtimens en danger, dont les équipages faisaient [illegible]. S. Exc. le Gouverneur et [illegible] ordonna de suite tous les genres de secours, et M. le commandant général du Saint-Sernin prit toutes les dispositions pour protéger [illegible] et veiller à l'observation des mesures [illegible] Toutes les maisons basses ont été submergées. On estime les pertes à plusieurs millions. On a déjà compté quinze personnes qui ont péri. Au nombre des bâtimens perdus, il en est deux anglais. On compte 80 bâtimens avariés. Trois autres bâtimens ont péri [illegible] anglais, un espagnol et un napolitain. Pendant l'orage, Mgr l'Archevêque a porté processionnellement [illegible] les cendres de St Jean-Baptiste [illegible] en invoquant la [illegible] selon [illegible]. Le baromètre est descendu à 27 pouces, phénomène inconnu depuis long tems.

— Des lettres de Constantinople du 27 novembre, et les nouvelles de Vienne du 2[illegible] décembre démentent les bruits relatifs aux [illegible] qu'on avait annoncés.

Venise, 23 décembre. La commission spéciale contre la secte des carbonari, avait prononcé une sentence contre 34 individus prévenus d'avoir prêté leur aide à cette secte, dont 26 étaient condamnés à mort, et 8 à un [illegible] de prison. S. M. I. et R. A. a confirmé la sentence, et par un acte de clémence souveraine a commué la peine de mort contre une détention plus ou moins longue, après laquelle dix seront bannis comme étrangers.

Vienne, 17 décembre. A la vue des Grecs empalés apportés en trophée à Constantinople avec les bâtimens pris à Galaxidi, les Turcs massacrèrent tous les Grecs qu'ils rencontrèrent dans les rues. Les Turcs possèdent toujours Patras, Napoli de Romanie, Modon et Coron. Il n'est pas confirmé que les Persans aient pris Erzeroum et Bagdad.

Paris, 29 décembre. Un complot contre le Gouvernement du Roi se tramait à Saumur ; les élèves de l'Ecole de Saumur ont arrêté eux-mêmes huit de leurs officiers.

— Les lettres des différens ports annoncent de grands désastres causés par les tempêtes.

— On écrit des frontières d'Espagne que Mina a [illegible] le commandement de la Galice. La Navarre est en pleine insurrection contre le système constitutionnel, et les provinces basques paraissent disposées à en faire autant.

Chambery, de l'Imprimerie de F. B. Plattet, rue du Sénat.

AN 1822. (N.° 2). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 11 *Janvier*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 10 *janvier*. — Nous apprenons de la ville de Sallanches que la fête de S. M. y a été célébrée avec le même enthousiasme que dans les autres villes et communes du Duché. Il y a eu illumination, bal et banquet où les autorités, les employés et les notables de la ville se sont réunis, et où de jolis couplets ont été chantés par les jeunes et joyeux convives qui assistaient au repas.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 3 janvier. REGIE PATENTI (in data 17 novembre 1821) *colle quali S. M. riunisce in un solo Regolamento le varie Regole e Provvidenze emanate per determinare le attribuzioni ed il servizio de' Carabinieri Reali, emendate alcune nelle Provvidenze.*

C'est un Règlement complet relatif aux attributions et au service des Carabiniers Royaux.

PIÉMONT.

Turin, 4 *janvier*. Le 29 décembre dernier, S. M. a reçu le serment de M. le major général Alexandre de Saluces, en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire à la Cour de Russie.

— C'est par erreur que l'on avait annoncé la perte de deux bâtimens anglais dans la tempête des eaux de Gênes. Deux vaisseaux suédois et un schooner américain ont échoué; l'un des deux premiers a fait naufrage dans le port. On espérait sauver une bonne partie des cargaisons. On a compté 35 bâtimens endommagés ou perdus, la plupart nationaux, tant grands que petits, vuides ou chargés de bois et de charbon. Dans la rivière du Ponent, six bâtimens ont péri à Port-Maurice, dix dans la rade de Diano. Une tempête de ce genre est rare sur nos côtes. On ne saurait trop louer le zèle avec lequel tous les secours ont été prodigués, et l'intrépidité des marins, qui ont bravé tous les dangers. — On apprend de Villefranche que trois bâtimens y ont péri, dont l'un national et les deux autres du Nord. Il paraît que du côté du levant, la tempête ne s'est pas

étendue jusqu'à Livourne, où se trouvent en ce moment un grand nombre de bâtimens sortis. Les pluies ont fait de grands dégâts dans le duché de Gênes et dans diverses parties du Piémont. Les torrens et les rivières ont débordé sur plusieurs points. Savone s'est trouvée entourée d'eau comme une île.

— Le payement des rentes échues au 31 décembre 1821, est ouvert dès le 2 du courant.

— On apprend de Venise que les orages se sont fait sentir dans l'Adriatique, et ont causé divers dommages, tant sur mer que dans les magasins de la ville.

5 Janvier. La Classe des sciences historiques, morales et philologiques de l'Académie Royale, dans sa séance du 3, a entendu la lecture 1.° d'un Mémoire de M. Gras, intitulé: *Recherches historiques sur l'époque à laquelle peuvent appartenir les armures de bronze trouvées l'année dernière en Sardaigne*; 2.° de *l'Eloge historique de feu le Comte de Maistre*, écrit en langue française, par M. Raymond, de Chambéry, Académicien non résidant, et lu par S. Exc. le Comte de Balbe, Président de l'Académie. La Classe a approuvé ces deux ouvrages, pour être imprimés dans les Volumes de ses Mémoires.

— On écrit de Gênes que le calme est rétabli sur mer. Un bâtiment parti de Constantinople le 15 décembre et arrivé dans le golfe de la Spezzia, a rapporté qu'il régnait une tranquillité parfaite à Constantinople.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.° 100, rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1821. *Du 2 au 3 janvier 1822.* 80 l.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

Allemagne.

Des lettres de Constantinople, du 26 novembre, annoncent que des Turcs forcenés ont poursuivi M. Chapper, interprète de la légation anglaise, jusque dans sa maison, avec menaces de le tuer.

— L'étendard sacré qui a été déployé à Belgrade, paraît n'avoir eu d'autre rapport qu'à la déclaration de guerre publiée à Constantinople contre la Perse.

— Une lettre de Semlin, du 13 décembre, a donné, sans la garantir, la nouvelle que les janissaires de Constantinople s'étaient emparés de trois frères ou fils du Sultan, à la faveur du tumulte causé par un incendie qu'ils ont allumé à dessein, et que moyennant cet otage, ils ont demandé qu'on leur livrât trois ministres. Cette nouvelle est arrivée à Belgrade le 1.er décembre. Les nouvelles reçues à Vienne, qui sont jusqu'au 29 novembre, parlent de l'incendie, mais ne disent rien de l'événement dont il s'agit.

— La petite Valachie est évacuée par les Musulmans, et les frontières turques du côté de l'Autriche sont dégarnies comme en temps de paix. D'autre part, on annonce que de nouvelles troupes sont entrées à Jassy, et que

la grosse artillerie russe a passé le Dniester et s'avance vers le Pruth.

— Tandis que l'hiver ne s'est point encore annoncé à Pétersbourg, il était déjà tombé à Constantinograd (gouvernement de Pultawa), le 16 octobre dernier, une quantité de neige, telle que l'on ne sache pas qu'il en soit jamais tombé autant.

— On apprend de Bagdad, 26 septembre, que le Visir fuyant devant les Persans, est rentré en cette ville sans soldats, sans artillerie, et qu'il a perdu ses tentes et jusqu'à son trésor. Lorsque les Arméniens eurent appris la mort du patriarche Grégoire, ils se soulevèrent, et les chefs de toutes les sectes chrétiennes ont envoyé des députés au général Yermoloff pour l'engager à venir à leur secours.

— Les généraux autrichiens qui commandent dans les provinces limitrophes de la Turquie, ont formellement démenti l'assassinat du Grand Seigneur. La guerre paraît inévitable, mais l'Autriche, dit-on, observera la plus stricte neutralité.

— Les nouvelles de Smyrne sont des plus affligeantes, et le sang des chrétiens continue à y couler. Les Francs n'ont été épargnés qu'en raison des menaces des frégates françaises et autrichiennes.

— Les Grecs qui assiégeaient Tripolitza étaient au nombre de 15 mille. Sur une population de dix mille habitans, 7 ou 8 mille ont été passés au fil de l'épée. On prétend que les Grecs ont violé la capitulation, qui n'était que tacite.

— Selon les nouvelles d'Odessa, la Porte aurait fait annoncer officiellement, le 20 novembre, aux ministres européens, le rejet de l'*ultimatum* de la Russie. Cette nouvelle est rapportée à la date de Constantinople du *21 décembre*. D'un autre côté, on écrit de Francfort qu'un courrier expédié de Constantinople, *le 13 décembre*, a rapporté que l'*ultimatum* avait enfin été accepté, avec quelques modifications laissées au jugement de l'Autriche.

ANGLETERRE.

Nous apprenons d'Irlande que les troupes marchent de toutes parts contre les séditieux, dont l'audace a paru redoubler à l'aspect des mesures développées par l'autorité.

— Un messager d'état vient d'arriver de Russie en toute diligence, avec des dépêches d'une nature sans doute très-importante.

— Les nouvelles d'Irlande commencent à s'améliorer.

— Les pluies ont enflé la Tamise au point qu'elle a inondé la place Vincent dans le quartier de Westminster. Les nouvelles de Portsmouth, de Lincoln, de Sussex, d'Oxford, de Nottingham, de Doncaster et de Leicester annoncent que les ouragans les plus violens ont excité l'épouvante et la terreur. On craint beaucoup pour les bâtimens qui sont en mer.

— On a remarqué dans le message du président des États-Unis au Congrès, le passage où il dit que le Roi d'Espagne ne peut plus espérer avec ses colonies qu'un arrangement *basé sur leur indépendance*, et que les États-Unis *ne négligeront rien pour l'y déterminer par leurs insinuations amicales*.

— Dans les comtés d'Oxford et de Worcester, on passait en bateau à 5 pieds au-dessus des haies qui bordent les champs. Tous les vaisseaux qui arrivent donnent les nouvelles de quelque naufrage.

ESPAGNE.

Notre malheureux pays recueille les fruits d'une constitution insensée, dont tous les esprits justes ont prévu les conséquences inévitables. Car enfin, l'anarchie et la guerre civile dérivent d'un vice radical dans une constitution qui n'a pu prévenir de tels maux, et qui est plus impuissante encore à les réprimer.

— Les Cortès, dans leur second message au Roi, en insistant leur dévotion contre les provinces rebelles, sur la nécessité d'assurer l'obéissance au trône, ont ensuite abordé la question relative aux ministres, qu'ils ont déclarés incapables de faire le bien, comme ayant perdu la confiance publique. Le Roi a répondu que l'objet était grave et qu'il le méditerait.

— L'insurrection s'est manifestée à Caspe. Le général Alava est parti de Sarragosse avec des troupes, et y est entré. En même tems, la ville d'Alcaniz faisait un mouvement analogue et dirigé de même contre le système constitutionnel. Il en a été de même à Onda, province de Valence. Ceux de Malaga ont refusé les autorités nommées par le gouvernement. A Ceuta, la garnison révoltée a chassé les chanoines et l'évêque.

— Les nouvelles de Lisbonne sont inquiétantes. Les assassinats s'y multiplient, et l'on s'attend à une crise, qui paraît inévitable.

— Le chef de l'insurrection de la Navarre, est le général Villanueva, ancien compagnon de Mina, mais dont les vues sont aujourd'hui bien différentes. Il vient d'adresser aux Navarrois une proclamation royaliste très-énergique, où il les appelle aux armes pour défendre la religion et le trône, et terminée par ces mots: *Vive la Religion! vive le Roi! meure la constitution!*

— Le cordon de Barcelonne a été levé et les communications rétablies. On a remarqué que les oiseaux sortis de Barcelonne n'y sont pas rentrés.

— La fermentation et l'agitation sont à leur comble à Barcelonne, à Sarragosse, à Valence, à Cadix, tout annonce de grands événemens.

— Après une longue discussion, les Cortès ont décidé qu'il y avait lieu à faire le procès au commandant militaire et au chef politique de Séville, qui ont signé un refus itératif de recevoir les autorités nommées par le gouvernement.

— Le général Riego a accepté le titre *Auteur de Président des vertueux descamisados* de Carthagène.

FRANCE.

Paris, 1er janvier. L'ouragan qui a éclaté ici dans la journée et dans la nuit du 24, a étendu ses ravages au loin, et a causé de grands désastres sur mer. Les éclairs, le tonnerre, la grêle, des vents furieux ont régné presque en même tems sur toute la France, comme nous l'apprenons de la Bourgogne, du midi, de Bordeaux, de Nantes, de Brest, de Nancy, de

Lyon, du Dauphiné, etc. A Marseille, un vaisseau américain, le *Francis*, destiné pour Nice, a été jeté sur la côte, qui l'a couvert de ses débris et d'une partie de sa cargaison. A Bordeaux, on annonce la perte de trois navires.

3 *Janvier.* Selon un ancien usage, les villes de Beauvais et de Pontoise ont été admises à présenter au Roi un mouton gras.

— Les restes de Voltaire et de J. J. Rousseau viennent d'être enlevés de la basilique de Ste. Geneviève et transférés au cimetière du P. Lachaise.

— Dans la séance du 2, M. le garde des-sceaux a communiqué à la Chambre des Députés le projet de loi sur la police des journaux. Il a été fréquemment interrompu par les plus vives réclamations du côté gauche, et par des rires ironiques. On veut, a-t-on dit, faire fagotter la censure. Les interrupteurs ont traité le projet d'épouvantable. Les cris, les murmures et une violente agitation ont régné jusqu'à la fin. Voici les principales dispositions du projet.

Aucun nouveau journal ne pourrait s'établir sans l'autorisation du Roi. L'exemplaire remis jusqu'ici à l'autorité administrative, serait déposé au parquet du procureur du Roi. Tout écrit périodique qui tendrait à porter atteinte à la paix publique, au respect dû à la religion de l'état et aux autres reconnues, à l'autorité du Roi, etc., serait jugé par les cours royales et pourrait être suspendu ou supprimé. Dans l'intervalle des sessions des Chambres, une ordonnance royale pourrait rétablir la censure, si quelque cas grave l'exigeait, et cette disposition cesserait un mois après l'ouverture de la session.

5 *Janvier.* Le 3, a eu lieu avec la plus grande pompe, la translation des reliques de Sainte-Geneviève, dans l'église consacrée à son culte.

— M. Girardin, député, a réclamé les restes de J. J. Rousseau, pour les rétablir dans l'île des Peupliers à Ermenonville.

Banque de France, 15[illegible] fr.

Cinq pour cent consolidés, 84 fr., 80 c.; 85 fr., 40 c.

SUISSE.

L'ouragan qui a eu lieu dans la nuit du 24 au 25, a causé de grands dégâts dans diverses parties de la Suisse, et particulièrement dans le Rheinthal et dans le canton d'Appenzell. A Gais et dans les districts de [illegible], de Schachen, de [illegible] et de Zwislen, la plupart des maisons ont été découvertes et endommagées. Dans les communes de Bühler et d'Appenzell, les habitans étant occupés à réparer leurs domiciles, on n'a pu célébrer la fête de Noël, qui a été renvoyée au dimanche suivant. Depuis 1768, le baromètre n'était pas descendu aussi bas.

VARIÉTÉS

Notice sur la Sardaigne.

(*Article communiqué*) Suite (1).

Après la domination des Romains en république, la Sardaigne passa sous celle des Empereurs romains, qui continuèrent à y envoyer des magistrats nommés présidens, pour la gouverner. Le christianisme y fut connu dès les tems de son origine; l'on prétend que St. Paul y passa et en jeta les premières semences, en allant d'Afrique en *Espagne*. Il y a eu d'ailleurs des martyrs en Sardaigne, sous les Empereurs romains, et dans le tems des persécutions de Dioclétien et Maximien contre les chrétiens. C'est sous le règne de ce premier et par son ordre, que fut martyrisé Efisio, jeune grec de naissance, général de Dioclétien. Efisio ayant vaincu, comme Constantin, avec le signe de la croix sur ses étendards, les Iliens, peuples de la Sardaigne, se déclara chrétien à Dioclétien, qui avait une affection particulière pour lui. Néanmoins Dioclétien commande à Julius, président ou gouverneur de Cagliari de le faire retourner à la religion païenne. Les tourmens n'ayant pas ébranlé la fermeté d'Efisio, il fut décapité à Nora. St. Efisio étant le patron de Cagliari, on va encore de cette ville à Nora en procession, tous les ans, pour solenniser la fête de ce saint militaire. Les batteries de la place contribuent par leurs salves à la solennité. La statue du Saint portée dans cette occasion, représente un guerrier romain, jeune et beau. Le jour de la translation est une véritable fête pour les habitans de Cagliari. Ils ont beaucoup de vénération pour St. Efisio, que l'histoire dépeint des couleurs les plus favorables, et le saluent à son passage avec des démonstrations qui annoncent un sentiment véritable d'enthousiasme. Le christianisme, cette religion de vérité, commande, inspira la vénération pour les hommes d'éminentes vertus, comme le polythéisme prodiguait ses hommages à des hommes adonnés à tous les vices.

Après la décadence de l'empire romain, la Sardaigne passa sous la domination des Empereurs d'Orient, qui la gou-

(1) Voyez le N° 52 de ce Journal, VI.e *Année*.

vernèrent par leurs généraux. Cette domination fut troublée, d'une part, par les Vandales, que défit en Afrique l'illustre Bélisaire, général de Justinien, puis par les Goths, que vainquit en Italie l'eunuque Narsès. La Sardaigne resta ensuite sous la domination de l'empire d'Orient jusqu'au commencement de sa décadence. Ce fut sous le règne de l'Empereur Justinien, que le duc Zabarde, son général en Sardaigne, ayant battu les barbares, les obligea, ainsi que leur chef Ospitone, à embrasser le christianisme, l'an 594 de J. C., ce qui [illegible] la paix. Après le gouvernement des Empereurs d'Orient, la Sardaigne fut envahie par les Maures d'Espagne, ainsi que la Corse. Les Sardes s'unirent pour repousser ces peuples et demandèrent à Louis le débonnaire, Empereur et Roi de France, de leur accorder sa protection, ce qu'il fit; et ainsi la Sardaigne passa à l'empire d'Occident. Cependant cette protection ne put être efficace, et les Sardes furent tourmentés par les attaques éternelles des Maures. C'est dès-lors qu'ils durent mettre leurs chefs à leur tête pour chasser ces mêmes Maures, sur lesquels ils remportèrent une grande victoire. C'est depuis lors qu'ils ajoutèrent quatre têtes de Maures aux armes de Sardaigne; faisant ainsi allusion à quatre chefs ou princes qui perdirent la vie dans ce combat. L'Empereur récompensa ces juges du titre de comtes, et ils prirent ensuite celui de Roi. Il y a eu ainsi quatre dynasties dans l'île. L'entière chute de l'Espagne facilita la conquête de la Sardaigne au Roi Muset de Mauritanie. Le Pape Jean XVIII, touché des malheurs de cette île, publia une bulle pour inviter les fidèles à sa délivrance, en en promettant la possession au libérateur. La république de Pise, puissante sur mer, marcha aussitôt et détruisit la flotte de Muset, non sans grande perte des vainqueurs: c'était en 1004. En 1016, Muset retourne en Sardaigne; les Pisans ne se sentant pas assez forts, s'allient aux Génois, réunis, ils battent Muset entièrement, et en le chassant ils prennent sa femme. Il y eut alors rivalité entre les deux républiques, qui s'en remirent à l'Empereur Barberousse, lequel divisa l'île en deux également. Muset étant revenu de nouveau en 1022, les Génois et les Pisans anéantirent son armée et le firent prisonnier. La rivalité recommença et les deux républiques se battirent avec acharnement, puis eurent cependant de nouveau recours à Barberousse. En attendant

sa décision, les Génois faisaient proclamer à Pavie un Roi de l'île entière, on ravagea alors réciproquement les terres les uns des autres. Barberousse finit par donner l'investiture de l'île aux Pisans, qui en conservèrent la possession, malgré les Empereurs et les Papes, l'espace d'environ de 300 ans (a).

La suite à un autre Numéro

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES

Publié le 10 janvier, à Chambéry : 1.° MANIFESTE etc (du 5 janvier 1822) portant publication de la convention faite entre S. M. le Roi de Sardaigne et S. M. le Roi des Pays-Bas, Grand Duc de Luxembourg, au sujet de l'abolition du droit d'aubaine entre les Etats respectifs des deux Souverains, compris le grand duché de Luxembourg.

2.° LETTRES-PATENTES (du 20 décembre 1821) par lesquelles S. M. autorise une émission de rentes amortissables pour une somme de 11 338 livres, 90 centimes, assigne les fonds nécessaires pour leur payement et leur amortissement proportionnel au cours, et fait une assignation de 56,950 livres 57 centimes pour être employée au payement de pareille somme de rentes à inscrire sur le registre de la dette perpétuelle de l'Etat.

CHARADE.

Mon dernier, dans sa forme, exclut de mon premier
Le nom et la présence
Mon tout avec éclat règne sur mon dernier;
On connaît sa puissance.

Le mot de la dernière *Enigme* est *hiver*.

MARCHÉS de Chambéry des 3 et 5 janvier 1822.

		Le Veissel			L'Hectolitre	
BLÉS.		l.	c.		l.	c.
Froment,	*Prix*	14	38	—	17	46
Seigle		7	60	—	9	60
Orge		6	00	—	7	84
Sarrasin		4	50	—	5	89
Maïs		7	50	—	9	80
Avoine (1).		3	00	—	5	58
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	30
Viande, *idem*,	*idem*.				0	70

(1) Rapport du 3 veissels en hectolitres: Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

(a) Ils y laissèrent des monumens de leur puissance; les tours de St Pancrace et de l'Eléphant, qui servent actuellement de prison à Cagliari, sont des monumens pisans.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. H. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1822. (N.° 3). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 18 Janvier.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 17 janvier. Dimanche, 13 du courant, le Conseil d'administration de la ville de Chambéry s'est réuni dans la salle de ses assemblées ordinaires, pour prêter serment de fidélité à S. M., conformément à l'article 6 de l'Edit Royal du 31 décembre 1821. Monseigneur l'Archevêque de Chambéry s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville, en voiture et en habit de chœur, précédé de la Croix archiépiscopale, portée par un ecclésiastique à cheval, selon le cérémonial usité en pareille circonstance. Sa Grandeur ayant pris place dans la salle du Conseil, M. l'Intendant-Général de la Division de Savoie a ouvert la séance par un discours où il a exposé le motif de la séance; et où il a bien voulu consigner l'expression de son estime et de son attachement pour les braves et loyaux Savoisiens. M. le Chevalier Perrin, Syndic de première classe, s'est rendu l'organe du Conseil, en remerciant M. l'Intendant de ses sentimens, et en l'assurant que les vœux, les regrets et la reconnaissance de nos provinces, le suivraient dans le nouvel emploi auquel la confiance de S. M. l'avait appelé.

MM. les Syndics et Conseillers ont ensuite individuellement prêté entre les mains de Monseigneur l'Archevêque, le serment de fidélité au Roi CHARLES-FÉLIX et à ses Royaux successeurs; serment que la foule des habitans présens à cette auguste cérémonie, a répété et gravé dans le fond de leur cœur.

— Nous nous empressons d'annoncer que S. M., en audience du 8 du courant, a daigné approuver, pour l'enseignement des Facultés, au Collège Royal de Chambéry, savoir: pour le Droit, MM. les Avocats Chabert et Pillet, Professeurs actuels; pour la Médecine, M. le Docteur Guilland, Vice-Protomédecin et Conseiller du Magistrat de santé; et pour la Chirurgie, M. le Docteur Rey, Professeur actuel. Cette grâce Souveraine, dont les habitans de ce Duché savent apprécier tout le bienfait, donne aux élèves dont les cours ont été suspendus à l'Université Royale de Turin, l'avantage de les suivre dans cette ville.

— Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en leur offrant un échantillon du style diplomatique dans lequel la Porte publia, en 1663, sa déclaration

de guerre à l'Empereur d'Allemagne Léopold Ier et au Roi de Pologne. En voici la teneur :

« Par la grâce du Dieu, le grand Dieu du ciel, Mole Mahomet, Dieu de la terre, auguste et puissant empereur de Babylone et de Judée, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, roi des rois de l'orient, grand dominateur de l'Arabie et de la Mauritanie, triomphateur né de Jérusalem, possesseur du tombeau du Christ le crucifié, nous le déclarons à toi, empereur d'Allemagne, et à toi, roi de Pologne, et à tous tes défenseurs, ainsi qu'au Pape de Rome, à ses cardinaux et évêques, que nous sommes résolus de t'attaquer avec treize rois, treize cent mille hommes à pied et à cheval, enfin avec une tyrannie et une force turque, que ni toi, ni les tiens n'ont jamais vues.

« Ainsi tout, nous voulons te visiter dans ta capitale de Vienne, et ensuite te poursuivre toi et le roi de Pologne et tous tes alliés, les armes à la main, brûlant, noyant, pillant, égorgeant tes défenseurs, et couvrant ton pays de carnage et de désolation. Quant à toi, nous te ferons subir la mort la plus effroyable que nous pourrons imaginer. Comme d'ailleurs ton gouvernement est faible et aussi parmi les chrétiens toi qui as ta résidence dans un petit pays, je veux t'arracher ton empire par le fer et la flamme, et renverser pareillement le siége de Rome et sa triple couronne.

« Voilà, Empereur d'Allemagne, et toi, roi de Pologne, ce que nous avions à vous déclarer, vous avertissant que les faits ne tarderont pas à suivre les paroles.

« Donné dans notre puissante ville de Stamboul, qui contient 1659 rues, 90 hôpitaux, 1600 bains publics, 997 fontaines, 129 marchés, 115 écuries pour les mulets, 480 auberges pour les étrangers, 1653 grandes et petites écoles, 1600 moulins, 4110 mosquées et églises. Cette puissante ville a une enceinte de quatre milles allemands, et des murailles flanquées de 360 grosses tours.

« Nos carrières sont enlevées aux chrétiens dont les femmes et les enfans ont été étranglés et massacrés sous leurs yeux. C'est ainsi que nous te traiterons, à feu et à sang, les chrétiens, pour témoignage de notre haine et de notre mépris.

« L'an de notre naissance le 25e, et de notre règne le 7e.

« *Signé* MOLO-MAHOMET. »

Mission de Thônes

Dans le mois de novembre dernier, a eu lieu à Thônes une Mission qui a duré un mois. Elle a été ouverte le 1, par les prêtres d'usage et par une procession nombreuse, qui, en réunissant les fidèles, les a disposés à recueillir les fruits des pieux exercices qui allaient suivre. Après l'évangile de la Messe solennelle qui fut célébrée au retour de la Procession, M. Favre, Curé de Thônes, chef de la Mission, prononça un discours qui fit la plus profonde impression sur l'auditoire entier. Sans entrer dans les détails des exercices qui ont eu lieu quatre fois par jour, et sur l'empressement avec lequel ils ont été suivis par un concours immense de fidèles

de tout sexe et de tout état, il nous suffira de dire que, pour approcher du tribunal de réconciliation, on était souvent obligé d'attendre plusieurs jours de suite; que pendant toute la nuit, une foule de fidèles stationnaient à la porte de l'église, pour y entrer à trois heures du matin; que beaucoup de personnes ne parvenaient à communier qu'à sept ou huit heures du soir, ayant encore deux ou trois heures de chemin pour se rendre chez eux par des routes pénibles: spectacle attendrissant, qui montre de quels efforts est capable la véritable piété, qui ne se laisse rebuter par aucun obstacle.

M. Favre fit encore le discours de clôture, qui fit couler des larmes abondantes à tous les auditeurs. La procession générale, accompagnée de la garde urbaine et de la musique, fut suivie de plus de cinq mille âmes. La plantation de la Croix, qui est très-belle, eut lieu en présence d'un clergé nombreux, et plusieurs autres croix furent plantées en même tems.

Nous n'essayerons pas de décrire les effets merveilleux et consolans de cette Mission sur une population nombreuse, ramenée au sentiment de ses devoirs, affermie dans la pratique du bien, ou réconciliée avec la religion, seul principe des solides vertus, seul appui de la morale, et unique garantie de la probité.

Le supérieur de cette Mission a été secondé par le zèle infatigable de MM. les Curés de Cruseilles et de la Clusaz, et par M. le Vicaire du Grand-Bornand.

Piémont.

Turin, 10 janvier. S. M., animée de cette piété héréditaire dans l'auguste famille de nos Souverains, a voulu donner un témoignage public de sa vénération pour la précieuse relique du St. Suaire, que les Princes de Savoie ont le bonheur de posséder, et à laquelle ils ont consacré un magnifique monument.

Le 4 du courant, à dix heures et demie du matin, LL. MM., précédées de la Cour de service, des Grands du royaume, des Chevaliers de l'Ordre Suprême et de S. Em. le Cardinal Solaro, se sont rendues à la Chapelle du St. Suaire, où arrivèrent peu après le clergé de la Cour, Mgr Bigex, Evêque de Pignerol, Mgr [illegible], Archevêque de [illegible], et Mgr l'Archevêque de Turin, en habits pontificaux. S. M. reçut les trois clefs de la balustrade, des mains du Premier Officier des Affaires étrangères, à qui elles étaient confiées depuis l'époque où S. S. Pie VII, en 1815, exposa la relique à la vénération publique. S. M. remit les clefs à Mgr l'Archevêque, qui fit déposer l'urne sur l'autel et l'encensa par trois fois. L'urne ayant été transportée par quatre chapelains sous un dais porté par S. M. et par trois Chevaliers de l'Ordre Suprême, la procession se rendit à la Chapelle Royale, où fut célébré le saint sacrifice. Après la messe, les sceaux de l'urne ayant été reconnus intacts par M. le Chev. Roget de Cholex, Ministre des Affaires intérieures, la relique fut déployée par les Evêques et exposée à l'adoration et au [illegible] de LL. MM. et de tous les assistans, et reportée processionnellement dans la Chapelle qui lui est destinée. S. M.

daigna permettre alors qu'elle fût exposée pendant vingt minutes aux pieux regards des fidèles qui remplissoient la Métropole, et qui contemploient avidement ce drap où fut enveloppé le corps du divin Rédempteur du monde. Le St. Suaire fut remis dans l'urne, qui fut scellée de nouveau et rétablie dans l'autel. M. gr l'Archevêque présenta les clefs de la grille à S. M. qui les remit à M. le Chevalier Roget de Cholex, lequel, en qualité de Notaire de la couronne, dressa et lut l'acte de cette auguste et touchante cérémonie, qui fut signé par S. Em. le Cardinal Solaro, par M. gr l'Archevêque et les deux Evêques, et par quatre des plus anciens Chevaliers de l'Ordre Suprême.

— Dans la dernière séance de la Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale, du 6, M. le professeur Vassalli Eandi a lu une note sur les variations extraordinaires du baromètre et sur les principales modifications atmosphériques de ces états. M. Colla a lu : *Ad herbarum exoticarum descriptionem J. Burale observationem.* Le docteur Bellingeri a lu un fragment d'un ouvrage intitulé *Recherches anatomiques sur la structure des nerfs et de la moelle épinière.* La classe a approuvé ces trois mémoires pour être insérés dans ses volumes.

— On a ouvert à Gênes une souscription au secours des naufragés des derniers orages. En 1613, il avoit péri 44 gros bâtimens dans le port de Gênes, mais alors le mole neuf n'existoit pas, et le vieux mole avoit 300 palmes de moins. Le nombre des navires perdus en dernier lieu est de 35, outre un grand nombre de petits bâtimens, et une quinzaine endommagés. A la Spezzia, il a péri une felouque et une pinque; à Varro, ce bâtiment en rade, sur 65; dans la rade dell'Arma, un brigantin françois a péri corps et biens; à St. Remo, un brick françois; à Albenga, 13 bâtimens divers; à Port-Maurice, onze. L'orage a causé des dégâts dans le littoral de l'Adriatique.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la dette publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1821. Du 22 au 22 janvier 1822 : 79 l., 75 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

On apprend de Pétersbourg que des ordres sont donnés depuis le trois décembre, pour organiser en ulans onze régimens de Cosaques, ce qui sembleroit annoncer de prochaines hostilités.

— On a découvert dans le village de Woronele, des ossemens d'éléphans en grande quantité, dans une roche creusée par la force des orages.

— Une ordonnance sévère a été publiée à Varsovie, par le Lieutenant-général du royaume de Pologne, contre les sociétés secrètes.

— Ensuite des représentations énergiques des ministres d'Angleterre et d'Autriche, à Constantinople, touchant les excès commis jusqu'ici, le gouvernement a fait publier un ordre (un *bouyourouldi*) qui prescrit des mesures vigoureuses contre tous délits de ce genre.

— La guerre des Turcs avec la Perse paroît devenir ce moment ...

Le Schah a déclaré que l'invasion du territoire ottoman avait eu lieu sans sa participation, et qu'il n'avait nullement l'intention de faire la guerre à la Porte.

— On apprend de Kœnigsberg que le directeur de la banque royale a disparu en laissant un déficit de 95,000 rixdales (380,000 fr.)

— L'*Observateur autrichien*, en démentant certains articles de la *Gazette universelle d'Ausbourg*, déclare 1.° que Constantinople n'a point été *le théâtre d'affreux désordres*; 2.° que les ministres d'Angleterre n'ont point eu en commun de conférence avec le Reis-Effendi; 3.° qu'aucun d'eux n'a eu ni refusé d'audience du Grand-Seigneur; 4.° que ces ministres n'ont essuyé ni insultes ni *coups de pistolet*; 5.° que le Sultan ni ses ministres n'ont reçu aucun outrage, etc.

— Une lettre de Francfort fait des observations sur les articles de Vienne; il remarque, entre autres, que le bouyourouldi cité ci-dessus ferait supposer qu'il y a eu des excès graves, et qu'il confirme d'ailleurs le bruit du mouvement général des Musulmans, qui avait été contredit.

— Divers districts de l'Albanie se sont mis en insurrection contre la Porte.

— Les espérances de paix se renouvellent à Vienne, depuis l'arrivée d'un courrier de Constantinople.

— On parle d'une grande bataille que les Grecs auraient perdue à Cassandra, où les Turcs auraient réduit en esclavage 12,000 jeunes gens ou femmes, et passé 8000 hommes au fil de l'épée.

— Dans l'affaire de Cassandra, qui se confirme, les Turcs ont trouvé, dit-on, 3000 têtes de bestiaux et des provisions de tout genre. Les forêts et les villages ont été incendiés.

— Les Turcs s'apprêtent à attaquer la forteresse de Janina, par un assaut général.

ANGLETERRE.

Les mécontens d'Irlande ont pris un nouveau moyen de répandre leurs vues; ce moyen consiste à faire parvenir de faux avis de prétendus incendies ou assassinats, aux autorités locales, pour les faire déplacer et profiter de leurs absences. On va prendre des mesures contre ces mystifications.

— On écrit de Dublin que deux membres du Parlement préparent pour la session prochaine un nouveau bill en faveur de l'émancipation des catholiques.

— Tout était tranquille à Rio-Janeiro, le 4 novembre dernier; le prince royal avait rendu deux proclamations pour inviter les peuples du Brésil à rester fidèles à la mère patrie.

— M. Plunkett, le célèbre défenseur des catholiques, est définitivement nommé procureur-général du royaume d'Irlande.

— Le Parlement s'est assemblé le 3, et les commissaires du Roi l'ont prorogé au 5 février, ainsi que nous l'avions annoncé.

ESPAGNE.

On a dirigé sur la Navarre et l'Arragon toutes les troupes disponibles. Valence et Murcie sont entrés dans la confédération de Cadix et de Séville. Toute l'Espagne est en insurrection: les provinces du midi sont dans le sens du républicanisme, et celles du nord se prononcent pour les anciennes institutions, la religion et le trône.

— Les autorités de Cadix ont manifesté, par une adresse aux Cortès, leur satisfaction de la résolution du congrès, qui déclare que les ministres ont perdu la confiance publique, ce qui justifie, disent-elles, leur résistance aux ordres du gouvernement.

— Le moine bénédictin, Mauro Iglésia, l'un des affiliés de Mérino, a subi, à Burgos, la peine de la strangulation.

— Malgré la représentation des Cortès, le Roi a jugé devoir garder ses ministres. On assure qu'il se forme dans le sein des Cortès un parti pour demander, en modification de la constitution, l'établissement des deux Chambres, le veto absolu du Roi, l'initiative royale pour les lois, etc.

FRANCE.

Paris, 8 janvier. Un complot avait été ourdi dans la garnison de Béfort, et la cocarde tricolore devait être arborée le 1 janvier. Un adjudant sous-officier et plusieurs complices ont été arrêtés, et d'autres conjurés ont pris la fuite. On informe à Béfort sur cette affaire.

— On écrit du Havre que, dans les derniers orages, on a vu la Manche couverte de débris et de cadavres, et qu'on a vu périr un brick, sans pouvoir lui porter secours. Deux bâtimens destinés pour Rouen ont péri corps et biens, dans les eaux de Brest, et deux autres de Nantes ont échoué; les équipages de ceux-ci se sont sauvés. Deux bâtimens ont aussi échoué à Boulogne.

— Il paraît que six nouveaux sièges épiscopaux vont être rétablis; on parle de ceux de Perpignan, le Puy, Fréjus, Rhodez, Beauvais et Nevers. La ville de Marseille réclame le sien.

10 *Janvier.* La Seine augmente, elle est couverte de débris.

— Cinq élèves de l'Ecole de Saint-Cyr ont succombé à une maladie épidémique qui s'y est déclarée.

— M. le duc Doudeville et M. le vicomte de Bonald sont nommés ministres d'état, membres du conseil privé.

— Vingt-deux personnes ont été arrêtées au sujet du complot de Saumur.

— On mande de Bayonne qu'un bâtiment espagnol a naufragé sur la côte de Verne. Quatre navires ont péri sur la côte du Poitou, et quatre autres sur la côte de St.-Jean-de-Mont.

— M. l'abbé Desmazures est autorisé à recueillir en France les aumônes destinées au secours des religieux du Saint-Sépulcre dans la Terre Sainte.

12 *Janvier.* Mme la Duchesse de Bourbon, mère du Duc d'Enghien, vient de mourir à la suite d'une défaillance qu'elle a éprouvée en allant à Ste. Geneviève. Elle était âgée de 72 ans et demi.

— M. le Vicomte de Chateaubriand est nommé à l'ambassade d'Angleterre, et M. le Comte de Serre, à celle de Naples, ensuite de la démission de

M. le Duc de [illegible] et de M. le Duc de Narbonne-Pelet.

— Le docteur François, chevalier de la Légion d'honneur, est nommé officier du même ordre, en considération de son dévouement à Barcelonne.

Banque de France 1520 fr., 25 c.; 1530 fr. 1540 fr.

Cinq pour cent consolidés 86 fr., 60 c., 86 fr., 33 c.

VARIETES

Notice sur la Sardaigne.

(*Article communiqué*) Fin (1).

La Pape Boniface VIII ayant donné l'investiture de la Sardaigne à Jacques, Roi d'Arragon, et Clément V ayant confirmé cette investiture, ce prince s'en empara, et par les Rois d'Arragon elle passa ensuite sous la domination d'Espagne. Ce fut ce gouvernement qui, pour la régir d'après les principes de ce tems, y institua une quantité de fiefs et priviléges qui subsistent encore aujourd'hui, et appartiennent en partie à des Espagnols. En 1708, par suite des guerres de la succession d'Espagne, la Sardaigne tomba sous la domination autrichienne, en la personne de l'archiduc Charles d'Autriche, compétiteur de Philippe V, petit fils de Louis XIV. Les Espagnols reprirent encore une fois la Sardaigne, et la cédèrent par un traité à l'Autriche, qui, par le même traité, la céda au duc de Savoie, en 1720, en échange de la Sicile qu'il avait eue à la paix d'Utrecht, en 1713, et le duc de Savoie prit le titre de Roi de Sardaigne.

Les Carthaginois et les Romains surtout, outre son importance politique dans la Méditerranée, avaient apprécié la Sardaigne comme un grenier précieux. Ces derniers, sous ce rapport, la peuplèrent par des colonies, par des exils politiques, et par toutes sortes de moyens. Une ancienne tradition de l'île rapporte que les Romains y obligeaient tout habitant à se marier, comme ils le pratiquaient ailleurs. L'agriculture, fruit d'une population nombreuse, y dut être florissante en ces tems là. Comme depuis la chute de l'empire romain, elle appartint en général à des gouvernemens occupés de guerres ou travaillés par des révolutions, il ne s'y fit rien de merveilleux. La peste, des guerres désastreuses, tout concourut à la dépeupler à diverses

---

(1) Voyez le dernier N° de ce Journal.

époques. Le gouvernement espagnol la gouverna ensuite de loin par des Vices-Rois. Enfin le premier gouvernement qui s'occupa de faire jouir la Sardaigne de la civilisation européenne, fut celui de la Maison de Savoie, sous le règne du Roi Charles-Emmanuel et le ministère du comte Bogin. Ce grand homme d'état, célèbre à juste titre, ayant été administrateur de la Sardaigne, conçut un plan admirable pour le bonheur de ce pays; il en commença l'exécution à son arrivée au ministère, sous les auspices du grand Roi Charles Emmanuel III. Tandis que deux universités fondées à Cagliari et à Sassari vinrent développer l'esprit vif des Sardes, on vint à épurer chez ce peuple la religion et l'administration de la justice, la morale publique en un mot. Tout en encourageant l'agriculture, pour parvenir à ces divers buts, on nomma aux évêchés de l'île des ecclésiastiques d'un grand mérite, et des magistrats de même, aux fonctions judiciaires; quand à l'agriculture, on parvenait aussi à un résultat satisfaisant en attirant des colonies en Sardaigne. Diverses circonstances, l'influence des principes philosophiques novateurs et les révolutions qui les suivirent, purent paralyser en Europe, dès cette époque, en tout ou en partie, les vues généralement bienfaisantes des Souverains légitimes pour l'amélioration de leurs états et le bonheur de leurs peuples; la Sardaigne reconnaissante eut la vraie gloire de recueillir ses augustes Souverains lorsqu'ils furent dépossédés de leurs états de terre ferme par le Directoire français. L'asile que ces bons princes trouvèrent dans cette île en des tems malheureux, suffit pour l'illustrer à jamais.

S. S.

Marchés de Chambéry des 8, 10 et 12 janvier 1822.

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Dito	f.	c.		f.	c.
Froment, *Prix*	14	18	—	1[illegible]	23
Seigle	7	50	—	9	80
Orge	6	50	—	8	50
Sarrasin	4	50	—	5	89
Maïs	7	00	—	9	15
Avoine (1).	7	50	—	5	23
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	30
Viande, *idem*, *idem*				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres:
Froment . . . [illegible] 813
Seigle . . . [illegible] 265
Avoine . . . [illegible] 234

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1822. (N.° 4) VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 25 Janvier.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 24 janvier. Nous avons pensé qu'on ne lirait pas sans intérêt le discours prononcé par M. l'Intendant général de la Division, au sujet de la prestation du serment du Corps de Ville de Chambéry.

« L'acte auquel vous êtes appelés, MM. les nobles Syndics et Conseillers de cette ville, va affermir, d'une manière solennelle et inviolable, les sentimens dont tous les habitans de la Savoie n'ont cessé d'être profondément pénétrés pour l'Auguste Dynastie qui, depuis plusieurs siècles, nous gouverne avec autant de bonté que de sagesse.

« Le bonheur des peuples repose essentiellement sur les soins et les sollicitudes continuelles d'un Prince religieux, juste, éclairé, ferme, bienfaisant et sage, constamment occupé des devoirs sacrés que la Providence lui impose, en lui confiant les rênes de l'État.

« Il sont donc heureux les peuples placés sous la domination de l'Auguste Roi CHARLES FELIX, qui, en réunissant au plus haut degré ces éminentes qualités, héritier des vertus comme de la gloire de ses illustres Ancêtres, prend pour règle invariable de ses dispositions souveraines, la protection et le soutien de la sainte Religion de nos Pères, l'observance des lois, l'amour de la justice, une sollicitude toujours à répandre des bienfaits, et qui enfin n'a pour mobile que la prospérité de l'État et la félicité générale de ses sujets! Plus heureux encore les Savoyards, qui, enfans aînés d'un si digne Monarque, ont acquis des droits certains à sa paternelle bienveillance, par les preuves innombrables de dévouement et de fidélité sans réserve qu'ils ont donnés à la Famille Royale, dans toutes les circonstances, et surtout lors des derniers événemens politiques, pendant lesquels cette précieuse partie de ses États est demeurée fidèle à la cause du Prince!

« Oui, Messieurs, en remplissant aujourd'hui par le serment, un devoir déjà commandé par le penchant de votre cœur, vous ne ferez que manifester en votre nom et au nom de vos administrés, le vœu unanime de toute la Savoie pour le maintien immuable de l'ordre social qui ne saurait exister hors du gouvernement légitime du meilleur des Monarques, et vous attirerez par là, sur vous et sur tous vos concitoyens, les bénédictions du

Ciel, témoin de vos promesses, et les effets les plus étendus de la haute bienveillance et de l'amour paternel du Souverain.

« S'il est très-honorable pour moi d'assister, d'ordre de S. M. à cette auguste cérémonie, avant de cesser mes fonctions dans ce pays que je quitte avec bien du regret, et auquel l'amour, l'estime et la reconnaissance me lieront à jamais, il me sera bien consolant, lorsque je serai rendu à ma nouvelle destination, de pouvoir répéter au pied du Trône, que ce Noble Conseil a témoigné pendant mon administration, un parfait dévouement au Roi, le plus grand zèle pour son service et pour le bien du public, et qu'il a marqué ce jour de fête solennelle au coin de la joie la plus pure, en jurant à l'auguste personne de S. M. et à son gouvernement, soumission respectueuse, obéissance sans bornes et fidélité à toute épreuve. »

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES

Pub. le 18 janvier, l'Ordonnance qui suit :

Le Commandant de la province de Savoie-propre, ensuite des ordres de S. Exc. le Gouverneur du Duché, prévient que le serment solennel, prescrit par l'Édit royal du 21 décembre dernier, aura lieu, pour la Garnison et pour les militaires de la Savoie-propre, à Chambéry, le dimanche 27 du courant, dans la Métropole, à neuf heures et demie du matin très-précises.

Seront tenus de le prêter et par conséquent de s'y trouver :

Tous les Officiers pourvus de pension de retraite ; ceux qui sont en expectative ; les Officiers sur le pied provincial ; ceux d'ordonnance qui ne sont pas sous leurs drapeaux ; les Officiers qui ont un simple grade dans l'armée, les Officiers du Génie militaire et civil.

Les Officiers en service dans les différens corps des Troupes Royales, qui sont Nobles, et par cela tenus à la prestation du serment, en cette qualité, le prêteront en outre avec les Nobles de la province où ils ont leur domicile. Chambéry, le 17 janvier 1822.

Le Comte De CAPRÉ de MÉGEVE.

Pub. le 22 janvier, l'Ordonnance suivante :

Don Louis Gabaleone COMTE D'ANDEZENO, *Chevalier G. C. des Ordres des SS. Maurice et Lazare et de S. Louis de France, Commandeur de celui de Savoie, et Chevalier de celui de Sainte-Anne de Russie de première classe, Lieutenant Général ès Armées de S. M., Gouverneur et Commandant-Général du Duché de Savoie.*

A dater de la publication de la présente, les permis de port d'armes qui ont été délivrés pendant le cours de l'année dernière 1821, n'auront plus aucun effet. Les personnes qui seront dans le cas d'en obtenir, devront s'adresser au Commandant de leur province respective.

Les royales patentes en date du 28 février 1817 n'étant point annulées, continuent à être en vigueur.

Mais, comme beaucoup d'abus se sont introduits à l'égard du port d'armes, Nous avons pensé de leur connaître et d'ordonner :

ART. 1.er Que dans l'esprit de la loi, le permis de port d'armes n'est point un permis de chasse, ainsi que le préambule de l'Edit présent le fait connaître, et qu'il est indiqué sur la feuille du permis même, à l'article *Observations*.

2. Toutes les lois émanées sur la chasse, sont et demeurent en pleine vigueur; nous nous y rapportons pour leur pleine et entière exécution, et notamment pour celles qui tendent à la conservation du gibier, et qui fixent les époques auxquelles la chasse est défendue.

3. Nous en ordonnons l'exécution la plus exacte à toutes les Autorités judiciaires, civiles et militaires, en ce qui les concerne, et nous chargeons particulièrement MM. les Syndics [illegible] de leurs gardes champêtres la plus grande surveillance; ils seront tenus de dresser les procès-verbaux de contravention, et de les transmettre, dans les 24 heures, aux Autorités compétentes.

4. Il est particulièrement prescrit aux Carabiniers Royaux, aux Gardes forestiers et aux Préposés des Douanes, d'exercer la même surveillance, de dresser leurs procès verbaux, et de les [illegible] aux Autorités compétentes, pour qu'il soit pris contre les contrevenans les mesures prescrites par la loi.

Il ne sera plus accordé de permis de port d'armes à tous ceux qui en auront abusé.

5. Ordonnons à qui il appartiendra, d'observer et faire observer les présentes dispositions, voulant que les copies imprimées à l'Imprimerie Royale soit ajouté foi comme à l'original.

Chambéry, le 15 janvier 1822.

DANDEZENO

Le Secrétaire du Gouvernement général,

J. M. Viale.

Pub. le 20 janvier une ORDONNANCE *du Conseil de la Réforme des Etudes*, relative à quelques obligations imposées aux Instituteurs.

N. B. Nous avons donné la suite de cette Ordonnance dans le N.° 52 de la *VI.e Année*, du 21 décembre dernier.

AVIS *aux Pensionnaires ecclésiastiques et civils.*

Les Pensionnaires ecclésiastiques et civils inscrits dans la province de Savoie-propre, sont prévenus que le payement du deuxième semestre 1821 a été ouvert à la Trésorerie provinciale, le 16 du courant, et qu'il sera clos le 15 février prochain.

Chambéry, le 17 janvier 1822.

ROSSET, *Secrétaire.*

AVIS — *Adjudication de travaux publics.*

Le samedi, 2 mars 1822, à dix heures du matin, à Chambéry, à l'Hôtel-de-Ville, pardevant les Nobles Syndics, il sera procédé à l'adjudication au rabais et à l'extinction des feux bougies vierges, ensuite de soumissions préalablement remises cachetées, des ouvrages détaillés par la 1.re partie du devis de l'architecte Trivelly, en date du 30 décembre dernier, estimés à la somme de 223,169 l., 66 c., et qui sont à faire en réparations et constructions au Théâtre de la ville, suivant les plans dressés par le même

Architecte, approuvée par S. M., et dont on pourra prendre connaissance, ainsi que du cahier des charges, au secrétariat de ville, sans déplacement.

Les offres ultérieures en rabais du sixième ou demi-sixième, ne seront admises que jusqu'à six heures du soir du vingtième jour du mois de mars. — Il sera procédé, devant M. l'Intendant Général de la Division de Savoie, le lundi, 4 février prochain, à l'adjudication, par la voie des soumissions cachetées, des travaux à exécuter en réparation de la route royale entre le pont du Gelon (Bourgneuf) et la Chavanne, évalués à 13,369 l. 72 c., et de l'entretien, pendant trois ans, de cette partie de route, sur la base de 3,290 l. 35 c. par an.

PIÉMONT.

Turin, 18 janvier. Le 13 du courant, jour fixé par S. M. pour la prestation du serment des militaires, toutes les troupes de garnison dans cette capitale et dans la citadelle, la cavalerie stationnée à la Vénerie Royale et tous les officiers présens à Turin, se sont rendus, en grande tenue, avec armes et bagage, sur la place du Château, où l'on avoit érigé une élégante chapelle, sous le portique du palais dit de *Madame*.

A dix heures et demie, arriva Mgr l'Archevêque, qui fut reçu par S. Exc. le Gouverneur général de la Division, et avec tous les honneurs militaires dus à son rang. Revêtu des habits pontificaux et assisté de deux chanoines, il se plaça devant une table, sous le pavillon disposé en forme de vestibule de la chapelle, ayant à sa droite S. Exc. M. le Gouverneur Général et M. le Chev. Grand-Croix président Gloria, Avocat-général de S. M., et à gauche, S. Exc. M. le Premier Président du Sénat et M. l'Intendant général de la Division. Etoient en outre présens M. le Chev. de Saint-...., faisant les fonctions de Chef d'Etat-Major, comme secrétaire, et comme témoins, deux Décurions de la ville.

Le serment fut d'abord prêté par M. le Comte de Venanson, Général Commandant de la Division, et ensuite individuellement par chacun des Officiers isolés. Vinrent ensuite les Carabiniers Royaux, la Brigade de Savoie, le Corps royal d'artillerie, les Régimens de Piémont royal et des Chevau-légers de Savoie, et un bataillon des Chasseurs royaux de Piémont. Les Colonels de chaque Corps prêtèrent le serment, et le Colonel-chef entrant dans les sous-officiers et les soldats, prononça la formule, à laquelle ils répondirent tous en levant la main droite: *Je le jure*. Le serment fut suivi des acclamations universelles et des cris multipliés de *Vive le Roi!* répétés par la foule innombrable qui assistoit à cette cérémonie auguste et solennelle. Enfin tous les Corps ayant fléchi le genou au son de l'autel, Mgr l'Archevêque leur donna la bénédiction.

La cérémonie terminée, tous les Corps précédés de la musique, eurent l'honneur de défiler sous les yeux de LL. MM. qui daignèrent se montrer à l'une des fenêtres du grand appartement. Il seroit difficile d'exprimer les nobles sentimens qui animoient tous ces braves militaires, fiers d'être honorés de la présence de leurs augustes Souverains.

— La ville de Novare a agrégé au nombre de ses nobles Décurions,

S. Exc. le Comte Victor Sallier de la Tour, en reconnaissance des services signalés qu'il a rendus à cette ville, à S. M. et à l'État.

19 *Janvier*. Le corps administratif de la ville de Verceil a prêté le ... [illegible] le serment de fidélité à S. M., conformément à l'Edit royal du .. décembre dernier, entre les mains de Mgr l'Archevêque et en présence de M. l'Intendant de la province.

— Les habitans des deux Rivières de Gênes, jusqu'au Var, ont cruellement souffert des désastres causés par les derniers orages. Mgr l'Archevêque de Gênes a fait une pieuse et pressante exhortation aux habitans aisés de son diocèse, à venir au secours de leurs frères, et il est à espérer que tous les sujets de S. M. s'empresseront de concourir à cette œuvre de charité.

— Nous apprenons de Savone que, le .. du courant, la roche connue [illegible] *de [illegible]*, qui menaçait depuis long-temps le chemin de Savone, a été renversée dans la mer, où elle forme un îlot, par l'effet d'une mine heureusement dirigée par M. le comte de [illegible], capitaine au Corps royal des Ingénieurs. Cette opération difficile n'a donné lieu à aucun accident fâcheux.

— Le .. du courant, la fête de S. M. la Reine a été annoncée par le canon de la citadelle. Le soir, il y a eu cercle à la Cour. S. M. a reçu les hommages des Dames et des Chevaliers. Il y a eu une magnifique illumination et un concert [illegible] au Théâtre, que LL. MM. ont honoré de leur présence.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. 100, rachetables, à dater de 1.er octobre 1821. Du 13 au 15 *janvier* 79 l., 79 l., 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Selon des nouvelles de la Moldavie, du 7 décembre, le nombre des troupes ottomanes réunies dans les deux principautés, s'éleverait à 150 mille hommes, dont 15 mille à Jassy seulement. Et des lettres de Vienne annoncent au contraire le commencement de l'évacuation de ces deux provinces.

— Il se confirme que l'attaque des Persans n'était point combinée avec les troubles actuels des états ottomans, et qu'il ne s'agissait que de quelques [illegible] ont lieu sur les limites du Kurdistan. Les mouvemens du [illegible] n'avaient également aucun rapport avec l'attaque des Persans.

— On a donné de nouveaux détails sur la prise de Tripolitza par les Grecs. Ceux-ci, après avoir emporté d'assaut la ville et le serail fortifié, massacrèrent tout ce qui s'y trouva, sans excepter les femmes et les enfans. On fait monter à 30 mille le nombre des Musulmans qui auraient été victimes dans cette circonstance; ce qui paraît exagéré.

— L'Observateur autrichien continue à contredire expressément les nou-

velles données sur les affaires de la Turquie, par la *Gazette universelle d'Augsbourg*.

— On écrit des bords du Danube, que rien n'est encore décidé sur la grande question de la paix ou de la guerre, et qu'on attend avec impatience un courrier de Constantinople porteur de nouvelles qui vont jusqu'au 20 décembre.

— Les nouvelles de Smyrne, du 15 décembre, annoncent qu'après les horribles journées des 19, 20 et 21 novembre, la tranquillité s'est rétablie dans cette ville.

— Selon les dernières nouvelles relatives aux affaires de la Grèce, le divan aurait demandé un délai de 30 jours pour donner une réponse définitive à la Russie. D'autres nouvelles annoncent qu'il a fait plusieurs concessions qui permettent un acheminement à une conciliation.

— Le transport de la grosse artillerie turque de Jassy sur les bords du Danube, semble annoncer le parti d'évacuer la Moldavie, en cas de guerre.

ANGLETERRE.

Un placard affiché à la porte d'une église, dans le comté de Kilkenny, promettait 500 liv. sterl. de récompense pour la tête de tout seigneur qui n'aurait pas réduit ses fermages d'un tiers.

— Le *Courrier* publie une lettre de Vienne, du 17 décembre, qui déclare dénués de fondement tous les bruits récens sur le maintien de la paix, mais qui annonce que l'Empereur de Russie n'entreprendra aucune hostilité avant d'avoir adressé à tous les grands souverains un manifeste qui exposera ses motifs et ses projets modérés.

— On estime à 4000 marcs le poids d'une partie de la vaisselle apportée ici de Sainte-Hélène, et qui va être envoyée à la *Monnaie*.

ESPAGNE.

On écrit de Séville que les révoltés exigent un nouveau serment, celui de n'obéir ni au gouvernement ni aux Cortès. On a lu aux Cortès une représentation de Murcie, rédigée dans le même sens, par laquelle on déclare qu'on n'obéira à aucun ordre quelconque, tant que les ministres actuels resteront en place.

— Des réunions fréquentes des nouveaux Députés ont eu lieu. On dit que l'objet de ces réunions est l'établissement prochain d'une république et les moyens d'y parvenir.

— Le 30 décembre, un nouveau mouvement a eu lieu à Barcelonne, pour proclamer les mêmes principes d'indépendance que Cadix, Séville, etc. A la suite de ce mouvement, le général Villa-Campa, qui n'a pu le réprimer, a quitté Barcelonne.

— La trop prompte rentrée des habitans à Barcelonne a renouvelé des symptômes inquiétans de la contagion. La fièvre jaune n'a pas cessé à Majorque.

— S. M. a définitivement décidé qu'elle gardait ses ministres. Les Autorités de Valence ont aussi déclaré qu'elles n'obéiraient plus au gouverne-

ment actuel. On annonce des événemens déplorables qui seraient arrivés à Grenade. Dans les derniers orages, les côtes de la Galice ont souffert les mêmes désastres que celles de la Catalogne.

FRANCE.

Paris, 15 *janvier*. Le Zodiaque de Denderah est arrivé à Paris, parfaitement bien conservé.

— Dans la séance d'hier, de la Chambre des Députés, une pétition en faveur des colons réfugiés de Saint-Domingue, a été pour le côté gauche une occasion d'interpeler les ministres sur les avantages d'une négociation avec le président de la république d'Haïti, seul moyen, selon les orateurs, de venir au secours des colons réfugiés, et d'où le commerce français pourrait retirer de grands avantages. Les orateurs ont plusieurs fois reproché aux ministres leur silence sur la question s'il y avait ou non des négociations. M. de Villèle a écarté la question, en observant qu'elle tenait à la prérogative royale, et que une telle discussion était une imprudence.

— Dans la même séance, M. Chifflet a fait le rapport au nom de la commission relative aux délits de la presse; il a déclaré que la commission proposait l'adoption du projet, mais avec un assez grand nombre d'amendemens. Vingt-deux orateurs se sont inscrits contre le projet, et quarante-trois contre; parmi les premiers on remarque MM. de Marcellus, de Bonald, Castelbajac, Clausel de Coussergues, etc., et au nombre des derniers sont tous les orateurs les plus connus du côté gauche.

— Des désordres et des naufrages ont eu lieu sur les côtes de la Belgique.

17 *Janvier*. M. le baron Decazes, l'un des secrétaires de l'ambassade française à Londres, vient de s'embarquer à Calais avec des dépêches.

— S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans est accouchée d'un cinquième fils, qui portera le nom de duc d'Aumale.

19 *Janvier*. Plus de cinquante marins ont péri sur les côtes de Dieppe, dans les dernières tempêtes.

Banque de France 1535 fr.;

Cinq pour cent consolidés, 85 fr., 95 c.;

VARIÉTÉS

Recommandation d'un remède nouveau et très-efficace pour prévenir et guérir la rage. (Extrait de la *Bibliothèque Médicale*, novembre 1821).

Le docteur Lyman Spalding a publié à New-Yorck, un ouvrage où il fait l'histoire du remède dont il s'agit, qui a été employé dès 1773, par le docteur Van Derveer de Roysfield, dans l'Etat de New-Jersey. M. Derveer a employé ce remède sur quatre cents personnes, dont une seule éprouva des symptômes d'hydrophobie. Lewis, qui avait reçu de M. Derveer, la connaissance du remède, a sauvé près de cent personnes et vingt à trente animaux. Le même ouvrage cite une multitude

d'autres exemples de guérisons, dont plus de onze d'animaux. Le journal du soir de New-Yorck cite également un grand nombre de guérisons opérées en 1817 et 1819, etc.

Le spécifique indiqué est la plante appelée *Scutellaria lateriflora*. On récolte cette plante avant ou après la floraison; on la fait sécher à l'ombre, on la pulvérise, et l'on conserve la poudre dans des flacons bien bouchés et goudronnés. On fait avec cette poudre une décoction aussi forte que du thé ordinaire, et on en donne aux adultes une demi pinte le soir, et autant le matin à jeûn. La dose pour un enfant de trois ans, est un quart de pinte; trois huitièmes pour un enfant de huit ans, et une demi pinte pour un enfant de douze ans. Chaque troisième jour, on suspend le remède, que l'on remplace par deux cuillerées à café de soufre en coton avec du sirop de sucre, afin de rendre le ventre libre: on reprend ensuite l'usage du préservatif. Le malade doit s'abstenir de beurre et de lait, en général d'alimens gras et de boissons fortes; il doit aussi éviter soigneusement l'humidité des pieds. M. Hufeland, qui a donné un extrait de l'Ouvrage indiqué ci-dessus, insiste sur la prudence de ne négliger, dans aucun cas, la cautérisation et la suppuration de l'endroit mordu.

Les guérisons frappantes, opérées par ce remède, sur des personnes et des animaux, tandis que d'autres malades qui, se trouvant dans les mêmes circonstances, et n'ayant pas fait usage du remède, ont succombé, le grand nombre de ces guérisons et le caractère d'authenticité qu'elles présentent, paraissent ne laisser aucun doute sur l'efficacité d'un spécifique qu'il serait enfin bien consolant de pouvoir opposer à l'une des plus affreuses maladies qui soient dans le cas d'affliger l'humanité.

LOGOGRIPHE

Né dans le sein, interprète du cœur,
On me voit quelquefois exprimer la douleur
Avec un pied de moins je suis un hypocrite
Qui sait par-dessus tout faire la chattemite.

Le mot de la dernière *Charade* est *Angle-Terre*.

Marchés de Chambéry des 17 et 19 janvier 18[illegible].

Bleds.		Le Veissel f.	c.		L'Hectolitre f.	c.
Froment,	*Prix*	13	50	—	16	72
Seigle		8	00	—	10	46
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		4	50	—	5	84
Maïs		7	00	—	9	15
Avoine (1)		3	00	—	5	58
Pain, 1re qualité	le kilogr.				0	30
Viande, *idem*	*idem*				0	00

Chambéry, de l'Imprimerie de F. A. Plattet, rue du Sénat.

An 1822. (N.° 5). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 1.er *Février*.

INTÉRIEUR

Chambéry, 31 *janvier*. Le Dimanche, 27 du courant, a eu lieu, dans cette ville, avec une grande solennité, la prestation du serment de fidélité à S. M., par les troupes de la garnison et les militaires de la province de Savoie-propre, en exécution de l'Edit Royal du 21 décembre dernier.

A neuf heures du matin, toutes les troupes de la garnison, réunies en grande tenue sur la place de Saint-Léger, se rendirent à la Métropole, où elles furent placées par ancienneté de Corps dans la grande nef de l'Eglise.

Les Carabiniers Royaux, qui les précédoient, furent placés dans l'avant-chœur.

S. Exc. M. le Gouverneur s'y rendit à neuf heures et demie précises, avec tous les Officiers en retraite et isolés, qui ne faisoient pas partie de la garnison.

Monseigneur l'Archevêque et S. Exc. le Premier Président du Sénat s'y rendirent de même, ainsi que les autres personnes qui devoient intervenir à la fonction.

Chacun ayant pris la place qui lui avoit été préparée d'avance, on assista à la sainte Messe qui fut suivie d'un discours en italien, relatif à la circonstance; après quoi, Monseigneur l'Archevêque se plaça auprès de la table qui avoit été disposée au devant du Maître-Autel, ayant à sa droite S. Exc. le Gouverneur, et à sa gauche S. Exc. le Premier Président du Sénat; et après eux M. l'Intendant Général Chev. de Gimilly, M. Picolet représentant l'Avocat-Fiscal Général, MM. les chevaliers de Boltet de Tresserve, et Clément du Bourget, comme témoins, et M. le Commissaire des Guerres de la Division, Intalacchi, comme secrétaire.

M. le Colonel Comte de Villette prêta le premier le serment, à la tête de l'Etat-Major et des Officiers du genre militaire et civil, après eux, MM. le Commandant et les Officiers de place, et successivement MM. les Officiers en retraite et les Officiers isolés.

Chaque Corps de la garnison, à la tête duquel étoient les Carabiniers Royaux, prêta ensuite son serment de la manière suivante, savoir.

MM. les Officiers et les Sergens le prêtèrent individuellement; et après eux, chaque Commandant de Corps en ayant prononcé la formule, tous les soldats le prêtèrent ensemble, en répétant : *Je le jure*.

La cérémonie fut terminée par la bénédiction pontificale que Monseigneur l'Archevêque donna aux troupes.

Sa Grandeur fut accompagnée par S. Exc. le Gouverneur jusqu'à la porte de l'Eglise; après quoi, S. Exc., suivie du même cortège qui l'avait accompagnée, se rendit sur la place de Saint-Léger, où toute la garnison défila devant elle en parade.

L'air martial, la joie peinte sur les visages de tous ces braves militaires, montra aux spectateurs l'amour et la fidélité qui animent cette garnison dévouée à son auguste Souverain.

Les cris répétés de *Vive le Roi* se confondaient dans les airs avec les vœux des habitans fidèles de cette ville, dont la foule empressée avait rempli la Métropole et se pressait dans les rues, partageant les sentimens et la joie de ces braves troupes.

Pour bien terminer ce beau jour, il fallait le fêter en famille : aussi MM. les Officiers de la Garnison se sont réunis à ceux en retraite, dans un dîner de près de cent couverts.

S. Exc. le Gouverneur alla les surprendre à l'heure du dessert, pour partager la fête et porter la santé de LL. MM. le Roi et la Reine, et celle de toute la Famille Royale.

Rumilly, 20 janvier. Les habitans de cette ville manifestaient, depuis quelques années, le désir de posséder, à l'instar de plusieurs villes du Duché, une congrégation des Sœurs de St-Joseph, pour l'instruction chrétienne des jeunes filles de la classe indigente, et pour le soulagement des pauvres malades. Leurs vœux et leurs espérances viennent enfin de se réaliser, par le concours de l'autorité royale et archiépiscopale, par le zèle infatigable, le dévouement généreux de M. Simond, Archiprêtre et Curé de la paroisse, et par les sages dispositions que le noble Conseil de la ville avait déjà prises, dès la fin de l'année 18[illegible]9, pour parvenir à un but si digne de sa sollicitude, et pour assigner à cette précieuse institution un édifice et une dotation convenables.

Le 19 de ce mois, deux sœurs du principal établissement formé à Chambéry, envoyées par Monseigneur l'Archevêque pour commencer la nouvelle congrégation de Rumilly, ont pris possession de la maison qui leur était préparée. Le lendemain dimanche, M. le Chanoine Billiet, l'un des Grands-Vicaires de ce Diocèse, a prononcé, dans l'église paroissiale, à l'issue des Vêpres, devant un auditoire nombreux, un discours relatif à la circonstance, où sa piété et ses rares talens ont mis en plus grand jour l'importance de l'institution religieuse. Enfin le lundi et ce matin, ont eu lieu, après la célébration de la Messe et le chant du *Veni Creator*, la bénédiction de cette nouvelle maison de piété, donnée par M. le Grand-Vicaire, en présence du clergé, des autorités et d'un grand nombre d'habitans; l'installation des deux sœurs institutrices et successivement l'ouverture

ture de l'école, formée au delà de 300 élèves, toutes présentes à cette touchante cérémonie.

L'expérience a démontré, mieux que tous les raisonnemens, l'utilité de ces congrégations de charité, dans l'intérêt de la religion, des mœurs et de l'humanité souffrante. Aussi l'assentiment le plus général, la satisfaction publique la mieux sentie, les témoignages de la reconnaissance des pères et mères de famille, et les actes de générosité des personnes notables envers cet établissement naissant, ont couronné les soins et les peines offerts de M. le Curé et de MM. les Administrateurs. Un concours de circonstances aussi heureuses leur garantit par avance qu'ils trouveront dans les fruits que la ville, dont la population est toujours croissante, recueillera de cette institution, la plus douce et la plus flatteuse récompense.

PIÉMONT.

Turin, 22 *janvier*. Le 25 du courant, jour de S. Maurice, protecteur de l'auguste Maison Royale de Savoie et de ses États, le Corps Décurional de cette Capitale a fait la prestation solennelle du serment à S. M., prescrit par l'Édit royal du 21 décembre dernier. Après la Messe célébrée par Mgr l'Archevêque, dans l'Église du *Corpus Domini*, la cérémonie a eu lieu, selon les formes prescrites, dans la grande salle du Conseil de Ville, en présence de Mgr l'Archevêque, du Président, Régent la Chambre Royale des Comptes, et du Vicaire surintendant général de politique et de police. Après la cérémonie, Mgr l'Archevêque, cédant aux vœux du Conseil, lui a donné sa bénédiction.

— La prestation du serment par toutes les troupes de garnison à Gênes, a eu lieu dans cette ville, le 17 du courant, jour anniversaire de la naissance de S. M. la Reine, avec le même cérémonial et les mêmes circonstances qui ont eu lieu ici pour les militaires stationnés dans cette capitale.

— L'administration de la ville de Coni a prêté le même serment, avec toute la solennité requise, le 20 du courant.

— Le 17 du courant, la Classe des sciences historiques, morales et philologiques de l'Académie Royale des sciences, a tenu sa séance ordinaire, où S. Exc. M. le Comte Napion a continué la lecture de son ouvrage touchant la milice militaire des Italiens dans le moyen âge. S. Exc. M. le Comte Balbo a lu deux autres lettres inédites de Peiresch au célèbre Galilée.

Nous donnerons postérieurement une notice de la séance tenue le 20 par la Classe des sciences physiques et mathématiques.

24 *Janvier*. La garnison de la ville de Saluces et tous les Officiers en retraite et en expectative dans la province, ont prêté solennellement le serment de fidélité à S. M., le 20 du courant, entre les mains de M. le Vicaire-général, délégué par Mgr. l'Évêque du Diocèse.

— Le corps administratif du bourg de Vespolate, dans le Novarèse, a prêté le même serment, le 22 du courant. Après la cérémonie, il a été chanté un *Te Deum* et des prières pour la prospérité du règne de LL. MM.

26 *Janvier*. On apprend de Gênes que toutes les nouvelles s'accordent

a fait augurer que les différends entre la Russie et la porte se termineront par la voie des négociations.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% cons., rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1821. *Du 17 au 15 janvier* 79 l., 50 c., du 22 au 24 79 l., 50 c., 80 l. du 24 au 26 80 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

La *Gazette universelle* d'Augsbourg a annoncé un mouvement de l'armée russe du sud vers le Pruth, en ajoutant qu'elle ne s'arrêtera pas même le Pruth, et que chaque soldat a ses provisions pour quinze jours.

— On annonce que le pacha de Trébisonde aurait levé l'étendard de la révolte. L'affaire des Princes est terminée par un accommodement. M. de la Tour-Maubourg, ambassadeur français, est arrivé à Constantinople. La prise d'Arta, de Modon et de Coron par les Grecs paraît se confirmer.

Angleterre.

Le *Sun* assure que notre cabinet a fait tous ses efforts pour prévenir la guerre dans l'Orient, et que si elle a lieu malgré tous les moyens employés pour la détourner, l'Angleterre donnera son assistance pour faire de la Grèce un état indépendant.

— Lord Sidmouth a remis, le 17, les sceaux de l'État à S. M. Il a pour successeur Sir Robert Peel.

— Le bruit a couru à Londres, d'après une lettre de Vienne, que l'Angleterre et l'Autriche avaient fait des propositions pour accélérer un accommodement, et que la Russie et la Porte étaient priées de consentir à une espèce d'arbitrage.

Espagne.

Le Roi, pour ôter tout prétexte aux provinces révoltées, a fini par accepter la démission des ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, de la guerre et des finances. Mais on ne croit pas que cette condescendance produise beaucoup d'effet. Dans les nouvelles Cortès, on s'attend à voir dominer les membres les plus exaltés, et l'on désigne déjà Riego pour la présidence. Le buste de ce général a été de nouveau porté en triomphe à Séville, sur un char, et couronné par deux jeunes femmes. Le café de la Fontaine d'Or est ouvert de nouveau.

— Dans la discussion du code pénal, les Cortès ont décrété l'inviolabilité de la personne du Roi, de la Reine, du prince des Asturies; leurs meurtriers sont assimilés aux parricides. Toute attaque contre l'autorité du Roi et toute tentative d'introduire une autre religion que celle de l'État, seront punies de mort.

— Un régiment de cavalerie, en garnison à Madrid, était prêt à aller

joindre les insurgés de l'Andalousie, lorsque le Colonel, prévenu à temps, a fait échouer le complot.

Le gouvernement a reçu la nouvelle officielle de la cessation entière des troubles de Séville; on espère que cet événement ramènera le calme à Cadix, Alicante, Murcie, Carthagène, etc. Quant à Barcelonne, le général Riégo y a fait une espèce d'entrée triomphale.

— Toute la vieille Castille paraît au moment de se soulever contre le nouveau système. Dans un tumulte qui a eu lieu à Valence, le 5, on a entendu le cri: *mort au Roi et à ses ministres!* Dans le club de la Fontaine d'Or, on a laissé entrevoir le projet d'établir une république. LL. MM. sorties pour aller au Prado, ont été grossièrement insultées.

F R A N C E.

Paris, 21 *janvier*. On écrit de Belfort, 13 janvier, que l'on a arrêté à Thann, département du Haut-Rhin, un colonel, un lieutenant et un [illegible], les deux premiers dépositaires de papiers et soupçonnés de complicité dans la conspiration récemment découverte à Belfort. Leur arrestation est due à l'intrépidité d'un simple garde champêtre.

— Dans la séance du 19, M. de Martignac a fait, à la Chambre des Députés, le rapport de la commission relative au projet de loi sur la police des journaux, et a conclu à son adoption, sauf quelques amendemens. Le rapporteur a tâché de répondre d'avance aux objections prévues. Dans la même séance a commencé la discussion sur la loi relative aux délits de la presse. On a entendu MM. de Corcelles, Duplessis de Grénédan et Etienne.

— Le nombre des prêtres en activité dans le royaume, est de 35,286, dont 15,870 âgés de plus de 60 ans. En 1821, il est mort 1447 prêtres; il en a été ordonné 1435, déficit 12.

— Le Docteur Pariset est arrivé à Paris, ainsi que MM. Bally et François.

24 *janvier*. Le 21 janvier, S. M. a entendu une messe de *Requiem* pour le repos de l'ame de Louis XVI; et les Princes sont allés assister au service qui a eu lieu à Saint-Denis.

— La discussion sur la police des journaux a continué dans les séances des 22 et 23 du courant. M. le garde des sceaux a pris la parole et a fait des observations très-étendues sur les divers discours de l'opposition. La droite lui a témoigné son approbation.

25 *janvier*. Les nouvelles du Brésil annoncent une révolution complète dans ce royaume. Le Prince Royal a été embarqué et renvoyé en Europe. Les Cortès sont déjà convoquées à Rio-Janeiro.

— La Chambre des Députés a adopté le premier article de la loi sur la répression des délits de la presse, qui concerne les outrages faits à la Religion.

Banque de France: 1537 fr. 50 c. à 1540 fr.
Cinq pour cent consolidés

VARIÉTÉS

Martyrologe Royal, *ou vie particulière des Bourbons morts révolutionnairement depuis* 1789, par M.r de S. Prosper. *Vie de Louis XVI*, 1 vol. in-18 de près de 400 pages; prix 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste. A Paris, à la librairie monarchique de N. Pichard, quai Conti, N.° 5, et à Chambéry, chez Puthod.

(Article communiqué).

L'un des meilleurs moyens de combattre les funestes doctrines qui, en brisant tous les liens de l'ordre moral, en rompant tous les freins des passions, en avilissant tout ce qu'il y a de plus respectable, finissent par conduire à tous les excès et par mettre la société sur le bord de l'abîme qu'elles ont creusé, l'un des meilleurs moyens de signaler tout le danger de ces doctrines, est d'opposer sans cesse à leurs partisans les effets inévitables qu'elles entraînent à leur suite, de rappeler les conséquences désastreuses qu'elles ont produites sous nos yeux, en un mot, de *répondre* aux sophismes par des faits qui ne parlent que trop haut.

Sous ce rapport, la partie saine du public ne saurait donner trop d'encouragement à la collection historique que M. de S. Prosper, jeune écrivain royaliste déjà connu par différens ouvrages, vient de publier sous le titre de *Martyrologe Royal*, ou *Vie des Bourbons morts victimes de la révolution*. La biographie de Louis XVI devait ouvrir ces tristes annales, publiée ici, il y a peu de temps, la première édition en a été enlevée avec une telle rapidité, qu'il nous a été impossible d'en rendre compte. La seconde, augmentée d'un grand nombre de faits nouveaux, vient de paraître. Nous nous empressons de mettre sous les yeux du public le passage suivant, qui fera juger à la fois de l'intérêt que présente la vie du roi martyr, et du talent avec lequel elle est écrite. Nous avons choisi de préférence la dernière entrevue de Louis XVI avec sa famille.

« Enfin, à huit heures et demie, la porte s'ouvrit. La Reine
» se montra la première; elle tenait son fils par la main, Madame
» Royale et Madame Elisabeth suivaient. Tous coururent se pré-
» cipiter dans les bras du Roi. Etouffés de douleur, ils n'avaient
» pas la force de pleurer, et pendant quelques minutes, nul bruit
» ne se fit entendre... enfin des sanglots se firent passage. Reve-

» suite de ce premier saisissement, la Reine voulut entraîner son
» époux dans sa chambre. « Non, lui dit Louis, passons dans
» cette salle, je ne puis vous voir que là. » Alors la famille entra
» dans la salle à manger, et Cléry referma sur elle une porte en vi-
» trage. Le Roi s'assit, la Reine prit place à sa gauche, Madame
» Elisabeth à sa droite, Madame Royale presque vis-à-vis, et le
» jeune prince se tint debout entre les jambes de son père. Tous
» se penchaient vers Louis, que souvent ils tenaient embrassé;
» puis ils laissaient éclater ces mots interrompus, ces accens du
» désespoir, ces longs sanglots qui déchirent et brisent le cœur.
» Le Roi, dont les traits étaient évidemment altérés, essayait
» de consoler sa famille, pleurait de douleur pour elle, et non par
» la crainte de la mort, puis racontait à la Reine les détails de
» son procès et cherchait à excuser ses meurtriers. Aux conso-
» lations les plus tendres, il mêla ensuite, pour son fils, de
» bonnes instructions religieuses. [illegible] le surtout pour qu'il par-
» donnât à ses assassins. Enfin il lui donna sa bénédiction ainsi
» qu'à sa sœur. La Reine voulut passer la nuit auprès de son
» époux; il la refusa, en lui faisant sentir qu'il avait besoin de
» tranquillité. Après sept quarts d'heure de larmes et de déses-
» poir, il fallut se séparer. Le Roi se leva le premier; il était
» dix heures et un quart; sa famille le suivit et Cléry ouvrit
» la porte. Louis tenait la Reine par le bras droit, le Dauphin
» leur donnait à chacun une main; Madame Royale tenait son
» père serré par le milieu du corps, et Madame Elisabeth avait
» saisi le bras gauche de son frère. Faisant quelques pas vers la
» porte d'entrée, ils ne purent retenir les gémissemens les plus
» douloureux. Le Roi, qui leur avait promis de les revoir le
» lendemain, leur dit: « Je vous assure que je vous verrai
» demain, à huit heures.... » — Pourquoi pas à sept, dit
» la Reine. — « Eh bien, oui, à sept, répondit le Roi....
» Adieu.... » Ces mots furent prononcés d'une manière si
» expressive, que les sanglots redoublèrent, et que Madame
» Royale tomba sans connaissance aux pieds de son père. Cléry
» et Madame Elisabeth la relevèrent. Alors le Roi, faisant un
» dernier effort de courage, embrassa tous les siens, s'arracha
» de leurs bras en disant: Adieu.... Adieu.... Et aussitôt
» il rentra dans son cabinet. Toutes les portes étaient fermées,
» et néanmoins on entendit long-temps les cris que les princesses
» poussaient sur les escaliers. Le Roi quitta alors son cabinet

» pour aller rejoindre son confesseur dans les Tourelles, ses
» traits peignaient l'émotion la plus vive. « Ah ! Monsieur,
» dit-il, en se jetant sur une chaise, quelle entrevue que celle
» que je viens d'avoir ! faut-il que j'aime et que je sois si tendrement aimé ! Mais c'en est fait, oublions tout le reste, pour
» ne penser qu'à l'unique affaire de notre salut. Elle seule doit,
» en ce moment, concentrer toutes mes affections et toutes mes
» pensées. »

» Ce passage justifie, ce nous semble, le succès éclatant qu'a obtenu la vie de Louis XVI. Elle va être incessamment suivie de celle de Marie-Antoinette. Nous terminerons en recommandant cette entreprise, et nous nous plaisons à espérer qu'elle procurera à son tour à son auteur l'estime et l'encouragement de tous les gens de bien. »

On trouve aux mêmes adresses la nouvelle livraison qui vient de paraître, des *Œuvres de Bossuet*, in-12, que nous avons déjà annoncées plusieurs fois dans notre Feuille. Celle-ci contient le Tome Ier de l'*Histoire des Variations des Églises protestantes*.

ENIGME.

J'abandonne le ciel pour régner sur la terre,
Mais plus d'une contrée, à mes lois étrangère,
Ne me voit point du tout ou me connaît fort peu.
J'arrive en folâtrant, mon voyage est un jeu.
Rarement mon domaine apparaît sans nuages;
Mon règne, quoique froid, n'est pas exempt d'orages.
Mon siège colossal est largement assis:
Que les trônes des Rois près du mien sont petits!

Le mot du dernier *Logogriphe* est *château*, où l'on trouve *chat*.

Marchés de Chambéry des 22, 24 et 26 janvier 18[illegible].

Blés.		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
		f	c		f	c
Froment,	*Prix*	13	80	—	16	98
Seigle		7	00	—	9	15
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		4	50	—	5	89
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1)		7	50	—	6	35
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	30
Viande, *idem*, *idem*					0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre: Froment 0.813, Seigle 0.766, Avoine 0.434.

Chambéry, de l'Imprimerie de F. H. Plattet, rue du Sénat.

An 1822. (N° 6). VIIe Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 8 Février.

INTÉRIEUR.

Chambery, 7 février. Voici les résultats des observations du baromètre et du thermomètre, faites jour par jour dans le courant du mois dernier

Janvier 1822.

Baromètre à 0°				*Thermomètre centigrade*			
Moyenne	du 1er au 10	735	01	Moyenne	du 1er au 10	+ 1	58
—	du 10 au 20	746.	71	—	du 10 au 20	+ 0	92
—	du 20 au 31	745	00	—	du 20 au 31	+ 2	29
Maximum,	le 13	751	5	*Maximum*,	le 1er	+ 6.	5
Minimum,	le 5	[illegible]	8	*Minimum*	le 11	— 5	0

Aix-les-Bains, 30 janvier. Le 15 de ce mois, jour de la fête de St. Maurice, protecteur des Etats de S. M., a eu lieu à Aix la prestation solennelle du serment au Roi. La fête avait été annoncée la veille par le son des cloches. A 9 heures du matin, les Autorités de la ville avec les notables, s'étant rendus à la salle du Conseil, ont défilé au milieu du corps des Pompiers et des Carabiniers Royaux, en grande tenue, réunis sur la place, et se sont dirigés vers l'église, pour la prestation du serment, qui a été précédée d'une messe solennelle.

Après l'évangile, M. le Curé a prononcé un discours plein d'éloquence, de vérité, d'onction et de force, sur la sainteté, les conséquences et l'importance du serment. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de donner l'analyse de ce discours, qui est au-dessus de tous nos éloges.

On a été singulièrement édifié de voir le plus étonnant silence, le plus grand respect, et le plus profond recueillement régner parmi un si grand nombre de fidèles de tout état, de tout âge et de toute condition, que cette solennité avait attirés dans le lieu saint.

Après la cérémonie du serment conformément aux dispositions de l'Edit royal du 21 décembre, il y a eu un repas où se sont réunis M. le Curé, les Autorités, les notables et les principaux habitans, au nombre de 45,

avec M. le Syndic de Tresserve, et M. le Commandant des Carabiniers Royaux de station à Aix.

M. Berthier, receveur des douanes, a porté la première santé à notre auguste Monarque *Charles-Félix*. Tout le monde s'est levé, et la salle a retenti des cris mille fois répétés de *Vive le Roi! Vive Charles-Félix et son sage gouvernement!*

M. Menessi, *Syndic de Tresserve*, a porté une autre santé à notre auguste Reine, et à toute la Famille Royale. Même marque de respect et même empressement à crier: *Vive la Reine! Vive le Roi! Vive la famille royale!*

Une troisième santé a été portée à S. Exc. M. le Gouverneur, pour avoir, par sa fermeté, par sa prudence et son courage, préservé la Savoie des malheurs qui semblaient la menacer dans le mois de mars 1821.

Une quatrième santé a été portée à Mgr l'Archevêque.

On a porté ensuite les santés de M. le Curé et de toutes les Autorités de la Division.

Le Conseil voulant que les Corps des Carabiniers et des Pompiers eussent part à la fête, il leur a fourni un repas, après lequel ces deux corps sont venus en bon ordre devant la salle de la réunion, témoigner leur allégresse en faisant retentir l'air des cris de *Vive le Roi!* vivent les *Autorités*. Des rafraîchissemens leur ont été distribués.

Le soir, les dames étant venues avec leurs enfans rejoindre leurs maris, ont eu part à la fête. Il y a eu bal et collation.

La plus grande décence, le plus grand ordre et la joie la plus pure se sont partout fait remarquer dans cette fête qui a produit la plus heureuse impression dans tous les esprits.

Bonneville, 28 janvier. Le 27 janvier a été un jour de fête brillante pour notre ville. Toutes les Autorités civiles et militaires, et les officiers retraités se sont rendus en grande tenue, dans l'église paroissiale. Après la messe et un discours plein d'éloquence et d'onction, le vénérable Pasteur qui présidait à cette auguste cérémonie, a reçu la prestation individuelle du serment de tous ceux qui avaient été convoqués, en présence d'une assemblée du peuple la plus nombreuse. Après cet acte éminemment religieux, tous les habitans les plus considérables de la ville se sont réunis à un banquet préparé dans la maison commune. C'était un véritable banquet de famille. Des santés ont été portées à LL. MM. et ensuite aux Autorités supérieures de l'État, militaires, religieuses et civiles. La santé du Roi, portée par M. le Commandant de la province, a produit un mouvement qui a fait briller la joie sur tous les visages. Des couplets relatifs à la fête, de la composition de M. Brunel, Vice-Intendant, et chantés par lui, ont excité cette douce émotion qui fait couler les larmes du sentiment. Pendant cet élan d'amour et d'enthousiasme, le bruit des décharges et le son des cloches répondait à la joie et à la satisfaction publique. Les grandes villes ont pu rendre la cérémonie plus imposante, mais elles n'ont pas pu lui donner un caractère plus vrai dans l'expression des sentimens d'amour et de fidélité qui animent tous les habitans de ce Duché envers nos augustes Souverains.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 26 janvier. *Manifeste de la Chambre Royale des Comptes (du 23 janvier 1822) portant notification de l'augmentation à 26 et 28 livres le rub, du prix des salpêtres de seconde et troisième cuite, et de la vente dans le magasin de Gênes pour l'étranger, de la poudre de chasse à 30 livres 17 sous et 2 deniers par rub, poids et monnaies de Gênes.*

Pub. le 3 février : une Ordonnance de M. le Comte de Capré de Mégève, Chevalier des SS. Maurice et Lazare, commandant de la Savoie-propre et de la ville de Chambéry, qui rappelle à ceux qui tiennent des jeux de billard, les obligations prescrites par les articles 24 et 25 des Patentes Royales du 23 novembre 1821.

PIÉMONT.

Turin, 29 janvier. Le 20 du courant, M. le Marquis de Trevigan Pasqua, premier Ecuyer de S. M. Victor-Emmanuel, en sa qualité de député des trois Stamenti du Royaume de Sardaigne, a présenté à LL. MM. le Roi Victor-Emmanuel et à la Reine Marie-Thérèse à Modène, l'hommage de la reconnaissance des habitans du royaume, pour les preuves multipliées d'intérêt et pour les bienfaits que ces augustes Souverains leur ont prodigués pendant leur règne. LL. MM. ont répondu à cet hommage avec toute leur bienveillance accoutumée.

— Les corps administratifs des villes d'Asti et d'Alexandrie ont prêté avec la plus grande solennité le serment de fidélité à S. M.

30 *Janvier.* Le 28 de ce mois, la Cour a pris le deuil pour six jours à l'occasion de la mort de S. A. S. la Princesse de Condé, Duchesse de Bourbon.

2 *Février.* Dans la séance du 20 janvier dernier, de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale, M. le Professeur Rolando a lu la description d'un nouvel animal de la classe des *Echinodermes*; M. le professeur Plana a lu un mémoire sur *l'intégrale d'une équation du second ordre*; M. le professeur Chevalier Avogadro a lu une *note sur la construction d'un nouvel instrument propre à indiquer la force des plus faibles courans voltaïques.* Dans cette séance, la classe a élu Correspondans de l'Académie M. *Deabbate*, Consul général de S. M. à Philadelphie, M. le Comte *Vigilio Barbacovi*, Conseiller impérial à Trente; M. *Hurtrel d'Arboval*, du département français du Pas-de-Calais; M. *Hill*, secrétaire de l'Académie irlandaise, M. le baron de *Moll*, Conseiller privé de S. M. le Roi de Bavière, et M. *Walsh*, Secrétaire de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie.

4 *Février.* Les garnisons, et tous les militaires de résidence à Novare, à Novi, à Fenestrelles, à Bobbio, à Nice, à Pignerol, et les administrations des villes de Saluces, d'Aoste et d'Ivrée, ont prêté solennellement le serment de fidélité à S. M. Nous apprenons que dans toutes les parties des Etats de S. M., cette auguste cérémonie, exécutée avec l'appareil le plus

imposant et assevent de la religion ce caractère sacré qu'elle seule peut lui imprimer, a été partout une occasion de fête éclatante, non seulement parmi les troupes et les fonctionnaires civils, mais dans toutes les classes de la société, des sentimens d'amour et d'attachement profond que les peuples des Etats ont toujours conservés envers les augustes Princes qui ont fait, dans tous les temps, la gloire de l'une des plus illustres Maisons souveraines.

— Dans la séance tenue le 31 janvier, par la classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie Royale, MM. le baron Vernazza de Freney, le comte Franchi de Pont et l'abbé Peyron, ont lu chacun leurs observations critiques sur les antiques monumens de Sa deigne nommés *Norrache*, dont M. le Chev. Della Marmora a présenté la description et les dessins. S. Exc. M. le Comte Napion a terminé la lecture de son ouvrage sur la science militaire des Italiens du moyen âge, qui sera imprimé dans les Volumes de l'Académie. S. Exc. M. le Comte Balbo a lu quelques documens historiques où il soumet à une critique saine et éclairée tout ce qui a été écrit diversement touchant le fait mémorable du brave Pierre Micca, dans le siége mémorable de Turin, en 1706.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1821. *Du 12 au 15 janvier* 1822, 79 l. 50 c., *du 22 au 24*, 79 l. 50 c., 80 l. *du 24 au 26*, 80 l. *Du 29 au 31*, 80 l. 50 c., 81 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Il paraît que l'évacuation de la Moldavie, si souvent annoncée par les journaux, est bien loin de se confirmer. Les Turcs construisent des retranchemens sur les bords du Pruth, et leur armée du Danube a reçu un renfort de 100 pièces d'artillerie de gros calibre.

— On assure que la mort imprévue du prince Ali de Perse a été l'effet du poison; on sait que ce prince était exclu de la succession en faveur de son cadet, et qu'il avait l'intention de se conquérir un apanage avec son épée. Sa mort a été suivie d'une convention conclue entre la Russie et la Perse, sous la médiation de l'Angleterre.

— L'Empereur Alexandre a témoigné publiquement sa satisfaction au Grand-Duc Constantin, pour avoir procuré par sa bonne administration, une économie de 378 mille roubles dans l'approvisionnement du corps d'armée de Lithuanie. On dit que ce prince aura le commandement d'une armée en cas de guerre contre les Turcs.

L'*Observateur autrichien* du 21 janvier annonce l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie par les Turcs. D'un autre côté, le *Correspondant de Nuremberg* prétend, contre toute vraisemblance, que la déclaration de guerre de la Russie est arrivée à Munich le 17 janvier.

ANGLETERRE.

On annonce que la partie Espagnole de Saint-Domingue s'est déclarée indépendante, et s'est constituée en république, en offrant son alliance à la république d'Haïti.

— La nouvelle de la révolution du Brésil, telle qu'on l'avait annoncée, paraît fausse, ou du moins prématurée. Des lettres récentes de Fernambouc n'annoncent aucun événement important.

— Le royaume de Guatimala s'est déclaré indépendant du Mexique et de l'Espagne. On annonce que l'armée royaliste a reparu tout-à-coup devant Lima. A Buenos-Ayres on a publié une pièce officielle par laquelle le Roi Jean VI reconnaît l'indépendance des provinces-Unies de la Plata et de la république du Chili.

— Les nouvelles d'Irlande deviennent affligeantes. Le *Courier* dit, à ce sujet, que les pouvoirs des autorités ne peuvent suffire, et qu'il faut un grand déploiement de forces militaires.

ESPAGNE.

Le froid a sensiblement amélioré l'état sanitaire de Barcelonne, on n'y compte presque plus de malades de la fièvre jaune, dont on espère voir bientôt l'entière cessation.

— Nous avions prévu que la concession du Roi touchant les ministres, produirait peu d'effet; les uns la trouvent en effet dangereuse dans ses suites, et les autres insuffisante. Cependant, il paraît que la révolte s'apaise par degrés. On croit la soumission entière de Cadix très-prochaine, et la tranquillité est rétablie à Valence.

FRANCE.

Paris, 29 *janvier*. Sur les vingt-deux jeunes gens arrêtés dans l'affaire de Saumur, cinq ont été élargis.

— Le second et le troisième articles de la loi sur les délits de la presse ont été arrêtés dans la séance du 26, et l'article 4 l'a été dans la séance du 28. Le côté gauche a refusé de voter sur le troisième et quatrième. M. le comte de Floirac a proposé un amendement très-important, qui consiste à appliquer les peines portées par la loi, à la réimpression des ouvrages qui auraient les caractères relatifs aux délits indiqués.

— La ville d'Amiens étant rayée du nombre des villes de guerre, ses remparts ont été mis à la disposition de la municipalité pour être démolis.

— On se rappelle que Bousquier a rétracté, au lit de la mort, ses dépositions dans le procès de Fualdès; un autre témoin, le nommé Théron, vient de faire une rétractation semblable.

31 *Janvier.* Des émissaires du parti qui avait excité des mouvemens à Saumur et à Belfort, s'étaient rendus à Brest pour y agir dans le même sens; mais la vigilance de l'autorité y a fait échouer leurs projets.

— Les huit premiers articles sur les délits de la presse sont adoptés. Tous les amendemens proposés par le côté gauche ont été rejetés. Les membres de ce côté font remarquer chaque fois qu'ils ne votent pas.

— Le fils de M. le comte de Marcellus passe à Londres, en qualité de secrétaire d'ambassade. Il a déjà rempli cette fonction à Constantinople.

— Le docteur Bailly, qui est depuis quelque temps à *Marseille*, y a été accueilli et fêté d'une manière digne de son généreux dévouement.

2 *Février.* Les 14 premiers articles de la loi sur les délits de la presse sont adoptés.

— Le 29 janvier, il a passé à Bruxelles un courrier se rendant en toute diligence de S. Pétersbourg à Londres.

— L'agitation règne toujours en Espagne. Murcie est plongée dans l'anarchie. A Saragosse, on a affiché un placard portant ces mots : *Vive la liberté, vive l'empereur Riego !*

Banque de France : 1535 fr., 1537 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés 87 fr., 87 fr., 15 c.

ITALIE

Naples, 21 *janvier.* L'auteur anonyme d'une brochure intitulée : *Morale et religion des Carbonari*, rentré en lui-même, a abjuré auprès de la Pénitencerie de Rome, toutes les maximes anti-catholiques contenues dans cet écrit.

Milan, 27 *janvier.* Le gouvernement a fait publier un long règlement tendant à favoriser de plus en plus la propagation et les salutaires effets de la vaccination.

SUISSE

Lausanne, 3 *février.* S. M. le Roi de Sardaigne a fait témoigner à la Confédération, sa satisfaction de la fidélité à ses devoirs de la garde suisse de Turin, pendant les derniers troubles du Piémont en 1821.

VARIÉTÉS

Du système d'irrigation suivi en Piémont.

Nous empruntons l'article suivant à M. Muthuon, ingénieur en chef des mines et usines du département français du Rhône.

Il est, dit-il, des moyens fertilisans dont l'influence est beaucoup plus étendue que celle des engrais : ce sont les irrigations. Aussi on tenterait une entreprise insensée si l'on voulait labourer et fumer les sables d'Egypte, mais on rendrait

ces contrées déserts à l'agriculture si, après avoir dérivé une branche du Nil, au dessus des cataractes, on la faisait couler sur le plateau de l'isthme qui sépare la Mer Rouge de la Méditerranée. Ce projet, qui a paru praticable à trois savans de l'expédition d'Egypte, MM. Dolomieu, Descotils et Rozière, fut peut-être exécuté dans les tems anciens, tant pour arroser l'antique cité dont on vient de découvrir les ruines dans ces arides déserts, que pour alimenter le canal qui s'étendait de Suez à Memphis.

Quoi qu'il en soit, les avantages immenses des irrigations bien dirigées ont été l'objet des observations de M. Mulhuon, qui, dans un séjour de huit ans, a examiné dans tous ses détails le bel établissement d'hydrostatique expérimentale, formé sur les bords de la Doire Ripaire, à une demi lieue de Turin, qui a suivi les canaux d'irrigation, si nombreux dans ce pays, et qui a pu en apprécier les usages, sous le double rapport de l'agriculture et de l'industrie.

Deux de ces canaux creusés dans la rive gauche de la Sésia, dont ils dérivent les ondes, s'étendent à une distance de 22 à 24 lieues, ils fournissent de l'eau aux rivières du Novarais, du Vigevan et de la Lomelline. Prenant leurs sources sur des lieux élevés, ces canaux, ainsi que d'autres d'une moindre étendue, tantôt passent au-dessus des torrens et des ruisseaux qui viennent des collines basses, et qui sont à sec pendant l'été, tantôt ils se jettent dans leurs lits. Ainsi les canaux et les rivières se prêtent réciproquement leurs ondes, selon l'élévation de leurs bords et celle du sol environnant.

On voit dans la contrée de Verceil de nombreuses dérivations, l'une d'elles part de la Sésia près de Gattinara, et se divise bientôt en trois branches qui serpentent entre les rivières de Cervo et de l'Elve, dont elles unissent les eaux, tout en arrosant les terrains qui les séparent.

Le grand canal qui s'étend d'Ivrée à Verceil, a 30 lieues de longueur, il arrose et fertilise le Crescentin et le Trino.

Un autre canal s'étant échappé de l'Aqua-Dora, se divise en deux branches, chacune de dix à douze lieues : l'une d'elles passe devant Chivasso, l'autre se rend à la Mandria.

De la Stura, part un autre canal qui va à la Maison Royale de la Vénerie, pour arroser les prairies du haras. Une déri-

vallon de la rivière du Mont-Cenis distribue des eaux à plusieurs villages, et après un trajet de quatorze lieues, arrive à Stupinis. Une seconde, se divise en deux branches, parcourt six lieues près de Pianezza ; une troisième serpente entre la Vénerie et Turin ; une quatrième se prolongeant jusqu'à cette ville, fournit de l'eau à son arsenal, à sa fabrique de poudre, et à plusieurs autres maisons publiques ou particulières.

La rivière du Cluson, qui a sa source au col de Sestriere, est mise à sec pendant toute la belle saison, par des dérivations qui en conduisent les eaux dans les plaines voisines, pour mettre en mouvement des moulins, des papeteries, des martinets, des taillanderies et d'autres usines.

Les eaux de la Varaita sont conduites à Saluces, dont elles arrosent les campagnes dans une étendue de 8 à 10 lieues, après en avoir fait rouler les usines nombreuses.

Les eaux du Pesio, détournées à quatre lieues de Coni, circulent abondamment sur le promontoire de cette ville dont la situation, entre le Pesio et la Stura, est comparable à celle de la Croix Rousse, entre le Rhone et la Saône.

La *suite à un autre N.°*

AVIS.

M. de Belmont, professeur de danse, a l'honneur de vous prévenir qu'il tient un magasin d'habits de masques en tout genre, pour homme et pour femme et tout frais-faits il fournira aussi pour le dehors.

Il demeure rue de la cathédrale, maison Bergera, 1.er étage.

CHARADE

Sur mon dernier, lecteur, en glosant sur les femmes,
Combien jusqu'à ce jour, a-t-on fait d'épigrammes !
Mon premier se trouve partout ;
Il sert à composer mon tout.

Le mot de la dernière *Énigme* est *neige*.

Marchés de Chambéry du 31 janvier 18[illegible].

Grains.		La Vaisel. f	c.		L'Hectolitre. f	c.
Froment,	*Prix*	13	61	—	16	97
Seigle		7	50	—	9	80
Orge		6	20	—	7	84
Sarrasin		0	00	—	0	00
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1).		6	00	—	8	56
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	30
Viande, *idem*	*idem*				0	70

(1) Rapport des 3 grains en hectolitre : Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

An 1822. (N.° 7). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 15 Février.

Intérieur.

Chambéry, 14 février. Le lundi, 11 février, sera une époque mémorable pour la Savoie : c'était le jour fixé pour la prestation du serment de la Noblesse, en exécution des art. 3 et 4 de l'Édit Royal du 21 décembre 1821. La Noblesse s'étant assemblée le matin chez S. Exc. M. le Gouverneur, qui, à sa tête, s'est rendu à la Métropole, où se sont trouvés Monseigneur l'Archevêque, S. Exc. le Premier Président du Sénat, M. l'Avocat-Fiscal-Général et M. l'Intendant-Général de la Division.

Après la Messe, M. le Chanoine et Chevalier Rey, Vicaire-général, a prononcé un discours très-éloquent, dans lequel il a rappelé l'antique fidélité des peuples de la Savoie ; les preuves brillantes qu'en a données la Noblesse, pendant tout le temps de la Révolution, ce qu'elle a eu à souffrir, et combien elle a été inébranlable dans le court mais malheureux espace de temps qui nous a si cruellement affligés.

Après ce discours, dans lequel il a aussi fait sentir l'importance du serment, S. Exc. M. le Gouverneur l'a prêté le premier, à la tête de l'État-Major de la Place ; S. Exc. le Premier Président du Sénat l'a prêté ensuite, et, après lui, M. l'Avocat-Fiscal Général, les Officiers généraux et toute la Noblesse.

Pendant cette cérémonie toute religieuse, les nombreux assistans ont dû être pénétrés d'un sentiment extraordinaire, en voyant renouveler au pied des autels un serment qui n'a été qu'une nouvelle profession d'une foi si bien maintenue.

S. Exc. M. le Gouverneur avait fait préparer une place aux élèves du Collège Royal et du Séminaire, spectateurs intéressans d'une auguste cérémonie propre à faire sentir à la jeunesse toute la sainteté du serment, et à imprimer de bonne heure dans son cœur ce religieux attachement aux Souverains légitimes, par l'exemple de ceux que les circonstances les plus difficiles et le danger n'ont pu détourner du chemin de l'honneur et de la loyauté.

Les témoins du serment ont été M. le Chevalier de la Fléchère, dont la famille a si fort souffert dès les premiers momens de la révolution et qui naguères, à la tête de son brave Bataillon des Chasseurs de Savoie, a si bien soutenu les intérêts du Trône; et M. Picolet, Premier Substitut-Avocat-Fiscal-Général.

Après la cérémonie, S. Exc. le Gouverneur a accompagné Monseigneur l'Archevêque jusqu'à la porte de l'église, et étant retourné au palais avec le même cortège, il a témoigné, avant que de se séparer, combien il avait été flatté de se trouver dans une cérémonie aussi auguste et aussi imposante, à la tête et comme l'interprète des sentimens d'un Corps qui s'est toujours si honorablement distingué par sa belle conduite et sa fidélité envers ses Princes.

Notice sur *l'état sanitaire du mois de janvier 1822*, par M. le Docteur Gaillard, *Vice-protomédecin, Conseiller du Magistrat de Santé.*

L'abaissement extraordinaire du mercure dans le baromètre, sur la fin du mois de décembre dernier, la très-grande hauteur à laquelle il s'est élevé presque tout à coup dans les premiers jours de janvier, et à laquelle il s'est à peu près soutenu pendant le mois entier (presque toujours au dessus de 28 pouces), ont dû nécessairement amener et produire sur l'état de santé des corps humains, des effets notables et relatifs à un changement aussi brusque dans l'état physique de l'air.

A la température chaude et humide de la fin de 1821, sous le souffle impétueux des vents du sud et de sud-ouest, a succédé, presque subitement, une température froide et sèche (vents boréals), qui a régné pendant presque tout le mois.

Une telle variation et aussi subite de l'atmosphère a produit en effet des fluxions diverses, soit aux amygdales ou tonsilles, des amygdalites, dont la terminaison de quelques unes a été en suppuration, soit aux oreilles, des otalgies, etc. Mais c'est spécialement sur le système de la respiration que s'est manifestée et montrée l'influence de ces changemens brusques et variés des saisons. On a vu régner, le plus généralement, dans la ville et au dehors, des catarrhes pulmonaires, soit des péripneumonies ou flegmasies parenchymateuses aiguës, soit des pleurésies ou flegmasies séreuses. Toutes ces maladies ont offert un caractère inflammatoire, prédominant et évident, contre lequel les saignées locales, faites dans le commencement de la maladie, à l'aide des sangsues appliquées à la base thoracique, ont été très-avantageuses et suivies d'un prompt soulagement, dans les cas surtout d'oppression forte ou de dyspnée pénible, intense, etc.; des boissons douces, mucilagineuses, délayantes et un régime très-sévère, ont secondé avec efficacité les moyens antiphlogistiques énoncés; et les embarras gastriques ou bilieux développés à la suite ou sur la fin du cours de ces fièvres catarrhales, ont facilement cédé aux purgatifs convenables, de là les convalescences bonnes quoique promptes.

Mais ces espèces de fièvres, qui ont attaqué des personnes d'âge et de

tous différens, ont été fatales chez quelques vieillards des deux sexes. On a à regretter particulièrement, parmi les hommes de marque, appartenant à nos sections [illegible] distingué par ses grands services militaires, M. le Général Comte de la Tour, octogénaire, qui a succombé, le 8.me jour, à une [illegible] parenchymateuse aiguë.

Les fièvres gastriques, bilieuses, continues, ont été peu fréquentes; il y a eu quelques attaques ou retours de rhumatisme, même parmi des enfans de dix à douze ans, qui, participant du mode inflammatoire, ont exigé un traitement antiphlogistique, combiné suivant les complications.

— Nous avons emprunté, il y a quelque temps, au *Petit Courrier des Dames* (1), un article qui nous avait paru assez important pour être communiqué à nos lecteurs. Nous lisons aujourd'hui dans le même Journal un petit article de M.lle [illegible], qui vaut, à notre avis, un long traité philosophique sur certains effets naturels de l'élégance et de la richesse des costumes, qui font journellement des progrès si rapides parmi les personnes du sexe. Nous croyons devoir recommander la lecture de cette petite anecdote aux jeunes personnes et aux mères de famille.

« *Ce qui détermine les hommes au célibat.*

« C'est donc demain, ma bonne mère, que je porterai pour la première fois ma robe de gaze-cachemire, disait Aglaé [illegible] à sa mère : comme elle est jolie ! je ne porterai [illegible] les perles ? Oui, c'est demain que mon Aglaé sera belle comme un ange, répondait cette mère aveugle. C'est demain, disait le mari d'un air triste, que ma fille aura une toilette qui me coûte plus de mille francs, et qui, au bout de quelques heures, tombera fanée sous la poussière. Elle fera [illegible] mille envieux, éveillera les jalousies... ; on se demandera quelle fortune on peut donner à une jeune personne vêtue si magnifiquement. Hélas ! j'ai prévu le reste. Un jeune homme, qui était appuyé contre la cheminée et qui remarquait ce qui se passait, sentait naître une prudence qui remplaçait un amour très-vif, inspiré par les grâces naïves et la mise simple d'Aglaé. Non, je n'épouserai pas, dit-il, je ne puis épouser une demoiselle qui dès à présent se revêt de cachemires et s'embellit de perles. Que lui donnerai-je, moi ? dix mille livres de rente ne suffiront pas à ses nombreuses fantaisies. [illegible], avant ce jour, je pensais qu'elle se serait trouvée riche, heureuse, de l'état modeste que je voulais partager avec elle... Mais à présent, il n'y faut plus penser... J'aime, mais je n'épouserai pas. »

(1) Le *Nouveau Journal des Dames* que nous avons eu le plaisir de citer, a changé son titre [illegible] en celui de *Petit Courrier des Dames*, ou *Nouveau Journal des Modes*, etc. Ce Journal, qui paraît tous les cinq jours, contient sept gravures par mois. Le prix est de 9 fr. pour trois mois, de 18 fr. pour six mois et de 36 fr. pour l'année. On paye 1 fr. de plus par trimestre pour l'étranger. On s'abonne au *Bureau du Journal*, rue *Mêlée*, N.° [illegible], à Paris.

Je n'ajouterai pas: cette moralité laconique, mais énergique, de l'anecdote qu'on vient de lire, nous dispense de tout commentaire.

Annecy, 1er février. Le jour fixé pour la prestation du serment de fidélité à S. M., et à neuf heures du matin, M. le Commandant de la province, à la tête des Officiers appelés à prêter le serment, se rendit à l'église de St. Maurice. Les Carabiniers royaux et le détachement des Chasseurs de Savoie se trouvant rangés en parade devant la porte, où le Commandant adressa aux Officiers et aux soldats un discours relatif à la circonstance. Les Militaires prirent ensuite place dans l'avant-chœur, où se trouvaient réunis MM. le Juge-Mage, l'Intendant, l'Avocat-Fiscal, le Syndic et les Conseillers de ville, pour assister à une Messe chantée, accompagnée d'une belle musique. M. le Curé Hoovel, après avoir fait un discours édifiant sur l'importance de la cérémonie, reçut après la Messe, le serment du Syndic et des Conseillers, ensuite des Officiers, sous-officiers et soldats, qui firent retentir les voûtes des cris répétés de *Vive le Roi!* Le bruit des boîtes répondait par intervalles aux accens de l'enthousiasme général que la sainteté du serment rendait encore plus imposant.

Voici le discours prononcé par M. le Commandant le Rollermaître.

ILLUSTRES GUERRIERS, SOLDATS,

L'acte solennel auquel vous êtes appelés aujourd'hui par ordre de S. M. n'est pas une cérémonie attribuée purement aux circonstances: son origine remonte aux temps les plus reculés; elle se répétait chaque fois qu'un nouveau Souverain montait sur le trône. La confiance de nos princes, excitée par une longue épreuve de fidélité de nos pères, semblait en avoir suspendu l'usage, considéré, pour ainsi dire, comme superflu.

Ah! si, comme eux, nous sommes pénétrés d'un égal enthousiasme, d'amour et de reconnaissance pour les nombreux bienfaits que cette auguste dynastie a répandus depuis plus de huit siècles sur ses peuples, si nous sommes touchés au souvenir des sacrifices généreux et de l'héroïque fermeté à laquelle nous sommes tout récemment redevables de la paix et de la tranquillité dont nous jouissons aujourd'hui, faut-il un serment pour commander des sentimens, qui ne pouvaient jamais s'éteindre que dans le cœur d'un lâche ou d'un ingrat?

Le serment que vous allez prêter aujourd'hui, sur l'Evangile, en face d'un Dieu qui vous entend, je n'en doute nullement, vous le portez déjà depuis long-temps dans vos cœurs, Illustres guerriers, dont les longs services attestent ici vos mérites et le noble dévouement que vous avez reçu en héritage de vos aïeux.

Et vous surtout, braves Carabiniers, zélés gardiens du trône, et sur qui reposent la tranquillité publique et la sûreté des familles, vous l'avez déjà dans vos cœurs, vous qui méritez à si juste titre, le rang distingué que vous occupez dans l'armée, et à laquelle votre Corps vient de donner un exemple si éclatant de fidélité et d'attachement à Turin, à Gênes, et à Novare.

Et vous aussi, soldats de ce Bataillon heureux qui a eu le bonheur d'entourer le Trône de nos Princes bien aimés, dans des temps malheureux où une trop longue et cruelle séparation nous coûtait tant de larmes, ce serment, juste interprète de vos sentimens, ne vous a jamais quitté un instant.

Chasseurs, votre nom est l'emblème de la fidélité: pendant que cette brave legion de Savoie donnait des preuves signalées de sa fermeté dans les murs d'Alexandrie, la vôtre ne méritait pas moins d'éloges dans la capitale de la Savoie.

Allez donc aux pieds des autels porter de nouveau les expressions de vos cœurs, liés tous par le même serment, vous contribuerez, d'un commun accord, au soutien du Trône qui fit de tout tems votre bonheur et la prospérité de la patrie.

Que le nom de CHARLES-FÉLIX, notre bien-aimé Souverain, vous rallie tous aux drapeaux, qui seront toujours pour vous des guides fidèles dans le chemin de l'honneur et de la gloire.

Vive Charles-Félix! vive le Roi!

PIÉMONT.

Turin, 7 février. Le 3 du courant, est mort à l'âge de 81 ans, S. Exc. M. le Chev. et Commandeur Benoît Piossasque de Non, Chev. de l'Ordre Suprême, Grand Chambellan de S. M., Grand de la Cour et de la Couronne, Général de cavalerie. S. Exc. M. le Comte Joseph Pullini de St Antonio, Ministre d'État, Grand-Croix des SS. Maurice et Lazare, est décédé le 6 de ce mois, âgé de 76 ans.

— Le 27 janvier dernier, a eu lieu à Gênes la prestation solennelle du serment à S. M. le Roi CHARLES-FÉLIX, par le Corps Décurional de la ville. Et le 28, le même serment a été prêté par le Corps des Officiers, les troupes et les équipages de la Marine Royale.

— Depuis quelques jours, la foule se rend, dans la soirée, au café Giannotti, sur la place de S. Charles, pour voir le spectacle de l'éclairage par le gaz, qui est nouveau pour cette capitale.

9 Février. Le 4 du courant, la Cour a pris le deuil pour dix jours, à

l'occasion de la mort de S. A. R. le prince Clément duc de Saxe, décédé dernièrement à Pise, dont les obsèques ont été célébrées avec pompe à Florence, et dont le corps a été déposé dans les tombes royales annexées à la basilique de Saint-Laurent.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% cons. rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1821. *Du 1er au 5 février* 51 L. 80 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

— Le cabinet d'Autriche vient d'adresser aux membres de la Confédération germanique, une circulaire où il insiste sur l'adoption d'une neutralité armée dans toute l'Allemagne, pour se tenir en mesure contre les troubles qui pourraient se manifester dans telle ou telle partie de l'Europe.

— L'Empereur d'Autriche, dans une audience accordée à une députation de la banque, lui a témoigné l'espoir de la conservation de la paix dans l'Orient. Les nouvelles de Constantinople sont également pacifiques.

— La députation des Grecs fugitifs, de retour de Pétersbourg, où elle était allée implorer la protection de l'Empereur Alexandre, garde un silence qui fait augurer peu favorablement de l'accueil qu'elle a reçu.

Angleterre.

Il a été tenu, le 29 janvier, un grand conseil de cabinet, qui a duré plus de deux heures.

— Les insurgés d'Irlande redoublent d'audace et commettent maintenant leurs désordres en plein jour. On ne pourra désormais les réduire qu'avec des forces imposantes.

— Le journal le *British-Monitor* dit que, malgré les politiques du *Courrier*, il peut annoncer, *d'après une autorité très-grave*, que le grand-duc Constantin est destiné à être roi de Grèce, et qu'il aura Constantinople pour capitale.

— A la suite du conseil dont il est parlé ci-dessus, il a été expédié un courrier pour le nord de l'Europe, et un autre pour l'Italie.

Espagne.

Le Roi a adressé aux Cortès un important message, où il propose des dispositions qui interdisent les pétitions collectives, et des mesures de répression contre la licence de la presse et contre les clubs.

— Alicante, Murcie, Carthagène et Séville sont toujours en état de rébellion. D'autre part, le curé Mérino reparaît à la tête des insurgés royalistes dans la Vieille-Castille.

— Les Cortès ont reconnu l'indépendance des colonies d'Amérique, et l'on va s'occuper de négocier avec elles des traités aussi avantageux qu'il

se pourra. On dit que les Colonies ont offert trente millions de piastres, pour faire reconnaître leur indépendance.

— Les journaux de Madrid ont publié la convention militaire conclue, le 28 octobre 1821, entre l'Autriche et Naples. L'occupation militaire des Deux-Siciles durera trois ans. L'armée autrichienne, entretenue aux frais du Roi de Naples, sera de 42 mille hommes, qui pourront être réduits au *minimum* de 25 mille hommes, à mesure que l'armée de Naples sera organisée.

FRANCE.

Paris, 5 *février*. D'après un amendement de la Chambre, qui a été adopté, les délits de la presse seront jugés en premier ressort par les tribunaux de police correctionnelle. L'appel seul sera déféré aux cours royales. Le côté gauche, qui a continué à prendre une part très-vive aux délibérations et à proposer des amendemens, paraît à ne pas voter sur les articles.

— L'adjudant Tellier, arrêté dans l'affaire de Belfort, ayant voulu se donner la mort, son arme lui a manqué quatre fois; dès-lors il a regardé son salut comme déterminé par la Providence; il a déclaré qu'il méritait la mort et qu'il ferait d'importantes révélations. Il a en effet tout déposé.

— Le gouvernement a demandé à la Suisse l'extradition des complices de la conspiration de Belfort, qui se sont réfugiés sur le territoire helvétique.

— Il est arrivé, le 3, un courrier de Pétersbourg, au ministère des affaires étrangères.

— S. M. a décerné des récompenses distinguées à tous les militaires qui ont gardé leur fidélité dans l'affaire de Belfort.

— La commission de censure a cessé hier ses fonctions.

7 *Février*. On a arrêté, le 3 du courant, un individu âgé d'environ 30 ans, qui avait escaladé la grille du Carrousel. Il a dit [illegible] et venait chercher la réponse à une pétition qu'il avait adressée à Madame la Duchesse de Berry.

— Le 27 janvier, on a arrêté au Mans un officier retraité qui s'y trouvait depuis un mois. On a fait la visite de ses papiers.

— La Chambre des Députés, ayant au scrutin sur l'ensemble de la loi relative aux délits de la presse, l'a adoptée à la majorité de 234 boules blanches contre 93 boules noires. Trente-cinq membres de la gauche ont déclaré ne vouloir pas voter. La discussion va maintenant s'ouvrir sur le projet touchant la police des journaux.

— Le 4 du courant, il est arrivé un courrier de Vienne.

— Un inspecteur de police s'est transporté chez le libraire Touquet, pour saisir un écrit anti-religieux, intitulé *Le bon sens du Curé Meslier*; on n'en a trouvé aucun exemplaire. On dit que deux commis ont été conduits à la préfecture de police.

Banque de France: 1542 fr. 50 c.; 1550 fr.; 1552 fr.

Cinq pour cent consolidés: 88 fr. 85 c.; 88 fr. 90 c.

ITALIE.

Rome, 31 janvier. Le jour de la conversion de S. Paul, S. Em. le Cardinal Galleffi, *Evêque d'Albano*, a administré le sacrement de Baptême et ensuite la sainte Eucharistie à l'ex-général musulman Osman-Aga, natif de Candie, âgé de 40 ans, qui a édifié les fidèles par ses pieux sentimens. Il a été tenu sur les fonts sacrés par S. A. R. Charles-Louis, Infant d'Espagne, fils de S. M. la *Duchesse de Lucques*.

— On apprend de Malte, 14 *décembre*, que les Turcs ont donné, à l'improviste, un assaut au camp des Grecs, sous le château de Patras, pendant la nuit, et que le prince Mavrocordato a failli tomber entre leurs mains.

Voyez les Additions à la dernière page.

VARIÉTÉS

Au Rédacteur du Journal de Savoie;

MONSIEUR,

J'ai appris que M. le Général Comte de Boigne avait fait présent de son portrait aux vieillards admis dans l'asile qu'il leur a élevé. C'est le premier janvier dernier qu'ils ont trouvé son image dans leur salon de réunion. Cette étrenne était on ne peut mieux choisie, nos neveux mêmes en jouiront. Ils éprouveront la douce satisfaction de pouvoir contempler les traits de l'ami de l'humanité dont les traditions futures et de nombreux monumens rediront la munificence d'âge en âge. Vous vous rappelez, M. le Rédacteur, ma lettre du 19 novembre 1820 (1). A l'occasion d'une visite que j'avais faite à l'asile des vieillards, je vous rendais compte du tableau de St. Benoît, que l'on avait placé dans l'Eglise de cette institution. Poussé par le même sentiment qui m'y avait conduit alors, je viens de la visiter de nouveau. Je vous dirai, M. le Rédacteur, pour expliquer mon infatigable curiosité, que toute peinture, gravure ou dessin a toujours eu beaucoup d'attraits pour moi. Il n'est pas jusqu'aux images grossièrement coloriées de l'enfant prodigue congédié brusquement par les dames, quand il est tombé dans la détresse, du Juif-errant, et de la mort tragique du pauvre homme Crédit, sur lesquelles je ne fixe très-long-tems mes regards; et si quelqu'un alors a la bonté de m'écouter, profitant bien vite de cette occasion pour faire parade de quelques mots dont se compose toute ma science, je fais observer doctement que ces images offrent des modè-

---

(1) N° 46 de ce Journal, Année 1820.

les du style naïf. Ce goût irrésistible, je ne dirai pas pour la peinture, mais pour les peintres, m'a donné naturellement la manie de disserter sur toutes celles que j'apperçois; et quoique je ne sache pas seulement dessiner un œil de face; quoique j'aie confondu souvent des enluminures avec des gouaches, des badigeonnages avec des peintures à la fresque, ce qui a bien fait rire à mes dépens, je ne peux jamais m'empêcher de dire mon avis. Jugez combien la vue du nouvel ouvrage de M. Moreau a dû stimuler le petit faible dont je vous fais humblement l'aveu.

Le tableau que je viens de voir, haut de huit pieds, et large de 5 pieds 3 pouces, représente le Général Comte de Boigne en costume de Maréchal-de-Camp. Le Général est debout, mais dans l'attitude du repos, le coude appuyé sur un piédestal en marbre rougeâtre, qui, par une ingénieuse allégorie, supporte la statue de la Bienfaisance. Le sabre du Général, négligemment suspendu d'un coté de ce piédestal, au noeud antique, semble là pour annoncer que la valeur belliqueuse a déposé ses attributs aux pieds des vertus chères à l'humanité. Cette pensée est exprimée d'une manière encore plus sensible et plus directe par les autres parties du tableau.

La main droite du Général tient une plume; il pose sa main gauche sur un papier, où il a commencé à tracer un projet de réglement pour la maison de St Benoît. Près de lui, sur une table recouverte d'un tapis de velours vert, orné de franges en or, sont déroulés les plans de l'intérieur de cette maison et de son église, dont la façade s'apperçoit dans le lointain. Des objets accessoires, quelques livres et le chapeau du Général forment l'ensemble du groupe qui remplit le côté droit. A gauche, un rideau de soie termine le tableau en portant une ombre sur la statue et sur son piédestal. Le fond représente une salle ornée d'une draperie, sur laquelle se détachent en teinte vigoureuse les objets des premiers plans.

J'examinais ce tableau avec toutes les petites simagrées d'un homme qui veut faire le connaisseur. Je prenais ma lorgnette, je le regardais de près; puis, tout à coup, je m'en éloignais en courant à reculons pour voir l'ensemble de la peinture à une certaine distance. Je me rapprochais avec vivacité; je m'éloignais encore. J'accompagnais chacun de mes mouvemens

de l'exclamation : *Charmant ! parfait ! c'est du Van Dick.* J'étais si occupé de mon admiration, qu'au moment où je m'éloignais à reculons pour voir encore une dernière fois l'effet général de cette production, mes deux talons arrivèrent avec force, tout juste sur les deux pieds d'un homme qui pour son malheur se trouva derrière moi. Le cri qu'il poussa fit fuir le dieu des beaux arts qui s'était emparé de tous mes sens, et très-confus, je me morfondis en excuses.

Quelle fut ma surprise, M. le Rédacteur, en reconnaissant dans cette victime de mon enthousiasme, le critique avec lequel j'avais eu, en 1820, la conversation dont je vous ai fait alors le récit. « Quoi ! C'est vous, me dit-il. Savez-vous que vous » êtes un amateur d'une terrible force. N'importe, je suis » charmé de vous revoir. Lorsque, dans notre première en» trevue, vous avez combattu mes critiques, vous m'aviez » ébranlé ; mais je ne cédais pas encore. Maintenant j'ai » besoin de vous dire franchement que le peintre me force » lui-même à rendre justice à son talent, oui, son nouvel » ouvrage suffirait seul à sa réputation. »

Là dessus, mon inconnu se répandit en éloges et en exclamations. « Comme la figure du Général est ressemblante ! comme elle est » calme et vraie ! disait-il. — On voit qu'il médite des bienfaits » ajoutai-je. — Que ce coloris, que ces reflets sont justes et bien » fondus ! continua l'inconnu. Voyez ce tapis soyeux : n'est-on pas » tenté de caresser avec la main la douceur de son velouté ? » Ne dirait-on pas qu'on peut le soulever pour l'enlever de » dessus cette table ! Combien les détails et le fini des pro» ductions de notre compatriote Mareau, combien le moelleux » et le scrupule de son pinceau gagnent à être bien vus dans » un tableau de salon ! Malheureusement, ce portrait a encore le » désavantage de ne pas être placé dans son jour. »

Tout-à-coup l'inconnu se mit à parler avec un ton d'exaltation dont je fus tout stupéfait. Il gesticulait, j'ouvrais de grands yeux.

« Mon imagination s'enflamme, s'écria-t-il. Cette composition » ne suffit plus à la hauteur de mes inspirations. Pourquoi » le peintre n'a-t-il pas caractérisé son sujet par des acces» soires plus éclatans ? De combien de manières n'eut-il pas » pu sortir des bornes étroites dans lesquelles il s'est renfermé ?

» Des conceptions variées s'offrent en foule à mon esprit.
» Pourquoi n'a-t-on pas représenté le Général de Boigne con-
» duisant à la victoire les armées de Moodaji Sindia (2),
» sous la bannière de la croix blanche, et triomphant des
» ennemis de ce prince! Quel effet n'eussent pas produit dans
» un tableau les guerriers Marattes et leurs costumes pitto-
» resques! »

« Le peintre n'eût-il pas offert à nos regards une scène
» digne de les captiver, s'il eût reproduit le moment où le
» guerrier, languissant, épuisé par une longue maladie, qui,
» sous le climat indien, n'a souvent d'autre terme que le tom-
» beau, s'est vu forcé de se séparer de ses compagnons
» d'armes, de quitter cette armée florissante dont il avait été
» comme le créateur et de s'arracher aux honneurs qui lui
» étaient encore réservés chez un prince dont il avait consolidé
» la puissance et qu'il laissait redoutable à ses voisins (3).

» Plusieurs Souverains de l'Europe ont donné à M. de
» Boigne, depuis son retour, des témoignages flatteurs de leur
» estime et de leur bienveillance. Comment n'a-t-on pas
» tiré de cette circonstance une allusion toute naturelle, et
» ne nous a-t-on pas (disait fort sérieusement Fincoeno, qui
» s'échauffait toujours plus), montré l'Europe et l'Asie sous
» des figures allégoriques, s'unissant pour couronner ses tra-
» vaux? »

« Mes vues s'agrandissent. Ne devons-nous pas être flattés
» de voir deux hommes nés dans notre patrie s'illustrer
» de nos jours dans les Indes? L'histoire a déjà transmis à la
» postérité la mémoire de Demuis-Lallée, général distingué
» par sa bravoure et ses conseils dans l'empire de Mysore
» (4). Eh bien, si j'eusse été consulté, j'aurais dit au peintre:
» placez dans un des plans éloignés de votre tableau deux

---

(2) Ou Mahajée-Sciadeah.

(3) Histoire des progrès et de la chute de l'empire de Mysore, par M. Michaud, tome 1, page 187; tome 2, page 138. Diction. hist. de M. Grillet, tome 3, page 467; Statistique du Mont-Blanc, par M. Verneilh, page 352.

(4) Histoire des progrès et de la chute de l'empire de Mysore. Tome 1, page 47. Dict. hist. de M. Grillet, tome 3, page 256.

« colonnes entourées de trophées militaires et sur lesquelles on
« lira les noms de Boigne et de Lallée. »

Impatienté je ne pus écouter plus long-temps le singulier discoureur qui s'élançait ainsi dans les régions les plus élevées de son imagination. « Vous voudriez donc, lui dis-je, trou-
« ver dans un tableau circonscrit l'histoire de l'Indostan. Le
« fracas des armes doit-il donc retentir encore dans un lieu con-
« sacré au repos et à la piété ? En nous montrant cet édifice où
« la vieillesse honorée, soulagée, préservée d'un triste isole-
« ment croit avoir retrouvé une famille, le peintre a mieux su
« nous deviner. Il parle à notre cœur par ces douces images,
« et nous fait apercevoir la gloire la plus vraie qu'un
« homme puisse acquérir. Adieu, M. l'inconnu, je souhaite
« qu'une occasion semblable à celle-ci me procure bientôt le
« plaisir de vous revoir. » Ce fut ainsi, M. le Rédacteur, que je quittai un homme dont la manie est bien aussi singulière que la mienne, mais dont on ne peut cependant s'empêcher d'approuver les intentions.

J'ai l'honneur d'être etc.

ANNONCE.

Lo Spigolatore, Compilazione del sottoscritto Giacinto Ravelli, ou Le Glaneur, Recueil publié par le soussigné Hyacinthe Ravelli. N° 1. à Turin, 30 juillet 1821.

Le *Glaneur* rendra compte des nouveaux ouvrages italiens et étrangers, des découvertes scientifiques, des théâtres, etc. Chaque N° contiendra quelque morceau de poésie. Ce Recueil sera composé de 100 Nos qui paraîtront dans le courant de 1822. On payera pour les cent Nos la somme de 12 livres, dont 3 livres d'avance pour 25 Nos. Les frais de port restent à la charge des abonnés. On souscrit à Turin, chez le Rédacteur, et chez *Pierre [illegible]*, libraire, sous les portiques de [illegible].

Le premier N° contient une chanson intitulée *l'[illegible]*, une lettre d'un faiseur de libretti, sur les *[illegible] compagnies*; un article sur le nouveau théâtre du marquis d'Angennes, à Turin; un sonnet ayant pour titre, *le Conseil*, un article sur les modes, contenant, à ce que nous avons extrait, il y a quelque temps, du *Petit Courrier des Dames*, sur les dangers des bains et des longs corsets; et enfin, un article sur le théâtre des Florentins, de Naples.

AUTRE ANNONCE.

L'Almanach du Duché de Savoie pour 1822 vient de paraître. Il comprend la statistique de la province de Maurienne, rédigée par M. Bellemin, son

comme administrateur, qui donna déjà, l'année dernière, celui de la province de Savoie Propre.

L'utilité de la publication de cet Almanach ayant été reconnue par S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, elle a bien voulu, à titre d'encouragement et de recommandation pour l'ouvrage, engager MM. les Intendans à en faire prendre un exemplaire par chaque Commune, et en a demandé quarante pour ses bureaux.

Autres Annonces.

On trouve les ouvrages suivans, à Lyon, chez les frères Périsse; à Chambéry, chez Puthod, et chez les divers libraires du Duché.

Abrégé de l'Histoire et de la Morale de l'ancien Testament, où l'on a conservé autant qu'il a été possible les propres paroles de l'Écriture sainte, avec des éclaircissemens, par Mésenguy; 1 vol. in-12.

Ame (l') affermie dans la foi et prémunie contre la séduction, à la portée de tous les esprits et de tous les états, par l'abbé Baudrand; 1 vol. in-12 de 324 pages, *bonne édition.*

Les éditions de cet ouvrage sont très-multipliées, mais il n'en existe aucune aussi soignée que celle-ci, sous le rapport de la correction et de l'exécution typographique.

Ame (l') pénitente, ou le nouveau pensez-y bien; considérations sur les vérités éternelles, avec des histoires et des exemples, nouvelle édition, revue et augmentée par l'abbé Baudrand, et à la fin de laquelle se trouvent la messe et les vêpres du dimanche, etc. 1 vol. in-24, *édition ordinaire.*

Ame (l') religieuse élevée à la perfection par les exercices de la vie intérieure, par l'abbé Baudrand, huitième édition, revue et augmentée; 1 vol. in-12 de 336 pages, *bonne édition.*

Cette édition, imprimée sur caractère neuf, est sans contredit une des meilleures qui aient paru.

Ame (l') unie à Jésus-Christ dans le très-saint sacrement de l'autel, ou préparation et action de grâces pour la sainte communion, puisées dans l'Évangile des dimanches et des principales fêtes de l'année; ouvrage posthume de Mme Pomel de la Rivière, comtesse de Carcado, précédé de l'éloge historique de sa vie, par l'abbé Duquesne, 1 vol. in-12, *bonne édition.*

Couronne de l'année chrétienne, ou méditations sur les principales vérités de l'Évangile de Jésus-Christ, disposées pour tous les jours de l'année, selon l'ordre des offices de l'Église, par L. Abelly, évêque de Rhodez, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de pratiques à chaque méditation, par l'abbé Baudrand; 2 vol. in-12, *bonne édition.*

Cette nouvelle édition est préférable, sous le rapport de la correction et de l'exécution typographique, à celles que nous avions publiées.

Défense de l'essai sur l'indifférence en matière de religion, par M. l'abbé F. de la Mennais, 1 vol. in-8° (juin 1821).

Élémens de la Grammaire latine, à l'usage des colléges, par Lhomond, dix-septième édition, correcte, 1 vol. in-12 de 300 pages.

Éloquence (de l') politique et de son influence dans les gouvernemens populaires et représentatifs, par M. P. S. Laurentie, 1 vol. in-8°.

Essai sur l'indifférence en matière de religion, par M. l'abbé F. de la Mennais, 2 vol. in-8°.

Nota. *Les deux tomes se vendent séparément.*

Esther et Athalie, tragédies tirées de l'Écriture sainte, par Racine, 1 vol. in-18.

Évangile médité, distribué pour tous les jours de l'année, suivant la concordance des quatres évangélistes; nouvelle édition revue, corrigée et augmentée d'une notice sur le P. Duquesne, 8 vol. in-12.

Explication du catéchisme, à l'usage des curés, des vicaires, des pères, des mères et de tous les fidèles, 1 vol. in-18.

L'approbation suivante donne une juste idée du mérite de cet ouvrage.

« *Cette explication du Catéchisme, de laquelle l'habile et modeste rédacteur a voulu rester anonyme, me paraît mériter tant sous le rapport de l'exactitude de ses principes que par une heureuse clarté dans les développemens, d'être mise entre les mains, non seulement des simples fidèles qui désirent de s'affermir et s'avancer dans la connaissance de notre sainte religion, mais des personnes qui auront à les instruire.*

« Signé Ch. F., archev. de Bordeaux. »

Imitation (l') de Jésus-Christ, traduction nouvelle, par M. Eugène Genoude, chevalier de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, 1 vol. in-18.

Le rare talent dont M. Genoude a fait preuve dans tout ce qu'il a traduit des livres saints, est une garantie certaine de la réussite de cette nouvelle traduction, où l'on retrouve toute la simplicité et l'onction admirable du texte latin.

Instruction sur le Chemin de la Croix, avec les pratiques de cette dévotion, dédiée à la très-sainte Vierge; 1 vol. in-18.

Le même ouvrage avec les 15 figures du *Via Crucis* et titre gravé, 1 vol. in-18.

Lettre de M. Charles Louis de Haller, membre du conseil souverain de Berne, à sa famille, pour lui déclarer son retour à l'église catholique, apostolique et romaine, brochure in-8°.

Œuvres de Boileau Despréaux, à l'usage des colléges, 1 vol. in-18, *bonne édition, très-correcte*.

Œuvres choisies de J. B. Rousseau, à l'usage des colléges; 2 vol. in-18, *bonne édition, très correcte*.

Pensez-y bien ou réflexions sur les quatre fins dernières; nouvelle édition, augmentée d'un chapitre sur la dévotion à la sainte Vierge et de plusieurs histoires édifiantes, et à la fin de laquelle se trouvent la messe et les vêpres du dimanche, etc., 1 vol. in-24.

Pratique de la perfection chrétienne, du R. P. Alphonse Rodriguez, de la compagnie de Jésus. Traduite de l'espagnol, par l'abbé Regnier Desmarais, de l'académie française, 4 gros vol. in-8°, *imprimés sur papier vélin*.

Il est peu de livres aussi répandus que la Perfection chrétienne de Rodriguez, *c'est le manuel des ecclésiastiques, des communautés religieuses et des simples fidèles, mais parmi tant d'éditions qu'on a publiées de cet excellent ouvrage plusieurs ont été tronquées et altérées, de manière que depuis long-temps on regrettait de ne plus retrouver les éditions anciennes et surtout celle de 1703, qui est la plus estimée et la plus recherchée. C'est pour faire cesser cette privation, qu'a été publiée celle-ci, elle est la copie exacte de l'édition originale, et par son exécution typographique elle ne laisse rien à désirer.*

LOGOGRIPHE.

Je suis toujours en deuil, et mon règne est sévère,
Indulgent toutefois pour l'âge et la douleur,
De mes lois, quand il faut, j'adoucis la rigueur;
Malheur à qui se plaît dans une voix mensongère!
Mon approche s'annonce avec un grand fracas,
C'est un fait, un éclat que je n'approuve pas:
Il contraste trop fort avec mon caractère.
Si vous m'ôtez un pied, je suis un solitaire
Qui souvent, par état, ne porte point de bas.

Le mot de la dernière *Charade est bas-rouge*.

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Moutiers, 10 février. Les assemblées pour les prestations de serment prescrites par l'Edit Royal du 21 décembre dernier, ont eu lieu les 6 et 13 janvier et le 4 février courant. Ces fonctions ont été célébrées avec pompe. L'entrée de ces jours a été annoncée par différens coups de pétards. La compagnie des Gardes Pompiers en grande tenue a exécuté des évolutions pendant la cérémonie. Un grand concours de peuple assistait à ces fonctions. Monsieur le Curé, avant de recevoir les sermens respectifs, a prononcé, dans toutes ces circonstances, des discours pleins d'éloquence et d'onction, et dignes d'un Pasteur aussi instruit et éclairé.

Messieurs les Conseillers de ville avaient réuni à un banquet splendide, le jour de la prestation de leur serment, toutes les Autorités et les Employés qui étaient admis, par l'Edit, à assister à cette fonction, et M. le Commandant a aussi réuni à son tour chez lui les mêmes Autorités, MM. les Nobles et les Officiers de la province, le jour de la prestation de leur serment. De nombreuses santés ont été portées, dans ces repas, à LL. MM., aux Autorités et aux Nobles. Des couplets relatifs à la fête ont été chantés par quelques convives. Une poésie de la composition de M. le Juge-Mage, a particulièrement fixé l'attention, par la nouveauté de ses idées et la noblesse de ses expressions.

Turin, 9 février. S. M. vient de donner une preuve éclatante de sa munificence souveraine et paternelle, en accordant une somme de dix mille livres pour être distribuée par la Commission de secours établie à Gênes, aux infortunés qui ont le plus souffert des effets de la tempête des 24 et 25 décembre; et une autre somme de dix mille livres à S. Exc. M. le Comte Des Geneys, Président chef de l'Amirauté, pour être appliquée aux dommages qui ont eu lieu dans les parties des deux Rivières qui ne sont pas comprises dans le district de la Commission. Tous les cœurs seront touchés de cet acte de bienfaisance royale, qui montre toute la sollicitude de notre auguste Souverain pour le bien-être de ses sujets.

— On écrit de Gênes que les bruits de paix continuent à se soutenir.

Suite du Cours des Inscriptions, etc.

Du 7 au 9 février 63 f., 85 c.

Paris, 9 février. On a ouvert la discussion sur le projet de loi relatif à la police des journaux.

— Le comte de Valence, Pair de France, qui vient de mourir, ne laisse que des filles. La pairie dont il jouissait, s'éteint avec lui.

— Les Evêques de Nantes et de Limoges viennent de mourir. Celui d'Amiens est dangereusement malade.

Londres, 5 février. Dans le discours d'ouverture du Parlement, S. M. a annoncé qu'elle avait des espérances fondées du maintien de la paix dans l'Orient.

Madrid, 29 janvier. L'indépendance des Colonies d'Amérique est en effet en discussion aux Cortès, mais il n'y a encore rien de décidé.

Chambery, de l'Imprimerie de F. H. Plattel, rue du Sénat.

AN 1822. (N.° 8). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 22 Février.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 22 *février*. Le 19 du courant, à 8 heures 55 minutes du matin, on a éprouvé ici une forte secousse de tremblement de terre, accompagnée d'un bruit semblable à celui d'une lourde voiture roulant sur le pavé, qui a duré de 10 à 15 secondes. L'oscillation a eu lieu du midi au nord. Le baromètre n'a fait aucun mouvement; il était à 746 millimètres 9 dixièmes, et il est resté presque stationnaire tout le jour. L'atmosphère était calme; il y avait quelques nuages qui se sont dissipés, et le tems a été superbe le reste de la journée. Les personnes qui se trouvaient dans les églises se sont précipitées au dehors, par un mouvement naturel de frayeur. Presque tous les édifices ont éprouvé des ébranlemens; beaucoup de vieilles murailles sont lézardées; les plus gros murs du Séminaire ont été fendus en divers endroits. Il y a eu dans plusieurs maisons de la vaisselle cassée; un grand nombre de cheminées ont été renversées. Un quartier de pierre s'est détaché de la carrière de Lémenc. Les sonnettes des appartemens se sont fait entendre, et des pendules se sont arrêtées. Du reste, on n'a heureusement à regretter aucune victime. Les circonstances de ce tremblement de terre, totalement indépendant de l'état de l'atmosphère, font présumer qu'il vient d'une cause éloignée. Nous savons déjà qu'il s'est fait sentir plus ou moins dans les diverses parties de ce Duché.

— Les *Annales de l'Agriculture française* (Cahier de janvier 1822) font une mention très-honorable du Mémoire de M. Francoz *sur l'importance du Frêne commun*, que nous avons fait connaître dans le tems à nos lecteurs.

— Voici le Discours prononcé par M. le Chanoine et Chevalier Rey dans la Métropole, le 11 du courant, à l'occasion de la prestation du serment de la Noblesse.

« *Homines per majorem sui jurant, et omnis controversiae eorum finis, ad confirmationem, est juramentum.*

« Les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, et le serment est la plus grande assurance qu'ils puissent donner de leurs dispositions.

« Dieu seul possède l'existence; toutes les créatures ne l'ont que d'emprunt, et n'existent que par sa volonté; l'homme et la société sont également son

ouvrage, et leur sécurité comme leur perfection consistent essentiellement dans les rapports qu'ils conservent avec leur divin auteur. C'est dans ce sens que les livres saints nous assurent que l'autorité des Rois et la sagesse des législateurs viennent de Dieu, et que les nations sont gouvernées par sa providence. C'est donc assurer le bonheur de l'homme, c'est perfectionner l'existence de la société que de les rattacher à leur Créateur.

» Or, c'est par le serment surtout que l'homme se rapproche de la Divinité, en la faisant intervenir dans ses relations politiques et sociales, dans ses contrats solennels, et quelquefois même dans ses intérêts particuliers. L'homme alors jure par celui qui est plus que lui, et le serment est le gage le plus sacré qu'il puisse donner de ses dispositions : *homines enim per majorem sui jurant, et omnis controversiae eorum finis, ad confirmationem, est juramentum*. Heureuse donc et fidèle la société où la religion du serment est en honneur, où le Ciel devient le garant des sentimens d'un peuple fidèle envers le Prince qui le gouverne, et où l'on n'oublie jamais combien le nom de Dieu est saint, afin de ne pas éprouver combien il est terrible : *sanctum et terribile nomen ejus*.

» Mais aussi malheur aux nations où l'on abuserait du serment, où l'on en profanerait la sainteté, où l'on compterait pour rien la violation du devoir sacré qu'il impose, et où le Dieu *dont on ne se moque jamais en vain*, ferait sentir combien son nom est terrible, à ceux qui n'ont pas voulu comprendre combien il est saint : *sanctum et terribile nomen ejus*.

» Ces réflexions se présentent naturellement, Messieurs, à l'époque mémorable où le meilleur des Princes, où le plus sage des Rois appelle au pied des autels l'élite de son peuple, la Noblesse de notre patrie, pour donner, par le serment, un caractère religieux, un sceau divin aux sentimens qu'elle lui a voués.

» Ah ! sans doute, Charles-Félix connaissait assez la fidélité de cette portion de ses sujets ; leurs noms, leurs fortunes, leurs cœurs et leurs épées..... tout est à lui. Il y a trente ans passés qu'ils ont donné une preuve solennelle de leur dévouement par tous les genres de sacrifices ; ils ne l'ont jamais démentie. Leur fidélité est écrite, pour les uns, sur le champ de bataille, avec la pointe de leur épée pour devise ; sur les murs des prisons où ils furent renfermés, pour le plupart, sur les masures nouvelles qu'ils habitent, et sur les antiques châteaux qu'ils ne possèdent plus. Honorer la nation, soutenir le trône, défendre la foi, tout perdre, mais conserver l'honneur, telle est leur histoire. Ils y auraient ajouté quelques pages glorieuses, il y en a, si nos malheurs eussent duré ; et les fidèles serviteurs de Victor-Emmanuel, en arrosant de leurs larmes les marches du trône d'où il voulut descendre, eussent répandu tout leur sang, pour le conserver intact à Charles-Félix. En voulez-vous la preuve ?

» Demandez-la à ces tribuns incomparables de la légion fidèle, qui surent dans Alexandrie résister à la révolte, et vaincre la séduction (1). Demandez-

(1) La Brigade de Savoie.

le à ce jeune guerrier qui rallia les braves dans Novare autour des étendards de l'honneur (2). Demandez-le à ce généreux Savoyard qui commandait dans nos provinces, qui repoussa avec indignation le flétrissant honneur de siéger à Turin dans une assemblée illégale, et qui partagea si constamment, pour notre tranquillité, la touchante sollicitude de son illustre chef (3). Demandez-le à ce garde [illegible] de la plus [illegible] qui, dans ce moment, porte le nom de votre patrie, et qui, aux jours d'épouvante, nous inspira par sa constance une si grande sécurité (4). Demandez-le encore à ces nobles magistrats dont l'imposante attitude et l'inébranlable fermeté étonnèrent les factieux, et firent respecter les lois, contre les désordres de la licence (5).

» Ah ! demandez-le surtout à cet illustre et fidèle dépositaire de l'autorité royale au milieu de nous, qui nous fit entendre le premier la voix de Charles-Félix (6). Oui, Messieurs, demandez-lui s'il ne comptait pas sur la fidélité de tout ce qui l'entoure, et si son cœur affligé de tous nos dangers ne se reposait pas sur la vôtre pour nous les faire éviter. Si donc Charles-Félix demande aujourd'hui un nouveau gage de votre fidélité, ah ! c'est pour la rendre plus sainte, et non pour la rendre plus sûre, que le Monarque exige vos sermens. Mais, dans cette cérémonie solennelle, souffrez, Messieurs, que j'arrête un instant votre attention sur son objet, et sur la nature et l'importance de l'engagement que vous allez prendre.

» Qu'est-ce que le serment ? C'est un acte religieux par lequel on prend Dieu à témoin de ce que l'on assure, ou de ce que l'on promet. La sainteté du serment est donc fondée sur la sainteté de Dieu même. Par le serment Dieu devient le témoin de la sincérité, et le garant de la fidélité de celui qui jure par son nom. Mais aussi Dieu devient par le serment le juge de la duplicité, et le vengeur de la perfidie. Celui qui oserait prêter serment sans franchise, ou qui le violerait sans pudeur, appelle sur lui, par cela même, l'épouvantable vengeance du Ciel et les inévitables malédictions de sa justice. Le parjure, dit l'Esprit-saint, est un feu dévorant qui étend ses ravages et sur la personne, et sur la famille, et sur les biens de celui qui s'en rend coupable.

» L'homme flétri par le parjure, devient l'exécration du Ciel et l'opprobre de la terre : maudit de Dieu, rejeté des hommes, il trouve sa condamnation et dans la raison des peuples, et dans les lois de l'État, et dans le décalogue du Seigneur. La conscience, l'honneur, les lois, l'évangile, tout crie également : *Dieu en vain tu ne jureras*. Ah ! c'est dans notre siècle surtout (où l'on s'est joué si indignement, si publiquement, si universellement de l'importance et de la sainteté du serment), oui c'est dans notre siècle qu'il faut rappeler ces vérités méconnues. Apprenons donc quelles sont les conditions du serment ; les voici, Dieu seul pouvait les dicter, puisqu'il y va de la gloire de son nom, eh bien ! écoutons ses oracles. (Ici l'orateur expose les caractères, les conditions et les conséquences du serment, et il poursuit ainsi) :

---

(2) M. le Lieut.-général de La Tour. (3) M. le Marquis d'Oncieu. (4) M. le chev. de la Fléchère. (5) Le Sénat de Savoie. (6) S. Exc. M. le Comte d'Andezeno.

« Telles sont, Messieurs, les conditions essentielles du serment pour qu'il soit légitime, et qu'il ne devienne pas un crime dans la bouche de celui qui le prononce. Maintenant, Messieurs, sondez vos cœurs, portez la main sur vos consciences. Ne craignez cependant pas que j'élève mes pensées sur la possibilité d'un parjure dans cette circonstance. Oh non! certes; ce dans le serment que nous prêtons à notre auguste Souverain, nous jurons avec sincérité, nous jurons avec réflexion, nous jurons avec justice; oh tous les cœurs y volent, nous jurons avec amour.

« Mais pourquoi tant de sermens, dira-t-on peut-être, et n'est-ce pas les affoiblir que de les multiplier? Pourquoi tant de sermens! pour nous apprendre qu'il y a un Dieu par qui règnent les Rois, et que celui qui leur donne la puissance, veut leur garantir notre fidélité! pour ennoblir par là nos sentimens, en cherchant hors de dessus de la terre le principe qui nous les inspire, et pour nous faire trouver dans le Ciel même les motifs de notre soumission.

« Oui sans doute il fallait dire, « pourquoi tant de sermens? » à l'époque où ils étaient demandés par la révolte, et prodigués par la lâcheté. Oui sans doute, il fallait dire, « pourquoi tant de sermens? » lorsqu'on les exigeait également et contre l'honneur dû à la royauté, et contre les droits acquis à la légitimité. Ah! c'est alors, et non pas aujourd'hui que l'on a abusé du serment en changeant cet acte religieux en une formule dérisoire, qui, au lieu du Ciel, au lieu de l'honneur, et qui ne servait ordinairement qu'à autoriser le brigandage ou à consacrer l'usurpation.

« Eh! pourquoi encore, « pourquoi tant de sermens! » pour réparer enfin aujourd'hui par des sermens éminemment religieux, l'injure faite à Dieu par tant d'autres qui ne l'étaient pas, pour réparer encore par cette assemblée si imposante, par cette cérémonie si auguste, le scandale de ces réunions anti-religieuses, de ces sermens en masse, qui semblaient dans un temps ne tromper aucun, en forçant ces voûtes à n'entendre que des impiétés, et leurs échos à ne répéter que des blasphèmes.

« Anges protecteurs des lieux saints, que les scandales de la philosophie en avaient bannis, restez avec nous dans nos temples sacrés, et venez aujourd'hui vous y édifier par nos sermens!

« Ah! nous accomplissons dans cet acte saint et redoutable, toutes les conditions que le Ciel exige pour qu'un serment soit légitime. Nous honorons Dieu en jurant notre fidélité pour son saint nom, et dès lors nos sermens inspirés par l'amour, prescrits par l'honneur, sont nécessairement approuvés par la vertu.

« Allez donc, fidèles serviteurs de mon Prince, nobles sujets de Charles-Félix, allez sanctifier par la religion des sentimens dictés par la fidélité. Oui, jurez d'être fidèles à Dieu par l'intégrité et la sainteté de votre foi; fidèles au Prince par la loyauté et l'étendue de votre dévouement à sa personne sacrée, aux intérêts de sa couronne, et au bonheur de notre patrie. Jurez de graver dans le cœur de vos enfans, par une éducation religieuse et monarchique les sentimens que vous professez aujourd'hui; et que par ce serment solennel Dieu devienne le garant de votre fidélité, comme il est le témoin de votre amour.

« Etendez vos mains vénérables, Pontife du Seigneur, ouvrez les livres saints [illegible], recevez au nom de la religion les promesses solennelles d'une Noblesse qui fut toujours, qui veut toujours être fidèle à son Dieu, fidèle à son Roi; elle vous fait aujourd'hui le dépositaire de ses sermens : elle vous doit le double hommage du respect qu'elle doit à votre rang, et de la vénération que lui inspirent vos vertus. »

[illegible] a terminé par une prière fervente, qui étoit une belle paraphrase de celle de l'Eglise : *Domine, salvum fac Regem*.

Piémont.

Turin, 15 Février. S. M. a daigné permettre à M. le Chevalier L. F. de Garmagnan, aide-de-camp de S. E. le Marquis d'Yenne, de porter la décoration de l'ordre de la couronne de fer, de troisième classe, qui lui a été décernée par S. M. I. et R. A.

— S. E. le Cardinal Albani, Chevalier de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, Protecteur des Etats de S. M. près le Saint-Siége, est arrivé vendredi, 9 du courant, en cette capitale.

— Le 10 du courant, la prestation du serment de la Noblesse a eu lieu à Novare avec la plus grande solennité. Et le même jour elle a eu lieu à Coni par la garnison de la place, les soldats et les Officiers en retraite.

16 février. La prestation solennelle du serment de la Noblesse de Gênes a eu lieu le 10 du courant.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. 100, rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1821. *Du 9 au 12 février 1822* : 83 l., 75 c., 84 l., 25 c., 84 l., 50 c. *Du 13 au 14* : 85 l. *Du 15 au 16* : 85 l., 84 l., 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES

Allemagne.

Les finances du duc de Montfort (Jérôme Buonaparte) se trouvent fort embarrassées, la duchesse s'étant adressée à l'Empereur Alexandre pour en obtenir des secours, S. M. I. lui a fait accorder une somme de 150 mille francs, et une pension annuelle de 15 mille roubles.

— On sait que la Porte a proposé des modifications à l'*ultimatum* de la Russie : il ne reste plus qu'à connaître la décision du cabinet de Pétersbourg, pour savoir enfin à quoi s'en tenir sur la question de la guerre ou de la paix. Les Grecs espèrent beaucoup de la mission qu'ils ont donnée au prince Caradja, qui va solliciter l'appui de l'Empereur de Russie.

— Les Moraïtes, dont le congrès siége actuellement à Argos, s'occupent avec activité de l'organisation de la Morée. Les Grecs sont maîtres par capitulation dans la citadelle de Corinthe; ils bloquent étroitement Patras et Coron.

Le général comte Bertrand est à Vienne depuis quelques jours.

— Le Prince électoral de Hesse-Cassel étoit il y a peu de jours au

lui, masqué en domino; son domestique aussi masqué, accosté par un masque, accepta de celui-ci un verre de *grog*, se trouva mal bientôt après et mourut. L'ouverture du cadavre a constaté qu'il a été empoisonné.

— On fonde des espérances de paix sur les ordres donnés par la Porte pour l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie.

— Le Prince aîné de Perse poursuit, dit-on, ses excursions du côté de Bagdad, malgré les intentions pacifiques de son père.

— La Porte travaille avec activité à un nouvel armement contre la Morée.

— Les Grecs ont pris Napoli de Romanie.

— Les dernières nouvelles de Constantinople, du 10 janvier, sont toujours pacifiques.

ANGLETERRE.

Il a été proposé au Parlement deux bills relativement aux troubles de l'Irlande, l'un pour le renouvellement de l'acte d'insurrection (espèce de loi martiale), et l'autre pour la suspension de l'*habeas corpus*.

— Les deux bills ont passé aux deux Chambres et ont obtenu la sanction royale.

ESPAGNE.

Le Roi a accepté la démission des ministres de Santa-Cruz et Ballesteros. La commission relative aux colonies a proposé d'envoyer sur les lieux des commissaires pour entendre les propositions des Américains; cet avis a été adopté, avec cette modification : « mais que cette démarche puisse être considérée autrement que comme une mesure de protection. »

— La ville de Murcie est rentrée dans le devoir, mais les troubles continuent sur d'autres points, et Séville persiste à rejeter l'autorité du gouvernement.

— Tout semble annoncer que les nouvelles Cortès ressembleront à la *Convention nationale* de France. Les groupes de *descamisados* ou nus se multiplient de jour en jour. Le Roi a été insulté par quelques individus de la milice. Notre chef politique a été assailli le 3 février, aux cris : *A bas les ministres! à bas l'autorité royale!*

FRANCE.

Paris, 20 *Février*. On n'avait trouvé, comme nous l'avons dit, chez le colonel libraire Touquet, aucun exemplaire du *Bon sens du Curé Meslier*, mais on en a saisi 1500 exemplaires chez un de ses commis, et un grand nombre en feuilles chez un portier de la rue des Marmousets.

— Un courrier de Madrid vient d'apporter, dit-on, des nouvelles peu rassurantes.

— Un nouveau complot vient d'être découvert à Nantes; il a été déjoué par la fermeté et la vigilance du Lieutenant-général Despinois. Un capitaine a été arrêté, et l'on a publié le signalement de trois officiers du treizième régiment de ligne, et de deux officiers en retraite.

— M. Hallé, l'un des plus célèbres médecins de l'Europe, vient de mourir.

— Le préfet de la Loire-Inférieure, dans une circulaire aux sous-préfets

et une maison de son ressort, apprit toute leur vigilance sur des jeunes gens qui voyageant en prétendus commis voyageurs, semoient des alarmes et tenoient des discours séditieux sur leur route.

14 *Février.* On écrit de Metz que la police s'est transportée au domicile de M. Salmon, juge suppléant, pour l'arrêter; il s'est trouvé absent. On a saisi dans la maison d'un ancien colonel, neveu de M. Rolland, membre de la chambre des députés.

— Selon les dernières nouvelles d'Alexandrie, le Pacha d'Egypte auroit fait la conquête du royaume de Turkistan, riche en mines d'or et d'argent.

— Les ambassades d'Autriche et de Russie ont expédié chacune un courrier à leurs cours respectives.

16 *Février.* La Chambre des Députés en est restée hier à la discussion de l'article 4 de la loi sur la police des journaux.

Banque de France : 1555 fr ; 1560 fr.

Cinq pour cent consolidés : 89 fr , 25 c. 90 fr.

ITALIE.

Naples, 9 janvier. Le 26 décembre, à deux heures et demie du matin, on a aperçu à Cariati, dans la Calabre Ultérieure, un brillant météore igné, à environ 45 degrés au dessus de l'horizon, qui, après plusieurs secondes, a disparu sans explosion.

— Le 29 janvier, on a éprouvé à Salerne et dans la commune de Sala, une légère secousse de tremblement de terre, qui n'a causé aucun dommage.

— La police de Palerme, avec l'assistance des troupes autrichiennes, continue le désarmement du pays, pour prévenir toute entreprise tendante de la secte des Carbonari. La cour martiale de la vallée de Messine a continué à procéder contre trente individus de cette secte, conformément à ce que prescrivent à cet égard l'édit du 11 septembre 1821. De quatorze d'entr'eux condamnés à la peine de mort, neuf ont été fusillés le 29 janvier; on attend les ordres du Roi touchant les cinq autres.

Lucques, 31 janvier. Hier a éclaté un incendie dans notre bibliothèque publique. Les flammes ont consumé la pièce qui contenait les actes de l'Académie et plusieurs ouvrages importans. On ne connaît point la cause de cette malheureuse catastrophe.

VARIÉTÉS

Du système d'irrigation suivi en Piémont.

(Fin de l'article.) Voyez le N° 6, du 8 février.

C'est par des canaux artificiels que sont arrosés Carignano, Fossano, etc.; et les eaux du Tanaro et de la Bormida sont entrées dans le vaste système des fortifications d'Alexandrie.

Voulant régulariser tant de dérivations, le gouvernement Piémontais déclara royaux les fleuves, les rivières, les torrens; et dès-lors on ne put en détourner les eaux qu'à son-

laines conditions; elles furent trop peu sévères, aussi les hauts fourneaux à gueuses s'étaient-ils tellement multipliés dans la vallée d'Aoste, que M. Mathuon, ingénieur en chef des mines dans ce pays, provoqua de l'administration la défense d'allumer le feu, avant d'avoir justifié un approvisionnement de charbon et de minerai pour un roulement de six mois.

Il est des sociétés de spéculateurs qui ayant obtenu l'autorisation de creuser de grands canaux, traitent ensuite avec les communes et les particuliers pour les dérivations partielles; et tels sont les bénéfices de ces entreprises, que la famille d'Albourg St.-Damiano en retirent trois cents mille francs de revenu.

Ces canaux sont construits en forme d'aqueducs, et l'inspection en est confiée à des ingénieurs, ayant sous leurs ordres des conducteurs et d'autres employés. Les riverains ont le droit d'y abreuver leur bétail, d'y puiser l'eau nécessaire aux besoins domestiques. Veut-on les faire servir à l'arrosement? on traite avec les propriétaires des canaux, qui, pour une somme ou une rente convenue, accordent un filet d'eau, dont on stipule la dimension, ainsi que l'époque et la durée de l'écoulement.

Les ingénieurs sont chargés d'éclairer les cultivateurs sur la manière de diriger les irrigations, d'après l'étendue et la surface des terrains à arroser; aussi cette opération est-elle conduite par tout d'après les lois de l'hydraulique. Comme on a la pratique de ces opérations, les prés sont exempts de joncs et de mousses. On les fauche au moins trois fois, c'est-à-dire, en mai, au milieu d'août et vers la fin d'octobre; et toujours la récolte est abondante, parce qu'elle ne dépend pas des caprices des saisons.

« Combien il serait à désirer qu'à l'instar du gouvernement Piémontais, celui de notre belle France, fit tourner au profit de l'agriculture les versans occidentaux des Alpes, ceux du nord des Pyrénées, ceux des montagnes intérieures! Que de canaux pourraient partir de nos fleuves, de nos rivières intarissables, et porter dans toutes les directions les principes d'une inépuisable fécondité! »

AVIS. — *Vente.*

Le dimanche, 3 mars 18[illegible], à 10 heures du matin, à Chambéry, dans l'étude du Notaire Thomas Morand, faubourg [illegible], il sera procédé à la vente, par enchères, à l'extinction de la bougie vierge, d'une maison située à l'entrée du faubourg de Nezin, provenant de M. Besson, ex Trésorier-général, laquelle offre les plus grands avantages pour l'état de Chapelier et de Tanneur. Cette maison, où il existe déjà une fabrique de chacun de ces états, est située au bord de la rivière. Le tout comprend deux appartemens, cuisine, galetas, boutiques et arrière-boutiques, grande remise, atelier ou magasin, écurie, hangard, fosses, jardin traversé d'un canal couvert, treille, etc.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1822. (N.° 9). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 1.er *Mars*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 28 *février*. Nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs un extrait des divers renseignemens qui nous sont parvenus sur le tremblement de terre du 19 du courant.

A Aix, on a éprouvé deux secousses successives qui ont duré environ 7 secondes. Le bruit a été semblable à celui que nous avons entendu ici. De nombreuses cheminées se sont écroulées. Les eaux de soufre ont pris une couleur d'un blanc grisâtre et sont restées troubles pendant près de deux heures; leur température n'a point varié. Les eaux d'alun n'ont éprouvé aucune altération. Ces phénomènes sont les mêmes que ceux qui ont eu lieu lors du tremblement de terre de Lisbonne, en 1755.

Le lac du Bourget a été fortement agité; les eaux, à Brison et à Saint-Germain, se sont élevées de 6 à 10 pieds. A Saint-Innocent, une masure a été renversée; des pierres de taille de la façade d'une maison neuve se sont cassées en deux.

A Yenne, où la cérémonie des *quarante heures* avait réuni une foule nombreuse dans l'église, au moment où le prédicateur disait, dans son exorde, *Nous sommes suspendus entre le ciel et l'enfer*, un bruit affreux se fit entendre, la voûte de l'église s'entrouvrit et une grêle de gravier et de plâtre tomba de tous côtés. Il est impossible de rendre la scène de désolation que présentaient la terreur des assistans, leur agitation au milieu de la poussière, les cris affreux qu'ils poussaient, se pressant aux portes, se foulant aux pieds et se refoulant dans les coins pour échapper à la mort. Le respectable Curé, M. Desgeorge, oubliant le danger pour son compte, se jeta au milieu des fidèles, pour les exhorter, les encourager, relever ceux qui étaient à terre et leur donner à tous l'absolution. Le Vicaire, M. Angelot, montra la même intrépidité: bravant un péril imminent, il traversa toute l'église près de *s'écrouler*, pour aller retirer le Saint Sacrement. On l'a vu porter des personnes sur ses bras hors de l'église. Beaucoup de personnes souffrent encore des suites de cet événement; mais, chose presque incroyable, deux seulement ont reçu des blessures. On croit avoir remarqué à Yenne trois secousses distinctes dans le sens nord et sud.

A Annecy, c'était l'heure du marché, plusieurs personnes ont été blessées

par la chute des tuiles ; mais il n'y a pas eu d'accidens graves. La secousse a été violente, et l'effroi était à son comble. Plusieurs vieilles maisons sont devenues inhabitables.

A Rumilly, la secousse a également été forte, et il y a eu, comme ailleurs, beaucoup de cheminées renversées. A Alby, un mur de l'église s'est fendu. La secousse a été légère à la Roche, à Chamonix, à Sallanches, à Saint-Gervais, au Plot [illegible] on ne l'a pas aperçue à La-Tour en Faucigny, à Cluses, à Samoëns, ni en Chablais, à partir de Douvaine, dans toute la partie orientale de la province.

Les Bauges ont éprouvé plus ou moins la secousse principale. Ses effets ont été très marqués au Pont-de-Beauvoisin, aux Échelles, à Saint-Laurent-du-Pont, etc. Ils l'ont été peu à Montmélian, et moins encore au-delà, du côté de [illegible], soit en Maurienne, soit en Tarentaise. Il faut excepter St.-Jean-de-la-Porte, dont l'église a été endommagée. Le courrier de Turin, qui se trouvait sur le Mont-Cenis à l'heure même du phénomène, n'a rien aperçu. Il n'en a point été question à Turin.

Il est remarquable que la circonstance qui a rendu si frappant, à Yenne, le rapport des paroles du prédicateur avec le tremblement de terre, ait eu lieu dans deux églises à la fois. A la Motte-Servolex, le Curé annonçait à ses paroissiens, s'ils ne se hâtaient de faire pénitence, la punition prochaine et peut-être subite de leurs péchés, lorsqu'au même instant éclata une violente secousse de l'église : tous les auditeurs se jetèrent à genoux pour implorer le pardon de leurs fautes. Au Collège de Chambéry, dans une lecture sur la mort, on faisait sentir aux élèves que la mort pouvait les frapper dans un an, dans un mois, dans un jour, *peut-être à l'instant même*. A ces mots, toute l'église fut ébranlée, et la voûte semble s'écrouler sur les étudians, qui se précipitent vers les portes en poussant des cris d'effroi. Les hommes religieux ont raison de prendre ces sortes d'événemens pour un avertissement de la Providence, qui doit faire sentir la nécessité de se tenir toujours prêt à quitter la vie, car enfin un degré de force de plus dans la secousse que nous avons éprouvée, suffisait pour terminer les jours d'une multitude de personnes qui ne s'attendaient à rien moins.

Le département de l'Ain a éprouvé les mêmes accidens qui ont eu lieu en Savoie. A Belley, un pan de mur et beaucoup de cheminées ont été renversés ; l'hôtel de la sous-préfecture a été fortement endommagé. A Bourg, on a éprouvé trois secousses consécutives, accompagnées chacune des mêmes circonstances. La troisième a été plus forte et plus longue que les autres. Du reste, même bruit et mêmes effets qu'ici. Dans la partie du département la plus voisine du Bugey, les commotions ont été plus vives et accompagnées de détonations comparables à celles du canon.

A Lyon, la secousse a eu lieu à la même heure qu'à Bourg. Plusieurs maisons de la rue *Bombarde* et de la rue *Saint-Jean* ont été ébranlées. La commotion s'est fait sentir le long du Rhône jusques dans le département de la Drôme. On ne s'en est pas aperçu à Marseille.

A Genève, la secousse a été moins vive que dans le département de l'Ain ; elle a été faible à Lausanne, où elle n'a eu lieu qu'à neuf heures

et quart ; ce qui sembleroit indiquer que le mouvement, du moins en Savoie, a été progressif et s'est propagé du midi au nord. Ce qui seroit encore confirmé par l'heure de Grenoble, où le tremblement a eu lieu à 8 heures 47 minutes, c'est-à-dire, 8 minutes plutôt qu'à Chambéry, et 23 minutes plutôt qu'à Lausanne.

Le samedi, 23 février, vers les 3 heures 43 minutes du soir, nous avons encore éprouvé ici une légère secousse, que plusieurs personnes ont distinctement aperçue, et qui a également été ressentie à Aix, à Rumilly et probablement sur d'autres points.

— Le tremblement de terre du 19 a eu lieu, à Genève, à 9 heures, 0 minutes. Déjà, le 7 février, on avoit éprouvé en Bavière plusieurs secousses, qui ont renversé une maison à Neuhausen, près de Landshut, et fait éprouver à l'église un fort affaissement.

— Nous apprenons à l'instant qu'à Saint-Girod, mandement d'Albens, une maison a été renversée par le tremblement du 19 et a failli écraser deux enfans.

— Notre bien aimé Souverain ne laisse échapper aucune occasion pour récompenser le mérite et les belles actions qui parviennent à sa connoissance. Sur le rapport qui lui a été soumis par M. le général inspecteur supérieur du Corps des Carabiniers Royaux, S. M. a daigné faire mettre à la disposition de M. le Major Commandant des Carabiniers Royaux en Savoie, 200 livres nouvelles, pour être distribuées proportionnellement, selon le mérite de chacun, aux Brigadiers et Carabiniers qui ont si bien concouru lors de l'incendie qui a eu lieu à Allonzier, dans la journée du 5 du courant, à arrêter le progrès des flammes. Le Brigadier Martura, et le Carabinier Gaton, au péril évident de leur vie, se jetèrent au milieu des planches embrasées, pour arracher à une mort certaine un octogénaire infirme, abandonné par les habitans de la commune, qui n'osèrent braver le danger. Le Syndic et le Conseil se sont empressés de rendre toute la justice que le procédé des Carabiniers a méritée en cette circonstance.

— M. Perret, de Verrens, Auditeur des guerres en Savoie, vient d'être nommé Auditeur en la Chambre Royale des Comptes.

— S. M., attentive à reconnoître les honorables et loyaux services de ses sujets fidèles, vient d'accorder à M. François Lard, de Chambéry, ancien Garde-du-Corps, le grade de Major en retraite, et a daigné lui décerner la Croix des SS. Maurice et Lazare.

— Le Sénat de Savoie a fait célébrer hier, 27 du courant, un service funèbre pour le repos de l'ame de feu M. le Sénateur Bion.

Conflans, 22 *février*. En exécution des articles 3 et 4 de l'Edit royal du 21 décembre 1821, a eu lieu dans l'église paroissiale de Conflans, la prestation de serment de toute la Noblesse de la province de Haute-Savoie. Cette fête a été célébrée avec la plus grande pompe, tous les cœurs pénétrés des sentimens qui les animent ont répondu au vœu de S. M. La fête a été annoncée à son aurore, par plusieurs salves de pétards, qui se sont renouvelées pendant tout le temps de la cérémonie. A neuf heures du matin, M. le Commandant, M. le Major, M. le Commissaire aux levées, M. l'officier

des Carabiniers Royaux, la Noblesse, et le Corps des Carabiniers en grande tenue, ont pris la route de l'église, et toutes les Autorités de la ville ont eu l'honneur de les y accompagner. La messe a été célébrée au son de la musique; et lorsqu'elle a été achevée, M. le Curé a fait précéder la réception du serment, d'un éloquent discours relatif à la circonstance. Le peuple s'est porté en foule à cette auguste cérémonie. La journée a été suivie de brillans banquets, où ont été portés plusieurs toasts à LL. MM., et au Corps de la Noblesse, et s'est terminée par un bal très brillant.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

L'adjudication pour l'entretien en gravelage et travaux d'art, de la route de Chambery à Genève, pour la portion qui traverse la province de Carouge, n'ayant pas été définitive le 22 novembre dernier, le public est prévenu qu'elle aura lieu le 9 mars prochain, au bureau de la Vice-Intendance de la province de Carouge, à Saint-Julien, par voie des soumissions cachetées.

L'on prévient les personnes qui desireraient concourir aux mises, qu'elles doivent fournir une caution valable, et faire, avant l'ouverture des enchères, le dépôt d'une somme ou d'un papier représentant le dixième du prix des travaux évalués à 5739 l. 34 c., annuellement pour le terme de neuf ans.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 25 février. 1.° Lettres-Patentes (du 7 février 1820) *par lesquelles S. M. donne quelques dispositions pour procurer plus de facilité et de sûreté aux opérations de l'Administration de la dette publique.*

2.° Arrêt *du Sénat de Savoie* (du 16 février 1820) *sur remontrance de l'Avocat-Fiscal-Général, concernant l'administration des fondations pour Régens et Écoles.*

PIÉMONT

Turin, 23 février. Plusieurs vagabonds de Borzonasca (province de Chiavari, dans la Rivière du Levant) abusent, principalement dans l'étranger, de la pieuse charité des personnes auxquelles ils se présentent, pour en extorquer des secours, en alléguant les désastres de la tempête des 24 et 25 décembre dernier, le gouvernement a pris des mesures pour faire cesser cet abus, et faire connaître au public qu'outre les bienfaits de la munificence royale, des Commissions et des personnes revêtues d'un caractère public, sont chargées de recueillir et de distribuer les secours à tous ceux qui ont réellement souffert des dommages.

— Plusieurs Sardes distingués domiciliés dans cette capitale désirant propager le culte du glorieux martyr Saint Effisio, protecteur de la Sardaigne, ont fait ériger en son honneur une élégante chapelle dans l'église de St. Philippe de Néri, et l'ont décorée d'un fort beau tableau exécuté par notre excellent peintre M. *Louis Vacca*. La fête, qui se renouvelle chaque année, a été célébrée le 15 du courant avec une grande solennité; Mgr l'Archevêque a bien voulu y officier pontificalement, et LL. MM. ont daigné témoigner leur satisfaction de cette œuvre de piété, en assistant à la bénédiction du Saint-Sacrement.

— Parmi les secours recueillis en faveur des *Grecs*, la ville de Turin a contribué, à plusieurs reprises, pour des sommes considérables. Il est consolant d'apprendre que plusieurs étrangers de distinction ont voulu concourir à cette charitable souscription. Les élèves de notre *École Royale militaire* ont offert une somme qui fait le plus grand honneur à leurs sentimens et à l'excellente éducation qu'ils reçoivent.

— Nous continuons de recevoir les détails des prestations de serment qui ont eu lieu, partout avec la même solennité, par les Corps civils et militaires et par la Noblesse des provinces.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% cent, rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1821. *Du 16 au 19 février* : 84 l. 50 c., 85 l. *Du 19 au 21 février* : 85 l., 84 l., 50 c. 75 c. 85 l. *Du 21 au 24 février* : 84 l. 50 c.; 85 l.; 84 l. 50 c., 75 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

L'insurrection de la Servie, qui paraissait près d'éclater, a été prévenue par le pacha de Belgrade, qui a réussi à gagner Milosch, le chef le plus influent de cette nation.

— La Porte a ordonné à tous les pachas de la Turquie d'Europe de lever, dans leurs arrondissemens respectifs, tous les hommes en état de porter les armes, et de les rassembler. Lamie et Larisse sont les points de réunion des troupes déjà exercées qui doivent agir contre [illegible].

— On a appris que, dans l'affaire du bal de Cassel, le prince héréditaire avait changé de domino avec son domestique, ce qui donne une lumière grave à l'empoisonnement de celui-ci. Toutes les personnes qui ont paru à ce bal ont reçu l'ordre de se déclarer dans les 48 heures, sous peine d'être arrêtées comme complices du crime.

— On porte à 25 mille hommes l'armée d'Albanie sous les ordres de Churschid-pacha. Les Grecs bloquaient encore Arta et Prevesa sur la fin de décembre dernier. Ali-pacha est étroitement serré dans la citadelle de Janina, dont les Turcs occupent la ville et les ouvrages extérieurs.

— Tandis qu'on répète la nouvelle de la mort du prince de Perse, on écrit de Constantinople, 25 janvier, que ce prince est vivant et se porte bien.

— On assure que les Anglais, en cas de guerre, veulent garder la plus stricte neutralité, sauf à augmenter leurs troupes à Corfou et leurs forces maritimes dans la Méditerranée.

— Le sénat grec d'Argos envoie des députés auprès des principales cours de l'Europe, pour implorer leur secours ou leur neutralité, et déclarer que la nation grecque, qui ne veut rien autre que son affranchissement du joug des Turcs, est disposée à accepter un gouvernement monarchique de la part des puissances chrétiennes.

— On a fait à Francfort la clôture des conférences relatives aux affaires des églises catholiques d'Allemagne. Tous les états paraissent d'accord avec

le souverain Pontife, pour le démembrement des diocèses en conformité de la bulle du 16 août, et cette importante négociation est au moment de se terminer de la manière la plus satisfaisante.

ANGLETERRE.

Le prince royal du Brésil devait être ramené en Europe par un vaisseau envoyé à cet effet par le gouvernement portugais; une pétition a été envoyée de Rio-Janeiro, au Roi et aux Cortès, pour demander la prolongation du séjour de ce prince au Brésil, où sa présence contribue au maintien de la tranquillité.

— Le 14 février, il a été tenu, au bureau des affaires étrangères, un conseil de cabinet qui a duré trois heures et demie.

ESPAGNE.

Lorsque la populace s'est ameutée autour du comte de Toreno, à la sortie des Cortès, elle s'était munie d'une corde pour traîner ce député dans les rues, après l'avoir tué. Grâce à l'activité des troupes, cette scène affreuse n'a pas eu lieu. On a augmenté tous les postes, et on a mis une garde dans la salle d'entrée des Cortès. Une commission a été nommée hier et, dans le sein des Cortès, pour s'entendre avec les autorités de la ville et proposer les mesures qui seront jugées convenables.

— Plusieurs articles sont déjà adoptés pour la répression de la licence de la presse.

— L'ordre paraît rétabli à Séville, où le marquis de Campoverde, commandant-général de l'Andalousie, a fait son entrée, à la satisfaction générale des habitans.

— Les Cortès extraordinaires feront leur clôture le 14 févr. On s'attend que les nouvelles Cortès révoqueront les lois répressives adoptées par leurs prédécesseurs.

FRANCE.

Paris, 19 février. On écrit de Tours qu'un conseil de guerre doit se réunir le 20 du courant, pour juger les militaires impliqués dans la conspiration de Saumur. On porte à près de cinquante le nombre des individus arrêtés comme impliqués dans celle de Belfort.

— Le ministère public a fait saisir le N° 65 du Journal *le Pilote*.

— La loi sur la police des journaux a été adoptée par 219 boules blanches contre 137 boules noires. La discussion a été immédiatement ouverte sur le projet de loi relatif à la police sanitaire.

— On a arrêté sur les bords de la Bidassoa un colonel espagnol nommé Rotalde, au moment où il allait passer sur le territoire de sa patrie. Ses effets ont été scellés en sa présence et envoyés à Bayonne.

— M. de St Martin, dans une notice lue, le 8 du courant, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur le planisphère de Denderah, pense que ce monument ne peut remonter plus haut qu'à 2700 ans, et plus bas qu'à 2500.

21 *Février*. Un journal avait annoncé l'élection de M. l'abbé de Pradt à la Chambre des Députés, et sur cette annonce, M. de Pradt avait fait de nombreuses visites, après lesquelles il a appris que son concurrent l'avait emporté sur lui de 17 voix.

23 *Février*. La maison du général Berton a été cernée par la force armée, pendant les perquisitions qu'on y a faites.

— La loi de la police sanitaire a été adoptée par 219 voix contre 89.

— S. M. a fait proposer un projet de loi pour accorder une pension viagère de 2000 fr. à chacun des médecins qui sont allés à Barcelone, de 500 fr. au jeune Jouarry, et à chacune des deux sœurs de la charité.

— Deux courriers de Russie viennent d'arriver à Paris.

Banque de France 1565 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés 90 fr. 5

VARIÉTÉS

ITINÉRAIRE *descriptif de la Vallée de Sixt, Province du Faucigny, en Savoie, accompagné de trois vues*, par F. J. M. Brochure in-12, de 155 pages. 1821. A Genève, chez *Manget et Cherbuliez*, et à Chambéry, chez *Puthod*.

L'auteur de ce petit ouvrage a fait, à notre avis, une chose très-utile, en appelant l'attention du public sur des sites peu connus, et totalement ignorés, non-seulement des étrangers, mais d'une grande partie des habitans de ce Duché. La vallée qu'il décrit, située loin des routes fréquentées, avait manqué jusqu'ici d'observateurs sensibles à ces grandes beautés de la nature si multipliées dans les Alpes, et qui tant de fois ont exercé les crayons et la plume des amateurs. Aucun voyageur d'un grand nom n'avait particulièrement signalé le spectacle peut-être unique de ces montagnes inconnues, qui, dans leur solitude, étalent des pompes qu'aucune muse n'a encore célébrées et qui pourtant seraient si dignes de l'être.

En partant de Genève, on peut faire la course en trois jours, dont un pour se rendre à Samoens, un autre pour visiter la vallée, et le troisième pour retourner à Genève. Cette vallée est à peu près parallèle à celle de l'Arve. MM. de Saussure et Bourrit n'en ont fait aucune mention. Albanis Beaumont, qui l'a décrite, s'est principalement occupé de minéralogie; MM. de Luc ont donné une relation pleine d'intérêt des voyages qu'ils y ont faits en 1765 et 1770, lorsqu'ils voulurent parvenir sur la cime du Buet pour y faire des observations de physique.

Le chanoine Grillet, qui en dit deux mots, s'est particulièrement attaché aux détails historiques concernant l'Abbaye de Sixt.

L'auteur de l'Itinéraire que nous annonçons a profité de ces divers documens, et y joignant les résultats de ses propres recherches et de ses observations, il a donné à son ouvrage tout le degré d'intérêt dont il était susceptible, soit par les descriptions exactes et les détails pittoresques des lieux, soit par les notices historiques et les anecdotes qu'il a recueillies.

La vallée de Sixt n'est pas seulement remarquable par les scènes magnifiques qu'y présentent ses superbes rochers et ses nombreuses cascades, mais elle l'est encore par les mines qu'elle renferme, par ses plantes rares, par ses eaux ferrugineuses, par les pétrifications qu'on y trouve, et par les mœurs antiques de ses habitans.

La suite à un autre N.°

ENIGME.

Sur un corps fait au tour, d'élégante tournure,
Je présente une tête au front toujours serein;
Hélas! on m'a privée et de bras et de main;
Mais on fait varier ma taille et ma coiffure.
Quoique toujours debout sur un pied seulement,
Nul ne sait mieux que moi conserver l'équilibre.
Si d'un pesant fardeau rarement je suis libre,
Je le porte avec grâce, et me sers d'ornement.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *Carême*, où l'on trouve *Carme*.

ERRATA

Fautes essentielles à corriger dans le Discours inséré au N.° précédent.

Page 76, ligne 22, au lieu de *qui outrageait du Ciel*, *au lieu de l'honneur*, lisez *qui outrageait le Ciel*, *au lieu de l'honorer*.

Même page, ligne 36, au lieu de: *pour son saint nom*, lisez: *par son saint nom*.

Marchés de Chambéry des 19, 21 *et* 23 *février* 18[illegible].

Bleds		La Veissel. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Froment.	*Prix*	13	73	—	16	90
Seigle		9	50	—	9	60
Orge		7	00	—	9	15
Sarrasin.		4	50	—	5	89
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1).		7	50	—	5	23
Pain, 1.re qualité,	le kilogr.				0	30
Viande, idem,	*idem*				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres. Froment [illegible]. Seigle [illegible]. Avoine [illegible].

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F.-R. PLATTET, rue de Sénat.

AN 1822. (N.° 10). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 8 Mars.

INTÉRIEUR.

Chambery, 7 mars. Voici les résultats des observations du baromètre et du thermomètre, faites à Chambery pendant le mois de février dernier.

Février 1822.

Baromètre à 0°				*Thermomètre centigrade*		
Moyenne du 1.er au 10	743	83		Moyenne du 1.er au 10	+ 5.	98
— du 11 au 20	745	29		— du 11 au 20	+ 5.	93
— du 21 au 28	736	61		— du 21 au 28	+ 6.	16
Maximum, le 17	751	00		*Maximum*, le 27	+ 14.	00
Minimum, le 21	730	00		*Minimum*, le 2	— 1.	5

— Aux détails que nous avons donnés sur le tremblement de terre du 19 février, nous ajouterons ce qui suit. La voûte de l'église de Rumilly a été entr'ouverte en sept endroits et séparée des murs latéraux. Le clocher a éprouvé des fentes de 100 pieds de long. Toutes les sources ont été troublées. Il y a eu trois secousses, dont la direction, dit-on, était du sud-ouest au nord-est. Mais une particularité remarquable serait un mouvement extraordinaire du baromètre qui serait descendu subitement et remonté ensuite de 17 lignes, ce qui paraît incroyable, attendu l'état stationnaire où il est resté tout le jour à Chambery, et vraisemblablement dans beaucoup d'autres lieux voisins. Il nous semble étrange qu'une telle modification de l'atmosphère n'ait produit aucun effet sensible à une si petite distance. On ajoute qu'un quartier de la ville, vu d'une hauteur voisine, a disparu momentanément derrière l'autre, et que des arbres ont croisé leur cime.

Nous croyons devoir faire mention que, pendant la secousse, beaucoup de personnes ont éprouvé, dans diverses parties du corps, les mêmes effets que produit une forte commotion électrique.

Le 25 février, on a ressenti dans le Haut-Bugey une nouvelle secousse moins sensible que la première.

Dans le N.° prochain de ce Journal, nous hasarderons peut-être quelques remarques sur l'ensemble de la commotion du 19.

— M. le Chevalier et Chanoine Rey, et M. le Chanoine Billet, Vicaires-Généraux, ont ouvert dans l'église métropolitaine de cette ville, dès le lundi 25 février dernier, des conférences familières, qui ont lieu les quatre

premiers jours de chaque semaine, à cinq heures et demie du soir. Ces conférences qui seront continuées pendant la durée du Carême, sont journellement suivies avec la plus grande assiduité par un auditoire aussi nombreux qu'il peut l'être, et ne manqueront pas de produire d'heureux fruits.

Annecy, 3 *mars*. La prestation du serment de la Noblesse de cette province a eu lieu en cette ville, le 11 février dernier, dans l'église de S. Maurice, où M. le Commandant, accompagné de la Noblesse, s'est rendu à 9 heures du matin. Après la messe célébrée à cet effet, M. le Curé prononça un discours sur les rapports de la Noblesse avec le trône, où il rappela qu'elle servait de médiateur entre le Monarque et le peuple, auquel elle devait donner l'exemple de la fidélité. M. le Commandant, MM. les Officiers de place et les Nobles prêtèrent ensuite le serment. La cérémonie fut suivie d'un banquet où toutes les Autorités et les employés se trouvèrent réunis. Des toasts furent portés à LL. MM. et à S. Exc. M. le Gouverneur du Duché, au bruit des boîtes répondant aux acclamations des convives.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES

Pub. le 1er mars. Manifeste *du Sénat de Savoie* (du 25 février 1822) *pour l'échenillage des arbres*, qui ordonne l'échenillage des arbres et des haies, avant le 25 mars, et à Annecy avant le 16, sous peine d'une amende de 6 à 15 livres, et prescrit des visites pour constater les infractions à cet égard.

PIÉMONT.

Turin, 28 *février*. La Cour a commencé hier un deuil de quatre semaines pour la mort de S. A. R. le Duc Albert de Saxe Teschen.

— Dimanche, 24 du courant, la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale a tenu une séance principalement occupée par divers rapports relatifs à des objets d'arts et de manufactures, envoyés à l'examen de l'Académie, par le Gouvernement. La Classe a particulièrement donné son attention à une ingénieuse invention de M. Joseph Rasero, de Montaldeo, près de Chieri, qui, au mouvement de rotation et aux pointes fixes des cylindres, dont les orgues et serinettes, substitue le mouvement horizontal et des pointes mobiles; ce qui permet de varier la musique à volonté. S. Exc. M. le Comte Balbe a fait lecture d'un mémoire intitulé: Examen de quelques formes employées par les mathématiciens pour exprimer la valeur résultante de plusieurs équations correspondantes. Cette lecture a été approuvée par l'Académie, pour être insérée dans ses volumes.

— Le jour du tremblement de terre qui a eu lieu au delà des Alpes, la mer de Nice a éprouvé une grande agitation.

2 *Mars*. S. M. a nommé Vice-roi, Lieutenant et Capitaine général du royaume de Sardaigne, M. le Comte Joseph Marie Galleani d'Agliano, Chev. G. C. des SS. *Maurice et Lazare*, et Commandeur de l'ordre militaire de Savoie.

— M. le Comte Solaro della Chiusa vient de mourir à l'âge de 96 ans; exemple rare de longévité dans cette capitale.

— Nous ferons connaître incessamment deux envois intéressans qui viennent d'être faits au musée d'histoire naturelle de notre Université.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, moins rachetables, à dater du 1er octobre 1821. *Du 26 au 28 février* 1822. 84 l., 50 c. 85 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

On mande de Trieste que les nouvelles de Constantinople, du 10 janvier, annoncent que la peste y a éclaté et y fait de grands ravages.

— Depuis deux ans, plus de 200 Juifs ont été baptisés en Pologne.

— On regarde comme un événement important la nomination de Haled-Effendi, favori tout puissant du grand-seigneur, au poste de garde-des-sceaux. L'éloignement de cet homme est, dit-on, un grand obstacle levé au rapprochement de la Russie et de la Porte. La flotte turque est partie pour la conquête de la Morée. Les Turcs n'y ont plus que trois places. Ypsilanti commande à Tripolitza, et Odysseus en Thessalie.

— Le vice-roi d'Egypte a entièrement équipé sa flotte contre les Grecs. Elle est de six grands vaisseaux et d'environ vingt autres bâtimens. On assure qu'il s'est fait assurer par le Divan la possession de l'île de Candie.

— Le prince d'Orange avait demandé à son beau-frère l'Empereur Alexandre, la permission de servir dans ses armées, en cas de guerre contre les Turcs.

ANGLETERRE.

Le marquis de Londonderry (lord Castlereagh) a proposé des vues d'économie politique dans un éloquent rapport auquel l'opposition n'a rien eu à objecter. Il a présenté une économie de plus de 7 millions sterling, qui seront employés à l'amélioration de l'agriculture, dont on avait exposé la détresse.

— On a dit que 35 mille cartouches avaient été expédiées pour l'Irlande une heure après l'ordre qui en avait été donné.

— Le *Courrier* assure de nouveau qu'il n'y aura pas de guerre entre la Russie et la Turquie.

ESPAGNE.

La commission qui a fait son rapport sur les événemens du 4 *février*, a proposé trois mesures, 1° de remettre en vigueur ou plutôt en usage le nouveau code pénal; 2° d'organiser une police forte et active; 3° d'adjoindre un ou deux sous-chefs politiques à celui de Madrid.

— La ville de Murcie s'est soumise.

— Le Roi s'est rendu, le 24, aux Cortès extraordinaires pour en faire

la clôture. Le cortége a été pompeux, et les acclamations ont accompagné S. M. dans tout le trajet; aucun cri séditieux ne s'est fait entendre.

— Des désordres ont eu lieu à Séville le jour de l'entrée des nouvelles troupes.

— S. M. a sanctionné les deux lois sur la licence de la presse et sur le droit de pétition.

— On a intimé l'ordre à tous les officiers résidens à Madrid, en permission, en congé, de passage, etc., de se présenter tous les dimanches chez le gouverneur.

— Le général *Riego*, qui est arrivé à Madrid, a reçu l'ordre de se trouver le 13 au lever du Roi.

FRANCE.

Paris, 25 *février*. Le colonel Rotbalde, dont nous avons annoncé l'arrestation à Behobie, a reçu postérieurement l'autorisation de continuer sa route pour l'Espagne.

— La *Ruche d'Aquitaine* annonce qu'on lui écrit de Grenoble que des agens insurrecteurs ont essayé de parcourir les campagnes et d'y répandre des écrits séditieux.

— S. M. a accordé une pension viagère de 20 mille fr. à M. Lainé et à M. Siméon, comme anciens ministres, et une pension viagère de 12 mille fr. à MM. Pasquier et Portal, en cette même qualité.

— Le tremblement de terre du 19 février s'est fait sentir à Valence, dans le Puy-de-Dôme, à Vesoul, à Besançon et à Dijon.

— La conspiration de *Saumur* avait pour objet de proclamer Napoléon II et d'emprisonner toute la famille royale.

28 *Février*. Les accusés présens aux débats touchant la conspiration de Saumur, sont sept maréchaux des logis et un brigadier des cuirassiers de la garde royale, tous élèves à l'école royale d'instruction de Saumur. Le *Moniteur* vient de donner les détails suivans: Le 24 février, le général Berton, accompagné de Delon, l'un des principaux accusés dans cette affaire, est parti de Thouars, à la tête de cinquante hommes armés, portant la cocarde et le drapeau tricolores, et s'est dirigé sur Saumur.

A l'aspect d'un détachement de l'école de Saumur, qui était monté précipitamment à cheval, la troupe du général Berton a pris aussitôt la fuite; elle a été poursuivie immédiatement, et les ordres ont été donnés pour l'environner sur tous les points.

— On avait répandu des proclamations au nom d'un prétendu général en chef des armées de l'Ouest. Les conjurés impliqués dans l'affaire de Saumur se qualifiaient de *Chevaliers de la liberté*. On les connaissait sous ce titre.

2 *Mars*. La bande du général Berton avait fini par être de deux cent cinquante hommes. Elle n'est point entrée à Saumur; la fermeté du Maire, qui s'y était opposé, a déconcerté le général Berton. Sa troupe s'est débandée, et lui-même s'est, dit-on, déguisé en paysan. Un courrier

qu'il avait expédié pour Paris a été intercepté, et le gouvernement tient tous les fils de la conspiration. Plusieurs individus ont été arrêtés à Saumur.

— M. le duc Decazes, arrivé à Paris, est resté une heure auprès de S. M.

— Des perturbateurs impies ont tenté par trois fois de troubler les missions qui viennent de s'ouvrir à Paris, à l'occasion de la visite pastorale de M. l'Archevêque de Paris. Ce prélat a été publiquement outragé; les missionnaires ont été insultés par des filles publiques. On a fait éclater des pétards et répandu des liqueurs infectes dans l'église. La troupe a été mise sous les armes pour prévenir de nouveaux désordres. MM. de Corcelles et Demarçay, qui se sont trouvés sur les lieux, ayant voulu enfreindre les consignes, ont été conduits tous deux au corps-de-garde. Le lendemain, leur récit à la Chambre a occasionné un débat tumultueux qui n'a eu jusqu'ici aucun résultat. Les ministres ont fait observer que les Députés devraient donner, plus que tout autre, l'exemple de la soumission aux lois et aux règles de discipline.

Banque de France: 1590 fr.; 1590 fr.; 1585 fr.
Cinq pour cent consolidés: 91 fr. 45 c., 91 fr. 60 c., 91 fr. 75 c.

ITALIE

Naples, 10 *février*. On vient d'inaugurer dans le Musée Bourbonien la statue colossale de S. M., exécutée par le célèbre Canova. Elle a été placée dans une niche pratiquée au mur, sur le second palier de l'escalier principal. C'est la place que le sculpteur a jugée la plus convenable.

— La garnison autrichienne de Palerme a été augmentée de deux bataillons, venus l'un de Naples et l'autre de Messine.

VARIÉTÉS

Au Rédacteur du Journal de Savoie;

MONSIEUR,

Dans le N.° 7 de votre Journal, Année courante, j'ai lu un article très-bien écrit, à l'occasion du portrait de M. le Général Comte de Boigne, placé à la Maison de St. Benoît, dans le temple hospitalier que son cœur a élevé à l'humanité. J'ai pensé que la reconnaissance publique devait une inscription à ce portrait. Ce sujet appartient à toutes les âmes sensibles, à tous les amis de la patrie, et sous ce rapport j'ai cru qu'on me pardonnerait d'oser le tenter. Ici l'intention sert d'excuse, et elle devient un motif pour une muse plus habile.

Je vous adresse, avec prière de leur donner une place dans votre Journal, les vers que je propose pour inscription.

Si vous jugez l'une de ces deux octaves meilleure que l'autre, je vous prie de la désigner par votre suffrage.

VERS — *à mettre au bas du portrait de* M. le Général de Boigne, *placé à la Maison de Saint-Benoît.*

Par de nobles travaux il conquit l'opulence,
Et força l'étranger à doter sa valeur
De retour chez les siens, il offrit au malheur
Les secours généreux de sa munificence
Maison de Saint-Benoît, superbe monument
Que sa douce pitié consacre à la vieillesse,
D'un fidèle parent tu reçois le présent
Qu'aux enfans de son cœur a légué sa tendresse.

Autres vers pour le même sujet.

Des rives de l'Inde au sein de sa patrie,
De Boigne à la pitié vint offrir son secours;
Bientôt il ramena l'espérance et la vie,
Et fut de son pays et l'honneur et l'amour.
On révère en ces lieux son image chérie;
Une plume en sa main semble y tracer ces mots.
« C'est là que chancelant, au déclin de la vie,
« L'homme achève sa course et trouve le repos.

Une bonne inscription est très difficile à faire, aussi je suis loin de donner pour bonne l'une de celles que je propose. Si je ne me suis pas rencontré avec les beaux esprits, je suis sûr au moins de m'être rencontré avec tous ceux que le bien émeut et qui aiment surtout à en trouver la source chez un compatriote.

Agréez, Monsieur, etc. P. ....

Réponse du Rédacteur. Nous n'avons point le droit de céder, en présence du public, à l'honorable invitation de l'auteur. Si nous nous permettions de porter un jugement, sans aucune prétention quelconque, nous ne le donnerions que comme un sentiment particulier, que nous serions prêt à sacrifier à toute autre opinion mieux motivée que le nôtre.

Sous ce rapport, nous dirions que la première inscription nous sembleroit préférable à la seconde, dont les rimes présentent plus d'uniformité, où le mot vie rime deux fois, et où le mot amour au singulier ne peut rimer avec *secours.* Le vers suivant

Une plume en sa main semble y tracer ces mots,

outre une sorte d'équivoque, nous paraît faire entendre un léger sifflement, par le concours des s et des c. La première

inscription, avec une égale convenance au sujet et plus de variété dans les rimes, a l'avantage de réunir plus de justesse et de clarté dans les expressions et de payer un tribut au Placeau de l'artiste, qui méritait en effet une mention. Nous ne voudrions y changer qu'un seul mot, *força l'étranger* etc., parce que l'idée de *forcer* suppose une résistance, un obstacle. Mais, dans notre choix, nous regretterions la perte de ce vers de la seconde strophe :

Il fut de son pays et l'honneur et l'amour.

Nous convenons avec l'auteur qu'il n'est pas aisé de faire une inscription qui n'offre aucune prise à la critique, on sait que des académies célèbres ont souvent échoué dans cette tâche. Aussi nous croyons pouvoir féliciter l'auteur sur son premier essai, qui nous paraît laisser peu à désirer pour atteindre au but.

NOTICE *sur le sulfate de quinine*, *par* M. Calloud, *pharmacien à Annecy*.

« Parvenu, par un travail soutenu pendant plusieurs mois, à préparer, économiquement et en grande quantité le sulfate de quinine, je me suis déterminé à livrer ce sel au commerce avec les mêmes avantages que les pharmaciens des grandes villes qui, comme moi, se sont spécialement occupés de cette nouvelle préparation.

« Des observations pratiques, consignées dans la plupart des journaux scientifiques, tant nationaux qu'étrangers, ont mis hors de doute l'utilité de ce précieux médicament, non seulement dans les fièvres intermittentes de tout genre, type et nature, mais encore dans plusieurs maladies d'accès qui avaient résisté à une infinité de remèdes. Des médecins distingués ont remarqué que les fièvres guéries par le sulfate de quinine sont moins sujettes à récidiver, et que les malades auxquels on administre ce sel, ne ressentent aucune des incommodités que l'on observe fréquemment pendant et après l'administration du quinquina en substance.

« La difficulté que l'on éprouve tous les jours chez certaines personnes, principalement chez les enfans, pour les soumettre à l'usage du quina, doit encore accroître le prix d'un remède nullement dégoûtant, qui, sous une petite dose, peut être employé avec un plus grand succès, son action en outre étant toujours la même, de quelle espèce de quina que l'on extraye cet alcali, comme l'assure Magendie.

« On prépare aussi des tablettes et des sirops *quininés* dont la pratique médicale reconnait journellement les heureux résultats, et qui ont l'avantage de ne plus laisser les médecins dans l'incertitude, où souvent ils se trouvaient, de savoir combien tel sirop de quina contenait par fiole ou par once, des principes solubles de cette écorce.

» La phosphorescence du sulfate de quinine neutre, que j'ai observée le premier, a été constatée par M. Pelletier (voyez le *journal de pharmacie* de 1821), qui a observé le même phénomène sur le sulfate de cinchonine. Ce caractère est assez important, en ce qu'il fait distinguer le sulfate qui, n'étant pas desséché convenablement, et qui cependant paraît l'être, perd au moins un huitième de son poids pour peu de cette qualité, il fait aussi distinguer le sulfate neutre du sur sulfate de quinine qui n'est point phosphorescent. Ce dernier sel, trouvé presqu'en même temps par MM. Robiquet et Baup, paraît être d'un usage médical plus facile, à raison de sa plus grande solubilité. On l'a employé avec autant de succès que le sulfate neutre.

» Les dépôts de mon sulfate de quinine sont à Turin, chez MM. Laffin et Perinvex, rue Sainte Thérèse ; à Genève, chez M. Peschier, rue basse, N° 201 ; à Chambéry, à l'Hôtel-Dieu. Le prix de l'once (32 grammes), est de 40 fr., et celui du gros, de 6 fr.

» On y trouvera sous peu le sulfate de cinchonine, la cinchonine pure, et le sulfate acide de quinine. Chaque paquet sera cacheté et revêtu de ma signature. »

CHARADE.

En son propre nom seul s'énonce mon premier.
Mon *second* fait chanter qu'on conque en fait usage.
Une dure enveloppe entoure mon dernier ;
On le mange à la cour, à la ville, au village.
Mon tout de l'avenir pénétrait le secret,
En déplorant jadis les maux de sa patrie.
Il est un temps encor où l'on peut à souhait
Entendre de ses chants la sublime harmonie.

Le mot de la dernière *Enigme* est *colonne*.

Marchés de Chambéry des 26, 28 février et 2 mars 1822.

		Le Vaissel			L'Hectolitre	
		f.	c.		f.	c.
Bled.						
Froment,	Prix	13	39	—	16	46
Seigle		6	50	—	8	50
Orge		6	50	—	8	50
Sarrasin		4	50	—	5	69
Maïs		6	50	—	8	50
Avoine (1).		7	50	—	5	23
Pain, 1re qualité	la livre				0	20
Viande, idem	idem				0	70

(1) Rapport des 3 vaisseaux au bichet et à l'hect. : Froment 813 ; Seigle 785 ; Avoine 1.4

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. H. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1822. (N.° 11). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 15 *Mars*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 14 *mars*. Dans un Mémoire, daté du 1.er du courant, adressé à MM. les Nobles Syndics et Conseillers de la Ville de Chambéry, M. le Général Comte de Boigne a offert à l'administration de cette ville un revenu annuel de *quarante mille livres* et un capital de *cinq cent mille livres* pour être appliqués l'un et l'autre à la fondation et à l'entretien des Établissemens suivans: 1.° un collége de Jésuites, dans la capitale du Duché, pour l'éducation et l'instruction de la jeunesse; 2.° un dépôt de mendicité; 3.° une succursale de dix lits à l'Hôtel-Dieu de Chambéry, pour les maladies contagieuses; 4.° quatre lits dans le même hôpital, pour les voyageurs malades; 5.° l'acquisition et la démolition des échoppes de la rue dite des *Cabornes* et de la rue couverte, et le percé d'une rue transversale, qui, de la place du Château, aboutirait au Boulevard, par la rue basse-du rempart; outre un prêt de *deux cent mille livres*, pour concourir au même objet, dans le cas où la Ville ferait elle-même une partie des constructions nouvelles; 6.° une somme de *cinquante mille livres*, pour être employée à faire une façade à l'Hôtel-de-Ville, acquérir et démolir les échoppes situées devant le bâtiment de la Bibliothèque, sur la place du marché, et les remplacer par un parapet et une grille convenable.

La totalité de ces dons s'élève à *un mill. et trois cent cinquante mille liv.* En considérant les dons antérieurs, faits par M. le Général de Boigne et le bel Établissement qu'il a déjà créé en faveur de la vieillesse, nous croirions affaiblir l'expression de la reconnaissance publique, en essayant de nous en rendre les organes. Nous ne saurions mieux faire, à cet égard, que de citer textuellement la lettre suivante que le Conseil de Ville de Chambéry a adressée à M. de Boigne, en réponse au Mémoire dont nous venons de parler. Il appartient en effet aux Magistrats publics d'interpréter dignement les sentimens de leurs administrés envers un illustre concitoyen qui exerce des actes de générosité dont il n'y a pas encore eu d'exemple.

« Monsieur le Général,

« Le Conseil de Ville a [illegible] le Mémoire que vous lui avez adressé et qui contient le détail des bienfaits que vous vous proposez de répandre

ne la ville de Chambéry, sans être saisi d'abord des sentimens d'admiration et de reconnaissance qui vous sont dus à si juste titre.

« Il est beau, Général, de vous voir, dès votre première jeunesse, courir tous les hasards, braver tous les dangers, et, ne vous appuyant que sur vous seul, saisir, les armes à la main, et la gloire et la fortune; mais il est sublime de vous voir revenir, après d'aussi longs travaux, le cœur toujours brûlant d'amour pour la patrie, [illegible], au milieu de ses concitoyens, des sources intarissables de prospérité publique. Vous semblez avoir prévu toutes les douleurs, pour offrir à chacune un secours; par vous, le malheureux trouve un appui à chaque instant de sa vie. La vieillesse se repose sur les bords de sa tombe, et la jeunesse va trouver de nouvelles ailes pour satisfaire son ardeur; elle puisera dans une institution forte, religieuse et morale, tous les principes conservateurs des sociétés humaines, et dans votre exemple, tout le feu des nobles entreprises.

« Nous vous prions, Général, de permettre d'imprimer votre Mémoire, afin que tous connaissent le bien qui appartient à tous, et que chacun puisse jouir d'abord du sentiment que vous inspirez. Il peut encore en résulter un grand bien : cette publicité nous fournira sans doute une foule d'observations utiles.

« De notre côté, nous ne négligerons rien pour seconder vos vues, et obtenir de S. M. les autorisations qui nous sont nécessaires. Et, en attendant, Général, le Conseil de Ville, au nom de tous vos concitoyens, vous offre le glorieux tribut de la reconnaissance publique. »

— Sur le compte qui a été rendu au Roi, d'un trait généreux d'humanité du Carabinier Tonello, de la station de la Chambre, S. M. a daigné ordonner qu'il lui fût payé une gratification de 60 livres.

Ce carabinier allait, le 27 février dernier, en correspondance; il voit de loin une femme se débattre dans la rivière de l'Arc, vis-à-vis de Sainte-Marie de Cuines; il accourt au galop, descend en un clin d'œil de cheval; bravant le danger, il se précipite dans la rivière, et, après plusieurs efforts, nonobstant l'impétuosité des eaux, il parvient à tirer au rivage cette malheureuse presque expirante; un moment plus tard, elle n'était plus. Ce fait attesté par M. le Curé et par les Autorités locales, a mérité au brave Carabinier les remercîmens de tous les habitans de la Chambre.

— Le 7 du courant, une cérémonie très-intéressante a eu lieu en cette ville. M. le Général Comte De Boigne a posé la première pierre de l'église des Capucins, pour la construction de laquelle il avait fait don d'une somme de trente mille livres. La bénédiction de la pierre a été faite par M. le Chanoine et Chevalier Rey, Vicaire-Général, délégué à cet effet par Mgr l'Archevêque de Chambéry. Avant la cérémonie, M. Rey a adressé à M. le Général un discours que nous nous empresserons de donner dans notre N° prochain. Lorsque la pierre a été bénite, on y a incrusté une boîte de plomb contenant plusieurs médailles, avec l'inscription suivante; et M. le Général l'a posée à la place qui lui était destinée. Voici le texte de l'écrit renfermé dans la boîte :

« L'an de grâce [illegible], le 7 du mois de mars, a été bénite et posée cette

» pierre fondamentale, par commission spéciale de Sa Grandeur Mgr l'Ar-
» chevêque de Chambéry, en présence de M. le Général Comte de Boigne,
» fondateur et bienfaiteur de cette église. Elle est dédiée à Dieu tout puis-
» sant et à notre Sauveur J. C., sous le vocable et la protection spéciale
» de l'Annonciation de N.re D.me, et pour le service religieux des RR. PP.
» Capucins rétablis dans cette ville. »

Il est consolant pour les amis de la Religion qui ont vu détruire les temples, profaner et renverser les autels, d'assister aujourd'hui à la construction d'une nouvelle église. Mais ce qui nous paraît surtout remarquable ici, c'est de voir un général [illegible] de lauriers, revenu des bords du Gange, faire servir sa fortune à fonder en Savoie un temple chrétien, destiné aux pieux exercices des enfans de saint François, les plus fidèles observateurs de la pauvreté évangélique. Mais nous laisserons à l'orateur, dont nous rapporterons le discours, le soin d'appeler l'attention sur les voies impénétrables de la Providence, et de payer un juste tribut d'éloge au fondateur.

— Il est remarquable que le Vésuve ait fait une forte éruption précisément pendant les mêmes jours où nous avons éprouvé, dans nos contrées, les secousses des 19, 23 et 25 février dernier, tandis que l'on n'y éprouvait aucune commotion en Italie. L'explosion du Vésuve commençait le 17; elle a éclaté le 19 et a duré jusqu'au 25. Une nouvelle bouche s'est ouverte au nord. Le torrent d'une lave abondante s'est jeté dans une plaine inculte et n'a causé aucun dommage.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Il sera procédé, le samedi 23 du courant, à Chambéry, devant M. l'Intendant Général, à l'adjudication, par voie de soumissions cachetées, des réparations à exécuter sur la route royale entre le pont S. Charles et les Echelles, ainsi que de son entretien pendant neuf ans, divisées en trois lots.

1.er Entre le pont S. Charles et Pierre-Basse, réparations, [illegible] l. 35 c. Entretien annuel, 363 l. 00 c.

2.e Entre le hameau de Gros Louis et les défilés de la Grotte, réparations [illegible] l. 91 c.; entretien [illegible] l. 50 c.

3.e Entre la galerie de la Grotte et le bourg des Echelles, réparations [illegible] l. 45 c. Entretien, y compris l'éclairage de la galerie, [illegible] l. [illegible] c.

— Il sera procédé, le mardi suivant, 26, audit lieu, à l'adjudication, par la voie des enchères à l'extinction des feux, de la construction de la nouvelle église paroissiale de S. Maurice de Rotherens, mandement de S. Genix, sur la base de [illegible] l. [illegible] c.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES

Pub. le 9 mars: Notificazione (del 28 febbraio 18[illegible]) *della Regia Commissione superiore di liquidazione.* Les dispositions contenues dans cette Notification concernent ceux des sujets de S. M. qui, à l'époque de la dissolution du Royaume d'Italie, étaient employés au service de ce Royaume.

Les intéressés devront faire parvenir leur demande à l'Intendance Générale de Novare, avec tous les renseignemens nécessaires sur leurs noms, prénoms, paternité, domicile, années de service, traitement, changemens

d'emploi, etc. Ces demandes et documens pourront être sur papier libre. Le tout devra être remis avant le 31 mai prochain, terme péremptoire et de rigueur.

Piémont.

Turin, 7 mars. Les dons reçus par le Musée de l'Université Royale et dont nous avons parlé précédemment, sont 1° une nombreuse collection de papillons et autres insectes du Brésil, envoyée par M. le marquis Grimaldi di Boglio, pendant qu'il résidait à Rio Janeiro en qualité de ministre de S. M. près la cour de Portugal et du Brésil; 2° quatre-vingt-huit échantillons de minéraux envoyés par M. Deabbate, consul général de S. M. près les Etats-Unis d'Amérique, à l'Académie Royale de Turin, qui en a fait présent au Musée de l'Université.

— M. l'abbé Inglesi, missionnaire de la Louisiane, au moment de repartir pour l'Amérique, avec les dons qu'il a reçus de la piété, dans une grande partie de l'Europe, a été honoré d'une audience particulière de S. M., qui l'a reçu avec une extrême bonté et a témoigné une grande satisfaction des progrès qu'a faits dans la Louisiane une mission, au succès de laquelle a concouru le zèle de plusieurs prêtres piémontais qui s'y trouvent depuis quelque tems.

9 *Mars.* S. M. vient de donner une nouvelle preuve de sa royale munificence, en ajoutant à la somme de 90 mille livres qu'elle avait déjà accordée en indemnité des dommages essuyés dans les eaux de Gênes, une pareille somme de 20 mille livres, destinée aux navigateurs [illegible] qui ont souffert dans les mêmes circonstances.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1821. *Du 2 au 6 mars 1822* 84 l. 75 c. *Du 7 au 9 mars* 84 l. 80 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Allemagne.

Dans le congrès des Moraïtes, les députés des îles ont déclaré qu'ils voulaient une confédération d'états indépendans. Sur la nouvelle des forces envoyées par la Porte contre la Morée, les îles d'Hydra, de Spezzia et d'Ipsara ont promis d'envoyer cent de leurs plus grands bâtimens, à la défense des côtes. Ceux de Samos ont annoncé qu'ils s'étaient emparés de beaucoup de vivres et de munitions pris aux Turcs et qu'ils leur avaient fait 300 prisonniers.

— On a d'abord annoncé que les Turcs ayant pris le château de Janina, Ali-Pacha, retiré dans la citadelle avec 76 hommes, se trouvait dans une position désespérée, et que, dans une réponse à Churchid-Pacha, il avait laissé entrevoir qu'il était disposé à se faire sauter en l'air. Postérieurement le pacha de Belgrade a annoncé, dit-on, officiellement que Ali-Pacha livré par ses propres troupes à Chourchid-Pacha, allait être conduit enchaîné à Constantinople. Comme ce fameux rebelle a été si souvent l'objet de nou-

velles démenties peu de temps après, on attend la confirmation de celle qui annonce enfin sa catastrophe décisive.

— Il a circulé dans le Levant le bruit que les Anglo-Américains devaient envoyer au printemps, en faveur des Grecs, une escadre de cinq frégates. Cette nouvelle est fort douteuse.

— Les hostilités continuent entre la Perse et la Porte, et le Schah, qui a refusé la médiation des Anglais, a donné une déclaration de guerre, où il approuve la conduite de son fils.

— La nouvelle relative à Ali-Pacha acquiert de plus en plus de la probabilité.

— On écrit de Pétersbourg que la note du Divan en réponse à l'*ultimatum*, que l'Empereur Alexandre a fait communiquer sa détermination aux cours de Vienne et de Londres, pour leur démontrer l'impossibilité d'acquiescer à des promesses sans garantie. On ajoute que la Russie demande l'évacuation immédiate de la Moldavie et de la Valachie. Tout semble annoncer de prochaines hostilités.

ANGLETERRE.

Des nouvelles de New-York annoncent que les Nègres se sont rendus maîtres de la partie espagnole de Saint-Domingue.

— Trois commis libraires, accusés d'avoir vendu des écrits blasphématoires et séditieux, ont été condamnés à deux ans de prison et à une amende de 500 liv. sterl. (12,000 fr.), pour garantir leur conduite le reste de leurs jours.

ESPAGNE.

Les traitemens vont être réduits de plus de moitié; ceux des députés, fixés à 40,000 réaux, seront réduits à 20,000. L'armée va également éprouver de grands changemens dans des vues d'économie.

FRANCE.

Paris, 5 *mars*. Il y a eu encore quelques désordres dans l'église des Petits-Pères, à l'occasion de la Mission; plusieurs des perturbateurs ont été arrêtés. M. l'Archevêque de Paris n'avait pas seulement été insulté en sortir de l'église, mais il l'avait été jusques dans le chœur. On l'avait engagé à ne point sortir de l'église, pour ne pas s'exposer à quelque outrage: « Un archevêque, » a-t-il répondu, « fait son devoir au péril de sa vie. » Les tristes moyens employés par les impies, qui prêchent la *tolérance* et qui l'observent si bien eux-mêmes, n'excitent que la pitié, et l'indignation qu'on éprouve laisse à peine place à quelque autre sentiment. Si l'on doit juger de la bonté d'une cause, par les moyens qu'on fait servir à sa défense, il faut convenir que celle-là est bien déplorable, qui a recours aux moyens honteux des chansons obscènes, des pétards, du méphitisme et des insultes aux prédicateurs. Certes, il est bien vrai que les scandales sont quelquefois utiles, et la Religion doit se réjouir de voir ses ennemis trahir jusqu'à ce point leur impuissance et leur odieux caractère.

— On avait annoncé aux habitans de Thouars que la révolution et la

même mouvement devant avoir lieu au même instant dans toute la France. Plusieurs individus de la bande de Berton sont arrêtés, ainsi que plusieurs personnes saisies à Saumur et à Bressuire. Les anciens chefs vendéens s'étoient réunis, et déjà six mille habitans s'étoient rassemblés dans le seul arrondissement de Bressuire, pour marcher contre les rebelles.

— Le conseil de guerre séant à Tours a condamné à la peine de mort trois des conspirateurs de Saumur, et six autres à une détention temporaire et à une amende. Delon est condamné par contumace à la peine capitale.

— La Chambre des Pairs a déjà adopté les dix premiers articles de la loi sur les délits de la presse, mais un amendement de M. le comte de Bastard, qui énumère, outre l'autorité *constitutionnelle* du Roi, celle qu'il tient de sa naissance, et celle en vertu de laquelle il a octroyé la charte, amendement qui a été adopté.

7 *Mars*. M. de Bombelles, évêque d'Amiens, vient de mourir le 5 du courant.

— Le scellé a été mis, le 25 février, sur les presses de l'imprimeur du *Journal libre de l'Isère*.

— On dit que cinquante-huit personnes ont été arrêtées au sujet des désordres qui ont eu lieu dans l'église des Petits-Pères. Deux élèves de l'école de droit, et deux de celle de médecine, qui ont pris part à ces désordres, sont exclus pour six mois. L'école de droit est suspendue, pour cause des troubles séditieux d'une partie des élèves, à l'occasion de ces événemens.

— La Chambre des Pairs a rejeté un amendement qui tendoit à faire intervenir le jury dans le jugement des délits de la presse.

9 *Mars*. La Chambre des Pairs ayant voté sur l'ensemble de la loi relative aux délits de la presse, l'a adoptée à la majorité de 130 voix contre 81.

— Le Roi d'Espagne a ouvert la session des Cortès ordinaires l'Espagne. Le général Riego a répondu, comme président, au discours de S. M., et a protesté de l'union des Cortès au monarque, pour le bien commun du royaume.

— Le colonel Alix vient d'être exilé à Naples.

Banque de France, 1587 fr., 1567 fr. 50 c., 1595 fr.

Cinq pour cent consolidés : 91 fr. 25 c., 90 fr.

ITALIE.

Palerme, 11 *février*. Huit cents chasseurs tyroliens sont venus renforcer la garnison de cette ville.

Lucques, 2? *février*. On porte à environ sept mille volumes le nombre de ceux qui ont été la proie des flammes dans l'incendie dont nous avons parlé.

VARIÉTÉS

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, *ancienne et moderne*, *etc.*, *par une société de gens de lettres et de savans*; *quinzième livraison*;

comprenant les tomes XXIX et XXX. Paris, chez L. G. Michaud, libraire-éditeur, rue de Cléry, N.° 13, 1821.

Nous sommes en arrière d'annoncer cette nouvelle livraison de la Biographie Universelle, qui nous est parvenue un peu tard. L'apparition successive de chaque livraison de cet ouvrage ne manque jamais de renouveler, chez quelques souscripteurs, les mêmes observations sur la lenteur qu'ils trouvent dans la publication des volumes et sur le nombre auquel ils prévoient que s'élèvera l'ouvrage entier; observations auxquelles les éditeurs eux-mêmes et plusieurs journaux ont plus d'une fois répondu, en alléguant l'importance d'un recueil de ce genre, la nécessité d'en justifier le titre, l'étendue des recherches et des soins qu'exige la rédaction de tant d'articles, dont le nombre ne tend, après tout, qu'à donner à ce grand ouvrage un degré de mérite de plus, celui de le rendre plus complet. Car enfin, dans une telle entreprise, c'eût été, selon nous, une vue fausse et contraire au véritable objet qu'ont dû se proposer les éditeurs, de supprimer, pour épargner les frais de quelques volumes, un grand nombre d'articles dont l'importance n'est peut-être pas généralement reconnue, mais qui peuvent avoir, comme tout autre, leur degré d'utilité réelle. Nous sommes persuadés que quand l'ouvrage entier sera achevé et que le sacrifice des souscripteurs sera fait, le public sera bien aise de trouver cette immense galerie aussi complète qu'on aura pu la rendre, et serait fâché d'y trouver de nombreuses lacunes.

En parcourant cette nouvelle livraison, nous avons vu qu'elle le cède peu aux précédentes par l'intérêt que présente un grand nombre des articles qui s'y trouvent compris; tels sont les suivans: *Milton*, par M. Villemain, les *Mirabeau*, par MM. Beaulieu et Foisset; *Mithridate*, par M. Saint-Martin; les *Mohamed*, par M. Audiffret; *Moïse*, par M. Labouderie; *Jacques Molay*, par un anonyme; le premier-président *Molé*, par M. Desportes-Boscheron; *Molière*, par M. Auger; *Monge*, par un anonyme; *Monk*, par M. de Sevelinges; *Montaigne*, par M. Gence; *Montesquieu*, par M. Walckenaer; les *Montgolfier*, par M. Fauchet et par un anonyme; le général *Moreau*, par M. de Beauchamp; *Morelli*, par M. Villenave; *Mounier*, par M. de Lally-Tollendall; *Murat*, par M. de Beauchamp; *Muschenbroeck*, par M. Van-Swinden, etc. etc.

Nous croyons devoir citer en particulier les articles *Montebello*, *Munnich*, *Muller* (Louis), par M. Michaud jeune, et les articles *Miller*, *Murr*, *Mylius*, *Naldi*, etc., par M. Pillet, outre un grand nombre de notes de ce dernier, adaptées à d'autres articles.

Si ce n'était l'obligation que nous nous sommes imposée de faire connaître chaque fois les articles fournis par des auteurs savans, nous nous serions abstenus d'indiquer les articles de peu d'importance que nous avons donnés dans cette livraison sur les deux *Monet* et sur le P. *Monod*.

Cette livraison comprend une partie de la lettre N. En supposant que les lettres qui restent fournissent proportionnellement à peu près autant de matière que les autres, on peut présumer qu'il faudra encore près de vingt volumes pour terminer l'ouvrage, qui pourra ainsi se composer, y compris les supplémens, d'une cinquantaine de volumes, ce qui formera une véritable bibliothèque historique, car l'histoire complète de tous les personnages qui ont laissé un nom, embrasse non-seulement l'histoire politique, militaire et civile des nations, mais tous les autres rapports de la société, et notamment l'histoire spéciale des arts, des sciences et des lettres, à quoi se joint encore l'intérêt particulier attaché aux détails biographiques qui concernent la vie privée des hommes célèbres.

AVIS.

Le sieur Dépaignes, marchand miroitier, à l'hôtel du Château Neuf, rue Croix d'Or, à Chambéry, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de renouveler son établissement par un bel assortiment de glaces de Paris, et autres pour miroirs; il étame et décore les vieilles glaces et les met dans l'état le plus parfait.

Son fils venant de France s'est joint à son établissement, et fait toutes sortes de dorures en moulures dorées pour cadres, miroirs, tableaux d'église, et autres articles concernant la dorure.

Marché de Chambéry des 5, 7 et 9 mars 18[illegible].

Blé.		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
		f	c		f	c
Froment	*Prix*	13	62	—	26	73
Seigle		7	50	—	9	60
Orge		7	50	—	9	60
Sarrasin		4	51	—	5	89
Blé t.		7	50	—	9	80
Avoine (1)		7	50	—	5	23
Pain 1re qualité	la livre				0	60
Viande	*idem* *idem*				0	[illegible]

(1) Rapport des Veissels en hectolitres: Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible]

Chambéry, de l'Imprimerie de F. H. Plattet, rue du Sénat.

AN 1822. (N.° 12). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 22 *Mars*.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler incessamment, afin de n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal.

Prix de l'abonnement. Pour six mois, 8 l. 50 cent.; pour l'année, à Chambéry, 15 l. ..., *dans le Duché*, 16 l. ..., *et hors du Duché*, 17 l.

N. B. Ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes d'annonces, de ventes, de demandes, d'effets perdus ou trouvés etc. etc.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 21 *mars*. Le tremblement de terre du 19 février dernier a été légèrement sensible à Paris. Il s'est manifesté à l'Observatoire par une grande agitation de l'aiguille aimantée, exclusivement dans le sens de sa longueur, sans aucune déviation horizontale. D'où l'on a conclu que la secousse a dû avoir lieu dans le sens du méridien magnétique.

— La phosphorescence du sulfate de quinine, découverte par M. Callaud, pharmacien à Annecy, et dont il a été question dans notre Journal, a été constatée à Paris, par M. Pelletier, et cette découverte a été aussi insérée à la fois dans le *Journal de Pharmacie* et dans les *Annales de Chimie et de Physique*.

— Nous avons reçu, il y a quelque tems, une Cantate composée par M. T., des Gentilshommes Gardes-du-Corps de S. M., à l'occasion du mariage de M. le Comte de R. avec la fille de S. Exc. le Ministre de Prusse près notre Cour. Nous regrettons beaucoup que l'étendue de cette pièce, les bornes de notre feuille et l'abondance des matières obligées, ne nous aient pas permis d'insérer cette Cantate, dont nous pourrons peut-être extraire quelques fragmens.

— Nous avons promis de donner le discours prononcé par M. le Chanoine et Chevalier Rey, à l'occasion de la cérémonie qui a eu lieu pour la pose de la première pierre de l'église des RR. PP. Capucins de Chambéry; voici le texte de ce discours :

« Avant de procéder à la cérémonie religieuse pour laquelle j'ai été député par Monseigneur notre Archevêque, je dois ici, Monsieur le Général, me rendre l'interprète de la reconnaissance publique des Fidèles, et de la reconnaissance particulière des vénérables Religieux qui m'entourent. Admirez avec nous, M. le Général, les vues profondes et les ineffables dispositions de la Providence! Conduit par elle en des régions lointaines, vos armes triomphantes gagnaient des batailles sous un autre hémisphère; ramené, par la même Providence, au sein de votre patrie, vos mains religieuses élèvent des autels et bâtissent des temples au Seigneur.

« O que vous êtes bien plus grand au milieu de nous par vos œuvres, que vous n'avez pu l'être dans les Indes par vos conquêtes! Et si les hommes admirent justement la valeur qui, en moissonnant les lauriers, a su multiplier les richesses, les Fidèles admirent bien plus justement encore le noble usage que vous avez su faire. Vous avez pu être redevable à des événemens indépendans de votre volonté, des faveurs que vous a prodiguées la fortune; mais dès qu'il s'agit des bienfaits que vous répandez parmi nous, on ne peut en être redevable qu'à vos vertus.

« C'est à la Religion que vous voulez aujourd'hui offrir vos dons; vous avez raison, M. le Général: la Religion éternise tout ce qu'on fait pour elle; et, parmi les grands souvenirs qui s'attacheront à votre nom dans la postérité, pour votre véritable gloire, la vue d'une église vaudra mieux que le récit d'une victoire. Que de bien doit s'opérer dans ce sanctuaire bâti par vos mains! Que de vœux ardens, que de pieux sacrifices y offriront les Religieux fervens dont vous devenez le bienfaiteur! Que d'âmes pénitentes viendront arroser ces pavés des pleurs de la componction, et combien de cœurs attendris feront redire à ces voûtes les cantiques de la foi! Eh bien! ces saintes larmes serviront à écrire l'histoire de vos dons, et ces échos n'auront à répéter que les accens de la reconnaissance.

« Mais s'il est vrai qu'après avoir bâti une église aux pieux disciples de François d'Assise, vous allez encore fonder un

asile pour les dociles enfans de Loyola; s'il est vrai qu'après avoir ouvert à la vieillesse malheureuse cet hospice incomparable que nous admirons dans cette cité, vous allez encore préparer au voyageur infortuné, surpris par la maladie, le lit de soulagement qui manquoit à ses douleurs, s'il est vrai qu'il n'est plus aucune infirmité parmi nous à laquelle vous n'ayez destiné des secours, aucun malheureux qui ne doive trouver un abri; ah! mon Général, en peu d'années vous aurez accumulé des siècles de bienfaits! vous aurez fait plus de bien que l'histoire n'en pourra dire, et vous acquerrez plus de gloire que les talens n'en pourront célébrer. Mais la reconnoissance se charge de faire sentir ce que l'éloquence ne sauroit écrire, et la Religion étendra au delà des bornes du temps la seule récompense qui soit plus grande que vos œuvres.

« Oui, mon Général, nos éloges sont bornés, notre vie est courte; mais l'éternité n'a point de limites, et si les œuvres de la foi doivent en assurer le bonheur, qui, plus que vous, a droit d'espérer d'en obtenir la jouissance! Le pauvre, le malheureux, le vieillard, le malade, le simple fidèle, le fervent Religieux, l'indigène et l'étranger, tous comblés de vos dons, ne cesseront d'élever vers le Ciel leurs cœurs ardens et leurs mains suppliantes, pour appeler sur vous et sur votre famille des bénédictions qui répondent à vos bienfaits. »

Sallanches, 17 *mars*. Le 7 du courant, a eu lieu dans notre église paroissiale, une touchante cérémonie qui avoit pour objet l'abjuration de l'hérésie par un homme de l'âge de 30 ans. M. Valliet, Curé de notre ville, a prononcé à ce sujet un très-beau discours sur les inestimables avantages de la Religion catholique, sur les secours et les consolations inépuisables qu'elle donne à l'homme dans toutes les situations, sur les abondantes ressources qu'elle fournit pour opérer le bien. Des larmes d'attendrissement ont coulé de tous les yeux. Cet heureux retour à la vraie religion a été célébré par le superbe carillon que possède l'église de Sallanches et par les sons de l'orgue. L'abjuration a été prononcée par le néophyte avec la plus religieuse émotion. M. le Curé lui a témoigné toute la joie qu'il ressentoit, en lui donnant avec une vive sensibilité le baiser de la paix du Seigneur. Le parrain et la marraine ont été deux personnes notables de la ville, recommandables surtout par leur piété et leur attachement aux principes de la légitimité. Puisse cet exemple ramener à l'Église, en lui procurant de plus en plus le retour de ses enfans égarés!

AVIS à MM. les Abonnés.

Les dépenses courantes qu'exige la publication du Journal, et

qui ne peuvent être différés, nous mettent dans la nécessité de rappeler à MM. les Souscripteurs que tous les abonnemens aux Journaux doivent se payer d'avance. Nous prions en particulier ceux de nos Souscripteurs qui n'ont pas soldé leur abonnement, de vouloir bien en faire parvenir au plutôt le montant au Bureau du Journal.

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

Ceux qui voudront se charger de l'entreprise des réparations à exécuter à l'église et au clocher d'Evires, dont le montant, d'après le devis, dépasse [illegible], se présenteront au bureau de l'Intendance du Genevois, le 26 du courant, à trois heures après midi, où l'adjudication aura lieu au rabais, à l'extinction de la bougie vierge. Le délai, pour le sixième, est réduit à dix jours, vu l'urgence. Les devis et calques des charges sont déposés au secrétariat du bureau de l'Intendance, où l'on pourra en prendre connaissance.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES

Pub. le 16 mars : MANIFESTE CAMÉRAL (du 23 février 1820) *portant notification de quelques innovations en matière de Gabelles.*

En vertu de ce Manifeste, la circulation du blé et autres grains et légumes, des farines, des vins et des huiles dans les communes limitrophes à l'Etranger, et leur transport de ces communes dans l'intérieur, devront être accompagnés de passavant délivré à la plus prochaine douane. Sont exceptés les vins du pays, jusqu'à la mesure d'une *brente* (49 litres 3 décilitres), et les autres denrées du pays, jusqu'à la mesure de 5 *émines* de Piémont (l'*émine* vaut 23 litres). Les autres articles concernent spécialement le duché de Gênes, quelques parties du Piémont et la Sardaigne.

Entr'autres modifications de quelques droits d'entrée, celui de l'eau-de-vie et des vins de luxe est fixé à 20 livres la brente ; celui de kirschwasser et autres liqueurs, à 50 livres, de la bière à 8 livres ; des vins communs, à 6 livres, du sucre en poudre, à 40 livres le quintal ; de sucre en poudre raffiné, à 45 livres, de sucre en pain, à 50 liv. ; de sucre de lait, à 100 livres.

P I E M O N T.

Turin, 16 *mars*. Le 15 du courant a eu lieu la prestation solennelle du serment de la Noblesse de tous les Etats de S. M., en exécution de l'art. [illegible] de l'Edit Royal du 21 décembre dernier. L'église métropolitaine de Saint-Jean avait été disposée convenablement pour cette grande et auguste cérémonie. Sur la gauche s'élevait le Trône Royal, en face duquel était la tribune de la Reine. A côté de celle-ci étaient deux loges : l'une pour les Dames qui ont le titre d'Excellence et pour les Dames de la Cour, et l'autre pour les Ambassadeurs et Ministres étrangers. Une 3e loge, au fond de l'église, était destinée aux Dames admises à la Cour. Les Gardes-du-Corps, les Arquebusiers-gardes de la porte et les Gardes-suisses occupaient

les postes ordinaires dans les cérémonies religieuses. Un détachement de Carabiniers Royaux était placé sur la petite place de la métropole, et un bataillon de la Brigade de Savoie sur la place de St.-Jean.

Jeudi matin, à 7 heures et demie, se réunirent dans l'église le Sénat, la Chambre Royale des Comptes, le Corps Décurional, les Nobles et les Procureurs de la Noblesse des villes et des terres, ainsi que les autres personnes invitées à assister à la cérémonie. A 8 heures, arriva S. M., précédée des personnes qui jouissent des grandes entrées, des Grands de la Couronne, du Héraut de l'Ordre Suprême, des Officiers et Chevaliers du même Ordre, accompagnée des Officiers des Gardes-du-Corps, et suivie des *Ecuyers*, du Gentilhomme de Chambre et de l'Aumônier de service. Vint ensuite S. M. la Reine, accompagnée et suivie de sa Cour. LL. MM. ayant pris place, la Messe fut célébrée, accompagnée du *Veni Creator* en musique.

Après la Messe et le verset *Emitte spiritum tuum*, entonné par Mgr l'Archevêque, ce prélat, assisté de deux Chanoines, se plaça auprès de la table où étaient déposés un crucifix et le livre des Saints Evangiles. S. M. s'étant couverte, les Chevaliers de l'Ordre se couvrirent à leur tour. Le Héraut lut, en italien et en français, deux écrits, l'un pour déclarer que tout ordre de préséance était levé entre les personnes et les Corps, et l'autre pour inviter les assistans à prêter leur attention à la formule du serment, qui fut lue dans les deux langues par le Premier Secrétaire d'Etat pour les affaires internes. Alors le Doyen des Chevaliers de l'Ordre et après lui, les autres Chevaliers, le genou en terre, touchèrent les Saints Evangiles et dirent: *Je le jure*. Et avant de retourner à leur place, ils saluèrent S. M., qui leur donna l'accolade.

Se présentèrent ensuite au serment, dans l'ordre suivant: les Grands de la Couronne, les Officiers de l'Ordre Suprême et les Ministres d'Etat; les Nobles et les Procureurs de la Division de Savoie, précédés de leurs Introducteurs; les Décurions de la ville de Turin, les Nobles et les Procureurs de la Division de Turin, ensuite ceux des Divisions de Coni, d'Alexandrie, de Novare, d'Aoste, de Nice et de Gênes; les personnes de service à la Cour, les Maréchaux-des-logis, les Officiers des Gardes-du-Corps à baguette noire et le Maître des Cérémonies de S. M. Les personnes chargées de procuration ajoutaient les paroles: *Je le jure de plus comme procureur*.

Les Grands de la Couronne, les Officiers de l'Ordre Suprême, les Ministres d'Etat et les Introducteurs des Divisions, en faisant leur révérence à S. M., ont eu l'honneur d'être touchés sur l'épaule.

Après le serment, S. M. se découvrit, et après elle, les Chevaliers de l'Ordre. On chanta en musique le psaume *Exaudiat*, et Mgr l'Archevêque donna la bénédiction pastorale à LL. MM. et à tous les assistans.

— Hier les Procureurs des Etats-Majors des Provinces et ceux des différens Corps de milice, ont prêté le même serment en présence de LL. MM., ainsi que le Conseil Suprême de Sardaigne, qui l'a prêté entre les mains de S. M. assise sur son trône dans la chambre de parade du palais.

royal. Ce matin, la même cérémonie a eu lieu pour le Sénat de Turin et la Chambre Royale des Comptes.

— La ville de Nice ayant voté l'érection d'un monument en mémoire du passage du Saint-Père, le 7 août 1809 et le 9 février 1814, époques où Sa Sainteté avait été conduite en exil dans l'étranger, et ayant écrit au Saint-Père une lettre respectueuse à ce sujet, a reçu la réponse la plus honorable, dans laquelle le Souverain Pontife, faisant abnégation de sa personne, déclare qu'il n'approuve le projet de monument que sous le rapport des intérêts de la Religion, honorés en la personne du Chef de l'Eglise; il s'exprime de même au sujet de son portrait, demandé par les Consuls, pour être placé dans le palais de la ville.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1821. *Du 15 au 16 mars alors* 84 l. 50 c.

SARDAIGNE.

Cagliari, 25 février (Extrait d'une lettre particulière). S. M. vient d'autoriser le rétablissement des Jésuites dans ce Royaume. Il est impossible de décrire la satisfaction que produit dans les villes de l'Ile de Sardaigne, cette nouvelle disposition de la sollicitude royale. On est persuadé ici que le bonheur de la société dépend de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse, et l'on ne doute point que l'Institut des Jésuites ne puisse contribuer efficacement à ce but conservateur de l'ordre social.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Il paraît que l'*Empereur* Alexandre est attendu dans le courant de mars, à la seconde armée, où déjà l'on fait des *préparatifs pour le recevoir.*

— On prétend qu'à l'occasion du mariage prochain du Roi George IV, avec une princesse danoise, il sera conclu un traité d'alliance entre l'Angleterre et le *Danemarck*, et de certaines modifications relatives à la navigation dans la Baltique.

— De grands mouvemens se manifestent dans les quartiers généraux de l'armée russe. Une entrevue doit avoir lieu entre les généraux Saken et Wittgenstein. Le 17 février, on était persuadé à Pétersbourg d'une prochaine déclaration de guerre, d'après des ordres expédiés à tous les corps d'armée et à la flottille russe stationnée dans la Mer Noire.

— La fin d'Ali-Pacha est confirmée. Les personnes qui l'entouraient lui ont tranché la tête et l'ont envoyée au camp des Turcs, qui l'ont fait parvenir à Constantinople. Le Grand-Seigneur la fait montrer sur toutes les places de la capitale et aussi la exposer au Serail, selon l'usage. Les Turcs ont paru ivres de joie à cette nouvelle, qui aura une grande influence sur les affaires de l'Empire, et qui déjà change totalement la situation des Grecs.

ESPAGNE.

Les Cortès ordinaires sont composées de 145 membres, parmi lesquels il y a 26 ecclésiastiques, 23 militaires, 5 anciens ministres, 17 employés du gouvernement, 18 avocats, 5 médecins, 27 propriétaires, 18 négocians, 6 magistrats, 5 membres des universités, etc.

— On a remarqué que le président Riégo, en nommant, d'après le réglement, les députés chargés d'annoncer au Roi l'organisation des Cortès, a choisi les membres les plus exagérés dans les opinions démocratiques. Après la séance, il s'est rendu chez lui, à pied, contre l'usage, au milieu d'une espèce de triomphe. Parmi les acclamations de la multitude, on dit avoir entendu des imprécations horribles contre le Roi et contre la famille royale.

— Le 27 février au soir, un individu a été assailli et poignardé dans le club de la Fontaine d'Or, pour avoir refusé de contribuer à une collecte en faveur des soldats qui ont combattu sous les ordres de Riégo.

— Trois hommes viennent d'être condamnés à la prison, pour avoir chanté: *Meure tin, tin, Vive Riégo, quand viendra le moment du deguello* (égorgement).

— On assure que les dix neuf vingtièmes de la population espagnole sont contraires au maintien du système actuel.

FRANCE.

Paris, 12 *mars*. Quatre élèves de droit et un de médecine sont exclus de l'Académie de Paris, pour deux ans, comme ayant pris une part active aux derniers troubles.

— Dans la séance de la société des bonnes lettres, M. Nicollet (de Cluses en Savoie), qui y professe l'Astronomie, a fait une leçon d'un haut intérêt sur le *Zodiaque de Dendérah*. Après avoir reconnu que ce monument remontait à une époque antérieure à l'invasion de Cambyse, il a démontré que son antiquité n'a rien de contraire aux traditions des livres saints. Les ingénieuses explications de M. Nicollet ont souvent été interrompues par les applaudissemens de son nombreux et brillant auditoire. Il a exprimé le desir que le gouvernement devînt propriétaire de cet intéressant monument.

14 Mars. Le général Berton n'est pas encore arrêté. Déguisé en paysan, il n'a aucun asile et il montre la plus grande inquiétude. Déjà plus de trente rebelles sont arrêtés.

— M. Benjamin-Constant a prononcé, à l'occasion du budjet, un long discours, à la suite duquel tous les députés de la droite se sont retirés en traitant l'orateur de rebelle, de factieux digne d'être mis en accusation. La séance a fini au milieu d'une agitation dont il n'y avait pas encore eu d'exemple.

— La Chambre des Pairs a adopté la loi sur la police des journaux, à la majorité de 124 voix contre 82.

— Le Roi a fait acheter pour 22,500 fr. le tableau de l'*Amour et Psyché*, de M. Gérard.

Banque de France, 1591 fr., 25 c.;
Cinq pour cent consolidés, 88 fr., 85 c.;

ILES IONIENNES.

Corfou, 9 *février.* Le lord Haut-Commissaire anglais a fait publier un manifeste, où considérant les effets salutaires qu'a produits le désarmement des habitans de Zante, de Céphalonie, de Sainte-Maure, d'Ithaque et de Cérigo, il ordonne la même mesure pour l'île de Corfou, sauf que les Cours civiles continueront d'exercer leurs fonctions. Les armes seront ensuite restituées aux nobles et à tous ceux qui seront connus par leur loyauté et leur sage conduite.

ITALIE.

Naples, 1er *mars.* On apprend de Palerme que le désarmement qui avait été ordonné, s'est exécuté sans aucune difficulté. S. M. a permis, sauf les précautions convenables, de restituer les armes à tous les habitans honnêtes et tranquilles. La police de Palerme a saisi quatre nouveaux complices de la conspiration du 12 janvier dernier.

Rome, 6 *mars.* Le Roi du Thibet ayant manifesté le désir de voir la religion catholique se propager dans ses États, et demandé un nombre suffisant de missionnaires, cinq religieux de l'ordre des Capucins viennent de partir pour ces régions lointaines et se sont embarqués à Livourne.

Voyez les Additions à la dernière page.

VARIÉTÉS.

Nous avons reçu trois autres projets d'inscription pour le portrait de M. le général Comte de Boigne, placé à l'Hospice de St. Benoît. Les auteurs partagent à cet égard le sentiment universel, applaudissent aux intentions de celui qui, le premier, a conçu l'heureuse idée de consigner au bas du portrait du Général, l'expression de la reconnaissance publique. L'auteur du premier projet ci-dessous déclare qu'en profitant de la pensée et même de quelques-unes des expressions de son devancier, il n'a voulu qu'atteindre au moyen de rendre à la fois tous les traits distinctifs du personnage, outre l'application spéciale de l'inscription à l'Établissement pour lequel le portrait a été fait.

L'auteur des autres projets les a accompagnés d'une lettre que le défaut d'espace nous empêche d'insérer. Celui-ci, tout en convenant du mérite du laconisme, qu'il a également cherché,

pense qu'il faut distinguer l'inscription d'un portrait de celui d'une statue : et celle-ci, dit-il, exige une sévère concision, l'autre pourrait comporter l'abandon du sentiment. Il s'est renfermé toutefois dans les bornes du quatrain.

Premier projet.

Par de nobles travaux, sur des bords étrangers,
Il conquit à la fois la fortune et la gloire.
Par de nombreux bienfaits, au sein de ses foyers,
Il s'ouvre une autre voie au temple de Mémoire
Maison de Saint Benoit, qui secours au malheur,
Tes murs attesteront les vertus de son cœur
Tes enfans attendris, contemplant son image,
Diront : « C'est notre pere et l'appui de notre âge »

Autres projets

Des victimes du sort Boigne est l'ange sauveur
Loin du pauvre vieillard il chasse le malheur.
Sa valeur lui donna la gloire et l'opulence
Plus célèbre et plus grand le rend la bienfaisance

Au vieillard malheureux Boigne rend le bonheur,
L'humanité sourit aux traits du bienfaiteur,
Par sa tendre pitié son nom s'immortalise,
Ici pour l'infortune est la terre promise.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de manifester, sur ces projets, notre opinion particulière, dont nos lecteurs n'ont pas besoin. Mais nous pensons que peut être il serait bien qu'il fût pris, par qui de droit, les mesures convenables pour adopter définitivement une inscription digne d'être réellement placée au bas du portrait du généreux fondateur de l'Hospice de Saint-Benoît.

Sur les *Eaux thermales d'Echaillon, près de Saint-Jean-de-Maurienne.*

Nous avons parlé, l'année dernière, des eaux thermales d'Echaillon et des salutaires propriétés que laissait entrevoir un premier examen de ces eaux fait par M. Giobert, Professeur de Chimie générale et appliquée aux arts, à l'Université Royale de Turin, lors de son passage à Saint Jean-de-Maurienne, nous avons aussi fait mention du zèle qu'avaient montré les administrateurs locaux pour fonder un établissement propre à faire jouir le public d'un nouveau bienfait promis à l'humanité. Nous

sommes à même de pouvoir donner quelques notices plus détaillées sur cet objet, et nous nous faisons un devoir de faire connaître plus amplement des eaux qui offrent un nouveau remède à la douleur, et l'utile établissement qui s'élève sur les lieux pour en faciliter l'usage. Nous le ferons d'autant plus volontiers, que les quatre sources principales d'eaux thermales que possède la Savoie, celles d'Aix, de Saint Gervais, de la Perrière et d'Echaillon, attendu la diversité de leur nature et la différence de leurs propriétés respectives, ne sont point dans le cas de se nuire réciproquement, et qu'en offrant des ressources variées pour le soulagement d'un grand nombre de maux divers, elles peuvent concourir toutes à la fois à l'utilité du pays. Nous nous proposons donc de donner incessamment quelques notices sur la nature des eaux d'Echaillon et sur les dispositions prises pour assurer, dès cette année, aux étrangers, les moyens convenables d'en profiter.

Itinéraire *descriptif de la Vallée de Sixt, Province du Faucigny, en Savoie, accompagné de trois vues*, par F. J. M. Brochure in-8°, de 255 pages, 1821. A Genève, chez *Manget et Cherbuliez*, et à Chambéry, chez *Puthod*.

Fin de l'Article (voyez le N.° 9 de ce Journal, *Année* courante.)

Les premiers défrichemens de cette vallée ont été opérés par les Religieux de St Augustin, qui y furent établis par le bienheureux Ponce de Faucigny, à qui Aimon I.er de Faucigny donna, en 1144, tout le territoire de la vallée, donation qui fut confirmée par l'évêque de Genève, Arducius, frère d'Aimon, qui, en 1167, unit à cette Abbaye les églises de Mont-Saxonex et de Samoëns. Par la suite des tems, le relâchement s'étant introduit dans cette maison religieuse, Saint François de Sales y rétablit l'ancienne discipline, non sans quelques difficultés que son aimable douceur et son admirable patience parvinrent à surmonter.

Le village de Nambride, où sont les mines de fer, analysées en 1805 par M. Tingry, fut écrasé, dans la nuit du 9 au 10 février 1610, par la chute d'une partie des rochers au pied desquels il est situé; la ruine de ce village fut consommée en

1745 par les ravages du Giffre, torrent impétueux qui coule dans cette vallée. Déjà en 1341, le village de l'Antre-du-Nant avait été presque entièrement détruit par l'écroulement d'une partie de la montagne dite la *Tête-noire*.

En passant à Samoens, l'auteur ne néglige pas de rendre un juste hommage à la mémoire des hommes de mérite sortis de ce bourg, l'un de ceux de tout le Duché qui a produit le plus de sujets remarquables par leur intelligence, leur jugement et leur aptitude à se distinguer dans les solides études. On sait que Samoens est la patrie du cardinal Gerdil et de l'évêque Biord. Ce bourg a encore donné un ministre à la cour de Turin, un autre à celle de Pologne, deux docteurs de Sorbonne, sept chanoines de la cathédrale d'Annecy, un grand nombre d'autres ecclésiastiques distingués, un sénateur, des ingénieurs civils, des officiers de mérite, des avocats, des médecins, etc.

Les voyageurs trouveront dans cet itinéraire tous les renseignemens qui peuvent leur être utiles, et les plus propres à augmenter l'intérêt que leur présentera la visite d'une vallée qui mérite toute leur attention. Les vues lithographiées qui accompagnent la brochure, exécutées avec beaucoup de soin, les prépareront aux divers spectacles qui les attendent, et leur inspireront une curiosité qui ne sera pas trompée sur les lieux. La gravure ne saurait exprimer l'aspect majestueux et sauvage de ces rochers énormes, de ces masses colossales dont la vue étonne l'imagination, et surtout le mouvement des eaux qui animent ces paysages terribles. Les cascades sont ici tellement multipliées, qu'elles forment un tableau qui n'existe peut-être nulle part ailleurs. Celle du *Dard*, qui descend de la montagne appelée les Granges-des-communes, tombe d'une hauteur de mille pieds. Celle qui sort du pied des rochers de Salvadon, nommée le *Fontoni*, est d'un volume extraordinaire. Mais rien ne peut surpasser l'effet magnifique de celle qu'on appelle la *Gouth*, eu égard aux accessoires qui l'environnent et à la manière dont elle s'élance sur un rocher qui en brise les eaux et les dissipe en vapeurs. Les autres cascades les plus remarquables sont la *Pissette*, la *Perrette*, le *Joatton*, celles de *Fenestrailles*, du *Folis*, de la *Cantonnette*, des *Ilevands*, etc. Mais il serait impossible d'indiquer toutes les chutes d'eau, qui

sont innombrables dans ces lieux, surtout à l'époque de la fonte des neiges.

Nous terminerons cette notice par une citation : nous choisissons de préférence le passage où l'auteur dit un mot du caractère et des mœurs des habitans. « L'observateur attentif, dit-il, qui
» voudra parcourir cette partie de la Savoie pendant quelques
» semaines des mois de juillet et d'août, pourra se convaincre
» combien ont tort ceux qui ont taxé les Savoisiens, de
» paresse et d'inertie. Il verra ces pauvres gens disputer aux
» chamois leur pâture ; il verra que ce peuple, qui manque
» de ressources dans son pays, ne laisse perdre des fruits du
» Créateur que ceux qu'il ne peut absolument obtenir. Il verra
» d'honnêtes et actifs agriculteurs, en arrière peut-être des
» connaissances de leur état, mais tous disposés à recevoir les
» avis qu'un philantrope éclairé et bienfaisant pourrait leur
» donner. Enfin, quels que soient les préjugés avec lesquels on
» a pu juger ce peuple, on verra, dans l'habitude contractée
» dès l'enfance, d'un travail pénible et soutenu, dans une
» économie et une frugalité poussées à un point qui étonne,
» le principe de ces vertus recommandables qu'on trouve chez
» ces hommes fidèles, simples et généreux, si utiles dans la
» société, par un dévouement loyal, à tous ceux qui recourront
» à leurs services. Certainement le voyageur instruit et capable
» d'apprécier la vertu et le mérite, assignera à ce pays et
» aux habitans qu'il renferme un rang plus honorable qu'à mille
» autres qui n'ont su profiter des bienfaits de la nature, que
» pour en faire un élément d'indolence, de cupidité et de
» corruption. »

L'auteur a mis à la fin de son Itinéraire, un fragment qui sera lu avec beaucoup d'intérêt, d'une lettre de M. J. A. De Luc, à la Reine d'Angleterre, où ce savant fait part à cette princesse de la course qu'il fit au Buet en 1772.

Nous avons parlé de l'utilité de l'Itinéraire de la vallée de Sixt. Il serait à désirer que l'on publiât de cette manière la description de tous les sites et de toutes les curiosités naturelles que renferme notre pays. Indépendamment de l'intérêt que trouveraient à ces descriptions, ceux de nos compatriotes qui n'ont pas vu les lieux ou qui ignorent les particularités qu'ils présentent, et même ceux qui les connaissent, elles auraient

encore l'avantage d'attirer les étrangers et de prolonger leur séjour dans le pays. C'est l'effet qu'a produit jusqu'ici une Notice sur les environs de Chambéry, que l'auteur se propose d'étendre à une plus grande circonférence, dans une troisième et prochaine édition.

ANNONCE.

Suite des ouvrages qui se trouvent à Lyon, chez les frères Périsse; à Chambéry, chez Puthod, et chez les divers libraires du Duché (Voyez notre N.° 7).

Psautier français, traduction nouvelle, avec des argumens à la tête de chaque psaume, ouvrage destiné principalement à l'usage des fidèles qui ne peuvent lire les psaumes qu'en français, et distribué suivant l'ordre des offices de la semaine, par M. Eugène Genoude, quatrième édition, 2 vol. in 18.

Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le 18me siècle et sur sa situation actuelle, suivies de mélanges religieux et philosophiques, par l'abbé F. de la Mennais, 1 vol. in 8.o

Saintes (les) voies de la croix, où il est traité de plusieurs peines intérieures et extérieures, et des moyens d'en faire un bon usage, par Henri Marie Boudon, docteur en théologie, 1 vol in 12, *bonne édition*

Souffrances de N. S. Jésus Christ, ouvrage écrit en portugais par le P. Thomas de Jésus, de l'ordre des Ermites de Saint Augustin, traduit en français par le P. Alleaume, de la compagnie de Jésus, 2 vol. in 12, *bonne édition, sur caractère neuf.*

Les nombreuses éditions qui ont été publiées de cet ouvrage, nous dispensent d'en faire l'éloge. On se plaignait avec raison, de ne pas pouvoir trouver une édition passable d'un aussi bon livre; celle-ci fera cesser ces justes plaintes, et satisfera le désir du public.

Traité des devoirs d'un pasteur qui veut se sauver, en sauvant son peuple; ouvrage qui peut servir à tous ceux qui sont dans le saint ministère, par M. Collet, prêtre de la Congrégation de la Mission, Docteur en théologie, 1 fort vol. in 12 de plus de 500 pages, *bonne édition*

La plupart des Séminaires et un grand nombre d'ecclésiastiq

ques recherchaient vainement depuis plusieurs années cet ouvrage excellent, considéré comme le chef-d'œuvre de ce théologien distingué, c'est ce qui nous a engagés à en publier une nouvelle édition, qui est préférable par sa correction et son exécution typographique à celles qui ont paru.

Vie de la Sainte Vierge, mère de Dieu, tirée des saintes écritures et des témoignages des SS. Pères, par un prêtre du diocèse de Genève, 1 vol in-12.

Vies des Saints, pour tous les jours de l'année, avec différentes pratiques et des prières à la fin de chaque vie, et des instructions sur les dimanches et fêtes mobiles; nouvelle édition revue, corrigée, et augmentée des vies de plusieurs Saints, notamment de Saint-Ignace de Loyola, de Saint-François Xavier, de Saint-François Régis, de Saint Louis de Gonzague, de Saint-Vincent de Paul, etc., 1 fort vol in-12, de 744 pages.

Visites au Saint Sacrement et à la Sainte Vierge, pour chaque jour du mois, par Alphonse de Liguori, ouvrage traduit en français sur la quinzième édition italienne, nouvelle édition, revue et augmentée par l'abbé Baudrand, et suivie des prières de la messe et des vêpres du dimanche, 1 vol in-18.

Visites au Saint Sacrement, et à la Sainte Vierge, pour chaque jour du mois, par M. Alphonse de Liguori, ouvrage traduit en français sur la quinzième édition italienne, nouvelle édition revue par Baudrand; 1 vol in 32.

Voyage dans la Vendée et dans le midi de la France, suivi d'un voyage pittoresque dans quelques cantons de la Suisse, par M. Genoude, chevalier de Saint-Michel et de Saint-Lazare, deuxième édition revue, corrigée et considérablement augmentée, 1 vol in 8.°

OUVRAGES *actuellement sous presse et que l'on peut se procurer chez* Puthod, *libraire à Chambéry (argent de France).*

Histoire de l'Eglise, par Berault-Bercastel, nouvelle édition augmentée et continuée jusqu'en 1820, 20 vol. in-8, à 4 fr. le vol. Le 11me vol. est en vente.

Sainte Bible en latin et en français, avec les notes de Dom Calmet, par de Vence, 25 vol in 8.° et atlas, à 6 fr. le vol.

Le 13 me vol. vol. est en vente. L'atlas séparé, 15 fr., *gratis* aux souscripteurs.

Sainte Bible traduite d'après le texte sacré, avec la vulgate, par Eugene Genoude, 16 vol. in-8.°, à 5 fr. le vol., le 10 me est en vente.

Dictionnaire Universel des sciences ecclésiastiques, par Richard et Giraud, 25 à 28 vol in 8.°, à 6 fr. le vol. Le tome second est en vente.

Œuvres choisies de Bossuet, 16 vol. in-12., à 2 fr. 25 c. le vol., le 12 me est en vente.

Lettres édifiantes et curieuses, écrites des Missions étrangeres, 14 vol. in 8.° ornés de 51 belles gravures, 70 fr. Cet ouvrage peut se livrer de suite.

A VENDRE,

La maison et le clos du *Minoud*, qui passent pour une des plus belles propriétés de la Savoie, indépendamment des biens consistant en prés, champs et vignes, jusqu'à une valeur de 200,000 livres.

Ces propriétés, qui sont situées à St.-Pierre d'Albigny, procèdent de la succession de défunt noble Louis Fattet, baron Dunoyer.

S'adresser à Chambery, à M. Baudé, procureur; à Grenoble, à MM. Michal père et fils, négocians; et à St.-Pierre d'Albigny, à MM. les frères Bertal, notaires.

LOGOGRIPHE.

De plus en plus, au sein du monde,
On dit que par excès j'abonde
Je fais du mal, je fais du bien:
Lequel l'emporte? On n'en sait rien.
Si vous m'ôtez le cœur, le reste a fait merveille
Chez les anciens à ce qu'on dit;
Hélas! chez nous, et j'en ai du dépit,
On ne voit point chose pareille.

Le mot de la dernière *Charade* est *Jéremie*.

Erratum du N.° 10.

Page 96, ligne 17, au lieu de *salubrité*, lisez: *solubilité*.

Marchés de Chambéry des 12, 14 et 16 mars 1822

Grains.		Le Vaissel (f. c.)			A l'Hectolitre (f. c.)	
Froment.	*Prix* . . .	13	65	—	16	70
Seigle	. . . . .	7	50	—	9	60
Orge	. . . . .	7	00	—	9	15
Sarrasin	. . . . .	4	50	—	5	69
Maïs	. . . . .	7	50	—	9	80
Avoine (1)	. . . . .	7	50	—	5	23
Pain, 1.re qualité, le kilogr	. . .				0	30
Viande, *idem*,	*idem*. . . .				0	70

(1) Rapport des Bushels en hectolitres: Froment . . . Seigle . . . Avoine . . . [illegible]

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambery, 22 mars. Hier, veille de Saint-Benoît, qui est la fête de M. le Général Comte de Boigne, des Musiciens réunis sous les fenêtres du Général, lui ont donné une très belle sérénade, pendant laquelle la Ville lui a envoyé un bouquet d'*immortelles*, noué avec un ruban sur lequel étaient brodés ces mots: *Image de notre reconnaissance.* Le Général a reçu, en même tems, deux pièces de vers, dont l'une est une allégorie de la Ville de Chambery, exprimant la reconnaissance à son bienfaiteur, et l'autre a pour titre: *Visite à l'Hospice de Saint-Benoît.*

— On annonce, comme venant de bonne source, la nouvelle que la paix a été conclue entre la Russie et la Porte.

Pub. le 19 mars, LETTRES-PATENTES (du 11 mars 1822) *par lesquelles S. M. autorise une émission de rentes amortissables, pour une somme de* 29,182 liv. [illegible] cent. *assigne les fonds nécessaires etc. et fait une assignation de* 28,494 liv. 95 cent. *pour être employée au payement de pareille somme de rentes à inscrire.*

Pub. le 20 mars, en italien, MANIFESTE *du Magistrat de la Réforme des Etudes* (du 9 mars 1822) *portant publication des Patentes Royales du 19 février 1822, relatives à l'abolition du privilège du For, et à la suppression de l'Office des Assesseurs, et à quelques autres dispositions Souveraines qui dérogent au Chap. II du Titre I, et aux §§ 8 et 9 du Titre XVII des Constitutions Royales de l'Université.*

Smyrne, 25 *février.* Churschid Pacha avait fait proposer à Ali de livrer ses trésors et de se retirer à Malte, où il aurait été entretenu aux frais du Sultan. Le vieux Pacha, ne voulant pas abandonner ses trésors, fit placer des barils de poudre dans le caveau où ils étaient déposés; et lui ayant répondu aux sollicitations d'un de ses parens (qui l'engageait à céder) par un coup de pistolet, qui fracassa le bras de ce dernier, les assistans craignant qu'un second coup de pistolet ne mît le feu à la poudre, se saisirent du tyran et lui coupèrent la tête.

Madrid, 4 *mars.* On croit de s'apercevoir dans les nouvelles Cortès, deux partis qui ressemblent à ceux de la Convention nationale de France, et connus sous les noms de *Plaine* et de *Montagne*; ce dernier est en grande majorité.

Paris, 16 *mars.* Le calme est entièrement rétabli dans Paris.

— Avant-hier est arrivé au Bureau des affaires étrangères, un courrier extraordinaire de Vienne en Autriche.

ANNONCES.

On trouve encore aux adresses indiquées ci-dessus, les ouvrages suivans:

Lettres à un gentilhomme russe, sur l'Inquisition Espagnole, par M. le comte Joseph de Maistre, 1 vol. in-8.°

Discours prononcé par M. Vuarin, Curé de Genève, le 31 décembre 1821, jour de la fête de la Restauration, en présence des Syndics et du conseil représentatif, broch. in-8.°

AVIS.

On désire trouver à Aix, ou aux environs, pour la saison des eaux prochaine, un appartement meublé, de cinq ou six pièces. S'adresser à M. Baudet, libraire, à Lausanne.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

SUPPLÉMENT

Au N.° 12 *du* Journal de Savoie, *Année* 1822.

LA VILLE DE CHAMBERY,

A Monsieur le Général Comte De Boigne,

Le jour de Saint-Benoît

Qui vient de mon front attristé
Dissiper l'antique poussière ?
Quelle est cette main tutélaire
Qui me sort de l'obscurité ?
Noirci de la rouille du tems,
Je n'osais relever la tête.
De mes murs dédaignant le faîte,
Les voyageurs indifférens
Passaient sans chercher ma retraite :
Et rarement à mon foyer
Je voyais s'asseoir l'étranger.
Mais un nouveau séjour s'apprête
Tout va sourire à mes désirs.
Le plaisir vient, avec Thalie,
Enchanter mes heureux loisirs.
Dans cette demeure embellie,
Où tout parle à l'âme attendrie,
On ne voit plus la pauvreté,
Errante, demander la vie :
Le vieillard s'endort, enchanté,

Sous l'aile de la bienfaisance
De son pays douce espérance,
Et prenant un nouvel essor,
Je vois votre aimable jeunesse,
Puiser un solide trésor
Dans les leçons de la sagesse.
Des plus affligeantes douleurs
Accueillant le triste héritage,
La charité tarit les pleurs,
Ou, par des soins consolateurs,
De la mort adoucit la rage

Déjà, sous des traits enchanteurs,
Je vois s'envoler d'âge en âge
Mon nom caché jusqu'à ce jour.
Déjà j'entends avec ivresse
Les cris joyeux de l'allégresse
Se mêler aux doux chants d'amour
Et je vois, comme aux jours de fêtes,
Mes heureux fils ceindre leurs têtes
Des fleurs qui tombent de mes mains.

O toi, qui formas ma couronne,
Toi, qui veilles sur mes destins,
La fortune, aux champs de Bellone,
Donne à ta valeur des trésors.
Aussitôt, volant vers ces bords,
Comme un guerrier à son amie,
Tu viens offrir à ta patrie
Le noble prix de tes travaux.
Qu'il est sublime ton repos!
Des combats fuyant les alarmes,
Maintenant ton plus doux plaisir
Est d'embellir mon avenir,
D'en bannir pour jamais les larmes.
De [illegible] reçois, dans ce jour,
Les hommages de ta patrie
Oui, c'est une mère attendrie,
Qui d'un fils couronne l'amour.

VISITE

A L'HOSPICE DE SAINT-BENOIT.

Qu'ils sont grands les mortels dont l'honorable vie
Fut toujours consacrée au bien de la patrie!
Libres des coups du tems, leurs noms chéris des Dieux,
Traversent toujours purs les siècles orageux,
Et quand dort dans l'oubli le héros sanguinaire,
Quand la tombe des Grands s'élève solitaire,
Le modeste cercueil qui reçut leurs bienfaits,
Est arrosé de pleurs, honoré de regrets.
L'humanité sourit à leur douce mémoire,
Et le pauvre, en pleurant, raconte leur histoire.

Combien, dès mon enfance, épris de ces mortels,
J'eusse aimé de lauriers entourer leurs autels!
Que j'eusse, avec transport, visité ces ouvrages
Qu'avec orgueil toujours respecteront les âges!
Fortuné le pays, heureuse la cité
Où de ces monumens éclate la beauté!

Naguère, parcourant l'enceinte de la ville
Où, modeste et sans bruit, coule l'Aisne tranquille,
Sans projet et sans but, j'errais de toutes parts,
Quand un grave édifice attira mes regards.
De la Religion l'auguste sanctuaire
Imprimait à ses murs un sacré caractère;
Utile monument dans sa simplicité,
Il parlait plus au cœur qu'au regard enchanté.
J'entrai, plein de respect, au sein de cet asile.
Un groupe de vieillards, à la marche débile,
Parcourait lentement le vaste corridor.
Leurs fronts étaient sereins, et souvent encor,
Ils rappelaient gaîment les fleurs de leur jeunesse,
Leurs antiques malheurs et leur douce vieillesse.
Ivre de leur bonheur, j'écoutais leurs discours;
Que j'aimais à les voir, sur la fin de leurs jours,
Vénérables débris de trop longues années,
Offrir de fleurs encor leurs têtes couronnées?

Mais l'un d'entr'eux vers moi s'avance avec bonté.
Ses traits m'étaient connus, quand, de l'adversité,
Sur son front abattu, passaient les dures chaînes,
Souvent, d'un jeune bras, pour alléger ses peines,
Je l'aidais à tracer ses pénibles sillons,
Ou bien de quelques pleurs je mouillais ses haillons.
« Viens, mon fils, me dit-il, allons vers ce rivage,
» Où des arbres touffus nous prêtent leur ombrage.
» Étonné du bonheur que je trouve en ces lieux,
» Je te vois empressé m'interroger des yeux.
» Tu sauras d'où me vient un sort si favorable. »
Je suivis les pas lents du vieillard vénérable....
« De ces tranquilles flots contemple l'heureux cours.
Ainsi s'écoulera le reste de mes jours,
Dit-il, et désormais, libre de la misère,
Je verrai s'achever ma vieillesse prospère.
Écoute, apprends enfin quel mortel généreux
Accueillit l'infortune en ces paisibles lieux.
Son nom est dans nos cœurs, et, de ma voix tremblante,
J'aime à chanter souvent son âme bienfaisante.

Emporté, jeune encore, aux climats étrangers,
De BOTONE, c'est son nom, affronta les dangers;
Heureux dans les combats, on grandit sa puissance,
La fortune bientôt sourit à sa vaillance.
De l'Inde il recueillit les immenses trésors;
Couronné de lauriers, il délaisse ces bords;
Attachant ses regards au sol de la patrie,
Il vint revoir les lieux où commença sa vie.
Dédaignant des cités le séjour fastueux,
Le bien de son pays fut l'objet de ses vœux.
Jamais on ne le vit, en pompeux équipage,
D'un luxe corrupteur afficher l'étalage.
Aux tourbillons du monde, au torrent des plaisirs,
Il opposa toujours ses modestes désirs;
Et calmant des douleurs, et tarissant des larmes,
Le seul pouvoir du bien avait pour lui des charmes.
Mon fils, que de bienfaits ont marqué tous ses jours!
Puisse le juste Ciel en prolonger le cours!
Déjà, grâce à ses dons, ce superbe édifice,
Où le pauvre à ses maux trouve une main propice,
Avait vu s'agrandir l'enceinte de ses murs.
Déjà, dans leurs réduits, des indigens obscurs
Avaient reçu son or et retrouvé l'aisance.
Astre des malheureux, la douce bienfaisance
Jamais n'avait jeté de rayons plus touchans.

Ému du triste sort des vieillards languissans
Qui, courbés sous le poids d'une longue infortune,
N'osaient offrir aux yeux leur présence importune,
Ce fut lui qui fonda cet asile pieux
Où vous pouvez encor couler des jours heureux.
O vous qui, succombant sous des destins contraires,
Ne pouvez plus vieillir dans le champ de vos pères,
Vous qui, soudain ravis à l'aisance, au repos,
N'avez plus un ami pour adoucir vos maux,
Votre débile voix, par les ans affaiblie,
N'ira plus du passant solliciter la vie,
Vous n'irez plus offrir aux injures du tems,

Votre corps délabré, vos fronts à cheveux blancs;
Dans ces tranquilles lieux et loin de la misère,
Vous pourrez reposer sous un toit tutélaire;
Là, pauvres naufragés, vous trouverez un port,
Ou, dans des bras amis, vous attendrez la mort.
C'est ainsi que son cœur, vivant dans tous les âges,
Veut mettre la vieillesse à l'abri des orages,
Et briser ce tableau déchirant pour les cœurs,
D'un vieillard qui mendie un pain mouillé de pleurs.

Mon fils, vit-on jamais à la reconnaissance,
Sous de plus nobles traits, s'offrir la bienfaisance?
Ah! que ses jours soient purs, que nos vœux réunis
Conservent ce mortel, l'honneur de son pays! »
A ces mots, le vieillard laisse couler ses larmes,
Puis, reprenant bientôt ce discours plein de charmes,
« Si je pouvais, mon fils, pénétrer dans ce cœur,
Où de l'humanité brûle la sainte ardeur,
Je tracerais soudain, à ton âme attendrie,
Les biens dont jouira son heureuse patrie.
Tu verrais la cité s'embellir à sa voix,
Des places s'agrandir et s'ouvrir à la fois;
Ces tristes bâtimens, qui fatiguent la vue,
Disparaître et fournir une immense étendue,
Où, tracé par le goût, créé d'un bras puissant,
S'arrondirait en voûte un portique élégant,
Où bientôt, chaque jour, à la santé propices,
S'élèveraient brillans de nombreux édifices.
Ici, c'est un théâtre où nos heureux loisirs
Vont goûter quelquefois de délicats plaisirs,
Là, tombant à grands flots, d'abondantes fontaines
Apaisent des étés les brûlantes haleines
L'air, circulant partout, se joue en liberté.
Le voyageur s'arrête, il parcourt la cité,
Il voit, avec transport, ces monumens sublimes,
Où de la pauvreté l'on reçoit les victimes;
Où l'étranger souffrant, inconnu dans ces lieux,
Trouve de l'amitié les soins officieux,

Où, sous de doctes lois, la bouillante jeunesse,
Ainsi qu'aux arts brillants, se forme à la sagesse.
Que j'aime à retracer tous ces tableaux rians !
Ils occupent mon âme, enchantent mes vieux ans ;
Et, joyeux des beaux jours donnés à ma patrie,
Je verrai, sans regret, s'évanouir ma vie. »
Il se tait ; et des pleurs suivirent nos adieux.
Doucement agité, j'abandonne ces lieux....
Mais j'y viendrai souvent rendre à la bienfaisance
Le culte pur et vrai de la reconnaissance.

D. J.

An 1822. (N.o 13). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 29 Mars.

Intérieur.

Chambéry, 28 *mars*. M. le Chevalier Charles Pullini di Sant' Antonino, Intendant-Général de la Division de Savoie, arrivé en cette ville le 20 du courant, et M. Lillemand, Sous-Intendant-Général de la même Division, sont entrés tous deux dans l'exercice de leurs fonctions.

— Nous avons déjà annoncé que la ville de Chambéry doit aux bienfaits de S. M. l'établissement d'une Chaire de Médecine, institution nouvelle et d'un grand intérêt, non seulement pour cette ville, mais pour le Duché tout entier. Aujourd'hui, à dix heures du matin, dans la Chapelle du Collège Royal, sous la présidence de M. le Chanoine Girard, Membre du Conseil de Réforme, et en l'assistance de MM. les Professeurs et des élèves du Collège, a eu lieu l'installation du Professeur de Médecine, en la personne de M. le Docteur Guilland, Conseiller honoraire du Protomédicat, et Vice-Protomédecin en Savoie. M. Guilland a prononcé, à ce sujet, un savant discours, où il a tracé une esquisse historique des progrès de la Médecine, et où il a en même tems exposé les obligations prescrites aux élèves qui seront admis à suivre le Cours.

— Le jeune homme dont nous avons rapporté l'abjuration dans notre dernier N.o, est du canton de Berne et compatriote du célèbre Conseiller de Haller. C'est la quatrième abjuration qui a eu lieu à Sallanches dans l'espace de six ans.

Piémont.

Turin, 23 *mars*. La Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale a tenu, le 18 du courant, une séance où elle a entendu divers rapports de Commissions touchant quelques objets envoyés à son examen par le Gouvernement. Après quoi, M. le prof. Victor Michelotti a lu la première partie d'un travail ayant pour titre: *Essai sur quelques phénomènes électro-magnétiques*. Il a fait, sous les yeux de la Classe, quelques expériences électriques, avec un instrument auquel son inventeur, M. le chev. Avogadro, a donné le nom de *multiplicateur*.

Dans cette séance, la Classe a élu au nombre de ses correspondans, 1.° M. l'Abbé [illegible], prof. de mathématiques à Milan; 2.° M. le Comte Malabaila de Canale; 3.° le docteur Pansch, prof. de botanique à Prague; 4.° le Commandeur de Nieuport, chambellan de S. M. le Roi des Pays-Bas; 5.° M. le docteur Bonjean, médecin à Chambéry.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% ..., rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1821. *Du* 16 *au* 19 *mars* 1822, 84 l., 20 c. *Du* 19 *au* 21 *mars*, 84 l., 50 c. *Du* 21 *au* 23 *mars*, 84 l., 75 c., 85 c.

Sardaigne.

Cagliari, 15 *février*. Hier, au milieu du concours nombreux des spectateurs, nous fûmes témoins ici d'une imposante cérémonie. Les députations des trois Stamenti ou Ordres du Royaume, se réunirent, d'après l'ordre de leur convocation, donné par S. M. notre auguste Souverain. Cette réunion eut lieu dans une salle du palais des Vice-Rois. Le tribunal suprême de l'audience royale s'y trouvait également. S. Exc. le Vice-Roi, Marquis d'Yenne, s'étant rendu accompagné de tout son état-major, en grande tenue, dans la salle de réunion de ces divers corps et députations, prit place sous le dais et sur le fauteuil destiné à la cérémonie. Là, il entendit trois discours des trois Stamenti, dans lesquels furent également exprimés les sentimens de profonde gratitude dont sont pénétrés les trois ordres pour la nouvelle destination de l'emploi royal connu en Sardaigne sous le nom de *donativo*. Les orateurs, après avoir exprimé leurs sentimens de reconnoissance et de confiance éminente envers un Prince dont la Sardaigne a conservé le plus touchant souvenir et la plus vive affection, pour les années pendant lesquelles S. M. y exerça les fonctions de la Vice-Royauté, supplièrent S. Exc. le Vice-Roi de faire parvenir au pied du Trône l'expression des sentimens inviolables de fidélité de la nation Sarde à l'auguste dynastie de la Maison de Savoie en la personne de S. M. le Roi Charles-Félix. M. le comte Roero, régent de la royale audience, répondit, selon l'usage, aux trois discours, au nom du Vice-Roi. Les spectateurs se retirèrent pénétrés de la majesté de cette cérémonie. Il y eut ensuite un dîner de *gala* au palais du Vice-Roi.

La Sardaigne, au milieu de la Méditerranée, présente aujourd'hui un phénomène vraiment unique! A travers les révolutions qui ont ensanglanté le globe, ce Royaume est resté, jusqu'à ce moment, debout, avec toutes ses formes antiques, aristocratiques, civiles et religieuses! Tandis que son ancienne métropole, l'Espagne (1), est en proie à l'anarchie [illegible], la Sardaigne se maintient paisiblement dans ses vieilles institutions légitimes, comme pour donner un démenti formel à cette philosophie mensongère et [illegible] laquelle dans son orgueil insensé, prétendit *régénérer* le monde entier.

---

(1) L'Espagne posséda la Sardaigne pendant l'espace de 400 ans.

quand elle édifia tout sur des ruines augustes ! Par ses sophismes impies, nous vîmes, dans l'espace de 25 années, sortir des [illegible] *lois sublimes des fameux* sans-culottes, telles que [illegible] *admirables des* [illegible] ! Les faits parlent, et un insulaire de la Méditerranée pourrait dire, en son langage *métaphorique*, que la philosophie du 18.me siècle en détruisant tout, moins le respect dû à la Divinité, rendit les malheureux humains de Scylla en Charybde !!! (*Lettre particulière.*)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

La Porte continue avec activité ses préparatifs de guerre. La prise et la mort d'Ali Pacha a produit une grande exaltation parmi les Turcs ; ils se croient maintenant invincibles et demandent à se porter partout où ils peuvent avoir à combattre. On doit, dit-on, envoyer dans l'Archipel, vers la fin de mars, une flotte de 40 voiles.

— Le général russe Tatischtscheff, arrivé de Pétersbourg à Vienne, le 3 mars, a expédié, deux heures après son arrivée, un courrier à Constantinople.

ANGLETERRE.

Les nouvelles d'Irlande, quoique un peu plus satisfaisantes que ces jours derniers, annoncent encore des excès criminels. La commission spéciale de Limerick a condamné [illegible] cinq individus à la déportation.

— Le cordon de la Jarretière a, dit-on, été envoyé au Roi de Danemarck.

— Les nouvelles de Saint-Domingue annoncent que la partie espagnole, après avoir proclamé son indépendance, songe à se réunir à la partie française.

— Des dépêches de Pétersbourg, du 23 février, apportées ici par un courrier extraordinaire, donnent des motifs de croire au maintien de la paix.

— S. M. ayant donné ordre de désarmer son escadrille, il paraît que son intention n'est pas de passer la mer cette année.

ESPAGNE.

Le ministre de l'intérieur, dans son rapport aux Cortès sur la situation de l'Espagne, ayant présenté le royaume dans un état florissant, un député a demandé de quel pays le ministre voulait parler.

— La famille royale est partie, le 6 mars, pour Aranjuez, où il paraît qu'elle attendra l'issue des événemens que peuvent amener les délibérations des nouvelles Cortès.

— S. M. la Duchesse de Lucques demande le paiement de 15 millions de réaux (4,000,000 fr.) avec [illegible], qui lui sont dus par son contrat de mariage signé par le Roi Charles IV son père.

— Le président Riégo a demandé la formation d'une commission pour s'occuper d'un projet d'amnistie générale.

— Trois ministres ont été mandés à la barre pour s'expliquer sur les causes de l'agitation du royaume. D'après leurs explications, il a été résolu que les détails qu'ils ont donnés, seraient communiqués à la commission relative à la situation politique de l'Espagne.

— Deux régimens de la garnison de Madrid se sont battus à l'arme blanche et aux couteaux, aux cris de *Vive Riégo*, d'une part, et de *Vive Morillo* de l'autre. Le général Morillo a été mandé à ce sujet aux Cortès.

FRANCE.

Paris, 19 *mars*. Deux courriers venant du nord, arrivés à Paris le 17, sont descendus, l'un à l'hôtel de l'ambassadeur de Russie, et l'autre au ministère des affaires étrangères.

— L'extrême douceur de l'hiver paraît avoir été générale dans tout le nord de l'Europe et de l'Asie.

21 *Mars*. La police avait fait arrêter quatre Anglais, au moment où ils allaient quitter Paris; ils ont été mis en liberté le lendemain.

— Des nouvelles répandues par le commerce, ont annoncé une déclaration de guerre de la Russie contre la Porte. Ces nouvelles ont été attribuées à quelques spéculations particulières.

— M. le comte de Balmain, aide-de-camp de l'Empereur de Russie, est arrivé à Paris le 18 du courant.

— Quelques journaux donnent un long récit de la manière dont Ali-Pacha aurait été victime des ruses employées contre lui par Courchid-Pacha, mais ils ne garantissent pas la vérité de ces détails.

— La Chambre des Pairs ayant fait au projet de la loi sur les délits de la presse, l'amendement dont nous avons parlé, touchant l'*autorité* du Roi avant et depuis la Charte, ce projet a été rapporté à la discussion de la Chambre des Députés. Toute la gauche voulait que la discussion fût rouverte sur la loi entière; la Chambre, en reconnaissant le droit qu'elle avait de reprendre toute la discussion, a décidé que cette discussion était inutile et qu'il suffisait de délibérer sur l'article amendé. Les vives réclamations de la gauche ont donné lieu à une grande agitation.

23 *Mars*. Quelques journaux ont remarqué la rapidité avec laquelle la nouvelle de l'entreprise du général Berton était parvenue dans l'étranger.

— Quelques perturbateurs avaient arboré l'étendard de la révolte auprès du Pont-de-Beauvoisin; les chefs ont été arrêtés.

— Une ordonnance royale prescrit que les listes électorales de la 1re série seront affichées le 3 avril prochain.

— M. de Châteaubriand a eu du Roi son audience de congé, pour se rendre à son poste d'ambassadeur à Londres.

— On annonce la mort du fameux curé Mérino.

— L'école de droit a rouvert ses cours.

Banque de France: 1592 fr., 50 c., 1595 fr., 1597 fr., 50 c.
Cinq pour cent consolidés 89 fr., 70 c., 55 c.; 89 fr., 70 c.

ITALIE

Rome, 11 *mars*. Nous éprouvons une sécheresse dont on appréhende les suites. On fait des prières publiques pour obtenir la pluie.

Naples, 10 *mars*. Une pluie salutaire, qui a commencé sur le 8, fait espérer la fin de la sécheresse qui menaçait nos campagnes.

VARIÉTÉS

Sur le tremblement de terre du 19 février 1822.

Le tremblement de terre du 19 février dernier s'est fait sentir, dans nos contrées, sur une étendue assez considérable, parallèlement à la chaîne des Alpes, à celle du Jura et à celle des montagnes de Bourgogne et d'Auvergne. La partie la plus septentrionale, à notre connaissance, est une ligne à la hauteur de Vesoul; les autres points extrêmes sont, au couchant, Paris (secousse très faible), et Clermont en Auvergne; au midi, Valence, département de la Drôme, et Privas; au levant, Lausanne, et une partie de la Suisse orientale, où l'ébranlement a été peu sensible.

Les premiers rapports relatifs au département de l'Ain, avaient exagéré les effets de la secousse éprouvée dans le Bugey. Il résulte des nombreux renseignemens qui nous sont parvenus, que Chambéry, Yenne, Aix, Rumilly, Annecy et les lieux intermédiaires, sont les points où l'ébranlement aurait été le plus fort. On n'a pas en effet de souvenir à Chambéry, d'y avoir éprouvé une aussi forte commotion que celle dont il s'agit ici. Nous n'avons point parlé d'abord du prétendu volcan dont on avait annoncé l'éruption dans la montagne de *Celet*, parce que nous étions fondés à croire qu'on s'était trompé. L'incendie d'une grange, à Evanges, territoire de St Rambert, causé par le feu du ciel, avait donné lieu à cette erreur.

On a beaucoup parlé de la direction de la secousse. Une grande diversité s'est rencontrée à ce sujet dans les récits des observateurs, et cela ne pouvait arriver autrement. Ce ne sont pas les directions locales qu'il importe le plus de considérer, mais

il faut envisager l'ensemble. On se tromperoit beaucoup si, d'une observation particulière, quelque confiance qu'elle pût mériter, on prétendoit tirer une conséquence générale. Il peut se faire que la commotion affecte, dans sa propagation, une direction suivie, plus ou moins uniforme dans son ensemble. Mais il se peut aussi que l'ébranlement se ramifie en divers sens, selon le plus ou moins de consistance des couches terrestres qu'il rencontre, selon les obstacles qu'il éprouve, ou selon le défaut de résistance que telle branche de terrain peut offrir relativement à d'autres branches plus profondément ou plus solidement appuyées, et relativement à l'inertie des grandes masses.

Quant au sens général selon lequel se prolonge la secousse, lorsqu'elle est progressive, la comparaison des heures précises auxquelles arrive le phénomène dans chaque lieu, pourroit aider à le reconnoître. En ramenant à un même méridien, eu égard aux différences des longitudes, les *heures vraies* assignées au tremblement du 19, à Grenoble, à Chambéry, à Annecy et à Lausanne, nous trouvons cette progression remarquable : à Grenoble, 8 h 47' ; à Chambéry, 8 h 55' ; à Annecy, 9 h [illegible] ; à Lausanne, 9 h. 11'. Mais 1.° nous ne devons pas dissimuler qu'à part l'heure de Chambéry et celle de Genève, nous ne savons pas jusqu'à quel point on peut compter sur l'exactitude des autres heures indiquées ; 2.° les heures désignées à Lyon et dans le département de l'Ain, ne concordent pas avec la progression ci-dessus ; 3.° l'heure de Genève, 9 h 5' *de tems moyen*, ou 8 h. 51' *de tems vrai*, s'écarte aussi de la même progression.

Quoi qu'il en soit, voici un fait que nous croyons devoir consigner ici. Quelqu'un qui se trouvoit en pleine campagne, à une lieue et quart au nord de Chambéry, a commencé par entendre, vers le sud, un bruit lointain, qui lui fit croire qu'on tiroit le canon à Chambéry. Cette personne, qui n'apercevoit rien encore auprès d'elle, ne tarda pas à entendre le bruit s'approcher rapidement, et l'ébranlement très-visible de la terre marcher avec le bruit et se diriger du côté d'Aix. Nous avons fait répéter plusieurs fois ce récit et nous nous en sommes fait expliquer avec soin toutes les circonstances, sur

lesquelles il ne nous a pas paru devoir rester aucune incertitude.

Nous avons assigné dans le tems, 12 à 15 secondes, à la durée de la secousse. Les Physiciens de Genève, qui l'ont observée à l'instant même, les yeux fixés sur un chronomètre, l'ont trouvée de 15 secondes.

Sans tirer aucune conséquence d'un fait remarquable, dont nous avons déjà signalé la coïncidence, nous rappelons la circonstance frappante de la dernière éruption du Vésuve, dont les accès de paroxisme ont offert une singulière simultanéité avec le tremblement de terre du 19 février et avec les secousses subséquentes, jusqu'au 25 du même mois. A quoi nous ajouterons l'agitation extraordinaire des eaux de la mer de Nice, qui s'est manifestée à la même époque.

ECONOMIE DOMESTIQUE.

Moyen de conserver les œufs, par M. Cadet.

(*Extrait des Annales de Chimie et de Physique*).

En 1820, un fournisseur de la halle de Paris demanda à M. le préfet de police la permission de vendre, au marché, des œufs gardés depuis un an dans une composition dont il ne communiquait pas le secret. Déjà plus de 30,000 œufs, ainsi conservés, avaient été livrés au commerce, sans qu'aucune plainte se fût élevée contre le fournisseur, lorsque le conseil de salubrité fut chargé d'examiner des échantillons de ces œufs. Ils furent trouvés presque aussi frais que s'ils étaient récens, et on ne les distinguait des œufs ordinaires que par une couche pulvérulente de carbonate de chaux que je remarquai sur leur coquille. Cet indice me mit sur la voie du procédé de conservation, et je tentai l'expérience suivante, qui eut un plein succès.

Le 24 novembre 1820, je renfermai une demi-douzaine d'œufs frais dans un bocal de verre que je remplis entièrement d'eau de chaux avec excès de chaux. Le 8 septembre 1821, le conseil de salubrité chargea MM. Marc et Pariset de constater avec moi le résultat de cet essai. Un des œufs qui, par accident, s'était fendu, sans se briser tout-à-fait, était entièrement coagulé, mais il ne répandait aucune espèce de mauvaise

odeur, les autres œufs étaient pleins, et avaient conservé leur translucidité. Cuits pendant trois minutes dans l'eau bouillante, ils ont paru fort délicats et de très bon goût.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES

Autorisée par Ordonnances du Roi (de France) des 14 février et 20 octobre 1819.

AVIS.

Le compte rendu par la Compagnie pour ses opérations du deuxième semestre 1821, donne à Messieurs les actionnaires, pour les actions au porteur, en dividende de

Fr. 31 25 sur un capital de fr. 1,250. — (*Assurances Maritimes*)
17. 87 1/2 ——— id — 500. — (*Assurances contre l'incendie.*)
18. 75. ——— id — 750 — (*Assurance sur la vie des hommes.*)

Les fonds capital des assurances *contre l'incendie* s'est accru de près de cent mille francs, sans en retenir sur les bénéfices réalisés.

Par Ordonnance de Sa Majesté, en date du 20 octobre 1819, et conformément à l'autorisation de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, datée du 8 décembre suivant, la Compagnie a la faculté de souscrire contre l'incendie par chaque police et sur un même objet, savoir

300, 000 fr. — pour les risques les plus dangereux, et qui paient la prime la plus élevée.
200, 000 — pour les risques mixtes, qui paient une prime moyenne.
500, 000 — pour les risques les moins dangereux, et qui ne sont passibles que d'une prime simple.

Malgré cette faculté, le conseil d'administration de la Compagnie a jugé prudent d'en limiter lui-même l'exercice; et il a décidé, en conséquence, que, jusqu'à nouvel ordre, la Compagnie réduirait de moitié chacune des trois sommes mentionnées dans la classification ci-dessus; elle n'assure donc maintenant, pour chaque police et sur une même valeur, que depuis 100 jusqu'à 250 mille francs.

Marchés de Chambéry des 21 et 23 mars 1822.

Bled		Le Veissel. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Froment,	*Prix*	13	54	—	16	63
Seigle		7	50	—	9	80
Orge		7	50	—	9	80
Sarrasin		5	00	—	6	54
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1).		6	00	—	5	56
Pain, 1.re qualité	le kilogr.				0	30
Viande, idem.	idem				0	70

(1) Rapport des 3 volumes en hectolitres: Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

Chambéry, de l'Imprimerie de F. H. Plattet, rue du Sénat.

An 1822. (N.° 14). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 5 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambery, 4 avril. Voici les résultats des observations météorologiques faites à Chambéry pendant le mois de mars dernier.

MARS 1822.

Baromètre à 0.°			*Thermomètre centigrade.*		
Moyenne du 1.er au 10.	744. 81		Moyenne du 1.er au 10.	+ 7. 24	
— du 11 au 20.	74?. 57		— du 11 au 20.	+ 10. 29	
— du 21 au 31.	743. 10		— du 21 au 31.	+ 10. 46	
Maximum, le 27.	752. 00		*Maximum*, le 29.	+ 20. 00	
Minimum, le 31.	732. 60		*Minimum*, le 1.	+ 0. 3	

— On remarquera, dans le tableau qui précède, la température qui a régné dans le cours de mars, et surtout le 29. Les mois de février et de mars ont été d'une sérénité et d'une beauté rare ; aussi la végétation est-elle très-avancée ; elle l'est presque autant dans les montagnes que dans la plaine. Le 31 mars, le tems a changé subitement, le baromètre a fait une descente rapide, et nous avons éprouvé, dans la nuit du 30 au 31, un violent orage mêlé de pluie, qui a ramené le froid. Le 1.er de ce mois, le thermomètre est descendu à 1 degré au-dessus de la glace, et le 2 nous avons eu l'affligeant contraste de la neige sur nos arbres chargés de fleurs. Il a gelé ces deux nuits dernières.

— Le fait que nous avons rapporté dans notre dernier N.° sur la marche progressive de l'ébranlement du 19 février et du bruit qui l'accompagna, a été remarqué précisément avec les mêmes circonstances, par un autre observateur qui se trouvait à deux lieues plus au nord que celui dont nous avons parlé.

Annemasse, 2 avril. Un incendie affreux a éclaté le 31 mars dernier, dans la commune de Monnetier-Mornex, et a réduit en cendres, en moins de deux heures, quarante-deux maisons de ce beau village. Un ouragan terrible portait partout le feu au même instant, et ôtait tout moyen de secours. La brigade des Carabiniers Royaux d'Annemasse a donné

des preuves d'une rare intrépidité dans cette circonstance. Cinq pompes, venues de Chêne et de Genève, n'ont pu préserver que l'église et ravir aux flammes le peu de maisons qui restent encore, et qui sont peu ou beaucoup endommagées. M. le [illegible] de [illegible], oubliant que le presbytère était la proie des flammes, ne songeait qu'à sauver les vases sacrés et à donner les secours de la Religion aux malheureux blessés par les écroulemens des toitures; ce respectable Ecclésiastique a tout perdu. Dans cette circonstance, M. le Chevalier [illegible] a donné de nouvelles preuves de sa bienfaisance, en faisant distribuer des secours aux incendiés.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Il sera procédé, devant M. l'Intendant Général de la Division de Savoie, le samedi, 13 du courant, à 11 heures, par la voie des enchères par soumissions cachetées, à l'adjudication des travaux au parapet dans la traversée de [illegible], mur de soutènement à la roche des [illegible], garde-fous près la cascade, et en gravelage sur divers points de la route royale entre St-[illegible] et le Pont-de-Beauvoisin, évalués à la somme de 16,871 l. 69 c.

Autres travaux publics.

Le jeudi, 18 août prochain, à 10 heures du matin, à l'Hôpital et bureau de la Vice-Intendance, il sera procédé, par devant M. le Vice-Intendant de la province de Haute-Savoie, à l'adjudication, aux enchères publiques, au rabais, à l'extinction des feux, de divers ouvrages à faire à l'église et maison curiale de la commune de *[illegible]*, en maçonnerie, charpente, menuiserie, [illegible] à l'huile, en détrempe ou vernis, etc., dont le prix a été porté par le devis à 7,706 l. 78 c.

Ceux qui désireront se charger de leur exécution sont invités à se rendre lesdits jour et heure, audit lieu, pour y faire leurs offres.

Le délai dans lequel les offres en rabais ultérieur du sixième ou demi-sixième pourront être admises, expireront le jeudi suivant, 25 dudit mois, à midi précis.

Les plan, devis et cahier des charges sont déposés au secrétariat de la Vice-Intendance de Haute-Savoie, où chacun pourra en prendre connaissance.

AVIS à MM. les Abonnés.

Les dépenses courantes qu'exige la publication du Journal, et qui ne peuvent être différées, nous mettent dans la nécessité de rappeler à MM. les Souscripteurs que tous les abonnemens aux Journaux doivent se payer d'avance. Nous prions en particulier ceux de nos Souscripteurs qui n'ont pas soldé leur abonnement, de vouloir bien en faire parvenir au plutôt le montant au Bureau du Journal.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le mars. *Manifeste du Sénat de Savoie* (du 26 mars 1822), *portant publication d'une convention faite entre S. M. le Roi de Sardaigne et S. M. le Roi des Deux-Siciles pour l'abolition du droit d'aubaine et de détraction.*

PIÉMONT.

Turin, 28 mars. La Classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie Royale des sciences, le 21 du courant, a tenu sa séance, dans laquelle M. le prof. Boucheron a lu la première partie d'un mémoire en latin intitulé *De Thoma Valperga Calusio*; et S. Exc. M. le Comte Napione, en donnant lecture d'une lettre écrite, depuis quelques années, au Chevalier [illegible], a fait connaître les observations critiques [illegible] sur le voyage pittoresque en Italie de l'anglais Webb.

30 Mars. S. M. a daigné accorder la [illegible] des SS. Maurice et Lazare à son premier Aumônier, M. l'Abbé Joseph [illegible] de [illegible].

— Une lettre de Domo-d'Ossola, du 25 du courant, annonce que le passage du Simplon, entièrement débarrassé de la neige, était praticable pour tous les genres de voitures.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. % rentes rachetables, à dater du 1er octobre [illegible]. *Du 26 au 28 mars* 1822 85 l. *Du 28 au 30 mars* 85 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Les nouvelles de Vienne, du 17 mars, font espérer d'heureux résultats de la mission de M. de Tatitscheff, dont on connaît au reste le départ prochain pour Pétersbourg. On affirme toujours plus que l'Empereur de Russie, éloigné de tout projet de conquête, n'a d'autre ambition que l'affermissement du repos de l'Europe.

— La Porte paraît peu disposée à un arrangement pacifique. On dit qu'en cas de guerre, la Russie occupera la Moldavie et la Valachie, tandis que l'Autriche occuperait la Servie et la Bosnie, et que la Grèce serait érigée en royaume en faveur d'un prince de l'une des premières maisons d'Allemagne.

— La flotte ottomane a dû paraître dans l'Archipel. Pendant qu'elle agira contre la Morée, des troupes arriveront de la Macédoine pour coopérer à l'attaque de la presqu'île.

ANGLETERRE.

On annonce, de New-York, que le président Boyer est entré, sans coup férir, à Santo Domingo, où il s'était fait précéder par 13,000 hommes.

— On a appris avec satisfaction, par les nouvelles d'Irlande, que le comté de Limerick sera bientôt totalement pacifié.

— Le 22 mars, à Frères-Saoul, un gazomètre a éclaté avec une détonation terrible, qui a renversé une maison, tué un ingénieur, blessé plusieurs personnes et causé beaucoup de dommages.

— Les nouvelles données par le *Courrier*, sur les affaires de Turquie, sont toutes à la guerre.

ESPAGNE.

Les Cortès ont rejeté la proposition de 53 députés tendante à ce qu'aucun député ne pût occuper d'emploi qu'une année après avoir cessé ses fonctions. Cette proposition soutenue par le parti de Riego, a été fortement combattue par D. Augustin Arguelles, chef du parti ministériel.

FRANCE.

Paris, 26 *mars*. Il n'y a pas eu de mouvement séditieux au Pont de Beauvoisin; seulement deux individus ont crié *Vive l'Empereur*, pendant le tirage des jeunes gens, de la classe de 1822; ils ont été arrêtés.

— On dit que le prince de Canino (Lucien Bonaparte), arrivé à Bruxelles, a l'intention de s'y fixer.

— Selon une lettre de Pologne, on aurait découvert un complot pour faire soulever la Pologne aux premières hostilités de la Russie contre la Porte; et ce complot, qui aurait des ramifications dans la Grèce, l'Italie, la France, l'Espagne, etc. menaçait plusieurs trônes européens.

— On a arrêté, à la Rochelle, 24 sous-officiers du 45.e régiment, sur lesquels on a trouvé des poignards, des chansons séditieuses et des cartouches.

— Après les plus vives oppositions du côté gauche, la Chambre des Députés a adopté l'article 2 de la loi sur les délits de la presse, tel qu'il a été amendé par la Chambre des Pairs.

— On assure que le général Donnadieu est nommé inspecteur général du cordon sanitaire du côté des Pyrénées.

28 *Mars*. M. le marquis de Saint-Aulaire vient de mourir à Paris.

— Une femme avait été assassinée chez elle, dans les environs de La Haye. Il ne restait qu'une petite fille, dont les pleurs attirèrent un voyageur, qui, ignorant le fait, prit par compassion l'enfant dans sa voiture. Le chien de la maison le suivit. Arrivé dans une auberge, le chien s'élança sur deux individus, sans qu'on fût pourquoi. L'autorité a fait arrêter ces hommes, qui ont été reconnus pour les coupables de l'assassinat.

30 *Mars*. Une rixe sanglante a eu lieu à Pampelune, le 20 mars, entre les habitans et les troupes; il y a eu, dit-on, une cinquantaine de personnes de tuées, et environ 200 blessées.

— Sur la frontière espagnole, un petit détachement espagnol ayant répondu au qui vive du factionnaire français par un coup de fusil, il s'en est suivi une escarmouche, qui heureusement n'a pas eu de résultats fâcheux.

— L'école de cavalerie de Saumur est licenciée.

— Les nouvelles d'Angleterre sont de nouveau à la paix touchant les affaires de l'Orient, elles s'accordent en ce point avec celles de Vienne.

Banque de France, 1595 fr., 50 c.; 1596 fr., 25 c.

Cinq pour cent consolidés, 89 fr., 95 c., 90 c., 80 c., 90 fr., 30 c., 89 fr., 30 c.

ITALIE.

On a reçu à Venise la nouvelle d'un combat opiniâtre qui aurait eu lieu pendant 36 heures, près de l'île de Sainte-Maure, entre l'escadre grecque et la flotte turque réunie aux vaisseaux d'Alger et d'Égypte. Il paraît qu'on n'en connaît pas encore le résultat.

— On a éprouvé à Messine, le 3 mars, une secousse de tremblement de terre, qui n'a produit heureusement aucun dommage.

— A Rome, le baptême, la confirmation et l'eucharistie ont été administrés à [illegible] Vincenti, [illegible], âgé de 19 ans, [illegible] de Louis del [illegible], qui a reçu, il y a peu de temps, la régénération du baptême.

— La commission militaire de Messine, par sentence du 28 février, a condamné, comme complices de l'ex-général Rossaroll dans la sédition de mars 1821, trente-huit individus, dont 9 à la peine de mort, et les autres à diverses peines plus ou moins graves, telles que le bannissement, la prison ou les fers.

— Des lettres des ports de l'Adriatique assurent que la flotte grecque a remporté l'avantage sur celle des Turcs.

— La police de Palerme a fait publier le signalement de dix individus, dont elle recherche la trace.

— La cour martiale de Basilicate a condamné à la peine de mort, comme auteurs ou complices des troubles qui ont eu lieu à Calvello et à Laurenzana, vingt-deux individus, dont six ont subi leur peine, et les 16 autres ont été recommandés à la clémence du Roi.

— Sa Sainteté est parfaitement rétablie d'une légère indisposition.

VARIÉTÉS.

ÉCONOMIE RURALE.

FOURRAGES. — *Herbes vénéneuses.* (*Extrait du J.* des Maires.)

Depuis près d'un mois, une pousse générale annonce la renaissance de la végétation; déjà les troupeaux de toute espèce sont renvoyés dans les pâturages où l'herbe nouvelle et encore tendre va les disposer graduellement à leur régime d'été.

Le passage du *sec* au *vert* est pour les animaux domestiques une crise qu'on ne peut trop surveiller. De leur premier pas dans les prairies dépend leur santé, leur force, leur aptitude au travail, et très-souvent leur vie même. Cette première diète est donc de la plus grande importance; car il s'en faut bien

que toutes les plantes qui vont naître et s'élever soient également convenables à toute espèce de bétail.

Pour peu qu'on observe de près les herbivores, on s'aperçoit bientôt qu'instruits par la connaissance innée de leurs vrais besoins, tant en santé qu'en maladie, ils tiennent de la nature le don non moins remarquable de distinguer, parmi des milliers de végétaux, ceux qui leur sont utiles dans l'une ou l'autre de ces circonstances, plus simple que la nôtre, leur phytologie est du moins aussi sûre. Dans le choix de leurs alimens, c'est l'odorat qui les guide et le goût qui les détermine, et chez eux ces deux organes conservent long-tems leur sensibilité.

Mais quelque rassurant que soit cet instinct, gardons-nous bien de le considérer *comme infaillible*, leurs sens commettent aussi des erreurs. Des vaches accoutumées à brouter impunément plusieurs espèces de *rumex*, entrèrent pour la première fois dans une prairie basse où l'oseille ordinaire croissait en abondance, trompées par une similitude d'odeur et de saveur, elles en mangèrent, leur pis s'ulcéra, et leur lait fut tellement altéré qu'on fut obligé de conduire leurs veaux à d'autres mères.

Les livres anglais sur l'agriculture offrent vingt autres faits de ce genre. Les bergers de Westphalie chargent chaque année les plus expérimentés d'entre eux de visiter les pâtages communs pour en reconnaître les plantes nuisibles, ces envoyés emmènent avec eux plusieurs individus de chaque espèce de bétail, qu'ils lâchent au milieu des herbes naissantes pour en suivre et en étudier les appétits et les répugnances. C'est ainsi que ce petit état est parvenu à obtenir une bonne botanique pastorale, d'après laquelle chaque propriétaire de troupeaux se conduit dans ses domaines.

Tel est l'exemple que nous n'hésitons pas de proposer aux pasteurs français, car, même en continuant de croire, comme le font encore la plupart, à l'*infaillibilité extraordinaire* de leurs animaux, ils ont toujours à redouter les erreurs des gens de service, à l'époque des fenaisons, soit en vert pour chaque nuit d'été, soit en sec pour l'hivernage.

En 1768, l'académie de Dijon éveilla l'attention des agronomes sur les plantes vénéneuses qui infectent les pâturages; le prix fut remporté par Brugmans, dont la dissertation très-curieuse fut imprimée l'année suivante à Groningue. Mais ce savant

étranger à notre sol, n'a pu nous être utile autant qu'il l'avait désiré. En rappelant aux Français cette importante question, nous croyons rendre du même trait un service essentiel à notre agriculture, et un hommage bien mérité à une académie qui depuis si long-tems est en possession d'honorer les lettres par ses lumières et par son excellent esprit.

Les poisons végétaux peuvent se ranger sous trois grandes classes, déterminées par la manière dont ils agissent, ce qui les divise en *plantes corrosives*, *plantes narcotiques*, et *plantes à sucs simplement altérant*, c'est-à-dire, celles qui n'affectent l'animal qu'accidentellement, et sur quelque partie de ses solides, ou sur quelqu'une de ses sécrétions. Nous allons, en suivant cet ordre, indiquer à nos lecteurs les espèces que l'on considère généralement comme les plus nuisibles. Dans ce cadre extrêmement simple viendra naturellement se placer chaque observation que l'on pourra faire dans chaque lieu.

Poisons corrosifs. — A la tête de cette première classe sont les *aconits*. Le napel, indigène en France, se voit souvent dans les terrains élevés et pierreux; on le cultive comme plante d'agrément dans un grand nombre de jardins, avec le *tue-loup* (*A. lycoctonum*) et l'aconit à grandes fleurs (*A. cammarum*). Ces trois espèces sont mortelles pour la plupart des animaux. On ne peut donc trop fortement inviter les jardiniers fleuristes à ne pas rejeter inconsidérément dans les champs les terreaux et les couches sur lesquels ils auront élevé ces terribles vénénifères.

La populage, ou souci des marais (*caltha palustris*). — Cette renonculacée pullule dans presque tous les lieux marécageux. Elle nuit particulièrement aux animaux ruminans dont elle attaque les intestins.

Le genre entier des anémones est, d'après Bulliard, plus ou moins nuisible à toutes les bêtes à cornes. *L'anémone* (*nemorosa*), si commune dans les landes bordelaises et dans celles du Poitou, tue les bœufs dans quelques heures, tandis que les moutons et les chèvres en mangent impunément.

En général, il faut se méfier, dans tous les sites et sous tous les climats, de la famille nombreuse des *renonculacées*. Le *ranunculus flammula* rend les brebis hydropiques, et le *ranunculus sceleratus* leur occasionne le vertige abdominal.

2.me *Classe. Poisons narcotiques.* A cette division appartiennent presque toutes les ombellifères aquatiques. Cette famille se distingue facilement à ses fleurs dont l'assemblage forme une espèce de parasol. Une *ombelle*, cigüe de marais (*phellandrium aquaticum*), est mortelle pour la plupart des bestiaux. *Les œnanthes* sont très-suspects. Les muguets sont généralement narcotiques. Les Suédois font un grand cas du *convallaria majalis*; mais plus concentré dans les pays chauds, son principe vénéneux doit le faire rejeter avec soin des pâturages méridionaux.

De toutes les solanées, la jusquiame noire est la plus généralement et la plus énormément dangereuse: elle tue les oiseaux, les poissons, les insectes et presque tous les quadrupèdes; cependant les chèvres le paissent impunément.

La suite à un autre N.o

AVIS.

Une demoiselle, de l'âge de 18 ans, sachant lire, écrire, tricoter, blanchir et repasser, désirerait trouver une place de fille de chambre. Ses parens aisés répondraient de sa fidélité. S'adresser à M.me veuve [illegible] place Saint-Léger, N.o

ENIGME.

On admire mes lois, on vante ma puissance.
Suis-je un corps, un esprit? quelle est mon existence?
On me suppose [illegible] et l'on me fait agir,
Et c'est toujours en vain qu'on veut me définir.
Tel qui ne sait sur quoi mon empire se fonde,
Me fait pourtant jouer mille rôles divers;
C'est moi qui, selon lui, règle cet univers,
Et je ne suis rien moins que la reine du monde.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *Livre* où l'on trouve *lire*.

Marchés de Chambéry des 26, 28 et 30 mars 18[illegible].

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Blés.	f	c.		f	c.
Froment, Prix . . .	13	58	—	16	77
Seigle	7	12	—	9	15
Orge	6	50	—	8	50
Sarrasin	5	00	—	6	54
Maïs	6	50	—	8	50
Avoine (1)	8	50	—	5	93
Pain, 1.re qualité, le kilogr. . . .				0	29
Viande, idem, idem . .				0	70

(1) Rapport du Veissel en hectolitres: Froment, [illegible] Seigle, [illegible] Avoine, [illegible]

Chambéry, de l'Imprimerie de F. H. Plattet, rue du Sénat.

AN 1822. (N.° 15). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 12 *Avril*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 11 *avril*. On assure que le jour de Pâques, 7 du courant, sur les dix heures du soir, on a ressenti à Rumilly et à Aix, une nouvelle et légère secousse de tremblement de terre.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics*

Il sera procédé, le samedi 20 du mois courant, à 11 heures du matin, à Chambéry, devant M. l'Intendant Général de la Division de Savoie, à l'adjudication par la voie de soumissions cachetées, des travaux de construction d'un pont en pierre, à deux arches, sur le torrent de [illegible], route provinciale d'Aix en France, par le pont de Pose, évalués à la somme de 27,865 l. 83 c.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES

Pub. le 2 avril. NOTIFICAZIONE *della Regia Commissione superiore di liquidazione* (in data delli 23 marzo 1822). Cette Notification contient le tableau des divers créanciers envers la France, dont les créances sont définitivement liquidées.

Pub. le 3 avril. Avis de M. le Directeur général de la dette publique touchant les cédules de la dette amortissable rachetées pendant le semestre échu au 31 mars 1822, qui seront brûlées publiquement le 11 du courant.

Pub. le 6 avril, en langue italienne. Catalogue N.° 1 des rentes provenant de la Banque de St. George de Gênes et du Mont de Milan, qui se trouvent placées sur têtes ou annotées pour cause d'anciennes primogénitures, fidéicommis, substitutions, etc.

PIÉMONT.

Turin, 6 *avril*. Les arts viennent de perdre, le 28 mars dernier, M. Jean Commandù, âgé de 73 ans, peintre d'un grand mérite, membre et professeur de l'Académie royale de Peinture de Turin. Cet artiste emporte les regrets du public.

— Le payement des rentes rachetables a été ouvert le 1.er du courant, pour le semestre échu.

— Le capitaine d'un bâtiment national venu de Chalcis à Gênes en 22 jours, n'avait aucune connaissance du combat naval entre les Turcs et les Grecs; ce qui laisse quelques doutes sur cet événement.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1821. *Du 30 mars au 2 avril* 1822: 85 l.

A dater du 1.er avril 1822: 83 l. 50 c.; 83 l. *Du 2 au 4 avril*: 83 l. 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Allemagne.

Selon les renseignemens officiels, voici quelle a été la fin d'Ali-Pacha. Retranché, avec 50 hommes, dans la tour du château de Janina, où il ne lui restait aucune ressource, il fut sommé plusieurs fois de se rendre par Churchid-Pacha, qui le menaçait lui-même de la faire sauter. Déterminé enfin, à ce qu'on croit, par l'une de ses femmes, il consentit à une capitulation et se laissa conduire avec sa suite, sans escorte, dans l'île du lac, pour attendre les ordres du Grand Seigneur. Ces ordres n'étaient autre chose qu'un arrêt de mort que Méhémed-Pacha, gouverneur de la Morée, était chargé d'exécuter. Celui-ci se rendit auprès d'Ali, et lui plongea un poignard dans la poitrine. La suite de Méhémed entra alors et coupa la tête du tyran.

— Churchid-Pacha a reçu le titre de Kan, qui équivaut à celui de prince du sang. Le sabre d'Ali et son turban, portés à Constantinople avec sa tête, sont évalués ensemble à seize millions de piastres.

— L'une des sultanes est accouchée d'un fils, qui a reçu le nom de Méhemed. A cette occasion, le Sultan a répandu beaucoup de grâces. La joie des Turcs a été inexprimable, au sujet de cet événement et de la mort d'Ali.

— Au 25 février, les entretiens fréquents du Divan donnaient des espérances de paix. Mais on annonce que, le 28, le Divan a fait remettre aux ministres européens une note où règne un ton remarquable de hauteur et d'outrage contre la Russie, et qui n'est rien moins que conforme aux demandes de cette puissance, dont l'ultimatum paraît définitivement rejeté.

— La guerre paraît désormais imminente. Mais on assure qu'elle ne se fera que d'un commun accord des puissances européennes, qui conviendront préalablement sur la forme de gouvernement à établir dans la Turquie européenne, dans le cas où les Turcs seraient expulsés de l'Europe.

— Les nouvelles de la Moldavie et de la Valachie sont tristes. Les Asiatiques y mettent tout à feu et à sang. Jassy brûlait, le 12 mars, sur chaque point. En cet événement q[illegible] tous les habitans mâles seront emmenés en esclavage, et l'on ne voit q[illegible] trop les calamités qui menacent ces deux principautés.

— On n'a trouvé définitivement que quatre millions de piastres dans le trésor d'Ali-Pacha.

— Le jour où le Divan a rejeté l'ultimatum de la Russie, l'ordre a été donné de transporter par mer, à l'embouchure du Danube, des munitions de guerre et de bouche pour les troupes de l'armée ottomane.

— La mort d'Ali a exalté les Turcs au dernier point. On assure qu'à la nouvelle du rejet de l'ultimatum de la Russie, il y a eu un pillage et des massacres à Constantinople dans le quartier des Arméniens et des Grecs.

— On prétend qu'au reçu de la note belliqueuse du Reis-Effendi, du 3 mars, remise à l'internonce autrichien, M. le comte de Lutzow, l'Autriche retire sa médiation.

— On parle de l'armement prochain de la flotte russe de la Baltique.

— Il règne une grande activité, à Berlin, au ministère des affaires étrangères.

ANGLETERRE.

Il a été tenu à Londres, le 2 avril, un conseil de cabinet qui a duré trois heures et auquel a assisté lord Wellington.

ESPAGNE.

L'état des finances du royaume est peu rassurant. Il s'est trouvé un déficit de plus de 238 millions de réaux sur le montant des contributions des six premiers mois de l'an. Il y a, dans les diverses branches du service, un arriéré de plus de 158 millions de réaux.

— A l'occasion du tirage pour la conscription, il y a eu du trouble à Madrid. L'opération a donné lieu à des cris et des huées. Il a fallu l'emploi de la force armée pour rétablir l'ordre.

— A Orihuela, on a promené le mannequin de Riego, aux cris de *Vive le Roi*, et on l'a pendu à un gibet.

— La plus grande agitation règne à Pampelune, et des symptômes d'insurrection se manifestent dans toute la Navarre.

— Le curé Merino a démenti lui-même la nouvelle de sa mort.

— La popularité de Riego diminue sensiblement; et dès que ce chef de parti voudra se maintenir dans une certaine ligne de modération, il éprouvera le sort de tous ceux qui ont cru follement pouvoir diriger le torrent des passions révolutionnaires une fois déchaînées.

— Le président Riego, considérant que son nom sert de prétexte à des troubles publics, a demandé qu'il fût défendu de crier *Vive Riego*. Un autre membre a demandé au contraire qu'il fût interdit aux autorités de défendre le cri de *Vive Riego*. Les Cortès ont rejeté ces deux propositions.

— Il a été tenu hautement, dans le café *Lorencini*, des propos parricides contre la personne du Roi. A Valence, le sang a coulé, dans une rixe entre les habitans exaltés et le 2ᵉ régiment d'artillerie qui s'est prononcé pour le Roi. Les Cortès ont décrété le désarmement de la milice de Pampelune.

France.

Paris, 2 avril. On a remarqué, le 31 mars, un grand mouvement au ministère des affaires étrangères: des courriers sont arrivés et d'autres sont partis.

— Le général Berton avait, dit-on, une boîte contenant cent mille fr. On a observé à Thouars l'aisance subite de gens qui, auparavant, étaient dans la misère.

— M. de Châteaubriand est parti le 29 mars pour Londres.

— La Chambre des Députés a adopté un projet de loi qui accorde un crédit supplémentaire de 60 millions, pour le service des divers ministères, en attendant la promulgation de la loi de finances pour 1822, entre la continuation du recouvrement des contributions indirectes, ainsi que celle des contributions directes sur les rôles de 1821, jusqu'au 1er juillet prochain.

4 *Avril.* Un courrier extraordinaire est parti hier de l'hôtel de l'ambassadeur de Russie, pour Saint-Pétersbourg.

— Il est arrivé hier un courrier extraordinaire de Madrid.

— Le Pacha d'Egypte s'est mis à la tête des souscripteurs pour l'établissement d'un hôpital au Caire, en faveur des catholiques.

6 *Avril.* Des jeunes gens ayant troublé l'ordre et proféré des cris séditieux au théâtre de Toulouse, le préfet de la Haute-Garonne a fait fermer le théâtre.

— Une lettre de Marseille annonce que les Turcs ont opéré dans l'île de Candie, un débarquement considérable sous les ordres du fils du Pacha d'Egypte.

— M. le comte de Woronzoff doit partir de Paris, le 21 de ce mois, pour Pétersbourg.

— On a saisi hier un dépôt d'armes qui contenait 560 fusils, 800 pistolets, 700 sabres, une grande quantité de baïonnettes.

Banque de France 1597 fr., 50 c.; 1596 fr., 25 c.
Cinq pour cent consolidés: 87 fr., 85 c., 87 fr., 80 c.

Italie.

Un décret royal de S. M. le Roi des Deux-Siciles, du 17 du courant, applique la peine de mort et de la confiscation des biens à tout auteur de correspondance criminelle avec ceux qui, pour cause des événements politiques de juillet 1820, sont sortis du royaume, comme aussi des sujets de l'intérieur. Ceux qui recevraient des lettres ou écrits séditieux doivent les communiquer dans les 24 heures et en faire délivrer un récépissé, sous peine de bannissement.

Suisse.

Le grand et beau village de Elmich, dans les Grisons, a été incendié presque en entier, dans la nuit du 27 au 28 mars. On compte 64 maisons, beaucoup de granges et d'écuries et un immense mobilier, qui ont été la

proie des flammes. Les incendies se sont multipliés en Suisse, dans le mois de mars dernier, d'une manière effrayante, et notamment dans les cantons de Lucerne, de Berne et de Zurich.

VARIÉTÉS

ECONOMIE RURALE.

FOURRAGES. — *Herbes vénéneuses* (*Extrait du J.* des Maires.)

Suite et fin de l'Article.

On doit aussi se méfier des morelles, notamment de la douce-amère; les Arabes en écartent leurs étalons avec le plus grand soin, à cause de sa propriété énervante (1). La morelle officielle n'est pas exempte de ce vice.

Les pavots ne sont pas sans inconvénient pour les bœufs et les chevaux, mais les moutons, et surtout la chèvre s'en trouvent fort bien, surtout lorsqu'ils sont frais et tendres; après leur floraison, leur gomme résine, complètement formée, peut devenir fatale aux animaux ruminans.

Rejetés par presque tous les animaux, les *nymphea* jaunes et blancs sont recherchés par les pourceaux; ils les défendent de la ladrerie.

5.me *Classe.* — Elle comprend les plantes dont les effets nuisibles ne se font sentir que sur quelques espèces d'animaux, ou dans des circonstances particulières et déterminées. Elle ouvre un champ très-vaste à l'observation. Son étude exige une attention continuelle, et un esprit également éloigné de trop de crédulité et de trop de scepticisme. Quelques exemples suffiront pour mettre sur la voie de ce troisième ordre.

En 1818, un négociant de Bordeaux, manquant de fourrage pour son troupeau de mérinos, leur fit donner pendant près de deux mois de la rafle de raisin qu'on avait conservée dans des barriques; la rafle n'avait point été pressée: un assez grand nombre de ses brebis devint rachitique.

Le lichen rangiferinus croît abondamment dans les landes

---

(1) Elle produit le dyspermatisme.

[illegible], où il pousse indifféremment sur terre et sur les écorces d'arbres. C'est le même que celui dont les Lapons nourrissent leurs rennes. On le reconnoît à ses rameaux creux et blancs, mais avec ce caractère très-distinctif, que les rameaux extérieurs sont très inclinés. A côté naît une variété à *tige redressée*, dont l'usage a souvent donné la dyssenterie aux troupeaux.

Nous avons rapporté plus haut les fâcheux effets de l'oseille commune sur les vaches laitières, c'est en Bretagne qu'on en a fait la première observation, on n'en trouve plus dans les fermes de *la Prévalaie* d'où elle a été extirpée depuis plus de 60 ans.

Le persil, les mourons bleu et blanc et la nummulaire sont une nourriture très-pernicieuse pour les vaches et les jumens; mais par une singularité remarquable, ces plantes, sur les deux rives du Var et du bas Rhône, donnent à la chèvre un lait substantiel et agréablement parfumé. Dans l'ouest de la France, *le bouton d'or* (*ranunculus acris*) engraisse la volaille et surtout les oies, généralement propice au mouton et à la chèvre, il procure l'avortement aux brebis et aux cavales.

Nous citerons enfin pour dernier exemple applicable à cette 3.me division, le raisin des teinturiers (*phitolacca decandra*), que la plupart des quadrupèdes broutent sans inconvénient, excepté l'âne et le mulet, sur l'estomac desquels il agit à l'instar du drastique le plus violent.

Il nous eût été très-facile de décupler ce catalogue, mais nous croyons en avoir assez dit pour faire saillir la nécessité d'une bonne botanique vétérinaire. Dans le système d'étude que nous nous permettons de proposer, les deux premières classes ont un caractère trop prononcé, trop facile à saisir, pour qu'elles donnent lieu à la moindre incertitude; mais à la troisième appartiennent les anomalies qui naissent des saisons et les spécialités relatives aux espèces, au sexe, à l'âge des animaux, et aux lieux qu'ils fréquentent. C'est aussi cette troisième division que nous recommandons plus particulièrement aux agronomes instruits et surtout aux sociétés d'agriculture, parce que les recherches de ce genre demandent de la part de ceux qui veulent bien s'en charger, des connois-

sances très étendues, très variées, et un esprit également éloigné de tout croire et de tout rejeter.

La plupart des plantes vénéneuses que nous avons citées, sont généralement cultivées dans les jardins d'agrément et pour l'ornement des parterres. L'énorme catalogue publié toutes les années par *le Bon Jardinier* (a), comprend plus de cinq cents plantes plus ou moins suspectes, dont on n'indique pas les funestes qualités ; or les jardiniers-fleuristes contribuent pour leur part, et beaucoup plus qu'ils ne s'en doutent eux-mêmes, à infecter les pâturages des contrées où ils exercent leur art. Uniquement occupés de leur travail de décorateur, ils laissent les graines de toute espèce se répandre au gré des vents ou par la négligence de leurs aides, sur les terreaux, les dépouilles des plate-bandes et les ratissures des allées, qu'on transporte ensuite dans les fosses à fumier et de là au milieu des prairies. Il serait donc à désirer que les marchands grainiers et les jardiniers fleuristes, connussent mieux les qualités intrinsèques des plantes d'ornement, à l'effet de ne pas compromettre la santé des troupeaux pour quelques fleurs d'un effet passager, et souvent peu agréable.

C'est surtout des sociétés d'agriculture que la France attend l'épuration de ses pâturages ; sagement multipliées, et presque partout distribuées par cantons, elles pourront tout voir, tout comparer, tout juger par elles-mêmes, leurs soins sont réclamés par la propriété rurale, par la salubrité publique, et même par l'industrie universelle, car il est peu d'arts, peu de professions mécaniques, peu de manufactures où l'on n'emploie quelque produit animal.

Moyen facile et économique de préserver les moutons de la clavelée.

Ce moyen consiste à faire lécher chaque jour, pendant une minute, un morceau de sel gemme, que l'on assujétit dans un cadre. Ce préservatif est, à ce qu'on assure, également efficace contre la pourriture et les vers. Il donne de plus une qualité supérieure à la chair et au lait.

(a) Cet Almanach est publié tous les ans à Paris.

On indique encore, comme préservatif contre le claveau, l'ellebore, *isopyrum fumarioides*, que les paysans, dans leur idiome, nomment *marsoible*. Cette plante, qui vient le long des haies et dans les lieux incultes, suspendue au-dessus du bercail, lors même qu'une partie du troupeau serait attaquée, préserve de la maladie, les moutons qui ne le seraient pas encore.

En annonçant la *présure* indiquée dans le N.° 49 de ce Journal, VI.e Année (du 7 décembre 1821), on a omis de prévenir qu'il en faut une double dose dans les tems froids et lorsque le lait est gras et épais.

On renouvelle l'avis qu'il faut agiter la bouteille chaque fois que l'on veut s'en servir.

ANNONCE

De quelques dénominations de partis, *pour servir à l'intelligence des journaux et de plusieurs autres écrits modernes.* Par M. Charles-Louis de Haller.

A Genève, chez Guers père, libraire à la Cité, N.° 224, 1822. *Et se trouve* à Annecy, chez Alexis Burdet, imprimeur-libraire du Clergé.

CHARADE

Mon premier, quand il frappe l'air,
Se fait aisément reconnaître.
Quiconque est mon dernier, n'en a pas toujours l'air,
Mais il faut tôt ou tard qu'il le fasse paraître.
Mon tout, habitant de la mer,
A plusieurs fois changé de maître.

Le mot de la dernière *Enigme* est *opinion*.

Marchés de Chambéry des 2, 4 et 6 avril 1822.

	La Veissel.			L'Hectolitre.	
Bled.	f.	c.		f.	c.
Froment, *Prix*	13	60	—	18	77
Seigle	7	50	—	9	80
Orge	7	00	—	9	15
Sarrasin	4	50	—	5	91
Mais	7	00	—	9	15
Aveine (1)	3	50	—	5	93
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	29
Viande, *idem*, *idem*				0	70

(1) Rapport du décalitre à l'hectolitre: Froment, [illegible]; Seigle, [illegible]; Avoine, [illegible].

Chambéry, de l'Imprimerie de F. H. Plattet, rue du Sénat.

AN 1822. (N.o 16). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 19 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 18 avril. Les amis de la Religion n'apprendront pas sans un vif intérêt la nouvelle définitive du rétablissement et de la circonscription du siège épiscopal d'Annecy. La Bulle d'érection, enregistrée au Sénat, est datée du XV des Calendes de mars (15 février 1822). Elle règle la dotation de la Mense épiscopale, du Chapitre et du Séminaire. Le Chapitre est composé de dix Chanoines, dont un Prévôt, un Archidiacre et un Chantre. Les deux Curés de St-Pierre et de St-Maurice d'Annecy sont de droit Chanoines honoraires et unis au Chapitre. L'Evêque est chargé de nommer, parmi les Chanoines de son Eglise, un *Théologal* et un *Pénitencier*.

Mgr l'Archevêque de Chambéry est nommé exécuteur apostolique de cette Bulle.

Le Diocèse d'Annecy comprendra les provinces de Chablais, de Faucigny, de Carouge, et toutes les paroisses de celle du Genevois, à l'exception de celles qui sont en deçà de Cusy, Chainaz, St-Félix, St-Girod, Albens, St-Germain et Lessens; ces dernières paroisses continuent à faire partie du Diocèse de Chambéry. Les paroisses de la province de Haute-Savoie qui appartenaient au Diocèse de Genève, feront aussi partie de celui d'Annecy, auquel on a joint encore Marthod, Allondaz et Thenesol. Le nouveau Diocèse comprend en tout 284 paroisses.

— Depuis quelques jours nous avons éprouvé une température très-élevée; le thermomètre est monté jusqu'à 25 degrés.

— Le célèbre *Munito* ou le *Chien savant*, dont tous les journaux ont fait connaître les talens, a fait son apparition en cette ville, où il a donné deux représentations, les 14 et 16 du courant. Ce qui a le plus étonné les nombreux admirateurs de l'intelligence de cet animal, ce sont les opérations de calcul qu'il exécute par des nombres donnés à volonté.

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

Le samedi, 30 avril 1822, à dix heures du matin, à Chambéry, à l'Hôtel-de-Ville, par devant MM. les Syndics, il sera procédé, de la manière

accoutumée et sous les conditions ordinaires, à l'adjudication des travaux détaillés dans la première partie du devis de l'architecte de ville, estimés à la somme de 31,000 liv. 70 cent., en construction des maisons pour les boucheries à établir au bas du faubourg Maché. On pourra prendre connaissance des charges et conditions au Secrétariat de Ville.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES

Pub. le 12 avril, les LETTRES-PATENTES qui suivent :

CHARLES FELIX, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, de Chypre, etc. etc.

Voulant concilier l'intérêt de l'administration de la justice avec les modifications qu'exige la nature des lieux où sont placés actuellement dans notre duché de Savoie plusieurs chefs-lieux de mandement, Nous avons résolu d'apporter quelques changemens aux dispositions de l'article 5 des Patentes Royales du 16 décembre 1816, à ces causes, par ces présentes, de notre certaine science et Autorité Royale, et sur l'avis de notre Conseil, avons ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit :

ART. I.er A dater du 1.er mai prochain, les Juges de mandement du duché de Savoie résideront dans les chefs-lieux ci-après :

Province de Savoie-Propre.

Ceux de Chamoux et de la Rochette, à la Rochette ;
Ceux de Ruffieux et d'Aix, à Aix ;
Ceux de St.-Pierre-d'Albigny et de Montmélian, à Montmélian ;
Ceux du Pont-Beauvoisin et de St.-Genix, à leurs chefs-lieux respectifs ;
Les autres, à Chambéry.

Province de Haute-Savoie.

Tous ceux de la Haute-Savoie, à Conflans.

Province de Carouge.

Celui de Seyssel, à Seyssel ;
Ceux d'Annemasse et Reignier, à Annemasse.

Province du Chablais.

Celui de Douvaine, à Douvaine ;
Ceux d'Abondance et Evian, à Evian ;
Les autres, à Thonon.

Province de Faucigny.

Celui de la Roche, à la Roche ;
Ceux de Sallanches et St.-Gervais, à Sallanches ;
Ceux de Cluses, de Samoëns et de Taninges, à Cluses ;
Les autres, à Bonneville.

Province de Genevois.

Ceux de Rumilly et d'Albens, à Rumilly;
Tous les autres, à Annecy.

Province de Maurienne.

Ceux de Lanslebourg et Modane, à Modane,
Celui d'Aiguebelle, à Aiguebelle
Les autres, à St.-Jean-de-Maurienne.

Province de Tarentaise.

Celui du Bourg-St.-Maurice, au Bourg-St.-Maurice;
Les autres, à Moûtiers

Art. II. Les Lieutenants et les Greffiers devront résider dans le même lieu que les Juges.

Art. III. Les Juges autorisés à siéger hors de leurs mandemens, devront se transporter avec leurs Greffiers, au moins une fois par mois, dans le chef-lieu de leur mandement, pour y tenir tribunal, aux termes de l'article 6, titre 5, livre 3 des Royales Constitutions, et en outre chaque fois que le service de la justice criminelle l'exigera.

Art. IV. Les Châtelains devront résider dans la partie du mandement pour laquelle ils sont établis, et dans la commune qui sera désignée par le Sénat.

Art. V. Les Châtelains qui n'auront pas été confirmés au 1.er mai prochain, devront cesser leurs fonctions.

Art. VI. Les Officiers des judicatures et les Châtelains qui n'auront pas une résidence fixe dans le lieu déterminé par les présentes, seront, sans autre, remplacés.

Art. VII. Les Procureurs ne peuvent exercer leur ministère, ni le faire exercer par des substituts, que par devant les Juges siégeant dans le lieu pour lequel lesdits Procureurs ont été établis.

Art. VIII. Dans les lieux où il n'y aura point de Collège de Procureurs, l'on ne recevra, pour exercer ces fonctions, que les personnes qui auront été approuvées par le Sénat.

Si donnons en mandement etc.

CHARLES FELIX.

Suivent les signatures.

PIÉMONT.

Turin, 11 *avril*. Samedi, 8 du courant, on a célébré en cette capitale l'anniversaire de la naissance de S. M., qui a reçu à ce sujet, les hommages et les félicitations de toutes les personnes qui jouissent des grandes entrées, ainsi que des ministres étrangers. Les troupes de la garnison, en parade sur la place du Château, ont eu l'honneur de défiler sous les yeux de LL. MM., en présence d'un concours nombreux de spectateurs.

— La pluie tombée ici dans la nuit du 8 au 9, s'est changée en neige sur nos collines, mais le froid n'a heureusement causé aucun dommage.

13 *Avril.* Le 31 mars dernier, un affreux incendie, favorisé par un vent impétueux, a eu lieu à Sabbia, canton de Mastara; il s'est propagé dans les bois et sur les bruyères, où il a tout consumé, bois, habitations, bétails, denrées, etc. Une montagne de plusieurs milles d'étendue ne présentait qu'une seule flamme. Plus de cent familles tant à Sabbia qu'à Caresarol, sont réduites à la plus déplorable misère.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% cons., rentes rachetables, à dater du 1er avril 1822. *Du 9 au 11 avril* 1822 : 82 f. 75 c., 82 f. 60 c. *Du 12 au 13 avril* : 82 f.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

On a acheté dernièrement à Riga, pour la marine anglaise, une quantité de 5 millions 600 mille livres pesant de chanvre. Des bois de construction y ont été achetés et embarqués pour la marine française.

— On écrit des bords de la Newa que les troupes russes se portent en avant et que d'énormes transports de munitions se dirigent sur Odessa. Cinq régimens de cavalerie russe sont destinés à garder les côtes, de Riga à Revel.

— Le Roi de Prusse a confirmé la société établie pour la propagation du Christianisme parmi les Juifs.

— L'Empereur de Russie a destitué une centaine de fonctionnaires publics de la Sibérie, pour cause de vexations et de concussions.

— On annonce, de Petersbourg, la première nouvelle d'un volcan qui a éclaté, après de violentes secousses de la terre et de l'atmosphère, dans l'île d'Oumnack, l'une des îles Aleutiennes ou îles des Renards, au commencement de mars 1820.

D'un autre côté, on apprend de Copenhague qu'un nouveau volcan s'est ouvert les 19, 20 et 21 décembre dernier dans l'île d'Islande et dans le voisinage de l'Hécla.

— Le nombre des maisons brûlées à Jassy est de 580, parmi lesquelles se trouvent plusieurs beaux hôtels. Ces incendies ont été suivis d'une querelle sanglante entre les janissaires et la troupe irrégulière, qui a accusé les premiers d'avoir mis le feu. Il y a eu beaucoup de janissaires et d'habitans tués ou blessés.

— L'occupation de la forteresse d'Elseneur par une garnison anglaise paraît confirmer le bruit d'une alliance entre le Danemarck et l'Angleterre, qui peut avoir des conséquences importantes touchant la navigation dans la Baltique.

— On prétend qu'il n'y a actuellement dans la Bessarabie que 15,000 Russes, compris la garnison de Chocsim; le reste des troupes s'étant retiré derrière le Dniester, au défaut de fourrages.

— Le Pacha de Belgrade approvisionne en toute hâte cette forteresse. Selon les nouvelles d'Odessa, du 15 mars, une flotte ottomane, avec 16,000 hommes de débarquement, aurait fait voile pour Candie. On dit que dès le 12 mars, les Turcs ont poursuivi dans la Mer-Noire trois bâtimens russes et qu'ils en ont pris deux, sous prétexte d'objets appartenant à des Grecs.

— On remarque à Vienne quelques préparatifs militaires, qui paraissent se faire en secret. Cependant le bruit court que des régimens qui sont en Bohême et en Moravie ont reçu ordre de se mettre en marche.

— On écrit des bords du Danube, 25 mars, que la grande armée turque est en pleine marche pour le Danube, avec une artillerie nombreuse et beaucoup d'officiers européens. On évalue à 120 mille hommes l'armée asiatique stationnée près de Constantinople.

— On attend à Vienne, pour le 18 ou 19 avril, le retour du courrier qui a rapporté à Constantinople la note du Reis-Effendi, du 28 février, que le gouvernement autrichien n'a pas voulu recevoir.

— Plusieurs journaux allemands parlent d'un traité d'alliance entre la Russie et la Perse, dont un article secret garantirait à cette dernière la possession de l'Arménie turque, dans le cas où cette province serait conquise.

— On assure que les Ulémahs ou docteurs de la loi, de Constantinople, ont prononcé dans la Mosquée de Ste. Sophie un anathême solennel contre tous les chrétiens.

ANGLETERRE.

Les troubles d'Irlande ne sont point encore apaisés.

— Les nouvelles de Rio-Janeiro confirment la décision du prince régent du Brésil, de ne pas obtempérer au décret des Cortès de Lisbonne qui le rappelaient en Europe pour le faire voyager.

— On remarque à Londres de fréquentes et longues réunions des ministres.

— On lit dans un article du *Courrier* que la guerre, rendue inévitable par les Turcs, sera aussitôt terminée que celle de Naples, par suite du concours des forces combinées de trois puissances, et que tous les arrangemens sont arrêtés, selon les chances futures de la guerre.

— Il règne ici une grande activité à l'ambassade d'Autriche.

— Le Président des Etats-Unis a invité le Congrès américain à reconnaître l'indépendance des nouveaux états de l'Amérique méridionale, comme étant désormais perdus pour leur mère-patrie.

ESPAGNE.

Dans les derniers événemens de Valence, il y a eu 5 militaires tués et 7 blessés, deux habitans tués et onze blessés.

— M. Ferrer, dans un discours aux Cortès, au sujet des troubles de Pampelune, a dénoncé une conspiration tendante, selon lui, à introduire en Espagne un Parlement à deux chambres.

— Il y a eu du bruit à Aranjuez, le 25 mars, au sujet de quelques chansons qu'on voulait faire chanter au théâtre. Le 19, on a crié à Lorca,

avoient les bonnets rouges! à bas le ministère! quelques individus ont été arrêtés.

FRANCE.

Paris, 9 avril. Les incendies se multiplient d'une manière alarmante dans le département de la Somme et dans celui de l'Oise.

— Il y a eu hier une réunion diplomatique chez l'ambassadeur d'Angleterre.

— Plusieurs officiers de la garnison de Strasbourg ont été arrêtés.

— Dix à douze individus ont été arrêtés à Rennes le 2 avril.

11 *Avril.* M. de Châteaubriand est arrivé à Londres le 5.

— Nous ne croyons point à la nouvelle donnée par quelques journaux, que le manifeste de l'Empereur de Russie est déjà arrivé à Paris.

— Les vignes d'une partie de la Bourgogne et des environs de Bordeaux ont beaucoup souffert des dernières gelées.

— C'est à Londres, et non à Pétersbourg, que se rend le comte de Woronzoff, dont nous avons annoncé le départ.

— Un journal anglais dont plusieurs rédacteurs sont attachés au ministère, indique comme un sujet sérieux de différends entre la Russie et l'Angleterre, la prise de possession annoncée par un ukase de l'Empereur Alexandre, d'une grande étendue des côtes connues sous le nom d'*Amérique russe*, sur laquelle l'Angleterre et les *Etats-Unis* d'Amérique disent avoir des droits expressément reconnus.

— On dit que Bellan et Dulac ont réussi à gagner le Portugal.

13 *Avril.* On apprend d'Espagne que le général Valdès, oncle de Riego, a été nommé président des Cortès, en remplacement de son neveu.

Banque de France, 1570 fr., 1572 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés, 86 fr. 45 c., 86 fr. 55 c., 86 fr. 75 c.

ITALIE.

Naples, 30 mars. S. M., dans le conseil du 25 de ce mois, a accordé la grâce de la vie à quinze des individus condamnés à mort pour les excès commis à Calvello.

VARIÉTÉS.

Sur les Eaux thermales d'Echaillon, près de Saint-Jean-de-Maurienne.

Nous avons promis, dans le N° 12 de ce Journal (du 20 mars dernier), de revenir sur les Eaux d'Echaillon. Nous allons donner aujourd'hui un premier article à ce sujet.

Les Eaux d'Echaillon ont été connues à une époque très reculée. Mais ce fut surtout depuis 1696 qu'elles furent mises en

vogue par un médecin, le docteur Favre, qui exerçait alors la médecine à Turin. Il y avait deux sources, dont l'une avait reçu le nom de *Carolina*, et l'autre celui de *la Vittoria*. On ne s'en servit d'abord qu'en boisson; ce ne fut que depuis 1730 qu'elles furent employées en bains. Sous le premier rapport, elles jouissaient d'une grande réputation en Piémont même, où l'on en transportait une quantité considérable.

Le Roi CHARLES-EMMANUEL III, de glorieuse mémoire, avait fait un grand usage de ces eaux en 1740; et, soit par reconnaissance des bons effets qu'il en avait éprouvés, soit par un mouvement naturel de sa libéralité, il y fit établir des bains en 1741.

Les travaux dus à sa munificence consistaient en un vaste bassin construit en grosses pierres de taille bien travaillées, lequel se divisait dans l'intérieur en plusieurs récipiens qui formaient chacun un bassin découvert.

Dans la même année, le docteur Borelly adressa à Charles-Emmanuel une dissertation analytique et médicale, qui est restée manuscrite. On voit, par cet écrit, que les eaux d'Echaillon, examinées et éprouvées, tant par l'auteur du Mémoire, que par le docteur Bianchi, professeur de l'Université Royale de Turin, envoyé sur les lieux d'ordre de S. M., étaient réputées comme merveilleuses et d'une grande efficacité dans plusieurs maladies qui avaient résisté à tous les autres remèdes.

Ces eaux sont principalement salines; elles sont acidules et gazeuses. Il en émane continuellement et en abondance un fluide aériforme, qui les agite et les fait bouillonner. Ce fluide, principalement composé d'air atmosphérique, contient de l'acide carbonique. Une partie de cet acide contenu dans les eaux, y reste à l'état libre, et une autre partie assez considérable y est unie au fer, à la magnésie et à la chaux. La portion du gaz acide carbonique libre que les eaux en retiennent, est suffisante pour rougir la teinture de tournesol. Il est hors de doute qu'elles en deviendraient plus fortement imprégnées, si en couvrant le récipient, on en comprimait l'atmosphère et les vapeurs, parce qu'en vertu de la pression, elles absorbent ce gaz plus facilement que par le simple contact.

Sous ce rapport, les eaux d'Echaillon diffèrent beaucoup de celles de la Perrière, qui ne sont point acidules. Quoiqu'elles approchent davantage de celles de Saint-Gervais, elles en diffèrent aussi, comme étant beaucoup plus chargées de sel commun, ce qui les rapproche davantage de la nature des eaux de la mer. Les autres substances salines sont les mêmes, mais elles sont plus abondantes dans les eaux d'Echaillon, puisque celles-ci sont spécifiquement plus pesantes.

Les eaux d'Echaillon, qui, non plus que celles de Saint Gervais et de la Perrière, ne sont point sulfureuses, ne peuvent par conséquent être comparées à celles d'Aix. Ce qui confirme ce que nous avons dit dans notre article du 20 mars dernier, que les eaux minérales que possède le duché de Savoie, différant essentiellement dans leur nature et leurs propriétés, présentent à la médecine des ressources variées et les moyens de choisir des remèdes appropriés aux diverses maladies, et que les établissements destinés à en favoriser l'emploi, n'ont à craindre, les uns des autres, aucune concurrence nuisible à leur prospérité.

La quantité d'eau que fournissent les sources d'Echaillon, est très-considérable. Il résulte des épreuves multipliées faites à ce sujet par M. le Professeur Gimbert, par M. le Major Brunet et par M. Mulinet, Officier du Génie, qu'elles donnent 60 litres par minute, ce qui peut fournir à vingt bains par heure. Et en tenant compte de la quantité d'eau qui peut s'accumuler pendant les intervalles où l'on n'en fait pas usage, on voit facilement à quel grand nombre de bains, ces eaux peuvent suffire, et quelle extension peut prendre l'utile établissement dû à l'activité de M. Cantion, secondé dans son entreprise par le zèle et la sollicitude de l'Autorité locale et par un grand nombre d'actionnaires. On peut dès cette année jouir du bienfait de ces eaux, au moyen des dispositions déjà exécutées et du nombre de bains qui se trouvent établis.

AVIS. — *A vendre.*

Une maison et jardin, situés à Rumilly, sous les N.os 442 et 443 de la mappe, à côté de l'ancien clos de la Visitation. La maison est de la contenance de 45 toises 1 pied, et le jardin, de 98 toises 7 pieds. L'entrée est dans une cour fermée où se trouvent des écuries et d'où l'on entre dans le jardin. La maison comprend 1.°, au rez-de-chaussée, cellier, cave, cuvage et jardin d'hiver; 2.° au 1.er étage, huit pièces, une lavoir et lieux d'aisances; 3.° au second étage, une chambre voûtée et grenier; un galetas fort élevé, [illegible] de la maison.

S'adresser, à Chambéry, chez M. Cornier, notaire, et à Rumilly, chez M. Mathieu, notaire.

AUTRE AVIS. — *A vendre ou à louer.*

Un superbe local en rue du Pâquier de la ville d'Annecy, près la grande promenade, comprenant une grande salle et un magasin de confiseur sur la rue, une autre salle sur le derrière, le laboratoire au milieu, six cabinets, une cour, deux emplacements et un jardin aussi sur le derrière, tous les meubles et ustensiles nécessaires pour le café et la fabrication des confitures et liqueurs.

Et spécialement à vendre, des marchandises en confitures, des liqueurs, eau-de-vie, bières et autres liquides. Ceux qui désireront faire l'acquisition ou location, s'adresseront à M. Lamant-Mouchet, notaire, à Annecy, ou à M. Amoudruz, père, qui en est le propriétaire.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. Puthod, rue du Sénat.

An 1822. (N.° 17). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 26 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 25 avril. Nous avons parlé de diverses abjurations d'hérésie qui ont eu lieu dans quelques-unes des villes de ce Duché. Nous croyons devoir faire mention de celle qui a eu lieu à Thônes, le 27 janvier dernier, par l'effet du zèle de M. le Curé Favre. M. Guillaume Biggs, anglais de naissance, habitant la paroisse de Thônes depuis environ dix ans, il était âgé de 51 ans. On n'a jamais vu une joie plus vive ni une componction plus profonde. Les larmes que le néophyte a versées à chaque instruction qu'il recevait et surtout pendant la touchante cérémonie de son abjuration, ont offert le spectacle le plus consolant pour la Religion. Ce respectable vieillard est mort, il y a près de trois semaines, avec toutes les marques d'un prédestiné, et est allé recevoir la récompense éternelle de son heureuse conversion.

Avis aux propriétaires de jumens.

Les propriétaires de jumens destinées à la reproduction sont prévenus que les étalons provenant du Haras Royal d'Annecy sont répartis comme il suit :

A Chambéry, 3 étalons, chez le sieur Castellan, Garde Etalon royal. — A l'Hôpital, 2, chez M. Fechoz. — A Thonon, 4, chez M. Colly. — A Bonneville, 3, chez M. Biron. — A Mionnay, 4, chez M. Rubin. — A Sallanches, 4, chez M. Chevrex. — A Thônes, 2, chez M. Machex. — Au Grand Bornand, 2, chez M. Metral. — A Annecy, 5, au Dépôt Royal. — A Rumilly, 5, chez M. Biquelin.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 18 avril *Manifeste de la Chambre Royale des Comptes* (du 12 avril dernier), *portant publication de quelques mesures ordonnées par* S. M. *concernant le dépôt des marchandises dans la Zône.*

Par ces mesures, tout dépôt de marchandises provenant de l'étranger est défendu dans tout le territoire de la Zône, et le transit devra s'y faire

le jour et non la nuit. Sont exceptés les objets en petite quantité, destinés à l'usage des particuliers qui résident dans la Zone.

Pub. ledit jour, MANIFESTE *du Sénat de Savoie* (du 9 avril 1822), *portant publication des Patentes Royales du* 15 mars 1822, *sur les sépultures, et Reglement pour l'exécution des dispositions qu'elles renferment.*

S. M. a voulu empêcher de renouveler en Savoie l'usage d'enterrer dans les églises et chapelles, usage qu'Elle a considéré comme peu décent et dangereux pour la salubrité publique. Les seules exceptions sont pour les Archevêques, Evêques, Chanoines, Curés, Recteurs et Nobles qui auront fiefs. En outre, il y aura, dans les cimetières, un emplacement séparé pour les Ecclésiastiques et pour les personnes qualifiées; et les familles distinguées pourront en avoir un, au moyen d'une rétribution en faveur de la commune.

PIEMONT.

Turin, 18 *avril.* Dans la séance ordinaire tenue, le 11 du courant, par la classe des sciences morales, historiques, etc. de l'Académie Royale des sciences, M. le Baron Vernazza de Freney a lu une dissertation critico-historique touchant une lettre du Tasse, dans laquelle sont expliquées quelques circonstances de la vie d'Alexandre Ardente, peintre du Duc de Savoie Emmanuel-Philibert. M. le Comte Franchi de Pont a lu un extrait d'une analyse raisonnée de l'ouvrage de S. Exc. M. le Comte Napion sur les monumens d'architecture antique. M. l'abbé Peyron a lu une dissertation critique sur un mot remarquable de commandement militaire employé par Thucidide; ce Mémoire a été approuvé pour être imprimé dans les volumes de l'Académie.

La Classe des sciences physiques et mathématiques a tenu sa séance le 14. M. le prof. Vassalli-Eandi, secrétaire perpétuel, a lu des Mémoires historiques sur la vie et les travaux de Jean-François Cigna. M. le prof. Plana a lu des recherches analytiques sur la densité des couches de l'atmosphère et sur la théorie des réfractions astronomiques. M. le prof. V. Michelotti a lu la seconde partie de son Essai touchant quelques phénomènes *électro-magnétiques.* Tous ces travaux seront imprimés dans les volumes de l'Académie.

Le nom du docteur Cigna, en rappelant la glorieuse époque de l'établissement de l'Académie, dont il a été l'un des trois fondateurs, avec M. de Saluces et le célèbre Lagrange, a déterminé l'Académie à compléter le nombre des bustes des trois fondateurs, en faisant exécuter en plâtre celui du docteur Cigna, conformément à la décision prise à ce sujet depuis plusieurs années.

20 *Avril.* Dans toutes les parties des Etats, on a célébré avec amour l'anniversaire de la naissance de S. M. le Roi CHARLES-FELIX. A Gênes toutes les troupes de la garnison ont fait à ce sujet une belle parade, et dans la revue passée par M. le Commandant général de la division, elles ont répété à plusieurs reprises le cri de *Vive le Roi*, qui est l'expression des sentimens et du bon esprit dont elles sont animées.

— LL. MM. sont parties pour Gênes, le 17 du courant.

Cours des Inscriptions au Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. % 100, rentes rachetables, à dater du 1er avril 1822. *Du 16 au 18 avril* 1822 : 81 l. 75 c. *Du 18 au 20* : 81 l. 75 c., &c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE

Le sultan a ordonné une presse de matelots ; plusieurs corps de janissaires ayant refusé le service maritime, il en est résulté des voies de fait. Le nouvel aga nommé par le sultan a péri. Constantinople, environné de troupes et de bivouacs, ressemble à un vaste camp. Les Turcs font retentir de toutes parts leur cri de guerre favori contre ceux qu'ils appellent les démons (moskoff) de Moscovie.

Deux corps de troupes turques ont reçu ordre de marcher sur le Danube, l'un de Constantinople et l'autre d'Andrinople. On prétend que l'armée turque doit passer le Danube et entrer en Bessarabie, avant que les Russes aient le temps de s'y rassembler.

— Plusieurs promotions viennent d'être faites dans l'armée prussienne.

— L'hiver, qui dure ordinairement six mois dans le nord de la Russie, n'a été, cette année, que d'un mois et quelques jours. Il en a été de même dans la Sibérie, et partout la neige a manqué. On apprend d'autre part, par la voie de Hambourg, que la neige tombée à Buenos-Ayres et le froid qu'on a éprouvé au Pérou et au Chili, sont regardés comme une calamité par les habitans de ces pays.

— Churschid-Pacha, occupé par les Souliotes et les Albanais, n'a pu encore agir contre la Morée, où plus d'un obstacle peut s'opposer au succès des Turcs. D'un autre côté, on dit que ce pacha aura le commandement sur le Danube.

— On écrit des frontières de Russie que des chevaux de relais sont prêts à toutes les stations des postes, et qu'on présume l'arrivée prochaine de l'empereur de Russie.

— Les négociations qui ont lieu entre le Danemarck et l'Angleterre, et qu'elles font présumer l'intention de cette dernière puissance d'occuper des positions importantes dans la Baltique, font naître d'autres conjectures. On ne parle rien moins que d'un projet d'échanger le royaume de Hanovre contre le Jutland et l'île de Séeland, par la raison que le Hanovre, où les femmes ne peuvent succéder, échapperait à l'Angleterre, si la couronne britannique passait à une princesse, et qu'ainsi la Grande-Bretagne assurerait pour toujours des possessions équivalentes au royaume de Hanovre.

— Le prochain départ que l'on annonce de M. de Tatischeff pour *Pétersbourg*, donne lieu à des conjectures opposées sur les probabilités de la paix ou de la guerre. On assure qu'une nouvelle note a été remise au Divan

par les ministres européens, le 10 mars dernier, et que le Divan n'y avait fait encore aucune réponse le 15.

— Un grand camp va être formé à Wienicza, en Podolie, où l'Empereur Alexandre est attendu. On parle d'un congrès qui aurait lieu à Varsovie.

— La gazette de Nuremberg fait renaître Ali-Pacha, qui serait arrivé à Port-Mahon avec une partie de ses trésors, tandis que Churschid-Pacha aurait pris la tête d'un vieux soldat pour celle d'Ali.

ANGLETERRE.

Le congrès des États-Unis d'Amérique s'occupe des mesures pour maintenir la souveraineté des États sur les vastes territoires que la république américaine prétend avoir découverts et occupés la première.

— L'empereur de Maroc, ayant appris les préparatifs de guerre dirigés contre les Musulmans, a déclaré qu'il était prêt à soutenir l'islamisme et qu'il comptait sur la protection du Ciel.

— M. de Châteaubriand a eu, le 12 du courant, une longue conférence avec l'ambassadeur d'Autriche, M. le Prince d'Esterhazy.

ESPAGNE.

Le curé de St-Jacques de Madrid a proposé d'adopter la constitution civile du clergé décrétée en France en 1792.

— Dans un nouveau journal on lisait un article qui excitait les Cortès à s'occuper de la déchéance du Roi. Le même journal a publié une adresse au Roi, qui est le comble de l'insolence et de l'outrage.

— Le désarmement de la milice de Pampelune est en partie effectué.

— Les ministres envoient de fréquens messages à Aranjuez auprès du Roi. On remarque que le peuple témoigne beaucoup de sollicitude et d'empressement à connaître ces nouvelles d'Aranjuez.

FRANCE.

Paris, 16 avril. Deux courriers viennent de partir de l'ambassade de Russie.

— On a rendu aux régimens leur musique, et on dit qu'on va leur rendre leurs sapeurs.

— On estime à près de moitié la perte de la récolte des vignes de Bordeaux, occasionnée par la gelée.

18 Avril. Il paraît une *Note Officielle* de M. Zéa, envoyé du gouvernement de *Colombie* (république de Venezuela et de la Nouvelle Grenade), qui a pour objet d'engager les Puissances de l'Europe à reconnaître les nouveaux états de l'Amérique méridionale et à établir avec eux des relations politiques et commerciales.

— La célèbre cantatrice, M.me Catalani, ne peut suffire aux fêtes dont elle est l'objet en Ecosse. Un des avocats les plus renommés d'Edimbourg l'avait invitée à dîner; comme elle se faisait un peu attendre, l'avocat, dans son impatience, s'écria: *Quò usque tandem*, CATALANA, *abutere patientiâ nostrâ?*

— Un Missionnaire a remis à un Député cinq mille francs provenant d'une restitution de la part d'un particulier qui avait concouru, avec cinq autres personnes, à enlever au jeu une somme de 30,000 fr., à ce Député, il y a vingt-cinq ans. C'est au tribunal de la pénitence que le coupable a déclaré vouloir *réparer* la part qu'il avait prise à ce vol. Telles sont, dit à ce sujet un journal, les *calomnies* qui marquent les pas de ces Missionnaires, objets de tant d'accusations et d'outrages.

— Les incendies continuent dans les départemens de l'Oise et de la Somme.

20 *Avril.* On a saisi en flagrant délit un des incendiaires de l'Oise.

— La Chambre des Députés a enfin adopté le budjet de 1822.

— Les nouvelles de Portugal confirment l'émancipation du Brésil sous le gouvernement du Prince Royal.

— Campêche et Guatimala se sont déclarées indépendantes du Mexique. La Vera-Cruz s'est rendue aux troupes d'Iturbide.

Banque de France: 1577 fr., 50 c.; 1580 fr.

Cinq pour cent consolidés: 89 fr., 30 c.

ITALIE.

Rome, 12 *avril.* Le Saint-Père, qui, au milieu des travaux pénibles et multipliés qu'il ne cesse de consacrer au gouvernement de l'Eglise universelle, ne néglige aucun soin relatif à l'intérêt des arts, vient de charger S. Em. le Cardinal Camerlingue de pourvoir à la conservation des peintures publiques de Rome, de concert avec M. le chevalier Vincent Camuccini, inspecteur des mêmes peintures.

VARIÉTÉS

DE L'ÉDUCATION DES VERS A SOIE, *d'après la méthode du Comte Dandolo*, par M. BONAFOUS, des Sociétés Royales d'Agriculture de Turin, Lyon, etc. A Lyon, de l'imprimerie de J. M. Barret, place des Terreaux, N.° 20. 1821. Un vol. in 8.° de 80 pages.

L'auteur a dédié son ouvrage à M. le docteur Balbis, professeur de Botanique et Directeur du jardin des Plantes à Lyon. Après avoir exposé brièvement comment les vers à soie se sont introduits en Europe, il rappelle que le Comte Dandolo

de Venise est le premier qui ait donné à l'art d'élever ces précieux insectes, une direction raisonnée et appropriée à son objet. Il annonce, en même temps, que c'est dans les œuvres de ce praticien, qu'il a puisé les principes et les procédés qu'il recommande.

La Société Royale d'Agriculture de Lyon, qui a fait examiner cet écrit par une Commission spéciale, a déclaré y reconnaître *les meilleurs principes* sur l'éducation des vers à soie, exposés d'ailleurs *de la manière la plus claire, la plus précise, la plus méthodique*; elle a jugé l'ouvrage *éminemment utile*, et, en invitant l'auteur à le publier, elle lui a décerné une médaille d'argent, comme un témoignage d'estime et de reconnaissance.

L'auteur est entré dans tous les détails nécessaires pour diriger avec succès la culture d'un insecte si intéressant aux yeux du naturaliste, et une branche d'industrie dont les produits si utiles tiennent d'ailleurs une si belle place parmi les objets de goût employés à contribuer à l'élégance et à la richesse de nos vêtemens et de nos ameublemens.

Les praticiens trouveront dans cet écrit toutes les instructions qu'ils peuvent désirer sur la nourriture des vers à soie, sur l'influence de l'air et de la lumière et les moyens de les modifier convenablement, sur la disposition des ateliers, sur les ustensiles dont il faut se pourvoir, sur les soins qui doivent présider à la naissance des vers, sur ceux qu'il faut successivement donner à chacun de leurs âges, sur les moyens d'obtenir une bonne graine, et enfin sur les maladies auxquelles les vers à soie peuvent être sujets.

Le suffrage donné à cet écrit, dans une ville où il y a sans contredit des juges compétens en cette matière, nous dispense de rien ajouter à ce rapide aperçu, qui suffira pour faire juger de l'utilité de l'ouvrage.

Antiquités trouvées à Lemenc, près de Chambéry.

Parmi les différens objets qui, chaque jour, viennent enrichir le Musée de la ville de Chambéry, on remarque des fragmens de mains d'une statue de bronze de dimension colossale découverts dans la terre sur la hauteur de Lémenc. Ces fragmens sont trois doigts, dont deux, l'index et celui du milieu, appar-

tiennent à une même main droite ; et le troisième est un petit doigt de la main gauche. Cette découverte est remarquable par la justesse des proportions, et même l'élégance de la forme de ces morceaux, qui décèlent un temps où florissait la sculpture chez les anciens.

On peut juger, par les dimensions de ces doigts, quelle a été la hauteur de la statue. Leur longueur étant le double de celle des doigts d'un homme de haute stature, on doit conclure que la hauteur de la statue supposée debout, a été d'environ douze pieds. Cette conséquence se fonde sur le bon style de ces doigts, qui sont la partie du corps humain la plus difficile à représenter. Or, ceux-ci ayant été modelés selon toutes les convenances, sont, comme tels, des monumens précieux, qui suffisent pour juger favorablement du mérite de l'ensemble auquel ces parties ont appartenu.

La conjecture la plus plausible sur la destination de cette statue, est qu'elle représentoit une divinité. Tel fut l'emploi le plus constant des statues de bronze, et plus particulièrement de celles de hautes dimensions. (*Voyez Pline, liv. 34, chap. 5*). D'après cela, on est conduit à conjecturer qu'elle a dû être destinée à un culte public, c'est-à-dire, dans un temple. A l'appui de cette conjecture, on fait observer que la main droite a porté un insigne caractéristique de quelque divinité, tel qu'un caducée, ou autre ; c'est ce qu'indiquent très-bien deux ouvertures ou trous pratiqués dans l'index, l'un sous son extrémité, et l'autre sur la dernière articulation. Ces ouvertures attestent que des verges de métal assujettissoient cet insigne qu'ils décèlent ainsi.

Ces fragmens peuvent encore servir à indiquer l'état de l'art chez les anciens. On voit que la fonte a été exécutée par parties de la statue, que ces parties étoient liées par des crampons à double tête, encastrés sur les bords de chaque pièce, ainsi qu'on l'observe à la partie de la main gauche, au-dessous du petit doigt, où l'on voit un creux taillé pour recevoir une tête d'un de ces crampons. On voit que le bronze a été coulé de manière à laisser un vide dans l'intérieur, que ce vide a été rempli dans les deux doigts de la main droite, par un mélange de grains de cuivre et de pierre calaminaire, et qu'une partie de la main gauche et du petit doigt n'ont point eu de remplissage. La nature du bronze composé de rosette, avec addition d'autres substances

propres à lui donner l'éclat de l'or, fourent aux artistes un champ d'utiles observations, ainsi que l'adhérence de deux pièces rapportées sur la seconde articulation de deux doigts.

Le sol de l'ancien *Lemincum*, sur lequel ces fragmens ont été découverts, doit faire pressentir que l'on y rencontrera d'autres objets curieux, et laissent espérer que les découvertes que l'on y peut faire, toujours utiles pour l'instruction, précieuses pour l'illustration et l'histoire de notre patrie, viendront enrichir notre Musée, auquel se rattache l'intérêt actuel et futur de chaque famille, ainsi que l'a très-bien jugé ce personnage cher à tous, qui, en répandant de [illegible] et judicieux bienfaits sur la ville où il est né, n'a pas oublié le dépôt public destiné aux sciences et aux arts.

G. C. de L.

AVIS.

Une demoiselle, de l'âge de 18 ans, sachant lire, écrire, tricoter, blanchir et repasser, désirerait trouver une place de fille de chambre. Ses parens aisés répondraient de sa fidélité. S'adresser à M.me veuve Musselot, place Saint-Léger, N.o

ANNONCE.

LETTRE PASTORALE *de Mgr l'Evêque de Metz, au Clergé de son Diocèse, sur l'esprit du Sacerdoce*; 1822. A Annecy, chez Alexis Burdet, imprimeur du Clergé, et chez les principaux libraires du Duché.

Le mot de la dernière *Charade* est *Carfou*.

MARCHÉS de Chambéry des 16, 18 et 20 avril 1822.

		La Veissel.			L'Hectolitre.	
Bleds.		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix* :	14	07	—	17	31
Seigle		7	00	—	9	15
Orge		8	10	—	8	50
Sarrasin		0	00	—	0	00
Maïs		7	00	—	9	15
Avoine (1)		3	50	—	5	93
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	20
Viande, *idem*, *idem*					0	70

(1) Rapport des 3 veicelo à l'hectolitre : Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. H. [illegible], rue du Sénat

AN 1822. (N° 18). VIIe Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 3 Mai.

INTÉRIEUR.

Chambéry 2 mai. Voici les résultats des observations météorologiques faites à Chambéry pendant le mois d'avril dernier.

AVRIL 1822.

Baromètre à 0°			*Thermomètre centigrade.*		
Moyenne du 1er au 10	737. 3		Moyenne du 1er au 10	+ 7. 5	
— du 11 au 20	736. 0		— du 11 au 20	+ 15. 3	
— du 21 au 30	736. 7		— du 21 au 30	+ 14. 9	
Maximum, le 4	745. 0		*Maximum*, le 30	+ 25. 9	
Minimum, le 22	726. 7		*Minimum*, le 3	+ 0. 1	

— M. l'avocat [illegible], Vice-Intendant de la Province de Maurienne, est nommé par S. M. Intendant-Général de la Division d'Aoste, et M. l'avocat [illegible], Sous-Intendant de la Province de [illegible], est nommé Vice-Intendant de celle de Maurienne.

— Par les mêmes Lettres-Patentes, du 25 mars dernier, S. M. a nommé à l'intendance générale des finances du royaume de Sardaigne, M. P. F. Greyfié de Bellecombe, Intendant de la province d'Aoste.

— On apprend, par la voie de Gênes, que les lettres d'Odessa du 3 avril et celles de Vienne du 23, annoncent la reprise des négociations avec la Porte et de nouvelles espérances de paix. On ajoute que la Porte s'est décidée à souscrire aux principales conditions de l'ultimatum, et notamment à l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie. Le *Courrier* de Londres, du 23 avril, annonce également l'espérance de concessions mutuelles de nature à prévenir la guerre.

AVIS AU PUBLIC.

Le Conseil d'Ugine, province de Haute Savoie, a l'honneur de prévenir le public, que la foire annuelle, vulgairement appelée du lundi des Rogations, qui a toujours eu lieu à Ugine en chaque année ce jour là, continuera à l'avenir, comme par le passé, à être invariablement fixée pour chaque lundi des Rogations, et se trouvera, par conséquent cette année, le lundi des

Rogations, 13 mai prochain, nonobstant toute autre époque qui serait émise par erreur dans les almanachs, son retour se trouvant toujours le mardi après Pentecôte.

On espère que les habitans des environs s'y rendront avec plaisir, étant assurés qu'ils y seront reçus avec bienveillance et protection.

Donné à Ugine, le 24 avril 1822, pour être publié et affiché dans toutes les villes et communes circonvoisines.

Pour copie conforme,
[illegible] *Secrétaire*.

AUTRE AVIS.

Il s'est perdu un nommé David-Louis Vallismas, âgé de 70 ans, petite taille, yeux bleus, nez aquilin, bouche moyenne, cheveux blonds coupés courts; ayant une cicatrice faible sur la nuque, et une autre à la jambe gauche, vêtu d'une redingote verte, gilet rougeâtre, pantalons gris jaune en toile, chemise neuve de toile marquée F. V., N° 6.

On prie les personnes qui l'auraient aperçu ou retiré, de le faire savoir à Genève, chez M. Vallismas, sur les Terreaux du Temple, contre bonne récompense.

PIÉMONT.

Turin, 25 avril. La ville de Gênes, honorée de la présence de nos augustes Souverains, pour la première fois depuis leur avénement au trône, a témoigné qu'elle reconnaissait tout le prix de cette faveur. LL. MM. étaient arrivées de Novi à Gênes par la nouvelle route de la Scrivia, qu'elles ont trouvée aussi belle que commode. Parvenues sous l'arc de triomphe élevé hors de la porte de la Lanterne, LL. MM. ont reçu les hommages des Décurions et des Syndics, qui leur ont présenté les clefs de la ville, pendant que douze demoiselles, vêtues de blanc et parées des grâces de la jeunesse et de la modestie, leur offraient des fleurs.

Les bâtimens de S. M. qui se trouvaient en rade, ornés de tous points, avaient arboré de nombreux pavillons, en signe de réjouissance; et tous les équipages à leurs postes saluèrent LL. MM. et firent retentir l'air de leurs acclamations, qui furent répétées partout sur le passage du cortége royal, pendant que le son des cloches et le bruit du canon répondaient aux expressions de la joie publique. LL. MM., arrivées au palais Durazzo, furent reçues par S. Exc. le Président de l'Amirauté, les premiers Dignitaires, Mgr l'Archevêque, S. Exc. le P. Président du Sénat, les Dames, la Noblesse, etc. S. M. daigna se rendre à une galerie, pour voir défiler les troupes. Le soir, il y eut illumination générale dans la ville. Le lendemain, les fonctionnaires, les Commandans des Corps et la Noblesse furent admis à offrir leurs hommages à LL. MM.; et le soir il y eut cercle des Dames à la Cour.

LL. MM. étaient arrivées, le 16 du courant, à Alexandrie, où elles avaient été reçues avec les mêmes honneurs, le même cérémonial, et les mêmes acclamations de joie de toute la population.

— La Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale a tenu son assemblée ordinaire le 21 du courant. M. le prof. Borson a lu une *Note sur des dents du grand mastodonte et sur les machoires et d'autres fossiles prises dans la mine de Houille de Cadibona près de Savone.* M. le prof. Bidone a lu des *Expériences hydrauliques sur divers cas de la contraction de la veine fluide, et remarques sur la manière d'avoir égard à la contraction dans le calcul de la dépense des orifices.* M. le prof. Avogadro a lu un *Mémoire sur la construction d'un voltimètre-multiplicateur, et sur son application à la détermination de l'ordre des métaux relativement à leur électricité par contact.* Tous ces travaux, approuvés par la Classe, seront insérés dans les Volumes de l'Académie.

27 avril. S. M. a daigné répondre dans les termes suivants au discours de M. le Marquis Raggi, Syndic de première classe de la ville de Gênes; « Je suis reconnaissant des bons sentiments qu'exprime la ville de Gênes » à mon égard, et j'en espère la continuation. A l'exemple du Roi mon » frère, pendant mon séjour dans cette ville, je m'occuperai particulière- » ment de ce qui peut lui être avantageux. »

Cours des *Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.*

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1822. *Du 20 au 23 avril 1822:* 81 L. 75 c., 81 L. 50 c. *Du 23 au 25:* 81 L. 50 c. *Du 25 au 27:* 81 L. 50 c., 81 L.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

Jamais les nouvelles n'ont offert autant de contradictions que l'on en trouve dans les détails donnés sous les rubriques de Constantinople, de Semlin, d'Odessa, de Vienne, etc. Ici l'on dit que le Divan s'en tient exclusivement à sa déclaration du 28 février, et que le gouvernement turc a dès lors redoublé d'activité dans ses préparatifs militaires. Ailleurs on assure qu'aucune mesure hostile n'a été prise. D'autres disent qu'il existe un accord en vertu duquel la nation grecque serait reconnue et la Russie agirait en Turquie, pour le rétablissement de l'ordre, comme l'Autriche l'a fait en Italie. L'*Observateur autrichien* du 12 avril, après quelques réflexions critiques sur les nouvelles qui circulent, déclare être autorisé à démentir tous les bruits qui ont couru sur l'état des négociations, et qualifie de faux la plupart des détails qu'on a donnés sur les événements de Constantinople.

— On annonce le départ très prochain de la flotte ottomane, que l'on dit forte de 40 voiles, mais dont la vraie destination n'est pas connue.

— Quarante chameaux chargés d'une partie des trésors d'Ali Pacha ont fait leur entrée à Constantinople, aux acclamations du peuple.

— On prétend que les hostilités ont recommencé avec une nouvelle activité sur les frontières de la Perse.

— La gazette (Feuille) de Stockolm dément le bruit d'une alliance de la Suède avec la Russie.

— On porte à 250 mille hommes l'armée russe prête à entrer en campagne contre la Turquie.

— Le Pacha de Bagdad a fait notifier au prince de Perse que le Grand-Seigneur n'ayant pas voulu ratifier la convention précédemment conclue, les hostilités allaient recommencer. Il se fait, en conséquence, de grands préparatifs; on attend à Alep un corps considérable envoyé par le Pacha d'Egypte, et l'on estime à plus de cent mille hommes les troupes destinées à agir contre la Perse.

— Selon les nouvelles de Vienne, il ne se fait à Constantinople d'autres dispositions militaires que contre les Persans et les Grecs.

— On parle d'une note *confidentielle* par laquelle la Porte aurait exposé aux Puissances les raisons qui l'ont obligée de rejeter l'ultimatum de la Russie; ces raisons sont la crainte d'une insurrection dans l'empire ottoman, attendu que l'armée turque et ses chefs comptent sur la guerre, ce qui, ajoute-t-on, aura déterminé la Russie à se relâcher sur quelques points. Apparemment que ceux qui donnent ces nouvelles, reçoivent une communication officieuse des notes *confidentielles* des cabinets et ont la permission de divulguer les secrets diplomatiques.

ANGLETERRE.

Notre journal semi-officiel, *the Courrier*, au sujet des affaires de l'Orient, paraît croire que la Russie a pris en considération la dernière note des ministres d'Angleterre et d'Autriche. Dans le même article, il est dit que la Russie et l'Autriche n'ont au fond aucun intérêt réel à faire la guerre; que l'Angleterre et la France, également [illegible], doivent désirer le maintien du *statu quo* actuel. On ajoute que si la guerre se fait, elle sera bien en conformité des principes de conservation consacrés au congrès de Vienne.

— On n'a pas manqué de relever ici l'absurdité des nouvelles touchant un prétendu échange du royaume de Hanovre.

— Il n'est pas certain que le Brésil ait déclaré son indépendance, puisque les Cortès de Lisbonne discutent un projet d'union présenté par les Brésiliens; mais il est difficile de prévoir quelle sera l'issue de cette discussion.

— Le comité du congrès des Etats-Unis d'Amérique, chargé d'examiner le message du Président touchant l'indépendance des colonies espagnoles, a pleinement approuvé l'avis du Président. Le ministre d'Espagne à Washington a protesté solennellement contre la reconnaissance de cette indépendance.

— Le royaume de Quito s'est déclaré indépendant.

ESPAGNE.

Après l'arrivée d'un courrier extraordinaire de Paris, il s'est tenu à Madrid un conseil extraordinaire, à la suite duquel le ministre d'état a été envoyé à Aranjuez.

— Les troubles de la Catalogne continuent, le parti anti-constitutionnel s'y fortifie de jour en jour.

— Le général Mendizabal envoyé à Castille, dans la province de Burgos, pour en prendre le commandement, a essuyé un refus formel d'obéissance, de la part de la garnison et des libéraux de Burgos.

— On a de vives inquiétudes sur les dangers auxquels S. M. peut se trouver exposée. Le Roi a fait une adresse aux Cortès, qu'il déclare responsables des attentats dirigés contre lui.

FRANCE.

23 *Avril.* Trois individus avaient conclu un achat de grains chez un riche fermier des environs de Beauvais, et avaient promis d'envoyer les fonds en faisant prendre les grains. Après leur départ, on a trouvé cachée sous la paille, une boîte qu'ils y avaient déposée avec mystère. Cette boîte mise au milieu de la cour, sous de la paille, a éclaté sourdement et a mis le feu à la paille. Déjà plusieurs incendiaires sont arrêtés.

— On dit que les trois cardinaux présentés par la France, sont MM. de Clermont-Tonnerre, Montesquiou et de Bernis.

— Les colléges électoraux de la première série sont convoqués pour les 6 et 9 mai. Tous les présidens de ces colléges sont déjà nommés.

25 *Avril.* Le côté gauche de la Chambre des Députés a persisté dans son refus de voter sur un projet de loi relatif au séminaire de Chartres, parce que la Chambre, après la discussion fermée, n'a pas voulu entendre un orateur du même côté. Ce refus a suspendu les travaux de la Chambre, parce que le scrutin secret a prouvé que le nombre des votans est inférieur à celui prescrit par la Charte.

— M. de Chateaubriand a été reçu à Londres, en audience solennelle, le 19; S. M. Britannique a fait au noble pair l'accueil le plus gracieux.

— Deux courriers sont arrivés ici de Russie, la nuit du 23 au 24.

— Le musée d'exposition des tableaux de peintres vivans a été ouvert hier. On y a déjà compté 1358 tableaux.

27 *Avril.* S. M. voulant honorer les services littéraires et la bonne conduite de MM. Roger et Lacretelle jeune, leur a envoyé des lettres de noblesse.

Banque de France: 1585 fr.;
Cinq pour cent consolidés 87 fr.,

ITALIE

Rome, 18 *avril.* Sa Sainteté a renvoyé au 19 du courant, le Consistoire qui devait avoir lieu le 25.

VARIETES

Découvertes intéressantes.

En perçant, près de Lausanne, en septembre 1820, une colline de grès molasse, pour une galerie qui doit faire partie

d'un jardin anglais, où a trouvé dans un quartier de cette molasse, cassé pour être plus facilement extrait de la galerie, l'empreinte en creux sur un des fragmens, et en relief sur l'autre, d'une plante des contrées méridionales, visiblement étrangère au climat de la Suisse. Cette plante, qui appartient au genre du palmier, est de l'espèce connue sous le nom de *chamærops humilis non spinosa*. La double empreinte est d'une parfaite conservation. Cette plante croît en abondance dans la partie méridionale de la Sicile, de l'Espagne et sur les côtes de la Barbarie. Le fragment considérable dont il s'agit s'est trouvé profondément engagé dans l'intérieur de la colline de *Montrepos*, formée du même grès qui compose en général le sol du territoire de Lausanne; ainsi ce rameau de palmier existait là à l'époque de la formation de ce grès, et c'est un problème très curieux, que celui du moyen par lequel ce végétal étranger s'est trouvé transporté dans ce lieu. Les morceaux de grès qui en offrent l'empreinte sont considérés par les naturalistes comme des monumens du premier ordre. Ils ont été déposés au cabinet d'histoire naturelle de Lausanne.

— M. de Kotzebue, lieutenant de la marine russe, dans son voyage à la côte nord-ouest de l'Amérique, a découvert, par 164° de long. occid. et 66° 15' de lat. boréale, une montagne de glace pure, recouverte d'une couche de terre d'un demi-pied d'épaisseur, tapissée de mousse et de verdure. Cette glace contient une grande quantité d'os et de dents de mammouths, qui restent à découvert dans les portions de glace fondue. (*Extrait de la Bibliothèque Universelle, Mars* 1822).

Conversation tenue au Lazaret de Marseille, samedi 20 avril, entre trois Allemands et trois officiers français arrivés du Péloponèse.

« Nous sommes sur le point de partir pour la Grèce, et nous serions bien-aises de vous demander des avis et des conseils, puisque vous en revenez. — Les conseils et les avis seront bientôt donnés, trois mots suffisent: ne partez pas. — On est donc bien mal reçu en Grèce? — On y est assassiné. — Mais l'armée? — Il n'y a pas d'armée. — Et l'état-major? — Il n'y a point d'état-major. — Et Ypsilanti? — Ypsilanti dort dix-huit heures, il ne fait rien à son réveil, et se

manque de vous. — Mais que sont devenus les Allemands qui étaient partis ? — Ils sont à Trieste, comme nous à Marseille. — Mais les officiers du génie ont-ils été employés ? — Il n'y a plus de génie dans la Morée. — Et l'artillerie ? — Il n'y a point de canons. — Les Grecs auraient dû prendre ceux de Tripolitza. — Oui, une jolie artillerie de campagne ; des pièces de quarante-huit. — Et la cavalerie ? — Il y a des cavaliers, mais il n'y a pas de chevaux. — Quelle est la solde qu'on donne aux Francs ? — On ne leur en donne point. — Et leur nourriture ? — Ils meurent de faim. — Messieurs, nous avons l'honneur de vous remercier. »

(*Extrait du Journal de Marseille*).

ANNONCE.

Le libraire N. Pichard, quai de Conti, N.° 5 près le Pont Neuf, à Paris, poursuit avec activité l'entreprise de la collection des *classiques Dieudonné*, commencée par les œuvres de Bossuet, 20 vol. in-12, à *deux francs* le vol., dont 16 sont déjà publiés. Chaque ouvrage de Bossuet se vend séparément 3 fr. le vol. Pour donner à sa collection une suite digne du commencement, il offre à ses souscripteurs les œuvres complètes de Bourdaloue, en 18 vol. in-12, et les œuvres complètes de Massillon, en 16 vol. in-12, sur gros caractères et beau papier, toutes deux avec portraits et précédées d'un discours préliminaire sur la vie et les écrits de ces célèbres orateurs chrétiens, par M. Eugène de Genoude. Il paraît tous les mois un volume de ces deux auteurs : deux volumes de Bourdaloue et deux volumes de Massillon sont en vente. On peut souscrire à la fois pour les œuvres de Bossuet, Bourdaloue et Massillon, ou pour un seul de ces trois ouvrages. On ne paye rien d'avance. — On peut aussi se procurer chez N. Pichard les mêmes œuvres complètes de Bourdaloue, 16 vol. in-8.°, et de Massillon, 14 vol. in-8.°, sur papier fin d'Annonay, avec portraits, à 6 fr. 50 cent. le vol., il en paraît un tous les mois. Deux volumes de chacun sont en vente. Les éditions in-12 sont imprimées avec les mêmes caractères.

N. B. La dernière livraison qui a paru, des œuvres de Bossuet, se compose des *Sermons*, qui comprennent les volumes 13, 14, 15 et 16. Nous avons annoncé dans le tems les livraisons précédentes de cette utile collection.

A VENDRE.

1.° Domaine patrimonial, situé dans la commune de Billième, contenant environ 230 journaux en jardin, terres labourables, prés à foin, prés marais, vignobles, bois, châtaigneraies, [illegible] de [illegible], ayant en pourpris de plus de 25 journaux, avec superbe pressoir, deux granges dans l'une desquelles il y a trois écuries, l'aire et un fruitier; sous la maison sont deux grandes caves où le vin se conserve parfaitement. Ce domaine est divisé en quatre grangeries pourvues de bétail, et de fonds de semence; il est planté de toutes qualités d'arbres à fruits et notamment d'une grande quantité de noyers. Dans ses dépendances est une chapelle.

2.° Autre domaine patrimonial, situé dans la commune de Jongieux, contenant en prés, champs, vignes et cellier, du revenu net de 350 liv.

S'adresser, pour traiter et pour informations, à M. Jean-Léopold Cot[illegible], notaire et [illegible].

AVIS — *A vendre*

Un appartement situé au faubourg Reclus, N.° 61, au 1.er étage, contenant en trois pièces, dont une est le devant, qui, par sa grandeur, est susceptible de se diviser en deux, avec une grande et bonne cave. Cet appartement n'est assujetti à aucune servitude ni à aucun [illegible] de fond. S'adresser chez M. Carron, notaire, ou au bureau du *Journal de Savoie*.

LOGOGRIPHE.

Je suis du Ciel un fléau redoutable,
Et l'on me craint avec raison,
Surtout dans certaine saison;
Je cause quelquefois un mal irréparable.
Si je perds un seul pied je rappelle un bon roi
Qui fit briller jadis un noble caractère
Que n'a point corrompu la fortune prospère,
Et qui du bien public fit son unique loi.

Marchés de Chambéry des 23, 25 et 27 avril 1820.

	Le Vaisseau.			L'Hectolitre.	
Bleds.	l.	c.		l.	c.
Froment, *Prix*	14	03	—	17	37
Seigle	7	50	—	9	80
Orge	7	00	—	9	05
Sarrasin.	0	00	—	0	00
Maïs	7	00	—	9	15
Avoine (1)	6	50	—	3	95
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	29
Viande, *idem*, *idem*				0	70

(1) Rapport des Vaisseaux en hectolitres: Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

An 1822. (N.° 19). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 10 Mai.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 9 mai. Nous nous empressons de rectifier une erreur qui s'est introduite dans un article du N.° 17 de ce journal (du 26 avril dernier). L'aberration dont nous avons parlé, a eu lieu à *Thorens* et non à *Thônes*, comme il a été dit par mégarde dans l'article dont il s'agit.

— Depuis quelque temps il circule dans ce pays des individus qui, s'adressant particulièrement à des gens de la campagne, leur disent que des malheurs ou toute autre circonstance pressante les mettent dans le cas de vendre des effets précieux, tels que chaînes d'or, bagues, boucles d'oreilles, etc., et offrant ces objets à vil prix, ils font aisément des dupes, qui se trouvent n'avoir acheté qu'une matière fausse. Nous croyons utile de prévenir le public contre ce genre d'escroquerie.

— Nous avons reçu de nouvelles lettres et de nouvelles pièces de vers relatives au portrait de M. le Général Comte de Boigne, Chevalier Grand'Croix des SS. Maurice et Lazare, et aux dons généreux qu'il a faits à la ville de Chambéry. Le nombre de ces pièces et l'étendue de quelques-unes d'entre elles nous mettant dans l'impossibilité absolue de les insérer dans notre feuille, nous prions les auteurs de ne point nous savoir mauvais gré d'une omission qu'il ne faut attribuer qu'aux bornes de ce journal.

— Le service pour les Eaux thermales de la Perrière commencera dès le 15 du courant. Les étrangers y trouveront toutes les commodités et toutes les facilités qu'ils pourront désirer. On insérera dans notre prochain N.° un article étendu sur les propriétés médicales de ces eaux.

Teneur d'un Billet Royal, concernant la Brigade de Savoie :

CHARLES FELIX, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, etc. etc.

Voulant donner un témoignage non équivoque de notre satisfaction particulière à la Brigade de Savoie, de laquelle Nous avons eu les preuves les plus honorables de loyauté et de constante fidélité, et manifester à ses contingens alternatifs combien nous a été agréable la prompte obéissance

qu'ils ont mise à se rendre à l'appel qui leur en fut fait en 1821 par le Gouverneur de la Savoie, et pour le prix que nous mettons encore à la manière tout-à-fait louable avec laquelle ils ont servi depuis cette époque; Nous avons déterminé que le service permanent des divers contingens alternatifs de la Brigade de Savoie, soit calculé à ce que, outre l'année écoulée sous les armes, elle leur compte encore pour deux autres années; de manière que la limitation du terme pour eux soit réduite à dix ans avec les restrictions suivantes:

Art. 1.er Ne seront admis à jouir d'un tel bénéfice que ceux qui se sont trouvés présens au corps à la première revue passée à Turin le 30 mai 1821, ou qui en étaient absens pour des motifs légitimes;

2. Seront exclus d'une telle faveur ceux qui étant passés, après le 1.er mai 1821 au bataillon des Chasseurs francs, ont été rendus dans la Brigade; comme aussi ceux qui, par ordre Ministériel, ont été destinés au service permanent, et ceux qui ont obtenu ou obtiendront leur permission depuis ladite revue jusqu'au 1.er mai prochain.

3. Accordons à ceux qui du service alternatif ont passé dans le permanent, ensuite de nos déterminations du 9 octobre 1821, d'être admis à la jouissance des bienfaits portés par le présent Billet, en calculant triple le tems de leur service du 1.er mai 1821, au jour où ils sont entrés dans la catégorie permanente, de manière que celui qui sera entré dans l'ordonnance le 1.er décembre 1821, ait l'avantage de 24 mois, outre les 7 qu'il a réellement passés sous les drapeaux.

Mandons et ordonnons l'exécution du présent, telle étant notre volonté.

Turin, 3 avril 1822.

Signé CHARLES-FÉLIX.

Contre-signé DES-GENEYS.

Suivent les signatures.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Le jeudi, 30 mai courant, à 11 heures du matin, à l'Hôpital, au bureau de la Vice-Intendance, il sera procédé, par devant M. le Vice-Intendant de Haute-Savoie, par la voie d'enchères publiques, à l'extinction des feux, à l'adjudication des travaux à faire en réparation du pavé de la traversée du bourg de Gilly, route de l'Hôpital à Montmélian, évalués à la somme de 3007 l. 63 c., par le devis estimatif de l'Ingénieur de la province Osgnet, qui, ainsi que le plan et le cahier des obligations, sont déposés au secrétariat de la Vice-Intendance, où l'on pourra en prendre connaissance.

Le délai pour l'admission de nouveaux rabais de sixième et demi-sixième expirera le vendredi suivant, 7 juin, à midi précis.

PIÉMONT.

Turin, 2 mai. Le 24 avril dernier, une députation de l'Université Royale de Gênes a eu l'honneur d'être admise auprès de LL. MM.

4 Mai. LL. MM. continuent à jouir à Gênes d'une très-bonne santé. Elles sortent presque tous les jours, pour profiter de la belle saison.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% cons., rentes rachetables, à dater du 1er avril 1822. *Du 27 au 30 avril 1822* 81 f., 25 c., 50 c., 75 c. *Du 2 au 4 mai*, 82 f.; 81 f., 75 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Selon des lettres de Malte, du 16 mars, les Grecs se seraient emparés de l'île de Négrepont, à l'exception de la ville de Chalcis.

— Le pacha d'Acre, à qui le fatal cordon avait été envoyé, pour cause de désobéissance à un firman du Grand-Seigneur, a, dit-on, étranglé le capidgi-bachi qui le lui portait, et s'est mis en révolte contre la Porte.

— Une lettre de Vienne, en annonçant le prochain départ de M. de Tatischeff et son retour pour le mois de juillet, parle d'un congrès qui aurait lieu à Vérone en septembre prochain. En attendant, on assure que les grandes puissances n'agiront que d'un commun accord pour arranger les affaires de l'Orient, et que, de concert avec l'Angleterre, on fera une dernière tentative auprès de la Porte pour l'engager à éviter la guerre.

— M. de Tatischeff est parti dans la nuit du 19 avril; il doit retourner, dit-on, dans quatre ou six semaines.

— Selon les nouvelles de l'Épire, les Albanais auraient abandonné Churschid-Pacha, qui se trouverait ainsi dans une position assez vulnérable.

— Tandis que le président du congrès hellénique, Alexandre Mavrocordato, annonce officiellement la victoire de la flotte grecque, du 4 mars, les nouvelles de Francfort disent au contraire que cette flotte a été entièrement défaite par les Turcs.

— Il paraît que les Turcs redoublent d'activité dans les préparatifs de défense de la Moldavie et de la Valachie. Salik-Pacha est arrivé à Bucharest, à la tête d'une armée de 80,000 hommes.

— Le 3 avril, les bourgs de Gumpendorf et de Wolfersdorf, à quelques lieues de Vienne, ont éprouvé chacun un affreux incendie qui a consumé plus de 200 maisons. Il y a eu de nombreuses victimes et des accidens déplorables.

— S. M. I. et R. a remis à M. de Tatischeff, avant son départ, une lettre autographe pour S. M. l'Empereur Alexandre.

— On parle du départ prochain d'un grand personnage de la cour de Vienne pour Londres, et d'une entrevue de l'Empereur de Russie avec S. M. I. d'Autriche.

ANGLETERRE.

Le secrétaire de M. Zéa, envoyé extraordinaire de la république de Colombie, est arrivé à Londres avec des dépêches, pour demander, dit-on, la reconnaissance de la république.

— Tous les journaux de Londres, à l'exception du Morning-Chronicle, croient au maintien de la paix entre la Russie et la Turquie.

— La motion de lord John Russel en faveur de la réforme parlementaire, a été rejetée par [illegible] voix contre 164.

— Le nombre des journaux de la Grande-Bretagne n'était, en 1782, que de 79; en 1790 il était de 146, et en 1821, il a été élevé à 284.

— M. le vicomte de Châteaubriand a eu avec le marquis de Londonderry, une conférence de plus d'une heure, à l'issue d'un conseil du cabinet auquel avaient assisté tous les membres et les ministres.

— Dans une lettre fort étendue de New-Yorck, on observe qu'il est fort singulier que les Etats-Unis se trouvent en altercation avec la plupart des puissances de l'Europe : avec l'Espagne, touchant le mode de la remise des Florides et la protestation de son ministre relativement à l'indépendance de ses colonies; avec l'Angleterre, pour les frontières nord-ouest, et pour diverses communications commerciales; avec la Russie, pour les frontières nord-ouest; avec la France, pour le commerce de la Nouvelle-Orléans; et en outre avec le Chili, pour les pirateries de lord Cochrane.

— Les lords du conseil privé ont accueilli favorablement la demande des commerçans et armateurs de Londres, tendante à commencer le commerce avec les nouveaux états indépendans de l'Amérique.

ESPAGNE.

Les Cortès veulent décider de faire revoir tous les jugemens rendus par les tribunaux, en matière politique, depuis l'établissement du système constitutionnel. On a compté qu'à Madrid seulement, il y avait 2840 procès criminels à revoir. Il a été décidé qu'on ne reverrait que les procès qui seraient présentés.

— Riego a demandé un congé pour se rendre dans l'Andalousie.

— Le ministère a fait publier les statuts des *comuneros*, où l'on voit que leur projet était d'établir une république gouvernée par une *assemblée suprême de la confédération*, dont les pouvoirs seraient très-illimités. Le président aurait le titre de *commandeur*. Le serment des conjurés portait de mettre à mort tous ceux que la confédération aurait déclarés traîtres.

FRANCE.

30 *Avril.* L'arrivée d'un courrier extraordinaire de Pétersbourg au ministère des affaires étrangères a fait monter la rente de 55 centimes.

2 *Mai.* Les incendies continuent dans la Picardie et dans quelques départemens voisins. Les incendiaires écrivent des lettres anonymes, dans le style le plus ignoble, et menacent de mettre le feu dans les lieux où l'on n'aura pas arboré le drapeau tricolore. Il faut espérer que les mesures énergiques prises par l'autorité mettront une prompte fin à ces excès.

— M. le comte de Marcellus, Député, est parti pour Londres.

— La session des Chambres a été close le 1.er du courant.

— Il est mort à Nancy, le 23 avril, une sœur converse de la Visitation, âgée de 103 ans trois mois.

4 Mai. Une ordonnance royale convoque les Chambres pour le 4 juin.

— On a célébré hier, par des fêtes publiques, l'anniversaire du retour du Roi dans sa capitale.

— On a semé à Bordeaux 27 onces de [illegible]; et à Libourne, on a mis le [illegible] sur 47 onces d'ormes.

— On écrit des frontières d'Espagne que Merino a reparu dans la Navarre à la tête d'un corps de troupes. A Barcelonne, les autorités ont fait fermer le club, et quelques arrestations ont eu lieu.

Banque de France 1580 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés 87 fr. 75 c.

Italie

Naples, 27 avril. Hier sont arrivées ici S. M. la duchesse de Lucques, LL. AA. RR. le prince Charles-Louis, son fils, avec son épouse la princesse Marie-Thérèse, et la princesse Louise, fille et petite-fille de S. M. la duchesse de Lucques.

Rome, 20 avril. Dans le Consistoire du 19, S. S. a pourvu à plusieurs églises archiépiscopales et épiscopales d'Autriche, de Naples, de Modène, de Portugal, de France et *in partibus*. M. l'abbé Frayssinous, aumônier de S. M. T. C., a été nommé évêque d'Hermopolis.

Suisse

Le 21 avril dernier, un violent incendie a consumé 99 maisons et une partie de l'église dans le village de Remus (Basse-Engadine). On évalue la perte à environ 400 mille florins.

VARIÉTÉS

Agriculture. — *Desséchement des marais.*

Les avantages de cette opération sont, 1.° de rendre à la culture des terrains couverts par les eaux; 2.° de détruire un des foyers les plus actifs des fièvres épidémiques et des maladies pestilentielles. Le desséchement des marais intéresse donc à la fois l'agriculture et la santé publique.

Le premier soin des peuples civilisés s'est toujours porté vers cette importante amélioration. Horace nous rappelle les succès des Romains en ce genre. Depuis Charlemagne il est peu de Rois de France qui n'aient ordonné quelque desséchement. Le bas Béarn doit son assainissement au bon Henri IV. En 1628, le duc d'Epernon, seigneur d'une grande partie

du bas Médoc, fit un traité avec des Flamands, qui mirent à sec trente mille arpens de marais, et vers le milieu du siècle dernier, les États de Provence comblèrent ce même port de Fréjus qui avait reçu toute la flotte d'Auguste après la bataille d'Actium, mais que quinze siècles d'abandon avaient converti en une mare infecte.

Il n'est donc aucune époque en France où l'on ait négligé ce genre de travaux; et cependant il reste encore une immense quantité de terres submergées. Un relevé fait, en 1805, en porte l'ensemble à 1,000 lieues carrées, c'est environ le vingt-sixième de la surface totale du royaume.

Plusieurs causes contribuent à agrandir les marais existants et à en former de nouveaux. Quelques-unes viennent des hommes eux-mêmes, lorsque, par négligence, ils laissent croupir les eaux, ou en ferment eux-mêmes l'issue par des ouvrages mal conçus.

Mais la nature fait elle-même la plupart des marais, et agissant toujours en grand, elle ne peut être domptée que par des moyens dispendieux, et par un ensemble d'opérations, qui ne peut avoir lieu sans le concours de l'autorité publique.

Définitions. — 1.° L'étang est un amas d'eau vive; si l'eau devient croupissante, l'étang prend le nom de *marais*, du mot *mariscus*, nom latin d'une espèce de jonc dont les terres humides se couvrent ordinairement.

2.° Les eaux croupissent parce qu'elles ne s'échappent ni par *écoulement* ni par *infiltration*, on desséchera donc les marais en leur donnant l'un ou l'autre de ces moyens de ressuiement.

3.° On nomme *bassin d'inondation*, l'étendue de terrain soumise aux mêmes causes de débordement; les marais du même bassin doivent être compris dans le même système de desséchement.

Du sol des marais. — On voit très-rarement des eaux stagnantes sur les terrains purement calcaires, parce que le grain de cette espèce de terre se prête à l'*infiltration*; il en est de même des sables siliceux, lorsque leur couche a quelques pieds d'épaisseur. C'est la raison pour laquelle on rencontre si peu de marais dans les landes bordelaises: dans ce vaste désert, les eaux pluviales descendent jusqu'à la couche d'argile, où elles demeurent sans inconvénient; aussi n'y voit-on des mares naturelles que dans les endroits où l'argile est superficielle; il y a

d'exception à cette règle que lorsque le fond du marais est inférieur au réservoir commun, car dans ce cas, qui est très-ordinaire aux embouchures des fleuves et sur les bords de la mer, la mer, loin de pouvoir y verser ses eaux, les recevra d'autant plus facilement, que le terrain qui la borde sera plus perméable.

Classification des marais. — La nature indique trois moyens de dessèchement : *l'écoulement*, *l'infiltration* et *l'encombrement* ; mais les deux premiers moyens ne sont praticables qu'autant que le fond à ressuyer sera supérieur au réceptacle général des eaux du bassin. Les marais se divisent donc en deux grandes classes : *marais en contre-haut*, et marais *en contre-bas* du réservoir général.

Ici commence une série d'observations que nous ne pouvons trop recommander à l'attention de nos lecteurs, parce qu'il est peu de propriétaires qui n'y trouvent quelque fait analogue à la situation et à la qualité de leur terrain.

Marais de la première classe. — On est bien sûr de les ressuyer en rompant la digue naturelle ou artificielle qui en retient les eaux, ou plus simplement encore, en la perçant par une ouverture proportionnée au volume des sources qui y naissent et des ruisseaux qui y arrivent du dehors.

On écarte d'abord les eaux extérieures, en les coupant au-dessus du marais pour les rejeter latéralement. Si cette dérivation est impossible ou trop coûteuse, on leur ouvre, dans le marais même, un lit d'une capacité suffisante pour recevoir les plus grandes inondations.

Les eaux du débordement étant ainsi repoussées ou contenues, on n'a plus à combattre que les sources qui naissent de plantes sur le terrain, en les maîtrisant ou les réduisant dans de petites rigoles, qu'on a soin de remplir avec de gros quartiers de roche. Tracées *en patte d'oie*, ces conduites vont se réunir dans un canal commun d'écoulement.

A l'aide de ces deux opérations, le marais est entièrement dégagé des eaux terrestres ; mais le sol en reste presque toujours fangeux : des vapeurs épaisses l'annoncent de loin, la mousse livide couvrant une grande partie de sa surface, y décèle une humidité permanente, également nuisible aux hommes, aux animaux et à la plupart des végétaux. Cette *demi-fluidité* du terrain provient de sa qualité argileuse, qui le rend imperméable

à l'eau de pluie. On corrige ce vice en jetant sur le sol du marais une forte couche de sable, qu'on laboure à plusieurs reprises pour éveiller le fond naturel.

Tel est le modèle de dessèchement que nous ne craignons pas de présenter à ceux qui ont à traiter des terrains glaiseux. Usitée dans le Wurtemberg, cette méthode a parfaitement réussi dans plusieurs parties de la France, et notamment sur les rives de l'Adour et de la Garonne.

Si malgré tous ces travaux et toutes ces précautions, le dessèchement n'était point encore complet, il reste encore une dernière ressource dont nous pouvons garantir l'efficacité.

On s'est assuré, par des expériences réitérées, qu'un saule de dix ans peut absorber par ses feuilles et par ses racines au delà d'un kilogramme d'eau par *heure*; mille arbres de cette espèce pomperaient chaque jour huit cents pieds cubes de ce liquide. Les peupliers et les aulnes sont également doués de cette propriété, aussi les Romains recommandaient-ils les plantations de peupliers et surtout de saules, dans les lieux humides. C'est de cette manière qu'on dessèche encore les terres basses sur les rives de l'Adige et du Pô. Tandis que, par leurs vaisseaux capillaires, ces arbres soutirent l'eau de la vase, ils en soulèvent le fond par leurs racines, et finissent par le combler avec le détritus de leurs feuilles. Ainsi les végétaux aquatiques opèrent simultanément sur les *terrains bas et humides*, par les deux moyens les plus puissans, *l'évaporation et l'encombrement*.

La suite à un autre Numéro.

ENIGME.

J'avais jadis quelques secrets,
Peu de gens se mêlaient du soin de mes affaires;
Aujourd'hui j'appartiens même aux esprits vulgaires.
Pour divertir sur moi tous les hommes sont prêts,
C'est pour eux facile matière.
Ils ont, pour m'assommer, suffisante lumière,
Et surtout pour agir, ils sont assez instruits;
En pourriez-vous douter? jugez-en par les fruits.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *grêlon*, où l'on trouve *Gélon*.

Marchés de Chambéry des 30 avril, 2 et 4 mai 1802.

Blés		Le Vaissel. f	c.		L'Hectolitre. f	c.
Froment,	*Prix*	13	77	—	16	95
Seigle		7	00	—	9	13
Orge		6	50	—	8	50
Sarrasin		4	50	—	5	89
Maïs		9	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
Avoine (1)		3	50	—	5	93
Pain, 1re qualité	le kilogr.				»	29
Viande, *idem*,	*idem*				»	70

(1) Rapport des 3 vaisseaux à l'hectolitre: [illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. B. [illegible], rue du Sénat.

An 1822. (N.° 21). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 24 Mai.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 23 mai. Lundi, 20 du courant, on a célébré dans cette ville, avec la même solennité que les années précédentes, le retour du Roi dans la capitale de ses États de Terre-Ferme.

— Les membres du Conseil de la Motte-Servolex, au nom de tous les habitans de cette commune, ont donné à M. le Marquis Victor de Costa, un témoignage public de leur reconnaissance. L'inscription suivante, gravée sur marbre, a été placée dans le péristile de l'église paroissiale :

Au Marquis Victor de Costa, ami des pauvres et bienfaiteur de sa commune.

Cette inscription, qui se distingue par la plus touchante simplicité, était gravée depuis long-tems dans le cœur de plus de trois mille âmes, qui forment la population de la commune rurale la plus étendue de ce Duché.

Elle a rappelé les généreux secours donnés par M. de Costa, en 1817, à cette désastreuse époque, et accordés aux laboureurs de besoin, [illegible] entière. Un hospice a été ouvert par ses soins, aux malheureux qui réclament sa bienfaisance ; des secours à domicile sont incessamment distribués de sa part, à la classe indigente. L'église paroissiale a été enrichie de ses dons, etc.

Aucun appareil, aucune cérémonie, n'ont précédé ni suivi l'hommage de la reconnaissance. Des larmes d'attendrissement étaient les seuls, mais éloquens interprètes de tous les cœurs. C'est dans le bien, que M. de Costa, émule du bienfaiteur de sa patrie (1), trouvera, comme lui, la plus douce et la plus belle récompense du noble emploi de sa fortune.

— La Comète de 1819, dont la période est de 1203 à 1205 jours, qui a paru en 1786, 1795 et 1805, passera demain à son périhélie. Sa lumière sera plus brillante que celle d'une étoile de cinquième grandeur ; mais

(1) M. le Général Comte de Boigne.

la grande clarté du crépuscule empêchera de la distinguer à notre latitude; elle ne pourra être visible que dans la partie méridionale de l'Europe, où le crépuscule est le moins long, et avec le secours d'une bonne lunette.

PIÉMONT.

Turin, 15 mai. Nous venons de perdre l'un des savans les plus distingués de cette capitale, en la personne de M. le baron Joseph Vernazza de Freney, chev. des SS. Maurice et Lazare, conseiller de S. M. et de S. A. R. le prince de Carignan, membre de l'Académie Royale des sciences, professeur de critique diplomatique et de paléographie à l'Université Royale, mort le 13 du courant, à l'âge de 77 ans et 4 mois. M. Vernazza, profondément versé dans les connaissances littéraires et sincèrement attaché à l'auguste Maison de Savoie, sera éternellement regretté des amis des sciences et de la monarchie.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la dette publique.

Du 11 au 14 mai 1822 fr. [illegible], 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Le capitan-Pacha a mis à la voile le 5 avril. Sa flotte est composée de 29 bâtimens de toute grandeur, dont 6 vaisseaux de 80 et de 74 canons, avec 11,700 hommes. D'autres bâtimens doivent encore s'y joindre. Toute l'Albanie est soumise, et peut-être la Morée offrira-t-elle peu d'obstacles. Les troupes de terre attendent l'arrivée de la flotte, pour agir contre la péninsule.

— Dans les journées des 24 et 25 mars, environ cinq mille Samiens ont débarqué dans l'île de Chio, où ils ont opéré une insurrection complète des habitans contre les Turcs, qui n'ont plus qu'une citadelle à laquelle les Grecs se disposaient à donner l'assaut. On croit que la flotte turque tentera une entreprise contre les insurgés de cette île.

— Le bruit d'un congrès à Vienne ou à Varsovie, se soutient toujours.

— Dans la séance du 6 mai, des députés du royaume de Wurtemberg, M. Bassermann a proposé de demander au Grand-Duc la prohibition de toutes les marchandises françaises, prussiennes, anglaises et hollandaises, à cause des hauts droits de douane de ces Etats, qui les rendaient équivalens à une prohibition.

— Une lettre de Bucharest, du 24 avril, porte qu'on croit généralement le maintien de la paix assuré entre la Porte et la Russie, et que les troupes ottomanes qui se trouvent dans les deux principautés, évacueront au-delà du Danube avant la fin du mois.

— Les nouvelles de Smyrne, du 14 avril, donnent des détails affligeans sur les cruautés exercées contre les Grecs de cette ville.

— On porte à [illegible] hommes le nombre des troupes asiatiques rassemblées près de Constantinople.

— Le capitan-pacha a fait mettre l'embargo sur tous les caboteurs qui se trouvent dans le port et le canal de Constantinople, destinés aux transports des munitions de guerre et de bouche aux embouchures du Danube.

— Il a paru à Francfort un prétendu philosophe nommé Pitenhoff, qui, comme Diogène, habitait dans un tonneau, et rassemblait le peuple autour de lui, mais les magistrats l'ont renvoyé.

— On écrit des bords du Pruth, 21 avril : « La seconde armée russe a déjà reçu pour la deuxième fois l'ordre de se tenir prête à marcher. Le troisième ordre annoncera sa destination. On attend l'Empereur en Bessarabie. »

— Les troupes turques s'accumulent dans la Moldavie.

— A la nouvelle de la mort d'Ali, il a été deux fois décidé à Prevesa qu'il fallait égorger les chrétiens, et ce n'est qu'à la générosité du consul de France, qui les a recueillis, qu'on est redevable de ce que cette détermination n'a pas été mise à exécution.

— On apprend que le gouvernement turc montre des dispositions plus pacifiques, dues aux efforts réunis et constans des ministres d'Autriche et d'Angleterre.

— Une escadre turque a débarqué 12 à 15,000 hommes dans l'île de Chio; la ville a été prise, le feu a été mis aux quartiers grecs et catholiques; il y a eu pillage et massacre. Cinq jours après, le pacha a annoncé qu'en considération des instances des Consuls de France et d'Autriche, Sa Hautesse accordait la grâce aux insurgés qui mettraient bas les armes.

Angleterre.

Le *Courrier* observe que la fameuse note du Diana, du 28 février, ne contient rien d'outrageant contre les puissances, qu'elle est au contraire très-modérée et toute entière dans les formes diplomatiques.

— Selon une lettre de Varsovie, l'Empereur Alexandre, dans une réponse officielle aux députés de Pologne, a déclaré qu'il ne renoncerait qu'avec peine à maintenir en *Pologne* le système constitutionnel, et seulement dans le cas où les ennemis de l'ordre l'obligeraient de recourir à des mesures nécessaires pour prévenir les maux des révolutions; qu'ainsi le sort des Polonais ne dépendait que d'eux-mêmes, etc.

— M. Canning a demandé la seconde lecture du bill en faveur des Catholiques: sa proposition a obtenu 235 voix contre 223; majorité en faveur du bill 12.

— Le gouvernement a fait acheter mille tonneaux de pommes de terre, pour être distribuées en Irlande à ceux qui ont les plus pressans besoins.

Espagne.

L'insurrection de la Catalogne paraît être d'une nature sérieuse. Un nommé Mina est à la tête d'un certain nombre de partisans; de toutes les parties de la province on annonce le soulèvement de communes entières qui vont se réunir à lui.

— Il y a sentence de mort contre cinq des prisonniers qui ont concouru

un projet d'enlever le Roi et sa famille, au mois d'avril, pour les conduire à Burgos et les soustraire au danger dont ils paraissaient menacés dans la capitale. De ce nombre sont le secrétaire du Roi et son chapelain d'honneur.

— On a proposé aux Cortès de renvoyer aux dimanches toutes les fêtes de la Vierge et des saints.

— M. Alava a été élu président des Cortès.

— Trois bandes d'insurgés parcourent la Navarre.

— Les Cortès ont adopté le second article de la loi sur les droits seigneuriaux, à laquelle le Roi a déjà refusé une fois la sanction. On observe que cette loi ruinera un grand nombre de familles des grands d'Espagne.

FRANCE.

Paris, 24 mai. La cour royale de Colmar a mis en accusation quarante-quatre individus impliqués dans l'affaire de Belfort.

— Une ordonnance royale prononce la radiation du baron Louis du nombre des ministres d'État, motivée sur les désordres qui ont eu lieu le 10 du courant, dans le huitième collège électoral d'arrondissement de Paris, auxquels il a pris une part active.

— Il paraît qu'un grand nombre des députés élus dans les départemens siégeront au côté droit de la Chambre.

— Le 8 du courant, un orage épouvantable, accompagné d'une grêle affreuse, a ravagé vingt-cinq communes dans le département de l'Yonne; toute la récolte est détruite, les vignes sont hachées et perdues au moins pour deux ans. Le mal est à son comble, et la perte est incalculable. Un malheur presque égal a eu lieu le 7 dans un grand nombre des communes du département du Nord.

— Une dame de Lyon qui était accouchée de deux enfans à la fois, a mis au monde, huit jours après, un troisième qui n'était qu'à cinq mois du terme.

— M. de Corbière, ministre de l'intérieur, député sortant, a été *réélu* dans le département d'Ille-et-Vilaine.

— M. Van-Spaendonck, célèbre peintre de fleurs et professeur au jardin du Roi, vient de mourir dans un âge avancé.

25 Mai. Un orage qui a éclaté mercredi dernier, dans le département de l'Aube, a ravagé les vignobles de Balnot, Riceys et Bagneux-la-Fosse. Les ceps ont été entraînés.

— Quelques troubles avaient eu lieu à Lyon, au sujet de l'élection de M. Delphin, en remplacement de M. de Corcelles. De nombreux rassemblemens s'étaient formés aux cris de *Vive la Charte, vive Corcelles!* on a même proféré ceux de *vive Napoléon II, vive la République!* Un chasseur à cheval a été renversé d'un coup de pierre. On a attaqué le corps-de-garde des Suisses, mais un régiment de Chasseurs en a imposé aux factieux. La garnison de Lyon a été toute la nuit sous les armes. Tout est rentré dans l'ordre. Le préfet du Rhône a pris un arrêté en conséquence de ces événemens.

— Les incendies continuent leurs ravages et se rapprochent de la capitale.

— On attend à Paris le prince de Schwartzenberg, venant de Vienne.

— La grêle a considérablement endommagé les vignes de la terre de Médoc (Bordelais).

18 *Mai.* S. Exc. M. le Duc de Richelieu vient de mourir subitement.

— L'abbé Sicard sera remplacé par M. l'abbé Gondelin, que l'illustre défunt avait désigné pour lui succéder.

— Enfin on est sur la voie de découvrir les mains invisibles des incendiaires.

— Les orages qui, dans les premiers jours de mai, ont dévasté un si grand nombre de communes en France, ont étendu leurs ravages sur une partie de l'Allemagne et de la Suisse.

— Les quatre députés nommés définitivement à Paris par le collége de département, sont MM. Ternaux, Gaspard Gal, Tripier jeune et Alexandre Delaborde, tous quatre de l'opposition.

— Sur 86 députés nommés par les colléges d'arrondissement de la série, 34 appartiennent à la majorité de la Chambre, et 20 à l'opposition.

Banque de France 1595 fr. 25 c.

Cinq pour cent consolidés 88 fr. 30 c.

ITALIE.

On a appris à Florence que l'une des trois divisions de l'armée de Chourschid-Pacha destinée contre la Morée, a déjà dépassé le golfe de Prevesa. Les Grecs ne pouvant opposer aucun obstacle sérieux à la marche de ces troupes, il paraît qu'il faut attribuer la lenteur de celles-ci au désir d'éviter les maux de la guerre, dans l'espoir que les Grecs se décideront à se soumettre. Au reste la situation de ces derniers est des plus tristes: la terre étant restée inculte et n'offrant aucune espérance de récolte, sans aucun moyen de tirer du dehors les objets de première nécessité.

— S. A. R. la Duchesse de Chablais est partie le 2 mai de Rome pour Turin, où elle se rendra auprès de son auguste frère, S. M. le Roi de Sardaigne Charles Félix.

— Une ordonnance de la police générale du royaume de Naples prescrit les mesures auxquelles seront dorénavant assujettis les étrangers arrivant dans la capitale des états.

— La cour de Modène, ainsi que LL. MM. le Roi Victor Emmanuel et la Reine Marie-Thérèse, sont allés à Reggio, où S. A. R. la Duchesse de Chablais est pareillement arrivée le 9 mai.

VARIÉTÉS

L'auteur des articles qui ont paru dans ce journal, sur la Sardaigne, se proposant de donner quelques notices sur cette île, avait cru devoir les faire précéder de quelques détails historiques puisés dans les sources. Il était naturel qu'il eût recours aux historiens de ce pays; et ces détails pouvaient

n'être pas sans intérêt pour des lecteurs français peu familiers avec la langue italienne, dans laquelle ont écrit les auteurs dont il s'agit. Quant à l'article suivant, il appartient tout entier à l'auteur, et nous croyons que l'on verra avec plaisir la description d'une fête curieuse, peu connue et d'un caractère tout particulier, dont il a été lui même témoin oculaire.

Description d'une fête usitée en Sardaigne, en l'honneur de Saint EFFISIO, *patron de cette Ile.*

(Article communiqué).

..... « Bientôt on voit paraître les reliques ou les emblêmes
» de ces hommes, qui nés souvent, dans une classe inférieure,
» ont mérité d'être honorés des Rois, par leurs vertus sublimes :
» leçon que la religion chrétienne a seule donnée à la terre. »

Génie du Christianisme, Description de la Fête-Dieu.

Effisio, né dans la ville d'Elie en Grèce, d'un père chrétien et d'une mère païenne, reçut une éducation distinguée. Devenu général des armées de l'Empereur Dioclétien, il vainquit les Iliens, peuples de Sardaigne. La tradition porte que, devancier du grand Constantin, il avait fait paraître la Croix sur les étendards en cette occasion. La confession qu'il fit ensuite à Dioclétien de la croyance chrétienne, lui procura bientôt l'honneur du martyre.

La fête du saint protecteur de l'île de Sardaigne dure quatre jours. Elle fut instituée en 1656, à la suite d'une peste qui affligea la ville de Cagliari. La Sardaigne était à cette époque sous la domination de l'Espagne, en la personne de Philippe IV. Les habitans de la capitale firent alors à St. Effisio un vœu par lequel ils s'engagèrent d'aller tous les ans en procession au cap de *Pula*, à quatre heures de Cagliari, c'est là qu'était située l'antique ville de Nora, lieu de son martyre. La fête du saint protecteur se célèbre chaque année le 15 de janvier, jour anniversaire de celui où il acquit la palme de la gloire ; ce jour-là elle est célébrée en toute l'île. Mais l'accomplissement du vœu a lieu le premier mai pour les habitans de Cagliari. Au 18.me siècle, des hommes qui se décoraient du titre de *philosophes*, et qui, malgré leur génie et leurs talens, ne furent que des *sophistes*, tournèrent en ridicule les pratiques les plus respectables. Rien cependant ne doit être respecté

comme ces promesses sanctionnées devant la divinité et transmises par l'intercession de tout un peuple auprès d'elle. L'homme moral, jaloux de conserver ses promesses devant ses semblables, ne doit-il pas rougir davantage de ne pas accomplir celles faites au Créateur ? Les anciens peuples avaient une grande vénération pour ces sortes d'engagemens. Qui ne se rapelle ici le respect des Gaulois assiégeant le Capitole, pour le jeune Fabius Dorso accomplissant le vœu de la maison des Fabius au travers du camp ennemi ?

Le jour de la solennité qui fait le sujet de cet article, le second Syndic annuel de la ville, se rend, sous le nom adopté d'*Alternos* (du Vice Roi), avec plusieurs membres du Conseil de ville et quelques amis, tous à cheval, à midi sonnant, à l'église de St. Effisio, faubourg *Stampace*. Là il entend avec ses acolytes une messe basse; un cortége nombreux y assiste également. Cette église a été bâtie sur le cachot où Effisio fut renfermé avant son martyre à Nora, et l'on montre encore cette prison au voyageur.

Avant midi le Vice-Roi se rend, accompagné de son état-major, au balcon d'une maison de la place où va défiler le cortége, et où se trouvent également des personnes distinguées de la ville. Toutes les fenêtres et les nombreux balcons sont pavoisés d'étoffes de toutes couleurs, et garnis d'une quantité étonnante de spectateurs des deux sexes mis élégamment (selon les modes françaises). Bientôt trois coups de canon des batteries de la place et le son bruyant de toutes les cloches annoncent la sortie du saint, de son église. On voit aussitôt défiler les corps de cavalerie milicienne qui précèdent et escortent St. Effisio, en honneur de ses vertus militaires. Les officiers de ces nombreuses colonnes de cavalerie sont à la tête et rendent le salut en passant, au Vice Roi. Ceux qui ont vu quelque part la cavalerie cosaque peuvent se former une idée de l'aspect de celle-ci, dont chaque cavalier porte, appuyé sur sa selle, du côté droit, un long fusil à l'espagnole. Ils sont aussi coiffés d'un bonnet ou petit turban rouge, faisant partie du costume national. On voit ensuite l'Alternos avec ses chevaliers d'honneur, tous sur de très-beaux chevaux. Puis en avant, en arrière et de tous côtés, le cortége du saint, composé d'une multitude infinie de personnes de tout rang, de tout âge, dans une bigarrure remarquable de costumes européens et sardes. Dans un pays où tout est encore réglé par l'étiquette espagnole, ce jour-là il n'y en a pas du tout. St. Effisio ne semble exiger que l'hommage de tous les cœurs. Le saint, entouré de cette

sorte et dont la statue représente un jeune guerrier romain, est placé dans une voiture de gala, toute en glace, appartenant à la ville de Cagliari et destinée à la cérémonie. Cette voiture est traînée par des bœufs privilégiés dont les conducteurs ont orné la tête de fleurs et de leurs plus belles oranges. Le propriétaire de ces bœufs, qui tient à honneur de les fournir, les fait engraisser et reposer à cet effet plusieurs mois d'avance. Ce peuple d'ailleurs, répandu dans les rues, se prosterne à l'aspect de l'emblême du héros chrétien, doué de toutes les vertus qui composent l'homme religieux et moral. Une musique champêtre, de l'instrument national nommé *leuneddas*, est près de la voiture et joue continuellement. Ce jour-là encore, il n'y a qu'un léoneddas privilégié pour le saint, car, en d'autres fêtes de villages, on en voit et entend jusqu'à dix ou douze ensemble. L'aspect de vingt-cinq mille personnes répandues de toutes parts et la variété de leurs habillemens, a quelque chose d'extraordinaire pour un homme du continent. Ce qui donne surtout à cette fête un caractère particulier, c'est qu'aucun corps quelconque du clergé ou de confréries n'assiste à la procession. L'arrivée du cortége au pont de *la Scaffa* est marquée par une nouvelle salve de l'artillerie des forts, alors on transporte le saint dans une voiture de campagne et il est constamment accompagné de son chapelain. Puis la cavalerie de St Roch le prend sous sa garde, jusqu'au village de ce nom où il passe la nuit dans l'église.

La suite à un autre Numéro.

AVIS.

L'arrivée de la belle saison fait rechercher les habitations de la campagne. Les amateurs trouveront à louer, au château de Montgex, un appartement tout à la fois propre et commode. Situé sur une élévation à quelques minutes de Chambéry, ce local jouit de tous les agrémens qu'il est possible de réunir à la campagne. La proximité de la ville, une végétation active, des eaux excellentes, des promenades variées et bien entretenues, une perspective étendue et projetée dans tous les sens, en font sans contredit le séjour le plus agréable qu'il soit possible de rencontrer.

S'adresser à M. Dabou, propriétaire du château de Montgex, à Chambéry.

Marchés de Chambéry des 14 et 18 mai 182[illegible].

Blés.		Le Vaissel. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Froment	Prix	13	50	—	16	62
Seigle		7	00	—	9	15
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		0	00	—	0	00
Maïs		6	50	—	8	[illegible]
Avoine (1)		8	50	—	5	93
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	29
Viande, *idem*, *idem*					0	60

(1) Rapport des Vaisseaux en hectolitres. Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

Chambéry, de l'Imprimerie de F. R. Plattet, rue du Sénat

AN 1822. (N.° 22). VII.ᵉ Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 31 Mai.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 30 mai. Vendredi dernier 24 du courant, a eu lieu ici une cérémonie des plus intéressantes, pour l'inauguration du Buste de M. le Général Comte de Boigne, Chevalier Grand'Croix des SS. Maurice et Lazare. Cette cérémonie, dont l'objet est plus particulièrement désigné dans le discours de S. Exc. M. le Gouverneur Général du Duché, que nous donnons plus bas, a eu lieu dans la salle de la Bibliothèque publique de cette ville. Ce local, d'une simple et noble élégance, avait été disposé convenablement, par les ordres de S. Exc. M. le Gouverneur.

Le Buste du Général, sur son piédestal et recouvert d'un voile, était placé dans une enceinte particulièrement destinée aux principaux fonctionnaires publics, et où l'on avait réservé des places pour M. le Général de Boigne (1), pour M. le Comte Charles de Boigne, son fils, et pour M.ᵐᵉ la Comtesse de Boigne, née de Monthel, épouse de ce dernier. Le reste de la salle était occupé par des hommes. Les dames, placées dans toute l'étendue de la galerie, formaient une charmante couronne dominant le contour entier de la salle. Pour prévenir la confusion, des billets d'entrée avaient été distribués, et le plus grand ordre régnait dans cette nombreuse réunion. Des Conseillers de ville faisaient les honneurs de la salle. Un orchestre était placé au fond, dans la pièce qui conduit au jardin. La compagnie des Pompiers faisait la parade sur la place de la Bibliothèque.

A une heure, S. Exc. M. le Gouverneur, accompagné de son Etat-Major, fut salué à son arrivée, par la musique militaire et par des décharges des boîtes; il fut reçu à la porte de la Bibliothèque et introduit par MM. les Nobles Syndics. S. Excellence prit place dans l'enceinte, ayant à ses côtés Mgr l'Archevêque, S. Exc. M. le Premier Président du Sénat (2)

---

(1) L'assemblée a regretté que la modestie de M. de Boigne l'ait privée de sa présence.

(2) M. le Chevalier et Président Roze, également invité à la cérémonie, et qui y assistait, ayant été retenu au Sénat pour des affaires relatives à ses fonctions.

M. de Montbel, Président au Sénat, et M. l'Avocat-Fiscal Général. Les autres sièges réservés étaient occupés par MM. les Sénateurs présens, par M. l'Intendant-Général, par MM. les Nobles Syndics et Conseillers, par MM. les Chanoines, par M. Spalla, auteur du Buste et envoyé par S. M. pour accompagner son ouvrage, par M. le Bibliothécaire, etc. etc.

Son Excellence M. le Gouverneur prit la parole en ces termes :

« Messieurs,

» La Providence divine, qui a voulu que le Général Comte de Boigne pût disposer des dons de la fortune, paraît avoir eu en vue d'une manière toute particulière la Savoie et la ville de Chambéry, en lui inspirant d'en employer une partie très-considérable en faveur de la Religion, au soulagement de l'humanité souffrante, pour l'éducation et l'instruction de la jeunesse, et même à l'embellissement de la ville. C'est surtout le but religieux dont il est animé qui relève le mérite de ce que déjà il a fait, et lui donne un véritable caractère de grandeur.

» S'il est heureux pour la ville de Chambéry de posséder un tel homme et de l'avoir vu naître dans son sein, combien ne doit-elle pas s'enorgueillir aujourd'hui qu'elle reçoit de la part du Roi, un témoignage aussi flatteur pour elle que pour le Général lui-même, du prix que S. M. met aux actions vertueuses?

» Le Buste du Général dont nous allons faire l'inauguration, avait été commandé par la munificence de S. M. Victor-Emmanuel, à l'occasion de l'établissement de l'Hospice de St Benoît, le Roi voulant par-là témoigner à son fondateur, combien il agréait ce qu'il venait de faire en faveur de la vieillesse.

» Le Roi Charles Félix ne s'est pas contenté d'ordonner qu'il fût achevé; il a ajouté encore la décoration de la Grand'Croix des SS. Maurice et Lazare, décernée au Général de Boigne, pour faire connaître combien il apprécie ses offres récentes en faveur des nouveaux établissemens de la ville qu'il a projetés.

» C'est donc le don de deux Souverains, que la ville de Chambéry reçoit aujourd'hui, don qui attestera à la postérité la plus reculée, combien S. M. se plaît à protéger et à encourager les actions grandes qui ont pour but le bien-être de ses sujets, en se chargeant, pour ainsi dire, d'acquitter la reconnaissance publique; et pour y donner encore plus de relief, Elle a voulu que M. le Professeur Spalla, artiste avantageusement connu en Europe, vînt lui-même placer son ouvrage qui fera notre admiration.

» Qu'il est heureux pour nous, Messieurs, d'être les témoins de la bienfaisance d'un particulier si honorablement récompensé par son Souverain!

» Messieurs, le respect, l'amour, le parfait dévouement et la fidélité sans tache envers l'auguste Maison Royale qui nous gouverne et nous chérit depuis tant de siècles, ont toujours été gravés dans les cœurs Savoyards. C'est en persévérant dans ces sentimens, en les transmettant aux générations futures purs et tels que nous les avons reçus de nos aïeux; c'est en redoublant de zèle pour les intérêts du Trône, que nous prouverons notre reconnaissance

au meilleur des Rois, et que nous consacrerons nos droits à la reconnaissance du meilleur des pères. »

Ce discours fut accueilli aux applaudissemens unanimes de l'assemblée. Son Excellence découvrit alors le Buste du Général de Boigne, sur lequel se portèrent avidement tous les regards, où se peignaient les sentimens dont tous les spectateurs étaient pénétrés.

M. le Chevalier Perrin, Syndic de première Classe, prononça ensuite le discours suivant :

« Excellence,

« Les Administrateurs et les habitans de la ville de Chambéry ne pouvaient pas espérer au-delà de ce dont ils sont aujourd'hui les témoins. Quoi de plus flatteur en effet, Messieurs, quoi de plus glorieux pour notre heureuse patrie, que de voir un Monarque, le père de son peuple, venir, au nom d'une partie de sa nombreuse famille, témoigner à l'un de nos concitoyens, les expressions de notre reconnaissance.

« Ah! Messieurs, quand le père de famille se charge ainsi d'acquitter la dette de ses enfans, un double sentiment s'élève dans leurs cœurs, celui qu'inspire le don que l'on reçoit, et le juste orgueil de s'en être rendu digne. Oui, ce nouveau bienfait du meilleur des Rois, en resserrant les nœuds qui nous lient à lui, nous impose l'obligation bien douce, de faire plus encore que nous ne fîmes jusqu'à ce jour; car, nous le disons avec vérité, le passé, s'il eut quelque mérite pour nous, ne sera que le garant de l'avenir, toutes les fois que les habitans de cette ville seront assez heureux pour être dans le cas de donner des preuves de leur fidélité, de leur dévouement et de leur amour à l'auguste famille qui nous gouverne.

« C'est en vous, Monsieur le Gouverneur, digne représentant de notre Souverain, en vous qui, mieux que personne, avez pu nous juger aux jours des tourmentes politiques, que nous mettons notre confiance, pour porter au pied du Trône les expressions de ces nobles sentimens. Ce sont des cœurs sincères que votre Excellence s'est captivés par les liens du plus respectueux attachement, qui vous demandent en ce moment de [illegible], pour témoigner au bienfaiteur de leur pays, combien est grande notre reconnaissance.

« Et vous, notre respectable compatriote, nous craindrions d'affaiblir le tribut de notre hommage, quand c'est la majesté royale qui se charge d'acquitter envers vous la dette de la patrie, elle vous remercie au nom de la vieillesse malheureuse et soulagée par vos soins, de la jeunesse, avide de science et de vertus, couronnée bientôt dans ses espérances; de l'humanité, qui réclame des asiles que vous allez lui ouvrir; enfin, des arts que vous encouragez et des monumens que vous leur [illegible].

« Il est doux pour nous de compter dans ce nombre, celui que nous érigeons aujourd'hui, et tiendra toujours la première place dans notre ville, par les sentimens qu'il est destiné à perpétuer, comme par le talent de l'artiste habile, au génie duquel nous le devons. »

Ce discours fut également applaudi de tous les assistans.

L'orchestre exécuta une brillante symphonie, et la musique devint, en ce moment, l'expression naturelle des sentimens des spectateurs.

Des glaces et autres rafraichissemens furent ensuite distribués aux dames et à tous les assistans.

Nous n'ajouterons rien à l'expression de la reconnaissance publique, si bien interprétée dans les deux discours que nous avons rapportés, ni envers nos augustes Princes, soit envers l'illustre Général dont leur royale munificence a si noblement couronné les bienfaits.

A l'entrée de la nuit, une belle illumination disposée à la façade de la Bibliothèque, présentait une couronne portant le nom du Général et cette inscription en transparent : *Au bienfaiteur de son pays, la Ville reconnaissante.* L'Hôtel-de-ville était également illuminé, ainsi que l'Hospice de *Saint-Benoît*, fondé par le Général, et les autres Hospices et Hôpitaux qui ont eu part à ses bienfaits, dont le souvenir était rappelé par les inscriptions qu'on y lisait. Les RR. PP. Capucins avaient placé une illumination à l'entrée de l'avenue de l'Eglise qu'ils construisaient en ce moment avec les fonds dus à la générosité du même bienfaiteur.

Les sentimens de reconnaissance des habitans de la ville se manifestèrent par l'illumination spontanée de la plupart des maisons des rues principales.

La cérémonie que nous venons de décrire a eu lieu avec toutes les convenances et tout l'appareil commandés par la nature de son objet et proportionnés, comme ils devaient l'être, autant que possible, à la munificence royale et à la majesté du trône d'où émanent une si haute récompense décernée à la fois par deux Souverains.

(On peut se procurer cette Description chez l'Imprimeur du Journal).

— Vendredi dernier, 29 du courant, une vapeur blanchâtre était répandue dès le matin sur notre horizon; la teinte et le mouvement des nuages semblaient présager un orage prochain. Sur les quatre heures de l'après-midi, il survint une pluie tombant par torrens et mêlée de grêle de temps à autre. En moins de deux heures, nos rivières, prodigieusement enflées, arrivèrent à une hauteur qu'on n'a lieu ordinairement qu'après deux ou trois jours de pluies consécutives. Les averses et la grêle ont causé de grands dommages dans nos environs : des terres considérables ont été emportées, des vignes et des champs ont été détruits soit par les eaux, soit par la grêle. Trente-six heures après, les rivières étaient encore épaisses du limon qu'elles ont charrié.

AVIS AU PUBLIC.

La Direction générale des Postes, afin de favoriser la correspondance des étrangers qui se trouvent aux Bains d'Aix, vient d'établir, pendant la saison des Bains, un quatrième service par semaine, qui partira savoir : d'Aix pour Chambery, le vendredi soir, et de Chambery pour Aix, le samedi après l'arrivée du courrier de France.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 25 mai. Manifeste *de la Chambre Royale des Comptes* (du 1[illegible] mai 18[illegible]) *par une notification que les droits de transit établis par les tarifs en vigueur, sont diminués de moitié.*

N. B. Sont exceptés de cette diminution les vins communs, les blés, et, dans le cas de transit extérieur, le tabac et le sel. Sont encore exceptés les [illegible] par les douanes des Marches, du Pont-de-Beauvoisin et Seyssel à la Suisse, avec sortie de la douane de l'Etat, et *vice versâ.*

PIÉMONT

Turin, 25 *mai.* Le 15 de ce mois LL. MM. ont visité, à *Gênes*, le premier poste du port franc, où elles ont considéré avec intérêt cette quantité prodigieuse de productions des pays les plus éloignés et de l'industrie de toutes les nations, cette activité, ce mouvement et cette régularité avec laquelle tout s'exécute. LL. MM. sont entrées dans plusieurs magasins, où elles ont admiré [illegible] tous les travaux du [illegible]. S. M. la Reine a daigné faire l'acquisition de quelques objets. Après deux heures d'attention dans le port franc, le Roi s'est retiré en manifestant toute sa satisfaction aux membres de la chambre de commerce.

— Le 15 du courant, a fait voile du port de Gênes, pour la Sardaigne, la corvette la *Christine*, qui transporte à sa destination S. Exc. M. le Comte d'Agliano, nommé à la charge de Vice-Roi de l'île.

— Le 27, S. M. s'est rendue au port, à bord du vaisseau amiral, la *Marie-Thérèse*, pour voir quelques bâtimens de l'escadre royale prêts à mettre à la voile. LL. MM., reçues et accompagnées par S. Exc. M. le Président chef du commerce et par M. le chef de l'état-major, ont été saluées à leur arrivée et au départ avec tous les honneurs d'usage. S. M. a paru très satisfaite de l'ordre qui règne dans le service de son escadre.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la dette publique.
Du 18 *au* 21 *mai* [illegible] l., 75 c. *Du* 23 *au* 25 *mai* [illegible] l.

NOUVELLES ETRANGÈRES

ALLEMAGNE

Le printemps a été à St-Pétersbourg, comme dans le reste de l'Europe, d'une chaleur et d'une beauté remarquables, telles qu'on ne se souvient pas d'y en avoir éprouvé de pareilles dans la même saison.

— La gazette de [illegible] annonce que le gouvernement central de la Grèce sera transféré à Athènes, que les armes de la Grèce seront à l'effigie de Minerve, avec les couleurs bleu et blanc, séparées par la croix, que la législation sera celle des empereurs Grecs, mais, pour le militaire et le commerce, on adoptera les lois françaises; que le pavillon français formera la moitié de celui du [illegible], etc.

— La gazette de Hanovre dément le bruit du mariage du Roi d'Angleterre avec une princesse de Danemarck.

— Parmi les nombreuses combinaisons qui se font au sujet des affaires de l'Orient, on annonce que la Porte cédera à la Russie, moyennant une contribution annuelle, la Moldavie et la Valachie, et que la Russie, pour éviter le reproche d'agrandissement, cédera le royaume de Pologne à un prince allemand; d'autres disent que la Moldavie, la Valachie et la Servie

auront des princes héréditaires sous la souveraineté de la Porte. Le tems éclaircira tout.

— Dans la nuit du 12 au 13 mai, un incendie, qui a eu lieu dans la ville de Bernsheim, a fait éclater six tonneaux de poudre, dont l'explosion a mis le feu à 15 maisons, qui ont été consumées. Quatre personnes ont péri et plusieurs sont blessées grièvement.

— L'emprunt négocié depuis long tems par la cour de Vienne avec M. de Rothschild vient d'être signé. Il sera de 35 millions de florins.

— Des lettres de Constantinople portent qu'en annonçant les ordres positifs pour l'évacuation des principautés, la Porte a manifesté le désir de rétablir les relations amicales avec la Russie et d'exécuter tous les traités. On dit que les principautés ont été évacuées le 9 mai.

— L'entreprise des Samiens contre l'île de Chio a fini bien tragiquement. Les Turcs vainqueurs ont eu cinq mille hommes tués ou blessés; ce qui donne une idée de la perte qu'ont dû subir les vaincus.

— L'Empereur de Russie ne part que le 21 mai de sa capitale, et son voyage paraît n'avoir aucun but militaire.

ANGLETERRE.

La Chambre des Communes a rejeté la proposition de M. Hume tendante à supplier le Roi d'ordonner une enquête sur les causes qui ont fait désarmer les habitans des îles Ioniennes.

— Des nouvelles de Pétersbourg arrivées ici par un bâtiment [illegible] annoncent que l'Empereur Alexandre est parti pour l'armée.

— Le 15 mai, le prince et la princesse de Danemarck, venant de Paris, sont arrivés à Londres avec une suite considérable.

— On mande d'Alexandrie, en Egypte, que l'armée du Vice-Roi d'Egypte, après s'être emparée des royaumes de Fazuel et de Schillouk, s'est mise en marche pour la conquête de la Nigritie.

— La troisième lecture du bill en faveur des catholiques a eu lieu à la Chambre des Communes, le 16 mai, et le bill a passé sans division.

— Le congrès des Etats-Unis d'Amérique a prononcé la reconnaissance des états indépendans de l'Amérique espagnole, à la majorité de 167 voix contre une seule.

— On attend ici une ambassade extraordinaire de Constantinople, avec des présens considérables de S. H. destinés à S. M. B.

— La seconde lecture du bill en faveur des catholiques aura lieu à la chambre Haute le 31 mai.

ESPAGNE.

Des mécontens se sont réunis à Loja, aux cris de *Vive le Roi! Vive la Religion! Mort à Riego!* etc. Ils ont brûlé le portrait du juge pour enlever chez lui, il y a eu une fusillade et quelques personnes ont été tuées. Les Cortès ont décidé qu'il y avait lieu à mettre en accusation le chef politique et les Alcaldes.

— Notre trésor a un déficit de 600 millions réaux, qui augmentera l'écart.

— Misas, qui a essuyé une défaite, s'est, dit-on, réfugié en France. On a répondu à ceux qui voulaient déclarer la guerre à la France, que celle-ci pouvait aussi bien réclamer Misas que l'Espagne reçoit le général Berton.

— Il serait trop long de faire mention de la multitude de partis qui se forment chaque jour dans les provinces contre le système actuel; de toutes parts on annonce des engagemens entre les insurgés et les milices.

— Dans toute la partie septentrionale de l'Espagne, l'opinion se prononce avec énergie contre le système actuel, et bientôt les troupes constitutionnelles ne pourront plus suffire pour faire face aux insurrections.

FRANCE.

Paris, 21 *mai*. On annonce que l'Université est à la veille d'avoir un chef dont le choix satisfera tous les gens de bien.

— On a trouvé sur la porte d'une maison, rue de la montagne de Sainte-Geneviève, ces mots: *Cette maison sera brûlée le 23*. La police a pris connaissance de ce fait.

— Les incendies ont presque entièrement cessé depuis quelques jours.

— On écrit de Charleroi que plus de trente ouvriers ont été submergés dans une fosse où ils étaient occupés de l'extraction du charbon.

— S. M. a fait remettre 30,000 fr. aux incendiés du département de l'Eure.

— Le prince de Galitzin a quitté Paris pour se rendre en Russie.

— Vingt-cinq personnes ont été arrêtées à Lyon, à la suite des troubles qui y ont eu lieu au sujet des élections. Les quatre députés nommés dans cette ville appartiennent à la majorité de la Chambre.

— M. Lambert fils, astronome adjoint à Marseille, a découvert, le 12 du courant, une nouvelle comète, qui a été aperçue ici le 18 à l'observatoire royal.

— M. le duc Decazes part aujourd'hui pour l'ambassade de Danemarck.

23 *Mai*. Une lettre de Constantinople, du 20 avril, annonce que, le 19, le Reis-Effendi a fait remettre aux ministres d'Angleterre et d'Autriche, une note pacifique, où le divan promet des ordres positifs pour l'évacuation des deux principautés.

— L'ouverture des Chambres, pour la session de 1822, aura lieu le 4 juin.

— Plusieurs états dirigent maintenant leur attention vers le Mexique; on remarque particulièrement les efforts des États-Unis d'Amérique, de la Suède, du Danemarck, des Pays-Bas, du Portugal, etc.

— Le Maire de Lyon a pris un arrêté qui contient des mesures vigoureuses pour prévenir tous désordres analogues à ceux qui ont eu lieu au sujet des élections.

— M. l'ambassadeur d'Autriche a expédié, le 21, un courrier extraordinaire pour Vienne.

— Une escadre française de 4 bâtimens est entrée dans la rivière de la Plata.

25 *Mai*. Le résumé général des élections de tous les colléges, donne 54 députés royalistes et 32 de l'opposition; différence: 22.

Banque de France: 1595 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés: 88 fr. 45 c.; 89 fr. 25 c.

VARIÉTÉS

Suite de la description de la fête de Saint EFFISIO, *en Sardaigne* (voyez le N.° précédent).

Le lendemain, second jour de la fête, on reprend la route du cap de *Pula*, après avoir entendu la messe. On arrive enfin à Pula dans la matinée, pour être reçu par le curé et les habitans, tous en habits des jours solennels. Ils vont à la rencontre du saint jusqu'à la rivière. Les cavaliers miliciens des communes de *Villacidro* et *St Jean de Pula* se joignent là au cortège, pour en rendre l'entrée plus éclatante, et son arrivée est signalée par le bruit du canon des tours ou forts, et des gardes côtes du voisinage. Bientôt à travers les champs et les prés verdoyans, on atteint le but du pélérinage, qui est la petite église de St Effisio, construite sur un promontoire au bord de la mer, au lieu même où le général romain fut enseveli par les fidèles, ainsi que l'indique un manuscrit déposé dans les archives de la cathédrale de Pise, où il est vénéré aujourd'hui, depuis que le gouvernement pisan y fit transporter ses cendres trouvées dans l'endroit même où le temple chrétien lui fut ensuite dédié sur les ruines de Nora.

On arrive à Pula, dès le jour même, de tous les pays d'alentour; car la dévotion des Sardes à St Effisio est extrêmement empressée et remarquable. Les uns sont à cheval avec leurs femmes assises en croupe à la manière du pays. Les autres sont dans leurs chars à berceaux traînés par des bœufs dont la tête est ornée de divers fruits. D'autres encore, venus des rivages opposés du beau golfe de Cagliari (lequel, avec une teinte plus sévère, a quelque ressemblance avec le lac de Genève), sont dans de petits bâtimens de diverses grandeurs et des esquifs, tous pavoisés des pavillons ou flammes des dominations successives de la Sardaigne (car St Effisio y fut toujours vénéré). L'aspect de cette petite flotille n'est pas la circonstance la moins pittoresque de la fête. Et jamais il n'en fut de plus romantique par le plus beau tems du monde, sur les bords de cette vieille mer Méditerranée, en face et à deux journées seulement de cette plage célèbre de Tunis où Régulus vint donner cet exemple frappant et tant admiré de la fidélité aux promesses (vertu malheureusement trop méconnue aujourd'hui), où le grand Scipion illustra sa vie, où expira ce grand Roi législateur, St Louis, le protecteur des Bourbons. Non jamais fête plus touchante, plus grandiose pour le voyageur sentimental.

La suite à un autre Numero.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat

AN 1822. (N.° 23). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 7 Juin.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 6 juin. Voici les résultats des observations météorologiques faites à Chambéry pendant le mois de mai dernier.

MAI 1822.

Baromètre à 0°			*Thermomètre centigrade*		
Moyenne du 1.er au 10 :	733.	55	Moyenne du 1.er au 10	+ 17.	2
— du 11 au 20 :	733.	11	— du 11 au 20	+ 16.	9
— du 21 au 31 :	740.	57	— du 21 au 31	+ 20.	4
Maximum, le 31 :	745.	0	*Maximum*, le 31	+ 30.	0
Minimum, le 10	726.	0	*Minimum*, le 3	+ 6.	5

Le *maximum* de 30 degrés du thermomètre centigrade, qui a eu lieu le 31 mai, répond à 24 degrés de Réaumur.

— Les 29 et 31 mai dernier, et le 1.er juin courant, S. G. Mgr l'Archevêque de Chambéry a conféré les Ordres dans sa Chapelle à soixante-douze jeunes ecclésiastiques et à trois Capucins, savoir 20 pour la tonsure et les quatre Ordres mineurs; [illegible], pour le Sous-diaconat, dont un Capucin; 6 pour le Diaconat, et 27, pour la Prêtrise, dont deux Capucins.

PIÉMONT.

Turin, 30 mai. Le 19 du courant, dans la séance ordinaire de la Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale des sciences, M. le prof. Giobert a lu un rapport, au nom d'une commission, sur les machines construites par l'ingénieur Lana, pour produire le gaz hydrogène carboné qui sert à l'éclairage. M. le professeur Carena a fait un rapport sur l'appareil proposé par M. Bory, mécanicien à Bziers, pour extraire une huile quelconque, avec économie de tems et de dépense, et en plus grande quantité qu'avec la méthode ordinaire. M. le professeur Borson a lu un travail intitulé: *Addition à la Notice concernant les ossemens d'animaux trouvés dans la mine de houille de Cadibona.*

Le 23, dans la séance de la Classe des sciences morales, historiques et philologiques, M. le prof. Boucheron a payé, dans un discours latin, un tribut d'éloge à la mémoire de feu M. l'Académicien Vernazza de Freney. Ce discours a été approuvé à l'unanimité pour être inséré dans les volumes

de l'Académie. Le même membre a lu en latin la vie de feu l'abbé Valperga de Caluso. S. Exc. M. le Comte Napion a présenté à la classe un *fac simile* exact de l'inscription romaine de l'arc de Suse, levée par lui sur le lieu même; il a lu ensuite une notice sur l'état actuel de ce monument. La classe a décidé que cette inscription sera insérée avec les dessins dans les volumes de ses Mémoires.

— S. Exc. M. le Comte de Serre, ambassadeur de S. M. T. C. près S. M. le Roi des Deux-Siciles, a eu l'honneur de présenter ses hommages à LL. MM., à son passage à Gênes, d'où il est parti le 22 mai pour sa destination.

— Le sculpteur Vinlan Calla a eu l'honneur d'être présenté à LL. MM., qui ont daigné approuver et récompenser généreusement divers travaux de son art.

1er *Juin*. LL. MM. ont daigné honorer de leur présence le dernier exercice des élèves de l'école des sourds-muets de Gênes, dirigée par le célèbre P. Assarotti. LL. MM., en payant un tribut d'honorables éloges au respectable instituteur, ont donné aux élèves les encouragemens les plus flatteurs et les marques les plus touchantes d'affection.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. % cons., rentes rachetables, à dater du 1er avril 1822. *Du* 25 *au* 30 mai 1822 85 l. *Du* 30 *mai au* 1 *er juin* 85 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Les Souliotes se fortifient dans leur ville, où ils ont établi une fabrique de sabres; ils ont dressé une batterie de 60 pièces de canons, soutenue par une armée de 25,000 hommes.

— C'est le défaut de vivres qui a obligé les Turcs de livrer Corinthe aux Grecs; ceux-ci leur ont accordé une honorable capitulation.

— Le cabinet de Berlin a accordé une amnistie entière à tous les officiers qui, sans congé de service, avaient pris du service dans l'ancien corps de Brunswick-Oels.

— A l'arrivée de M. de Tatischeff, à Pétersbourg, le 30 avril, il a été tenu, en présence de l'Empereur, un conseil extraordinaire dont le résultat n'est pas connu.

— Les troupes asiatiques, suivant les ordres de Sa Hautesse, ont en effet commencé, le 8 mai, à évacuer les deux principautés.

— Le 22 avril, le patriarche de Constantinople fut mandé à la Porte, où il fut comblé de louanges par les ministres ottomans, au sujet d'un sermon qu'il avait prononcé, et où il reçut au nom du Sultan un don considérable pour servir à la restauration de la cathédrale.

— Le Capitan-Pacha, après la reprise de Scio, s'est préparé à une autre expédition contre Samos.

— L'Empereur Alexandre doit, dit-on, publier incessamment une déclaration sur l'état des négociations avec la Porte pour le maintien de la paix.

Angleterre.

Des lettres du Brésil annoncent la plus grande tranquillité. Elle est due à l'énergie du prince royal. Mais l'arrivée d'un général européen à San-Salvador a donné lieu à une rixe sanglante entre les troupes portugaises et les soldats brésiliens; il y a eu plus de 200 de ceux-ci tués et de soldats européens.

— Des lettres de Saint-Thomas, du 20 avril, annoncent que Bolivar marche avec un corps d'armée pour aider les indépendans du Pérou, à expulser les troupes espagnoles qui occupent encore la province de Quito.

— Une des premières maisons de Londres a reçu une lettre de Constantinople, du [illegible], qui annonce le nouveau délai de [illegible] donné par la Porte pour l'évacuation des deux principautés.

Espagne.

Dans la *Fontana* (loge du premier ordre) de Madrid, les chevaliers communeros ont tiré au sort pour savoir celui qui se chargerait d'assassiner le chef politique de la capitale. Le sort étant tombé sur M. [illegible], celui-ci s'est récusé, ainsi que ceux que le sort a désignés après lui.

— L'insurrection se propage; plusieurs villages se soulèvent.

— Le bruit court que Lerida est tombée au pouvoir des royalistes.

— Les insurgés sont entrés à Vinaroz, ayant un prêtre à leur tête.

— Le 18, les Cortès ont décrété que les provinces soulevées et notamment la Catalogne, seraient déclarées en état de siége.

— L'heureux accouchement de la princesse, épouse de l'Infant don Carlos, et la naissance du prince ont causé beaucoup de joie au peuple de Madrid.

France.

Paris, 28 *mai*. S. M. a visité le salon d'exposition et a particulièrement loué les productions de MM. Pradier, Gosse, Hersent, Watelet, Gérard, Picot, Drolling, Fragonard, Gros, Regnier, Michallon, Turpin, Bidauld, Bourget, Mme Jacotot, etc.

— On annonce que plusieurs ministres d'état ont donné ou reçu leur démission.

— Un courrier extraordinaire arrivé à l'ambassade d'une des grandes puissances, vient d'apporter la nouvelle d'un arrangement définitif entre la Russie et la Porte.

— Dans la session prochaine des Députés, il y aura 177 membres au côté droit, 85 au centre droit, 106 au côté gauche, 62 au centre gauche. Total pour la droite 262, pour la gauche 168. Différence en faveur de la droite 94.

— Le 29 mai, une trombe a fait explosion sur la commune de Pinte, près Tournus et a noyé onze personnes. Le 30, un orage, accompagné d'une

pluie par torrens et d'une grêle affreuse, a éclaté sur la ville de Cambrai. Un père de famille a été tué par la foudre.

— Un bateau à vapeur, construit en fer, doit arriver sous peu, de Londres à Paris.

30 *Mai*. Le 28, sur les cinq heures du soir, un orage a éclaté sur la commune de Gommecourt (Meuse); la grêle a fini de ravager ce que la pluie avait épargné. Beaucoup de communes du même département ont été ravagées le même jour.

— Les dispositions faites au Louvre pour la séance royale, sont les mêmes que l'année dernière. Le premier juin, sous la présidence de M. de la Croix-Frainville, doyen d'âge, on tire au sort les noms des membres de la grande députation qui doit aller au devant de S. M.

1er *Juin*. M. le comte Molé et MM. Jaucourt et Aubel ont, dit-on, donné leur démission de ministres d'état.

— On apprend d'Espagne que toutes les troupes de l'Arragon ont reçu ordre de se rendre en Catalogne. On a proposé aux Cortès de mettre en accusation le chef politique de Madrid, qui a fait fermer le club de la Fontana. Le parti modéré l'a emporté et la proposition a été écartée. Partout les pierres de la constitution renversées, sont remplacées par des croix.

— Un affreux incendie a consumé 27 maisons dans une commune rurale de la Meuse. Le 29 mai, la foudre a mis le feu à l'un des faubourgs de Langres; la ville entière était menacée, sans le courage et le zèle des troupes.

Banque de France 1597 fr. 50 c.; 1610 fr.
Cinq pour cent consolidés 89 fr. 60 c.; 89 fr. 75 c.

ITALIE.

Le 20 mai, un orage accompagné d'une grêle dont quelques grêlons pesaient de 6 à 9 onces, a complètement ravagé quatorze des communes les plus fertiles du Bolognèse.

— Le 25 mai, l'avocat Jules Besini, directeur de la police provinciale de Modène, a été assassiné sur le soir, en rentrant chez lui. Percé de part en part, il a encore eu la force d'arracher lui-même le fer de son sein et le temps de recevoir les sacremens de l'église. S. A. R., a ordonné les poursuites les plus promptes contre les meurtriers, et a daigné annoncer à sa veuve qu'elle voulait faire jouir sa famille de tout le traitement attaché aux nouvelles fonctions de contrôleur du gouvernement, qui étaient destinées au défunt en récompense de son zèle et de ses travaux.

— On apprend du Tyrol, que le 7 mai, le bourg d'Imst, dans la vallée de l'Inn supérieure, a été consumé par un incendie dont la violence, excitée par le vent, a résisté à tous les efforts. De deux cent-vingt maisons qui composaient ce bourg, il n'en est resté que quatorze.

— S. Exc. sir Thomas Maitland, lord haut-commissaire britannique dans les îles Ioniennes, qui fait une absence momentanée, est arrivé à Trieste, d'où il est parti pour Vienne.

SUISSE.

Le 7 mai, un orage épouvantable et la grêle ont fait de tels ravages dans plusieurs communes du district d'Arberg, qu'on a été obligé d'ensemencer de nouveau les champs.

— Une ordonnance provisoire du ministre des finances du grand-duché de Bade défend l'importation des vins de France.

— Le Canton de Lausanne vient d'adopter un système uniforme des poids et mesures, rattaché au système métrique.

— Le lord haut commissaire des îles Ioniennes, sir Thomas Maitland, se trouve en ce moment à Zurich, venant de Trieste par Venise.

VARIÉTÉS.

MUSIQUE RELIGIEUSE.

Adoro te devotè, Motet à trois voix, pour haute-contre ou dessus, ténor et basse taille, sans accompagnement, gravé sur grand format, avec un frontispice orné d'une gravure représentant un Ange planant dans les nuages et tenant une Croix, avec cette légende *Ad majorem Dei gloriam*.

Par M. G.-M. R., de l'Académie des Philarmoniques de Bologne et de plusieurs sociétés savantes et littéraires.

A Lyon, chez *Cartoux*, éditeur marchand de musique, rue Saint-Côme, N° 4; et à Chambéry, chez Puthod, libraire. Prix 3 fr. 75.

La musique remplit sa destination la plus noble et la plus naturelle, elle use de sa plus belle prérogative, lorsqu'elle consacre ses chants à l'adoration du souverain maître de l'univers; que, chantant la grandeur et la gloire du Roi des Rois, elle nous fait, en quelque sorte, jouir, par anticipation, du chœur des Anges, célébrant les mystères de l'éternité, que, fidèle et digne interprète des sentimens de la piété, elle joint ses accens aux accens d'un cœur religieux; lorsqu'elle réunit ses concerts à la voix des fidèles remerciant le père commun de tous les hommes de ses bienfaits et de son amour, ou que, mêlant ses accords à l'humble prière du chrétien, elle semble en augmenter la ferveur et la porter jusqu'au pied du trône éternel, en s'élevant avec elle dans les régions célestes.

Nous n'ignorons pas les objections qui ont été faites plus d'une fois contre l'usage de la musique appliquée aux cérémonies de la

Religion : nous avons discuté ailleurs ces objections avec beaucoup de détail, nous croyons les avoir résolues par les raisonnemens les plus concluans, et nous n'en avons laissé aucune sans réponse (1). Ce n'est point ici le lieu de rentrer dans cette importante discussion, qui nous mènerait trop loin.

Parmi les objections dont il s'agit, l'une des principales est la crainte de voir introduire dans les églises des airs profanes et contraires à la sainteté du lieu. Ce reproche ne s'adresse pas à la Musique, mais au musicien qui viole gratuitement la loi des convenances et à qui l'on a négligé de tracer la ligne de ses devoirs. Au surplus, des ecclésiastiques respectables, qui peut-être ont fait plus d'une fois cette objection, se sont chargés eux-mêmes d'y répondre, en appliquant à des cantiques sacrés non-seulement des airs profanes quelconques, mais des airs rappelant des couplets licencieux ou impies, et même des chants de mort d'infernale mémoire, renouvelant les plus affreux souvenirs. Ils ont pensé que la Religion pouvait sanctifier les chants des passions mondaines et même les sacriléges accens de l'impiété. Nous avouons que nous serions nous-mêmes plus sévères qu'eux sur ce point, et nous renvoyons à ce que nous avons dit ailleurs à ce sujet.

Quant à l'emploi de la musique instrumentale, que quelques personnes voudraient exclure de nos temples, nous croyons n'avoir rien laissé à désirer sur les moyens de prévenir tous les abus et de lever toutes les difficultés. Mais il ne peut être ici question de cet article, attendu que le Motet que nous annonçons est destiné à être chanté par des voix seules, sans aucune espèce d'accompagnement. L'auteur, considérant qu'il n'est pas toujours facile d'avoir les instrumens et les musiciens nécessaires pour obtenir une bonne exécution, a voulu faciliter celle du morceau dont nous parlons, dans toute église où l'on peut réunir trois voix convenables. Dans toute composition à trois parties obligées, l'harmonie étant à peu près complète, un trio régulier peut en effet se passer d'accompagnement.

L'auteur de la pièce qui fait le sujet de cet article s'est

(1) Mémoire intitulé : *De la Musique dans les Eglises considérée dans ses rapports avec l'objet des cérémonies religieuses*, suivi de deux Lettres sur le même sujet. Ce Mémoire se trouve à Chambéry, chez Puthod, libraire.

attaché à étudier la couleur religieuse et le style particulier qui convient à la musique d'église. Il s'est exercé, dans ce genre de composition, sur des pièces de divers caractères.

Il n'appartient pas à l'auteur de cet article, qui est en même tems l'auteur du Motet annoncé ci-dessus, de rien dire de ce dernier; il lui suffira d'observer qu'il ne s'est décidé à le publier que d'après le jugement des maîtres de l'art, ensuite duquel l'éditeur, de son plein gré et sans consulter l'auteur, a voulu faire à cette composition, l'honneur de la gravure qui en décore le frontispice.

Cette pièce comprend quatre morceaux distincts, qui peuvent se chanter de suite, mais qui sont tellement combinés, qu'on peut les chanter chacun à part, ou en réunir deux, ou trois, à volonté, selon le tems et les circonstances, ce qui est indiqué dans une remarque placée au frontispice. Nous ajouterons que, pour augmenter l'effet de l'harmonie, il seroit bon de faire chanter la partie de basse par deux voix à l'unisson, excepté dans les *solo* de cette partie. Cette pièce ou les morceaux qui la composent, peuvent se chanter à la messe, au moment de l'Élévation, à la bénédiction du St. Sacrement, dans les solemnités du Jeudi Saint, de la Fête Dieu, etc.

Sur la demande qui a été faite à l'auteur, il a livré à la graveur un autre Motet, sur les paroles *Ecce panis Angelorum*, suivi d'un *Tantum ergo*, l'un et l'autre également à trois voix; ces deux pièces paroîtront incessamment.

Fin de la description de la fête de Saint Effisio, *en Sardaigne* (voyez les N.os 21 et 22 de ce Journal).

« Mais lorsque la grand'messe fut commencée au son d'une harmonie à trois voix rustiques, auxquelles répondoit un chœur également rustique, d'un genre vraiment étrange, mais non sans quelque mélodie; lorsque le prêtre éleva l'hostie sainte, que je vis tout un peuple prosterné à terre, comme par enchantement, au tintement de la cloche, au bruit des salves des bâtimens pavoisés et de l'artillerie des tours de défense des rivages voisins, bruit auquel se mêloit encore le brisement des flots sur ces paisibles rivages, lorsque j'entendis ce peuple invoquer près du Très-Haut, par St. Effisio, la protection de ses céréales et de ses vins, un mouvement inexprimable de respect et d'enthousiasme vint s'emparer de moi. Je me prosternai aussi; et le cœur vivement désireux de posséder une légère portion des talens de l'inimitable auteur *des Martyrs*, pour peindre tout ce que cette scène me faisoit éprouver, je m'écriai: O puissance de la foi chrétienne, pourquoi les hommes vont-ils chercher leur félicité hors de ton empire? *L'Alternos* chargé de l'ordonnance de la fête par le Vice-Roi, a, d'après cette commission, les honneurs du fauteuil et du dais dans la salle du festin. La ville de Cagliari lui fournit une somme d'argent

pour subvenir aux dépenses, et il offre des repas et des collations à tous ceux qui viennent à la fête. Il fournit encore des comestibles aux cavaliers d'escorte. On voyait de tous côtés sur la fougère des repas champêtres où présidait la plus parfaite cordialité. Aucun désordre n'eut lieu, car chacun était content d'honorer le saint protecteur de la patrie. Le lendemain, quatrième jour, il reprit, ainsi que son cortége, la route de Cagliari dans la matinée, et dans le même ordre qu'il était venu.

Comme nous étions restés à Pola, pour y examiner les restes de l'amphithéâtre et autres vestiges antiques de la ville de Nora, nous entendîmes ensuite au loin, dans l'avant-soirée, le bruit de l'artillerie des forts qui saluèrent encore l'entrée de St. Efisio dans la capitale de l'île de Sardaigne. La population entière de cette ville s'était de nouveau portée à sa rencontre, pour l'accompagner à son église, où il reçoit chaque jour les hommages d'une fervente dévotion. Heureux les peuples qui gardent ainsi leurs anciennes traditions! Heureux les gouvernemens qui protégent les coutumes religieuses des peuples! Combien de codes fameux ne pourraient remplacer de tels bienfaits!

ANNONCE.

Paris. — Dans un moment où tous les hommes honnêtes sont affligés de la réimpression scandaleuse de tant d'écrits destinés à propager l'esprit d'impiété et de libertinage, nous ne saurions donner trop d'éloges aux éditeurs qui multiplient les ouvrages propres à inspirer le goût pour les vertus et les lettres. Parmi les nombreux ouvrages du grand siècle, il n'en est point qui mérite plus de fixer l'attention des amis de la religion et des lettres que les œuvres du grand évêque de Meaux, le plus beau génie qu'ait donné le monde, le dernier père de l'église et l'éternel désespoir des incrédules de tous les tems. M. N. Pichard, quai Conti, N° 5, poursuit avec la plus grande activité la publication des œuvres choisies de Bossuet, 20 vol. in-12. Prix de chaque volume 2 fr. et 2 fr. 75 c. par la poste. Chaque ouvrage se vend séparément 3 fr. le volume. — On les trouve aussi à Chambéry, chez Puthod, libraire.

AVIS.

Le sieur Villat, tapissier, venant de Paris, désire fixer sa résidence à Chambéry. Il a apporté des dessins variés pour meubles, lits, draperies de croisées, en tout genre, et autres objets de décoration relatifs à son art. Il a l'honneur de prévenir ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il mettra tous ses soins à le mériter. Il fait tous les ouvrages de son état à des prix très-modérés. Il est logé provisoirement chez ses parens, rue *Croix-d'Or*, N° 5.

LOGOGRIPHE.

Je suis français. Partout on me met en usage;
Heureux pour qui l'épreuve est à mon avantage!
De mes pieds rompez l'assemblage:
Je suis toujours latin avec les deux premiers,
Hébreu je suis toujours avec les trois derniers.

Le mot de la dernière *Charade* est *mic-mac*.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

An 1822. (N.° 24). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 14 *Juin*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 13 *juin*. La Procession générale de la Fête-Dieu a eu lieu, jeudi dernier, 6 du courant, dans cette ville, avec la même solennité que les années précédentes. Elle a été extrêmement nombreuse, et le plus grand ordre y a régné partout.

— Les habitans de ce Duché ne sauraient voir sans une douce satisfaction les grands souverains qui veillent sur le repos de l'Europe, donner à leur pays une marque honorable de l'intérêt qu'ils lui portent, en récompensant successivement les braves militaires dont le zèle et le dévouement, d'accord avec la conduite des fidèles Savoisiens, ont concouru à maintenir parmi eux le calme et le bon ordre dans les fâcheuses circonstances des événemens de l'année dernière. Sous ce rapport, ils apprendront avec plaisir que S. M. l'Empereur d'Autriche vient de donner une preuve éclatante de son estime à M. le Chevalier Cassio, Major Commandant les Carabiniers Royaux en Savoie, en lui conférant la décoration de la Couronne de Fer. La dépêche de S. Exc. M. le Feld-Maréchal Comte de Bellegarde, à laquelle était jointe la décoration, contient les témoignages les plus flatteurs pour cet Officier supérieur, dont il rappelle la belle conduite pendant les derniers troubles, et les services qu'il a rendus, dans cette occasion, à la bonne cause; services que les Savoisiens ne sauraient oublier.

— Nous éprouvons depuis long-tems une chaleur excessive: le thermomètre de Réaumur, à l'ombre, s'élève journellement au-dessus de 25 degrés. Le 11, après midi, pendant une pluie orageuse de quelques instans, le tonnerre est tombé à Aix, sur la petite place, et la grêle a causé des dommages dans quelques communes.

— Un particulier nous écrit de Bonne, en Maurienne, que, depuis près de vingt jours, il éprouvait une oppression qui allait en augmentant, avec une enflure générale et une éruption à la peau avec forte démangeaison. Il se rendit aux eaux d'Echaillon, où il débuta par 13 verres. Il dit qu'à chaque verre qu'il buvait, il lui semblait que son estomac se délivrait entièrement de quelque embarras; qu'au 25.e verre, il sentit ses douleurs et son oppression cesser entièrement, que l'enflure disparut dans la journée, que, le soir, il se trouva libre et parfaitement dispos; enfin, que, depuis

un mois passé en ces lieux, il n'a plus ressenti la moindre incommodité. Si cette guérison, en quelque sorte miraculeuse, est due à l'action des eaux ; c'est ce sur quoi il ne nous appartient pas de prononcer. elle mérite d'être citée.

— Le six mai dernier, a eu lieu, dans la paroisse des Clefs, mandement de Thônes, une pieuse et touchante cérémonie qui avait un double objet : la consécration de la Chapelle des Envers, et l'établissement de la dévotion appelée le *Chemin de la Croix* (*Via Crucis*), dans cette Chapelle fondée par la généreuse piété de M. Reinod, né dans la paroisse des Clefs, actuellement chanoine à la Métropole de Lyon. MM. les Ecclésiastiques de l'Archiprêtré, ayant à leur tête M. le Vicaire Archiprêtre Curé de Serraval, portant une relique de la vraie croix du Sauveur, accompagnés des nombreuses Confréries du St Sacrement et du Rosaire, et suivis de plus de trois mille fidèles des environs, se sont rendus processionnellement de l'église paroissiale des Clefs à la Chapelle des Envers. Après la bénédiction de la Chapelle, M. le Curé de Manigod prononça un discours relatif à l'objet de la cérémonie, dans lequel il n'oublia pas de payer un juste tribut d'éloge et de reconnaissance au fondateur de la Chapelle, se rendant, sur ce point, l'interprète des sentimens de tous les habitans de cette vallée. On procéda ensuite à la bénédiction des Croix et des tableaux de station, qui furent placés dans le contour intérieur de la Chapelle, en attendant l'érection des Oratoires qui seront placés de distance en distance sur le chemin qui conduit de l'église à la Chapelle. Après les stations et les prières d'usage, il fut célébré une grand'messe, et la procession s'en retourna en chantant le *Te Deum*.

La ferveur et le recueillement des assistans, l'ordre parfait qui n'a cessé de régner parmi cette foule de peuple, le vif intérêt qu'a inspiré cette sainte inauguration, prouvent que l'esprit de religion, heureuse et unique garantie des mœurs, se conserve dans nos vallées. Puissent le zèle et l'exemple des vertus qui distinguent particulièrement le Clergé de Savoie, continuer à l'y maintenir toujours et à propager son influence salutaire dans toutes les classes de la société !

— Pour répondre à la bienveillance soutenue dont notre feuille est honorée dans le pays et dans l'étranger, nous venons d'étendre nos moyens de correspondance, afin de donner à ce Journal tout le degré d'intérêt que peut comporter le cadre dans lequel il est circonscrit.

N. B. M. le docteur Dumaget, médecin des prisons royales de Chambéry, dans une *Lettre* qu'il a adressée à M. Cunningham, a relevé les erreurs contenues dans un écrit de ce dernier, touchant l'état et le régime de nos Prisons.

Sur les Eaux d'Echaillon.

Dans le nombre des richesses précieuses que possède la province de Maurienne, les eaux de l'Echaillon méritent une attention particulière. M. le docteur Gibert en a fait une analyse dans le courant de l'année dernière, et son rapport vient d'être livré à l'impression. Les hommes de l'art pourront facilement

se convaincre, en lisant l'opuscule de ce Professeur célèbre, des effets salutaires qu'on doit attendre de l'usage de ces eaux bienfaisantes. Je ne parlerai pas des détails chimiques que donne M. Giobert, je me contenterai d'extraire de son ouvrage le passage suivant.

« Plusieurs dames qui avaient éprouvé une suppression subite de lait à la suite de leurs couches, ont été radicalement guéries en buvant les eaux de l'Echaillon. Trois personnes atteintes de la jaunisse ont obtenu récemment, par le même moyen, l'entier rétablissement de leur santé. L'usage de ces eaux a plusieurs fois dissipé des obstructions des glandes et des viscères abdominaux, ainsi que des rhumatismes chroniques. Les dartres, même les plus invétérées, résistent difficilement à leur efficacité. Les eaux de l'Echaillon sont essentiellement acidules et purgatives; elles peuvent souffrir le transport sans perdre de leur vertu. »

M. Giobert se plaît ensuite à rendre hommage aux talens de M. le docteur Falcoz, médecin de St. Jean de Maurienne, auquel il doit plusieurs de ces observations. M. Falcoz mérite en effet la confiance publique, qu'il s'est d'ailleurs amplement acquise; et s'il est honoré par les éloges d'un confrère, il ne l'est pas moins par l'estime de tous les hommes de bien.

Je vais adresser dans chaque province une certaine quantité d'exemplaires qui suffiront pour faire connaître dans toute la Savoie la bonté des eaux de l'Echaillon. Quoique l'établissement qui existe sur les lieux, soit encore à sa naissance, il offre déjà néanmoins plusieurs agrémens. M. Courtois, propriétaire de cette ville, dont le zèle pour le bien public mérite les plus grands éloges, a fait construire à l'Echaillon deux bâtimens en bois, dans l'un renferme huit à dix bains ainsi que plusieurs lits de repos; M. Courtois a créé dans l'autre un restaurant très bien approvisionné. D'ailleurs la source n'étant qu'à 15 minutes de St. Jean, les étrangers trouveront dans cette ville des logemens commodes et les soins les plus empressés. L'administration va s'occuper d'une manière active de donner à cet établissement tout l'agrandissement dont le local est susceptible.

Saint-Jean-de-Maurienne, ce 12 juin 1812.

Le Vice-Intendant, ROSSET.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Vendredi prochain, 21 du courant, à dix heures du matin, et ensuite d'autorisation supérieure, il sera procédé, au bureau de la Vice-Intendance du Faucigny, à Bonneville, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication de l'entreprise relative à la reconstruction d'un pont en pierre sur le torrent de Bonnant, territoire de la commune de St Gervais, sur la mise à prix de 14,207 l. 35 c., montant des travaux à exécuter par l'entrepreneur, outre ceux à la charge des communes.

L'on donnera connaissance au secrétariat de ladite Vice-Intendance, des plans, devis et des conditions de l'adjudication.

AUTRE AVIS.

Le jeudi, 27 du courant, à onze heures du matin, il sera procédé, par devant MM. les Syndics et Conseillers de la ville de l'Hôpital, chef-lieu de la province de Haute Savoie, dans la chambre consulaire dudit lieu, par la voie d'enchères publiques, à l'extinction des feux, à l'adjudication des travaux à faire pour l'agrandissement de l'Eglise dudit lieu, évalués à la somme de 6364 l. 68 c., par le devis estimatif qui, ainsi que les projet, plan et le cahier des charges, clauses et conditions, sont déposés au secrétariat de la ville, où l'on pourra en prendre connaissance sans déplacement.

Le délai, pour l'admission de nouveaux rabais du sixième ou demi-sixième, expirera le 8 juillet prochain, à dix heures précises du matin, pour ensuite passer à l'adjudication définitive, en faveur de la personne qui fera la meilleure condition.

AVIS. — *Changement de domicile.*

Le Receveur des deniers des Hospices civils de Chambéry prévient les personnes qui ont à traiter d'affaires avec lui, en ladite qualité, qu'il vient de changer de logement; sa demeure actuelle est dans la rue neuve du Verney, au second étage au-dessus du sieur Barlet, serrurier.

PIÉMONT.

Turin, 6 *juin*. Nous éprouvons une chaleur extraordinaire. Le thermomètre de Réaumur, à l'ombre, s'élève régulièrement à 25 degrés. La récolte des grains est assurée, et les dommages causés aux vignes par les derniers orages, sont moins sensibles qu'on ne l'avait craint.

8 *Juin*. Dans la nuit du 6 au 7, LL. MM., accompagnées de S. A. R. Madame la Duchesse de Chablais, sont heureusement arrivées ici, venant de Gênes, où elles ont laissé les plus chers souvenirs de leur séjour et de la bienfaisance qu'elles ont exercée soit envers des particuliers, soit envers les établissemens utiles et pour l'encouragement du commerce. Le 7 au soir, elles sont allées à la rencontre de S. M. le Roi Victor Emmanuel, qui est arrivé au château de Moncalier.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% cons., rentes rachetables, à dater du 1er avril 1822. *Au 8 juin* 1822 ... 90 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

Les nouvelles d'Odessa continuent d'être à la paix. *L'Observateur autrichien* confirme la publication officielle faite à Jassy, le 5 mai, de l'évacuation de la Moldavie et du commencement du départ des troupes dès le 9.

— Des nouvelles de Constantinople, du 6 mai, portent que le Capitan-Pacha, attaqué dans les eaux de Chio, par une flotte grecque assez nombreuse, a perdu deux ou trois bâtimens.

— On apprend de St.-Pétersbourg, [illegible] mai, que l'ambassadeur de S. M. le Roi de Sardaigne était arrivé dans la capitale de la Russie.

— Les Grecs voient avec peine disparaître les motifs de la guerre entre la Russie et la Porte, par l'évacuation des principautés.

— D'après des nouvelles de Janina, du [illegible] mai, Chourchid-Pacha est toujours aux prises avec les Albanais et les Souliotes, au secours d'un petit-fils d'Ali-Pacha, qui s'est aussi rendu en ôtage aux Souliotes.

— On a célébré avec pompe, à Berlin, le 25 mai, le mariage de la princesse Alexandrine, fille du Roi, avec le grand-duc héréditaire de Mecklembourg-Schwerin.

Angleterre.

La gazette officielle de Lima contient une ordonnance du général San-Martin, *Protecteur* du Pérou, pour l'organisation provisoire du pays, en attendant l'établissement d'une constitution. Il déclare la religion catholique, apostolique et romaine, religion de l'état. Le protecteur réunit tous les pouvoirs. Le ministre des finances a rendu un décret qui séquestre les biens des Espagnols émigrés et des Américains qui ont servi l'armée royaliste.

— La troisième lecture du bill en faveur des catholiques aura lieu à la chambre haute, le [illegible] juin.

— A la suite de la rixe qui a eu lieu à bord d'un navire anglais, entre quelques matelots et des Chinois, dans laquelle un ou deux ont été tués, le Vice-Roi de Canton a suspendu toute communication de la Chine avec l'Angleterre.

— Le lord chancelier, après avoir examiné une pétition présentée par l'Evêque de Chester contre l'admission des pairs catholiques, déclare que presque toutes les signatures que l'on attribuait aux membres du clergé de Manchester sont de la même main, et que tous les habitans signataires se réduisent à leurs femmes.

— Le bruit du mariage du Roi d'Angleterre avec la Princesse royale de Danemarck, fille du Roi régnant, continue à se soutenir.

Espagne.

Des nouvelles de Barcelonne donnent quelques détails sur l'affaire sanglante qui a eu lieu devant la ville de Cervera, dans laquelle les troupes de l'Arragon sont entrées à la bayonnette, après avoir battu le corps de la Trappe; Carrera a été [illegible].

— Un nouveau chef vient de se montrer aux environs de Tortose, et partout il a été reçu avec un enthousiasme extraordinaire.

— Mina est entré, le 23 mai, dans Puycerda, à la tête de 700 hommes.

— Les Cortès ont adressé au Roi un long message, dans lequel ils attribuent tous les troubles du royaume au mauvais choix des ministres et des fonctionnaires, ils demandent que toute la milice volontaire soit armée, qu'il soit déclaré aux puissances étrangères que l'Espagne ne souffrira aucune intervention dans ses affaires, etc.

FRANCE.

Paris, 4 juin. Le 19 mai, un orage des plus violens a dévasté plusieurs communes dans le département de l'Allier.

— Une ordonnance royale rétablit les fonctions et le titre de *Grand-Maître* de l'Université. Une autre ordonnance nomme aux fonctions de Grand-Maître, M. l'abbé Frayssinous, premier aumônier du Roi et évêque d'Hermopolis.

— Les sciences viennent de faire une grande perte en la personne de M. l'abbé Haüy, membre de l'Institut et auteur de plusieurs savans ouvrages de physique et de minéralogie.

— L'embargo qui avait été mis au Port-au-Prince, sur les bâtimens français, au sujet d'un différend, a été levé le 6 avril.

— On a découvert à Lisbonne un complot contre le gouvernement constitutionnel; vingt-six personnes ont été arrêtées.

— Les incendies continuent. On cite des maisons brûlées à Lille et dans les environs, à Vitri-le-François, à Sainte-Menehould, etc.

— On rebâtit en ce moment l'église des Théatins, qui a été profanée plusieurs fois pendant la révolution. On comptait anciennement à Paris plus de 200 églises; plus de 150 ont été détruites.

— M. le comte de Marcellus, député, arrivant de Londres, annonce qu'on n'y fait aucun doute du maintien de la paix.

6 Juin. La séance royale pour l'ouverture des Chambres, a eu lieu avec tout le cérémonial ordinaire. S. M. a déclaré que le motif qui l'a déterminé à avancer l'époque de la convocation des Chambres, était la nécessité de faire cesser les mesures provisoires de finances auxquelles il fallait recourir chaque année. Le discours du trône a fait mention des relations amicales de la France avec les puissances étrangères, de l'espoir que la paix serait maintenue dans l'Orient, des mesures de précaution que la raison commande de continuer sur les frontières de l'Espagne; il a fait allusion aux tentatives inutiles de la rébellion, aux incendies, et annoncé la ferme intention de comprimer tout ce qui tendrait à compromettre la tranquillité publique. Le discours de S. M. a été couvert d'acclamations.

— Le 31 mai, à sept heures et demie du matin, on a ressenti un tremblement de terre assez fort à Nantes, à Angers, à Niort et à Tours.

— Un individu qui rodait autour du pavillon Marsan, ayant essayé de jeter un paquet par une fenêtre ouverte, a été arrêté sur le fait par les factionnaires du poste voisin.

— Il est arrivé le 4 au matin, au ministère des affaires étrangères, un courrier extraordinaire de Madrid.

6 Juin. La Chambre des Députés s'occupe de l'admission des nouveaux membres. MM. de la Bourdonnaye, Bazire, de Bonald, de Vaublanc et Chabrol de Crouzol, ont été élus candidats à la présidence de la Chambre.

— On écrit de Perpignan que Mina a été battu par les troupes constitutionnelles, et qu'une partie des siens s'est réfugiée sur le territoire français.

— Le *Constitutionnel* avait publié un prétendu manifeste de l'Empereur Alexandre, qui a été généralement reconnu pour apocryphe.

Banque de France 1600 fr ; 1625 fr.
Cinq pour cent consolidés : 95 fr. 25 c.

ITALIE.

Milan, 5 *juin*. Le 3 du courant, S. A. I. l'Archiduchesse Vice-Reine est accouchée heureusement d'une princesse.

Naples, 30 *mai*. Le Journal des Deux-Siciles d'hier contient, par extrait du *Journal de Savoie*, l'honorable décision de S. M. le Roi de Sardaigne, Charles-Félix, du 3 avril dernier, en faveur de la Brigade de Savoie.

— S. M. vient de rendre un décret qui pourvoit à la conservation des tableaux, statues et tous objets d'art et d'antiquité, qui en défend l'extraction des églises et des édifices publics, ainsi que toute exportation sans une autorisation spéciale, et établit une *Commission d'antiquités et de beaux arts*, chargée de veiller à tout ce qui intéresse ces objets.

VARIÉTÉS.

ANNONCE LITTÉRAIRE.

COLLECTION *d'Auteurs classiques grecs*, avec *Version latine et Commentaires*, à Turin, veuve Pomba et Fils, Imprimeurs-Libraires.

Les Éditeurs de la Collection que nous annonçons ont déjà publié une Collection d'Auteurs classiques latins, dont les journaux littéraires ont fait de justes éloges. Le succès qu'a obtenu cette Collection dans toute l'Europe savante, a déterminé les Éditeurs à entreprendre une Collection analogue des auteurs classiques grecs, en y joignant la version latine, avec les notes des meilleurs philologues. Voici comme ils s'expriment eux-mêmes à ce sujet :

« A peine avions-nous commencé notre Édition des Auteurs
» latins, qu'une entreprise rivale s'éleva en France sous la di-
» rection d'un littérateur distingué, M. Lemaire ; mais pleins
» du sentiment de nos devoirs, nous avons marché de front
» avec l'Éditeur de Paris, et nous croyons avoir répondu à
» l'attente des hommes instruits dont il nous importait de mériter
» le suffrage.

» La Collection que nous entreprenons comprendra les princi-
» paux poëtes et prosateurs de la Grèce, tels qu'Hérodote, Thu-
» cydide, Xénophon, Polybe, Diodore de Sicile, Plutarque,
» etc. ; Démosthènes, Isocrate, Eschine, Lysias, etc., Homère,
» Anacréon, Pindare, Eschyle, Sophocle, Euripide, etc. On

» pourra suivre, pour le texte et pour les notes, l'édition de Deux-Ponts, celles de Leipsick et de Strasbourg, publiées par les soins des célèbres Reitz, Schweighæuser, Heiske, etc. L'attention la plus sévère sera apportée à la composition de chaque volume, et aucune feuille ne sera livrée à nos presses qu'elle n'ait préalablement passé entre les mains de plusieurs correcteurs renommés, pour être encore revue par de doctes hellénistes.

» Les résultats que nous ont offerts plusieurs feuilles déjà imprimées, nous permettent d'assurer que nous arrivons à une correction plus parfaite que celle de la plupart des éditions originales.

» Nous espérons avec fondement que la France, où la langue d'Homère et de Démosthènes est révérée, et où l'on accueille tout ce qui peut avancer les progrès des lumières, nous fournira un grand nombre de souscripteurs, dont les noms recommandables ajouteront au mérite de cette Collection, qu'on regardera, nous osons le dire, comme un monument de l'art typographique. »

» *Conditions de la Souscription.*

» La Collection des Auteurs classiques formera 80 volumes environ, grand in-8°, papier vélin, belle impression. Le prix de chaque volume est fixé comme il suit :

» Pour chaque volume au-dessous de 400 pages . . . 8 fr.
» De 400 à 480 pages 10
» De 480 à 608 pages 12
» De plus de 600 pages 15

» Les portraits des auteurs et autres gravures qui seront insérés dans les volumes de cette Collection, se paieront à part à un prix modéré. »

MM. les souscripteurs signeront l'obligation qui leur sera présentée par le même libraire qui distribuera le prospectus.

MM. les souscripteurs de France, moyennant le prix indiqué, recevront les volumes chez eux francs de port.

Les Editeurs ont joint à leur Prospectus un *spécimen* composé de quatre pages, qui présente le modèle du caractère et de la justification. Le texte grec occupe un peu plus du tiers de la page; la version latine est placée au-dessous, et les notes philologiques sont au bas de la page, où elles sont disposées en deux colonnes. La proportion, la beauté et la netteté des caractères nous paraissent ne rien laisser à désirer.

AVIS. — *Eau pour détruire les punaises.*

Ceux qui voudront se procurer une eau efficace pour la destruction des punaises, la trouveront, avec le moyen de s'en servir et la preuve du succès, chez le sieur *[illegible]*, maison de M.lle [illegible], au 3e étage, rue des [illegible] à Chambéry.

Chambéry, de l'Imprimerie de F. B. [illegible], rue du [illegible]

An 1822. (N.° 25). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 21 *Juin.*

INTÉRIEUR.

Chambéry, 20 *juin.* Dans une tournée qu'il vient de faire dans quelques parties de ce Duché, S. Exc. M. le Gouverneur Général de Savoie a pu se convaincre des sentimens d'attachement et de reconnaissance qu'il a inspirés à tous les habitans, par l'intérêt dont il leur a donné des preuves dans toutes les circonstances, par le calme et la fermeté qu'il a montrés dans les momens difficiles et par tous les détails de son administration. Nous apprenons en particulier de Bonneville, les marques de joie et de satisfaction qui ont éclaté à son passage dans cette ville, où son arrivée a été fêtée par une brillante illumination. L'intérêt s'est également porté sur sa respectable épouse, modèle de toutes les vertus, et sur M. le Général Comte de Boigne, qui les accompagnaient. On nous fait part de tout le plaisir qu'on a éprouvé à considérer, dans la personne de ce dernier, le bienfaiteur de la ville de Chambéry, l'ami de la vieillesse, des pauvres et de la jeunesse. Nous apprenons que Son Excellence a reçu un semblable accueil à Annecy, dont les habitans lui ont témoigné la même joie et les mêmes sentimens, ainsi qu'à ses dignes compagnons de voyage.

— L'auteur de la *Lettre à M. Cunningham*, sur les prisons de Chambéry, dont nous avons parlé dans notre dernier N.°, en indiquant la différence de la livre, poids de *Piémont*, à celle de *France*, a entendu par celle-ci non la livre poids de marc, mais la livre de *Chambéry*, comme étant la même ou à très-peu près que celle de plusieurs villes de France, telles que Lyon, Montpellier, etc., ce qui est expliqué dans les derniers exemplaires tirés.

AVIS *aux Propriétaires de Jumens.* — *Distribution de* [illegible] *Médailles.*

En conséquence des dispositions contenues dans le Manifeste de S. Exc. le Grand Ecuyer de S. M., du 23 février [illegible], disposant que [illegible] annuelle des actes de bienfaisance de S. M. en faveur des propriétaires des plus belles jumens destinées à l'amélioration des races des chevaux indigènes, la distribution des médailles d'argent que M. le Commandant de

Dépôt Royal des étalons d'Annecy, est chargé de faire annuellement est fixée, pour cet année, aux époques et aux lieux indiqués ci-dessous, savoir

Le 22 juin, à Rumilly, chez le Garde Étalon royal, 6 médailles.
Le 24 id., à l'Hôpital, ibid., 3 id.
Le 28 id., à Bonneville, ibid., 5 id.
Le 30 id., à Sallanches, ibid., 4 id.
Le 2 juillet, à Mieussy, ibid., 4 id.
Le 5 id., à Thonon, ibid., 4 id.
Le 8 id., à Thônes, ibid., 3 id.
Le 10 id., au Grand-Bornand, ibid., 3 id.
Le 13 id., à Chambéry, dans la Caserne de la Cavalerie, 4 id.
Le 16 id., à Annecy, chez le chef du Dépôt Royal. 8 id.

Les propriétaires des juments qui auront obtenu les médailles d'argent, auront le droit de concourir ensuite aux médailles d'or, qui seront de la valeur de 150 à 250 livres, et qui seront distribuées à Chambéry, le 24 juillet prochain, jour de la naissance de S. M. le Roi Victor-Emmanuel, en exécution de l'article 3 dudit Manifeste. Les concurrens sont invités à se rendre à la Caserne de la Cavalerie de Chambéry, le 23 juillet, veille de la distribution.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics*

Le jeudi, 4 juillet 1822, à onze heures avant midi, à l'Hôpital, au bureau de la Vice-Intendance, par devant M. le Vice-Intendant de la province de Haute-Savoie, il sera procédé, par la voie d'enchères publiques, à l'extinction des feux, à l'adjudication des travaux nécessaires et rectification de la partie de route provinciale de l'Hôpital à Moûtiers, comprise dès le point dit la *Redoute de Conflans* jusqu'à 30 mètres [illegible] centimètres en avant de l'angle sud-ouest de la maison [illegible], sur une longueur de 329 mètres, 4 centimètres; évalués, non compris les remblais proposés à faire par prestations en nature, à la somme de 7644 l. 55 c. conformément aux plan, devis, détails estimatifs et cahier des charges déposés au secrétariat de la Vice-Intendance, où l'on pourra en prendre connaissance sans déplacement.

Le délai pour l'admission d'offres en réduction valable du sixième ou du demi-dixième, expirera le jeudi suivant, onze juillet, à midi précis.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES

Pub. le 15 juin. Manifeste du *Sénat de Savoie* (du 11 juin 1822) *qui renouvelle la prohibition aux rouliers, charretiers et conducteurs de bêtes de somme, de se mettre en route avec leurs charges, les jours de fête sauf les exceptions indiquées.*

Avis aux *étrangers qui fréquentent les Bains de Saint-Gervais et qui visitent la vallée de Chamonix, les Glaciers du Faucigny et lieux circonvoisins.*

Les propriétés médicinales des eaux thermales de Saint-

Gervais, de plus en plus constatées par leurs bons effets, et les glaciers remarquables du Faucigny attirent chaque année un nombre considérable d'étrangers qui viennent jouir dans ces lieux des grands spectacles que la nature y a prodigués. Ces deux contrées étaient réunies depuis quelques années dans un seul Mandement; mais leur communication éprouvait des obstacles en toute saison: en hiver, par la difficulté des montagnes, et en été, par l'impossibilité de maintenir un pont sur l'Arve, qui, grossie par la fonte des neiges, manquait rarement de l'emporter. D'ailleurs l'entretien de la seule route depuis Genève, par Bonneville, Sallanches, Saint-Martin et Passy, exigeait des réparations continuelles en excavations dans la colline, en construction de digues, etc., dont les travaux et la dépense étaient au-dessus des moyens des habitans de Passy.

Pour aller de Saint-Gervais à Chamonix, on était obligé de retourner à Sallanches, pour emprunter le passage de Saint-Martin, tantôt par les grèves mouvantes sur le bord de l'impétueuse rivière, tantôt sur le sommet d'une colline scabreuse, qui, rongée à sa base par la même rivière, présentait le danger effrayant d'un précipice continuel, sans parler d'une triple distance qu'il fallait alors parcourir d'un lieu à l'autre.

On apprendra donc avec satisfaction qu'il vient d'être mis un terme à tant de peines, de dangers et de perte de tems. Le pont que déjà deux fois le propriétaire des Bains de Saint-Gervais avait le premier fait jeter vis-à-vis de la belle cascade de Chedde, au pied du Mont-Fort et au sommet du beau bassin de Sallanches, et que deux fois les débordemens de la rivière avaient renversé et entraîné en partie, ce pont vient d'être relevé et définitivement établi au même lieu, tant avec les bois et autres matériaux qui étaient restés des précédens, qu'avec ceux qu'il a été nécessaire d'y ajouter. Une belle route, toute en plaine, a été entièrement ouverte à neuf, dès la première construction du pont, en 1819, sur une étendue d'une lieue et demie, depuis le pont du Bonnant, près les Bains, jusqu'à la montée de Chedde, où l'on reprend l'ancienne route de Sallanches.

La solidité et la stabilité du pont actuel ne laissent rien à désirer, grâce à la bonne direction donnée aux travaux par

M. l'Ingénieur Bard, et par l'effet du zèle et des soins infatigables de M. Saudan, Syndic de la commune de Passy, qui a su tirer le meilleur parti du dévouement et des sacrifices de ses administrés, empressés de s'affranchir des charges annuelles des digues et escarpemens pour l'entretien du passage par Saint-Martin.

Les avantages qui résultent de cette construction seront surtout sensibles pour les étrangers, qui pourront, en moins de tems et avec la plus grande commodité, visiter les curiosités des vallées de Chamonix et de Saint-Gervais. Dans celle-ci, un nouveau pont sur le Bonnant, établi dans l'enceinte même des Bains, leur permettra de jouir, dans toute sa plénitude, de l'imposant spectacle de la chute des eaux volumineuses qui se précipitent derrière les Bains, en deux masses séparées et avec les accidens les plus variés ; spectacle qui devient surtout admirable aux heures où les rayons du soleil réfractés par les vapeurs, font déployer dans l'atmosphère toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, sous mille formes diverses.

Ce genre de beautés se répète dans toute la vallée, depuis les Bains jusqu'au col du Bon-Homme et à l'Allée-Blanche, par où l'on arrive à Cormayeur dans la vallée d'Aoste. Le Bonnant y forme une multitude de cascades des plus curieuses, tant sur le chemin que suivent les voyageurs qui font le tour du Mont-Blanc, qu'à très-peu de distance de la route, à chaque courant que le Bonnant reçoit des glaciers de Bionnassey, de Miage, de la Frasse et de Très-la-Tête, ainsi que du Mont-Joli et du lac de Mont-Jovet. Ce lac, pour le dire en passant, est remarquable par sa situation à la hauteur du col du Bon-Homme, au-dessus de la région de plusieurs glaciers, et par la limpidité de ses eaux, que leur rapide écoulement transforme en une écume dont la blancheur le dispute à celle des neiges qui tapissent ces rochers élevés.

PIÉMONT.

Turin, 13 *juin*. Nous apprenons de Gênes que, le 6 du courant, est entrée dans le port la corvette royale la *Christine*, venant de Sardaigne et ayant à bord S. Exc. M. le marquis d'Yenne, qui était Vice-Roi dans cette île et qui a obtenu son changement de S. M., pour raison de santé.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1er avril 1822. *Au* 13 *juin* 1822 : 86 1

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

La gazette d'Augsbourg rapporte, sous la rubrique de Semlin, que le pacha de Salonique ayant reçu des renforts, avait battu les Grecs dans les environs d'Hiérisso, qu'il avait ensuite surpris une trentaine de villages, d'où il avait fait emmener esclaves les femmes et les enfans.

— M. Digeon, agent de France à Chio, a terminé la pacification de cette île, en livrant au pacha, conformément aux conditions exigées et [illegible] par les Grecs, les Samiens coupables et les principaux auteurs de l'insurrection. Les catholiques détenus ont été délivrés, et on a donné à M. Digeon tous les sûretés nécessaires pour les personnes qui s'étaient réfugiées au Consulat.

— A Constantinople on continue à croire à la paix et l'on y attend l'arrivée d'un ambassadeur russe. Des femmes et des filles de Chio ont été achetées par des fanatiques, qui les ont tuées, pour s'en faire un mérite, selon les préceptes du Koran.

— Le 9 mai, à 6 heures 58 minutes du matin, on a ressenti à Czernowitz, une secousse de tremblement de terre de 2 à 3 secondes.

— Des nouvelles de Smyrne, du 9 mai, portent que les Hydriotes, les Spézziotes, les Ipsariotes ne voyant plus pour eux d'autre espoir de salut que la fuite, projettent d'abandonner entièrement leurs îles. On croit qu'ils veulent se retirer sur les côtes de l'état de l'Eglise. On croit également que la grande émigration grecque, n'osant se porter à Syracuse, à cause de la police napolitaine, se réfugiera sur les côtes de la Provence, dans les îles d'Hières.

— Une dépêche de St. Pétersbourg, du 21 mai, annonce que l'Empereur Alexandre, content du commencement de l'évacuation des deux principautés, a montré l'intention de continuer les négociations conjointement avec les Alliés.

— Depuis le 11 mai, il n'y a plus de troupes ottomanes en Valachie; elles ont toutes montré beaucoup d'empressement à retourner dans leur patrie, et dans leur marche, elles n'ont commis aucun excès.

— La gazette d'Augsbourg confirme l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie.

— Le 6 mai, on a annoncé dans un divan, auquel assistaient les principaux chefs des Janissaires, l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie, ainsi que la résolution de n'en confier l'administration qu'à des indigènes, ce qui a été reçu avec des applaudissemens unanimes.

— Le capitan-pacha, qui commande en personne la flotte combinée des Turcs, des Egyptiens et des Barbaresques, ayant à bord des forces considérables, a fait, dans l'île de Samos, un débarquement qui a éprouvé de la résistance. Mais il se dispose, d'une part, à détruire la flotte des Grecs, et de l'autre, à débarquer toutes ses troupes en Morée. Tout annonce un grand dénouement dans la Grèce.

ANGLETERRE.

Le Courrier a publié une seconde édition de son Numéro, pour annoncer que tout était arrangé entre la Russie et la Porte.

ESPAGNE.

On apprend que les Cortès de Lisbonne ont décrété, à la majorité de 84 voix contre 26, la restitution de Monte-Video à l'Espagne.

— Notre ministre près les Etats-Unis d'Amérique, a fait observer au Président que le traité de Cordoue, entre Iturbide et O'donoju, reposait sur une base entièrement fausse, ne donnant aucun moyen en aucun plein-pouvoir de traiter, comme on le suppose. Il paraît certain que le 2 et le 3 avril il y a eu à Mexico le commencement d'une grande contre-révolution tendante à rattacher le pays à la mère-patrie.

— Les royalistes sont entrés, le 28 mai, au nombre de trois mille à Berga. A Solsona, chef-lieu de l'insurrection, il existe une junte qui transmet des ordres à tous les villages environnans.

— La municipalité de Barcelonne vient d'ordonner le renouvellement des fumigations pour prévenir le retour de la fièvre jaune, qui heureusement n'a point reparu jusqu'ici, malgré les chaleurs de la saison. Le bâtiment qui l'avait apportée l'année dernière, venant de la Havane, a été envoyé en quarantaine à Mahon.

— On apprend que Misas est encore à la tête de 800 hommes, et qu'il reçoit journellement des renforts. Des troupes nombreuses sont être dirigées en Catalogne, à la poursuite des insurgés.

FRANCE.

Paris, 11 juin. On mande de Toulon, 30 mai, que la corvette royale *la Coquille* doit partir sous peu pour un voyage scientifique autour du monde; elle fera la même campagne que celle du capitaine Freycinet. Elle est commandée par M. *Duperré*, jeune lieutenant de vaisseau, dont on loue beaucoup le mérite et les connaissances.

— S. M. a nommé M. Ravez président de la Chambre des Députés. Les quatre vice-présidens sont MM. de Bonald, de Vaublanc, de la Bourdonnaye et Chabrol de Crouzol, les mêmes que dans la session précédente. Les quatre secrétaires, qui sont aussi les mêmes, sont MM. de Béthisy, Cornet-d'Incourt, de Kergorlay et Castelbajac.

— Le bruit a couru à Toulouse que le cordon sanitaire allait être renforcé de dix mille hommes.

— [illegible] a été porté à [illegible] hommes le nombre des royalistes espagnols qui [illegible] en France par suite de la défaite de Misas.

— Une somme de six cent mille francs sera employée à terminer une des [illegible] églises de France, la cathédrale d'Orléans, dont Henri IV posa la [illegible] pierre en 1601.

— [illegible] M., dans sa réponse à l'adresse de la Chambre des Pairs, a dit

que depuis l'ouverture de la session, elle avait reçu l'heureuse nouvelle que la paix ne serait point troublée.

— Le Roi a fait à l'hôtel des Invalides une visite paternelle et touchante, qui a rempli tous ces vieux et braves militaires d'enthousiasme et de reconnaissance.

— On a découvert à Prague, le 26 mai, dans la constellation du *Cocher*, une comète qu'on a pu voir à l'œil nu; son noyau est brillant et bien marqué.

16 *Juin.* M. le ministre de l'intérieur a présenté de nouveau les deux projets de loi sur lesquels la Chambre n'a pu prononcer à la fin de la session dernière: le rétablissement du séminaire de Chartres, et la construction de divers canaux.

— Le Roi a répondu à la députation de la Chambre, qu'il était très-touché de l'empressement que les députés ont mis à se rendre à leur poste, et il leur a annoncé en même temps que tout lui fait espérer le maintien de la paix en Orient.

— M. Abraham a construit un appareil magnétique destiné à absorber dans les ateliers des appointeurs et affileurs d'aiguilles, toutes les molécules métalliques qui, étant aspirées par les ouvriers, formaient un dépôt pernicieux dans les poumons.

— Nous apprenons que dix compagnies d'artillerie ont reçu l'ordre de quitter Toulouse et de se rendre sur-le-champ à Bayonne, avec leurs pièces.

— On mande de Clermont-Ferrand, que plusieurs communes ont été ravagées par la grêle; dans une de ces communes, une masse d'eau s'est élevée en colonne verticale à plus de 20 pieds et a entraîné plusieurs maisons.

— M. Zéa, envoyé extraordinaire des insurgés de la Colombie, est parti la nuit dernière pour Londres.

— Un courrier extraordinaire venant de Paris, a traversé le 6, la ville de Bordeaux, se rendant en Espagne.

— Deux cent soixante-deux élèves de l'école royale militaire préparatoire de la Flèche, ont eu le bonheur de recevoir la communion; de ce nombre, soixante-quinze communiaient pour la première fois, et cent-dix recevaient la confirmation.

— Le ministre des finances a présenté à la Chambre des députés la loi sur les comptes de 1820 et 1821, et le budget de 1823.

Banque de France 1635 fr.; 1630 fr.

Cinq pour cent consolidés 92 fr. 15 c.; 91 fr. 30 c., 90 c.

ITALIE.

On prépare à Pise la grande illumination triennale, en l'honneur du protecteur de cette ville Saint Rainier. Tout paraît annoncer que cette fête sera plus brillante encore cette fois que les années précédentes. On attend un grand nombre de personnages distingués qui ont déjà fait arrêter leurs logements.

VARIÉTÉS.

AGRICULTURE. — *Culture de la vigne.*

On sait que dans les environs de Rolle, en Suisse, dans le canton de Vaud, on s'occupe beaucoup de la culture de la vigne. Il existe à Rolle une Société pour l'encouragement de cette branche importante de l'agriculture. Un propriétaire du territoire de Nyon, M. André Baup possède une vigne qu'il cultive lui-même selon une méthode déjà connue et dont les succès ont été constatés par l'expérience; il a été prouvé qu'en 1815, 1816 et 1817, cette vigne a produit le quadruple des terrains environnans les mieux situés. La méthode de M. Baup mérite d'autant plus de confiance, qu'elle est le résultat de vingt ans d'expérience et qu'elle a déjà été mise en pratique avec un avantage incontestable dans quelques propriétés particulières de ce Duché. M. Baup a rédigé ses vues dans un Mémoire qui a été discuté, article par article, en présence de soixante vignerons, convoqués à cet effet le 14 février 1818, et le Mémoire a été imprimé aux frais de la Société de Rolle. Nous croyons rendre un vrai service aux propriétaires de notre pays, en leur communiquant, dans une suite d'articles, des extraits du Mémoire dont il s'agit; et nous commençons par l'article suivant:

§. 1.er *Des terres et des plants.*

Les vignes des plants communs, tels que la grosse rougeaur ne peuvent pas donner un produit satisfaisant et devraient être arrachées; mais si le sol est de bonne qualité homogène, à plus de trois pieds de France, sain et bien exposé, il faudra le renouveler en plant plus distingué, et, s'il est possible, d'une seule feuille.

Le plant auquel les vignerons éclairés de la Vaux paraissent accorder la préférence est le Fendant vert, remarquable par sa feuille verte un peu découpée, son bois beau veiné gris et noir, sa grappe allongée, ses raisins fortement colorés, serrés et [illegible]; le plant nommé la Blanchette, qui a été préféré long-temps, se couvre de grappes dans les premières années, mais vieillit rapidement, et finit, selon l'expression des vignerons de la Vaux, *par ruiner le fils, après avoir enrichi le père.* Le Fen-

dant vert est exempt de ce reproche, il réunit encore d'autres avantages: ses grains plus fermes ne s'écrasent pas si fortement et peuvent être plus aisément relevés de terre à la vendange, tandis que d'autres s'écrasent; ce raisin, en ne le pressant pas trop vite, rend beaucoup de moût qui conserve long-tems sa belle robe, son noir, quoique pressuré fortement, ne lui communique aucun mauvais goût et en donne un agréable à la piquette; il est en outre le plus estimé pour l'eau-de-vie. Ces qualités ont mérité au Pendant vert d'être généralement adopté à la Vaux, le clos de Treytorens, près de Cully, en est presqu'entièrement planté.

Il existe à la Côte une maladie appelée la Coisson (Fumée noire), dont le plant de blanc souffre particulièrement; je conseille de lui substituer, dans les localités qui en sont atteintes, le rouge dit de la Dôle, que je tiens pour être un plant de Bordeaux. L'expérience m'a appris que ce plant résistait à la maladie, lorsque le blanc immédiatement à côté en était atteint, ce qui se reconnait à des taches noires sur le fruit, les feuilles et le bois.

Ce plant est cependant encore susceptible de choix; la qualité inférieure se distingue par une feuille découpée, plus semblable à celle du trèfle.

§. 2. *De la préparation du terrain pour les plantations, et du soin des Chappons.*

Les minages doivent se faire en tems sec, les meilleurs sont ceux qui se font en été. Si la vigne est trop affaiblie pour valoir la peine d'être taillée en noire, elle le sera aussi pour relever des chappons; dans ce cas, je conseille de couper les ceps avec la pioche entre deux terres, l'année qui précédera la plantation, et planter des pommes de terre printanières sur ce labour abondamment fumé, et cela de bonne heure, afin de pouvoir les arracher à la fin de juillet et faire le minage dans les journées chaudes d'août et de septembre.

La terre doit être relevée à une profondeur de deux pieds environ, le fond du creux se piquer au fossoir et les fanes des pommes de terre être placées sur cette légère culture, ainsi que toutes les substances végétales qui en seraient à portée et qui non-seulement serviront d'engrais en se décomposant, mais tiendront la terre du minage légère et soulevée, et assureront pour

l'année suivante, la réussite des chappons préparés et plantés avec soin. Pour conserver ceux ci, il faut délier les fagots, car ceux qui ne toucheront pas à la terre pourraient être altérés dans leur sève, il faut les enterrer par lits dans un endroit à l'ombre et ne les en tirer, pour les faire tremper dans une eau courante, que quinze ou vingt jours avant l'époque de leur plantation.

Une cave très-fraîche leur convient également, et alors il est inutile de délier les fagots, s'ils sont arrosés de tems en tems; mais les autres soins sont les mêmes, et je recommande, dans les deux méthodes, de couper avant la plantation, le bout du sarment jusqu'auprès du bouton, afin que la carie ne puisse pas le gagner.

§ 3. *Des diverses manières de planter les chappons.*

La distance la plus avantageuse pour les plantations est, en bon terrain, de vingt-six pouces de ras pour la ligne montante, et de vingt-quatre pouces pour celle qui la croise. Dans les terres faibles ou légères, les ceps devenant moins gros et vieillissant plus tôt, vingt quatre pouces sur vingt deux me paraissent suffisans.

La plantation en paufer se fait à quinze pouces de profondeur dans les terres saines et à quatorze pouces dans celles qui le sont le moins, ou qui sont argileuses et froides, comme la plupart de celles de la Côte. La terre ordinairement réchauffée à cette profondeur par l'action du soleil, dispose la plante à pousser des racines plus facilement qu'elle ne le ferait plus bas; celles ci se trouvant attirées par les engrais qu'on a placés au fond (voyez § 2), prennent naturellement cette direction, et le vigneron acquiert par-là plus de facilité à cultiver les chappons sans endommager leurs racines, à les provigner sans les faire périr.

Il est aussi plus facile de garnir le fond du trou avec soin, de n'y pas laisser des vides, précaution essentielle, faites donc entrer la terre à garnir par petites poignées et mouillez-la avec soin; la poussière des chemins, le sable même sont à préférer pour cet usage, mais vous pouvez vous servir de toutes terres, pourvu qu'elles soient menues et sèches, un crible de maçon vous servira à séparer les pierres, et vous taillerez le nouveau plant à sept ou huit pouces hors de terre.

L'époque de la plantation est déterminée par la poussée de la vigne, les boutons accrus à la grosseur d'une nouvelle

Nous en indiquerons le moment, qui est ordinairement plus ou moins rapproché du 25 avril; tout autre travail doit alors céder la place à celui-ci, car cette époque, bien choisie, donnera aux chappons le tems de former leurs poussées par les deux sèves, ils pourront ainsi résister aux gelées de l'hiver.

Je préfère cependant à la méthode que je viens d'indiquer, celle de planter les chappons coudés, leur réussite me paraît plus assurée; le vigneron qui voudra proviguer ne trouvera pas de racines avant le coude; il aura de plus l'avantage de pouvoir planter dans un terrain miné depuis plusieurs années sans qu'il soit nécessaire de le miner de nouveau. Celui donc qui, ayant miné son terrain pour le replanter, ne le trouvera pas assez meuble pour recevoir des chappons, pourra retarder sa plantation de deux ou trois ans sans inconvénient grave, car si la terre du fond se durcit, celle de la surface s'ameublit et compense ce désavantage.

Cette opération exige un sol nivellé et assez de bouts d'échalas taillés en pointe par une extrémité pour garnir trois des côtés de la plantation; le cordeau ayant été tendu au bas de l'emplacement, on aligne de ces bouts d'échalas le long dudit cordeau, à trente-six ou à vingt-six pouces de distance, suivant la qualité du terrain (voyez § 5). On répète cette opération dans le haut, et les lignes montantes étant ainsi déterminées, on ouvre sur la première, avec la pelle carrée, un fossé de quinze pouces de profondeur que l'on achève avec la [illegible]; il faut éviter de marcher dans ce fossé au milieu duquel un autre cordeau sera tendu ayant la marque des distances à donner aux lignes transversales, conformément à ce qui précède.

La suite à un autre Numéro.

Dans notre N.° 7 de l'Année *courante*, nous avons rapporté une anecdote tirée du *Petit Courrier des Dames*, touchant l'obstacle qu'oppose à l'établissement d'un grand nombre de jeunes personnes, le luxe dispendieux des costumes du jour. Il faut convenir qu'il y avait chez des dames qui rédigent un journal spécialement consacré aux *Modes*, une véritable générosité à s'élever elles-mêmes contre le luxe, pour donner une utile leçon aux mères de famille, circonstance qui n'est pas la seule où les Rédactrices ont donné des preuves de leur bon esprit. Mais, on

fait du célibat, comme en beaucoup d'autres choses, tous les torts peuvent bien n'être pas d'un seul côté : il était juste que ces dames prissent leur revanche, et c'est ce qu'elles ont fait dans l'article suivant, que nous empruntons à leur recueil.

Du Célibat.

« Dans une soirée brillante et nombreuse où je me trouvais dernièrement, je fus forcée d'entendre une conversation qui m'a paru de nature à intéresser les femmes ; nous croyons que dans un petit journal dédié aux dames, nous devons signaler plus particulièrement l'injustice dont on accable journellement notre sexe ; peut-être plusieurs de nos abonnées nous sauront gré de leur faire connaître l'opinion de quelques hommes, et, si par leur position dans le monde, elles sont dans le cas de se trouver en butte aux railleries de ces messieurs, elles pourront du moins se préserver de leur légèreté, et se mettre à l'abri de leur méchant persiflage.

« A quelques pas de la place que j'occupais, s'était formé un groupe composé d'une douzaine d'agréables, plus empesés et plus roides que les figures de cire qu'on voit sur les boulevards. Ce groupe était présidé par une espèce de ci-devant jeune homme qui était certainement beaucoup plus ridicule que celui que Potier nous représente si plaisamment, mais qui, je l'avoue, me paraît avoir beaucoup de bonhomie, auprès des caricatures de ce genre que nos salons actuels nous offrent à chaque instant. Le personnage dont je parle est sans doute un des oracles du jour, et l'homme qui, par excellence, donne le ton à nos élégans, car tous les jeunes gens étaient empressés de l'aborder, et semblaient impatiens d'entendre les jugemens, ou plutôt les sarcasmes, dont quelques personnes de la société devaient bientôt devenir les victimes. Le moderne Pâris de près de soixante ans, le lorgnon à la main, toisant successivement toutes les femmes, des pieds à la tête, à peu près de la même manière qu'un caporal allemand doit passer l'inspection de ses soldats. Enfin, lorsqu'il eut bien préparé une ample provision de bons mots et de saillies, il se tourna vers une grande figure de Beaufils, qui devait appartenir à quelque irrésistible de province, venu probablement tout exprès à Paris pour y étudier, sous ce grand maître, les airs et les manières de la bonne compagnie. « Cher Dorval, lui dit il

nonchalamment et en grasséyant, on ne quitte pas la Capitale sans y expier ses péchés par une bonne action, et jamais le ciel ne vous offrira un plus beau moyen de salut. Il faut absolument, mon ami, que vous alliez faire une cour assidue à cette beauté grande, sèche, blonde et pavoisée de rubans roses, que vous voyez assise seule, et avec un air si mélancolique, à l'extrémité du salon: hélas! la pauvre créature doit toucher à sa dernière année de figure sentimentale; bientôt va commencer pour elle l'ère de la pruderie! Aussi vous voyez qu'elle a hissé le pavillon rose, et toute vieille fille qui se pare de cette couleur, ressemble à un vaisseau qui, se voyant couler bas, déploie ses signaux de détresse, afin d'appeler à son secours toutes les âmes généreuses.» De longs éclats de rire arrêtèrent ici cette belle comparaison, dont je n'aurais pas bien saisi toute la finesse, si le beau parleur, encouragé par l'effet qu'elle avait produit, ne se fût empressé de développer le profond système sur lequel elle était basée.

« La vie d'une *vieille fille*, continua-t-il, et je nomme ainsi toute femme non-mariée au dessus de trente ans, se compose de trois parties bien distinctes: de trente à quarante, affectation de jeunesse et de sensibilité, de quarante à cinquante, affectation de pruderie et de bel esprit, et au dessus de cinquante, bigoterie, intolérance, humeur revêche et susceptible. Pendant les deux premières parties, elles ressemblent à un arbrisseau qui dépérit faute de soins sur une plage aride, et dans la dernière, à un buisson desséché qui n'offre plus que des épines.»

« J'avoue que ces plaisanteries me parurent si grossières, si impertinentes, que je ne pus en entendre davantage, et que j'en conçus assez d'humeur pour me retirer aussitôt chez moi.

» En effet, peut-on concevoir rien de plus choquant que cette liberté, ou plutôt cette licence, que les hommes se sont arrogés dans toutes leurs actions et dans tous leurs discours, tandis que les femmes, esclaves des moindres convenances du monde, ne peuvent en enfreindre les plus légères, sans devenir l'objet de soupçons odieux ou de sarcasmes sanglans? Que les hommes plaisantent, s'ils le veulent, sur notre indiscrétion, notre curiosité, notre désir de plaire, et sur les autres petits travers qui nous sont bénévolement attribués, nous y consentons volontiers, comme ils ont reçu, et probablement à titre de droit d'aînesse, une très-riche portion dans l'héritage de ridicules et de foiblesses que

Dieu a légués à la race humaine, nous sommes bien certaines de pouvoir leur rendre avec usure tout ce qu'ils pourront critiquer dans ce qui tient à notre nature. Mais il faut avoir une âme bien sèche, un cœur bien endurci, pour railler les *vieilles filles* sur l'état où les laisse la corruption du monde : car, sans cette corruption, verroit-on les jeunes gens préférer une vie li[illegible] aux devoirs du mariage, et tant de jeunes personnes intéressantes, que le ciel avoit fait naître pour embellir la vie d'un époux, et pour faire le bonheur d'une nombreuse famille, se verroient elles destinées à vivre dans l'isolement ? et, pour me servir du langage du beau parleur, à se flétrir faute de soins, comme un arbrisseau délaissé sur une plage aride !

« Si le célibat doit être condamné par l'opinion publique, c'est seulement sur les hommes qu'en doit rejaillir la honte, car il est généralement chez eux une preuve de dissolution. Qu'on se rappelle le sort réservé aux célibataires, chez le peuple le plus pur et le plus vertueux de l'antiquité, les Lacédémoniens. Chez les Romains, le premier signe de la dépravation ne fut-il pas marqué par l'éloignement que les grands et les patriciens montrèrent d'abord pour le mariage ? Cette disposition devint si générale sous Auguste, que cet empereur ayant assemblé l'ordre équestre, fit sortir les hommes mariés auxquels il prodigua les discours les plus flatteurs, puis, s'adressant aux célibataires : « Vous, dit-il, que je ne sais comment désigner, car je ne puis appeler hommes, ceux qui n'en remplissent pas le plus saint devoir ; je ne puis également les nommer citoyens, puisque si leur exemple étoit suivi, la patrie seroit bientôt anéantie ; et enfin, puis-je décorer du beau titre de Romains, ceux qui en laisseroient bientôt périr le nom, etc. »

« Les citations que je viens de faire pourroient peut-être faire présumer à plus d'un lecteur que mes déclamations contre le célibat des hommes sont dictées par les regrets d'une beauté surannée ; mais ils peuvent se rassurer, car ce sont les sentimens d'une jeune personne qui n'a pas encore vingt-deux ans et qu'on trouve assez généralement jolie, et, ce qui est peut-être plus touchant, qui possède une assez belle fortune, pour être l'objet de quelques hommages. D'un autre côté, les personnes de mon sexe trouveront peut-être que je professe un goût trop vif pour le mariage, et, ici, je dois convenir que, sans éprouver

le désespoir des vierges milésiennes qui préféraient se donner la mort que de se voir vieilles filles, j'ai toujours trouvé qu'une femme qui vantait les douceurs du célibat, cherchait seulement à se garantir des traits des méchans, ou se couvrait d'un bouclier bien faible, que le moindre assaut ferait tomber de leurs mains, ou qu'elles devraient être dépourvues de cette sensibilité, de ces affections aimables qui sont les qualités d'âme naturelles à notre sexe.

« Je trouve donc que le sort des vieilles filles devrait exciter les attentions de toutes les personnes délicates, et, qu'au lieu des railleries grossières et déchirantes dont elles sont constamment l'objet, on devrait les entourer de soins et de consolations, et pour me servir une dernière fois du discours de mon beau parleur, on devrait les protéger de manière à ce que des ânes sauvages ne viussent pas ruer sur le pauvre buisson desséché. »

ÉNIGME

Je change de figure et [illegible] toujours le même
L'un me croit sans pouvoir, un autre [illegible]
Pensé que tout, au monde, est soumis à mes lois
Ainsi, dans toute chose, on se porte à l'extrême.
On m'oppose un rival bien plus puissant que moi;
On lui donne à bon droit les attributs d'un roi;
Mais mon règne plus doux et toujours plus paisible,
Offre un charme de plus à toute âme sensible.

Le mot du *Logogriphe* est *ex-amen*. Il s'est glissé une erreur dans ce logogriphe, dont le dernier vers doit être rectifié ainsi :

Hélas ! je suis toujours sur les genoux [illegible].

Marchés de Chambéry des 11, 13 et 15 juin 1829.

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
	f.	c.		f.	c.
Blé froment, Prix :	12	89	—	15	87
Seigle	6	75	—	8	66
Orge	0	00	—	0	00
Sarrasin	5	00	—	6	54
Maïs	7	50	—	9	63
Avoine (1)	5	75	—	6	11
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	27
Viande, idem, idem				0	60

(1) Rapport du Veissel en hectolitres : Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambery, 20 *juin*. Le 29 mai dernier, à onze heures et trois quarts de la nuit, on a éprouvé à Chindrieux une assez forte secousse de tremblement de terre, qui néanmoins n'a pas causé de dégâts. Au presbytère, les planchers ont fait entendre un bruyant craquement, une pierre de taille s'est fendue.

— Le 14 du courant, le thermomètre de Réaumur à l'ombre et au nord est monté à 27 degrés. Les pluies du 16 ont un peu tempéré la chaleur; elles ont causé des dégâts dans quelques communes voisines.

Conflans, 16 *juin*. Un incendie vient de consumer ici plusieurs maisons. M. le Curé a montré le dévouement le plus courageux, en montant lui-même sur les toits pour arrêter les progrès du feu et diriger les secours.

Turin, 15 *juin*. Une veuve de [illegible], en Canavese, s'est rendue le [illegible] du courant, jour où elle accomplit sa centième année, à l'église paroissiale, où elle s'est approchée de la Sainte Table, accompagnée d'un grand nombre de ses fils, neveux, septuagénaires, octogénaires et nonagénaires, tous habitans de la même paroisse.

Paris, 15 *juin*. Des compagnies et des trains d'artillerie sont partis de Toulouse, de Toulon et de Rennes, pour Bayonne. D'autres corps de même arme, partis de Valence et Metz, sont dirigés sur Perpignan. Ceux de Metz ont parti d'après un ordre télégraphique.

— M. l'abbé Frayssinous, sacré le 11 juin, en qualité d'évêque d'Hermopolis, a prêté le lendemain, entre les mains de S. M., son serment comme Grand-Maître de l'Université.

— Le Roi vient d'acquérir le zodiaque de Denderah, pour la somme de 150 mille francs payés en comptant.

— La cour royale de Paris a évoqué à elle la cause du projet de conspiration qui s'étoit manifesté à la Rochelle.

— La cour d'assises de l'Oise a condamné à mort un incendiaire.

Londres, 6 *juin*. Le *Courier* dit que les nouvelles d'Espagne ne peuvent laisser aucun doute sur une prochaine catastrophe, et que les Cortès délibèrent sur un abîme (voyez *Madrid*).

— Par les suites des tristes effets des troubles publics, quelques comtés d'Irlande se trouvent privés de toute ressource, et la misère y est au comble.

— Il a éclaté le 3 de ce mois, en Angleterre et Irlande, des orages dont la violence surpasse tout ce dont on a souvenir en ce genre.

Madrid, 5 *juin*. Il y a eu des troubles sérieux à Aranjuez le jour de la Saint Ferdinand. La famille royale a éprouvé des dangers, malgré tous les efforts que le Roi et les princes ont faits pour ramener la tranquillité.

— Le même jour, le général Elio a été massacré dans sa prison à Valence, où un parti royaliste vouloit le mettre à sa tête, ce à quoi il s'étoit refusé. On écrit qu'au départ du courrier, tout étoit à feu et à sang à Valence.

— Dans les environs de Bilbao, les campagnes sont couvertes d'insurgés. Il paraît que l'insurrection a gagné l'Arragon.

Vienne (Autriche), 4 *juin*. L'Empereur Alexandre est parti de Pétersbourg, le 27 mai, pour passer la revue de sa garde à Wilna. On assure qu'il a agréé toutes les propositions faites par notre cabinet, et qu'on peut regarder les affaires avec les Turcs comme arrangées.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. H. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1822. (N.° 26). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 28 *Juin*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 27 *juin*. Nous avons eu souvent l'occasion de signaler dans notre feuille les travaux importans ordonnés par le Gouvernement de S. M., pour l'entretien et l'amélioration des routes, pour ouvrir au commerce de nouvelles communications et pour perfectionner celles qui existent déjà. Nous croyons devoir faire une mention spéciale de la décision prise d'éclairer pendant la nuit, avec des lampes à réflecteurs, la galerie de la *Grotte des Échelles*, afin de rendre ce passage facile et commode en tout temps.

— Le défaut d'espace, comme on a pu le voir, ne nous a pas permis d'entrer dans aucun détail sur l'incendie de Conflans que nous avons annoncé dans notre dernier N.° Nous allons y suppléer aujourd'hui. Il est dû des plus grands éloges aux habitans de l'Hôpital et à la Compagnie des Pompiers, qui étaient accourus aussitôt même que l'existence du feu fut connue à Conflans. Le Capitaine, les officiers, les pompiers, les charpentiers, ont fait preuve du plus grand dévouement. Les Carabiniers royaux ont rivalisé de zèle avec eux, et tous ont imité l'exemple courageux donné par M. le Commandant de la province, par M. le Vice-Intendant, par M. le Syndic de Conflans, par MM. les Officiers des Carabiniers et par toutes les personnes distinguées venues au secours de l'incendie. On n'a heureusement aucune victime à regretter.

— Dès l'ouverture des bains au 20 du courant, il était déjà arrivé à Aix plus de deux cent quatre vingts étrangers, au nombre desquels sont plusieurs personnes distinguées.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Rectification de la route royale dans la traversée de Chambéry.

Le public est prévenu que le jeudi, 4 juillet prochain, à onze heures du matin, il sera procédé à Chambéry, devant M. l'Intendant Général de la Division de Savoie, à l'adjudication, par la voie des enchères publiques, par soumissions cachetées, des travaux à exécuter en rectification de la route royale dans la traversée de Chambéry, dès la promenade de la Porte-Reine, jusqu'à la Boisse, divisés en deux sections, et évalués,

pour la première, à . . . . . . 23,995 liv. 55 c.s
et pour la seconde à . . . . . 26,772 liv. 17 c.s
Total . . . . 50,767 liv. 72 c.s

comprises les indemnités pour terrains, dont le payement sera à la charge des adjudicataires, conformément aux plan, devis, détail estimatif et cahier des charges particulières, rédigés par M. l'ingénieur Nagelli, déposés au Secrétariat de l'Intendance, où l'on pourra en prendre connaissance. Le délai pour, après ladite adjudication, faire des offres de nouveau rabais du sixième ou demi sixième, ne sera que de sept jours francs, et il expirera le jeudi suivant, 11 juillet, à midi précis.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES

Pub. le 18 juin : Une *Notification* de la Direction de la Dette publique, contenant un *premier État* des rentes rachetables inférieures à 15 livres, comprises dans les tableaux de la Commission Royale supérieure de liquidation, sous les N.os 149, 154, 157, 159, 162 et 164, liquidées en faveur des créanciers qui y sont portés.

Pub. le 20 juin : 1.° *Manifeste de la Chambre Royale des Comptes (du 13 juin 1823), portant notification des dispositions souveraines par lesquelles les droits d'entrée sur les blés sont augmentés, et une prime accordée pour l'exportation des pâtes fabriquées avec du blé de Sardaigne, comme aussi pour les blés qui se transporteront du Piémont dans le Duché de Gênes et dans le comté de Nice.*

2.° *Manifeste du Sénat de Savoie (du 15 juin 1823), par lequel il est notifié que la convention avec l'Autriche, du 13 mai 1817 (pour l'arrestation et l'extradition réciproque des déserteurs), dont le terme a expiré, est maintenue en vigueur jusqu'à ce qu'elle ait été renouvelée, ou qu'il en ait été conclu une autre.*

Pub. le 25 juin, en langue italienne : Patentes Royales (du 24 mai 1823) *par lesquelles S. M. ordonne que les Employés dépendant de l'Administration de l'Insinuation et du Domaine, chargés d'une comptabilité de deniers, devront, dans le terme de six mois, fournir cautionnement en inscriptions de la Dette publique rachetable.*

N. B. Nous allons indiquer le montant respectif des rentes en inscriptions attribué à chacun des Offices de ce Duché.

Inspecteurs de l'Insinuation et du Domaine : Annecy, 100 l.; Bonneville, 100; Chambéry, 100.

Secrétaires Insinuateurs : Annecy, 250; Bourg St.-Maurice, 50; Conflans, 200; Faverges, 50; Moûtiers, 200; Rumilly, 100; Thônes, 50; Annemasse, 50; Boëge, 50; Bonneville, 100; Cluses, 100; Evian, 50; La Roche, 50; St.-Julien, 100; Sallanches, 150; Seyssel, 50; Thonon, 150; Aiguebelle, 50; Aix, 50; Chambéry, 600; Châtelard, 50; Modane, 50; Montmélian, 100; La Rochette, 50; Pont-de-Beauvoisin, 150; St.-Jean-de-Maurienne, 200; Yenne, 50.

Emolumentateurs : Chambéry, 100.

Receveur du timbre extraordinaire : Chambéry, 50.

AVIS à *MM. les Syndics.*

L'Avocat-Fiscal-Général rappelle à MM. les Syndics que eux seuls, ou à leur défaut, les Vice-Syndics peuvent contre-signer l'adresse de leurs lettres à son bureau ; celles qui ne sont contre-signées que par les Secrétaires, sont taxées [illegible] dans le cas d'être refusées.

PIÉMONT.

Turin, 22 *juin*. S. M. voulant donner une preuve de sa royale satisfaction à M. l'ingénieur Lana et le récompenser des soins qu'il s'est donnés, pour introduire dans les Etats le procédé d'illumination par le gaz, au moyen de la décomposition des substances grasses, lui a accordé une prime de quinze cents livres, afin d'encourager en même tems tous ceux qui concourent par leurs talens aux progrès de l'industrie nationale.

— Les Grenadiers Gardes sont venus ici de Gênes, le 15, en remplacement de la Brigade de Savoie, qui se rend partie à Coni et partie à Nice, en garnison.

— Nous apprenons de Gênes que le 15 du courant, l'escadre royale composée de six bâtimens armés de tout point, était prête à mettre à la voile, et que S. Exc. M. le général comte Des-Geneys était déjà embarqué. Cette escadre est composée de deux vaisseaux de 64, d'une frégate de 40, d'une corvette de 22, d'un brick de 18 et d'une goëlette de 12. Elle est destinée à porter à leur destination les deux agens et consuls généraux de S. M. près les Régences d'Alger et de Tripoli, et le vice-consul de Tunis ; elle croisera, dit-on, quelques semaines dans la Méditerranée, pour protéger le commerce et faire respecter le pavillon de S. M.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1822. *Du* 15 *au* 18 *juin* 1822 : 87 l., 87 l. 25 c. *Du* 18 *au* 20 *juin* : 87 l. 75 c. à 87 l. 50 c. *Du* 20 *au* 22 *juin* : 88 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

La certitude du maintien de la paix a fait élever, le 24 mai, à St. Pétersbourg, le change sur Paris de 101 à 104, et celui de Londres dans une proportion plus forte.

— On apprend que le *Pacha* de Scutari a soumis enfin les Monténégrins par [illegible] préparés depuis long-tems. On sait que ce Pacha a été mis hors de la loi par la Porte.

— Les négociations que Chourschid avait entamées au sujet de la défection des Albanais, ont été rompues.

— Un courrier du cabinet britannique, chargé de dépêches importantes, a passé, le 11, à Bruxelles, venant de Pétersbourg et se rendant à Londres.

— Ensuite des sollicitations pressantes du commandant turc de Serès et de Salonique, plusieurs détachemens se sont mis en marche de la Romélie pour la Macédoine, l'on attend encore des renforts ultérieurs.

— Le Pacha de Scutari reçoit et dépense des sommes considérables, et l'on ignore où il les puise.

Angleterre.

La seconde lecture de l'*alien bill* (le bill relatif aux étrangers) a eu lieu; la troisième aura lieu sous peu de jours, l'adoption n'est plus douteuse.

Espagne.

On écrit de Cardona, en date du 22, que le tocsin sonne dans presque tous les villages des environs.

— On assure que des insurrections ont éclaté en Andalousie.

— Le juge, par intérim de Navarre, a publié une proclamation royaliste très-énergique qui a de suite été répandue dans toute la Navarre.

— Le général Elio a [illegible] mais il a été grièvement blessé, et l'on dit qu'il a été enlevé des prisons de Valence par les royalistes, qui veulent le mettre à leur tête.

— Un courrier expédié par notre ambassadeur en France, vient d'arriver à Aranjuez.

— Les royalistes qui étaient en quarantaine en Cerdagne sont tous rentrés en Espagne.

— Le bruit court qu'un grand capitaine est à la tête de 15,000 royalistes Catalans.

— Les îles Canaries se sont déclarées indépendantes.

— Les mesures délibérées par les Cortès au sujet des circonstances présentes, sont un véritable signe de détresse et donnent une juste idée de l'état des choses. Il nous suffira d'en indiquer quelques articles, tels que ceux de l'invitation aux chefs politiques *de provoquer l'enthousiasme constitutionnel*; répartition des terrains communaux *pour contenter la classe du peuple*; obligation imposée *par toutes les voies de rigueur*, aux évêques et prélats, de publier des lettres pastorales en faveur de la constitution; ordre aux évêques de retirer les licences à tout prêtre *suspect* de n'être pas attaché au système constitutionnel, etc. etc.

— On a demandé la mise en accusation du ministre de la guerre, au sujet des troubles de Valence.

— Le Roi Ferdinand, se mettant à table, à Aranjuez, un de ces jours, a trouvé sous sa serviette le billet suivant: *Les jours de la famille royale sont menacés, qu'elle soit sans inquiétude, nous veillons sur elle.* On n'a pu découvrir l'auteur de cet avis. Le Roi montra beaucoup de fermeté; mais la jeune et intéressante Reine paraît très-affectée.

— On parle d'une entrevue du ministre des affaires étrangères avec le Roi à Aranjuez, dans laquelle il en ait été question d'un *projet*, auquel la famille royale aurait consenti, de se rendre au milieu de l'armée des [illegible] insurgés, pour marcher ensuite sur Madrid et dissoudre les Cortès. Ce bruit répandu dans Madrid a donné lieu à une grande fermentation. Des vociférations se sont fait entendre contre le Roi et contre l'infant Don Carlos.

France.

Paris, 18 *juin*. On annonce la prochaine arrivée à Bayonne de neuf compagnies d'artillerie venant de Bordeaux.

— Le Roi vient d'accorder à M. Digeon, consul de France à Scio, la décoration de la Légion d'honneur, en récompense de sa belle conduite dans les événemens du mois d'avril.

— Un orage a éclaté le 14 sur Paris; il y est tombé une pluie abondante; la foudre est tombée sur la halle aux blés; elle a frappé un arbre dans une nouvelle rue, près de celle du [illegible].

— Le 15, la cour d'assises de [illegible] a condamné un incendiaire à la peine capitale.

— Le 10, on a décapité à Toulon, l'ex-capitaine Vallé, l'un des principaux agens du complot dirigé contre le gouvernement, dont nous avons parlé dans le temps.

— Six mille hommes en garnison à Lille et aux environs ont reçu les 3 [illegible] et 11 juin, l'ordre de se diriger sur Bayonne et Perpignan.

— Quinze mille hommes de gardes nationales doivent être mobilisés dans les départemens du midi.

— Un violent orage, accompagné d'une grosse grêle, a causé de grands ravages, le 14, aux environs de Tours et dans plusieurs communes.

20 *Juin.* Berton a été *arrêté* avec deux de ses complices, dans le bas de la ville de Saumur, par un détachement de carabiniers. Le rapport en a été fait au Roi par le ministre de la guerre.

— On écrit de Marseille, le 13 juin, qu'on a aperçu une comète dans le signe du Verseau.

— La Chambre des Députés a voté le rétablissement du séminaire de Chartres, à la majorité de 221 voix contre 83.

— Un chasseur espagnol, qui s'est obstiné à passer sur le territoire français, malgré la consigne de [illegible], qui ordonnait de faire feu sur quiconque voudrait le forcer, a été étendu roide mort.

— De nouveaux orages, accompagnés de grêle, ont causé des ravages dans le département de l'Aveyron, dans celui de Seine-et-Oise, aux environs de Troyes, dans le Bas-Rhin, etc.

— Les chaleurs et la sécheresse sont extrêmes en Provence; il n'a pas plu depuis dix mois, l'eau commence à y manquer.

— A Marseille, l'église du rit grec a fait sa procession de la Fête-Dieu; Mgr l'Archevêque de Tyr marchait sous le dais. Un grand nombre de familles grecques et égyptiennes assistaient à la cérémonie. Le 20 [illegible], les dépouilles mortelles du célèbre Belzunce ont été placées avec solennité dans le tombeau que la ville de Marseille vient d'ériger à cet illustre prélat.

22 *Juin.* L'arrestation du général Berton est due à un maréchal-des-logis des Carabiniers de *Monsieur*, nommé Wolfel, qui ayant feint d'écouter les insinuations de quelques partisans du général, se fit présenter à celui-ci, et lui [illegible] militaires qu'il connaissait comme méritant toute sa confiance. Lorsque Berton fut arrêté, il offrit de l'or à ses gardiens, qui le refusèrent avec mépris. On dit que ce rebelle sera jugé à Poitiers.

— Le Moniteur explique les mouvemens des troupes qui ont lieu en France, et donne une suite de dépositions qui concernent les [illegible] de l'Est et du M[illegible]. L'article est terminé par ces mots : « La France n'en veut à l'indépendance de personne, et ne craint rien pour la sienne. »

— S. M. a nommé un grand nombre d'inspecteurs-généraux et d'inspecteurs d'armes dans l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie.

— La Chambre des Députés a adopté le projet de loi qui ordonne la démolition de l'Opéra et consacre le local à une place publique.

Banque de France, 1635 fr.; 632 fr., 50 c.; 1630 fr.

Cinq pour cent consolidés, 91 fr., 45 c.; 91 fr., 10 c.

ITALIE.

S. M. le Roi des Deux Siciles a rendu, les 4 et 5 juin, quatorze décrets tous relatifs à l'organisation de son ministère et de son conseil d'état, et contenant les nominations des ministres des divers départemens et des membres de ce conseil.

— Le 14 du courant, la foudre est tombée sur l'église Cathédrale de Padoue; elle a tué un prêtre qui priait, en a asphyxié un autre et a mis le feu à la coupole, qui, grâce aux prompts secours, n'a subi que peu de dommages.

— Sa Sainteté a augmenté la Congrégation de l'Index, de douze membres qui sont tous des personnages distingués par leurs lumières.

— Un brick de guerre autrichien arrivé à Livourne et venant de Smyrne, a rencontré dans les eaux de Chio la flotte ottomane, de 44 voiles, et ensuite la flotte grecque, de 68 bâtimens. Celle-ci, quoique plus nombreuse, est inférieure en force, comme [illegible] étant composée en grande partie de petits navires marchands qui ne peuvent guère se mesurer avec avantage contre des vaisseaux de haut-bord.

VARIÉTÉS.

AGRICULTURE. — *Culture de la vigne.*

(Suite. Voyez le N° précédent).

Ce cordeau sera tendu d'un jalon à l'autre, en ayant soin de faire correspondre la première de ses divisions à l'un des échalas de direction du haut ou du bas, suivant la convenance de donner plus de régularité à l'une de ces deux lignes. Un échalas indicateur de la position des ceps sera placé à chaque division; et alors ayant écarté le cordeau devenu inutile, un planteur placera le long de chaque échalas un chapon de vingt et un à vingt-deux pouces, enfoncé en terre de quatorze pouces, coudé de quatre pouces et tourné par son coude vers le haut du terrain, ce qui facilitera ensuite le travail de provigner, les vignerons préférant prendre le cep au-dessus de la place qu'ils veulent remplir; un second planteur fera rentrer la terre la plus meuble dans le fond du fossé et achèvera de le combler avec la terre qui sortira du second, tandis que le premier voyant le chapon fixé, remontera l'échalas un peu au-dessus de la plante et la liera à lui comme on lie un jeune arbre à son tuteur.

Pour éviter les variations que l'air humide ou sec fait éprouver

ver au cordeau, il sera convenable de le remplacer par une chainette en fil de fer, semblable à celle des arpenteurs et où chaque pièce servira de mesure de distance.

Je ferai observer que pour planter en quinconce, il suffit de faire correspondre alternativement, avec l'une des faces de la plantation, la dernière des divisions de la chainette, et le point intermédiaire entre les deux dernières.

§ 4. *Soins et culture pour la plantation pendant les quatre premières années.*

Les chapons recevront deux ou trois légères cultures la première année; on arrachera soigneusement la mauvaise herbe autour des jeunes plantes, le tout en temps convenable. Dans les premiers jours du mois d'août, les chapons pourront être effeuillés avec la serpette; on retranchera les pousses du pied pour n'en conserver que deux à bonne hauteur (6 à 8 pouces); on pincera encore le bout des plus longues: ces divers soins doivent en assurer le succès. Je ne saurais trop répéter que de fréquentes cultures sont nécessaires: car la terre endurcie depuis le moment du minage et foulée encore par ces divers travaux, a besoin d'être ouverte aux salutaires influences du soleil.

La seconde année vous ferez aux chapons deux tailles ou cornes à un bouton et la borgne chacune, vous retrancherez à la troisième année celle qui s'éloigne le plus de la hauteur que nous regardons comme la plus avantageuse pour fixer les têtes (7 pouces de France), et taillerez la tête à deux ou trois cornes d'après la force du chapon, et ainsi de suite pour les années suivantes, en suivant une progression lente mais constante.

Les chapons doivent être fumés à la seconde ou troisième année: on évitera avec soin de placer le fumier contre les plantes afin de n'y pas attirer d'insectes et de ne pas faire pousser de fausses racines au pied.

§. 5. *Provins et autres manières de propager la vigne.*

Je ferai observer à l'égard des provignures qui ont pour but de remplacer le mauvais plant par une espèce plus distinguée, qu'il est essentiel d'enlever toutes les racines mères et de cultiver avec le provignoir le fond du creux à une profondeur de sept ou huit pouces, qu'il faut même enlever les terres crues et froides pour les remplacer par celles du bord, si ces dernières sont plus fertilisées. Il arrive souvent que les bois des souches environnantes ne sont pas assez longs pour atteindre toutes les places vacantes: vous ferez alors des doubles, que vous pourrez, dès l'année suivante, distribuer où besoin sera. Marchez le moins que vous pourrez dans votre creux afin de ne pas en pétrir les terres, et si vous les fumez, éloignez

le fumier des pointes, ainsi que je l'ai recommandé pour les chapons. Quant aux ceps de mauvais plant qui doivent être remplacés par des provignures, dès qu'elles seront en rapport, taillez-les avant de vous en éloigner, d'une manière qui annonce que leur condamnation n'est pas équivoque et que l'année suivante les verra arracher; faites-leur donc un archet (sarment courbé en cerceau) ou de très longues cornes; ayez en de même encore les ceps quelconques trop âgés pour pouvoir être provignés, ne leur mettez point d'échalas cette dernière année; ôtez leur, en les effeuillant, tous les bras qui n'ont pas de fruit ou qui en auraient trop pour pouvoir le mener à maturité; pincez les autres à deux feuilles au dessus de la grappe, vous concentrerez ainsi, au profit de ce dernier produit, la sève qui eût alimenté une végétation inutile.

Quant aux places peuplées de mauvais plant, trop étendues pour pouvoir être remplacées par des provignures qu'il faudrait attirer de trop loin, et dont les ceps sont trop vieux pour pouvoir être entés, je conseille d'ouvrir des fossés à la profondeur de deux pieds, en séparant d'un côté la terre meuble et de l'autre celle du fonds, après avoir fait une culture (piquée) dans le fond du fossé, et y avoir fait rentrer une partie de la terre de la surface, d'y planter des barbues, ou à défaut, des chapons qui recevront ensuite les mêmes engrais et les mêmes soins que des provignures.

La suite à un autre Numéro.

ANNONCE.

Le *Motet* à trois voix, annoncé dans notre N° 23, n'était pas encore à cette époque. On le trouve aujourd'hui à Chambéry chez Puthod, libraire. Eu égard au nombre d'exemplaires que l'Éditeur en a fait tirer, les amateurs peuvent se le procurer pour le prix de 2 fr. 50 cent., au lieu de 3 fr. 75 c.

Marchés de Chambéry des 18, 20 et [illegible] juin 1820.

		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bled.		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix*	13	85	—	16	83
Seigle		7	00	—	9	15
Orge		6	00	—	7	[illegible]
Sarrasin		5	00	—	6	54
Maïs		7	40	—	9	25
Avoine (1)		6	50	—	5	93
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	28
Viande, *idem*,	*idem*				0	60

(1) Rapport des 3 veissels à l'hectolitre: Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. R. Plattet, rue de Sénat

An 1822. (N.° 27). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 5 Juillet.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 4 juillet. Voici les résultats des observations météorologiques faites à Chambéry pendant le mois de juin dernier.

JUIN 1822.

Baromètre à 0.°				*Thermomètre centigrade.*			
Moyenne	du 1.er au 10	739.	6	Moyenne	du 1.er au 10	+ 24.	0
—	du 11 au 20	737.	6	—	du 11 au 20	+ 24.	9
—	du 21 au 30	740.	1	—	du 21 au 30	+ 24.	2
Maximum,	le 1.er	743.	5	*Maximum*,	le 13	+ 34.	0
Minimum,	le 15	732.	3	*Minimum*,	le 30	+ 16.	[illegible]

Le *maximum* de 34 degrés du thermomètre centigrade répond à 27 °,2 de Réaumur.

— Nous donnerons dans notre prochain N.° une notice d'un grand intérêt sur la continuation des travaux entrepris pour l'ouverture, l'amélioration et l'entretien des routes dans les diverses parties des États de S. M.

— Le nombre des étrangers augmente journellement à Aix. Les grandes chaleurs qui règnent cette année, favorisent l'usage et ajoutent aux bons effets de ces eaux salutaires, dont les qualités sont d'autant plus précieuses, il serait dit, que leur température et leurs propriétés restent constamment invariables, comme il a été encore constaté cette année, lors du dernier tremblement de terre, qui n'a pas fait subir à ces eaux le moindre changement.

— Nous nous empressons de publier un acte de désintéressement qui fait le plus grand honneur à ceux qui en ont donné l'exemple. Dans le concours qui vient d'avoir lieu à Bonneville le 18 juin, en faveur des propriétaires des plus belles vaches (voyez le N.° 25 de ce Journal). Quelques propriétaires ayant jugé que les médailles leur seraient probablement décernées, eu égard à la race et à la qualité distinguée de leurs animaux, prirent la résolution spontanée de se retirer du concours, afin de laisser jouir de cette honorable lutte et de cet utile encouragement, les propriétaires cultivateurs, habitans de la campagne. Les personnes recommandables dont il s'agit sont ;

MM. *[illegible]*, officier des Carabiniers Royaux, Claude [illegible], *[illegible]* *Perret* père, *[illegible]*, ex-trésorier, *[illegible]*, D. Médecin, et Claude *[illegible]* Garde-étalon royal.

Au Rédacteur du Journal de Savoie,

MONSIEUR,

Un événement funeste, dont j'ai été le témoin ces jours derniers, m'a fait sentir combien il serait avantageux, pour leur conservation, de rappeler à ceux qui sont atteints de hernies ou efforts la nécessité de les maintenir constamment réduits au moyen des bandages appropriés, et de faire connaître leur indisposition à quelques-unes des personnes qui les entourent, surtout au médecin qu'ils ont appelé. Pour le prouver, je rapporterai le fait dont il s'agit, en vous priant, Monsieur, d'examiner s'il intéresse assez l'humanité pour mériter une place dans votre Feuille.

Daignez agréer, Monsieur, l'assurance du plus profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant
serviteur et ancien élève,
BORSON, D. M.

M.me veuve F...., âgée de 63 ans, mère de plusieurs enfans, d'un tempérament sanguin et d'une bonne constitution, ayant beaucoup d'embonpoint, abusant parfois des boissons spiritueuses et surtout de café, dont elle buvait journellement près de cinq à six tasses. Elle n'avait jamais été atteinte de maladie grave, lorsqu'elle est prise, le 18 juin 1822, quelques heures après son dîner, d'un vomissement bilieux, abondant, fréquent, avec sensation de douleur fixe entre l'épigastre et le nombril.

Appelé au moment, je lui trouve, outre les symptômes indiqués, la face anxieuse, beaucoup d'inquiétude et d'agitation, ventre serré, mais souple. Je découvre, au dessous du nombril, une tumeur inégale, lobée, [illegible] mobile, sans tension, indolente, même à la forte pression, du volume de la moitié du poing. Elle s'était manifestée 15 ans auparavant, dans un effort pour soulever un [illegible], et n'avait jamais occasionné de douleur. La malade assure qu'elle n'en porte pas d'autre [illegible], et n'est [illegible] tort, car je devais examiner.

Je crus avoir à traiter un iléus ou un spasme fixe de l'extrémité supérieure du canal digestif. En conséquence je prescrivis successivement des lavemens émolliens, purgatifs, des bains, des applications émollientes sur le siége de la douleur, de l'orgeat, du bouillon de poulet, du tilleul et [illegible] de deux en deux heures des potions antispasmodiques [illegible] des [illegible] une diète absolue.

Tous ces moyens sont infructueux. [illegible]; [illegible] les symptômes persistent. La malade ne peut pas supporter les bains ni [illegible] les lavemens, et les boissons, prises en petite quantité, sont bientôt rendues

Dans cet état, je propose, le 3e jour, 22, une consultation, qui est renvoyée, par crainte d'effrayer la malade.

Le jour suivant, 23, 4e de la maladie, dans l'après-midi, il se manifeste d'autres symptômes plus alarmans; traits tirés, yeux hagards, le pouls, qui n'avait pas encore varié, devient petit, faible et irrégulier. Crampe au bras droit, lipyrie, mains froides, le vomissement est plus rare; mais il survient du hoquet, et une sensation de strangulation.

M. le docteur [illegible] est pris en consultation. Cet habile praticien, doué du véritable génie médical, reconnaît aussitôt l'existence d'un étranglement de hernie, qu'il croit être à celle de l'ombilic, et fait des tentatives inutiles pour la réduire. Il découvre ensuite une hernie crurale gauche, grosse du volume du poing, et absolument indolente. La malade ne sait pas indiquer l'époque de sa formation, et le moment dont elle a été [illegible] actuelle; elle semble même vouloir écarter l'attention des médecins de l'examen de ces tumeurs, dont elle n'a jamais parlé à personne, pas même dans sa famille.

M. le dr et profr Rey, dont nous réclamons les lumières, pense que tous les accidens observés, sont dépendans de l'étranglement de la hernie crurale, sur laquelle nous pratiquons infructueusement le taxis. Nous sommes bien d'accord qu'il y a déjà sphacèle; mais, que faire dans cette extrémité? Est-il encore tems de pratiquer une opération? et sur laquelle de ces deux tumeurs? ... On se borne à l'application de la glace, aux lavemens purgatifs.

Le lendemain 25, 5e jour de la maladie, aggravation de tous les symptômes, suffocation et mort sur huit heures, dans un mouvement de [illegible]. Il y a eu pleine connaissance jusqu'au dernier moment, et le ventre s'est maintenu constamment souple.

Une petite appendice épiploïque, libre, sortie par l'anneau, formait, avec plusieurs pelotons graisseux, la hernie ombilicale, le tout dans une [illegible].

La hernie crurale était une entéro-épiplocèle, libre, mais étranglée par le pilier externe. Elle comprenait près de la moitié [illegible] de grand épiploon, [illegible], tout-à-fait saine, et une très-petite anse de l'iléon, livide, distendue par des gaz, et [illegible] un déchirement autant que la toile de l'intestin. M. le dr Rey jugea qu'il aurait été presque impossible de pratiquer l'opération sur le [illegible], à cause de la très-grande obésité, encore que la malade eût voulu s'y soumettre. L'estomac et tout le canal digestif étaient plus ou moins injectés et distendus. La circonstance ne nous permit pas d'en voir davantage.

Cette histoire de maladie, quoique incomplète, prouve assez avec quel soin il importe au médecin de examiner, scruter tout ce qui peut avoir sa part à la maladie qu'il a à combattre, et combien il importe au malade de ne lui rien cacher.

Je laisse à mes confrères de juger la part que le mépris a eu dans la perte de Mme P.

Annecy, 1er juillet. On remarque chaque jour avec une douce satisfaction,

combien la providence veille au rétablissement des institutions religieuses. La ville d'Annecy se glorifie toujours de ce que son grand Evêque, Saint François de Sales, avoit placé dans ses murs le premier monastère de l'Ordre de la Visitation de Sainte Marie, dont il étoit le fondateur; ce beau monastère enrichi des dons de tous les potentats catholiques, n'a pu résister au [illegible] révolutionnaire: il fut spolié et vendu en 1793. Il falloit tout le zèle de M. de Thiollaz, Prevôt de la Métropole de Chambery, pour parvenir à son rétablissement. Ce respectable ecclésiastique (Evêque nommé du Diocèse d'Annecy), voulant commencer cette pieuse entreprise avec des Religieuses autrefois professes de ce même monastère, désigna pour supérieure, M.me Josephte-Victoire Vallète, partie d'Annecy il y a 39 ans, pour aller fonder à Lisbonne, avec sa sœur cadette et deux autres de ses compagnes, une Maison de son Ordre, d'après la demande qui en fut faite par la Reine de Portugal. M.me Vallète, malgré son âge avancé et les dangers d'un long voyage, fidèle à son vœu d'obéissance, n'a pas craint de s'embarquer le mois de mars dernier, pour remplir la Sainte Mission assignée; une [illegible] pénible et d'autres inconvéniens altérèrent tellement sa santé, qu'arrivée à Paris, dans le troisième monastère des Visitandines de cette capitale, elle y tomba malade. Son frère, M. le Chevalier Vallète, actuellement Commandant de la province de Carouge, et qui avoit déjà accompagné sa sœur en Portugal, en 1763, instruit de la maladie de la mère Vallète, n'hésita pas, après en avoir obtenu l'agrément de S. Exc. M. le Gouverneur du Duché, de se rendre à Paris. Il a eu la consolation de donner ses soins en route à sa sœur encore convalescente, et le 20 juin ils sont arrivés à Annecy, où la mère Vallète a pris de suite possession du local provisoire destiné aux Religieuses de la Visitation, en attendant l'achèvement du nouveau monastère, qui est déjà très-avancé.

L'homme religieux observera dans le rappel de la mère Vallète, une circonstance peu ordinaire. Avant [illegible] la révolution française, elle quitta le premier monastère de son Ordre, alors dans la plus grande prospérité, pour aller sur les bords du Tage, coopérer à une fondation nouvelle. Son frère l'y accompagna. En [illegible], redemandée à Annecy pour le rétablissement de sa Maison professe, elle y arrive encore suivie de son frère; de sorte qu'en admirant le zèle [illegible] de cette fille de Saint François de Sales pour la gloire de son institut, on ne peut qu'applaudir en même tems au sincère attachement d'un frère à l'égard de sa respectable sœur.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Le 9 juillet prochain, à trois heures de l'après-midi, à Annecy, par-devant M. l'Intendant, en son bureau, il sera procédé à l'adjudication au rabais, de la voûte en tufs, avec l'enduit, de l'église de Thorens. Le tout est à la charge de l'entrepreneur, sauf la fourniture des bois pour les cintres et le transport des tufs; la commune fournira 300 journées pour aider à les découvrir. La mise aux enchères est de 2580 liv. Le délai pour le [illegible] est réduit à trois jours.

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de l'Intendance.

MM. les Syndics sont priés d'en donner connoissance au public, sous [illegible] de responsabilité.

PIÉMONT.

Turin, 27 juin. Le 23 du courant, veille de la fête de Saint-Jean, patron de cette Capitale, a eu lieu le feu de joie sur la place du Château, selon l'ancien usage. MM. les Syndics ont mis le feu aux quatre coins du bûcher. LL. MM. le Roi et la Reine et S. A. R. la Duchesse de Chablais, étoient aux fenêtres du palais, après avoir passé en carrosse devant le front des troupes rangées en parade sur la grande place. Les bataillons, après avoir tiré trois salves, ont eu l'honneur de défiler en colonne sous les yeux de LL. MM.

25 juin. Hier, sur le soir, un violent orage a éclaté sur cette capitale. Le tonnerre a été suivi d'une averse de pluie mêlée de grêle, qui heureusement n'a pas causé de grands dommages.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Long 5 p. cent, [illegible], à dater du 1er avril [illegible]. *Du* [illegible] *juin* [illegible] 83 l., 88 l., 25 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

On dit que le Roi de Bavière vient de signer l'établissement, sur les [illegible] de France, d'un [illegible].

— Le [illegible], les métalliques sont montés à Vienne à 80 1/4, et les actions de la banque à 70[illegible].

— Le Grand-Seigneur a ordonné l'équipement d'une nouvelle flotte, et l'on est très-occupé à l'arsenal.

— Les négocians de Chio, dont la vie avoit été garantie par lord Strangford, ont été exécutés sans exception le 15 mai. Leurs biens ont été confisqués et leurs familles vendues.

— Les 76 primats de Chio qui étoient en otages dans le château, ont été massacrés. Parmi les villages qui, aux instances de M. Dugeon, avoient mis bas les armes, [illegible] ont été envahis par les Asiatiques qui ont tué tous les habitans, au milieu des tourmens.

— On écrit de Constantinople, 25 mai, que le Reis-Effendi a remis à chacun des ministres étrangers, copie de l'ordre envoyé par le Divan, pour l'évacuation des deux principautés, qui toutefois ne sera terminée qu'après l'installation des Hospodars.

— Le général de Tatischeff, qui est à Vienne depuis le 21, a de fréquentes conférences avec le prince de Metternich.

— On attend à Pétersbourg, la garde impériale dont on dit que l'Empereur doit passer la revue à Minsk, et ensuite lui donner l'ordre de sa rentrée dans la capitale.

— On lit dans la gazette académique, du 4 de ce mois, l'itinéraire des troupes qui évacuent la Valachie et la Moldavie.

— Des lettres de Wilna, du 9 juin, annoncent que l'Empereur est parti pour l'armée du sud.

— On a reçu à Vienne la nouvelle que l'Empereur Alexandre avait nommé un plénipotentiaire extraordinaire à Constantinople, conformément au desir qu'en avait manifesté le Divan à plusieurs reprises.

— Le *Spectateur oriental* de Smyrne et l'*Observateur autrichien*, sans excuser les horribles massacres que les Turcs ont commis à Scio, observent que les Grecs ont tout fait de leur côté pour provoquer ces actes aussi répréhensibles, en refusant des propositions de paix, en violant le droit des gens en massacrant les Turcs sans mesure et en prenant l'initiative de l'attaque pour toute réponse aux sommations pacifiques qui leur étaient faites.

— On porte à 60 mille le nombre des Grecs qui ont péri dans les événemens de Scio. Il faut espérer que ce nombre aura été exagéré. Il se confirme que malgré le spectacle de ces malheurs, les habitans de Metelin (Mitylène) se sont insurgés à leur tour.

— On écrit de Cronstadt (Transylvanie) que, selon des lettres de la Moldavie, le projet d'organisation des deux principautés, y est parvenu par écrit aux chefs turcs. Cette nouvelle n'est pas authentique.

Angleterre.

La seconde lecture du bill pour l'admission des pairs catholiques a été rejetée dans la chambre des pairs, à la majorité de [illegible] contre 90.

— On remarque que le ministre d'Espagne est le seul du corps diplomatique qui ne soit invité à aucune des fêtes qui se donnent à la cour en l'honneur du prince et de la princesse de Danemarck.

— On assure que le Roi a déclaré que son intention est de faire son voyage en Écosse, vers la fin de juillet.

Espagne.

Sur la plainte du propriétaire du café de la Fontaine d'Or, une commission a proposé de mettre en accusation le chef politique de Madrid. Après une discussion très-animée, les Cortès ont rejeté les conclusions de la commission à la majorité de 71 voix contre 60. Dans la séance du 13, on a adopté la proposition du gouvernement tendant à pouvoir disposer de [illegible] mille hommes de milices provinciales, on a aussi ajouté au budget les millions demandés pour la subsistance de ces troupes.

— On écrit de Pampelune, du 15 juin, que toute la province est dans une agitation difficile à décrire. Il se fait de nombreuses émigrations qui vont grossir le nombre des insurgés.

— Le bruit s'est répandu, le 15 à Jaca, que tous les français avaient été arrêtés à Saragosse; mais des lettres de cette ville nous rassurent sur leur état.

— La gazette de Lisbonne annonce que l'on a découvert des preuves certaines de la conspiration qui avait été signalée par le ministre de la justice, [illegible] à déposer le Roi, à créer deux chambres, et à mettre le prince Michel à la tête du gouvernement.

— Le Roi vient d'adresser aux gouvernemens de l'Europe une note où il leur déclare son intention d'employer ses efforts à rattacher les colonies espagnoles à la métropole, par les liens les plus convenables à leurs intérêts réciproques, et l'espoir qu'il met dans leur justice à ne pas reconnaître l'indépendance de ses colonies. Il manifeste aussi le désir d'ouvrir à toutes les nations le commerce des provinces espagnoles, et il se flatte que sa politique étant d'accord avec l'utilité générale, il ne peut exister aucun motif de la contrarier.

— Le général royaliste Quesada est entré, le 18 juin, dans la Navarre, où il a établi le poste supérieur d'Espagne.

— On dit que 8,000 fusils anglais ont été débarqués dans la Biscaye et qu'on en attend encore 12,000.

— Le général Quesada a adressé une proclamation aux soldats espagnols pour les engager à revenir sous les drapeaux du royalisme, et à réparer ainsi la faute qu'il leur reproche, d'avoir violé leurs sermens en secondant une révolution contraire aux intérêts de l'autel et du trône.

— La Galice suit l'exemple de la Catalogne. Les autorités ne peuvent s'opposer aux royalistes, elles manquent d'hommes et d'argent.

— Il règne une grande agitation à Madrid. La garde royale et la garde nationale s'observent; on leur attribue respectivement le projet de s'emparer du parc d'artillerie. Les désordres commis par les troupes sont tolérés, parce que le défaut de solde augmente chaque jour leur mécontentement. On a répandu la nouvelle que le 2e bataillon du régiment de Ferdinand VII, envoyé contre les insurgés de la Catalogne, était passé de leur côté.

F R A N C E.

Paris, 25 *juin*. Berton était détenu dans le donjon de Saumur; il était vêtu en paysan lorsqu'on l'a arrêté. Il est parti le 22, de Saumur pour Poitiers, où il est conduit sous bonne garde, par la route de Loudun.

— On attend, le 24 de ce mois, l'arrivée à Perpignan de six compagnies d'artillerie, d'une ou deux compagnies d'ouvriers et d'un escadron du train. Cette troupe est partie de Grenoble.

— S. Exc. le grand-maître de l'Université vient d'adresser aux fonctionnaires du corps enseignant, une lettre pleine de sagesse et d'excellentes vues, propres à faire naître les espérances les plus consolantes sur l'esprit qui désormais présidera à l'éducation de la jeunesse française.

27 *Juin*. Une lettre des frontières d'Espagne confirme l'évasion du général Elio, et donne les détails suivans. On se propose de réunir les partisans dont le nombre a beaucoup augmenté, sous le commandement d'un chef très connu. Toutes les troupes qui étaient à Valence se sont révoltées contre le nouveau système, et l'on se moque en Catalogne de la loi portée par les Cortès contre les *factieux*.

— Le général Berton est arrivé le 22 à Poitiers sous bonne escorte; le peuple l'a accueilli aux cris de *Vive le Roi!*

29 *Juin*. Le 24 du courant, un orage épouvantable a lancé sur la ville de Strasbourg des torrens de grêle qui ont haché des milliers de vitres,

enfoncé les croisées, etc. Toute la culture des environs est détruite et plusieurs victimes ont péri sur le Rhin. L'orage s'étant élevé sur la rive droite, il n'y a pas causé moins de dégâts. Une partie du pont de bateaux a été emportée.

— L'Académie française a élu M. Frayssinous, grand maître de l'Université, et M. Dacier, aux places vacantes par la mort de l'abbé Sicard et de M. le duc de Richelieu.

Banque de France: 1630 fr., 1695 fr.
Cinq pour cent consolidés: 91 fr., 60 c.; 91 fr., 70 c.

SUISSE.

On emploie, dans le Vallais, l'eau courante conduite par des chenaux pour décomposer la terre qui contient et alimente le glacier de Gétroz, à la sortie du vallon où s'était formé le lac de 1818. Par ce moyen on parvient à ôter verticalement des lames de glace de cent à deux cent mille pieds cubes. Déjà, le 15 juin courant, un bloc de cinq cent mille pieds cubes a été détaché et précipité dans la Dranse. Ainsi l'on pourra prévenir pour toujours la formation d'un nouveau lac.

— Une grêle désastreuse a causé les plus grands ravages dans une douzaine de communes et un grand nombre de villages du district de Vevey; toute la récolte est à peu près perdue, surtout celle du vin. Plusieurs communes ont aussi été ravagées le même jour dans le canton de Schaffouse (voyez plus haut l'article de *Strasbourg*).

Errata des N.os 22 et 23 de ce Journal (Année courante)

N.° 22 (Article sur la fin de la fête de *Saint Efisio*, en Sardaigne), page 198, ligne 12: *inférieure*, lisez: *intérieure*.

N.° 23 (Article idem, page 215, lignes 12 et 13 de l'article): *de ses récoltes et de ses vins*, lisez: *de ses récoltes et de ses vies*. Par cette dernière expression, l'auteur faisait allusion au temps où les Corsaires barbaresques venaient enlever, sur les côtes de la Sardaigne, des populations entières, qu'ils emmenaient en esclavage.

CHARADE.

Vainement l'austère sagesse
Sur mon premier appelle le mépris;
A le chercher chacun s'empresse,
Et le monde entier à lui trouve du prix.
Aux coups de mon dernier nul ne peut se soustraire,
Et tout dans l'univers est soumis à ses lois.
Mon tout devient fréquent au ciel et sur la terre;
Il frappe sans égard, sans mesure et sans choix.

Le mot de la dernière *Enigme* est *Lune*.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. H. PLATTET, rue du Sénat

1822. (N.o 28) VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 12 Juillet

INTÉRIEUR.

Chambéry, 11 juillet. Voici les détails que nous avons annoncés dans la relation relatifs aux routes dans les diverses parties des États de S. M.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler des grands avantages que présente la belle route qui remplace le passage difficile et dangereux de la Bocchetta, en conduisant de Gênes sur le revers de l'Apennin, à travers de frais et du milieu d'une campagne toujours fleurie.

Pour perfectionner la belle route royale qui conduit de Gênes dans les vastes plaines du Piémont et de l'Italie septentrionale, il ne restait qu'à rectifier deux passages incommodes et rapides, l'un au bourg de [illegible], et l'autre près de [illegible]. L'attention du gouvernement y a pourvu, et l'on y a mis la main à l'œuvre, au moyen d'une dépense totale de 33,000 l. L'extrême fréquentation de cette nouvelle route en démontre toute l'importance, et son utilité sera d'autant plus sentie lorsqu'elle sera liée, comme il est permis de l'espérer, avec les grandes et belles routes intermédiaires, ce qui lui livrera [illegible] les communications avec la Suisse, et ouvrira une nouvelle source d'utiles et mutuelles relations.

La route du *Levant* [illegible] offre aux voyageurs une communication sûre et commode avec la Toscane. Il [illegible] de longues années pour en terminer les travaux, et cette route, classée dans le nombre des routes provinciales, n'avait été [illegible] que par les moyens fournis par les [illegible] de Gênes, de Chiavari et de la Spezia, par où elle passe. Mais [illegible] la munificence souveraine qui a généreusement accordé les suppléments [illegible] cette route, elle [illegible] définitivement établie pour toute [illegible]. On construit actuellement sur la *Sturla*, un pont dont la belle forme sera l'un des ornements les plus remarquables de cette route.

Le chemin littoral du *Ponent*, dégradé sur une grande étendue, par les effets des tempêtes des 24 et 25 décembre dernier, a été rétabli sur un meilleur plan et avec plus de solidité. Le pont de bois sur la *Varenna*, enlevé l'année dernière et qui avait également souffert, a été entièrement rétabli.

Ces grands et intéressans travaux sont une belle preuve du zèle infatigable de M. l'Intendant général de Gênes, Chevalier Dimartini, de M. l'Ingénieur Chevalier Podesta, et des employés du génie civil, à remplir la tâche qui leur est respectivement attribuée par l'Agence économique de l'État présidée par M. le Comte Caccia de Romentino. Nous en devons dire autant de MM. les Intendans, Inspecteurs et Ingénieurs des autres provinces pour les travaux qui s'exécutent sous leur direction.

La route de France est presque entièrement construite à neuf jusqu'à Suse. Le passage dangereux de la plaine de Saint-Nicolas, sur le Mont-Cenis, est assuré. L'entreprise des travaux pour la traversée de Chambéry a été publiée. Le passage de la Grotte près des Échelles ne laisse plus rien à désirer.

Le nouveau chemin d'Ugine dirigé vers la Suisse avance rapidement vers son terme.

Sous peu de jours sera donné le concours pour la construction d'un nouveau pont sur la Doire, en ligne droite de la place Victor-Emmanuel, lequel réunira aussi, par un beau chemin, le faubourg de la Doire avec les ... de la Capitale.

La route qui tend du Duché de Gênes en Suisse, est terminée dans les provinces d'Alexandrie, de Tortone, de Lomelline, de Novare, sauf de petits traits de chemin dont l'entreprise va être donnée.

La communication de Mondovi à Oneille va être ouverte; et la nouvelle route qui passe à Céva est déjà très-avancée.

On s'occupe avec sollicitude des moyens d'assurer en tout tems le passage du Col de Tende, malgré les dangers, les dépenses et les graves difficultés qui s'y rencontrent.

Un beau pont va être construit à Nice sur le Paglion, et l'on travaille avec activité au projet d'une nouvelle route qui conduira dans la province de Coni par Clans, ce qui vivifiera les nombreuses populations de ces vallées.

Entre Bobbio et Voghera, on travaille à un nouveau chemin pour voitures, qui facilitera les communications commerciales de cette excellente province avec les autres parties des États.

Il serait trop long d'indiquer ici en détail tous les travaux publics actuellement entrepris dans les États de S. M. Mais les voyageurs et les commerçans verront avec reconnaissance que les soins donnés au perfectionnement des routes, ne laissent rien à envier aux États voisins, et attestent la royale munificence du Souverain, ainsi que l'attention de ses Ministres à exciter et à seconder de tous leurs moyens les déterminations bienfaisantes et paternelles de S. M.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics*

L'adjudication à forfait des travaux à faire pour l'agrandissement de l'église de l'[illegible], aura lieu le 18 du courant, à onze heures du matin, en la chambre consulaire dudit lieu, par enchères au rabais, sous la base de 13,251 liv., 25 c. Voyez le N. 24 de ce Journal.

AVIS. — *Vente de bois communaux de Bonvillard.*

Le public est prévenu que le jeudi, huit août prochain, à dix heures du matin, à l'Hôpital, au bureau de la Vice-Intendance, par devant M. le Vice-Intendant de la province de Haute-Savoie, il sera procédé, à la vente, par enchères publiques, à la chaleur des feux, de la coupe d'une portion de forêt appartenant à la commune de Bonvillard, lieudit à la Montaz, sous le N.° 92 de la mappe, section 9, peuplée en bois sapin, sur une surface de 40 journaux 281 toises, évaluée sur la base de vingt livres par journal.

Le délai pendant lequel pourront être admises des offres en augmentation ultérieure du sixième ou demi-sixième, expirera le lendemain, neuf août, à midi précis.

Les plan, procès-verbal d'arpentage, assiette de coupe et cahier des charges, sont déposés au secrétariat de la Vice-Intendance, où l'on pourra en prendre connaissance sans déplacement.

PIÉMONT.

Turin, 6 juillet. LL. MM. le Roi et la Reine sont partis le 28 juin dernier, pour le Château Royal de Govone, accompagnés de S. A. R. Mme la Duchesse de Chablais. S. M. le Roi Victor-Emmanuel est parti deux jours après pour la même résidence.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1er avril 1822. *Du 2 au 4 juillet* [illegible]

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Des lettres de Sérès, de Bitoglia, de Salonique et de Belgrade confirment la nouvelle de la défaite de Chourchid-Pacha et du Pacha de Salonique, qui ont été battus le 27 mai par Odysseus et Diamantis, après avoir été abandonnés des Albanais.

— L'Observateur autrichien, dans sa feuille du 20 juin, à laquelle il a donné un supplément, consacre neuf colonnes à la réfutation des journaux français et allemands qui, depuis un an, regardent comme inévitable la guerre entre la Russie et la Porte.

— On commence à manquer de glace à Pétersbourg.

— L'empereur Alexandre a rendu ces jours derniers un ukase pour l'adoucissement du sort des criminels qui sont aux fers.

— On croit à Vienne que le courrier envoyé à Constantinople après l'arrivée en cette ville de M. de Tatischeff, était porteur d'une invitation adressée à la Porte d'envoyer un commissaire à Kaminiek-Podolski, pour négocier directement avec un commissaire russe.

— Les Hellènes ont déclaré en état de blocus toutes les côtes de la Turquie.

— Le prince Oscar de Suède a fait faire la demande de la main de la princesse Joséphine de Leuchtenberg, fille du prince Eugène de Beauharnais.

— Le *Correspondant de Hambourg* publie une lettre de Constantinople, du 25 mai, qui annonce que trois à quatre mille hommes avaient déjà quitté les deux principautés, qu'il en partait journellement [illegible] et que les Hospodars étaient déjà nommés.

— On [illegible] de Stockholm que l'incendie de Norrkoping, qui a eu lieu le 10 juin, a consumé [illegible] maisons et réduit [illegible] personnes à la misère.

— A Wahern, à trois lieues de Gand, un ministre protestant a été [illegible] en chaire, au moment où il allait commencer son sermon.

— On apprend de Pétersbourg, 12 juin, que S. M. l'Empereur y est de retour.

— Les journaux du Cercle du Bas Danube annoncent qu'un incendie a consumé 116 maisons dans la petite ville de Deggendorf.

ANGLETERRE.

Le bal qu'a donné M. le vicomte de Châteaubriand au prince et à la princesse de Danemark, a été des plus brillans qu'on ait vu depuis long-tems, par la réunion de tout ce que la capitale renferme de personnes de distinction. Les toilettes étaient magnifiques; on y a vu surtout des diamans que [illegible] de la cour.

— Les journaux de New-York, du 29 mai, annoncent qu'il a été conclu un arrangement provisoire entre le gouvernement français et celui des Etats-Unis. D'après ce traité, qui sera promulgué sous peu de jours par le président, il est stipulé que les bâtimens de chaque puissance seront admis aux douanes sur le même pied qu'auparavant.

— La peste règne à Alger; en conséquence, le commandant de Gibraltar a ordonné la quarantaine pour tous les vaisseaux venant de cette régence et de ses dépendances.

— Le *Courrier* dément le bruit du [illegible] voyage de S. M. en Ecosse par le continent.

— La Chambre des communes a adopté une adresse à S. M. pour la supplier de renouveler auprès des autres puissances ses remontrances pour faire cesser définitivement la traite des nègres.

— Le *Courrier* pense que le congrès qui devait avoir lieu à Florence se tiendra à Vérone.

— On croit que le Parlement ne sera prorogé que le 8 ou 10 août.

— Le chancelier de l'échiquier a présenté le budget. Le montant des revenus est fixé à 54,2[illegible],000 liv. sterl. (1,3[illegible] millions de francs), et celui des dépenses est porté à 51,[illegible]5,000 liv. sterl. Excédant des recettes: 3,1[illegible],000 liv. sterl. (74,712,000 fr.)

— Selon des lettres d'Alexandrie, le Grand Seigneur aurait concédé l'île de Chypre au Pacha d'Egypte.

ESPAGNE.

Le gouvernement a pris des mesures de précaution pour le retour de S. M. qui [illegible] assister à la clôture des Cortès. Les troupes ont été [illegible]

à ne faire entendre d'autre cri que *Vive le Roi Constitutionnel* ! Les Cortès ont nommé leur députation permanente, qui tout est composée d'hommes modérés.

— Les troupes royalistes sous les ordres de don Miralles, dit Trappiste, et de don Joseph Bessières, ont pris par escalade les forts de Seo d'Urgel; le Trappiste est monté le premier. Les troupes ont failli être victimes de la fureur du peuple. On dit que Saragosse, Tarragone, Reus et Valls se sont déclarées pour les royalistes. Cinq mille de ceux-ci font le siége de Solsona.

— Le jeune aumônier don Fausto Valasco, s'étant rendu à une fête qu'on célébrait à Alava, à deux lieues de Vittoria, les constitutionnels l'ont arrêté et l'ont égorgé à une lieue de Vittoria; ils ont coupé ses membres en mille pièces.

— Il paraît certain qu'une colonne de 5 mille royalistes est entrée à Puycerda. Dans les forts de *Seo-d'Urgel*, les royalistes ont trouvé cinq cents quintaux de poudre, six cent mille cartouches, des armes et un parc considérable d'artillerie.

— Les Cortès viennent d'augmenter les impôts que doivent payer les grands d'Espagne et toutes personnes ayant un titre de noblesse.

FRANCE.

Paris, 2 *juillet*. Des lettres particulières nous apprennent que les cantons de Berne et d'Arau ont provisoirement prohibé l'importation des vins de France.

— L'activité déployée par tous nos bâtimens de guerre dans le Levant, et la considération que la conduite des officiers qui les commandent assure au pavillon français, sont éminemment favorables à notre commerce; et, dans le moment actuel, onze navires armés dans nos ports étaient arrivés à Smyrne, et six avaient été expédiés pour la France.

— Les employés des douanes françaises de Bayonne ont reçu l'ordre de veiller attentivement à ce qu'il ne se fasse aucune sortie de chevaux et de mulets à lui.

— Un journaliste a compté que l'on avait annoncé deux cent soixante-neuf fois la guerre entre la Russie et la Porte, et la paix, deux cent quatre-vingt-deux fois; majorité en faveur de la paix, 13.

— Plusieurs lieutenans-généraux et maréchaux-de-camp employés au cordon militaire ont, dit-on, reçu l'ordre de se rendre à leur poste.

— On dit aussi que les troupes de la seconde ligne du cordon ont reçu, le 28 juin, l'ordre de se porter en avant, et que leur départ est annoncé par des lettres d'Auch, Pau, Toulouse, Montauban, etc.

4 *Juillet*. Un courrier russe se rendant en Espagne, a traversé Bayonne dans la nuit du 27 au 28 juin.

— Dans une mission qui a eu lieu au collége de La Flèche, trois cents élèves se sont approchés des sacremens. Nous apprenons aujourd'hui que dans la maison royale de la légion d'honneur, à Saint-Denis, plus de soixante élèves ont fait leur première communion.

— Cent trois individus sont impliqués dans l'affaire du général Berton ; plus de cinq cents témoins ont été entendus.

— La grêle a fait de grands ravages à Bar-le-duc, à Verdun, et dans les environs de ces deux villes.

6 *Juillet*. Le Roi de Wurtemberg vient de prohiber l'importation dans ses états, des vins et eaux-de-vie de France.

— Un individu qui venait de perdre 6,000 fr. au jeu, s'est jeté par la fenêtre de la maison de jeu ; il a expiré sur-le-champ.

Banque de France, 1597 fr. 50 c. ; 1598 fr. 75 c. ; 1595 fr.

Cinq pour cent consolidés, 92 fr. 35 c. ; 91 fr. 25 c. ; 91 fr. 50 c.

ITALIE.

Parmi les grands et nombreux travaux que le gouvernement autrichien fait exécuter dans le royaume Lombard Vénitien, on cite principalement la route de Milan par Sondrio et Bormio dans la Valteline et le Tyrol, le superbe chemin de Vicence à Roveredo, l'achèvement du canal navigable de Pavie, qui établira une communication entre Milan et l'Adriatique par le Tesin et le Pô, le chemin qui, de la grande route d'Italie près Conegliano, se dirigera vers le nord, ensuite au nord ouest et ira se joindre à la grande route d'Allemagne, etc.

— Sa Sainteté a fait publier un édit tendant à favoriser la propagation de la vaccine et l'extinction de la petite vérole.

— Un orage épouvantable a éclaté, le 24 juin, sur Venise. On a ramassé des grêlons pesant plus d'une livre. La violence du vent a découvert plusieurs églises. Les dégâts sont immenses, et malheureusement il y a eu de nombreuses victimes. On porte à près de 1[illegible]0 le nombre des personnes étouffées ou écrasées par la chûte des cheminées et des toits.

— Le thermomètre est monté à Naples, à 24° 1/4 à Rome, le 24 [illegible], il est allé à 25° 7, le même jour, à Florence, il est monté au-dessus de [illegible].

VARIETES.

Extrait d'un mémoire *présenté à la Société Médicale pratique de Paris, le 27 avril 1822, par* J. Sauttier, *Docteur en Médecine de l'Université de Turin, membre titulaire de cette Société, ayant pour objet l'action du tartrate antimonié de potasse et des remèdes dits contro-stimulans en Italie.*

(Article communiqué).

Attiré en Italie par la curiosité et les étranges données de la doctrine du professeur de Bologne, Tommasini, je fus d'abord surpris du sang froid avec lequel les médecins de Pavie et de Milan mettaient en pratique le système de la *contro-stimulation*. Le nouveau réformateur de la matière médicale m'a paru le plus hardi, et ne balançait pas à prescrire l'émétique, le kermès, la gomme gutte, le napel, le sulfate de zinc, la jusquiame, à des doses extraordinaires. N'ayant alors aucune connaissance de leur pathologie générale, j'étudiai et suivis avec exactitude le professeur Contrastimuliste au lit du malade, en prenant note des affections les plus intéressantes et des

moyens employés dans le nouveau plan de traitement. Je vis bientôt que mes efforts étaient rarement couronnés d'un heureux succès, et l'outrance portée à son comble; néanmoins, quelques individus, après une longue maladie et soumis à une convalescence pénible, éprouvaient encore la douce satisfaction de se croire guéris et sortaient de l'institut clinique comme tels. Gravement malades et traités par une méthode nouvelle, ils peuvent satisfaire la curiosité médicale en produisant les observations dont ils sont l'objet, et éclairer peut-être l'action des médicamens sur la fibre vivante. Mais qu'ils doivent être circonspects de s'engager, à l'exemple des systématiques (1), dans le labyrinthe ingénieux des fines subtilisations, qui, sous le voile séducteur d'une diction élégante et facile, enfantent des hypothèses scolastiques, et gênent les progrès de la science, plutôt que d'en reculer les limites! Que de réflexions de la part du médecin physiologiste, en considérant des faits inexactement attribués aux secours de l'art! Souvent la nature se trouve plus puissante que la maladie. Les médecins conjurés et les prosélytes du système italien, décoré pompeusement du nom de nouvelle doctrine du contrestimulus, ne sauraient avoir été pénétrés de cette vérité si vivement sentie par l'école française, et surtout par l'immortel Broussais. Il est vrai que nous sommes redevables à l'Italie de plusieurs modifications utiles pour le traitement des maladies: on ne croit plus à l'identité d'action de toutes les puissances appliquées à la fibre vivante; l'asthénie n'existe plus dans plusieurs affections reconnues hypersthéniques, depuis l'application de la saine physiologie à la médecine. Mais l'époque où le célèbre Rasori bannit le brownisme de l'Italie et des autres nations, n'est-elle point la source de nouvelles hypothèses pernicieuses et incompatibles avec l'état actuel de la science? Les observations que j'ai recueillies à l'hospice de Pavie, soumises au jugement d'une société distinguée, viennent à l'appui des réfutations déjà faites par les maîtres sur un système qui n'a pu être examiné dans tous ses points, vu le fort petit nombre d'ouvrages mis au jour à ce sujet.

La fibre est-elle plus susceptible de soutenir l'action des remèdes dits contrestimulans, lorsque la vitalité qui l'anime est excitée au-dessus du type normal? Cette opinion émise par l'ingénieux Thomassini, me paraît fondée. L'expérience d'ailleurs confirme son assertion: il n'était pas rare de voir M. Borda prescrire un gros de tartrite antimonié de potasse en vingt-quatre heures, dans les péripneumonies les plus intenses, ainsi qu'une dose bien plus élevée de kermès, sans qu'il se manifestât le moindre vomissement; cependant les résultats de ce procédé,

(1) Allusion à M. Thomassini de Bologne.

quoique heureux en aperçu durant les premiers jours de la maladie, se trouvèrent complètement démentis par l'état subséquent du malade, quelques connaissances en physiologie suffisent pour se rendre raison de ces phénomènes morbides, et rejeter une méthode que l'on peut appeler à juste titre *perturbatrice de l'action de nos organes*. Si l'on réfléchit en effet aux sympathies qui lient nos organes, si l'on jette un coup d'œil sur les différens tissus qui les constituent, en considérant les lois vitales auxquelles ceux-ci sont soumis, on ne peut admettre que l'émétique et le kermès soient des spécifiques puissans contre l'inflammation. Une fois en contact avec la membrane muqueuse de l'estomac, ils l'excitent constamment; si la dose est surabondante, et déterminent en elle une phlegmasie, soit violente ou moins sourde et chronique, qui sympathiquement reçue et sentie par les autres organes, occasionne des incommodités [illegible] lésion ou trouble dans les fonctions de la [illegible], inappétence, malaise. J'ai vu plusieurs individus d'une complexion forte et robuste, traîner une convalescence pénible, ensuite de la méthode curative qui nous occupe, et revenir à l'hôpital avec tous les symptômes d'une gastrite.

Une autre considération de la plus haute importance, c'est qu'en Italie on croit assez généralement que les médicamens rangés dans l'ordre des contro-stimulans, tel que l'émétique, le kermès, tous les mercuriaux, la belladone, la jusquiame, l'écorce du Pérou, la gomme gutte, le [illegible], le sulfate de zinc, l'eau de laurier cerise, etc., se comportent de deux manières envers la fibre: que leur action *mécanique* peut irriter le tissu des organes, tandis qu'une autre action désignée par le nom de *dynamique*, diminue en même tems l'exubérance de vitalité et l'affaiblit. Il me paraît qu'une telle distinction implique répugnance et contradiction, car, comment concevoir que ces substances médicamenteuses en contact avec nos solides, diminuent leur vitalité, puisque leurs principes reconnus par l'analyse chimique les irritent et peuvent même être la cause d'un engorgement des vaisseaux capillaires, d'une phlogose en raison de la sensibilité exaltée de la partie? Il serait nécessaire alors que cette action mécanique pût avoir lieu dans l'économie sans donner atteinte à la vitalité; or cette condition se trouve absolument en opposition avec les faits. Quelque progrès que fasse la science médicale, on ignorera toujours les causes des phénomènes vitaux en pareil cas, et le médecin instruit, uniquement excité par l'amour de la vérité, ne saura jamais considérer le quinquina comme débilitant, et ne prescrira pas non plus les substances vénéneuses, avec l'intention mal saine de guérir une inflammation, lors même qu'il se présenterait à lui un estomac cuirassé comme celui de Mithridate.

SAUTTIER, D. M.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. L. PLATTET, rue de Sé[illegible]

AN 1822. (N.° 29). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 19 Juillet.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 18 juillet. Enfin, après des chaleurs excessives, dont il y a eu peu d'exemples, et une longue sécheresse, seulement interrompue de tems en tems par des orages et quelques gouttes de pluie, nous avons eu les 12 et 13 du courant une pluie assez abondante qui a rafraîchi l'atmosphère et ranimé la campagne. La grêle du 16 a causé des dommages dans quelques communes.

Moûtiers, 12 juillet. S. Exc. M. le Comte d'Andezeno est descendu hier de l'établissement des bains de la Perrière à Moûtiers, accompagné de Madame la Comtesse son épouse et de plusieurs personnes de sa famille, pour se rendre aux invitations des élèves du Collége royal de cette ville. Après avoir accepté une collation préparée par M. le Commandant de la place, dans son jardin, S. Exc. fut reçue dans la grande cour du collége, où une grande partie des habitans de la ville s'était portée, au bruit de l'explosion des boîtes et au son de la musique.

S. Exc. fut complimentée en français et en italien, assista à l'ascension d'un ballon qui s'éleva des murs du collége, plana quelque tems sur la ville et fut rapporté intact. Un chœur d'élèves chanta quelques couplets composés en l'honneur de S. Exc., et aussitôt après l'on vit successivement paraître différens feux d'artifice, quelques pièces en forme de soleil [illegible], un vaste transparent disposé en trois colonnes. Celle du milieu plus élevée, contenait une inscription en vers italiens, en l'honneur de S. M., faisant allusion à sa bonté et à son énergie; la partie inférieure présentait la discorde enchaînée et ses torches éteintes; le tout était surmonté du chiffre de Charles-Félix. Sur la colonne à droite, paraissait le chiffre de S. Exc., les emblèmes de la valeur, de la prudence et de la fidélité; sur la gauche étaient ses armoiries, une inscription en vers français et une corne d'abondance. Une illumination disposée jusque dans le feuillage des arbres, acheva d'embellir cette fête. LL. EE. répondirent par les témoignages les plus réitérés et les plus sincères de bienveillance et de satisfaction, à la joie que manifestaient tous les élèves du collége et aux cris de vive le Roi, qui se firent entendre à différentes reprises.

Il est à remarquer que tout ce qui composait cette fête, était l'ouvrage des élèves même.

INTENDANCE GENERALE DE LA DIVISION DE SAVOIE.

Les pensionnaires civils et ecclésiastiques de la province de Savoie Propre sont prévenus que le payement des pensions pour le premier semestre 1820, a été ouvert aujourd'hui à la trésorerie de cette province, et que la clôture en est fixée au 31 août prochain.

La trésorerie est ouverte tous les jours non fériés, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

Chambéry, le 10 juillet 1820. Rosset, Secr.

Service général des Messageries Royales.

En vertu du Manifeste de la Chambre des Comptes, en date du 26 février 1816, concernant le service des Diligences dans les Etats de S. M. Sarde, on prévient nouvellement le public que, dans le cas où l'on trouverait renfermés dans les malles consignées, des objets de *privative royale* et particulièrement des lettres, imprimés, ou autres papiers quelconques, dont le transport appartienne exclusivement aux Postes, les consignataires seront pleinement responsables de toutes les conséquences de leurs contraventions.

Turin, le 11 juillet 1820.

[illegible], Intend.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Les réparations nécessaires à l'église [illegible], mandement de Thorens, et à exécuter avant l'hiver, consistant en menuiserie et maçonnerie pour le retable et l'autel, se délivreront aux [illegible], au [illegible], le 24 juillet courant, par-devant le [illegible] commis. La mise à prix est de 931 liv. Les plans, devis et cahier de charges sont déposés chez M. le Curé du lieu, où l'on peut en prendre connaissance. Le délai pour le sixième est de 8 jours, ou [illegible].

PIÉMONT.

Turin, 13 *juillet*. S. M., par Patentes du 12 du courant, a désigné comme aux fonctions de Premier Secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères S. Exc. M. le Comte Victor Sallier de la Tour, Chevalier de l'Ordre suprême, etc., et lui a conféré en même tems la dignité de Ministre d'Etat.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1er avril 1820. *Du* 9 et 10 *juillet* 1820, 87 l., 25 c. *Du* 11 au 13, 86 l., 90 c., 40 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Tous les rapports confirment les avantages remportés par les Grecs à Tirnova, [illegible], Sofia et Zeitoun. Quant à Chourchid-pacha, il court sur son compte des bruits de divers genres. Les uns disent qu'il s'est empoisonné

du regret de sa défaite, et d'autres qu'il a pris le parti des Grecs.

— D'après le registre de la douane de Chio, il était déjà sorti de cette île plus de trente mille esclaves, femmes et enfans.

— Le bruit court à Constantinople que les ministres d'Autriche et d'Angleterre, informés que l'évacuation des principautés n'avait pas encore eu lieu à l'époque du 3 de ce mois, ont fait de nouvelles représentations à cet égard. Le Reis-Effendi leur aurait répondu qu'il croyait que ces provinces étaient actuellement évacuées, et que le retard provenait seulement de quelques difficultés relatives aux troupes qu'il fallait ménager.

— La princesse Esmé, sœur du Sultan, instruite du désastre de Chio, qu'elle avait en apanage, a déclaré ne vouloir plus entendre parler du Capitan-pacha. On a dit que cette [illegible] à l'amiral.

— Des lettres de Chio, du 20 mai, portent que le Capitan-pacha a reçu un firman de S. H. extraordinairement favorable aux Grecs latins. Le firman ordonne que les sujets qui sont restés fidèles et devenus [illegible] leurs personnes soient respectées, spécialement protégées, et jouissent dans tous leurs biens. Il ordonne en outre que tous les Grecs qui se sont réfugiés dans les divers consulats européens, jouissent des mêmes privilèges, en sorte, qu'on n'en exporta plus d'esclaves.

— La Gazette universelle d'Augsbourg donne la nouvelle que les Asiatiques se sont révoltés près de Braïla, et sont campés sur les deux rives du Danube.

— On apprend des îles Ioniennes que la guerre a recommencé en Epire avec plus de fureur. Churchid-pacha est vivement pressé par les Souliotes.

— A Prague, on a mangé, dès le 29 juin, du pain de seigle de cette année.

ANGLETERRE.

La famine et le typhus continuent à faire des ravages en Irlande. Les souscriptions se multiplient pour venir au secours des habitans des comtés les plus affligés.

— La troisième lecture du bill sur l'importation des blés étrangers aura lieu lundi prochain dans la chambre des lords.

— Lord Londonderry a déclaré dans la chambre des communes que des négociations ont été entamées avec la Russie au sujet d'un ukase, par lequel l'Empereur Alexandre a déclaré parties intégrantes de son empire, 5,000 lieues carrées de la côte nord-est d'Asie, et de la côte nord-ouest d'Amérique.

ESPAGNE.

Le Roi et toute la famille royale sont rentrés à Madrid. Quoique S. M. eût manifesté le désir d'arriver de bonne heure, à cause de la chaleur, les ordres pour la parade n'ont point été exécutés, et le Roi a fait son entrée incognito. Après la clôture des Cortès et la rentrée du Roi au château, la garde royale a été insultée aux cris de *Vive Riego !* et un des officiers de la garde a été victime de la fureur des provocateurs.

— Le mouvement insurrectionnel, qui fait des progrès, paraît se communiquer dans les Asturies.

— Les Cortès ont statué que, pendant que le cordon sanitaire de France ne laisserait rien pénétrer en Espagne que par la douane de la Bidassoa, rien ne pourra s'introduire de France en Espagne que par Irun.

— Les nouvelles de la frontière confirment les succès remportés par le Trappiste, dont la troupe s'augmente journellement.

— A Madrid, plusieurs régimens se sont révoltés contre leurs chefs et sont allés rejoindre les défenseurs de la foi. Au départ du courrier, le canon et la fusillade s'y faisaient entendre à la fois. Le Roi et la famille royale sont restés au palais, des soldats sont allés offrir leurs bras à S. M. Un courrier arrivé le 3 juillet, à six heures du soir, à Bayonne, confirme cette nouvelle, seulement on ignorait où le Roi s'était retiré.

— Le Trappiste a remporté, dans les environs de Tremp, une victoire des plus complètes sur les constitutionnels qui avaient réuni toutes leurs forces pour l'attaquer.

— Les Royalistes sont entrés à Puycerda, le 28 juin.

— Du 1er au 6 juillet, la capitale a été en proie à la terreur. Deux bataillons de la garde royale sont sortis de la ville et ont campé au Pardo. Il y a eu des négociations et des propositions, que ces bataillons ont refusé d'accepter. Le Roi a été [illegible] à la municipalité avec sa famille et invité à se séparer de sa garde, comme étant indisciplinée. « Ma garde, » a répondu le Roi, n'est point indisciplinée; laissez-moi me mettre à sa tête, et vous verrez qu'elle m'obéit. » Le Roi avait nommé le général Morillo commandant par intérim des deux régimens d'infanterie de la garde. On ne connaît rien de positif sur la journée du 6; mais de grands malheurs paraissent avoir eu lieu, d'après le bruit du canon qui se faisait entendre.

FRANCE.

Paris, 9 juillet. Après la longue discussion de la loi sur les douanes, la Chambre des Députés a commencé la délibération sur les canaux. Les ministres ont présenté le budget de 1823 qui porte les dépenses à 900,475,536 fr., et les recettes à 909,130,783 fr., excédant des recettes, 8,655,250 fr.

— Le lieutenant-colonel Caron et un nommé Roger ont tenté dans le Haut-Rhin, une entreprise semblable à celle du général Berton; ils avaient semé de l'argent et essayé de séduire des sous-officiers de deux escadrons. Mais les militaires qui se sont prêtés en apparence à leur demande les ont fait tomber dans le piége et les ont arrêtés.

— On a trouvé chez l'un des complices de Berton le grand uniforme de colonel et des papiers de nature à compromettre beaucoup de personnes.

— Sur 300 habitans d'une commune de l'Aveyron, 84 ont été atteints du typhus, mais de promptes mesures ont arrêté les progrès de la maladie.

— On annonce qu'il doit être fait à la Chambre des Pairs une proposition tendante à la répression des maisons de jeu.

11 Juillet. Par ordonnance du 7 de ce mois, le Roi a promu au grade de chef d'escadron, le capitaine Nicol, des Chasseurs de la Charente, et au

grade de sous-lieutenant, les sieurs Gerard, maréchal-des-logis au même régiment, Thiam, maréchal-des-logis-chefs aux Chasseurs de l'Allier, et Meguin, sergent au 46e régiment, en récompense de la belle conduite qu'ils ont tenue dans l'affaire de Caron.

— Les principaux orateurs du côté gauche se sont inscrits pour parler contre le budget de 1823.

— Il est arrivé hier un courrier chez l'ambassadeur de Russie, et un chez l'ambassadeur de Vienne.

13 *Juillet.* Un courrier extraordinaire vient de partir de l'ambassade russe pour Pétersbourg.

— Les dernières lettres d'Espagne annoncent que tout est en feu dans l'Andalousie et la Vieille-Castille.

Banque de France, 1600 fr. et 1595 fr.

Cinq pour cent consolidés, 91 fr. 60 c., 40 c.

ITALIE.

Les premières nouvelles de l'orage qui a eu lieu à Venise le 24 juin se sont trouvées heureusement fort exagérées. Les dégâts ont été en effet considérables, mais le nombre des victimes est de beaucoup moindre, et au 28 juin on n'avait encore découvert que quatorze cadavres au lieu de 139 à 140 que l'on avait annoncés.

Naples, 4 juillet. Le 25 juin dernier, une grêle extraordinaire a dévasté les belles récoltes de plusieurs communes dans les montagnes de la Capitanate; les pertes sont incalculables.

— Les 29 et 30 juin et 1er du courant, le Vésuve a donné une colonne de fumée blanchâtre qui paraît n'annoncer qu'une éruption de peu de durée.

(Journal des Deux-Siciles.)

VARIÉTÉS.

MÉMOIRE SUR LES ABEILLES, *et principalement sur la manière de faire des essaims artificiels, d'après la méthode de M.* LOMBARD, *par M.* LACÈNE, *membre de la S. R. d'agriculture de Lyon, imprimé par ordre de la Société.* Lyon 1822. Un Vol. in-8.° de 86 pages. Se trouve à Chambéry, chez Puthod,

(Article communiqué).

Il faut que le goût pour les abeilles soit bien séduisant, pour que l'on puisse se complaire à étudier leurs mœurs et à découvrir les mystères dont leur histoire est enveloppée; puisque, pour cela, il faut se livrer à des recherches qui mettent à l'épreuve l'assiduité et la patience la plus soutenue, sans compter pour rien le venin si actif de leur aiguillon. A ces travaux des observateurs il faut ajouter ceux des cultivateurs instruits qui ont cherché à appliquer les découvertes des naturalistes à l'avantage de la culture. C'est aux travaux des uns et des autres que

l'on doit des méthodes combinées sur l'instinct et les fonctions des abeilles, c'est à dire, l'art de s'emparer du superflu de leurs provisions, de choisir même celui qui nous convient le mieux, mais plus encore à multiplier ces utiles insectes, devenus rares en Italie et en France, au point de réduire ces contrées à payer à l'étranger des sommes énormes pour la cire qu'elles consomment. Dans la vue de soustraire ces pays à cette sorte de tribut, ou d'ailleurs par le résultat des découvertes des naturalistes, on a tenté d'appliquer ces découvertes à combiner divers systèmes de culture.

Depuis qu'on a été bien convaincu que la fécondité de la mère abeille est due à l'éducation qu'elle a reçue dans un berceau plus spacieux, et nourrie plus amplement par les ouvrières, et que les œufs d'où sortent ces dernières, peuvent aussi produire des mères fécondes, on a fait dès-lors une multitude de tentatives pour multiplier les ruches. Mais il ne suffit pas de multiplier ces mères, puisque l'abeille est organisée pour vivre en société nombreuse, qu'elle doit être pourvue de magasins, et de tout ce qui est nécessaire à établir un nouveau ménage. Tous les essaims naturels emportent déjà avec eux une bonne partie de tout ce nécessaire. Pour utiliser la découverte, il fallut donc pourvoir l'essaim à former, des morceaux de gâteaux contenant ces objets; ce qui conduisit à construire la ruche de manière à pouvoir être divisée en deux, ou plus de parties, afin de former l'essaim par leur séparation. Les uns ont pratiqué la séparation verticalement, telle est la ruche de M. Degélieu. D'autres ont plus heureusement profité de la division par étages, ou hausses (division que Palteau avoit fait connoître). Des méthodes plus ou moins ingénieuses ont été le résultat de ces recherches.

Parmi ces tentatives multipliées, on doit distinguer plus particulièrement celles de M. Lombard, dont la ruche, si connue sous la dénomination de *ruche villageoise*, jouit éminemment du double avantage: 1.° de profiter du superflu des provisions des abeilles sans leur nuire, d'obtenir du miel et de la cire de la meilleure qualité, ce qui s'exécute par le moyen d'un couvercle bombé qui couronne la ruche et que l'on peut enlever à volonté; 2.° D'être très-appropriée pour former des essaims artificiels, depuis que M. Lombard a divisé le corps de cette

ruche en deux étages. Il donne lui-même chaque année des cours d'instruction publique auxquels assistent nombre de personnes qui y accourent de tous les départemens. L'un des assistans de ces cours, M. Lacene, est l'auteur de l'ouvrage que nous allons annoncer, comme nous paroissant de la plus grande utilité. Dans un court espace, il présente d'une manière très-claire l'état actuel de nos connoissances sur l'histoire de l'abeille; du moins toutes celles sur lesquelles reposent les principes de culture. De là, il passe à exposer la méthode de former les essaims artificiels, c'est à dire, l'art de multiplier les ruches, pratique de la plus grande utilité. L'auteur a décrit les procédés avec cette précision qui en facilite l'intelligence. Ils ne sont pas susceptibles d'être présentés par extraits. C'est donc à l'ouvrage que j'invite de recourir; sa publication ne peut que contribuer à accélérer le retour de l'époque où le nombre de nos ruches correspondra à celui de nos besoins, par l'effet de l'exemple qu'en donneront les amateurs. Enfin il n'est peut-être pas d'ouvrage d'une utilité aussi évidente pour l'avantage de cette culture, que celui que nous annonçons, ce qui d'ailleurs est déjà suffisamment signalé par le témoignage honorable de la Société royale d'agriculture de Lyon, qui, bien mieux que notre suffrage, a tous les titres pour exciter l'industrie à profiter des sages leçons qu'exprime l'auteur, ainsi que de son exemple à fournir des prix à distribuer aux cultivateurs d'abeilles.

On me permettra d'ajouter ici quelques réflexions, dans la vue de fixer l'incertitude sur le choix de construction des ruches. On doit reconnoître trois circonstances d'après lesquelles on peut se diriger. La ruche destinée à l'observation doit être combinée selon ses vues, d'après lesquelles il en varie la construction; telle est par exemple la ruche en livre de M. Huber, si ingénieuse pour rendre témoin des faits qui appartiennent à la génération de l'insecte. Autre doit être celle du cultivateur intelligent qui dirige, ou fait diriger la culture. Ici les ruches villageoises sont pour lui à préférer à toute autre. Une troisième circonstance se présente, c'est celle où se trouvent les habitans des campagnes écartées; ils ne savent où placer des ruches isolées, à l'abri de la main des voleurs, et hors de l'atteinte des animaux domestiques. En Savoie, une des causes principales qui fait languir ce genre d'industrie, est l'usage de ne vendre que les plus riches en provisions et toujours les mieux peuplées; tandis qu'il est dans leur véritable intérêt de vendre les plus foibles, puisqu'ils ne savent pas réunir ces dernières, et ne le pourroient même que difficilement.

Avis aux Cultivateurs d'Abeilles.

Un des plus dangereux ennemis de nos mouches, vulgairement nommé papillon à *tête de mort*, a singulièrement multiplié à la faveur des fortes chaleurs que l'on a éprouvées. On sait que cet insecte s'introduit dans les

ruches, pendant la nuit, qu'il détruit les gâteaux et consomme tout le miel; ce qui cause la dispersion des abeilles et la destruction des ruches. Il est très aisé de prévenir cet accident, en barricadant les portes des ruches de manière cependant à laisser des passages proportionnés au volume des abeilles. Le papillon étant beaucoup plus gros, ne peut alors s'introduire. C'est le cas d'y pourvoir, car cet ennemi a déjà donné des preuves de son audace.

G. C. De Loche.

ANNONCE

ANGELO DE DEVOTI. *Motet à trois voix*, avec accompagnement orgue; frontispice représentant un Ange planant dans les nuages et tenant une croix, avec cette légende: *Ad majorem Dei gloriam*; gravé sur grand format. A Lyon, chez *Cartoux* éditeur-propriétaire, rue S. Côme, N° [illegible], et aux adresses ordinaires de musique. Se trouve à Chambéry, chez Pothod libraire. Prix 2 fr. 50 c.

Ce Motet, qui a déjà été exécuté plusieurs fois avec succès, a été demandé entre autres, à Milan. Il est composé de quatre parties, qui peuvent se chanter de suite, ou seulement deux, ou trois, selon le temps et les circonstances. On peut le chanter à la Messe ou Salut, et dans toute cérémonie où l'on expose la sainte Hostie à l'adoration des fidèles.

AVIS

Le sieur Elme, négociant, rue Croix d'Or, à Chambéry, fait toutes sortes d'ornemens d'église, tels que chapes, chasubles, aubes, surplis, dais, bannières, bouquets artificiels, et en général tout ce qui a rapport à l'église.

AVIS

Un jeune homme de 22 ans, robuste et bien constitué, désire trouver à Chambery ou dans les environs, une place de domestique dans une maison honnête. Outre le service ordinaire, il peut cultiver un jardin et soigner un cheval.

S'adresser au *Bureau du Journal.*

Erratum du N° 27

Dans l'article météorologique, on a mis par erreur 24° 2, de Réaumur au lieu de 27° 2, auxquels répondent les 34 degrés centigrades.

Marchés de Chambéry des 9, 11 et 13 juillet 1822

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bled.	f.	c.		f.	c.
Froment, Prix	13	95	—	17	16
Seigle	8	50	—	11	11
Orge	7	00	—	9	15
Sarrasin	9	50	—	12	42
Maïs	8	50	—	11	13
Avoine (1)	13	50	—	9	41
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	30
Viande, idem, idem				0	60

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre [illegible]

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

An 1822. (N.° 30). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 26 Juillet.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 25 juillet. Aujourd'hui le Sénat fait célébrer, dans l'église de Notre-Dame, un service solennel pour le repos de l'âme de M. le Sénateur De Thiollaz, qui, décédé le 20 du courant, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, a emporté les regrets du Corps respectable de notre Magistrature, dont il était l'un des membres les plus distingués, ceux du public et d'une famille qui lui était tendrement attachée.

— Le 18 du courant, les sciences et l'humanité ont fait une perte sensible à Annecy, en la personne de M. le docteur Carron, Professeur émérite en Médecine de l'Université Royale de Turin et membre de plusieurs sociétés savantes. Nous donnerons incessamment une *Notice* sur la vie, les travaux et les services de ce médecin universellement regretté de ses compatriotes.

AVIS *à MM. les Abonnés.*

Nous renouvelons à MM. les souscripteurs en retard de verser le montant de leur abonnement, l'avis déjà plusieurs fois réitéré, de la nécessité de la rentrée des fonds pour satisfaire aux dépenses journalières du Journal.

N. B. Nous profitons de l'occasion pour rappeler également de nouveau que toute lettre qui nous est adressée relativement au Journal, doit être *affranchie*, pour ne pas être exposée à rester sans effet.

AVIS. — *Continuation de la nouvelle route d'Ugine.*

Le jeudi, 22 août prochain, à onze heures du matin, à l'Hôpital, au bureau de la Vice-Intendance, il sera procédé, par-devant M. le Vice-Intendant de la province de Haute-Savoie, à l'adjudication par voie de soumissions cachetées, des fournitures et ouvrages à faire en continuation de la nouvelle route d'Ugine, pour la partie comprise dès le village de Fontaine jusques près le moulin Baudron, territoires des communes d'Ugine et Marthod, sur une longueur de 1315 mètres, 25 centimètres; en

dressement du lit de la rivière de Chose, dès le pont des Glaciers au torrent d'Arly, sur une étendue de 660 mètres, 60 centimètres; et construction d'un pont en charpente, le tout devant être terminé en novembre de 1823, est évalué à 63,819 liv. 51 c., y compris 3225 liv. en indemnité de terrains particuliers à occuper, outre le montant des terres, qui sera livré par prestations en nature, conformément aux devis, détail estimatif et cahier des charges particulières, rédigés le septembre 1821 et 2 juin dernier, par l'ingénieur de la province, dont on pourra prendre connaissance au secrétariat de ladite Vice-Intendance.

Le délai pour, après ladite adjudication, faire des offres en rabais au moins du sixième ou du demi sixième, expirera le cinq septembre à midi précis.

PIÉMONT.

Turin, 18 *juillet*. En annonçant la nomination de S. Exc. M. le Comte de la Tour au ministère des affaires étrangères, nous l'avons suffisamment désigné pour ceux qui s'honorent d'être ses compatriotes; mais le rang auquel il est appelé devant naturellement appeler l'attention des étrangers sur sa personne, nous croyons devoir ajouter que M. de la Tour est le même qui a commandé l'armée royaliste de Novare. M. de la Tour est Chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade, Grand Croix des SS. Maurice et Lazare, Commandeur de l'Ordre militaire de Savoie, Chevalier Grand'Croix de l'Ordre royal et militaire de St. Louis de France, de l'Ordre impérial de Léopold d'Autriche, de l'Ordre impérial de St. Alexandre de Newski de Russie, de l'Ordre royal de l'Aigle Rouge de Prusse, et *Général de Cavalerie*.

— S. M., par décision souveraine du 2 du courant, a daigné approuver les élections suivantes faites par la classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie Royale des Sciences: *Résidans* MM. l'abbé Barrucchi, directeur du Musée des antiques et professeur de philosophie à l'Université royale; l'avocat Bessone, Bibliothécaire de l'Université, et l'avocat [illegible], faisant les fonctions d'archiviste de S. M. *Non-Résidans* MM. le Comte Somis de Chiavrie, Avocat Général près le Sénat de Gênes; le Comte Alexandre de Saluces, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. en Russie, Mgr. Airenti, évêque de Savone et Noli; et M. le Marquis Costa de Beauregard, Chev. Grand-Croix des SS. Maurice et Lazare, Général ès armées de S. M.

— Le 14, dans une séance extraordinaire de la Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale, il a été fait lecture de différens rapports touchant des objets envoyés à l'examen de la classe. M. Plana a lu au nom de M. Guillaume Libri, mathématicien toscan, un mémoire sur divers points d'analyse. M. Bellingeri a lu: *Explicatio tabularum quinque varias praeparationes medullae spinalis exhibentium*. Ces deux Mémoires ont été approuvés pour être imprimés dans les Volumes de l'Académie.

— Les travaux pour l'embellissement de cette Capitale paraissent prendre une nouvelle activité. L'Administration de la ville a vendu une grande partie

des anciennes fortifications entre la porte Neuve et celle du Pô. Là de nouveaux édifices contribueront à la fois à l'agrandissement et au contour de la ville, ainsi qu'à la commodité et à l'agrément. De tous côtés les particuliers concourent à seconder les vues de l'Administration, soit en bâtissant de nouvelles maisons, soit en réparant les anciennes. Les Etablissemens publics n'y prennent pas moins de part : les beaux portiques de la rue du Pô seront continués cette année, grâce à la munificence de S. M., qui fournit à l'Hôpital de la Charité la pierre nécessaire pour les colonnes et les arcs qui doivent terminer le passage des deux rues de traverse. Leur continuation entre les portiques des Secrétaireries Royales et la rue du Pô, touche à son terme, et la parfaite symétrie de la place du Château ne laissera bientôt plus rien à désirer. D'autre part, S. M. fait continuer les réparations au Valentin, l'un des points les plus pittoresques des promenades publiques. Nous ajouterons que S. M., par un acte de la généreuse piété qui l'anime, a cédé à l'Hôpital des aliénés, un nouvel espace de terrain converti en jardin, auquel, pour ne pas interrompre la route, la Maison communiquera par une voûte souterraine.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1822. *Du 13 au 16 juillet* offert 86 l., 86 l., 45 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

Les Grecs qui devaient attaquer la citadelle d'Athènes, après avoir prêté le serment de vaincre ou mourir, se sont portés au pied de la colline, où 5 ou 6 cents étrangers dirigeaient le siège ; mais au moment de donner l'assaut, les étrangers se sont trouvés tout seuls et les Grecs avaient pris la fuite.

La prise de Napoli de Romanie a également échoué par le défaut de discipline parmi les Grecs, malgré les mesures et les forces nécessaires qui avaient été disposées pour cette expédition.

— Les négociations des ministres d'Autriche et d'Angleterre à Constantinople, sont suspendues à cause du Ramazan. Au reste on regarde les différends avec la Russie comme terminés.

— La Porte va, dit-on, défendre l'entrée de la Mer-Noire par le Bosphore aux bâtimens français, espagnols, napolitains et sardes.

— On dit que l'empereur de Russie fera, dans le mois d'août ou en septembre, un voyage à Varsovie et à Vienne.

— La troisième expédition maritime est partie le 9 juin du port de Constantinople, pour aller renforcer la flotte du capitan-pacha. L'escadre d'Egypte était déjà arrivée à l'île de Cos. Churchid-Pacha attendait en Livadie les mouvemens ultérieurs du capitan-pacha, pour seconder par terre ses opérations contre la Morée.

ESPAGNE.

Le 5 juin, la députation permanente des Cortès avait fait signifier au Roi, sous peine de déchéance, de quitter son palais, ses gardes et ses conseils. Le Roi demanda un conseil d'État assemblé, sûreté pour sa personne, cessation des troubles d'une manière honorable pour sa garde outragée par les libéraux, informations contre Riego et explication des vues du conseil touchant la dignité du trône et de la personne royale. Le 6, il fut répondu au Roi, 1° qu'on ne pouvait donner aucune garantie pour sa sûreté, dans le cas où le peuple attaquerait le palais pour en chasser les soldats insurgés, 2° que le seul moyen de ramener le calme, était de punir, avec la dernière rigueur, les soldats rebelles, 3° que la conduite de Riego n'avait rien que de louable; 4° que le conseil n'avait d'autres vues que de défendre la constitution.

Cependant, au milieu de l'incertitude qui régnait au palais, les gardes qui étaient restés, offrirent de se dévouer pour le Roi, à qui il fut proposé de quitter Madrid avec une escorte sûre. Le Roi ne put s'y résoudre. Le 7, à 3 heures du matin, les gardes stationnés au Prado, résolus de délivrer, disaient-ils, le Roi prisonnier des libéraux, entrèrent dans Madrid sur trois points. L'une des colonnes s'empara de vive force de la place Mayor, mais les deux autres échouèrent et furent mises en déroute par les décharges sanglantes qu'elles essuyèrent. Les gardes stationnés au palais attendaient des ordres et ils n'en reçurent aucun de l'intérieur. Ceux de la place Mayor se rendirent auprès du palais, qui bientôt fut investi par les milices et une nombreuse populace armée; des canons furent braqués contre le château et aux débouchés des rues. Enfin les gardes ont capitulé et sont sortis de Madrid. On dit qu'ils ont envoyé 400 des leurs pour s'emparer de l'arsenal de Ségovie. Les milices étaient commandées par les généraux Ballasteros et Riego. On avait dit que Morillo s'était réuni à eux dans l'attaque du palais, mais le fait ne s'est pas confirmé.

Pendant cinq jours on a distribué du vin aux milices. On dit que M. Ardoin, banquier français, a fourni 30 millions de réaux aux libéraux pour solder les troupes. Le 8, l'Évêque de Madrid a célébré la messe sur un balcon de la grande place, et on l'a obligé d'entonner un *Te Deum*. De toutes parts on a crié: *Le Roi au balcon!* Le Roi a paru et a salué.

Le général Don Mon, qui commandait l'une des colonnes de la garde du Prado, a été pris par des *descamisados* armés de piques et de barres de fer. On parle déjà de plusieurs exécutions militaires. On dit que la troupe de ligne n'a pris aucune part aux mouvemens.

— Toutes les lettres de l'Andalousie ont manqué. Les communications avec les provinces sont partout interrompues. Le Trappiste don Antonio a organisé une junte à Urgel. Les royalistes continuent leurs progrès dans la Navarre.

Des nouvelles de Barcelonne portent que l'armée de la Foi s'est emparée de Lérida, et fait le siége de la citadelle. On écrit qu'elle ne tiendra pas deux jours.

— Des nouvelles de Madrid, du 10, portent que la ville est tranquille.

et qu'aucun ministre n'est encore nommé. D'après ces mêmes nouvelles, le Roi est gardé dans son palais par le régiment de Don Carlos.

FRANCE.

Paris, 16 *juillet*. On annonce que M.me Caron a été arrêtée, comme ayant pris part aux projets de son mari.

— Hier, à deux heures du matin, deux courriers sont partis de la légation anglaise. Un courrier est arrivé à onze heures au ministère des affaires étrangères, et il est parti du même ministère un courrier pour Pétersbourg.

— La Chambre des Députés a terminé la discussion générale du budget de l'état. Le ministre des finances, M. de Villèle, a répondu à toutes les objections et à toutes les accusations élevées par l'Opposition contre le gouvernement.

18 *Juillet*. Un courrier arrivé cette nuit de Pétersbourg assure le maintien de la paix, quoiqu'on connaisse dans cette capitale la lenteur de l'évacuation des principautés.

— Un courrier extraordinaire expédié par l'ambassadeur de France à Madrid, est passé à Bordeaux le 12 juillet, se dirigeant sur *Paris*. Deux autres courriers ont également traversé la ville, l'un venant de *Paris* pour Madrid; l'autre venant des frontières d'*Espagne* et allant à *Paris*.

— Le 13, il est arrivé chez le ministre des affaires étrangères un courrier venant de Madrid.

— Il s'est répandu dans Paris le bruit que le Roi d'Espagne était parvenu à se soustraire à la surveillance des municipaux établis dans le palais. On attend avec impatience des nouvelles authentiques.

Banque de France, 1600 fr.; 1597 fr., 50 c.; 1600 fr.
Cinq pour cent consolidés, 90 fr., 75 c., 90 fr.

VARIÉTÉS.

GRAMMAIRE FRANÇAISE *élémentaire*, *analytique*, par M. REY, *Professeur de langues*. Un vol. in-12; à Paris, chez l'auteur, rue Rochechouart, N.° 18, et chez Leroux, rue Croix-des-Petits-Champs, N.° 54. 1822.

Cette Grammaire ne nous paraît pas sans mérite; d'ailleurs l'auteur est savoisien, et c'est une raison de plus pour nous engager à donner quelque attention à son livre.

Après quelques définitions préliminaires, M. Rey commence par traiter des parties du discours; ce qui comprend, dans l'article du Verbe, les conjugaisons, disposées selon l'ordre usité, l'explication des modes et des temps, et la théorie des participes.

Cette première partie est suivie de la Syntaxe et d'un petit traité de la ponctuation.

Viennent ensuite des remarques sur l'orthographe, le genre, le nombre, la terminaison, l'emploi et la formation des mots français.

L'auteur a placé après ces remarques, un article sur les verbes irréguliers, défectueux et impersonnels, de chacune des quatre conjugaisons.

Cet article est suivi d'une table des homonymes français; et celle-ci, d'un abrégé des Tropes de Dumarsais.

Le livre est terminé par un exposé des règles de la versification française, et par une nomenclature explicative des mots techniques de grammaire, de rhétorique, de logique et de poésie.

Dans le tableau des conjugaisons, l'auteur met le parfait immédiatement après le présent; et le plus-que-parfait, à la suite de l'imparfait (qu'il appelle *passé simultané*), par la raison, dit-il, qu'il est plus naturel de mettre le tems composé à la suite du simple dont il est composé: présent *j'ai*, *tu as*, *il a*; parfait, *j'ai eu*, *tu as eu*, *il a eu*; imparfait, *j'avais*, *tu avais*, etc.; plus-que-parfait, *j'avais eu*, *tu avais eu*, etc. Ici la progression est juste, mais il nous paraît que cette disposition s'applique moins heureusement aux autres verbes: *j'aime*, *j'ai aimé*, *j'aimais*, *j'avais aimé*. Il nous semble que la disposition usitée est plus conforme à l'analogie *j'aime*, *j'aimais*, *j'ai aimé*, *j'avais aimé*.

M. Rey appelle le verbe actif, *transitif*, et le verbe neutre, *intransitif*, parce que, dans l'un, l'action passe du sujet qui la fait, à l'objet qui la reçoit, et que, dans l'autre, l'action ne sort pas du sujet; et comme tous les deux expriment une action, il n'y a pas de raison pour que le premier seul porte le nom *d'actif*. Quant aux verbes nommés *impersonnels*, il propose la dénomination de *monopersonnels*, parce qu'ils ont une personne, et qu'un verbe réellement *impersonnel*, serait celui qui n'en aurait aucune.

En expliquant les tems des différens modes des verbes, l'auteur établit des distinctions judicieuses entre les époques auxquelles peut s'appliquer chaque tems; en voici quelques exemples.

Présent. Époque vraie: *je pars en ce moment*. Époque accidentelle: *je pars demain*, *après demain*.

Parfait. Epoque vraie : *j'ai fini ce matin mon ouvrage.* Epoque accidentelle : *j'ai fini dans un moment.*

Futur. Epoque vraie : *quand mon ami sera venu, nous partirons.* Epoque accidentelle : *mon ami sera venu, il n'aura trouvé personne.*

Ces distinctions sont fondées ; peut-être ce que l'auteur appelle *époque vraie*, serait-il nommé avec plus d'exactitude, *époque déterminée*.

Dans la partie de cette Grammaire qui porte le simple titre de *Remarques sur l'orthographe, le genre*, etc., l'auteur a réuni le plus grand nombre des règles et des discussions grammaticales, ce qui nous paraît offrir quelques inconvéniens. Il en est résulté d'abord un défaut de méthode. Par exemple, en traitant de l'orthographe, l'auteur discute les expressions *j'ai été, je suis allé*, examen qui ne nous paraît pas à sa place. Il en est de même de plusieurs règles sur les accords, sur la prononciation, sur la place convenable de certains mots, etc.

Les matières nombreuses réunies dans ces Remarques n'étant pas classées d'une manière nette, et n'étant ni distinguées par des titres séparés, ni indiquées dans la Table, on se trouve embarrassé pour les trouver à point nommé ; telles que les diverses acceptions de certains mots, la distinction des verbes qui se conjuguent avec le verbe *être*, de ceux qui se conjuguent avec le verbe *avoir*, le régime des prépositions, diverses remarques sur les conjonctions, la formation des genres, celle du pluriel dans les noms et les adjectifs, etc. etc.

On a vu que l'auteur propose quelques innovations. Il voudrait que, dans l'imparfait du subjonctif, on écrivît *que nous vinsions*, au lieu de *que nous vinssions*, parce que le redoublement de la lettre *s* est inutile pour la prononciation, puisque cette lettre est précédée d'une consonne. L'observation est juste, sauf que l'analogie semble s'opposer ici au retranchement proposé : on écrit *que nous vinssions* avec deux *ss*, parce qu'on est obligé de laisser les deux *ss* dans *que nous finissions, que nous rendissions*, etc. Au surplus, si l'on admettait cette suppression, il faudrait également adopter une foule de simplifications du même genre, proposées par divers Grammairiens ; or l'expérience a démontré que l'usage s'opposera toujours invinciblement à ces sortes d'innovations, moins utiles peut-être qu'on ne pense.

L'auteur, à l'exemple de quelques Grammairiens modernes qui

sont autorité, emploie le mot *complément* à la place de celui de *régime*, pour indiquer le mot qui dépend d'un verbe, d'un adverbe ou d'une préposition. Nous pensons qu'il a raison et que le mot *régime* est tout-à-fait impropre dans les langues qui n'ont pas de déclinaisons. Le mot *régime*, employé par métonymie dans les langues qui ont des cas, signifie un mot *régi*, *gouverné* par un autre, qui l'assujétit à telle ou telle forme particulière; mais il n'y a point de régime proprement dit à l'égard des mots qui conservent une forme invariable.

Dans ses définitions préliminaires, l'auteur dit que nous acquérons nos idées par nos cinq sens. Il tranche ici une grande question qui est loin d'être résolue, et qui d'ailleurs n'est point du ressort de la Grammaire.

Plus loin, il distingue les substances *animées* et les substances *inanimées*; les premières, dit-il, sont *des êtres*, et les autres sont *des choses*. Nous croyons que tout ce qui *existe*, d'une manière quelconque, est un *être*, et que le mot *chose* a un sens beaucoup plus étendu et plus indéterminé que celui qui lui est attribué par l'auteur.

A part le petit nombre d'observations que nous avons faites, parce que nous avons cru qu'il étoit de notre devoir de les faire, nous ne regardons pas moins la Grammaire de M. Rey comme susceptible d'intéresser par sa forme, par les aperçus judicieux et souvent neufs qu'elle présente, et par les utiles accessoires qu'il y a joints. Par exemple, un appendice qui nous paraît d'une grande importance, est le tableau raisonné des prépositions et autres mots latins ou grecs, qui entrent dans la composition des mots français. Nous en dirons autant du dictionnaire des mots techniques dont nous avons parlé plus haut.

Enfin, nous observerons que l'auteur a fourni un secours aussi utile que commode pour faciliter les rapprochemens, pour rappeler des théories ou des règles antécédentes, lorsque la chose est nécessaire, en employant l'usage adopté dans les livres de sciences exactes, celui de numéroter tous les articles qui contiennent une définition, un principe, une règle, etc., auquel on renvoie ainsi par un simple N.°; ce qui épargne des répétitions.

Les considérations logiques que renferme cette Grammaire, et la mesure de jugement et de raisonnement qu'elle nous paraît

supposer, nous font penser qu'elle conviendrait peut-être mieux à l'instruction des personnes qui ont déjà fait un cours prépa-ratoire de grammaire, qu'au premier degré de l'enseignement. Dans tous les cas, elle sera lue avec fruit, et nous croyons qu'elle peut encore occuper une place honorable parmi les livres nombreux qui ont été publiés sur le mécanisme et les règles de la langue française.

Notices diverses.

Du Charbon, ou de la pustule maligne, par le docteur Kuensel, à Bork.

Le docteur Kuensel expose deux cas de pustule maligne observés par lui chez le père et le fils. Un des principaux moyens qu'il employa, et dont il avait fait usage déjà plusieurs fois pour arrêter les progrès de la gangrène et calmer les douleurs, fut la décoction de brou de noix avec l'extrait de Saturne, employé comme épithème. Il considère la pustule maligne comme très-dangereuse, et se transmettant des bestiaux atteints du typhus à l'homme.

Utilité de l'acide phosphorique pour la production des os, par le docteur Frank, à Francfort-sur-l'Oder.

Il s'agit ici d'un fait assez remarquable, observé par le docteur Wolf, sur une jeune fille qui, après un panaris de la plus mauvaise espèce, perdit la troisième phalange du doigt indicateur. M. Wolf essaya si l'acide phosphorique, appliqué extérieurement, pourrait favoriser la reproduction de la phalange, et cet essai réussit au point qu'il s'en était reformé presque complètement une. M. Frank rapporte, à cette occasion, qu'il a fait la remarque que rien n'arrête mieux la carie des dents que l'application locale du phosphate de fer.

Jeu de la nature remarquable.

A-ke, jeune chinois âgé de seize ans, est né dans le district de Yon-Long-Yuen avec un autre enfant mâle du même volume à peu près que le sien, uni au creux de son estomac par le cou, comme si son frère avait la tête plongée dans sa poitrine. La peau d'A-ke qui se joint à la partie supérieure du cou du parasite, est unie et lisse, seulement les vaisseaux sanguins sont

quelquefois un peu gonflés. Les souffrances de la mère furent si grandes qu'elle expira deux jours après la naissance de ce monstre. Depuis cette époque, le parasite n'a pas beaucoup gagné en volume, et à présent il n'est guère plus grand qu'un enfant nouvellement né, mais l'ossification est achevée, le cou et le tronc forment onze pouces environ, et le membre abdominal treize pouces. Les omoplates sont très-saillantes, l'attache du cou du parasite peut exécuter un mouvement demi rotatoire; les deux abdomens sont appliqués l'un contre l'autre, mais A-ke peut tourner contre son propre ventre le côté de son frère qu'il veut; les cuisses et les jambes sont roides et fléchies, la cuisse est ankylosée avec le bassin et le tibia, mais il peut mouvoir les bras, comme A-ke le fait remarquer.....

A-ke a maintenant quatre pieds dix pouces; il est faible et a l'air malade, mais il est très-bien conformé, au fardeau près qu'il porte. Il est assez disposé à la conversation, et paraît suffisamment intelligent. Il dit qu'il éprouve la même sensation de douleur, lorsqu'on fait du mal à son frère, que si c'était à lui-même, et dans le même endroit.

A-ke ne respire jamais librement, mais au contraire toujours d'une manière laborieuse, le plus léger exercice, comme de marcher à une petite distance, de monter un escalier, augmente aussitôt sa dyspnée, et, pour rendre la respiration plus facile, il supporte son frère avec ses mains; mais, pour être plus à son aise, il faut qu'il soit couché...... Lorsqu'il était en bonne santé, il avait très-bon appétit et mangeait comme trois enfans de son âge, mais à présent sa santé générale est très-affaiblie; il se plaint de faiblesse d'estomac, de perte d'appétit, ses digestions sont pénibles, et tout annonce qu'il ne vivra pas long temps.

Le fait qui se rapproche peut-être le plus de l'histoire curieuse de ce monstre chinois, est l'exemple de cette jeune fille de douze ans, observée par Winslow, et du flanc gauche de laquelle pendait la moitié inférieure du corps d'une autre jeune fille; ce qui rend le rapprochement encore plus frappant, c'est que, comme chez A-ke et son frère, la sensibilité était commune aux deux sœurs, mais il n'est point dit, du moins dans l'extrait que MM. Chaussier et Adelon donnent de cette observation, si la jeune fille éprouvait chez elle la sensation au même endroit où l'on avait pincé sa sœur. Les deux filles hongroises, au contraire,

dont parle Buffon, et qui, tenant ensemble par les reins, vécurent jusqu'à l'âge de vingt-deux ans environ, avaient chacune leur sensibilité propre.

Déclinaison de l'aiguille aimantée.

Il résulte des observations faites par M. le colonel Beaufoy, que la déclinaison de l'aiguille aimantée a subi une diminution de 5' 59'' en trois ans, de 1819 à 1822, ce qui fait par an, une diminution moyenne de 1' 26''. Cette diminution est confirmée par le résultat de plus de quinze mille observations faites à Paris, tant de jour que de nuit.

Température de l'intérieur du Globe.

L'observation de la température qui règne à diverses profondeurs, faites dans diverses galeries de mines, avait indiqué une augmentation graduelle de chaleur à mesure que l'on arrive plus bas. Ce fait paraît confirmé par de nouvelles observations, qui semblent ne laisser aucun doute à cet égard. A une profondeur de 840 pieds anglais, on a trouvé 24 degrés centigrades, et l'eau qui coulait au fond avait la même température. Ce fait important pourra jeter dans la suite quelque jour sur la cause de la chaleur des eaux thermales.

Agriculture. — *Culture de la vigne.*

(Suite. Voyez le N.° 26 de ce Journal).

Là où la vigne serait peuplée de jeunes plants de mauvaise qualité, cas fréquent dans les plantations même les plus nouvelles, par la négligence qu'on apporte souvent dans le choix des chapons, les entes sont un moyen économique d'amélioration trop négligé.

C'est à tort qu'on laisse les greffes attachées au cep jusqu'au moment d'enter. Je préfère à cette méthode, qui a le défaut de rogner les bons ceps par la perte de leur sève quand on les taille assez tard, celle de recueillir les greffes au moment ordinaire de la taille, on les enterre alors dans un lieu frais et ombré, afin de retarder leur poussée jusqu'au moment où la sève se met en mouvement et indique celui d'enter. La

pousse faite de bonne heure, se consolidera mieux et sera préservée des gelées de l'automne.

Taillez vos greffes à l'ombre et faites les tremper à mesure; le point essentiel est la précision de l'ajustement sur le plant; taillez le tenon en coin aplati et un peu long, afin qu'il ne soit pas repoussé par la fente, vous envelopperez la jointure avec de la mousse pour éviter que la terre n'y entre.

Tout vigneron devrait de bonne heure prendre l'habitude d'enter et l'enseigner à ses enfans, afin de ne pas dépendre de ceux qui en font leur métier et font payer cher leurs services.

Les entes de la vigne reprennent facilement, par une suite naturelle de l'abondance de sa sève, mais cette même cause fait craindre que l'ente ne dégénère promptement; c'est pourquoi plusieurs bons praticiens conseillent de provigner l'ente deux fois, étant alors elle-même des racines, sa sève lui appartient et ce danger est évité.

Dans vos cultures, n'approchez le fossoir des entes qu'avec ménagement; parcourez vos vignes après la vendange, et déchaussez, avec un sarcloir, toutes les entes, à la profondeur de huit pouces, coupez alors, plutôt qu'au printemps suivant, toutes les petites racines qui se trouvent entre deux terres et les fausses pousses du sauvageon, vous fortifierez par-là le sujet enté; vous comblerez avec de la mousse le creux que vous aurez ouvert, et le recouvrirez ensuite de terre, que vous rapprocherez avec soin. Vous éviterez ainsi que votre ouvrage ne soit détruit par l'effet des fortes gelées, qui, soulevant le sol, peuvent arracher l'ente qui a le mieux repris.

§ 6. *Des engrais et de la manière de les appliquer.*

Il est très-important que la culture de la vigne soit contenue dans de justes limites. Si trop de faiblesse donne de chétives récoltes, trop de vigueur donne du mauvais vin et augmente le travail du vigneron, il importe donc que chaque cep ait une vigueur suffisante et rien de plus. Vous reconnaîtrez cet état favorable, lorsque la plus grande partie des pousses dépassant l'échalas, demandent à être rognées deux fois pendant l'été, les raisins sont alors bien nourris, et les feuilles larges et épaisses présentent un abri contre la grêle. Travaillez donc à une distribution bien entendue de vos engrais, que l'inspecteur et

les vignerons habituent leur œil à discerner de cet état de prospérité, la faiblesse que caractérisent des bois courts et minces, une feuille jaunâtre partout où il n'y a pas de vice d'humidité. Vous reconnaîtrez à ces indices les parcelles qui exigent de prompts secours, transportez-y les fumiers des lentonnes et enfouissez les par un léger labour, la même année vous payera de cette avance, si les plantes peuvent profiter de l'engrais durant l'hiver. Mais ce n'est que lorsque vous aurez atteint ce degré d'égalité de vigueur, que vous pourrez fumer périodiquement, comme les terres arables, chaque troisième ou quatrième année, le tiers ou le quart de vos vignes, jusques-là, je recommande au vigneron qui veut suivre cette excellente méthode, de ne donner dans chaque tiers la ration entière qu'aux places faibles et aux ceps usés, la moitié environ aux parcelles épuisées, mais qui ont cependant besoin d'être secourues, et de porter dans le reste de ses vignes, aux places les plus souffrantes, tout ce qu'il a épargné. Il importe que cette opération se fasse avant la taille, les bois alors lui serviront de guides pour serrer les hottées de fumier ou les espacer davantage.

Trois chars de fumier par pose de 400 toises me paraissent une quantité suffisante pour des vignes en vigueur et qu'il ne s'agit que de maintenir, en supposant d'ailleurs les cultures et la propreté soignées.

§. 7. *De la taille.*

Faute de connaître les divers plants dont une vigne est plantée, on use en général à la Côte d'une méthode que je regarde nuisible. Elle consiste à tailler, d'une manière uniforme et la plus ordinaire à trois cornes, composées chacune d'un bouton et le borgne, les ceps de tout âge. Cette taille, fondée sur une moyenne assez bien calculée pour les vignes de bon plant, est cependant vicieuse, car les plants communs tels que la rougeasse, etc., poussant de fort bois et ne donnant que peu de raisins, ont ordinairement, quelques jours avant l'effeuille, leurs bras emportés par la violence du vent. Cet inconvénient est évitable, il faut donc que le vigneron apprenne à connaître et enseigne à ses ouvriers à distinguer les divers plants pour charger chaque espèce selon son âge, sa qualité, sa vigueur.

1.° La taille des provins (provignés de l'année précédente)

doit être d'un bouton au-dessus de la longueur de la serpette, on leur retranchera, pour peu qu'ils soient faibles, tous les boutons du pied et surtout ceux qui sont entre deux terres, ne laissant subsister que les deux boutons supérieurs, mais si le provin est fort, on pourra lui laisser les trois ou quatre boutons d'en haut, c'est ce dont un vigneron intelligent est facilement juge.

2.° La sève se portant toujours au bouton le plus éloigné, le provin de deux ans, s'il a été soigné comme je viens de le prescrire, aura un pied droit et uni, on lui retranchera le bouton supérieur, afin de fixer sa tête à la hauteur convenable de sept à huit pouces, chaque vigneron trouvera dans la longueur de sa serpette la mesure à laquelle il doit se conformer. Je lui recommande d'apporter un soin particulier à la taille de cet âge, d'où dépend, pour le reste de la durée d'un cep, sa bonne conformation. Je conseille donc de se placer à trois ou quatre pas en arrière, en se baissant un peu, pour juger d'après le terrain environnant, et en le supposant nivelé, de la hauteur à laquelle il faut fixer la couronne. Si le bouton qui y correspond a poussé double, on en profitera pour tailler deux cornes à un bouton et le borgne chacune, on laissera de plus, pour peu que le cep ait de vigueur, un bouton dans le pied qu'on appelle *bouton de ressource*, et qui a l'avantage d'augmenter le produit de l'année, et surtout de diviser la sève de manière à rendre moins à craindre les accidens causés par le vent. Ce bouton de ressource, quelquefois même deux, seront encore nécessaires, si on ne peut faire qu'une seule taille à la tête, mais ils doivent être entièrement supprimés et le pied bien nettoyé sans trop large plaie cependant, dès que la tête pourra recevoir trois cornes, ce qui doit arriver dès la troisième ou quatrième année.

Le cep de plant commun d'une forte végétation de trois à quatre ans se taillera à trois ou quatre cornes, celui de cinq à six ans, à cinq cornes, toujours d'un bouton borgne. Ces règles seront modifiées suivant la vigueur apparente du cep, elles ne seront surtout point appliquées au cep de bon plant qui donne du fruit, sans qu'il soit nécessaire de le charger et qu'il importe de ne pas faire vieillir avant le tems.

La suite à un autre N.°

AVIS.

L'on désireroit céder une seule constituée au capital de 14,000 fr., de revenu annuel de 700 fr., payable à Chambéry. S'adresser, pour les renseignemens, à M. Bompard, procureur, carré des Prisons, à Chambéry, et à M. Marthe, notaire, au Bourget.

AUTRE AVIS.

Le sieur Helme, négociant, rue Croix-d'Or, à Chambéry, fait toutes sortes d'ornemens d'église, tels que chapes, chasubles, aubes, surplis, dais, bannières, bouquets artificiels, et en général, tout ce qui a rapport à l'église.

AUTRE AVIS. — *A vendre.*

Un vignoble situé à Chignin, lieudit en Marlio, consistant en 16 journaux 169 toises, sous les N.os 617, 1365 et 1366 de la mappe, y compris un hardage de moulin réduit en pré sous le N.° 1375, et un cellier avec cuve, arrière cuve et écurie, caves, pressoir, une futaille assez considérable et les ustensiles de vendange.

Pré et terre situés à Chignin, lieudit à Léten, contenant en terre un journal 13 toises 5 pieds, sous le N.° 875, et un pré de 3 journaux 166 toises, sous N.° 877 de la mappe.

Un pré-marais situé à Saint-Jeoire, lieudit aux Littières, contenant 3 journaux 365 toises 4 pieds, sous le restant du N.° 695, une autre pièce de pré situé sur la même commune, lieudit aux Littières, contenant 2 journaux 463 toises 1 pied, sous N.° 687; ce qui fait en tout 24 journaux et quart, en vignes, prés et blachères.

S'adresser à M.me Falcoz, née Cartal, rue Croix-d'Or, ou à M. Nicoud, notaire, à Chambéry.

LOGOGRIPHE.

De grands maux surviendraient par ma trop longue absence ;
Mais craignez tout excès, même en ce qui vous plaît.
Si mon retour est un bienfait,
Je puis vous fatiguer de ma longue présence.
Sur mes trois premiers pieds se voit mon nom latin,
Dans l'harmonie occupant une place,
Et les autres, pris par la fin,
Vous montrent un rebut dont on se débarrasse.

Le mot de la dernière *Charade* est *ar-ége.*

Marchés de Chambéry des 16, 18 et 20 juillet 1829.

Bled.		Le Vesseau.			L'Hectolitre.	
		f.	c.		f.	c.
Froment.	*Prix*	13	93	—	17	15
Seigle		8	50	—	11	11
Orge		0	00	—	0	00
[illegible]		9	50	—	10	42
Mils		8	50	—	11	11
Avoine (1).		12	00	—	8	37
Foin 1.re qualité, le kilogr.					0	30
Viande, *idem*, *idem*.					0	60

(1) Rapport des 3 vesseaux en hectolitre. Froment [illegible]. Seigle [illegible]. Avoine [illegible].

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambéry, 25 juillet. Les distributions de médailles d'argent aux propriétaires des plus belles jumens (voyez notre N.° 25, du 20 juin dernier), ont produit le meilleur effet dans toutes les Stations; et il est à espérer que cet honorable encouragement, dû à la munificence royale, excitera de plus en plus une louable émulation et contribuera puissamment au perfectionnement des races de chevaux indigènes. Nous donnerons incessamment l'état des noms des propriétaires de jumens qui ont obtenu des médailles et des membres des Commissions de chaque Station.

Turin, 20 juillet. Cours des inscriptions, etc. Du 18 au 20 juillet offert 86 L., 75 c.

Gênes, 17 juillet. L'escadre de S. M. dont nous avons annoncé le départ dans le tems, arrivée à Tunis le 28 juin dernier, y a été parfaitement accueillie, et tout fait espérer avec cette Régence les relations les plus avantageuses au commerce des sujets de S. M. L'escadre, à son arrivée, a été saluée de 21 coups de canon, auxquels elle a répondu par un pareil nombre. Les forts de la Goulette ont arboré l'étendard du Pacha, en signe des honneurs rendus à l'amiral. Le 29 et le 30 juin, la température n'était à Tunis que de 19 degrés.

Paris, 20 juillet. On écrit de Vienne que le prochain congrès sera le plus important qui ait encore eu lieu, par les grands intérêts qui y seront discutés et par l'influence qu'il aura sur l'état de l'Europe. Toute crainte de guerre dans l'Orient est entièrement dissipée.

— Le 12, on a distribué aux Députés la réclamation de M. Boissy-d'Anglas membre de la chambre des Pairs, contre les maisons de jeu de hasard.

— On écrit de Malte que les Turcs ayant voulu faire un débarquement dans l'île de Candie, ont essuyé un échec considérable de la part des Grecs qui se sont battus avec acharnement. On annonce aussi la reddition de Napoli de Romanie dans la Morée.

— Un courrier vient de partir de l'ambassade Russe et a pris la route de l'Est.

Madrid, 12 juillet. Le 8, le Roi a reçu tous les officiers de la milice qui lui ont été présentés par Morillo. Le service du palais est partagé entre un corps de milice et un corps de troupes de ligne.

— On a mis les scellés chez le comte de Pinard et chez le duc de l'Infantado: les uns disent que celui-ci est en fuite, et d'autres qu'il est en prison. On décachète ici toutes les lettres. On ne sait rien des bataillons royaux de l'Andalousie, qui ont abandonné la cause constitutionnelle. On indique pour ministre de l'intérieur M. de Calatrava; M. Garcia pour les affaires étrangères; le général Lopez Baños pour la guerre. On dit que Palafox est nommé commandant des hallebardiers, et Quiroga capitaine général de la Vieille-Castille.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue de Sénat.

AN 1822. (N.° 32). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 9 Août.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 8 août. Voici les résultats des observations météorologiques faites à Chambéry, pendant le mois de juillet dernier.

JUILLET 1822.

Baromètre à 0.m			*Thermomètre centigrade*		
Moyenne du 1.er au 10 :	738.	92	Moyenne du 1.er au 10 :	+ 22.	6
— du 11 au 20 :	735.	46	— du 11 au 20 :	+ 19.	5
— du 21 au 31 :	736.	07	— du 21 au 31 :	+ 20.	5
Maximum, le 1.er	742.	70	*Maximum*, le 5	+ 33.	0
Minimum, le 30	730.	[illegible]	*Minimum*, le 15 :	+ 11.	5

Le *maximum* de 33.° de température, qui a eu lieu le 5, répond à 26.°, 4 de Réaumur.

Sur les Eaux d'Echaillon.

Les principes qui minéralisent les eaux thermales de l'Echaillon, dit le savant chimiste [illegible], dans son Essai sur ces eaux, sont

L'acide carbonique libre ;

Le carbonate soluble de chaux, de magnésie, de fer ;

Le sulfate de soude, de magnésie, de chaux ;

Le muriate de soude, de chaux, de magnésie.

Leur propriété médicinale doit donc être stimulante, purgative, apéritive. Elles doivent donc convenir dans les embarras gastriques, dans l'engorgement des viscères abdominaux, d'où dépendent souvent beaucoup de maladies cutanées, dans l'engorgement des glandes ; en un mot, dans tous les cas où il convient d'exciter, d'évacuer, ainsi que je l'ai observé. Mais, s'il y a inflammation ou tendance à l'inflammation, elles sont nuisibles, et les remèdes antiphlogistiques sont les seuls convenables. Le malade qui espère de trouver en elles un remède salutaire, doit donc consulter un homme de l'art qui le dirige.

Dans les cas même où elles conviennent, il faut les prendre avec modération et avec règle. Quoiqu'elles soient légères, qu'elles ne fatiguent pas l'estomac, bues même en quantité, on ne doit pas en abuser. En excitant,

en évacuant trop, elles affaiblissent. Il convient donc d'en proportionner la dose à l'âge, au sexe, à la constitution et à la maladie de la personne qui les prend.

La température de ces eaux est de trente et un à trente-deux degrés. Leur chaleur, leur nature font qu'elles sont très-avantageuses pour des bains, la douche dans les rhumatismes chroniques, dans plusieurs maladies cutanées, dans les engorgemens, les tumeurs nodaleuses.

M. Grobert a daigné insérer, dans son Essai, quelques unes de mes observations sur leurs propriétés médicinales; je citerai encore quelques personnes qui ont obtenu depuis peu leur guérison par le moyen de nos eaux.

Motier François, jardinier, de cette ville, atteint d'un rhumatisme chronique très-douloureux, avec impuissance de pouvoir marcher, a été guéri en prenant des bains à l'Echaillon.

Madame Hustet de la Chapelle, atteinte de la même maladie, s'est fait conduire en voiture à l'Echaillon, et elle a pu, après quelques bains, y aller à pied et ensuite vaquer à ses occupations domestiques.

M. Roche Alexandre, propriétaire, de cette ville, éprouvait beaucoup de difficulté et de douleur à mouvoir le bras, à la suite d'une fracture de la clavicule; en prenant quelques douches, il s'est parfaitement rétabli.

Brun, né à Saint-Jean d'Arvey, domicilié à Saint-Pierre de Belleville, atteint, depuis huit mois, d'une fièvre quarte très grave, avec engorgement des viscères abdominaux, a bu, pendant quelques jours, nos eaux, qui ont détruit l'engorgement, et qui ont rendu les accès de fièvre si légers que quelques prises de quinquina ont suffi pour sa guérison complète.

Je pourrais citer plusieurs autres cures obtenues au moyen de nos eaux. Plus de deux cents personnes, tant de la province que du dehors, les ont fréquentées cette année, et la plupart n'ont qu'à s'en louer.

Quoiqu'elles soient moins efficaces étant transportées, parce qu'elles perdent leur chaleur naturelle et le gaz qu'elles contiennent, cependant il s'en fait chaque semaine des envois.

M. Courtois, très-zélé pour tout ce qui regarde le bien public, a fait construire, avec beaucoup de goût et de commodité, deux bâtimens de bains, dont l'un est destiné pour les bains, qu'on peut prendre avec beaucoup de facilité chaque jour; il y a plusieurs personnes qui en prennent.

Les propriétés bien réelles des eaux thermales de l'Echaillon ne peuvent donc que les accréditer de plus en plus. FALCOZ, *Méd.*

NOTICE *nécrologique sur le* Docteur CARRON *d'Annecy*

(Article Communiqué)

Il semble que la nature, avare d'hommes de mérite, ne l'est pas moins des jours qu'elle devrait leur prodiguer: si la durée de la vie se mesurait sur les talens et les qualités du cœur, on regretterait moins la perte des hommes savans et vertueux qui, comme le docteur Carron, ont honoré leur vie par de nobles et utiles travaux.

Jacques Carron naquit à Annecy le 2 juin 1771, d'une famille honnête et distinguée; si la nature lui prodigua ses dons, il n'en fut pas de même de la fortune. Dès sa jeunesse, on observa en lui ce génie, cet esprit pénétrant et vif qu'il conserva toute sa vie. Ses études de collège furent brillantes et furent un heureux présage des succès qui l'attendaient dans la carrière qu'il allait parcourir. Ce fut au Collège des Provinces qu'il fit ses études dans l'art de guérir; ses talens, son assiduité le firent distinguer dans la foule, le professeur Cauvert lui accorda son amitié; encouragé par l'estime que lui accordait ce savant, il redoubla d'efforts et de zèle. A dix-huit ans, il fut reçu docteur, et la même année, il fut nommé médecin dans les différens hôpitaux militaires de *Saluces*, de *Fossano*, de *la Brenta*. C'est dans ces sources d'une utile instruction qu'il puisa de nombreux matériaux, c'est dans ces salles encombrées de mourans, qu'il prit ce coup d'œil pratique qui le distingua toute sa vie. L'académie Botanique de Florence se l'associa à cette époque.

A la paix, il rentra dans ses foyers, précédé d'une réputation brillante et justement méritée. Il trouva sa famille dispersée par la perte de son chef. Doué d'une grande force d'âme, d'un caractère énergique, il eut besoin de toutes ses qualités pour soutenir avec courage les coups du sort: il s'adonna attentivement à la pratique de la médecine dans sa ville natale. Au milieu de ses occupations, il trouvait encore du tems pour transmettre à la Société de Médecine de Paris, les belles observations qu'il faisait chaque jour. Cette assemblée de savans lui décerna le diplôme d'Associé national, en récompense de ses travaux.

C'est à lui que nous sommes redevables de la vaccine dans ce pays. C'est lui qui, le premier, eut à lutter contre les préjugés sans nombre qui s'opposaient à la propagation de cette bienfaisante découverte.

Nommé médecin des épidémies par le préfet du Mont Blanc, le docteur Carron s'acquitta avec zèle et désintéressement de cette pénible et dangereuse fonction. Le 1er février 1808, la Société lui accorda, en considération de ses travaux, une médaille d'argent accompagnée d'une lettre très flatteuse.

En 1810, il tira au sort pour une seconde médaille. Par

décret impérial du mois de janvier 1814, il lui fut accordé une médaille d'or et cinq cents francs, moitié du prix proposé par le ministre de l'intérieur, pour le médecin qui aurait le plus vacciné et qui aurait présenté les meilleurs Mémoires sur la vaccine.

Au retour de son pays sous la domination paternelle de l'auguste Maison de Savoie, le docteur Carron fut nommé l'un des députés de la ville d'Annecy, chargés de porter au pied du Trône l'assurance de la fidélité et de l'attachement de ses concitoyens à la Dynastie régnante. En passant le Mont Cenis le froid porta à sa santé, auparavant si robuste, un échec dont elle ne se rétablit jamais.

S. M. Victor-Emmanuel, pour lui témoigner son auguste bienveillance, lui fit délivrer, le 15 février 1817, le Diplôme de Professeur honoraire de l'Université royale de Turin.

A la même date, la Société de Médecine de Paris lui décerna une médaille d'or, comme à l'auteur des meilleurs Mémoires, parmi lesquels on distingue :

1.° Un Mémoire sur le typhus pétéchial, ou fièvre des camps;

2.° De l'emploi de la digitale pourprée dans les maladies du cœur;

3.° De l'emploi du quinquina dans les hydropisies chroniques;

4.° De la gomme kino dans les dyssenteries chroniques;

5.° De la gomme kino dans les diarrhées qui surviennent dans la phtisie pulmonaire;

6.° Un excellent Mémoire sur le croup;

7.° Un *idem* sur l'inflammation du bronchocèle.

8.° Sur l'emploi de l'opium dans la gangrène sèche qui survient aux orteils, après une violente douleur de cette partie. Il existe une foule d'autres Mémoires qu'il serait trop long d'énumérer.

L'Académie de Chambéry lui envoya le diplôme de membre correspondant; la Société de Lyon lui accorda le même titre. Appelé par le vœu de ses concitoyens aux fonctions de Vice-Syndic et comblé d'honneurs, il ne lui manquait qu'une meilleure santé. Malheureusement elle s'affaiblissait chaque jour. Une dartre douloureuse lui couvrit la face. Au milieu de ses souffrances, qu'il supportait avec un courage et une résignation rare, et se distrayant par ses travaux littéraires, il compose

dès-lors différens Mémoires qui lui valurent le diplôme d'Associé spécial de la Société de Médecine de Paris.

Il ne jouit pas long-tems de toutes ces honorables distinctions. Sa santé, qui avait paru s'améliorer, s'affaiblit tout-à-coup, on le vit décliner de jour en jour, et, le 16 juillet 1822, il rendit le dernier soupir, laissant dans le deuil une famille inconsolable.

Il est mort en homme fort et bien pensant et en philosophe chrétien. Les soins continus de sa famille et de ses nombreux amis, lui ont rendu moins pénible ce passage à une meilleure vie. Il a laissé des regrets universels. Les pauvres pleurent un soutien, les enfans un père chéri, ses amis un ami fidèle et la ville d'Annecy un administrateur distingué et impartial.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Le mercredi, 14 du courant, il sera procédé, à Moûtiers, au bureau de la Vice-Intendance, à l'adjudication, par la voie des soumissions cachetées, des travaux de reconstruction du pont d'Aime, sur le torrent d'Ormente, estimés à 16,324 liv. 78 c., dans le détail estimatif dressé par M. l'ingénieur Ougier, dont on pourra prendre connaissance, ainsi que des plans et cahier des charges, au bureau de la Vice-Intendance. Pour être admis aux enchères, il faut justifier de sa capacité, par un certificat d'un ingénieur, et de sa solvabilité, par un certificat de l'autorité locale, dûment légalisé.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 30 juillet : Notificazione *della Regia Commissione superiore di liquidazione* (in data delli 15 luglio 1822). C'est un état de créanciers liquidés, pressant de se conformer, pour obtenir leur payement, aux dispositions de la Notification du 24 mai dernier.

PIÉMONT.

Turin, 3 *août*. On écrit de Pescia (Toscane), que S. M. la Reine Marie-Thérèse de Sardaigne y a passé, les 14 et 15 juillet, avec les Princesses ses filles, se rendant aux bains de Lucques. S. M. a reçu les hommages des personnes les plus distinguées de la ville. Les augustes Princesses ont assisté à la messe dans l'église cathédrale, où elles ont été reçues par Mgr l'Évêque et le Chapitre. Les musiciens se sont empressés d'exécuter divers morceaux de choix, pendant les repas de S. M. et de LL. AA. RR.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1822. *Du 27 au 30 juillet 1822* : 88 l., 87 l. 75 c., 88 l. *Du 1.er au 3 août* : 88 l., 89 l., 88 l., 25 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

Le correspondant de Nuremberg affirme que le congrès aura lieu à Vérone dans le cours du mois de septembre, qu'il n'y aura d'autres souverains présens que ceux de Russie et d'Autriche, et que les autres y seront représentés par des ambassadeurs.

— La veuve d'Ali, pacha de Janina, accompagnée d'un prêtre grec, est arrivée à Constantinople, où elle a été reçue avec distinction et une bienveillance particulière. On présume que le gouvernement espère acquérir par elle quelques renseignemens sur les trésors d'Ali que l'on croit avoir été soustraits.

— Le trafic des chrétiens tombés en esclavage a été prohibé par ordre du Grand Seigneur. L'Aga des janissaires a publié un autre firman d'après lequel tous les Musulmans au-dessus de 18 ans et au-dessous de 60 doivent quitter les armes.

Angleterre.

Les nègres de la Caroline du sud avaient formé le projet d'égorger tous les blancs.

— Le 13 mai dernier, anniversaire du Roi de Portugal, le prince royal a pris, à Rio-Janeiro, le titre remarquable de *Prince régent et protecteur constitutionnel du Brésil*; cet arrangement, qui annonce l'indépendance totale du Brésil, sera notifié aux puissances par un manifeste.

— La troisième lecture de l'*alien bill* (loi sur les étrangers) a eu lieu à la chambre des pairs, et le bill a été adopté.

Espagne.

Le 16.e régiment qui est en garnison à Lisbonne a demandé son licenciement aux cris de vive le Roi !

— Le Trappiste avait envoyé une division de 3,000 hommes et de 7 pièces de canon pour cerner la ville de Vich, qui a capitulé. Le 15 du courant, 454 villes ou villages de la Catalogne avaient reconnu le gouvernement royal.

— Le 10, il y a eu du mouvement à Séville ; on a crié « vive le Roi, à mas plus ! » L'étendard de la foi flotte dans l'*Estramadure*.

— A Madrid, la municipalité est parvenue, non sans peine, à obtenir des miliciens, qu'ils déposassent les armes jusqu'à nouvel ordre. Cette circonstance, jointe à celle relative au général Morillo, qui exerce les fonctions de chef politique et de commandant militaire de la province, avait donné lieu au bruit répandu dans le dehors, qu'une contre-révolution complète s'était opérée dans la capitale.

— On écrit des frontières d'Espagne que 2,500 hommes bien armés et équipés, sous les ordres de Romagosa, sont partis de la Seo-d'Urgel, avec huit pièces de canon, pour se diriger sur Tarragone.

— Les royalistes de Cornudella, au nombre de 1,000 environ, se

tions pour combattre les révolutionnaires qui avaient mis à contribution les villages environnans.

— On a appris par la gazette extraordinaire de Madrid, que 450 cavaliers royaux se sont rendus à discrétion aux forces commandées par O'Donojou.

— La fièvre jaune s'est manifestée à Barcelonne, chez le patron d'un bâtiment venu l'année dernière de la Havane. Cet homme et ses fils ont été conduits au lazaret, mais avec peu de précaution.

— De nouveaux exils ont été prononcés. Le prince don Carlos a été mis en jugement, comme impliqué dans l'affaire d'Aranjuez, du 30 mai dernier, jour où le prince s'était rendu au milieu de la foule pour apaiser les troubles. S. A. R. a refusé de prêter le serment requis par le juge. On s'occupe de l'instruction relative aux événemens du 7 juillet; il paraît qu'elle sera longue.

— Le Roi est sorti pour la première fois, le 10 juillet, accompagné de la garde nationale à cheval, pour se rendre au Retiro. Au milieu des cris de *Vive le Roi constitutionnel*, un homme a fait entendre celui de *mort aux parjures!* Il a été arrêté sur le champ.

FRANCE.

Paris, 30 *juillet*. Le 27, à dix heures du matin, un courrier venant du midi, est arrivé à l'hôtel du ministère des affaires étrangères.

— Il est parti, hier au soir, de l'ambassade de Russie, un courrier extraordinaire pour Madrid.

— Une dépêche télégraphique de Strasbourg, en date du 26 juillet, annonce que la poudrière de Colmar a sauté le matin, à 6 heures. Plusieurs personnes ont été blessées.

— Le prince d'Esterhazy, ambassadeur d'Autriche à Londres, est arrivé hier à Paris.

1er *Août*. Lord Steward, ambassadeur de S. M. Britannique près la cour de Vienne, est parti d'ici le 30 juillet, pour se rendre à son poste.

— On annonce que lord Castlereagh arrivera à Paris le 10 du courant. Il doit se rendre, avec le vicomte de Montmorency, au congrès d'Italie.

— Le prince Cantacuzène, qui est à Leipsick, a reçu de son gouvernement l'ordre de se rendre à Vérone, dans le cas où le congrès se tiendrait dans cette ville. On dit que le gouvernement autrichien l'autorisera à s'y trouver.

— Le bruit s'est répandu à Belgrade, que Larissa était tombé au pouvoir des Grecs au moment où Chourchid-pacha venait de faire lever le siège.

— On dit ici que le Roi de Prusse doit faire incessamment le voyage de Paris.

— Le prix d'éloquence pour l'*Éloge de Lesage*, a été partagé par l'académie française entre MM. Malitourne et Patin. Il reste un accessit à donner.

3 *Août*. Dans la séance des Députés, du 1er août, M. Benjamin Constant s'est opposé à l'allocation de la somme attribuée à la Chambre des Pairs, en disant que cette dépense est illégale et que d'ailleurs il suspecte

de la refuser, dans un moment où, en qualité de cour judiciaire, cette Chambre peut être appelée à juger des conspirations *factices*. Cet incident a fait naître les plus orageux débats, au sujet des Députés compris dans l'acte d'accusation du Procureur du Roi, de Poitiers, comme indiqués par des accusés pour avoir pris part à la conspiration de Berton. Le côté gauche s'est récrié contre le Procureur du Roi et a demandé une enquête, pour constater s'il y a eu des Députés conspirateurs ou faire éclater leur innocence. M. le Garde-des-Sceaux et M. de Villèle ont dit que le Procureur du Roi n'avait fait que son devoir, en citant des faits résultant de la procédure, et que les plaignants devaient s'en prendre, non à lui, mais au général Berton lui-même, que l'enquête ne mènerait à rien, et qu'ils devaient attendre leur justification du cours ordinaire de la justice. L'enquête a été écartée et la séance a fini au milieu du plus violent tumulte.

— La cour de cassation a renvoyé Roger et Caron devant un conseil de guerre.

— M. le Prince de Laval-Montmorency part pour l'ambassade de Rome.

Banque de France : 1597 fr., 50 c. ; 1600 fr.

Cinq pour cent consolidés 92 fr., 65 c. ; 92 fr., 25 c.

AVIS.

On demande pour Garde-Champêtre, une personne qui sache lire et écrire, qui soit munie de bons certificats des Autorités civiles et ecclésiastiques, on préférerait un ancien militaire. S'adresser à M. le Colonel Baron d'Athenaz, au château de Belmont.

AVIS. — *A louer*, à Aix-les-Bains :

Pour le reste de la belle saison, une maison composée de neuf pièces, où deux familles amies, comptant entre elles dix à douze personnes, pourront aisément se réunir et faire leur ménage à peu de frais. L'habitation est agréablement située, au centre d'un jardin spacieux. S'adresser, pour les informations ultérieures, *au Bureau du Journal*.

CHARADE.

Mon dernier devient mon premier,
Quand il se fait dans mon entier.

Le mot de la dernière *Enigme* est *miroir*.

Marchés de Chambéry des 30 juillet, 1.er et 3 août [illegible]

		Le Vaisseau.			L'Hectolitre.	
Blés.		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix* . . .	23	60	— . . .	28	34
Seigle	. . . .	9	00	— . . .	11	76
Orge	. . . .	0	00	— . . .	0	00
Sarrasin.	. . . . .	0	00	— . . .	0	00
Maïs	. . .	8	00	— . . .	10	46
Avoine (1).	. .	11	50	— . . .	8	02
Pain, 1.re qualité,	le kilog. .			.	0	24
Viande, *idem*	*idem* . . .			. . .	0	60

(1) Rapport des 3 [illegible] hectolitre : [illegible] Froment [illegible] Seigle [illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Séna[illegible]

AN 1822. (N.° 33). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 16 Août.

Intérieur.

Chambéry, 15 *août*. Nos lecteurs se rappelleront que nous avons parlé dans le temps, dans ce journal, des opérations importantes qui ont pour but de lier les systèmes de triangulation exécutés en France, dans le Piémont et la Lombardie, pour rattacher à un même ensemble les cartes de ces pays, et de profiter de cette circonstance favorable pour mesurer un arc du parallèle moyen entre le Pôle et l'Equateur, qui s'étend des côtes de l'Océan à la Mer Adriatique, résultat qui sera du plus haut intérêt pour les sciences, en ce qu'il doit concourir à perfectionner la connaissance de la figure de la Terre. Une Commission mixte d'Astronomes autrichiens, piémontais et français vient de se réunir à Chambéry pour cet objet; elle est composée de MM. le Colonel Brousseau et Nicollet, pour la France, de M. Carlini, pour l'Autriche, et de M. Plana, pour le Piémont. MM. les Commissaires ont tenu à Chambéry plusieurs conférences, à la suite desquelles ils se sont séparés pour faire les reconnaissances des points où ils doivent établir leurs observatoires et leurs signaux.

— Le Séminaire du Diocèse de Chambéry vient de faire une grande perte en la personne de son respectable Supérieur, M. le Chanoine Gilbert Collet, mort presque subitement le 13 du courant. A des lumières étendues et au talent de l'administration, M. Collet réunissait une solide piété et les qualités personnelles les plus estimables et les plus distinguées.

III.e *de l'Etat de la distribution des Médailles d'argent.* (Voyez notre N.° précédent, du 26 juillet dernier).

STATION DU GRAND-BORNAND (10 juillet).

Membres composant la Commission.

MM. Sœur Jacques, *propriétaire.*
Favre, *faisant fonction de Vétérinaire.*
Bellier, *chargé de la distribution.*

Propriétaires des juments.

MM. Tochon Jacques, *propriétaire.*

Foren, *dit Mermet*, *idem*.
Angelot, *Marie*, *idem*.

STATION DE CHAMBERY (13 juillet).

Membres composant la Commission.

MM. Rubioglio, *Officier de Cavalerie.*
Bogino, *idem.*
Famdin *Dufour*, *propriétaire.*
Castellan, *Artiste Vétérinaire.*
Rollier *susdit.*

Propriétaires des jumens.

MM. Le Comte de Boigne, *Chambéry.*
Fersouillet *Claude*, *aubergiste.*
Baule *Procureur.*
Ramouillet *veuve*, *de Barberaz.*

STATION d'ANNECY (16 juillet).

Membres composant la Commission.

MM. De Monthoux, *Officier de Cavalerie.*
De Barios *idem.*
Le Cher de Lucerana, *Officier Aide Major.*
Salmon *François*, *Maître de Poste.*
Jesson, *Artiste Vétérinaire.*
Rollier *susdit.*

Propriétaires des jumens.

MM. le Chevalier Michaud, *Cap. des Carabiniers Royaux.*
Crozet Mouchet, *Officier des Postes.*
Dupont *Joseph*, *à Sillingy.*
Lacombe *Tournier*, *à Sevrier.*
Goldet *Marie*, *à Sillingy.*
Duforest *Benoît*, *à Cursilles.*
Vouilland *frères*, *négocians à Annecy.*

DISTRIBUTION des Médailles d'or, faite à Chambéry, le 24 juillet 1822.

Membres composant la Commission.

S. Exc. M. le Comte d'Andezeno, Chevalier Grand'Croix des SS. Maurice et Lazare et de S. Louis, Lieutenant-Général, Gouverneur de la Division de Savoie, *Président.*

MM. le Marquis Costa de Beauregard, *Chevalier Grand'Croix, Major-Général.*
Le Chevalier Perrin, *Colonel, Syndic de la Ville.*
Le Comte de Sonnaz, *Colonel de Cavalerie.*
Le Chevalier Pullini de Saint Antonino, *Intendant Général de la Division de Savoie.*
Rollier, *Commandant le dépôt royal des Étalons, à Annecy.*

Propriétaires des jumens.

Premier Prix : Médaille d'or, de 250 liv. :

M. Le Chevalier Michaud, *Capitaine des Carabiniers Royaux à Annecy* ; jument limousine.

Second Prix : trois Médailles d'or, de 150 liv. chacune :

MM. le Comte de Boigne, *fils*, *de Chambery*, jument indigène.
Mansard *François*, *de Chautagne*, jument idem.
Lacombe, *de Sevrier*, jument idem.

AVIS.

Il sera procédé, le mardi, 20 du courant, à onze heures du matin, à Chambery, devant M. l'Intendant-général de la division de Savoie, aux enchères à l'extinction des feux, pour l'affermage pendant 9 ans, à dater du 1.er janvier 1823, de la pêche dans la rive gauche du Rhône, pour la partie confinant la province de Savoie-Propre.

Cette pêche est divisée en 3 cantonnemens, le premier dès l'embouchure de la rivière du Fier, territoire de Motz, et à l'Aval jusqu'au canal de Savières, le second dès ce canal, jusqu'au bas de la Balme ; le troisième dès ce bas jusqu'à l'embouchure du Guiers et en remontant la partie navigable de cette rivière.

Les enchères seront ouvertes sur la base de 60 liv. par an pour chaque cantonnement.

Le délai pour, après l'adjudication, faire des sur-enchères du sixième ou demi-sixième, sera de sept jours.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Mardi, 27 du courant, il sera procédé au bureau de l'Intendance d'Annecy, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication des travaux de construction d'un pont sur le canal de dégorgement du lac de cette ville, pour servir à la nouvelle route d'Annecy à l'Hôpital, lesquels travaux, d'après le détail estimatif, s'élèvent à la somme de 15047 l. 80 c.

Les plan, cahier des charges et autres pièces concernant cette entreprise, seront déposés au secrétariat de cette Intendance.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Publ. le 8 août, en langue italienne, le *Compte rendu de l'Administration de la Dette publique pour l'année* 1821, *aux termes des articles* 62 et 63 *de l'Edit Royal du* 24 *décembre* 1819, *approuvé*, *le* 10 *juin* 1822, *par la Chambre Royale des Comptes.*

PIÉMONT.

Turin, 10 *août.*

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1822. *Du* 6 *au* 10 *août* : 86 l. 75 c.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE.

On apprend d'Odessa, en date du 8 juillet, que le Sultan a fait couper la tête au gouverneur de Scio, qu'il a fait noyer les femmes d'Ali, pacha de Janina, à l'exception de sa femme légitime, à laquelle on réserve probablement le même sort, et que le nombre des esclaves chrétiens à vendre était très considérable.

— Des nouvelles d'Augsbourg, du 31 juillet, portent qu'il est question de la formation d'une armée de réserve russe, qui serait campée en Pologne.

— Un ukase de l'Empereur de Russie a rétabli la franchise du port d'Odessa. Toutes les marchandises prohibées par le dernier tarif seront admises en payant 20 pour cent de leur valeur.

— On attend l'Empereur Alexandre à Vienne vers la fin du mois d'août.

— Les lettres de Bucharest annoncent le départ des janissaires des deux principautés et la nomination des hospodars. Les janissaires avaient excité des désordres à Constantinople. Le Grand-Seigneur a fait publier à ce sujet un hatti-chérif très-énergique, qui a ramené l'ordre, et l'aga des janissaires a reçu en récompense un superbe poignard que le Sultan avait porté lui-même à sa ceinture.

— Le journal de Smyrne annonce que la citadelle d'Athènes s'est rendue aux Grecs.

ANGLETERRE.

Le *Courier* dit : « S'il doit y avoir un congrès, ce qui est *extrêmement douteux*, le prince Cantacuzène n'y sera certainement pas admis. »

— On lit dans le même journal : « Nous le répétons, l'Empereur de » Russie et le Roi de Prusse se rendent à Vienne. De grandes et impor» tantes affaires y seront discutées et réglées, mais il est possible que cela » se fasse sans la formalité d'un congrès. »

— Quant aux Grecs, le même journal dit qu'ils pourront continuer leur guerre contre la Porte, mais pour leur propre compte et sans l'intervention d'aucune puissance européenne.

— Le 6 août, le Roi en personne a fait la clôture du parlement. On a remarqué dans son discours les nouvelles assurances qu'il a données du maintien de la paix dans l'Orient.

ESPAGNE.

Un courrier extraordinaire parti le 28 juillet de Madrid, donne la nouvelle que M. Martinez de la Rosa a refusé de nouveau le porte-feuille des affaires étrangères : c'est la huitième fois depuis le 25. Le nouveau ministère est encore à former.

— Par un *décret* du Roi, du 23, la province de Barcelonne est déclarée en état de guerre, et Mina est nommé général en chef de l'expédition contre cette province.

— La ville de Siguenza n'offre qu'une vaste ruine ; elle est déserte ou

suite des excès auxquels s'y sont portées les troupes constitutionnelles qui l'ont pillée et saccagée.

— Depuis les événemens du 7, la milice volontaire locale de Madrid a reçu deux mille volontaires de plus.

— Les royalistes sont entrés à Vich, après un combat opiniâtre.

— Le 20 juillet on a ressenti à Lisbonne une forte secousse de tremblement de terre, le même jour on en a ressenti une à Ancône, et le 12, une éruption s'est manifestée au Vésuve.

— Des nouvelles de Madrid, en date du 28 juillet, portent que cette capitale est toujours sans gouvernement et que personne ne veut être ministre.

— Le général Elio a décliné la compétence du tribunal chargé de le juger; il a écrit au Roi pour lui demander d'autres juges.

— La place de Mequinenza, dans le royaume d'Arragon, défendue par des constitutionnels, a été prise d'assaut, le 23 juillet, par une division royaliste qui s'était formée dans ses environs.

— Les libéraux de Madrid sont en alarme au sujet des insurrections de presque toutes les provinces de la monarchie. L'Arragon compte déjà quatre mille royalistes sous les armes. Deux régimens constitutionnels se sont joints aux insurgés.

— M. Lopez-Banos a accepté le ministère de la guerre.

— Bilbao est toujours bloqué par les royalistes. Zavala, l'un des chefs de ceux-ci, s'est emparé, le 29 juillet, de la ville de Durango dans la Biscaye. Toutes les forces envoyées contre Orihuela ont échoué. A l'exception des villes principales, toute la Navarre est au pouvoir de l'armée de la Foi.

FRANCE.

Paris, 6 *août*. M. Benjamin-Constant a été invité, le 3 du courant, à se rendre chez le juge d'instruction.

— M. de St. Aulaire a déposé sur le bureau de la chambre des députés la proposition d'appeler à la barre de la chambre des députés le procureur-général de la cour de Poitiers, comme coupable envers la chambre pour avoir nommé dans l'acte d'accusation de l'affaire de Berton, MM. Benjamin-Constant, Laffitte, Foy, Lafayette, etc., et fait planer ainsi sur eux des soupçons de complicité. Cette proposition, discutée dans la chambre en séance publique, avec beaucoup de calme, a été rejetée, à la majorité de ... voix.

7 *Août*. Le consul français à Barcelonne, dans une lettre adressée au préfet des Pyrénées-Orientales, confirme la triste nouvelle du retour de la fièvre jaune.

— Lord Steward, ambassadeur d'Angleterre près le cabinet de Vienne, est parti hier de Paris, pour se rendre à Vienne.

— Une estafette venant de Madrid et allant à Paris, est passée à Bordeaux dans la matinée du 2.

— Il est arrivé, hier au soir, un courrier extraordinaire d'Espagne, qui s'est rendu directement à Saint-Cloud, et qui apporte, dit-on, des nouvelles très-importantes.

10 *Août.* Une lettre de Barcelonne annonce que le patron du bâtiment le *St Joseph* n'avait point la fièvre jaune, mais seulement la jaunisse.

— La chambre des députés a adopté le budget ; on croit sa clôture très prochaine.

— On écrit de Ceuta que le Dey d'Alger a déclaré la guerre à l'Espagne.

— Lord Castlereagh est attendu à Paris du 13 au 15.

— Dans la nuit du 28 au 29 juillet, on a ressenti à Madrid une légère secousse de tremblement de terre.

Banque de France : 1610 fr. ; 1600 fr. ; 1602 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 92 fr. 95 c. ; 92 fr. 50 c. ; 92 fr. 85 c.

ITALIE.

Dans la soirée du 14 juillet, on a ressenti à Catanzaro une secousse de tremblement de terre, qui, quoique de peu de durée et sans aucun fâcheux accident, n'a pas laissé d'inspirer les craintes que les habitans des Calabres n'ont que trop sujet de concevoir en pareil cas.

— La population des états de terre-ferme du royaume des Deux-Siciles a été en 1821, de 5,258,020. Elle a surpassé celle de 1820 de 70,360.

Il y a eu, dans la seule ville de Naples, en 1821, un grand nombre de centenaires, dont 6 de 101 ans ; 1 de 102 ; 2 de 104 ; 2 de 105 ; 1 de 106 ; 2 de 107, 1 de 110 ; 1 de 114 ; 1 de 115 ; total : 17.

— En conséquence du blocus déclaré par les Grecs, de toutes les côtes de l'empire ottoman qui ne sont pas en leur pouvoir, les commandans anglais et français des divisions maritimes en station dans le Levant, sont chargés de protéger tous les bâtimens de commerce, à quelque nation qu'ils appartiennent, en cas de danger de la part des insurgés ; et la division impériale d'Autriche exercera la même protection.

— On écrit de Rome, 30 juillet, que, le 22, on a observé dans le port d'Anzio, un phénomène particulier. C'est un flux et reflux de la mer qui s'est renouvelé neuf fois avec plus ou moins de rapidité, depuis deux heures après midi jusqu'à cinq heures trente cinq minutes. Dans l'un de ces mouvemens, la mer s'est abaissée de 45 centimètres au-dessous de son niveau ordinaire, et dans le suivant, de 56 centimètres ; c'est à dire, de 36 centimètres au-dessous de la basse-mer ordinaire. Le tems était serein et l'atmosphère était calme. Dans la matinée de ce jour, on avait observé dans le port, divers courans extraordinaires, qui, par leur rencontre, formaient çà et là des tourbillons.

VARIÉTÉS.

AGRICULTURE. — *Culture de la vigne.*

(Suite. Voyez le N° 30 de ce Journal).

Le vigneron doit, quand il taille, se placer au milieu de ses ouvriers, il doit porter ses regards devant lui, et quand

il voit quelque réforme à faire sur un cep qui paraît trop haut ou trop bas, lui-même doit se charger de l'opération. Si un cep est trop élevé, il pourra quelquefois profiter d'un loup (fausse pousse du pied) pour y former une nouvelle tête à meilleure hauteur, il supprimera l'ancienne dès que l'autre sera établie. Pour relever un cep trop bas, il choisira le sarment le plus d'à-plomp, celui qui suivra le mieux la direction de l'ancien pied. C'est sur ce nouveau sujet qu'il fixera la tête, en taillant d'un bouton au-dessus de la hauteur d'une serpette, ainsi que nous l'avons expliqué à l'article des provins.

Si le cep avait de la vigueur, j'approuverais même qu'on lui laissât deux bois montans; on les taillerait l'un et l'autre à trois boutons équivalant en somme au nombre des boutons de la taille ordinaire, la seconde année, on formera les têtes sur les boutons qui se trouveront à la meilleure hauteur, et on laissera les boutons de remonte, enfin la troisième année, on supprimera celle des deux têtes qui sera de travers, et on aura changé de cette manière, sans perte de produit, une couronne trop élevée contre une autre à bonne hauteur.

Je n'insisterai pas sur l'inconvénient des ceps dont la tête est trop élevée, ils sont connus, et peu de bons vignerons tombent dans ce défaut, mais beaucoup fixent les couronnes trop bas; je ferai observer à ce sujet que la culture devient difficile quand le panier formé par les sarmens reliés repose par terre, qu'on court risque, en rompant le terrain, d'abattre les boutons, enfin que les raisins sont exposés aux insectes et pourrissent facilement.

On doit tailler avec une serpette, à la distance d'une ligne et demie à deux lignes du bouton qu'on laisse subsister, selon la force du porteur; de cette manière, le nouveau sarment s'étend jusque sur la cicatrice, la recouvre, et on ne voit pas l'année suivante, comme dans la taille trop éloignée du bouton, des cornes sèches et dures dont la pointe blesse les doigts de l'effeuilleur et gâte le tranchant de la serpette, mais il est plus important encore de ne pas tailler plus court, car alors les jeunes bois ne trouveraient pas de quoi souder leurs fils et seraient d'autant plus exposés à être enlevés par la violence du vent.

C'est ici le lieu d'un petit parallèle entre l'ancienne taille et celle que je recommande; je ferai donc observer qu'on obtient

par ma méthode des ceps élevés d'une manière égale, qui portent leurs fruits près de la terre, dont ils peuvent recevoir les salutaires influences : que la maturité étant ainsi à peu près égale, on peut mieux choisir pour la vendange l'instant le plus favorable ; tandis qu'on voit dans les anciennes vignes une partie des raisins pourrir avant que l'autre soit mûre.

Les grands ceps, à cornes allongées, croissant de toutes parts, gênent la culture et rendent tous les travaux difficiles ; il leur faut plutôt des tuteurs que des échalas ; leurs fruits mûrissent moins (on connaît dès long tems l'avantage des souches basses sur les autres) et l'on sait enfin combien la vie des premières est supérieure à celle des souches élevées, qui exigent pour les provigner une fosse énorme, laquelle endommage les racines environnantes ; tandis au contraire que tout est facilité par la taille en tête de saule ; la culture, les soins, tout se fait mieux et plus aisément. Un creux de vingt huit à trente pouces suffit pour provigner, un échalas de quatre pieds pour assujettir le cep, qui vieillit moins promptement, tout en conservant une belle forme. On regrette même, quand il faut renouveler, d'ensevelir ces belles couronnes, témoins des services que ces vétérans ont rendus.

La suite à un autre Numéro.

ENIGME

Je suis enfant de l'art, rival de la nature ;
Souvent ma grandeur change, ainsi que ma figure
Mon but est de tromper et je m'en fais honneur,
Je ne suis après tout qu'un honnête imposteur
Bien plus, c'est mon devoir ; et, chose surprenante !
Plus j'abuse mes gens, plus alors on me vante
Docile à tous les goûts, je me fais rechercher.
Si mon art est utile, il n'est pas sans danger
On me trouve au palais, à la ville, au village
A l'église, aux salons, partout je suis d'usage

Le mot de la dernière *Charade* est *Bas-son*

Marchés de Chambéry des 6, 8 et 10 août 18o2.

		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Blés		f	c.		f	c.
Froment,	*Prix*	13	48	—	16	98
Seigle		8	50	—	11	21
Orge		6	50	—	8	50
Sarrasin.		0	00	—	0	00
Maïs		7	50	—	9	80
Avoine (1).		11	00	—	7	67
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	29
Viande, *idem*, *idem*					0	60

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres. Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

Chambéry, de l'Imprimerie de F. R. Plattet, rue du Sénat

An 1822. (N.° 34). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 23 Août.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 22 août. L'article inséré dans notre dernier N.° touchant la distribution des médailles d'or, qui a eu lieu en cette ville le 24 juillet dernier, contenant des omissions et des erreurs concernant les Membres de la Commission, nous nous faisons un devoir de rétablir cette partie de l'article dans son exactitude, comme il suit : EXTRAIT *du procès-verbal du 24 juillet 1822, rédigé à l'occasion de la distribution des Médailles en or, signé par le Président et les Membres de la Commission chargée de cette distribution, dans l'ordre suivant :*

S. Exc. M. le Comte d'Andezeno, *Gouverneur-Général du Duché de Savoie*, Président.

Membres.

M. le Chevalier Pallini de St-Antonin, *Intendant-Général du Duché de Savoie.*
M. le Chevalier Perrin, *Premier Syndic de la ville de Chambéry.*
M. le Baron de Loché, *Colonel en retraite.*
M. le Marquis de Costa, *Gentilhomme de la Chambre de S. M.*
M. le Chevalier de Sonnaz, *Lieutenant-Colonel dans les Chevau-Légers de Savoie.*
En l'assistance de M. Rollier, *Commandant du Haras*, et du sieur Castellant, *Maréchal-expert et Garde-Etalons.*

— La cérémonie toujours intéressante de la distribution solennelle des prix aux élèves du Collége Royal de Chambéry, a eu lieu dans l'église du Collége, le 16 du courant, à 4 heures et demie de l'après-midi, sous la présidence de la Réforme, en présence de S. Exc. M. le Gouverneur Général du Duché, de Monseigneur l'Archevêque et de tout ce que la ville renferme de personnes distinguées. L'assemblée, aussi brillante que nombreuse, était embellie par un grand concours de dames et de mères de famille. M. l'Abbé Chuit, Professeur de Rhétorique, a ouvert la cérémonie par un excellent discours sur l'importance de l'étude de la langue latine et sur la nécessité des connaissances qu'elle procure à la plupart des classes de citoyens et

aux professions les plus utiles aux besoins de l'Etat et de la société. La distribution des prix et des couronnes s'est faite comme à l'ordinaire, aux sons harmonieux de la belle Musique du Régiment de la Reine.

AVIS

Il sera procédé, lundi 2 septembre prochain, à dix heures du matin, à St Julien, devant M. le Vice-Intendant de la province de Carouge, aux enchères à l'extinction des feux, pour l'affermage pendant neuf ans, à dater du 1er janvier 1822, de la pêche dans la rive gauche du Rhône pour la partie confinant la province de Carouge; cette pêche est divisée en deux cantonnemens, le premier, depuis la frontière du canton de Genève au bord du Rhône, jusqu'au mas de Corcheron, commune de Challonges; le second, depuis le mas de Corcheron jusqu'à la jonction du canal de la rivière du Fier, y compris dans ce cantonnement, la pêche de la rivière des Usses, en remontant jusqu'au pont de Chainel, et celle de la rivière du Fier, jusqu'aux Moulins du Fier.

Les enchères seront ouvertes sur la base de 20 liv. par an pour le premier cantonnement, et 30 liv. pour le second.

Le délai pour, après l'adjudication, faire des surenchères du sixième et du demi-sixième, sera de sept jours.

PIÉMONT.

Turin, 17 août.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.° 100, rentes rachetables, à dater du 1er avril 1822. *Du 10 au 14 août* 89 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

On écrit d'Odessa, 18 juillet, que la Porte a nommé M. Stourza, hospodar de la Moldavie, et le Boyard Grégoire Ghika, hospodar de la Valachie. Ils doivent incessamment se rendre à leur poste.

— On parle d'une suspension d'armes de trois ou quatre mois entre la Perse et les Turcs.

— Le Grand-Seigneur a ordonné que les dettes du Capitan Pacha seraient payées par le trésor public.

— D'après un ordre de la cour de Prusse, les étudians qui faisaient partie de l'association dite *Armenia*, ont été condamnés, à l'exception de deux individus, à un emprisonnement de trois mois, dans une forteresse.

— Un rabin en chef vient de se convertir, à Maëstricht, à la foi catholique. Son abjuration a été faite en présence d'un grand nombre de chrétiens et de juifs, auxquels il a fait ses adieux en qualité de docteur de la loi, en exhortant ses auditeurs à embrasser la même croyance, et leur prouvant que J. C. était véritablement le Messie promis.

— Les Grecs réfugiés en Russie se retirent de ce pays, où ils n'ont rien à espérer. Ils se trouvent dans la plus triste situation et dans un dénuement absolu.

— Des dépêches de Constantinople affirment, dit-on, qu'il règne dans cette ville une si grande agitation, qu'on ne devait pas être surpris d'une explosion.

— Le prince abbé de Hohenlohe est à Vienne; il vient d'y guérir une dame d'une maladie que la faculté avait jugée incurable.

ANGLETERRE.

Les dernières gazettes venues de la Vera-Crux, et datées du commencement de juin, contiennent les détails de l'élection d'Iturbide à l'empire du Mexique, sous le nom d'Augustin Ier, et le serment qu'il a prononcé lors de son couronnement. Les Cortès ont investi l'Empereur de toute leur autorité. On craint à Caracas que Bolivar ne fasse aussi son 18 brumaire.

— Le Roi d'Angleterre se propose de ne rester que 10 jours à Edimbourg, et d'être de retour vers le 24 août à Brighton.

— L'honorable George Canning, nommé successeur du marquis de Hastings, dont la retraite est décidée, doit partir d'Angleterre le 10 octobre, et se rendre dans les Indes pour y exercer la fonction de gouverneur général.

— Des gazettes de Baltimore, du 21 juillet, et de Philadelphie du 13, apprennent que la fièvre jaune s'est déclarée de nouveau à la Havane.

— Plusieurs dépêches confirment le suicide du général espagnol Moralès.

— S. M. s'est embarquée pour l'Ecosse, le 10 du courant.

— Le marquis de Londonderry (lord Castlereagh), qui vient de mourir, s'est lui-même, dans un transport de fièvre, coupé l'artère carotide, avec un petit couteau qui, caché dans son porte-feuille, avait échappé aux recherches. Ce ministre meurt sans enfans; son titre et ses biens passent à son frère, lord Stewart, ambassadeur près la cour de Vienne.

ESPAGNE.

Les hostilités sont commencées entre le Dey d'Alger et l'Espagne.

— On mande de Cadix et de Barcelonne que les nouvelles de la fièvre jaune ne se sont pas confirmées.

— Une lettre de Barcelonne annonce que les habitans de cette ville refusent hautement d'ouvrir leurs portes aux défenseurs de la foi.

— Le nouveau ministère est formé.

— Parmi les troupes constitutionnelles qui ont été envoyées en Catalogne, se trouvait le régiment qui le premier donna le signal de la révolte dans l'île de Léon, en 1820. Ce régiment vient de passer tout entier du côté des royalistes.

— Toute la province de Tortose est soulevée. Le nombre des royalistes s'élève aux environs de Tarragone et de Reus, à plus de cinq mille.

— Le ministre Martinez de la Rosa, en donnant sa démission, a fait l'abandon des appointemens qui lui étaient dûs pendant le temps qu'il était en place.

— Les royalistes se sont emparés de la place de Venasque dans l'Arragon, ce qui les rend maîtres de toute cette province.

— Les royalistes sont entrés le 4 dans Vich; le général Milans, qui y commandait, s'est rendu à discrétion.

— La nouvelle circule à Madrid que les constitutionnels de la Catalogne veulent se déclarer indépendans du gouvernement de Madrid.

FRANCE.

Paris, 23 août. Le Roi est parti le 20 août, à 2 heures, de Saint-Cloud pour revenir à Paris.

— Le 20 de ce mois, on plaidera, devant le tribunal de première instance de Poitiers, un procès survenu entre la ville de Liége, patrie de Grétry, et le propriétaire de l'Ermitage de Montmorency, où est déposé le cœur de cet illustre compositeur, au sujet de la possession de ses restes.

— L'escadre qui s'équipait à Toulon, a fait voile le 31 juillet. On la croit destinée à croiser sur les côtes d'Espagne.

25 *Août.* On écrit de Lyon, que le 7 au matin, la police a trouvé affichées sur les murs de plusieurs maisons, des figures représentant des poignards. Depuis deux jours on y répandait des bruits inquiétans sur la situation de Paris.

— Le journal des Débats, du 14 août, donne, dans un *post-scriptum*, la nouvelle suivante: L'Empereur Alexandre arrivera le 15 à Vienne, où définitivement le congrès aura lieu (1).

— Le duc de Wellington et le comte de Harrowby, président du conseil de S. M. britannique, sont débarqués le 22 à Calais, pour se rendre dans les Pays-Bas.

— Il paraît que des hommes instruits sont autorisés par le gouvernement à se rendre, sans aucun caractère diplomatique, dans l'Amérique méridionale pour y observer la situation des nouveaux états, et rapporter des renseignemens propres à éclairer le gouvernement sur ce qu'il jugera convenable au fait de relations à établir avec ces contrées.

17 *Août.* Le procès de Berton et des prévenus dans le complot de Saumur s'ouvrira le 26 août, devant la cour d'assises de Poitiers.

— La chambre des pairs, dans sa séance du 16 août, a adopté à l'unanimité, le projet de loi sur le budget de 1823.

Banque de France: 1605 fr.; 1617 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés: 93 fr. 20 c. 93 fr.

ITALIE.

Le 28 juillet dernier, on a éprouvé à Potenza, en Basilicate, deux légères secousses de tremblement de terre.

— Depuis quelque tems le Vésuve fait de légères éruptions presque continuelles de feu et de cendres. Le 1er août, il a lancé du feu et des pierres avec une certaine force, et cette éruption a été accompagnée de quelques légères secousses.

VARIÉTÉS.

Notice sur le Zodiaque de Denderah, lue à l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres; par M. J. Saint-Martin.

(1) Des nouvelles directes de Vienne, du 5 août, nous annoncent que le congrès aura lieu en effet dans cette ville. *Note du R.*

membre de cette Académie. Broch. in-8.° de 51 pages, à Paris, chez Delaunay, galerie de bois, au Palais-Royal, et chez Blaise jeune, quai des Augustins, N.° 39. 1822.

1.er *Article*

Le monument désigné sous le nom de zodiaque de Dendera, est un bas-relief égyptien sculpté sur du grès, qui faisait partie du plafond de l'une des chambres supérieures du temple de Vénus, à Denderah (Tentyris). Ce plafond était divisé en deux parties égales par une grande figure de femme dite d'*Isis*, qui occupait toute la longueur du plafond. La partie gauche offre une représentation astronomique dont il ne paraît pas qu'on puisse donner l'explication. La partie droite était le zodiaque dont il s'agit.

Cette pièce intéressante présente un grand cercle de sept pieds quatre pouces de diamètre, inscrit dans un carré dont chaque côté est de sept pieds neuf pouces. L'épaisseur du grès est de plus de trois pieds.

Le médaillon circulaire offre trois circonférences concentriques. C'est dans la circonférence intérieure que sont toutes les figures astronomiques du monument. Ce cercle est porté par douze grandes figures qui paraissent le soutenir avec les bras étendus. Quatre de ces figures sont des femmes debout, placées vers les quatre angles du carré, ayant chacune les pieds tournés vers l'un des angles, et la tête dirigée vers le centre du cercle. Les huit autres figures, distribuées deux à deux, dans les intervalles des précédentes, forment deux groupes, chacun de deux figures d'hommes à têtes d'épervier et agenouillés.

Au milieu du cercle sont les constellations boréales. Viennent ensuite les constellations zodiacales, disposées selon une espèce de spirale d'une seule révolution, de telle sorte que le *Lion*, placé à l'extrémité extérieure de la spirale, ouvre la marche. C'est sans doute faute de mieux, que l'on a comparé la disposition des signes à une *spirale*, car il n'y a que la rentrée des *Gémeaux* et du *Cancer* plus près du centre, qui ait quelque rapport avec une spirale; et les signes du *Scorpion*, du *Sagittaire* et du *Verseau* sont beaucoup plus loin du centre de la spirale, que le *Lion*, qui devrait en être le plus éloigné. En partant du *Lion* et rétrogradant le long de la spirale, on voit successivement les autres signes dans cet ordre : la

Vierge, la *Balance*, le *Scorpion*, le *Sagittaire*, le *Capricorne*, le *Verseau*, les *Poissons*, le *Bélier*, le *Taureau*, les *Gémeaux*, le *Cancer*. Ce dernier, qui forme l'extrémité intérieure et centrale de la spirale, se trouve ainsi sur le même rayon que le *Lion*, mais plus près du centre. Autour de ces figures sont distribuées quatorze constellations, qui complètent la forme circulaire, en occupant les intervalles qui restent çà et là en dehors des signes.

Autour de ce premier ensemble, sont trente-sept autres constellations, disposées le long de la circonférence du premier cercle, représentées par des figures d'hommes et d'animaux, marchant toutes dans le même sens que les signes, de gauche à droite, et ayant la tête dirigée vers le centre du médaillon.

La seconde circonférence de cercle passe derrière les grandes figures qui soutiennent le médaillon, à environ dix pouces de distance de la première, et laisse ainsi une bande circulaire vide dont la surface n'est interrompue que par les bustes et les bras des grandes figures qui passent par dessus.

Une troisième circonférence environne la seconde et forme ainsi avec elle un cadre circulaire chargé d'hiéroglyphes.

Les quatre grandes figures de femmes placées aux angles du carré qui enveloppe le tout, se regardent deux à deux, et ont chacune devant elles quelques bandes d'hiéroglyphes, disposées dans le sens des diagonales du carré, c'est-à-dire, parallèlement à la direction du corps des figures.

Sous le portique du temple de Dendérah est un autre zodiaque dont les signes sont disposés au plafond, sur les soffites latéraux, et sur deux bandes rectilignes et parallèles. Sur l'une des bandes sont les six premiers signes dans l'ordre indiqué ci-dessus, ayant le *Lion* à leur tête et paraissant sortir du temple. Sur l'autre bande sont les six autres signes, qui paraissent entrer dans le temple, et dont la marche est terminée par le *Cancer*. Cet arrangement des signes, à la disposition près de l'ensemble, est évidemment le même que dans le zodiaque spiral. La manière dont le *Cancer* est placé dans le zodiaque rectiligne nous donnera lieu de rappeler une observation qui a été faite à ce sujet, et qui n'est pas inutile dans l'établissement des conjectures auxquelles ces deux monumens peuvent donner lieu.

Avant de passer aux observations sur les conséquences que peut fournir l'examen du zodiaque qui fait le sujet de la Notice de M. Saint-Martin, nous croyons devoir nous arrêter un instant au récit plein d'intérêt de la manière dont la masse énorme de ce curieux monument a été enlevée dans la Haute Egypte et transportée à Paris.

M. Saulnier, fils du Député de ce nom, avait formé le dessein de s'assurer la possession du zodiaque de Dendérah et ne pouvant l'exécuter lui-même, en confia la commission à M. Lelorrain, qui partit de Paris sur la fin de l'été de 1820, muni de tous les instrumens nécessaires et des instructions de quelques membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. A son arrivée au Caire, il obtint, selon l'usage, du Pacha d'Egypte, un *firman* de fouille. Il s'agissait de mettre ce firman à profit; mais, dit M. Saint-Martin, c'était là la difficulté. Deux personnes, ajoute-t-il, se sont réservé le monopole des antiquités égyptiennes et ont pris possession d'avance de tous les terrains où l'on veut toucher. M. Lelorrain n'eut d'autre moyen que d'agir par surprise et avec célérité. Profitant d'un moment où on le croyait occupé à des recherches lointaines, il exhiba son ordre du Pacha et mit la main à l'œuvre.

Il fallait d'abord débarrasser le plafond des constructions modernes qui le dominaient. La totalité du monument contenant le zodiaque comprenait une étendue de douze pieds de long sur huit de large, et n'était pas d'une seule pièce, comme l'indiquaient les instructions. Dans cet état, la grande pierre aurait pesé un poids double. Mais M. Lelorrain considérant que les bordures qui existaient sur trois côtés du rectangle, n'étaient d'aucun intérêt et n'ajoutaient aucune valeur au monument, il se décida à n'enlever que ce qui appartenait réellement au sujet du médaillon. Pour cela, il fallait faire un trou pour introduire la scie, les pierres avaient trois pieds d'épaisseur et les supports en avaient autant, ce qui faisait une épaisseur totale de six pieds, et la scie n'avait précisément que cette longueur, il fallut donc scier obliquement pour éviter les supports. Mais n'ayant pas atteint l'intérieur de la chambre, il fallut miner pour pratiquer un trou qui y arrivât, ce qui exigea les plus grandes précautions, pour ne pas détériorer le monument. Ce travail préliminaire, exécuté par M. Lelorrain

lui-même, opérant au soleil, par une chaleur de 40 degrés, dura deux jours. Alors la scie fut remise en jeu, mais elle ne pouvait avancer que d'un pied par jour, et il en fallait scier 20. M. Lelorrain fit deux autres trous dans les bandes et mit ainsi en jeu trois scies à la fois, que faisaient manœuvrer des Arabes bien payés. Malheureusement M. Lelorrain fut saisi d'une fièvre violente et se vit obligé d'interrompre la surveillance du travail. Guéri au bout de dix jours, par le suc d'une herbe que lui administra un Arabe, il mit son entreprise à fin. Le zodiaque fut roulé et conduit au bord du Nil; et au moment où il venait d'être embarqué sur le fleuve, arriva au Kaschef de Keneh un ordre de ne point laisser enlever le monument. Cet ordre avait été sollicité par M. Salt, Consul britannique en Égypte, qui s'est réservé le droit d'exploiter les ruines de cette partie de l'Égypte, et qui avait été instruit de l'opération de M. Lelorrain. On voulut saisir le zodiaque, mais M. Lelorrain eut recours à un heureux expédient qui lui réussit: il se saisit d'un bâton surmonté d'un *mouchoir blanc*, et réclama contre la violation du pavillon de France. On se rendit à cette raison. Arrivé au Caire, il eut encore à défendre sa cause devant le Pacha, qui prononça en sa faveur; enfin, parvenu à Alexandrie, il en partit sur la fin de juillet 1821 et arriva dans le mois de septembre suivant à Marseille, où nous avons annoncé dans le tems son débarquement.

La suite à un autre Numéro.

AVIS.

On désirerait céder une rente constituée au capital de 24,000 l. neuves, revenu annuel de 720 l., payable à Chambéry. S'adresser pour les renseignemens, à M. Rampard procureur, rue des prisons, à Chambéry, ou à M. Marthe, notaire, au Bourget. On donnera pour le payement toutes les facilités possibles.

AUTRE AVIS.

On demande pour Garde-Champêtre, une personne qui sache lire et écrire, qui s'entende au jardinage et travaux de la campagne, qui soit munie de bons certificats des Autorités civiles et ecclésiastiques; on préférerait un ancien militaire. S'adresser à M. le Colonel Baron d'Alhenaz, au château du *Belmont*, mandement de Pont-de-Beauvoisin, Savoie.

Marchés de Chambéry des 13 *et* 17 *août* 1822.

		La Veissel.			L'Hectolitre.	
Blés		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix*	13	73	—	16	90
Seigle		8	00	—	10	46
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		0	00	—	0	00
Maïs		7	25	—	9	47
Avoine (1)		10	15	—	7	08
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	29
Viande, *idem*	*idem*				0	60

(1) Rapport des Veissels à l'hectolitre: Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

Chambéry, de l'Imprimerie de F. R. Plattet, rue du Sénat.

AN 1822. (N° 35). VIIe Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 30 Août

INTÉRIEUR.

Chambéry, 29 août. On a publié ici le 25 du courant, l'Édit suivant: (Voyez plus bas l'article *Turin*).

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 28 août. ÉDIT (du 23 juillet 1822) *par lequel S. M. donne de nouvelles dispositions relativement à l'exercice du Notariat.*

PIÉMONT.

Turin, 22 août. S. M. a rendu, le 16 juillet dernier, un Édit Royal, qui établit un régime hypothécaire, à dater du 1er janvier 1823. Le 3 du courant, S. M. a rendu un autre Édit qui contient un nouveau *règlement* pour l'exercice du Notariat.

24 *Août.* Le 16 le courant LL. MM. et S. A. R. la Duchesse de Chablais sont arrivées à Mondovi, où elles ont assisté à la messe dans l'église cathédrale, et le soir à la Bénédiction. De là elles sont allées au Sanctuaire de N.-D. de Vico, où elles ont fait leurs dévotions et offert des dons très-riches au Sanctuaire. Elles sont rentrées le même matin à Mondovi, au milieu des acclamations de tous les habitans de la ville et des environs. Le soir des feux de joie ont été allumés. LL. MM. et S. A. R. étaient de retour à Govone dans la soirée du 20.

— L'Édit Royal sur les hypothèques a produit sur l'opinion publique l'effet qu'il était aisé de prévoir. Cette loi salutaire a été reçue avec toute la reconnaissance qu'inspirent cette sollicitude paternelle et cette haute sagesse de notre auguste Souverain, qui pourvoit à tout ce qui tend au plus grand avantage de ses peuples. La première preuve des heureux résultats que promet cet Édit, est l'accroissement de la confiance publique, manifesté par une rapide augmentation des inscriptions de la dette consolidée. Une prompte circulation des capitaux, la garantie des propriétés, la confiance réciproque dans les transactions privées, le maintien des patrimoines des familles,

Tels sont les avantages de cette loi, que tout le monde sait apprécier, sans parler de ceux qui résultent de l'uniformité de la législation dans nos Antilles, assez importante.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1er avril 1822. *Du* 14 *au* 17 *août*, 89 l. *Du* 17 *au* 20, 89 l. 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Allemagne.

Le baron d'Ottenfels, nommé internonce à Constantinople, en remplacement du comte de Lutzow, qui a demandé son rappel pour cause de santé, doit partir de Vienne le 20 août.

— On dit que M. de Montmorency représentera la France dans le prochain congrès.

— A la nouvelle de la mort du marquis de Londonderry, le duc de Wellington est parti le 15 août de Bruxelles, pour Londres.

— Il y avait dans le port d'Odessa plusieurs marins de l'Archipel, qui, sans un ordre qui défendit aux Grecs de sortir du port, étaient prêts à aller brûler l'arsenal de Constantinople, en apprenant que cette ville était sans vaisseaux.

— La nomination de boyards du pays, dans la Moldavie et la Valachie, y a produit la plus agréable sensation. On espère être ainsi délivré à l'avenir de cette multitude de sangsues qui accouraient avec chaque hospodar nouveau.

— Une décision suprême de l'Autriche ordonne de porter au complet les régimens d'infanterie, dans les deux Autriches, avant la fin de septembre prochain.

— La Reine de Suède et le prince Oscar, son fils, sont arrivés le 1er à Aix-la-Chapelle.

— On écrit de Smyrne qu'on assure que Coron et Modon se sont rendus aux Grecs.

— On prétend, d'après des lettres de Constantinople, du 20 juillet, que le Sultan a fait pendre deux des évêques emprisonnés, et que le Patriarche est mort sans qu'on sache comment. On dit d'un autre côté que la Porte a fait mettre en liberté les parens du prince Callimachi, étranglé à Bolu. Ces nouvelles ont besoin de confirmation.

— On parle de l'équipement d'une flotte russe à Sébastopol.

— La défaite de l'escadre égyptienne et algérienne, près de Suda en Candie, paraît se confirmer.

Angleterre.

Lord Steward, notre ambassadeur à Vienne, prend le titre de son frère, du marquis de Londonderry, et le jeune Frédéric Steward, celui de vicomte de Castlereagh.

— Une lettre de Rio-Janeiro du 9 juin, annonce que le prince royal a pris le titre d'*Empereur du Brésil*.

— S. A. R. Mme la duchesse de Cambridge est accouchée d'une princesse.

— Ce sera le duc de Wellington qui remplacera le marquis de Londonderry dans le prochain congrès.

— Le duc de Wellington est débarqué le 16 à Douvres.

— On fait, dans l'abbaye de Westminster, les préparatifs convenables pour la sépulture du marquis de Londonderry, qui doit y être inhumé à côté du célèbre Pitt.

ESPAGNE.

Les royalistes ont établi dans les provinces de Alava, Biscaye et Guipuscoa des douanes qui perçoivent des droits sur les marchandises qui circulent dans ces provinces.

— Les royalistes se sont emparés de la ville de Manresa, où se trouve un moulin à poudre.

— Les courriers constitutionnels de Catalogne sont obligés de prendre leurs routes par mer, afin d'éviter les royalistes.

— Un nombre considérable de jeunes gens des villes de la Navarre, vont chaque jour se joindre aux armées royalistes.

— Le 14 de ce mois, le Roi a accepté la démission du général Morillo, qui a été remplacé par le général don François Copons y Navia.

— On écrit de Madrid, en date du 14, que malgré les excès auxquels s'y portent les constitutionnels, personne ne doute que si un corps de dix mille hommes se montrait aux portes de la capitale, le parti des *exaltés* (c'est ainsi qu'on l'appelle), serait sur-le-champ anéanti.

— La ville de Leon s'est soulevée, la milice a été désarmée, la pierre de la constitution renversée, et le gouvernement royal proclamé.

— Deux tremblemens de terre épouvantables ont eu lieu à Grenade dans les nuits des 29, 30 et 31 juillet.

— Des lettres de [illegible] annoncent que toute cette partie du royaume de Valence, est en insurrection.

— L'insurrection se propage avec rapidité dans la Biscaye.

— Le général Quiroga est nommé capitaine-général de la Galice. Toutes les nominations nouvelles se font dans le sens des *Communeros*, c'est-à-dire, de l'opinion la plus exaltée. Le Roi désirait se rendre à l'*Escurial* ou à la Granja, à cause de la santé chancelante de la Reine; mais les ministres s'y sont opposés; la Reine ira seule à la Granja, et le Roi reste à Madrid. Il a décrété des médailles en l'honneur de ceux qui ont coopéré aux affaires du 7 juin dernier.

— On assure que si le Roi avait différé d'un jour de souscrire aux choix qui lui ont été dictés, tout était prêt pour un mouvement révolutionnaire à la *Francesa*. Dans un journal de Madrid, on lit une adresse au Roi, où on lui déclare que *si la loi l'a rendu inviolable, cette loi peut être révoquée*.

FRANCE.

Paris, 20 août. Le Roi vient de conférer le titre de Comte à MM. de Peyronnet, garde des sceaux, de Corbière, ministre de l'intérieur, et de Villèle, ministre des finances. Ce titre sera transmissible à leurs enfans mâles, par ordre de primogéniture.

— Le prince Labanoff de Rostoff, aide-de-camp de l'Empereur Alexandre et colonel des Hussards de sa garde, est arrivé à Paris.

— La session des deux Chambres a été close, le 17, selon les formes ordinaires.

— M. Delambre, l'un des deux secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences, est dans un état qui fait craindre pour sa vie.

— On vient de transporter, du musée du Louvre, soixante tableaux à Versailles, pour y être placés dans les appartemens du château.

— Après les maux causés par la grêle et la sécheresse, dans le Bas-Rhin, ce département vient encore d'être en proie à un autre genre de fléau. [illegible] y est rangée et ravagent encore toutes les récoltes. dans un arrondissement on en a pris, en 15 jours, 1,570,000, et une égale quantité a péri dans les trous.

— C'est le 25 août, jour de S. Louis, que doit être inaugurée sur la place des Victoires, la nouvelle statue équestre en bronze de Louis XIV. La plus grande pompe présidera à cette cérémonie.

— Le 20 août M. le Baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche, a reçu avant-hier, un courrier extraordinaire de Vienne. Il est reparti ce matin pour Londres.

— Une lettre de Rome, du 3 août, annonce que le Saint-Père jouit d'une parfaite santé.

— On a vu, le 16 du courant, dans les environs de Paris, un globe de feu qui a sillonné les airs pendant près de dix minutes.

— M. Delambre vient de mourir le 19 de ce mois, âgé de 73 ans.

Banque de France : [illegible] fr., [illegible] fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 93 fr., 70 c., 93 fr., 90 c.

ITALIE.

On a remarqué la grande activité qui se déploie depuis quelque temps dans le gouvernement des Deux-Siciles, et les excellentes dispositions prises par le Roi pour l'organisation de toutes les branches de l'administration civile, ecclésiastique et militaire, pour l'exercice de la justice, pour l'instruction publique, les établissemens de bienfaisance, etc.

Voyez les Additions, à la dernière page.

VARIÉTÉS.

NOTICE *sur le Zodiaque de Denderah, lue à l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, par M. J. Saint-Martin.

membre de cette Académie. Broch. in-8.° de 51 pages, à Paris, chez Delaunay, galerie de bois, au Palais Royal, et chez Bossange jeune, quai des Augustins, N.° 39. 1822.

II.e *Article.* (Voyez le N.° précédent).

Venons maintenant aux rapports que peut avoir un monument astronomique de ce genre avec la chronologie et les dates historiques.

Si, au moment précis de l'équinoxe vrai, on observe à quel point du ciel répond le soleil, et que l'année suivante on fasse la même observation, on remarquera que le soleil ne répond plus au même point de la circonférence céleste, mais à un point plus occidental que le premier de 50 secondes et quart, en sorte que le point équinoxial se sera déplacé de cette quantité d'orient en occident, et qu'il restera au soleil cet espace à parcourir d'occident en orient, avant de correspondre au même point que l'année précédente. L'équinoxe sera donc arrivé avant que la Terre ait achevé sa révolution annuelle autour du soleil; c'est ce qui donne lieu à la distinction connue entre l'année *tropique* et l'année *sydérale*. La rétrogradation du point équinoxial dans la sphère céleste, ou, ce qui est la même chose, l'anticipation du moment de l'équinoxe aura lieu à très-peu-près de la même quantité l'année suivante, et ainsi d'une année à l'autre. D'où l'on voit que le point équinoxial tend à parcourir ainsi la circonférence entière de la sphère céleste. Or cette circonférence étant de 360 degrés, la révolution entière du point équinoxial embrasse, à raison de la quantité moyenne de 50'' et quart par an, une période de 25 867 ans.

Tel est le phénomène connu sous le nom de *précession des équinoxes*, en vertu duquel le soleil paraît rétrograder dans l'écliptique et changer par conséquent de position par rapport aux signes du zodiaque; et c'est ce qu'on appelle *la grande révolution des fixes*, en rapportant ce mouvement apparent aux étoiles, qui paraissent en effet exécuter toutes à la fois dans le ciel, une révolution entière embrassant la période de 25,867 ans. Ce phénomène est l'effet d'une lente rotation du globe terrestre autour de l'axe de l'écliptique, dont la durée totale embrasse la période indiquée ci-dessus.

On voit par là que le déplacement du point équinoxial en

solsticial, d'une quantité égale, par exemple, à un signe entier ou à 30 degrés de l'écliptique, suppose un intervalle de 2149 ans. Si, par conséquent, on découvrait un monument ancien qui désignât, avec une certitude incontestable, la position du point solsticial dans tel degré de l'écliptique, à l'époque de la construction du monument, on en pourrait conclure, à peu de chose près, la date même de cette construction, en comparant le lieu du point solsticial de cette époque, avec le lieu du même point au moment présent.

Or les conséquences que quelques savans ont tirées de l'examen du zodiaque de Denderah portent en effet sur ces deux suppositions: 1.° Que la position du *Lion* ouvrant la marche des signes, indique le solstice d'été; 2.° que les auteurs du zodiaque ont représenté sur ce monument l'état du ciel à l'époque de la construction du temple de Denderah.

M. Saint-Martin n'admet point la première supposition. Le seul objet important, selon lui, pour les Egyptiens, était l'inondation du Nil; et comme cette inondation coïncidait toujours dans quelque partie de sa durée, qui est d'environ trois mois avec les plus grandes chaleurs de l'été, et avec le tems où la constellation du *Lion* se leve le matin avec le soleil, M. Saint-Martin conclut, en s'appuyant d'ailleurs sur des passages de Plutarque, d'Elien et d'Horapollo, que le *Lion* n'était vraisemblablement autre chose, pour les Egyptiens, que le double emblême du débordement du Nil et de la plus grande chaleur; et que, par conséquent, si le *Lion* ouvre la marche des signes, ce n'est pas qu'il indique le solstice, mais parce qu'il est le premier dans l'ordre des signes qui commencent l'année rurale.

M. Saint-Martin observe encore que si par les caractères hiéroglyphiques qui accompagnent les grandes figures, on tirait des lignes diagonales, ces lignes ne partageraient pas le zodiaque en quatre parties égales; ce qui lui paraît confirmer qu'il ne faut point chercher dans ce monument, des marques équinoxiales ou solsticiales.

On étaye l'opinion que les solstices et les équinoxes sont indiqués dans le zodiaque de Denderah, d'une remarque faite par M. Jomard, que deux des quatre grandes figures qui soutiennent le médaillon, sont accompagnées d'emblêmes placés hors des lignes d'hiéroglyphes dont nous avons indiqué la position, entre

blêmes qui désignent, dit-on, visiblement la ligne des équinoxes, comme se trouvant aux extrémités d'un diamètre passant par les signes opposés du *Scorpion* et du *Taureau*. Mais si le dessin du zodiaque, comme il y a lieu de le croire, est exact, quant à la position relative des figures, le diamètre indiqué par M. Jomard passe, d'une part, *entre le Scorpion* et *la Balance*, et de l'autre, *entre le Taureau* et *les Gémeaux*. Si l'on mène un diamètre qui passe, en effet, par le *Scorpion* et le *Taureau*, il faut convenir que ce diamètre est d'une obliquité remarquable par rapport à celui que l'on désigne comme le diamètre solsticial, et qu'ainsi le zodiaque est divisé par ces deux diamètres, en quatre parties d'une grande inégalité, et en outre, ce diamètre ne passe plus par les emblêmes indiqués par M. Jomard.

Si l'on veut partir des angles du carré pour tirer les diagonales, celles-ci passent exactement entre les deux jambes et par le milieu du corps et de la tête des grandes figures; ces diagonales divisent le cercle en quatre parties égales, mais l'une passe, d'une part, par les signes du *Lion* et du *Cancer*, et de l'autre, *à côté* seulement du *Verseau*. La seconde diagonale passe par les signes opposés entre eux du *Taureau* et de la *Balance*.

Enfin, pour épuiser les combinaisons, si l'on mène des diagonales par les lignes des bandes d'hiéroglyphes qui accompagnent les grandes figures, et passant de chaque côté par la ligne la plus voisine de la grande figure, l'une de ces diagonales passe, d'une part, par les signes du *Lion* et du *Cancer*, et de l'autre, elle touche le signe du *Verseau*, tandis que la seconde passe encore par les signes du *Taureau* et de la *Balance*, qui ne sont point diamétralement opposés dans le zodiaque céleste.

D'où l'on voit que ces systèmes de diagonales présentent chacun des difficultés, dans l'hypothèse où l'on y chercherait une indication certaine de la position respective des solstices et des équinoxes. Nous convenons que l'obliquité des deux diamètres auxquels on attribuerait cette indication, ne serait pas une objection hors de toute contestation; mais nous ferons à ce sujet l'observation suivante

Ou le zodiaque de Denderah est un véritable planisphère, une projection ou un développement d'une portion de la sphère céleste, ou bien c'est un simple tableau approximatif de la disposition relative des signes. Dans le premier cas, la ligne des

solstices et celle des équinoxes devraient se couper à angles droits : car le pole de l'Equateur, comme on le suppose, étant au centre du médaillon, toute projection ou tout développement de la circonférence de l'écliptique, entraînerait une position symétrique des points équinoxiaux par rapport à la ligne des solstices. En effet, si l'on suppose l'écliptique projeté sur un plan passant par le pôle de l'Equateur, cette projection sera une ellipse dont le petit axe passera par les solstices, et le grand axe par les équinoxes. Si l'on rectifie les méridiens dans toute leur longueur, et qu'on les étende sur le plan dont il s'agit, le signe placé au solstice supérieur, sera le plus voisin du centre; celui du solstice opposé, placé à l'autre extrémité de l'axe de la carte, sera le plus éloigné du centre; et les deux signes latéraux des équinoxes seront à égale distance de la ligne solsticiale. Si l'on voulait supposer que le plan de projection passât par le pole de l'écliptique, la projection du zodiaque serait alors un cercle et tous les signes seraient à égale distance du centre. Ainsi dans tous les cas, il y aurait symétrie dans la position des solstices et des équinoxes. Or cette symétrie ne se trouve point dans le zodiaque de Denderah, comme on l'a vu plus haut.

Dans le second cas, si les auteurs du zodiaque ne se sont assujettis à aucune autre condition que celle d'indiquer les solstices et les équinoxes, comment, dans cette liberté d'exécution, n'auraient-ils pas choisi le moyen qui se présentait le plus naturellement, celui de coordonner la position de ces points importans, à la régularité du cadre et de l'ensemble du monument? Et puisqu'ils auraient placé la ligne des solstices de l'un des angles du carré à l'autre, n'auraient-ils pas placé la ligne des équinoxes sur l'autre diagonale? Cette disposition était trop naturellement indiquée, pour qu'ils s'en fussent volontairement écartés.

Ce qui semblerait prouver que les auteurs du zodiaque n'ont voulu désigner que l'ordre des signes, sans s'astreindre à fixer la véritable position de chacun d'eux, c'est cette série de constellations dont nous avons parlé, rangées circulairement et processionnellement le long de la circonférence du médaillon, toutes situées à une même distance du centre et ayant toutes leurs pieds appuyés sur cette circonférence, représentation qui n'a point de modèle dans le ciel.

On a proposé d'autres hypothèses plus ou moins ingénieuses, sur la manière dont les auteurs du zodiaque de Denderah ont pu s'y prendre pour représenter sur un plan l'état du ciel tel qu'on leur a supposé l'intention de le figurer ; mais comme toutes ces explications sont susceptibles d'être contestées sur quelques points, nous ne croyons pas devoir nous y arrêter.

S'il résultait des observations que nous venons de faire, qu'il est au moins douteux que l'on puisse trouver, dans le zodiaque de Denderah une indication quelconque *des équinoxes*, il manquerait une confirmation à l'hypothèse que le donnerait pour ... le *Lion* désigne le *solstice*, et il deviendrait vraisemblable que le *Lion* n'est là que comme un emblême destiné à indiquer la circonstance importante du débordement du Nil, qui ne commence qu'après le solstice.

Passons à une autre considération que nous avons annoncée plus haut, en parlant des signes disposés sur deux bandes rectangulaires, sous le portique du temple de Denderah.

Ici le signe du *Cancer* sort de l'enceinte qui réunit tous les hiéroglyphes ; et ce défaut de symétrie, évidemment fait à dessein, est aussi irrégulier que digne de remarque, ce qui semble indiquer, a-t-on dit, que l'année solsticiale finissait et recommençait vers le milieu du *Cancer*. De plus, les emblèmes propres à caractériser le solstice sont réunis auprès du Cancer, tandis que le Lion n'est précédé que d'un Scarabée à une seule aile. On convient que ces circonstances semblent indiquer le retour du soleil au solstice vers le milieu du signe du Cancer, et que le Lion n'a d'autre objet que d'annoncer l'époque où commence le débordement du Nil, qui a lieu à peu près d'un mois après le solstice.

Dans cette supposition, il n'y aurait, a-t-on ajouté, que 36 degrés de rétrogradation du point solsticial, ce qui donnerait environ 2600 ans d'antiquité au zodiaque de Denderah, dans le cas où il représenterait l'état du ciel à l'époque de son exécution. Dupuis, auteur de l'*Origine de tous les cultes*, lui attribuait un peu plus de trois mille ans.

A cette première incertitude de savoir si le Lion du zodiaque de Denderah indique le solstice, ou seulement le commencement de l'inondation et l'ouverture de l'année rurale, il s'en joint une autre, comme l'on voit, résultant de l'étendue

que chaque signe occupe dans la sphère céleste, puisque chacun d'eux présente une latitude de trente degrés, ce qui n'entraîne rien moins qu'une différence de plus de vingt siècles. Pour rapprocher ces limites extrêmes, les seules que l'astronomie puisse indiquer en pareil cas, il est indispensable de recourir aux inductions que peuvent fournir les documens historiques.

On voit que la double incertitude que nous venons de signaler s'oppose évidemment à ce que l'on puisse inférer d'un tel monument une conclusion précise sur la date de son exécution. On ne peut que la circonscrire, comme nous venons de le faire voir, dans de certaines limites, et c'est ce que fait M. Saint-Martin.

Après avoir démontré que ce zodiaque n'a pu être exécuté ni par les Grecs, ni par les Romains (1), il entre dans des recherches historiques et critiques, au moyen desquelles il arrive, par voie d'exclusion, à établir que la construction du temple de Denderah doit tomber dans l'intervalle compris entre l'an 569 avant J. C. et l'an 900, conclusion qui ne peut guères être disputée, lors même que l'on contesterait quelques-uns des argumens et quelques-unes des assertions de l'auteur. Il paraît que cette conclusion est en effet généralement admise depuis que le zodiaque de Denderah a pu être soumis à un examen immédiat et rigoureux.

Un dessin inexact de ce zodiaque (dont les copies furent encore altérées), qui avait paru en Europe peu après la première découverte du monument, avait donné lieu à des conjectures et à des systèmes prématurés, de la part de quelques antiquaires, sur la haute antiquité du temple de Tentyris; et l'on était allé jusqu'à faire remonter à 13,000 ans avant notre ère l'origine de la division du zodiaque.

---

(1) On a remarqué à ce sujet que le zodiaque de Denderah porte visiblement l'empreinte du style égyptien. Car les figures humaines, qui sont traitées avec élégance et correction dans le génie des artistes français, ne sont point telles dans le monument de Denderah, où elles sont au contraire lourdes, massives et roides, telles qu'on les voit dans toutes les sculptures de ciseau égyptien; tandis que les figures d'animaux ont ce caractère de vérité et de naturel, cette pose animée et pittoresque que les sculpteurs Égyptiens ont su donner à toutes les figures de ce genre, qu'ils traitaient avec un soin particulier et une perfection remarquable.

En considérant l'influence inévitable des siècles sur les constructions humaines, et l'état d'enfouissement où se trouvent tous les anciens édifices d'une date néanmoins connue, tous les voyageurs non prévenus, qui ont observé le temple de Denderah, ont remarqué un caractère de fraîcheur et de conservation, et une élévation au dessus du sol, absolument incompatibles avec cette antiquité extraordinaire qu'on lui avait d'abord attribuée.

On a reproché à M. Saint Martin d'avoir dit que l'on a donné 4300 ans d'ancienneté à ce temple, tandis que Dupuis lui-même ne lui donnait que treize siècles avant J. C. M. Saint-Martin n'a pas ignoré l'opinion de Dupuis, puisqu'il la cite dans une Note de la page 8 de son Mémoire. Quant à l'assertion des 4300 ans, on est encore allé plus loin puisqu'on a affirmé expressément, dans une Notice imprimée sur le zodiaque dont il s'agit, postérieurement à son arrivée à Paris, que ce zodiaque remonte à 4400 ans avant J. C., assertion tout-à-fait gratuite, qui supposerait 66 degrés, 51 minutes de rétrogradation, depuis cette époque jusqu'au tems actuel, résultat bien éloigné de s'accorder avec l'hypothèse de l'auteur même de la dernière Notice dont nous parlons, qui considère le Lion du zodiaque de Denderah comme indiquant le soleil au solstice dans ce signe, à l'époque de l'exécution du monument.

Nous croyons donc que le zodiaque de Denderah, monument très curieux sans doute dans son genre, que la France doit se féliciter de posséder, grâce à la munificence de son Souverain, nous croyons, dis-je, que ce monument n'offre absolument rien de contraire à la chronologie reçue, et qu'il est fort heureux qu'il soit venu donner lui-même, par sa présence, un démenti à toutes les vaines hypothèses qu'un examen superficiel avait fait naître et que pouvait favoriser l'éloignement.

Au reste, on sait que M. de Klaproth a démontré l'impossibilité de faire remonter à plus de sept ou huit siècles avant J. C. l'histoire d'aucun peuple de l'Asie; et, par un accord digne de remarque, tous les monumens authentiques des autres parties du monde offrent une coïncidence frappante à cet égard et ne peuvent indiquer une époque plus reculée que neuf ou dix siècles au plus avant notre ère; observation qui vient encore d'être répétée tout récemment.

De la Vaccine.

(*Article communiqué*).

Il faut quelquefois ramener l'attention générale sur ce que l'on sait être bon et utile au bien public; les institutions les plus louables ne se soutiennent point d'elles-mêmes, et elles tombent dans la désuétude, quelquefois dans le mépris, si les hommes éclairés et philantropes ne les soutiennent de leur assentiment et de leur crédit, s'ils n'opposent sans cesse à l'indifférence des uns, à la critique envieuse ou passionnée des autres, tous les avantages que la société retire de ces institutions ou de ces pratiques. Telle est surtout la tâche de celui qui fait profession de secourir l'humanité souffrante: sa sensibilité ne s'émousse point par le spectacle continuel de la douleur, toujours il souffre de voir souffrir, et il voudrait que tout son art pût se borner à prévenir les maladies. Eh! combien de fois ne lui serait-il pas donné de les prévenir, s'il était promptement consulté, ou s'il n'éprouvait des obstacles dans l'emploi des moyens propres à y réussir!

Ces réflexions me sont suggérées par quelques exemples de petite-vérole dont j'ai observé naguères les effets pernicieux. Pourquoi, me suis-je dit, n'a-t-on pas eu recours à la vaccine pour prévenir une maladie aussi souvent funeste? Douterait-on encore que la vaccine ne soit un préservatif assuré de la petite-vérole, lorsque des milliers d'expériences, tentées depuis 25 ans, sur des individus de tout âge, de tout sexe, de toute constitution, n'ont jamais démenti l'innocuité et l'efficacité de cet antidote de la petite-vérole, quand la pratique de la vaccine a, depuis nombre d'années, la recommandation des hommes les plus illustres de l'Europe, et des hommes faits pour commander à l'opinion publique? Ce n'est pas seulement en Europe, mais encore dans toutes les autres parties du monde, qu'on s'empresse d'adopter l'usage conservateur de la vaccine. Dans tous les climats, la vaccine suit la même marche et présente les mêmes avantages. Les peuples nomades, quoique moins jaloux des beautés de la figure, l'ont adoptée dans le seul but de ravir des victimes innombrables à la mort, aux infirmités, cruels résultats de la petite vérole.

L'inoculation de la vaccine, pratiquée naguères à Paris sur l'unique héritier de la Couronne, sur le Duc de Bordeaux,

ne prouve-t-elle pas toute la confiance qu'inspire au gouvernement français cette admirable pratique ? Pénétré des mêmes principes, plein de la même confiance, notre Gouvernement paternel la protège également de tout son pouvoir : mais que d'obstacles viennent s'opposer sans cesse à ses sages intentions ! Des hommes jaloux, ignorans, superstitieux, cherchent à tarir la source des bienfaits que répand chez nous l'inoculation de la vaccine, ils veulent perpétuer dans leur patrie un mal qui fait le juste effroi des familles et de tous les pays, ils veulent qu'on se rassure, parce que les épidémies de petite vérole sont aujourd'hui moins fréquentes et moins meurtrières. Mais faut-il donc attendre qu'elles le deviennent ? Ne faut-il pas, au contraire, rendre impossible toute contagion de petite-vérole ? Ne faut-il pas anéantir ce fléau destructeur, en étendant le bienfait de la vaccine à tous les nouveaux-nés ? Mais pour arriver à ce but si important, il n'est point assez du zèle et de l'activité des Médecins, il n'est point assez de leur dévouement, il faudroit que les autorités civiles les secondassent de tout leur pouvoir ; il faudroit que le Syndic ou le Secrétaire de chaque commune fît un registre de tous les enfans non vaccinés, et que, chaque année, de concert avec le Commissaire de la vaccine, il fît prévenir leurs parens que tel jour, à telle heure, dans tel local, ils doivent apporter leurs enfans pour les faire vacciner, à moins qu'ils ne prouvent par un certificat authentique qu'ils l'ont déjà été. Cette vaccination générale et annuelle devroit se faire sans rétribution, elle devroit être environnée d'une espèce de pompe et faite en présence de MM. les Curés, Syndics et Secrétaires de chaque commune, quand le Commissaire aux vaccines ne pourroit se rendre lui-même dans chaque commune, il devroit charger un autre Médecin ou Chirurgien de vouloir bien le remplacer dans cette fonction. Huit jours après cette vaccination, les parens devroient être obligés de rapporter leurs enfans vaccinés dans le même lieu convenu, afin qu'ils y fussent soumis à l'inspection du Médecin vaccinateur, lequel examineroit s'il s'est développé une bonne vaccine chez tous ces enfans, ou s'il en est quelques-uns qui doivent être soumis à une nouvelle opération. C'est ainsi qu'on éviteroit des erreurs graves, qu'on fermeroit la bouche aux détracteurs de la vaccine, lesquels prenant pour sujet de

leurs *clabauderies*, le résultat de quelques fausses vaccines, qui concluent que l'éruption vaccinale n'est point un préservatif assuré de la petite-vérole. On voit bien quelques exemples fort rares d'enfans attaqués de petite-vérole après de prétendues bonnes vaccinations; mais l'on doit être étonné qu'il n'y en ait pas un plus grand nombre, quand on sait que tout Médecin, Chirurgien ou Officier de santé, vaccine partout où il se rencontre, et se contente, le plus souvent, d'apprendre des parens si l'inoculation de la vaccine a réussi ou non, quand on fait attention que des personnes tout-à-fait étrangères à l'art de guérir s'amusent à vacciner, que des paysans quittent le timon de leur voiture ou les cornes de la charrue pour empoigner la lancette.

C'est, en partie, à ces causes qu'il faut attribuer le peu de confiance qu'inspire aujourd'hui la pratique de la vaccine dans un grand nombre de communes de cette province. J'en connais plusieurs dans lesquelles il ne se fait, chaque année, qu'un petit nombre de vaccinations, et d'autres où aucune opération de vaccine n'a été pratiquée depuis sept ou huit ans, c'est peut-être encore à ces causes (et à bien d'autres), qu'il faut attribuer l'oubli ou l'indifférence coupable de plusieurs parens qui ne songent point à faire vacciner leurs enfans; qu'il faut attribuer l'opposition ridicule de quelques hommes à préjugés qui, non-seulement, ne veulent point qu'on vaccine leurs enfans, mais qui déprécient encore, autant qu'ils le peuvent, cette utile et importante pratique.

Que tous les gens de bien, que tous les hommes instruits unissent leurs efforts à ceux du Gouvernement, pour que les préjugés absurdes qui s'opposaient, dans le principe, à l'établissement de la vaccine, ne puissent renaître et se propager; ils seraient aujourd'hui d'autant plus à craindre qu'un premier triomphe a établi plus de sécurité et qu'on prend moins de précautions pour les combattre et en démontrer l'absurdité.

Il semblerait bien que tout homme sensé devrait être à l'abri de ces préjugés, que tout homme qui raisonne ne devrait plus contester les immenses bienfaits de la vaccine, mais qui ne sait à quelles inconséquences, à quelles erreurs, l'indifférence et l'entêtement, la jalousie et l'amour propre, peuvent porter même les gens instruits et les gens de bien? En effet, dans le monde, les uns sont indifférens, et c'est le plus grand nombre; les

tres voient avec des passions qui altèrent leur jugement. Chez les uns, c'est une basse jalousie, chez d'autres, l'amour propre qui leur fait critiquer ou refuser leur suffrage, parce qu'ils considèrent tout comme leur apanage, en outre, il y a des gens qui ont une dureté d'intelligence insurmontable....

J'aurais beau leur étaler les avantages nombreux et incontestables qui résultent, et pour chaque individu en particulier et pour la société en général, de l'inoculation de la vaccine, j'aurais beau, par opposition, leur faire voir des êtres dégradés au physique et souvent au moral qui, s'ils avaient joui du bienfait de la vaccine, conserveraient toutes les grâces d'un esprit séduisant, tous les charmes d'un beau corps, d'une jolie figure.

Voyez cette beauté naissante qui brille déjà de tant d'appas et semble en promettre bien plus encore : eh bien ! pourquoi faut-il qu'un souffle empoisonné vienne flétrir cette fleur qui sourit à la nature ! pourquoi faut-il la laisser en proie aux pernicieux ravages de la petite vérole, quand on peut les prévenir par un moyen simple, facile, toujours efficace et nullement dangereux, par l'inoculation de la vaccine ?

La beauté est un avantage qu'on ne peut pas se procurer à volonté ; et quand un enfant en est doué, pourquoi ne pas la lui conserver ? Ne sait-on pas qu'une belle femme obtiendra toujours la préférence sur celle qui, toutes choses égales d'ailleurs, ne sera pas douée du même avantage ? Ne sait-on pas qu'une jolie figure tient souvent lieu d'une dot ? Mais c'est assez. Je n'ai point l'espoir de convertir ceux qui ont vieilli dans leurs préjugés, d'éclairer ceux qui semblent être les partisans nés de l'erreur ; je ne m'adresse qu'aux hommes qui voient et raisonnent avant de juger, qu'aux pères sensibles et dignes de porter un si beau titre. J'ai pour but de réveiller l'attention des uns et de détruire l'indifférence des autres à l'égard de la vaccine ; si j'avais pu y réussir et soustraire une seule victime au fléau de la petite-vérole, je serois au comble de mes vœux.

L'Hôpital-sous-Conflans. MONGELLARD, *D. M.*

LOGOGRIPHE.

Je suis, en déposant ma tête,
Une assez pauvre qualité ;
Mais, si vous me rendez ma tête,
J'en suis une autre hélas ! funeste à la beauté.

Le mot de la dernière Énigme est *tableau*.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambéry, 25 août. Par Patentes-Royales du 30 juillet dernier, S. M. a daigné autoriser la Ville de Chambéry à accepter tous les dons offerts par M. le Général Comte de Boigne, Chevalier Grand'Croix des SS. Maurice et Lazare, détaillés dans son Mémoire du mois de mars dernier, dont nous avons indiqué les articles dans ce Journal. Par autres Patentes du même jour, S. M. a nommé une Délégation chargée de fixer les bases des transactions entre la Ville et les particuliers et d'aplanir toutes les difficultés qui pourraient survenir dans l'exécution. Cette Délégation est composée de M. le Sénateur Bens, de M. le Sénateur Comte Vignet, et de M. le Sénateur Chevalier Carron de Briançon, et pour suppléant, M. le Sénateur [illegible]

Turin, 24 août. LL. MM., dans leur passage par la ville de [illegible] du courant, accompagnées de S. A. R. la Duchesse de Chablais, ont reçu de la part des habitans les plus éclatans témoignages de leur [illegible] et respectueux dévouement dont ils sont animés envers nos augustes Souverains.

Cours des inscriptions, etc.

Du 22 au 24 août 1822. 89 l. 50 c.

Paris, 24 août. On dit maintenant que le congrès commencera à Vienne, qu'il sera continué à Vérone, et ensuite à Milan.

Londres, 20 août. Les funérailles du marquis de Londonderry ont eu lieu aujourd'hui à Westminster. Tous les ministres, un grand nombre de pairs, le lord Maire, les ambassadeurs étrangers et beaucoup de personnes distinguées y ont assisté.

— A la suite de l'enquête qui a eu lieu sur la mort du marquis de Londonderry, le jury l'a déclaré étant dans une aliénation mentale. Il paraît qu'il a succombé aux efforts d'un travail excessif.

— Dans la dernière entrevue du Roi d'Angleterre et du marquis de Londonderry, ce prince s'était aperçu de l'aliénation mentale du ministre.

MARCHÉS de Chambéry *des 20, 22 et 24 août 1822.*

GRAINS.	LE VESSEL. f.	c.		L'HECTOLITRE. f.	c.
Froment, Poids . . .	13	74	—	16	90
Seigle	8	00	—	10	06
Orge	6	50	—	8	[illegible]
Sarrasin	0	00	—	0	00
Maïs	7	00	—	8	[illegible]
Avoine (1)	10	00	—	6	97
Pain, 1re qualité, le kilogr. . . .				0	29
Viande, idem idem				0	60

(1) Rapport des 3 volumes [illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. H. PLATTET, rue du [illegible]

An 1822. (N.° 36). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 6 *Septembre*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 5 *septembre*. Voici les résultats des observations météorologiques faites à Chambéry, pendant le mois d'août dernier.

AOUT 1822.

Baromètre à 0.°				*Thermomètre centigrade*			
Moyenne	du 1.er au 10	727.	69	Moyenne	du 1.er au 10	+20.	6
—	du 11 au 20	730.	41	—	du 11 au 20	+20.	1
—	du 21 au 31	737.	26	—	du 21 au 31	+20.	6
Maximum,	le 17	742.	90	*Maximum*,	le 21	+30.	6
Minimum,	le 31	720.	90	*Minimum*,	le 27	+12.	0

— Une absence momentanée ne nous a pas permis de faire plutôt mention du triste événement arrivé à Grésy-sur-Isère, sur le bac de cette rivière, le 22 août dernier. Voici les détails authentiques qui nous sont parvenus touchant ce funeste accident. Sur les quatre heures du matin, un grand nombre de personnes se disposaient à passer la rivière, les unes se rendant à la foire d'Aiguebelle, les autres allant faucher de l'autre côté de l'Isère. Ennuyés d'attendre, ces passagers se pressaient sur le bord. Les trois premières traversées furent heureuses. A la quatrième, outre une trentaine de personnes qui restaient, il y avait sur la barque une paire de bœufs, charrettes de choux, etc. On n'eut aucun égard aux observations du batelier, qui trouvait la barque trop chargée. Lorsqu'elle eut un peu avancé, la charge de derrière se trouvant la plus forte faisait pencher le bateau de ce côté, et l'eau commençait à y entrer. Le conducteur invita les passagers à changer la charge en se plaçant quelques-uns sur le devant. Ils s'y portèrent tous avec précipitation, et ce nouveau poids imprima au bateau un mouvement si violent et tellement prompt, qu'il s'enfonça, et toutes les personnes tombèrent dans la rivière. Dix d'entre elles ont péri sans secours, parmi lesquelles il y en a huit de la commune de Grésy, dont cinq sont pères de famille, et deux de la commune de Cléry. Le 31 août, on n'avait encore trouvé que six cadavres. Les bœufs ont également péri.

— M. le docteur Paccard, de Chamouni, nous fait passer la relation suivante d'un voyage qui vient d'être exécuté au sommet du Mont-Blanc.

« Le 19 août dernier, à une heure du matin, M. Clissold, de Londres, est parti de l'hôtel de l'Union, avec six guides, pour faire l'ascension du Mont-Blanc. Il a passé la nuit au *Rocher-Rouge*, élevé de 2300 toises. Le thermomètre, à cette station, est descendu à 6 degrés au-dessous de zéro; le vin de l'Hermitage a gelé dans une bouteille bouchée, ce qui laisse croire à un froid beaucoup plus considérable. M. Clissold arriva le lendemain, à 6 heures 5 minutes, sur la cime du Mont-Blanc. A dix heures et demie, par un très-beau tems, le thermomètre était à 17 degrés. Le voyageur et ses guides sont descendus sans aucun accident et sont heureusement arrivés le même soir au bourg de Chamouni. M. Clissold a rapporté du sommet un pétro-silex friable, du genre des ..., des pierres de la nature des amphiboles fondues, dont la substance ... a été injectée dans des canalicules de pierre quartzeuse. Il a encore rapporté du rocher des *Grands-Mulets*, des cristaux d'adulaire, dont un groupe était couvert d'asbestoïde blanche. »

« Le même jour, Mme et Mlle Campbell, anglaises, ont traversé le Col du *Géant*, après avoir fait l'ascension du *Buet* les jours précédens. »

Piémont.

Turin, 31 *août*. Les dons offerts au Sanctuaire de Vico par LL. MM. et S. A. R. la duchesse de Chablais, dont nous avons parlé précédemment, consistent en deux couronnes d'or, dont l'une porte, des deux côtés, en pierres précieuses, les lettres initiales des noms de leurs LL. MM., et l'autre le nom de l'auguste Sœur de S. M.

— On apprend de Leybach que, le 8 du courant, on y a éprouvé, à 3 heures et quart du matin, une assez forte secousse de tremblement de terre.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. 100, rentes rachetables, à dater du 1er avril 1822. *Du* 25 *au* 27 *août* 1822, 89 l., 80 c., 89 l., 90 c.; 90 l. *Du* 27 *au* 29, 89 l. 95 c.; 90 l. *Du* 29 *au* 31, 89 l. 90 c.; 90 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Allemagne.

L'Empereur Alexandre arrivera à Vienne le 7. Le Roi de *Prusse* se rendra directement à Vienne, et l'Empereur d'Autriche est attendu par le Roi de Bavière, dans les derniers jours de septembre, à son passage pour Vérone.

— On dit qu'il vient d'être conclu un traité de commerce entre les *Etats-Unis* d'Amérique et le nouveau gouvernement grec. Par ce traité, les Grecs cèdent aux Américains, pour vingt ans, l'île de Milo, dans l'*Archipel*, et le port de Lépante; ils reçoivent en échange des armes et une forte somme d'argent.

— Les nouvelles de la Grèce sont contradictoires. D'après la *Gazette Universelle d'Augsbourg*, les Grecs auraient battu Chourchid-Pacha le 7 juillet,

Dans le défilé des Thermopyles, on leur aurait tué 50,000 hommes, après en avoir perdu eux-mêmes 15,000. D'après l'Observateur autrichien, au contraire, Chourchid-Pacha, à la tête de plus de 40,000 hommes, avait forcé le défilé des Thermopyles, après avoir fait éprouver aux Grecs un échec considérable, et il aurait même repris Thèbes et Athènes.

— Au commencement d'août, la Moldavie et la Valachie se trouvaient presque entièrement évacuées par les troupes turques.

— Il paraît que le mariage du prince de Suède avec la princesse, fille du duc de Leuchtenberg, est arrêté; la princesse restera catholique. Comme elle n'a que quinze ans, le mariage sera différé jusqu'à l'année prochaine.

— Les Empereurs de Russie et d'Autriche, et le Roi de Prusse se proposent de visiter bientôt la capitale du monde chrétien.

— La commission centrale de Mayence a rédigé *trente-deux rapports spéciaux* sur les associations secrètes de l'Allemagne. Elle en attend deux autres sur les associations récemment découvertes à Berlin, où on les croyait supprimées. Toute cette affaire, dit-on, doit être soumise au congrès, et l'on s'attend à des mesures définitives pour assurer enfin le repos de l'*Europe* contre les ennemis qui la menacent.

ANGLETERRE.

Le Roi d'Angleterre est arrivé à Edimbourg, le 17.

— Le duc de Wellington doit partir pour Vienne aussitôt après le retour du Roi. Lord Bathurst a provisoirement le porte-feuille des affaires étrangères.

— On parle, plus que jamais, de la nomination de M. Canning au ministère.

— D'après les nouvelles de Rio-Janeiro et le texte d'une proclamation du Prince régent, il paraît que le Brésil veut rester soumis au Roi de Portugal, mais qu'il veut avoir une constitution indépendante, adaptée à sa situation, et qu'il ne veut pas la recevoir des Cortès d'Europe.

ESPAGNE.

Le bruit s'étant répandu, le 6 août, à Lisbonne, qu'une armée de 20,000 Français avait pénétré en Espagne, le congrès, dans une discussion qui a eu lieu à ce sujet, a décidé qu'on prendrait des mesures pour empêcher le Portugal d'être envahi comme en 1807.

— Dans la nuit du 13 du courant, il y a eu une fausse alerte au palais. On disait que le Roi voulait s'évader par des souterrains; aussitôt la garde prit les armes pour s'y opposer; mais on vit bientôt que c'était une fausse alarme.

— Depuis le 23, la garde du palais est doublée toutes les nuits.

— La Reine est très-mal; on dit qu'elle va recevoir le viatique.

— On évalue à 35,000 le nombre des royalistes de la Catalogne.

— On lit dans une lettre de Bayonne, du 22: Nos correspondans de Madrid nous parlent sans cesse de mouvemens de troupes qui se porteront

vers la Catalogne et la Navarre, et il n'est pas encore arrivé un seul homme dans ces provinces.

— Le Roi avait demandé une seconde fois d'aller aux eaux de Sacedon pour faire prendre les bains à la Reine, il a essuyé un second refus. La Reine avait la liberté d'y aller, mais elle n'a pas voulu se séparer de son époux.

— Le général Copons, nouveau gouverneur de Madrid, a cassé le jugement du conseil de guerre, qui condamnait à mort le lieutenant-colonel des gardes Goiffieux. Il n'est pas vrai que ce militaire soit l'assassin de Landaburu : celui-ci a été tué par trois chasseurs de sa compagnie, pour avoir donné un coup de sabre à l'un d'eux.

— La junte de la Seu d'Urgel a établi le gouvernement royal sous la forme d'une régence.

— Plusieurs lettres dignes de foi, annoncent que l'importante place de Vich, en Catalogne, est tombée au pouvoir des royalistes.

— On assure à Madrid que les Infans ne seront point compromis dans le procès des gardes royaux.

— La régence royale a été installée le 24 à Urgel. Le marquis de Mataflorida en est le président. Le baron d'Eroles a le titre de lieutenant-général des armées du Roi. La Régence a fait publier une proclamation adressée au peuple espagnol et un décret en six articles touchant l'organisation du gouvernement royal au nom de Ferdinand VII, et contenant des mesures tendantes à rétablir l'autorité légitime du Roi, selon les lois qui avaient été établies par des Cortès légalement assemblées. Le général d'Eroles a donné une proclamation aux Catalans, conçue dans le même sens.

— Il paraît que les troupes envoyées par le gouvernement de Madrid contre les armées de la Foi ne tarderont pas à se mettre en mouvement. Le général Mina doit commencer par le siége de Mequinenza.

— Hier on a pendu le lieutenant-colonel Goiffieux ; il a subi le supplice de la strangulation. La populace ayant crié *vive la constitution !* le confesseur du patient a crié *vive Dieu !* ce qui faillit causer sa perte, et après l'exécution, il a été arrêté.

FRANCE.

Paris, 27 *août*. M. le vicomte de Marcellus, premier secrétaire d'ambassade à Londres, est arrivé le 23 à Paris.

— On apprend de Rome qu'il est arrivé dans cette ville, au commencement d'août, un député séculier d'un nouvel état d'Amérique, qui vient solliciter la nomination d'un Patriarche. On ignore de quelle manière cette demande a été accueillie par Sa Sainteté.

— Le 25, on a célébré à Paris la fête de la Saint-Louis. Ce jour-là même, on a inauguré la statue équestre de Louis XIV, sur la place des Victoires ; à la fin de la cérémonie, M. le Préfet a remis, au nom du Roi, la croix de la légion d'honneur à M. Hoel, vieillard âgé de 115 ans, qui a servi dans les armées de Louis XIV.

— Un incendie a consumé, le 6 juillet, une grande partie de la petite ville de Bruyères (Vosges). Quarante maisons ont été la proie des flammes.

quatre-vingt-sept familles sont plongées dans la plus profonde misère.

— Le 25 août, l'Académie française a tenu sa séance annuelle pour la distribution des prix de vertu, d'éloquence et de poésie.

— Une frégate arrivée à Toulon, a apporté des dépêches de Smyrne qui démentent les nouvelles de la gazette d'Augsbourg, et confirment celles de l'*Observateur autrichien*. (Voyez *Allemagne*.)

— Le prix d'éloquence, qui avait pour objet l'*éloge de Le Sage*, a été partagé par MM. Malitourne et Patin. Celui de poésie, sur *la restauration des lettres et des arts par François Ier*, a été remporté par MM. Saintine et Monnanbal. Le prix particulier de poésie, sur le dévouement des médecins français et des sœurs à Barcelone, a été décerné à M. Alletz, qui est allé composer sa pièce sur le théâtre même des fureurs de la contagion. On a lu, au milieu des applaudissemens, une pièce d'une jeune personne de dix-sept ans.

25 *Août*. Le Roi, à l'occasion de sa fête, a accordé quinze lettres de grâce à des condamnés, et cinq commutations de peines.

— Il a été jeté au peuple de petites médailles d'argent à l'effigie de Louis XIV, que la ville de Paris a fait frapper.

— Le gouvernement de Suède a permis l'entrée de tous les vins de France, sans distinction, moyennant les droits précédemment établis.

— On écrit de Poitiers que, le 19 août, on a arrêté au moment où il descendait de la malle-poste, un voyageur dont le nom est resté inconnu; ses papiers ont été saisis, et il a été mis au secret.

— Avant-hier soir, à sept heures, il est arrivé, au ministère des affaires étrangères, une estafette venant d'Espagne.

— Le 26 août, ont commencé devant la cour d'assises de Poitiers, les débats de l'affaire de Berton; des 56 accusés, 38 seulement ont été arrêtés: les témoins sont au nombre de 173.

31 *Août*. M. le vicomte de Montmorency part pour Vienne, accompagné de M. de Gabriac et de M. le duc de Rauzan. M. le vicomte de Châteaubriand se rend également à Vienne, et M. de Marcellus, premier secrétaire de la légation française à Londres, sera chargé d'affaires en son absence.

— On prétend que les souverains seront réunis à Vérone le 1er octobre.

— Dans les débats de l'affaire de Berton, l'accusé Ledein, *chevalier de la liberté*, a déclaré que les directeurs de cette association étaient les généraux Foy, Sébastiani, Lafayette et M. Kératry; qu'il existe un comité directeur à Paris, et des comités d'arrondissement et de cantons dans les départemens, correspondant tous entre eux. L'accusé Berton a répondu d'une voix faible, et a rejeté toute l'insurrection de Thouars et de Saumur, sur le chef de bataillon Gauchais. Il a prétendu que ces mouvemens n'avaient pour but que *la défense de la Charte*, ce qui a excité un murmure général dans la salle. L'accusé a été déconcerté, lorsqu'on lui a rappelé les cris des insurgés, *vive l'Empereur! vive Napoléon II!*

Banque de France: 1627 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés: 93 fr. 60 c. 65 c.

VARIÉTÉS.

AGRICULTURE. — *Culture de la vigne* (Suite.)

§ 8. *Des Labours.*

Il faut, dans le premier labour, éviter de prendre de trop grosses mottes, car si la terre est sèche, elles endommagent en les retournant, les jeunes ceps et abattent les boutons, et si elle est humide, les grosses mottes se durcissent ensuite tellement qu'on a peine à les briser dans le labour suivant; il faut aussi les retourner avec soin, et ne pas se contenter de changer la terre de place.

Il importe, en faisant ce travail, de redresser tous les jeunes ceps, de manière que leur sommet soit plutôt incliné vers le haut du terrain, cette position est essentielle à maintenir, et tous les provins trop faibles ou qui ont de deux plis doivent être redressés dans la terre même et rattachés à l'échalas par un fragment de racine qu'on arrache à cet effet en fossoyant. C'est à ces petits soins que le propriétaire reconnaîtra un vigneron intelligent et zélé, car outre l'avantage de faire éviter aux ceps les atteintes du fossoir, ceux élevés dans cette position sont toujours plus vigoureux.

Vous planterez l'échalas au-dessus du cep, là où le sol n'est pas trop en pente, vous ne le serrerez pas contre sa couronne, pour ne pas faire tomber les boutons par ce frottement, cette position de l'échalas n'a aucun inconvénient, si la plante est bien redressée, elle procure à l'effeuilleuse l'avantage de voir l'ensemble de son travail à découvert; l'échalas doit être à peu près d'à-plomb, afin que les jeunes pousses puissent y être attachées sans qu'on risque de les rompre en leur faisant décrire plus de demi cercle, et qu'en cas de grêle, la pyramide étant droite, préserve mieux son fruit.

Les autres cultures se feront en temps convenable, on aura soin surtout dans la dernière de niveler la terre autour des souches, de manière qu'elle ne touche pas les raisins.

Le travail important d'eherber se fera immédiatement après la pluie, afin que les racines s'arrachent avec la plante; le vigneron saisira le moment propice et tous ses gens se joindront à lui dans ce but; qu'il évite de laisser aucune herbe porter sa graine et ne fasse pas le faux calcul de ces vignerons qui, pour mieux

profiter de ce fourrage en vert, n'en prennent que peu à la fois, et, le laissant répandre sa graine, infestent leurs vignes pour plusieurs années et les épuisent par cette coupable négligence.

§ 9. *Des Effeuilles.*

Que les vignerons fassent avec leurs ouvriers huit jours avant l'époque de l'effeuille, une revue de leurs vignes, afin d'ôter les fausses pousses qui partent du pied des ceps et qui nuisent à la végétation des bras de la tête, puis pour changer les échalas en donnant les plus longs aux ceps les plus vigoureux; outre l'économie d'échalas, on pourra, par ce moyen, allonger les sarmens des ceps qui doivent être provignés. Ils raccourciront les pousses les plus exposées à être enlevées par la violence du vent, en leur supprimant les fils et les filolles et les pinçant au bout. Non-seulement ils les préserveront par ce soin, mais la sève qui se portait avec trop d'abondance sur ces gros bras, se trouvant ainsi arrêtée, se répandra sur les plus faibles, les allongera et rendra le travail de relever plus facile. Le vigneron usera surtout de cette précaution pour les provins avant que l'orage les ait maillés; il assujettira sur un chevalet de deux fragmens d'échalas les pousses horizontales et les pincera à deux feuilles au dessus de la grappe. Il sauvera ainsi des bras que les effeuilleuses rompraient, et dont il sentirait le vide au moment de la vendange et à la taille de l'année suivante.

Il importe que cet ouvrage soit fait par des hommes auxquels leurs vêtemens permettent de passer dans les vignes à cette époque sans y rien gâter.

Je recommande à chaque vigneron de surveiller attentivement ses effeuilleuses, de ne point les quitter pendant les premiers jours, mais de leur enseigner lui-même, de les inspecter fréquemment, de voir à ce qu'elles n'ôtent pas des feuilles aux pousses près de la tête, afin de ne pas endommager les boutons qui doivent servir à la taille de l'année suivante, et d'éviter aussi que la fume et la rouille ne s'attachent aux grappes; d'exiger d'elles, qu'elles attachent les petites pousses aux grandes, et ne lient pas ces dernières trop près de leur extrémité, afin d'éviter que l'accroissement ne les fasse recoquiller. Elles ne laisseront que quatre ou cinq sarmens par cep de toute leur longueur. Ne les engagez que sous la condition de relever en deux journées. Elles recommenceront là où elles avaient commencé et raccourciront ce qui aurait repoussé depuis leur premier travail. La floraison a ordinairement lieu entre la seconde relevée et les retenues, la vigne ne doit pas être inquiétée pendant cette grande œuvre, mais les retenues se faire immédiatement après. N'attendez donc pas que les raisins aient passé au grès (tournés): car la difficulté qu'offrent à cette époque

les vignes qui entrelacent leurs bois et l'augmentation du travail de les reconnaître, prend certainement plus de temps que deux relevées faites dans le moment favorable.

La suite à un autre Numéro.

AVIS.

Jacques Vignon, de Chambéry, et domicilié à Turin, Secrétaire-Archiviste de la Grande Chancellerie, et Commissaire solliciteur royal pour les affaires des particuliers des Duchés de Savoie et d'Aoste, tant pardevant tous les Bureaux que la Chambre Royale des Comptes, nommé depuis 1783, et confirmé par Patentes Royales, du 29 octobre 1816, et par conséquent, *seul reconnu et autorisé par le Gouvernement*, renouvelle à ses compatriotes l'offre de ses services pour la sollicitation de toute espèce d'affaires judiciaires et administratives dans la capitale.

Il se charge de suivre et solliciter tous procès et instances pardevant la Chambre Royale des Comptes, et auprès de M. le Procureur général du Roi, de l'expédition de toutes lettres patentes de juges, châtelains, greffiers, insinuateurs, brevets de pension, et généralement de toutes provisions qui émanent de la Grande Chancellerie, et autres dicastères.

Il se charge également de procurer, au plus juste prix possible, les rentes sur la dette publique qui seront nécessaires à MM. les notaires desdits Duchés pour fournir leur cautionnement d'après la nouvelle organisation du notariat, de suivre la liquidation des offices de notaire, et faire à cet égard tout ce qui sera de leur intérêt.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leurs commissions, trouveront en lui le zèle et l'exactitude qu'on est droit d'attendre d'une longue expérience, et de la coopération active du notaire Vincent Vignon, Sous-Secrétaire du Magistrat du Consulat du Piémont, son fils et son collaborateur.

La taxe de ses honoraires sera médiocre, et le plus souvent remise à la discrétion des intéressés.

Il se fera un devoir de solliciter gratuitement les affaires des personnes dont la pauvreté sera légalement constatée.

Il tient son bureau rue de la Doire, porte N.° 49, tout près des anciennes casernes de la porte de Suse, à Turin.

Marchés de Chambéry des 27, 29 et 31 août 1822.

		Le Veissel. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Blés						
Froment,	*Prix*	13	75	—	16	90
Seigle,		9	00	—	11	76
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin.		0	00	—	0	00
Maïs.		0	00	—	0	00
Avoine (1).		9	50	—	6	63
Pain, 1.re qualité	le kilogr.				0	29
Viande, *idem*	*idem*				0	60

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres: Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. H. Puthod, rue du Sénat.

An 1822. (N.° 37). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 13 Septembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 10 *septembre.* Dimanche dernier, 8 du courant, a eu lieu la procession générale du Saint-Sacrement, à laquelle ont assisté les paroisses de la ville et des faubourgs, tous les Corps et toutes les Confréries, en exécution du vœu de Victor-Amédée II, et en actions de grâces de la délivrance de Turin, lors du fameux siège de 1706. Cette cérémonie s'est faite avec toute la solennité ordinaire et un grand concours des habitans de la ville et des environs.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Il sera procédé, au secrétariat de l'Intendance d'Annecy, lundi prochain, 16 du courant, à dix heures du matin, à l'adjudication de quelques travaux du montant de 2,700 l. 37 c., en démolition et reconstruction de l'angle du sud-est de la caserne dite de St. Dominique de la place d'Annecy, ainsi que des murs y attenans.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES.

Pub. le 7 septembre. MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes* (du 31 août 1822) *portant notification que le droit d'entrée du chanvre est augmenté et porté, pour le chanvre peigné, à 15 liv. le quintal décimal; pour le chanvre brut, à 3 liv. le quintal; que le droit de sortie du chanvre de toute espèce est diminué et réduit à 15 centimes le quintal décimal; et que l'exportation de la graine de chanvre est défendue.*

Pub. le 11 septembre. EDIT (du 16 juillet 1822), *par lequel S. M. établit la publicité et la spécialité des Hypothèques dans tous ses Etats de Terre-Ferme, à dater du* 1.er *janvier* 1823. Cet Edit comprend 60 pages in-4.°

PIÉMONT.

Turin, 5 *septembre.* LL. MM. sont heureusement arrivées hier soir dans cette capitale, avec S. A. R. la Duchesse de Chablais. S. M. le Roi Victor-Emmanuel est de retour depuis quelques jours au Château royal de Montcalieri.

— A leur passage dans la ville d'Asti, revenant du Château royal de Govone, LL. MM. ont daigné honorer de leur présence, la maison du Syndic de cette ville, où Elles ont reçu toutes les Autorités et le Corps de ville, à qui S. M. a donné des marques de sa satisfaction. Les augustes voyageurs ont assisté, dans la cathédrale, à la bénédiction donnée par Mgr l'Evêque, après quoi ils ont visité l'église et les reliques de St. Second, patron de la ville, et le monastère de Ste Claire. LL. MM. ont laissé les habitans pénétrés d'amour et de la joie que leur a causée leur auguste présence.

Cours à l'Inscription sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. cent, rentes rachetables, à dater du 22 mars 1822. *Du 30 août au 3 septembre*, 90 l., 89 l., 95 c.; 90 l. *Du 3 au 5*, 90 l. *Du 5 au 7*, 90 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

— On écrit des frontières de la Moldavie, en date du 22 août, et l'on donne pour officiel que les janissaires sont rentrés à Jassy, le 20, et que pendant la nuit, on a mis la ville en feu et au pillage. Au départ du courrier, on portait à 10,000 le nombre des maisons dévorées par l'incendie.

— On fait à Vérone de grands préparatifs pour le congrès. Il ne sera permis à aucun étranger de résider dans la ville pendant la durée du congrès, s'il ne justifie qu'il est attaché à un des ministères, ou tout au moins à la chancellerie.

— On porte à 90 mille le nombre des victimes qui ont péri dans les événemens de l'île de Chio.

— L'Empereur de Russie, parti de Pétersbourg le 26 août, arrivera à Vienne le 7 ou le 8 septembre. Il voyage avec la plus grande rapidité.

— Il paraît que les Turcs ont mis le feu à Jassy dans l'excès de leur mécontentement de ce que les deux principautés vont être régies par des chrétiens.

— On parle à Constantinople du rappel de Chourschid-Pacha. Le canon a annoncé la naissance d'un troisième fils du Sultan.

— La grande flotte turque de 80 voiles a été vue dans les parages de Patmos.

Angleterre.

On apprend d'Alger que le Dey insiste contre l'Espagne pour le paiement d'une somme de 1,300,000 piastres fortes, qui est six fois plus que ce qu'on exigeait antérieurement. Le consul espagnol n'ayant pu obtenir du Dey la permission de s'embarquer à bord des vaisseaux espagnols, a réussi à sauter à bord d'une chaloupe et à s'éloigner.

— Des lettres de la Vera-Cruz, du 22 et du 25 juin, parlent des mouvemens qui ont eu lieu contre Iturbide. Les députés de la province d'Yucatan ont quitté Mexico, en déclarant qu'ils n'avaient pas le droit de nommer un empereur. D'autres députés suivent successivement leur exemple.

— D'après un recensement officiel, la population de Londres et de ses faubourgs est de 1,2[illegible] habitans.

— Le duc de Wellington ne part que le 8 septembre pour Vienne. Le Roi, [illegible] d'Écosse, est rentré le 1er septembre à son palais de Carlton.

— Le célèbre astronome Herschell est mort le 25 août à Slough, près de Windsor, âgé de [illegible] ans.

ESPAGNE.

Le Roi a de nouveau exprimé le desir d'aller à Séville, et on le laisse de nouveau maître; il n'y a pas, dit-on, assez de troupes pour lui former une escorte.

— On assure que le nouveau ministère a fait au Roi une représentation tendante à l'obliger à renvoyer ses conseillers, en le menaçant de prononcer sa déchéance; le Roi y a répondu avec indignation, et a témoigné hautement son intention de continuer à tenir les rênes du gouvernement avec des personnes de son choix.

— Des nouvelles de Lisbonne, du 9, annoncent que le chargé d'affaires de [illegible] à Berlin a demandé ses passeports. [illegible] de la cour de Lisbonne, qui ne veut pas le reconnaître comme revêtu d'un caractère officiel, avant que [illegible] de Berlin n'ait reconnu l'envoyé de *Portugal*. Les passeports lui ont été délivrés sur-le-champ.

— On annonce un échec éprouvé par le Trapiste; il paraît cependant qu'il a opéré sa jonction avec Quesada malgré les efforts de l'Empecinado; que Valence, Lérida et Olot sont au pouvoir des royalistes, et que dans toutes les provinces, le mécontentement est à son comble.

— Misas s'est emparé de Sampedor, de Villafranca et de Romagnosa.

— Des troupes royalistes se forment aux environs de Cadix et de Malaga.

— Le fiscal (l'accusateur public) de Madrid, qui poursuit le procès des gardes, a demandé la détention des Infans don Carlos et don Francisco, dans les prisons de la ville.

— Le général Elio a été condamné à la peine de la strangulation, dans la crainte que les Catalans ne le missent à leur tête.

— On est toujours dans l'incertitude sur la véritable situation du Trapiste, qui est le sujet de divers rapports contradictoires.

— On porte à dix mille hommes les forces royalistes dans la Navarre. Zaldivar fait de son côté de grands progrès dans l'Andalousie.

FRANCE.

Paris, 3 *septembre*. On écrit de Nantes, en date du 26 août, que des rassemblemens ont eu lieu dans cette ville, au sujet de l'arrestation d'un individu poussant le cri de *vive Napoléon II!* quelques individus ont été arrêtés, et le calme s'est rétabli.

— Le comte de Bernstorff, ministre d'état et du cabinet du Roi de Prusse, est parti pour Vienne.

— S. A. R. le duc de Cambridge est arrivé le 29 à Calais, et s'y est embarqué le 30.

— Le Roi a créé près du ministère de l'intérieur un conseil supérieur chargé de veiller à la santé publique.

— Lord Burghersh, ministre d'Angleterre à Florence, est arrivé hier à Paris; il vient d'Angleterre et se rend au congrès de Vérone.

— La commune de Pellet, arrondissement de Cadillac (Gironde) a été ravagée dans la journée du 20 par une affreuse inondation qui a culbuté des ponts, entraîné des maisons, et une partie des meubles.

— Le tribunal civil de Pontoise a prononcé le 27, dans l'affaire relative au cœur de Grétry réclamé par la ville de Liége, M. Flamand Grétry demeure possesseur des restes du compositeur liégeois, et la ville de Liége est condamnée aux dépens.

— Dans le procès de la conspiration de la Rochelle, qui, par plus d'un point, se lie à celle de Saumur, M. Marchangy, procureur du Roi, dans son discours à la suite des débats, a exposé dans le plus grand détail l'organisation, le but et les moyens de la secte des *Carbonari*. Il a rattaché aux machinations de cette secte les faits particuliers de la cause, qu'il a ensuite discutés séparément. Mais il ne suffit pas, a-t-il dit, que la loi atteigne des individus; il faut remonter à la source du mal par une régénération politique et morale dont l'Europe entière a besoin.

— Le témoin Woelfel (natif de Chambéry), qui a arrêté Berton, a fait une déposition dont les détails sont de la plus haute importance et jettent le plus grand jour sur la conspiration de Saumur. Berton a voulu nier des faits dont il a été ensuite forcé de convenir. Dans le cours des débats, il est échappé à Berton de dire que les chevaliers de la liberté étaient une *faction très-forte et qui a des appuis*. L'un des accusés a dit que Berton lui avait désigné MM. de la Fayette et B. Constant au nombre des membres du gouvernement provisoire qui devait être établi.

5 *Septembre*. Les débats de la cour d'assises de Poitiers touchent à leur terme. Tout annonce que l'arrêt sera prononcé avant le 15.

— Une lettre de Trieste arrivée ce matin à Paris, porte que les Turcs ont surpris Corinthe, et fait périr par le fer tous les membres du gouvernement grec, mais cette nouvelle mérite confirmation.

— Les débats des cours d'assises de Paris et de Poitiers, touchant la conspiration de la Rochelle et le procès de l'ex-général Berton, continuent d'occuper les longues colonnes de tous les journaux.

— Les jurés dans le procès de la conspiration de la Rochelle ont reçu à leur adresse respective, deux lettres imprimées contenant la liste de leurs noms et ayant au bas, l'une le mot *poignard*, et l'autre le mot *la mort*. On a fait circuler des exemplaires de ces lettres dans tout Paris.

— La Régence royaliste d'Urgel a envoyé au Roi d'Espagne une adresse datée du 15 août, où elle lui expose les motifs qui lui ont fait prendre

les rênes du gouvernement jusqu'à ce que S. M. soit rendue au libre exercice de son autorité royale.

7 *Septembre*. La cour d'assises de Paris, sur la déclaration du jury, a prononcé la peine de mort contre les accusés Bories, Pommier, Raoulx et Goubin. Goupillon est exempté, comme révélateur; six accusés sont condamnés à la prison pour un terme plus ou moins long, et treize autres ont été acquittés.

— Le Roi a nommé M. de Villèle président du conseil des ministres.

Banque de France 1630 fr.; 1637 fr. 50 c.; 1636 fr. 25 c.

Cinq pour cent consolidés 94 fr. 40 c.; 94 fr. 73 c.; 94 fr. 70 c.

ITALIE.

Le 28 août, on a ressenti à Vérone une légère secousse de tremblement de terre.

— Le cardinal prêtre S. Em. Nicolas Riganti, du titre des SS. Pierre et Marcellin, est mort à Rome le 31 août dernier.

VARIÉTÉS.

Médecine pharmaceutique.

De l'Emploi médical d'une des bases alcalines des quinas, désignée sous le nom de Cinchonine.

La *Cinchonine* pure est privée d'amertume, mais elle en acquiert une très forte, lorsque cette substance est rendue soluble au moyen des acides acétique ou sulfurique affaiblis. Cette propriété a fait naître à M. Calloud, l'idée de l'employer en médecine, dans le traitement des fièvres intermittentes. On l'administre, dans son état de pureté primitive, délayée avec un peu d'eau sucrée ou non, et immédiatement par-dessus de l'eau sucrée, légèrement vinaigrée.

M. Calloud me communiqua cette idée, et je l'administrai à un sujet atteint d'une fièvre intermittente. Je la fis prendre à la dose de 12 grains, de deux heures en deux heures. J'ai réussi au delà de mes espérances, et sans outre-passer la dose de 12 grains, j'ai réitéré le même moyen, et de nouveaux succès ont comblé mes vœux.

Je possède dix observations à l'appui, M. le Dr Caille en a six, et M. Calloud quatre, sans que ce procédé ait démenti les derniers résultats.

En effet, la cinchonine a tous les avantages de la quinine et de son sulfate, et en outre celui très-remarquable de n'avoir point d'amertume, ce qui rendra son emploi avantageux dans une infinité de circonstances où l'usage des amers devient utile, et particulièrement pour faire cesser les fièvres intermittentes qui accablent les enfans, et qui luttent des mois entiers (surtout dans les villages voisins des marais), pour ne pouvoir se résoudre à prendre des remèdes amers.

En employant cette base végétale alcaline on obvie à cet inconvénient, puisque l'amertume ne se développe que par une opération chimique, qui se passe dans l'estomac.

CARRON *fils*, *D. M.*

Note de M. Calloud, Pharmacien à Annecy

Les avantages bien constatés de l'emploi des sels à bases de quinine et de cinchonine m'ont déterminé à continuer ce nouveau genre de travail; je pourrai donc toujours offrir ces divers sels aux prix les plus modérés.

La cinchonine ne pouvant manquer de fixer l'attention des médecins éclairés, qui ne dédaignent aucun des moyens qui peuvent adoucir le sort de leurs malades, m'a engagé à faire de nouveaux et de nombreux essais chimiques pour pouvoir l'obtenir plus facilement et en plus grande quantité, des diverses espèces de quinquina; mon travail n'a pas été infructueux, et je suis à même de pouvoir en délivrer à tous ceux de mes collègues qui en désireront. Elle est aussi belle et légère que le plus beau sulfate de quinine. La seule différence est de n'avoir point d'amertume et presque point de saveur en raison de son insolubilité.

Le prix n'en sera pas différent de celui des sels de quinine, quoique les procédés pour l'obtenir le soient.

On en trouvera à *Chambéry*, à l'Hôtel-Dieu; à *Turin*, chez MM. Laffin et Pariovez; à *Genève*, chez M. Pourtet, Rue Basse N.° 201.

AGRICULTURE.

Culture de la vigne (Fin — Voyez le N.° précédent)

Le vigneron ou son premier ouvrier précédera les effeuilleuses dans la seconde relevée; il choisira alors les ceps de bon plant qui doivent être provignés, il leur conservera une lon-

geur suffisante, c'est-à-dire, de trois pieds à trois pieds et demi. Quant aux ceps de mauvais plants trop vieux pour les conserver et que l'on reconnaît à de sûrs indices à cette époque de l'année, il faut les rogner au-dessous du premier lien, afin qu'on ne fasse pas la méprise assez commune de les provigner, lorsqu'on ne peut les distinguer que par la couleur du bois et celle des boutons ou par la distance de ces derniers; cette faute est une des plus graves que puisse commettre un vigneron, en ce qu'il propage ainsi le mauvais plant; c'est donc une de celles qu'il doit mettre le plus de soin à éviter.

J'ai remarqué qu'à la Vaux la retroue est moins allongée qu'à la Côte, et cela parce qu'on y provigne moins, et qu'à l'exception des souches destinées à l'être, on rogne les sarments au-dessus du premier lien, ce qui économise la paille, fait jouir les raisins de plus de soleil, tourne à leur profit la vigueur de la végétation, et renforce la plante de tout ce qui lui est retranché.

§. 10. *Du parti à tirer des mauvaises vignes avant de miner.*

Quant aux vignes qui sont en majeure partie de mauvais plant et que je conseille plus haut de renouveler en plein par un minage, il faut les tailler en rame avant le 15 de mars et leur supprimer les échalas, abattre en feuilletant toutes les pousses sans raisins, pincer les autres à deux feuilles de distance de la grappe et les tenir durant l'été à cette longueur. Une vigne encore vigoureuse peut être taillée de cette manière deux ans de suite, et donner ainsi une augmentation de produit égale à celui de quatre années nécessaires pour l'éducation d'une plantation nouvelle; mais si la vigne était amaigrie ou souffrante, ou humide, il faudrait commencer par dessécher profondément, puis fumer de manière à augmenter le produit de l'année et assurer, en fertilisant la couche inférieure du terrain, le succès des chapons qui doivent remplacer l'ancienne vigne.

Terminant ici ce petit mémoire et désirant qu'il contribue à rendre successivement plus régulière et plus uniforme qu'elle ne l'est maintenant la culture des vignobles de notre contrée, j'offre à mes chers collègues les vignerons, de leur donner sur le terrain les explications au sujet de ma méthode dont ils croiraient avoir besoin, les invitant tous à se réunir à moi

pour faire guerre à mort au mauvais plant, afin que bientôt l'on ne trouve plus dans nos vignes que de ces beaux ceps à large couronne qui réjouissent la vue et qui rempliront bien mieux nos tonneaux.

ANNONCE.

Nous avons parlé quelquefois du *Petit Courrier des Dames ou Nouveau Journal des Modes* auquel nous avons même emprunté des articles. Cet intéressant journal vient d'être honoré de la souscription de LL. AA. RR. M.me la Duchesse de Berry et *Mademoiselle*. Ce journal mérite de plus en plus l'attention de la classe de souscripteurs à laquelle il est spécialement destiné, non seulement par l'élégance et la fraîcheur des costumes, dessinés et coloriés avec autant de correction que de goût, mais aussi par la variété des articles piquants et souvent pleins d'intérêt que l'on y trouve. Chaque N.° est accompagné d'une gravure et quelquefois de deux, dont une de femme et l'autre d'homme. On y trouve par intervalles des romances avec la musique. Ce qui distingue les gravures de ce journal, c'est que chacune d'elles contient deux figures, qui présentent le costume sous deux faces différentes; outre que la position des figures, toujours mises en action, leur donne du mouvement et de l'expression.

S'adresser au Bureau du *Petit Courrier des Dames*, rue Meslée, N.° [illegible]. Prix pour l'étranger, franc de port, [illegible] fr pour 3 mois, [illegible] fr pour 6 mois, et 40 fr. pour l'année.

CHARADE.

J'ai passé de tout temps pour bonne ménagère,
Qui sait penser à l'avenir;
Sans mon premier, j'accomplis mon affaire
Et je sais fort bien me nourrir.
Pour mon dernier, moi, je n'en use guère,
Et c'est au chantre à s'en servir.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *maigre*; où l'on trouve *aigre*.

Marchés de Chambéry des 3, 5 et 7 septembre 1822.

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
	f.	c.		f.	c.
BLED.					
Froment, Prix	13	76	—	16	90
Seigle	8	50	—	11	10
Orge	0	00	—	0	00
Sarrasin	0	00	—	0	00
Maïs	0	00	—	0	00
Avoine (1)	5	50	—	6	63
Foin, 1re qualité, le kilogr.				0	20
Viande, idem idem				0	60

(1) Rapport des 3 volumes en hectolitres [illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. M. PLATTET, rue du Sénat.

An 1822. (N.° 38). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 20 Septembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 19 septembre. La Commission astronomique dont nous avons parlé dans notre N.° 33, du 16 août dernier, a terminé ses opérations, qui ont parfaitement réussi sur tous les points. Nous reviendrons sur cet intéressant objet dans notre prochain N.°

— Si le tems et le degré de température qui règnent durent encore quelques jours, les vendanges de cette saison mémorable feront époque dans les annales de l'Œnologie. Les vignes qui n'ont pas souffert de la grêle donneront un vin supérieur à celui de la *Comète* et qu'on pourra désigner dans notre pays sous le nom de vin *du tremblement de terre*.

— La *France Chrétienne* du 14 du courant a reproduit l'article que nous avons donné sur le *Zodiaque de Denderah*.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Le public est prévenu que l'adjudication provisoire prononcée, le 22 août dernier, pour le prix de 53,289 f. 30 c., des travaux de continuation de l'ouverture de la nouvelle route d'Ugine, indiqués dans l'avis déjà consigné dans la feuille de ce journal, du 26 juillet précédent, N.° 30, ayant été couverte, en tems utile, d'un rabais ultérieur d'un douzième, qui en réduit le prix à 48,848 f. 52 c., une nouvelle enchère sera ouverte à l'Hôpital, au bureau de la Vice-Intendance, pardevant M. le Vice-Intendant de la province de Haute-Savoie, le jeudi trois octobre prochain, à onze heures du matin, pour l'adjudication définitive, qui en sera faite à l'extinction des feux.

AUTRES TRAVAUX.

Mercredi, deux du mois d'octobre prochain, il sera procédé à Moûtiers, au bureau de la Vice-Intendance de Tarentaise, à l'adjudication, par la voie des soumissions cachetées, des travaux de construction d'un pont en pierre sur l'Isère, au lieu de Montrigond, commune de Bourg St. Maurice, dont

le prix d'estime est porté à 24,575 l. 58, dans le détail estimatif. L'entrepreneur recevra le cinquième du prix, par anticipation, aussitôt l'acte approuvé. Le délai pour offres du demi-sixième ne sera que de 8 jours dès l'adjudication.

PIÉMONT.

Turin, 14 septembre. Dimanche dernier, jour de la Nativité de la Vierge, LL. MM., précédées d'un détachement de la Brigade des Gardes et escortées de leurs Gardes-du-Corps, se sont rendues à la Basilique Royale de Superga, où elles ont été reçues par les Chanoines accourus à leur rencontre. Elles ont assisté à la messe solennelle et à la Procession, en actions de grâces de l'heureuse délivrance de la ville de Turin, lors du siège mémorable de 1706. La même fête a été célébrée, avec toute la pompe convenable, dans l'église métropolitaine de la Capitale et dans l'église de la Consolata. La procession générale et la cérémonie ont été accompagnées des décharges de l'artillerie et de la mousqueterie. Le soir, les habitans ont manifesté leur reconnoissance envers leur céleste protectrice, par une illumination générale.

— La Chambre Royale des Comptes a fait publier un Manifeste, du 3 septembre, contenant des instructions pour assurer l'exécution des dispositions prescrites par l'Edit Royal du 25 juillet dernier, touchant l'exercice du Notariat.

— Ce matin, S. M. a reçu le serment solennel des RR. Evêques et Abbés des Etats de terre-ferme. Ils ont été conduits au pied du Trône par M. le comte Gazelli de Rossane, Maître des Cérémonies et introducteur des Ambassadeurs.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1820. *Du 7 au 10 septembre*, 90 l. *Du 10 au 12*, 89 l., 80 c.; 89 l., 85 c. *Du 13 au 14*, 89 l., 50.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

M. le comte de Nesselrode, secrétaire d'état au département des affaires étrangères de Russie, est parti le 20 août de Pétersbourg pour Vienne.

— Le patriarche grec vient de mourir. A cette occasion, le Grand-Seigneur a fait élargir les six évêques détenus au [illegible] comme otages; et sur la prière du patriarche défunt, il a aboli un impôt onéreux que les Grecs de la capitale payoient tous les mois à l'arsenal. L'élection du nouveau patriarche qui a eu lieu, est tombée sur l'un des six évêques élargis, et le Grand-Seigneur a de suite approuvé ce choix.

— La victoire que les Grecs auroient remportée à Zitouny sur les troupes de Churchid Pacha, est toujours un objet d'incertitude, et cette nouvelle est à la fois assurée et contredite par des lettres de diverses origines.

— On écrit de St Pétersbourg, du 20 août, que les chaleurs y sont insoutenables, et qu'on a coupé les seigles dans les premiers jours de juillet.

— Des lettres de Hambourg, d'une date récente, annoncent que le gouvernement suédois a reconnu l'indépendance de la république de Colombie.

— Un courrier du cabinet espagnol, a passé le 29 août, à Carlsruhe, se rendant en toute hâte à Vienne.

— Une lettre d'Athènes, du 3 juin, annonce que la citadelle de cette ville a capitulé le 22 juin. Les Grecs y ont trouvé beaucoup d'armes et d'argent. Cette lettre donne des détails sur la prise de Napoli de Romanie par les Grecs.

— Un ukase de l'Empereur de Russie, du 12 août, supprime toutes les sociétés secrètes, sans en excepter celle des francs-maçons.

ANGLETERRE.

Don Garcia del Rio et don Paroissien, ministres plénipotentiaires du gouvernement indépendant du Pérou, sont arrivés à Londres.

ESPAGNE.

La junte royale de Navarre siège maintenant à Esparza, à une petite lieue au nord de Pampelune. Le Trappiste, qui a été reçu avec enthousiasme dans la vallée d'Aran, est aux portes de Saragosse. L'armée de la foi est abondamment pourvue de tout ce qui lui est nécessaire, en objets d'équipement, en armes et en munitions.

— Les nouveaux ministres de Madrid ont demandé au Roi la convocation des Cortès extraordinaires.

— L'Infant Don Carlos a été condamné à dix ans de presidio (Galères).

— La Reine est toujours dans un état alarmant. Le bruit des armes, lorsqu'on relève les gardes du palais, lui cause chaque fois des mouvemens d'effroi.

— L'effectif des troupes de la foi dans la Navarre seule, se porte à 16,000 hommes.

— Les milices actives de la Galice viennent de partir pour la Catalogne.

FRANCE.

Paris, 10 *septembre*. La police a fait saisir les N.os du 7 septembre du *Constitutionnel*, du *Courrier*, du *Journal du commerce* et du *Pilote*, et les rédacteurs de ces journaux ont été assignés devant la cour d'assises de Paris, comme accusés d'avoir rendu un compte infidèle et de mauvaise foi, de l'une des séances de la cour dans l'affaire de la Rochelle.

— M. Mangin, procureur général près la cour d'assises de Poitiers, a reçu son arrêt de mort de la part de la secte des Carbonari, sous le N.°

[illegible]; et le 8 du courant, on a brisé les carreaux des fenêtres de l'hôtel qu'il habite.

— Les quatre condamnés dans l'affaire de la Rochelle se sont pourvus en cassation.

— M. Brongniard remplace M. l'abbé Haüy, à la chaire de minéralogie au Jardin du Roi.

— Le 7 du courant, dans la rue des Jeûneurs, la police a fait saisir dans la maison N° 20, une grande quantité de papiers et de cartons qui ont été transportés sur des charrettes à la préfecture de police. On parle d'archives de quelque société secrète.

20 *Septembre.* On a saisi le 9, chez un imprimeur, une quantité considérable de lettres contenant les jugemens à mort prononcés par le tribunal des carbonari. Deux des auteurs de ces lettres sont arrêtés.

— M. Gougeon Delaslande, l'un des témoins entendus dans l'affaire de Thouars, dans une lettre adressée au journal des Maires, signale l'arrivée de M. Benjamin-Constant à Saumur comme l'origine des divisions et des troubles qui ont agité les familles de cette ville, et comme l'époque à laquelle a pris naissance la conspiration de Berton. On a rapporté à ce sujet que Caffé, l'un des principaux accusés dans la conspiration, avait été [illegible] publiquement sous le bras par M. Benjamin-Constant.

— M. Marchangy a reçu, comme M. Mangin, son arrêt de mort de la part de la vente des carbonari, sous le N° 247.

— Berton avait demandé pour défenseur un avocat qui ne pouvait, aux termes de la loi, lui être accordé, comme n'étant pas inscrit dans le ressort de la cour royale. La cour lui a nommé d'office M. Drault, qu'il a récusé. Par ce motif, M. Drault, malgré les instances réitérées de la cour et de ses confrères, a persisté à garder le silence et n'a voulu faire aucune défense. M. le procureur-général a pris des réserves à cet égard.

— Dans les lettres dont il est parlé ci-dessus, les carbonari menacent de poignards, de pistolets à vent, etc., ceux dont ils ont juré la mort. M. [illegible] est du nombre des victimes désignées.

14 *Septembre.* La cour d'assises de Poitiers a rendu son arrêt le 11 à minuit et demi. Berton, Caffé, Saugé, M. Fradin, Sénéchault et Jaglin sont condamnés à mort, trente-trois autres accusés sont condamnés à des détentions plus ou moins longues et à des amendes, pour cause de non-révélation; deux autres sont acquittés.

— M. de Châteaubriand est arrivé à Paris le 12.

— Une ordonnance royale supprime la grande *Ecole Normale* de Paris, qui sera remplacée par les Ecoles Normales des Académies.

— Les éditeurs du *Constitutionnel* et du *Journal du Commerce* sont condamnés à un an de prison et à 3,000 fr. d'amende; celui du *Courrier Français* à 6 mois de prison et à 2,000 fr.; celui du *Pilote*, à un mois de prison et

à 1,000 fr. Les deux premiers sont autorisés pour un an à rendre compte des débats judiciaires ; le *Courrier*, pour 6 mois, et le *Pilote*, pour 3 mois.

— Les nouvelles d'Orient sont désastreuses pour les Grecs. Chourchid-Pacha, entré en Livadie, a dispersé les insurgés, 45 villages ont accepté l'amnistie ; Mahmoud-Pacha a fait capituler la citadelle ; le sénat grec s'était réfugié à Argos, où l'on dit que Chourchid-Pacha est entré postérieurement. On ajoute que ce dernier, retournant en Thessalie, a laissé une force de 8,000 hommes à l'entrée de la Morée. La grande flotte turque est devant Patras.

— Le *Journal des Débats* assure que, dans aucun cas, il ne sera accordé de passage aux troupes étrangères à travers la France.

Banque de France : 1641 fr. 25 c., 1650 fr. 50 c.
Cinq pour cent consolidés 92 fr. 70 c.

VARIÉTÉS.

MEMORIE *della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, tomo XXV ; c'est-à-dire :

MÉMOIRES de l'Académie Royale des Sciences de Turin, tome XXV. Turin, de l'Imprimerie Royale, 1 vol. in-4.° de 695 pages, avec des planches.

Ce volume des Mémoires de l'une des Académies les plus distinguées de l'Europe, ne le cède point aux précédens par l'importance des articles qu'il contient ; il doit être recherché, non-seulement par ceux qui possèdent la collection des volumes antérieurs, mais par tous ceux qui cultivent les sciences avec quelque soin et qui veulent en suivre les progrès.

Dans l'impossibilité de faire connaître avec des détails suffisans, les nombreux Mémoires contenus dans ce volume, les bornes de notre feuille ne pouvant comporter un tel développement, nous nous contenterons d'en donner l'énumération, qui suffira pour faire juger du degré d'intérêt qu'ils présentent.

Exposé abrégé des éphémérides médico-météorologiques, dès le 15 août 1741, jusqu'au 31 mai 1746, par M. le professeur *Vassalli-Eandi* (en langue italienne).

Notice des travaux de la Classe des Sciences physiques et mathématiques, par M. le prof. *Hyacinthe Carena* (en italien).

Classe des Sciences physiques et mathématiques.

Sur la propriété électrique des solides animaux (en italien).

Recherches chimiques et médicales sur le *Crithmum maritimum* par M. Joseph Lavini (en italien).

Expériences sur le remou et la propagation des ondes par M. Georges Bidone (en français).

Note sur la théorie des ondes de M. Poisson, par M. Plana (en français).

Rapport de MM. les Académiciens Comte Balbe et Abbé Vasco, sur un nouveau pilon pour le chanvre (en italien). Ce rapport, qui a été lu à l'Académie, dans la séance du 30 mai 1790, est inséré ici comme inédit pour prouver que, depuis plus de 30 ans, un artiste piémontais, M. Morfek, horloger, avait trouvé un procédé à peu près conforme à plusieurs de ceux qui ont été proposés depuis pour faciliter et perfectionner les moyens de teiller le chanvre.

Des causes qui déterminent les abeilles à construire leurs gâteaux parallèlement en ligne droite et selon des dimensions déterminées, par M. le Comte de Loche (en français).

Essai d'Oryctographie piémontaise, par M. Étienne Borson (en italien).

Voyage sur le Mont-Rose, et première ascension sur le sommet méridional confinant avec le Piémont, par M. Joseph Zumstein (en français).

Mémoire sur deux oiseaux, etc. Par M. le Chevalier de la Marmora (en français).

Mémoire sur deux espèces de poissons, du genre des scopèles, observées dans la mer de Nice, par M. A. Risso (en français).

Mémoire sur un nouveau genre de poisson, par le même (en français).

Monographie du genre *hirudo*, par M. Hyacinthe Carena (en français).

Éloge de l'Académicien Comte Saint Martin de la Motte, par M. le prof. Hyacinthe Carena (en italien).

Mémoire sur le genre *musa*, et monographie du même, par M. l'Avocat Collég. Louis Colla (en italien).

Note sur une nouvelle expression analytique des nombres Bernoulliens, propre à exprimer en termes finis la formule générale pour la sommation des suites, par M. Plana (en français).

Avis de l'Académie Royale des Sciences, de Turin, touchant les mesures et les poids, exposé en 1816 par M. le Comte Balbe (en italien).

Classe des Sciences morales, historiques et philologiques.

Dissertation sur les monnaies phénico-tarmennes qui présentent un tableau formé par un lion, par M. Amédée Peyron (en latin).

Premier Mémoire sur la vallée d'Aoste, et particulièrement sur la Cité, par M. le Comte de Loche (en français).

Origine de la Cité d'Aoste, deuxième Mémoire, par le même (en français).

Dissertation critico-philologique sur un manuscrit en parchemin, du 13.ᵉ siecle, concernant la chronique attribuée à l'archevêque Turpin, par M. Sébastien Ciampi (en italien).

Mémoire sur un ancien monument existant dans l'église cathédrale d'Aoste, attribué au Comte Thomas de Savoie, par S. Exc. le Comte Jean-François Galeani Napione de Cocconato (en italien) (1).

Mémoire sur deux armures de bronze découvertes dans l'île de *Sant Antioco*, par M. le Chevalier Albert de la Marmora (en italien).

Recherches historiques sur les armures découvertes en Sardaigne, par M. Joseph Grassi (en italien).

Total 25 Mémoires, dont 13 en langue italienne, 10 en langue française, et un en latin.

Ce volume est enrichi de 19 Planches gravées en taille-douce, servant à l'explication des Mémoires qu'elles accompagnent. Le nombre de ces Planches et le mérite de la gravure prouvent que l'Académie n'épargne rien, dans l'intérêt des sciences, pour faire jouir le public des résultats importans des travaux dont elle s'occupe avec un succès digne de l'objet de son institution.

Biographie Universelle ancienne et moderne, etc. Par une société de gens de lettres et de savans. Tomes XXXI et XXXII, contenant depuis NE, jusqu'à PARK. A Paris, chez L. G. Michaud, libraire-éditeur, rue du Cléry, N.° 13. Tout a été dit jusqu'ici sur cette grande et utile entreprise

---

(1) Nous reviendrons en particulier sur ce Mémoire dans un autre N.°

littéraire, qui est jugée aujourd'hui autant qu'elle peut l'être par les contemporains des auteurs des articles dont elle se compose. Il suffit maintenant d'indiquer les principaux articles de chaque livraison, pour faire apprécier les volumes qui paraissent successivement. Voici par ordre alphabétique, quelques uns des articles de cette livraison, les plus importans, par la célébrité des personnages ou par la réputation des auteurs: *Necker* et M.me *Necker*, par M. Lally-Tollendal; *Needham*, *Néron*, *Nicole*, *Nollet*, *Noris*, *Nostradamus*, l'abbé *d'Olivet*, *Origène*, *Orphée*, par M. Weiss; *Nelson*, par M. Hennequin; *Newton*, par M. Biot; *Noé*, par M. Labouderie; *Nouet*, par M. Delambre; *Noves* (Laure de) ou la *Belle-Laure*, les *Omar* et *Primelle*, par M. Audiffret; *Numa-Pompilius*, par M. Fousset jeune; *Odier*, par M. P. Prevost; *Orléans* (Gaston d') et *Ourde*, par M. Villenave; *Orléans* (Louis Philippe-Joseph), par M. Beaulieu; *Paine* (Thomas) et *Palisot de Beauvois*, par M. Depping; *Palissot*, par M. de Feletz; *Palladio*, par M. Castellan; *Pallas* et *Mungo* (Park), par M. Eyriès; *Paule*, par M. Fousset aîné.

M. Michaud jeune a donné les articles importans du maréchal *Ney*, *d'Oreilly*, du régent duc d'*Orléans* et des *Orloff*. M. G. M. Pillet a donné ceux de *Noblet* et de *Georges Otto*.

ENIGME.

Je suis souvent d'un poids pénible à supporter :
On en voit aujourd'hui la triste expérience ;
D'autres fois, pour celui qui sait me mériter,
Je deviens du talent la douce récompense.

Le mot de la dernière *Charade* est *four-mi*.

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES, *du* 14 *septembre*.

N.os 67 — 22 — 89 — 5 — 57.

MARCHÉS de Chambéry *des* 10, 12 *et* 14 *septembre* 1822.

BLED.		LE VEISSEL.			L'HECTOLITRE.	
		f	c.		f	c.
Froment,	*Prix*	13	69	—	16	83
Seigle		9	50	—	12	42
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		0	00	—	0	00
Maïs		8	00	—	10	00
Avoine (1).		9	50	—	6	63
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	29
Viande, *idem*, *idem*					0	60

(1) Rapport des 3 volumes [illegible]

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

An 1822. (N.° 41). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 11 *Octobre*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 10 *octobre*. Voici les résultats des observations météorologiques faites à Chambéry, pendant le mois de septembre dernier.

SEPTEMBRE 1822.

Baromètre à 0.°				*Thermomètre centigrade*		
Moyenne du 1.er au 10	739.	68		Moyenne du 1.er au 10	+ 19.	8
— du 11 au 20	737.	55		— du 11 au 20	+ 19.	9
— du 21 au 30	735.	04		— du 21 au 30	+ [illegible]	2
Maximum, le 10	744.	00		*Maximum*, le 6	+ 28.	0
Minimum, le 24	727.	80		*Minimum*, le 27	+ 9.	0

— La *Bibliothèque Universelle*, de Genève, cahier du mois d'août dernier, contient, par extrait, une grande partie de la Lettre de M. Domenget, docteur médecin, sur les Prisons de Chambéry.

— Le 3 du courant, nous avons eu le plaisir de voir à Chambéry Mademoiselle Gay, auteur de la pièce de vers qui a obtenu dernièrement un accessit si distingué à l'Académie Française, dans le *concours* de poésie sur le dévouement des *Sœurs* de Saint-Camille à Barcelonne. M.lle Gay, accompagnée de M.me sa mère, venait de la Suisse. Ces dames ont pris le lendemain la route de Grenoble. M.lle Gay est une fort belle personne dont la jeunesse, les grâces et le talent précoce, d'ailleurs héréditaire dans sa famille, inspirent le plus vif intérêt.

— On trouve, à l'Imprimerie du Journal de Savoie, en brochure in-8.°, la Notice *sur la culture de la vigne*, qui a été insérée dans ce journal en articles détachés. La culture de la vigne étant une branche importante de l'économie rurale dans notre pays, nous croyons être agréables à tous les propriétaires de vignes en leur présentant ce petit ouvrage, où ils trouveront tout ce qui peut contribuer à améliorer ce genre de culture.

— Dans la dernière séance de la Société Helvétique des sciences naturelles, M. le prof. Pictet a fait un rapport sur les résultats obtenus jusqu'ici de la souscription ouverte dans diverses régions de l'Europe, en

faveur de l'Hospice du Grand-Saint-Bernard, pour améliorer le sort des respectables Religieux de cet utile établissement ; souscription qui nous a été annoncée dans le temps, et dont nous avons déjà fait connaître [illegible] nos lecteurs. Il résulte de ce rapport que les sommes reçues d'un grand nombre de bienfaiteurs permettent d'entreprendre, dès cette année, une partie des travaux projetés pour remplir les deux objets les plus urgens que l'on s'est proposés, savoir, les appareils calorifères destinés à réchauffer tout l'intérieur de l'édifice, de manière à en rendre l'habitation supportable et moins insalubre qu'elle n'a été jusqu'ici (1) ; et ensuite les réparations relatives à l'agrandissement de la partie employée au logement des voyageurs. La souscription reste encore ouverte pour parvenir, s'il est possible, à réunir des moyens proportionnés aux besoins auxquels il s'agit de pourvoir. En conséquence, il est fait un nouvel appel à la bienfaisance et charité des personnes qui peuvent contribuer à une œuvre aussi utile, et nous nous faisons un devoir de concourir à étendre la publicité d'une souscription dont l'objet doit intéresser tous les amis de l'humanité.

S'adresser à Chambéry, chez MM. *Forest* et *Genoud*.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS

Le docteur Arp, Professeur de Chirurgie, ouvrira un cours gratuit d'accouchement pour les élèves Sages-femmes, le 1.er décembre prochain ; ce cours n'aura lieu qu'autant qu'il se présentera douze élèves au moins ; dans le cas contraire, il sera renvoyé à l'année suivante. Il invite donc lesdites élèves à se faire inscrire avant le 1.er novembre, et aussitôt que le nombre déterminé sera complet, il leur en donnera avis, afin qu'elles puissent être rendues à l'époque indiquée.

Pour être admises audit cours, elles devront être munies d'un certificat de bonne vie et bonnes mœurs, et de très-bonne santé, être âgées au moins de vingt ans, savoir lire, s'il est possible.

Il est inutile de faire ressortir les avantages de ce cours pour les communes rurales ; le besoin de secours dans la campagne est trop généralement senti, pour qu'il soit nécessaire de solliciter de nouveau le zèle des autorités locales.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Le 2[illegible] octobre courant, à 11 heures du matin, au bureau de la Vice-Intendance, à St-Jean-de-Maurienne, il sera procédé, par enchères publiques et à la forme ordinaire, à l'adjudication des travaux pour la construction d'un canal d'écoulage des eaux thermales de l'Echaillon, sur le territoire de cette ville, évalué à la somme de 5,3[illegible]

Le délai pour, après ladite adjudication, offrir le rabais du 6.me ou du 12.me, sera de huit jours francs, et expirera le 28 de ce mois, à midi précis.

---

(1) Il gelait tous les hivers dans les cellules des Religieux, et les murailles se couvraient intérieurement d'une couche épaisse de givre.

Les plans, métré, détail estimatif et cahier des charges, sont déposés au secrétariat de cette Vice-Intendance, où l'on pourra en prendre connaissance sans les déplacer.

PIÉMONT.

Turin, 3 *octobre*. Dans la nuit du 11 au 12 septembre dernier, des voleurs se sont introduits dans le collège royal de Novare, dirigé par les PP. Jésuites, où ils ont enlevé, au moyen de diverses fractures, une somme de 42,781 livres. Le Sénat de Turin a fait annoncer diverses récompenses à ceux qui découvriront les auteurs de ce vol, qui en procureront l'arrestation, ou qui recouvriront en tout ou en partie la somme volée, etc.

— La route royale de France, dans le territoire de la commune de Rivoli, offre un passage difficile et dangereux, par son peu de largeur et sa rapidité. S. M. a daigné approuver un projet au moyen duquel un changement de direction dans cette partie du chemin, fera disparaître tous les inconvéniens et en rendra le trajet facile et commode pour les voyageurs et pour les voitures. L'exécution pourra être terminée au plus tard en deux ans.

— La Bormida s'est fréquemment débordée cette année. Le 25 septembre dernier, elle le fit surtout d'une manière aussi terrible qu'extraordinaire. Trente-quatre ouvriers étaient occupés à la reconstruction du pont au bas près d'Alexandrie, lorsque le fleuve prit tout-à-coup un accroissement tel, que vingt ouvriers se trouvèrent séparés des autres et n'eurent d'autre refuge qu'une portion du vieux pont, restée comme une île au milieu des eaux; ils furent contraints d'y passer la nuit dans un danger continuel, d'où ils ne furent tirés que le lendemain. Les eaux montèrent, en deux heures, de douze mètres et demi au-dessus de leur niveau ordinaire, et ont causé de grands dégâts. (*Gaz. Piém.*)

— L'ouvrage de M. Grassi, intitulé : *Sinonimi della Lingua italiana*, dont la première édition faite à Turin en 1821 est épuisée, vient de recevoir une seconde édition à Milan; ce qui prouve la bonté de l'ouvrage, et l'accueil qu'il a reçu du public et des littérateurs italiens.

5 *Octobre*. S. A. R. la duchesse du Chablais est partie ce matin pour Rome.

— S. M., par un effet de l'intérêt qu'elle prend à la prospérité des établissemens publics, outre les dispositions données antérieurement pour l'agrandissement et l'amélioration de l'établissement des eaux thermales d'Acqui, vient encore, par Patentes du 9 septembre dernier, d'autoriser, en faveur des mêmes thermes, l'acquisition de divers terrains, de la contenance de 15 journaux. (*Gaz. Piém.*)

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. 100, toutes rachetables, à dater du 1er octobre 1822.
Du 1er au 3 octobre 1822. 86 l., 25 c.; 86 l., 50 c.; 87 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

On apprend de Constantinople que les princes grecs Callimachi, Argyropulo

et Stanil, ont été rappelés par la Porte, ce qui donne lieu à diverses conjectures. Un incendie qui a éclaté, le 29 juillet, près de la mosquée du Sultan, a consumé 2 mille maisons ou boutiques. Le Capitan-Pacha, qui est à Patras, reçoit chaque jour des actes de soumission des villes et villages de la Morée.

— Le Roi de Prusse est parti le 20 septembre, de Potsdam, avec une suite peu nombreuse, pour le congrès de Vérone. S. A. le prince de Hardenberg est parti le 23 pour Vienne.

— On assure que le prince de Metternich part pour Vérone le 30; S. M. l'Empereur d'Autriche, le 1er octobre, et l'Empereur Alexandre le [illegible]

— Des deux mille maisons qu'avaient épargnées les deux incendies de Jassy, il n'en reste plus que 800, avec l'aile principale du palais; un nouvel incendie ayant dévoré le reste. Il a péri dans les flammes 125 Turcs, victimes de leur soif de pillage. Les malheureux [illegible] errent dans la misère, et le spectacle d'une belle province ravagée forme le tableau le plus affligeant.

— Lord Strangford a été parti le 4 septembre de Constantinople, pour se rendre au congrès; il a eu, avant son départ, une longue conférence avec le Reis-Effendi.

— La *Gazette universelle* d'Augsbourg donne, sous les rubriques de Corfou et de Semlin, des nouvelles selon lesquelles Chourchid-Pacha aurait échoué en Morée; Napoli de Romanie, Coron et Modon auraient capitulé en faveur des Grecs, et les 25 mille Turcs entrés dans la presqu'île auraient péri (Voyez l'art. *Grèce*, à la dernière page).

— La suppression des loges des sociétés secrètes a eu lieu à Pétersbourg avec beaucoup d'ordre et de ponctualité. Les membres des loges ont offert les sommes de leurs caisses au profit des établissemens de bienfaisance et d'instruction publique.

— Le courrier espagnol, venant de Madrid et se rendant à Vienne, a passé à Carlsruhe, le 23 septembre.

ANGLETERRE.

Selon des lettres de la Jamaïque, du 5 août, Lima serait retombé au pouvoir des royalistes espagnols.

— Le journal *The Courrier*, au sujet des conjectures que l'on fait sur la manière dont le congrès s'occupera des doctrines contraires à l'ordre social, dit que ne partageant point l'opinion de ceux qui ne voient dans les rois légitimes que l'intention de faire du mal à leurs sujets, il attend les décisions du congrès avec un peu moins de terreur. Quant aux affaires politiques, il pense que celles de Turquie et d'Italie, peut-être celles d'Espagne et de Portugal, seront des objets d'arrangement; qu'il est douteux qu'il y ait des discussions directes sur les Grecs, mais peut-être la résolution de quelques mesures en leur faveur; que, quant à l'Italie, il s'agira probablement d'y consolider l'ordre actuel, avec telles modifications que peut réclamer la tranquillité rétablie dans cette contrée.

— On prétend que M. Canning doit proposer, dans le prochain parle-

ment, le rétablissement du parlement d'Irlande, comme le seul moyen de ramener le calme dans ce royaume.

— La crise entre le Portugal et le Brésil touche à un dénouement quelconque. Les Cortès de Lisbonne ont déclaré que le prince royal est tenu de se rendre en Europe dans un délai de quatre mois, et dans le cas de *désobéissance* (c'est le terme du décret) on mettra à exécution les mesures désignées par la constitution. On pense que le prince refusera d'obéir aux Cortès, et que l'indépendance du Brésil sera consommée.

ESPAGNE.

On a tiré à Seo d'Urgel 21 coups de canon et l'on a chanté le *Te Deum* pour la victoire du baron d'Eroles, à Benavarre en Arragon, le 18 septembre, sur *Zaburrea*, qui a été pris lui-même, avec 300 prisonniers, un général, le bagage et l'artillerie. On annonce aussi que Mina, totalement défait, a perdu 800 prisonniers.

— À Lisbonne, l'abbé [illegible] a proposé aux Cortès d'adresser un manifeste aux nations étrangères, pour désapprouver et déclarer nuls tous traités de commerce conclus par le prince royal du Brésil, comme n'ayant reçu aucune mission du congrès ni de son père.

— Le ministère du Roi Ferdinand est composé de MM. Navarro, Gasco et St. Michel.

— La ville de Tortose est serrée de près par les royalistes, qui ont déjà pris les ouvrages avancés de cette place importante. En Biscaye, les insurgés sont maîtres de toute la campagne.

— *Zaldivar* fait trembler de nouveau les constitutionnels des environs de Cadix.

— Quesada et le Trappiste, après avoir pris les ordres de la régence, sont partis le 16 pour retourner à *Tremp*. Quesada commandera l'aile droite de l'armée de Catalogne, avec 8,000 hommes de troupes et les guérillas qui parcourent le pays.

— On annonce que Bessières a déserté avec deux cent mille francs appartenant à l'armée du Roi. La régence a mis sa tête à prix.

— Cardona ne peut tarder à se rendre aux royalistes; la garnison est réduite à manger les chats et les chiens. On dit que la régence ira s'y établir.

— On croit que les Cortès décréteront une levée de 25 à 30 mille hommes, ce qui porterait l'armée à 100 mille hommes, non comprises les milices locales.

— On surveille sévèrement à Madrid l'entrée et la sortie des voyageurs. Des quinze portes, sept seulement restent ouvertes, et on les ferme à l'entrée de la nuit. Des insurgés se sont avancés jusqu'au pont de Ségovie.

— Il circule sur Riégo des bruits qui feraient croire qu'il aurait été pris par les royalistes et fusillé.

— Le 29 septembre, les brigadiers et les caporaux de la garnison de Madrid ont eu un repas de corps, à l'issue duquel, suivis d'une foule de gens du peuple, ils sont allés chanter la *tragala* sous les fenêtres du Roi et ont ensuite parcouru les rues en poussant des cris analogues à une telle équipée.

— Le général Guillaume Pépé est de retour du voyage qu'il a fait à Lisbonne et à Londres.

— On a reçu les détails de la victoire remportée le 18 par le baron d'Eroles. Les royalistes n'ont eu le temps de battre en retraite, et Mina les poursuivait, lorsque tout-à-coup ils firent volte-face et reprirent l'offensive. Les fruits de cette victoire sont 400 prisonniers, dont plusieurs chefs, 6 pièces de canon, toutes leurs munitions, le trésor et 700 mulets ou chevaux. Mina s'est [illegible], dit-on, à Lerida.

France.

Paris, 1er octobre. Le 27 septembre, Mgr l'archevêque de Toulouse a reçu l'abjuration solennelle de M. Paul Laroze, pasteur de l'église protestante des Bordes, président du consistoire du Mas-d'Azil.

— Une lettre de Livourne, du 7 septembre, donne, sous la garantie, une nouvelle toute favorable aux Grecs, qui auraient mis en fuite le Pacha entré à Argos, et détruit les deux tiers de son armée.

— Une lettre de Trieste, du 15 septembre, annonce que le fameux Colocotroni s'est enfui avec la caisse publique.

— Dans la retraite du calvaire du Mont Valérien, plus de 60 officiers et mille soldats, venus de Paris et de Versailles, ont assisté aux exercices avec un pieux recueillement.

— Morin, l'un des contumaces dans l'affaire de Saumur, a failli être pris à Niort. On a trouvé dans la maison où il était, un grand nombre d'aigles. Un des maîtres de la maison a été pris, et un autre s'est brûlé la cervelle.

3 *Octobre.* La nouvelle relative aux affaires du concordat était prématurée. Aucun évêque n'est encore nommé, et les négociations ne sont pas terminées. Mais on espère qu'elles ne tarderont pas à l'être d'une manière satisfaisante.

— La cour de cassation a confirmé à l'unanimité la sentence de mort prononcée contre Caron, qui a subi son jugement le 1er de ce mois (nouvelle télégraphique).

Banque de France 1646 fr., 25 c., 1652 fr.
Cinq pour cent consolidés 92 fr., 5 c.; 92 fr., 70 c.

Italie

Le prince héréditaire de Suède, arrivé à Bologne le 23 septembre dernier, en est parti le lendemain pour Florence. Le 22, les équipages de S. M. le Roi de Naples ont passé dans la même ville et ont pris la route de Vérone.

— On écrit de Vérone, 24 septembre, que l'on continue les préparatifs pour le congrès. On y attendait S. A. I. et R. l'archiduc Vice-Roi de Lombardie. On croit que les Monarques seront réunis dans cette ville vers le milieu d'octobre.

— La plus forte secousse du tremblement de terre d'Alep, comparable à celui de Lisbonne, a eu lieu le 13 août dernier; d'autres secousses se sont succédées jusqu'au 16. Les deux tiers des belles maisons de cette ville sont détruits, des trésors considérables ont été engloutis. Les calculs

vraisemblablement exagérées, portent de 25 à 30 mille le nombre des infortunés qui ont péri. Le reste des habitans sont allés camper hors de la ville, mais l'infection des nombreux cadavres qui n'ont pu être inhumés, les a enfin obligés de s'éloigner de ce lieu de terreur et de désolation. Des Arabes et des Bédouins étaient accourus pour se livrer au pillage, mais ils ont été promptement réprimés.

Voyez les Additions, à la dernière page.

VARIÉTÉS.

De la culture des Mûriers, par M. Matthieu Bonafous, des Sociétés Royales d'Agriculture de Turin, de Lyon, etc. Broch. in-8.° de 35 pages. A Lyon, de l'imprimerie de J. M. Barret, 1822.

Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'éducation des vers-à-soie ou qui s'adonnent eux-mêmes à cette branche d'industrie, se rappelleront que nous avons annoncé dans le tems un ouvrage aussi intéressant qu'utile du même auteur sur cet objet. M. Bonafous a complété l'utilité de son premier travail, en s'occupant de la culture du mûrier.

Nous n'entrerons pas dans de grands détails; nous nous bornerons à indiquer sommairement les principales observations de l'auteur.

M. Bonafous établit d'abord la différence qu'il y a entre le mûrier noir et le mûrier blanc, et les avantages de celui-ci sur le premier.

1.° Le mûrier blanc jette ses feuilles quinze ou vingt jours plus tôt; ce qui est d'une grande utilité pour les vers-à-soie, en les préservant des grandes chaleurs du solstice.

2.° Il croît plus vite et son feuillage est plus abondant.

3.° Sa feuille est plus tendre et plus nutritive.

Mais parmi les mûriers blancs, le meilleur paraît être le mûrier mâle, parce que les feuilles y sont en plus grande quantité, que les baies qui se trouvent parmi les feuilles de la femelle peuvent, par leur fermentation, devenir nuisibles aux vers-à-soie, et enfin la sève qui sert à nourrir le fruit, concourt dans le mûrier mâle à la nutrition des feuilles.

L'auteur traite tour à tour de la manière de semer les mûriers, après avoir établi que cette manière d'obtenir le mûrier

est le plus sûre; ensuite de la greffe, des pépinières; des plantations à demeure; de la conduite des mûriers pendant les quatre premières années de leur plantation, de la conduite des mûriers adultes, des haies de mûriers, et enfin de la récolte des feuilles.

Il faut recueillir la graine des mûriers vers le milieu de l'été, lorsqu'elle est parvenue à sa maturité. On peut alors ou la semer, ou l'enfouir dans du sable sec, pour la conserver jusqu'au printems suivant.

Pour semer le mûrier, « on distribue, dit l'auteur, le ter» rain en planches. leur longueur doit être proportionnée à la » qualité de la graine; mais la largeur doit être calculée de » manière qu'on puisse atteindre jusqu'au milieu pour serfouir » et sarcler avec facilité.

» On trace sur les planches de petites raies bien alignées » à huit ou dix pouces de distance, et à la profondeur d'une » phalange, on les recouvre soigneusement de terreau, après » avoir répandu la graine. »

L'auteur donne ensuite les précautions nécessaires pour la conservation de la graine et de la pourette (jeunes plants provenus de semis), telles que la préserver du froid, de la trop grande chaleur du soleil, la sarcler, l'éclaircir, ébourgeonner les sujets, et autres soins que l'on prend des jeunes arbres, pour les disposer à la greffe.

Les greffes les plus propres au mûrier sont celles en chalumeau et en écusson. Mais dans les haies de mûriers, la greffe en couronne peut devenir très utile. Tous les agriculteurs connaissent les procédés de ces différentes espèces de greffes.

« Des agriculteurs instruits conseillent de greffer les jeunes » sujets dans l'endroit même où ils ont été semés, parce qu'en » ne formant ensuite une pépinière que de ces arbres greffés, » on obtient des individus égaux en vigueur et en croissance; » . . . .
» Ceux qui ne veulent pas s'astreindre à cette méthode doivent au moins greffer leurs arbres lorsqu'ils seront en pépinière, et non point lorsqu'ils auront été plantés à demeure. »

» Les jeunes mûriers que l'on a semés après être restés deux » années dans le même endroit, ont besoin, au troisième prin» tems, d'un plus grand espace pour végéter, et leur racine

» pivotante doit être dirigée de manière à faciliter la reprise » de l'arbre lors de sa plantation définitive. »

Vient ensuite la manière de faire la plantation en pépinière, celle de soigner les individus, et la hauteur que l'on doit donner aux troncs de mûriers suivant les endroits auxquels on les destine. En général, les mûriers doivent être plantés à demeure après être restés un an en pépinière.

L'auteur indique les précautions à observer dans la transplantation à demeure, afin de ne point blesser leurs racines et d'empêcher qu'ils ne soient point trop exposés aux vents ou au soleil.

Voici maintenant quelle est la conduite des mûriers pendant les quatre premières années de leur plantation.

La première année, outre les soins que l'on doit avoir pour tous les arbres, il ne faut laisser subsister que deux boutons à chaque branche, en préférant ceux qui sont en dehors.

La seconde année, on ébourgeonne les branches avec précaution, on visite les racines, pour enlever celles qui ne sont pas assez profondes, on renouvelle les vieilles ligatures, on taille les jets de la première année, et pour les empêcher de pourrir, on recouvre les cicatrices avec un bon onguent.

Les deux années suivantes, on prend les mêmes soins du jeune mûrier, et la quatrième on peut commencer à cueillir la feuille.

Telle est la méthode de l'auteur pour la conduite des mûriers, en observant de les tailler toutes les années après la récolte des feuilles.

Cet ouvrage est terminé par une dissertation sur l'utilité des haies de mûriers, la manière de les planter, et par un exposé des précautions à prendre dans la récolte des feuilles.

L'auteur n'a rien négligé pour conduire la culture avec tous les soins nécessaires, appropriés à chaque âge du mûrier. Les détails circonstanciés dans lesquels il entre sur chaque point, ne laissent rien à désirer à cet égard, et nous croyons devoir inviter les personnes intéressées à ce genre de culture, à consulter avec attention dans l'ouvrage même, les principes et les règles indiqués par l'auteur.

La Société Royale d'Agriculture de Lyon avait payé à M. Bonafous un juste tribut d'éloge, au sujet de son ouvrage sur l'éducation des vers-à-soie; elle a renouvelé le même témoi-

gage à l'occasion du celui-ci : « Ainsi que le précédent, dit-elle, » cet ouvrage de notre honorable Correspondant, se distingue » par la méthode, la précision, la clarté, et il donne à son auteur » de nouveaux droits à l'estime de la Société d'Agriculture et » à la reconnaissance du public. »

QU'EST-CE QUE LA SOUVERAINETÉ, *l'Autorité et le Pouvoir ?* Brochure in-8.° de 18 pages. A Paris, chez Egron, rue des Noyers, N.° 37, et à Genève, chez Guers père, libraire, 1822.

« Voilà, dit l'auteur de cet écrit, la grande question que se faisait, de son tems, le célèbre Leibnitz, dans sa *Théodicée*. Ce grand génie qui prévoyait dès-lors la terrible révolution qui devait bouleverser l'Europe, en attribuait la cause principale à la négligence que l'on mettait à examiner *la nature de la Souveraineté*, et il avait raison. »

On verra l'objet et la conséquence de l'écrit que nous annonçons, dans cette exposition que l'auteur en fait lui-même.

« Pour peu, dit-il, qu'on veuille ouvrir notre ouvrage, on » y trouvera la démonstration complète 1.° que les hommes » ne furent jamais égaux en droits. 2.° que jamais il n'y eut » de pactes sociaux ; 3.° que jamais la Souveraineté n'a résidé » dans le corps d'aucun peuple, on y verra 4.° qu'il n'est pas » effectivement une seule autorité qui ne vienne de Dieu » *Non est potestas nisi à Deo.* »

Si, après avoir parcouru cette courte brochure, les lecteurs veulent recourir à une exposition et à un développement complet du fond de la doctrine de l'auteur, nous leur conseillons de lire un ouvrage ayant pour titre *Essai sur la nature de l'Autorité Souveraine* (1. vol. in 8.° à Lyon, chez Rusand, 1816)

Cet ouvrage, publié par un homme d'une science profonde, d'un jugement exercé et d'une grande maturité de réflexion, mérite d'être lu avec attention et d'être médité par tous ceux qui s'occupent sérieusement et de bonne foi, des grands principes d'ordre social.

Observations en réponse à celles adressées par M. Manuel,

l'un des Pasteurs de l'Eglise Wallonne de Francfort-sur-le-Mein, à M. Ch. L. de Haller; *publiées par* M. B. Van Den Weyenbergh, *auteur de l'Apologie en langue allemande de* M. Ch. L. de Haller, *et précédées d'Observations sommaires sur quelques autres écrits dirigés contre le même.* Brochure in-8.° de 74 pages. — A Fribourg, et chez les principaux libraires de la Suisse, 1822.

On n'a pas oublié la grande sensation qu'a produite en Europe la lettre de M. de Haller, ci-devant Membre du Conseil de Berne, dans laquelle il annonçait à sa famille les motifs qui l'avaient déterminé à embrasser la religion catholique romaine. Dans la vue d'affaiblir l'impression qu'avait pu faire cette *Lettre sur les Protestans* qui cherchent franchement à s'éclairer, un grand nombre d'écrivains sont entrés en lice pour réfuter cet écrit, soit en attaquant la personne de l'auteur et cherchant à faire naître le doute sur la droiture de ses intentions et la sincérité de sa profession de foi, soit en lui faisant un sujet de reproche, de la publicité donnée à sa conversion, etc.

Au nombre des adversaires de M. de Haller, a paru M. Manuel, Pasteur à Francfort-sur-le-Mein, auteur des *Observations* auxquelles répond l'auteur de l'écrit qui fait le sujet de cet article.

« Il y a trois mois et plus, dit ce dernier, que M. Manuel a adressé à M. de Haller des observations sur sa lettre à sa famille. Ces observations paraissent avoir un double but: celui de rendre méprisable un homme célèbre, dont la perte a de quoi affliger toutes les sectes protestantes, et celui de faire haïr la religion qu'il a embrassée avec tant d'éclat. Les moyens que M. Manuel emploie pour atteindre son double but, ont paru également faibles et mal choisis, et le silence de M. de Haller, comme de tous les écrivains catholiques, est toute la réponse qu'a obtenue l'écrit de M. Manuel. Ce silence, cependant, a été interprété comme un triomphe. On a dit, et quelques personnes ont pu le croire, que les argumens et les interpellations, tour-à-tour employés par M. Manuel, étaient d'une grande force, puisque personne n'avait entrepris d'y répondre; et c'est cette considération qui m'oblige, moins dans l'intérêt de M. de

» Haller, que dans celui de la Religion, d'opposer aux ob» servations de M. Manuel, d'autres observations propres à » démontrer la foiblesse et quelquefois même la trivialité des » premières. »

L'auteur des Observations rend justice au style de son adversaire, il trouve sa lettre bien écrite et le croit, sous ce rapport, à l'abri de la critique, « mais, ajoute-t-il, il n'en » est pas de même de l'incohérence de ses pensées, ni de » la futilité des principes sur lesquels il voudroit s'appuyer : » le premier de ces défauts est la suite de la passion avec » laquelle il écrit, et le second est inséparable de la cause » qu'il défend. »

Le même auteur emploie une méthode de réfutation simple, naturelle et commode pour le lecteur, en ce qu'elle ne fatigue point l'attention. Il prend les principaux passages les uns après les autres, et place la réponse à la suite de chaque article, en sorte qu'ayant sous les yeux le texte même de l'écrit réfuté, on peut apprécier sur chaque point, la valeur des argumens et la force des raisons qui leur sont opposées.

Nous terminerons cet article par un exemple, les bornes de notre feuille ne nous permettant pas de longues citations. Nous prendrons le premier article. Voici comme s'exprime M. Manuel s'adressant à M. de Haller.

« On a reconnu en Suisse et ailleurs, que cette prétendue conversion n'étoit que la conséquence naturelle des principes que vous avez développés dans les divers écrits qui ont attiré sur vous l'attention d'une certaine portion du public. Vous voulez le pouvoir absolu dans la société politique : il n'est pas étonnant dès-lors que vous le vouliez dans la société religieuse. Tout est perdu, selon vous, sans un sultan qui commande en despote aux actions extérieures de l'homme. Tout doit être perdu aussi, sans un *Pape* qui tyrannise les consciences. »

Voici la réponse de l'auteur à ce passage : « On ne sait ce qu'entend M. Manuel par un sultan qui commande en despote aux actions extérieures de l'homme. Jamais, que nous sachions, que M. de Haller a prêché le *despotisme*, encore moins la nécessité, pour le genre humain, d'être gouverné

par des *sultans*. Si M. Manuel se permet de dénaturer à ce point la doctrine politique émise dans les écrits de M. de Haller, il se fait injure à lui-même, plus qu'à son noble adversaire; car il se range parmi ces absurdes déclamateurs, vils suppôts des autres jacobites, qui ont fait de tous les rois (même du trop bon Louis XVI) des despotes et des tyrans. Quand cessera-t-on de confondre ainsi toutes les idées, et d'abuser de la parole, pour, en substituant un mot à un autre, entraîner les esprits superficiels et peu capables d'apprécier les erreurs qui découlent de la valeur des mots? Et comment M. Manuel n'a-t-il pas craint d'imprimer au *front de sa lettre*, ce stigmate de réprobation, qui ne peut que révolter tout homme de bien? ... Au reste, la conséquence est juste, et peut-être péremptoire. S'il faut à la société, non *des sultans*, mais des autorités légitimement établies et armées de force, pour gouverner les actions des hommes, il lui faut, bien plus encore, une autorité spirituelle, émanée de Dieu même, en d'autres termes, un point central de foi, pour régler et fixer leur croyance, et la conserver dans toute sa pureté; car, qui pourrait nier que c'est elle qui influe, d'une manière également directe et puissante, sur leurs idées morales (leur conscience), et par conséquent sur leurs actions et sur leurs paroles, qui ne sont que la pratique de la pensée? Cette marche des idées de M. de Haller annonce un esprit éminemment juste et fort en conséquences. »

Du Culte Orthodoxe *de la très-sainte Mère de Dieu, en réponse à la brochure intitulée*: Doctrine de l'Ecriture Sainte sur l'*Adoration* de Marie, publié par M. Van Den Wyenbergh. A Genève, chez Guers père, rue de la Cité, N.° 224, et dans les librairies de Fribourg, 1822. Broch. in-8.° de 32 pages.

Cet Ecrit est dû au même éditeur que les *Observations* en réponse à celles de M. Manuel, annoncées ci-dessus. Un M. B..., Ministre protestant est venu renouveler, dans une brochure ayant pour titre: *Doctrine de l'Ecriture sainte sur l'adoration de Marie*, le reproche injuste et tant de fois réfuté, d'idolâtrie, fait aux Catholiques, dans le culte qu'ils rendent à la Mère du Sauveur,

L'auteur des Observations relatives à M. Ch. L. de Haller a cru devoir répondre à l'écrit de M. B...., en reproduisant à son tour la véritable doctrine de l'Eglise Romaine sur le point dont il s'agit, et venger les Catholiques d'une accusation sans fondement, qui a servi plus d'une fois de prétexte à l'obstination des chrétiens égarés, qui, mieux éclairés sur cet article, seraient peut-être rentrés dans le sein de la véritable Eglise.

L'auteur de la réfutation l'a divisée en deux parties. Dans la première, il établit la virginité perpétuelle de Marie, en rétablissant le véritable sens de quelques passages de l'Ecriture, et montrant la fausseté des interprétations qu'ont voulu leur donner les ennemis de l'Eglise. Dans la seconde partie, où il traite de l'invocation de la Vierge, il considère l'essence du culte dont elle est l'objet, et il en démontre la légitimité.

Cet écrit nous a paru également remarquable par l'érudition et par la solidité des raisonnemens.

AVIS. — *Demande.*

On désirerait une femme de confiance, de bonnes mœurs, en état de surveiller la cuisine, de soigner le linge, de donner les secours nécessaires en cas de maladie, en un mot, de diriger le service d'une maison. *S'adresser au Bureau du Journal.*

AUTRE AVIS.

Biens à vendre en gros ou en détail.

A Vallon, commune de Bellevaux, en Chablais, consistant en deux grandes maisons de fermiers, une petite maison neuve de maître, granges, écuries, caves, cour avec grande fontaine au milieu, jardins, environ cent quarante journaux de terres, dont plus de la moitié en bons prés à foin et regains, et le surplus en champs et pâturages; le tout attenant aux bâtimens et dans la plaine de Vallon, plus, un mas de cent trente-deux journaux sol en plein, dont un tiers en bois sapin et bois fayard, et les deux autres tiers en pâturages pour le printems et l'automne, plus deux montagnes pour l'été contenant ensemble environ 450 journaux avec des bois et des chalets, plus, trente vaches, trois génisses, deux jumens et les fourrages nécessaires jusqu'à la fin de mars. Le fermier sortira le 25 mars prochain. *S'adresser* à M. Laurent Plagnat, à Bonneville.

AUTRE AVIS.

A vendre en bloc ou séparément.

Quatre domaines, dont un situé sur le territoire de la commune de Reignier, dans le Bas-Faucigny. Le domaine est appelé le *Cret*, il est com-

Pré de maison de fermier, granges, etc., champs, prés, marais et bois. Il est de la contenance d'environ 90 journaux.

Deux de ces domaines sont situés à la *Balme*, près de la Roche, et sont composés comme le premier; l'un d'eux est d'environ 30 journaux, l'autre d'environ 55 journaux.

Enfin le quatrième est situé à la Roche même; il consiste dans le château de l'ancienne maison de la Balme, un jardin attenant, un verger et une pièce de terre attenante, d'environ 15 journaux.

S'adresser, à la Roche, à M. le notaire Dupont, chargé de cette vente de la part de MM. Rogès et Reymond, héritiers de feu mademoiselle Péronne-Michelle Sostier de la Balme.

AVIS. — *Autre vente.*

Un domaine patrimonial, situé en la commune de Moye, au lieu dit *Collagean*, consistant en un château ou maison de maître, assorti d'un vaste jardin, en bâtiments rustiques, cour, plantage, et en outre en champs, prés, verger, vignes, blachère, bois chêne, bois châtaignier, le tout de la contenance d'environ 133 journaux et formant un seul mas, le bois de châtaignier compris, dans une position avantageuse et des plus agréables, à une demi-heure de Rumilly, proche la grande route de Chambery à Genève.

S'adresser à Rumilly, chez M. Bouvet, notaire royal, qui recevra les propositions de ceux qui désireraient l'acquérir, et donnera les renseignemens nécessaires.

CHARADE

On ne peut nulle part entrer sans mon premier
Heureux qui sagement sait porter mon dernier,
Que porte toujours mon entier!

Le mot de la dernière *Enigme* est *étoile*.

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN, *du* 5 *octobre.*

N.os 58 — 34 — 68 — 35 — 8.

Marchés de Chambéry des 1, 3 *et* 5 *septembre* 1820.

	Le Veissel f.	c.		L'Hectolitre f.	c.
Blé froment, *Prix*	14	16	—	17	42
Seigle	9	30	—	11	11
Orge	0	00	—	0	00
Sarrasin	0	00	—	0	00
Maïs	0	00	—	0	00
Avoine (1)	10	00	—	6	57
Beurre, 1.re qualité, le kilogr.				0	29
Viande, 1.re idem, idem				0	60

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres: Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

ADDITIONS aux *Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.*

Chambéry, 10 *octobre*. En conséquence de l'établissement du régime hypothécaire, S. M. a décidé que, dans les villes où se trouve un Conseil de justice, ou un tribunal de préfecture, il y aura un Conservateur des hypothèques, distinct de l'Insinuateur, et que dans les autres villes chefs-lieux de province, l'Insinuateur cumulera les fonctions de Conservateur des hypothèques.

M. Louis-Marie Domenget, Inspecteur de l'Insinuation et du Domaine à Chambéry, est nommé Conservateur des hypothèques dans cette ville.

— Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs que Sa Sainteté, dans le Consistoire secret du 27 septembre dernier, a préconisé M. Charles-François de Thiollaz, Vicaire-Général et Prévôt de la Métropole de Chambéry, à l'Evêché d'Annecy.

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

Il sera procédé le samedi, 19 du courant, à onze heures du matin, par devant M. l'Intendant général de la division de Savoie, à l'adjudication, par la voie des enchères publiques, à l'extinction des feux, des travaux à exécuter en construction d'un presbytère dans la commune d'Arbin, près Montmélian, évalués à la somme de 6173 l. 75 c., non compris les charrois, les transports à pied d'œuvre, des pierres, sable, chaux, bois, briques et ardoises, laissés à la charge de la commune. Le délai pour nouveaux rabais de 6.me ou demi-6.me expirera le samedi suivant 26, à midi précis.

Turin, 5 *octobre*. Les cédules des rentes sorties dans le tirage au sort qui a eu lieu le 26 septembre dernier, dont les N.os d'inscription sont les suivans, 5161, 4613, 606, 5671, 530, 5320, 5761, 4701, 5091, 5506, 4506, 487, 134 et 4704, seront payées le 10 du courant, aux termes de l'art. 69 de l'Edit royal du 24 décembre 1819.

Cours des inscriptions, etc.

Du 3 *au* 5 *octobre* 1822 : 86 l., 25 c. ; 86 l., 50 c. ; 87 l.

Gênes, 2 *octobre*. Samedi dernier, le brigantin l'*Hercule* est arrivé ici du Pérou. C'est le premier bâtiment arrivé directement dans la Méditerranée chargé des produits de ces contrées. Il était parti de Guayaquil le 30 juin dernier. Ces utiles entreprises de notre marine et pour des pays aussi éloignés sont l'un des précieux avantages de la liberté dont jouit dans toutes les mers le pavillon de S. M.

— Un brigantin français, parti le 7 septembre, de Calamata en Morée, vient d'arriver dans notre port. Il a confirmé les nouvelles [illegible] relatives aux Grecs.

Rome, 28 *septembre*. Le cardinal Jules Gabrielli, Pro-dataire de S. S., est mort à Albano, le 26 du courant, âgé de 74 ans.

Marseille, 5 *octobre*. Nous avons reçu, par voie de mer, des nouvelles ultérieures de la catastrophe d'Alep. La ville haute a été détruite ; la ville basse a moins souffert. On porte le nombre des victimes à 20 mille ; nombre que quelques lettres disent exagéré. Aucun européen n'a péri, si ce n'est le Consul d'Autriche. Les villes d'Antioche (Antakié) et de Latakieh (Laodicée) doivent avoir beaucoup souffert. Il n'y a aucune trace de volcan dans les environs d'Alep.

Paris, 5 *octobre*. La cour de cassation a rejeté le pourvoi de Berton et de ses complices. S. M. a commué la peine de mort, en faveur de Fradin, à 20 ans d'emprisonnement, et à l'égard de [illegible], à 15 [illegible]

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

An 1822. (N.° 42). VII.e Année

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 18 Octobre

Intérieur.

Chambéry, 17 *octobre*. Par Patentes Royales du 11 du courant, M. le Chevalier Hippolyte d'Alexandry, Sénateur au Sénat de Savoie, est nommé Conseiller d'État honoraire.

Piémont.

Turin, 10 *octobre*. M.gr Bigex, Evêque de Pignerol, a fait, le 3 du courant, la bénédiction des drapeaux destinés par S. M. au Régiment des Dragons de Genevois. Ce prélat, dans un éloquent discours prononcé à ce sujet, a démontré que la véritable valeur et la fidélité sont inséparables des sentimens religieux, et qu'il a saisi l'occasion de retracer les beaux exemples donnés par cette foule de grands princes qui ont illustré l'auguste Maison de Savoie. M. le Comte Maffei, Colonel du Régiment, a adressé à son Corps une courte et belle harangue relative à l'importance de cet acte solennel et du serment de défendre ces honorables enseignes au péril de la vie. Tout le Régiment a répondu avec acclamation par le cri de *Vive le Roi!* La cérémonie a été terminée par un banquet, auquel ont assisté M.gr l'Evêque et tous les Officiers civils et militaires. Des santés ont été portées à l'auguste Famille Royale et au Régiment, et une santé générale a témoigné à M.gr l'Evêque toute l'estime qu'inspirent ses vertus et ses nobles qualités personnelles.

— Le 5 du courant, on a célébré dans cette capitale l'anniversaire des obsèques de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV, de glorieuse mémoire.

— Le 1.er de ce mois sont rentrés à Turin MM. les *Elèves* de l'Académie Royale militaire, de retour de la course militaire qu'ils font chaque année pour leur instruction dans les diverses parties du Piémont. Partout ils ont été accueillis avec distinction, et leur conduite a parfaitement répondu aux soins des dignes maîtres qui dirigent cette noble et intéressante jeunesse.

— M. le Comte Mocenigo, ministre plénipotentiaire de Russie près notre

Cour, est parti le 7 du courant pour Vérone, où était déjà arrivé M. le baron de Humboldt, chargé de préparer les logemens pour S. M. le Roi de Prusse.

— Nous avons parlé dernièrement des produits du *Pérou* arrivés à Gênes. De telles circonstances font ressortir de plus en plus l'importance et les avantages de la réunion du Duché de Gênes aux Etats de S. M., dans l'intérêt commun de ses nouveaux sujets et de ses anciennes provinces. Cette réunion, en fournissant aux Génois des moyens de navigation qui leur manquaient, procure, d'autre part, d'utiles débouchés aux nombreuses productions des anciens Etats; avantages réciproques propres à faire naître et à maintenir les sentimens de concorde et de reconnaissance, qui garantissent la prospérité et la félicité mutuelle et sont des gages pour un heureux avenir.

11 *Octobre*, S. M. a nommé les quatre Préfets des étudians à l'Université de Turin, pour les quartiers désignés dans le Règlement du 23 juillet dernier, et le Préfet des étudians à l'Université de Gênes.

— Le 4 du courant, est arrivé de Vienne en cette capitale, M. le comte de Pralormo, ministre plénipotentiaire de S. M. près la Cour d'Autriche.

Gaz. *Piém.*

— S. M. le Roi de Prusse, qui a passé par la Suisse et le Simplon, est arrivé le 8 à Baveno, d'où il est reparti le lendemain pour Milan. Sa suite est composée de dix voitures.

Cours des Inscr. [illegible] le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% cent, rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1822. *Du 5 au 8 octobre* clos 85 l., 45 c., 86 l., 50 c.; 87 l. *Du* 10 au 12 *octobre* 86 l., 48 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

Il paraît certain que l'ouverture du congrès de Vérone aura lieu le 15 octobre. La clôture en est fixée, dit-on, au 25 novembre.

— Lord Strangford est arrivé de Constantinople à Vienne le 27. Il a apporté la certitude que les affaires d'Orient sont sur le point d'être terminées. — Il se confirme que la peste s'est manifestée à Paramythia et à Janina.

— Des lettres de Russie annoncent que l'ambassadeur d'Angleterre a quitté subitement la capitale de la Perse, à la suite de quelques différends avec le Schah.

— On a étranglé 24 janissaires qui, en quittant la Moldavie, avaient commis de grands excès et incendié plusieurs maisons.

— L'*Observateur Autrichien* fait mention de lettres de Zante, selon lesquelles, lors de l'entrée des Turcs en Morée, Colocotroni, Demetrius Ypsilanti et le Bey de Maina ont formé un triumvirat militaire, et publiant que la Régence avait trahi la patrie, ont fait arrêter 22 membres du gouvernement, au nombre desquels est l'évêque de Patras, se sont emparés de

toutes les colonnes qu'ils ont pu saisir, et que, munis de leur butin, ils cherchent à se maintenir dans les montagnes, ou à capituler le moins désavantageusement qu'ils pourront.

— Le duc de Wellington doit être arrivé à Vienne le 29 septembre.

— On assure que toutes les puissances sont d'accord pour blâmer, dans un manifeste, le caractère que prend la révolution d'*Espagne*, mais qu'elles différeront d'opinion sur les moyens à employer. La cour de Naples et le Saint-Siége doivent reproduire au congrès la demande du rétablissement de l'Ordre de Malte.

— Le Grand-Seigneur, pour réprimer le luxe des musulmans, vient de défendre, par un édit du 8 septembre, l'usage des schals et étoffes de Cachemire et des Indes, etc., et tout musulman doit porter son argenterie à la Monnaie, où il en recevra le prix équivalent.

ANGLETERRE.

Le journal *The Courier* vient de donner un article *remarquable*, qui attirera l'attention de tous les publicistes de l'Europe. On pose en fait que, sans attenter au principe de l'indépendance des nations, il est des cas où les puissances intéressées au maintien de l'ordre social, ont le droit d'intervenir dans les affaires d'une nation dont l'agitation politique menace la société générale. Le congrès, ajoute-t-on, dirigera d'abord, on n'en peut douter, son attention sur la Turquie et l'Espagne. On croit qu'il peut y avoir un moyen terme entre l'autorité de la Turquie et les prétentions des Grecs, et que, par des concessions *réciproques*, il peut y avoir lieu à un arrangement.

— Aucun évêque du Mexique n'a voulu sacrer Iturbide Empereur, alléguant la nécessité d'une autorisation du Pape.

ESPAGNE.

Les nouvelles des frontières d'Espagne donnent les détails d'une affaire qui a eu lieu, le 15 septembre, à Orihuela, entre les royalistes sous les ordres du colonel Arredondo, et le général Espinosa, et dans laquelle l'avantage est demeuré aux premiers.

— Riego est entré le 13 à Grenade.

— Le 25 septembre, la municipalité de Madrid a fait donner à la garnison de Madrid, un banquet patriotique de 9,000 couverts, pour célébrer la journée du 7 juillet dernier.

— L'autorité constitutionnelle ne veut plus accorder de passe-ports à qui que ce soit.

— Le consul d'Autriche à Valence a été arrêté et incarcéré comme convaincu d'être contraire au système constitutionnel.

— D'après le rapport d'un voyageur qui arrive des frontières d'Espagne, l'armée de la foi compte dans la seule Catalogne, quarante mille soldats, bien habillés, armés et équipés.

— Des lettres d'Urgel annoncent que Benabarre a été occupé par les royalistes.

— Il paraît qu'il y a eu de l'agitation dans la ville de Mahon (Minorque).

à l'occasion du débarquement des troupes venant du Mexique, et destinées à faire partie de la garnison de cette ville.

— Cardona est tombée au pouvoir des royalistes.

— Nous apprenons que la ville de Tarragone est occupée par les royalistes. Mina est bloqué dans Lérida. D'autre part, toute la Galice paraît au moment de s'insurger.

— Le Roi va de plus en plus mal.

— Un corps de royalistes est entré à Navalcarnero, à trois lieues de Madrid.

— De grands mouvemens ont lieu dans les environs de Saragosse, et tout semble faire présager une affaire prochaine et générale entre les deux partis.

— Les Cortès ont tenu, le 1er et le 2 octobre, leurs deux premières séances préparatoires pour la vérification des pouvoirs.

— Des lettres d'Alger annoncent que la guerre est définitivement déclarée entre le Dey d'Alger et l'Espagne.

— La fièvre jaune, qui vient d'être apportée de la Havane à Cadix, est déjà dans cinq rues de cette dernière ville; elle avait éclaté deux jours auparavant au port de Ste. Marie.

— Tabuenca, fait prisonnier dans la journée du 28 septembre, est mort de ses blessures.

— Mina, après avoir fait sa jonction avec le général Torrijos, a été attaqué, le 2[illegible] septembre, par le baron d'Eroles, complètement défait et poursuivi jusqu'à Lérida.

— Une troupe de descamisados ayant voulu forcer un domestique du Nonce du Pape à crier *vive la constitution ou la mort!* l'ont poursuivi jusques dans les appartemens du Nonce, où ils l'auraient massacré sans une prompte intervention du commandant et du poste voisin. On attend une plainte sérieuse du Nonce contre cette violation de l'hôtel d'un ambassadeur.

FRANCE.

Paris, 8 octobre. Un violent orage, accompagné de tonnerre et de grêle, a éclaté sur la capitale, le 5 à 5 heures du matin. Le thermomètre était à 20 degrés.

— Des lettres arrivées des Etats-Unis annoncent qu'une partie de la ville de New-Yorck a été la proie des flammes.

— Berton a subi son jugement le 5 à 11 heures du matin. Caffé s'est tué dans sa prison; Saugé et Jaglin ont été renvoyés sous bonne escorte à Thouars pour y être exécutés.

— On dit que M. de Marchangy est nommé avocat-général à la cour de cassation, et M. de Broé, à la cour royale.

— M. de Châteaubriand est parti le 5 pour l'Italie.

— On assure que deux officiers supérieurs ont été arrêtés et conduits à la préfecture de police.

— La cour d'assises de Colmar a condamné à la peine de mort sept accusés contumaces dans la conspiration de Belfort.

10 *Octobre.* Berton a refusé les secours de la religion ; il a crié deux fois sur l'échafaud, *Vive la France, vive la liberté !*

— Un [illegible] extraordinaire vient d'apporter au ministère des affaires étrangères la nouvelle d'une victoire signalée remportée contre Mina par les royalistes.

— On apprend des frontières d'Espagne que, depuis la levée du [illegible], l'émigration des Espagnols augmente d'une manière effrayante.

— Un vol de sept millions et environ 100 mille francs a été fait le 1er septembre dernier, à MM. [illegible] et compagnie, banquiers anglais. Une récompense de 100 mille francs est promise à ceux qui feront découvrir les auteurs de ce vol !

— On mande d'Espagne que la ville de Figuères est tombée au pouvoir des royalistes, et que Quesada a remporté une victoire complète sur les troupes de [illegible].

12 *Octobre.* Jaglin et Sangé ont été exécutés à Thouars le 7 du courant. Le premier a crié *Vive le Roi !* et l'autre, *Vive la république !*

— Une ordonnance royale convoque les Colléges électoraux d'arrondissement pour le 13 novembre, et ceux de département pour le 20.

Banque de France 1652 fr. 50 c., 1650 fr., 1652 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés 93 fr. 10 c. ; 92 fr. 95 c., 93 fr. 10 c.

ITALIE.

On attend à Vérone S. A. I. et R. le prince héréditaire d'Autriche, S. A. R. le prince Léopold de Naples, avec l'Archiduchesse son épouse, et S. A. R. le Duc de Calabre. On croit que S. M. le Roi de Bavière assistera au congrès. [illegible] considérables ont été [illegible] à Venise pour le compte de S. M. l'Empereur de Russie. Tout est en mouvement à Vérone et l'on y fait les plus grands préparatifs.

— Des lettres reçues de la Morée annoncent que les affaires des Grecs vont en empirant, et que dans une seule rencontre près de Napoli de Romanie, ils ont laissé vingt mille des leurs sur le champ de bataille.

— S. M. l'Empereur d'Autriche arrivera le 10 octobre à Inspruck, et le 15 à Vérone. La suite des deux Empereurs est très nombreuse.

VARIÉTÉS.

ÉLÉMENS de GÉOGRAPHIE MODERNE, *à l'usage des Colléges et des Écoles des deux sexes des États de S. M. le Roi de Sardaigne où l'enseignement se pratique en langue française approuvés par le Magistrat de la Réforme des Études* ; Tome second. Sous presse, pour paraître les premiers jours de novembre prochain. A Annecy, chez Alexis Burdet, imprimeur libraire, et se trouvera à Chambéry, chez Puthod, et chez les principaux libraires du Duché.

Le manuscrit du second volume de ces Élémens est tout entier entre les mains de l'imprimeur, et l'impression en est assez avancée pour qu'il puisse paraître à la prochaine rentrée des Classes, ou du moins peu de jours après, de manière à pouvoir être mis entre les mains des élèves dès le commencement de l'année scolastique, en conformité du Calendrier des Colléges.

L'auteur a suivi dans ce second et dernier volume, la même marche qu'il avait adoptée dans le premier, il a resserré, autant que possible, le texte des leçons, en renvoyant comme précédemment, dans les Notes, des détails historiques et descriptifs qui auraient donné trop d'étendue aux Chapitres.

On a vu que le premier volume contient l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, les Pays-Bas, la France, la Suisse, l'Allemagne et le reste des états de l'Autriche qui ne sont pas compris dans la Confédération Germanique.

Le second volume embrasse le reste de l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanique. Voici quel est l'ordre des Sections et des Chapitres.

Le reste de l'Europe comprend les Chapitres 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, qui ont respectivement pour objet la Pologne, le Royaume de Prusse, le Danemarck, les Royaumes de Suède et de Norwège, la Russie d'Europe, la République des sept îles Ioniennes, et la Turquie d'Europe.

L'Asie forme le sujet de la seconde Section, qui est divisée en neuf Chapitres, savoir : la Turquie Asiatique, l'Arabie ; la Perse, la Tartarie indépendante ; la Russie Asiatique, les Régions Centrales, qui comprennent le Thibet, le Boutan, le pays des Kalmouks, la petite Bukharie, le pays des Eleuthes, la Mongolie, la Mantchourie et la Corée, viennent ensuite la Chine, le Japon et l'Inde.

La troisième Section comprend l'Afrique, dont voici les divisions : l'Egypte ; la Barbarie, le Sahara, la Sénégambie, la Guinée, le Soudan, ou la Nigritie ; la Nubie, l'Abyssinie ; le Congo, ou la Guinée méridionale ; la Côte d'Ajan, la Côte de Zanguebar, la Cafrerie, le pays des Hottentots, et les îles d'Afrique, tant orientales qu'occidentales.

L'Amérique, décrite dans la quatrième Section, offre d'abord

les deux grandes divisions d'Amérique septentrionale et d'Amérique méridionale.

La première division, outre la description générale, comprend six autres Chapitres, où sont successivement décrits le Groenland et autres régions boréales, les Côtes Nord-Ouest, la Nouvelle-Bretagne, les Etats-Unis, la Nouvelle-Espagne, et l'Archipel des Antilles.

Dans la seconde division de l'Amérique sont le gouvernement de Caracas, la Nouvelle-Grenade, qui comprend le royaume de Quito, la Guyane, le *Brésil*; le Pérou; le Chili; le gouvernement de Buenos-Ayres, la Patagonie, avec la Terre de feu, et les Iles.

L'Océanique forme le sujet de la cinquième et dernière Section. En réunissant sous le titre de cinquième partie du monde, des terres très-vastes et cette multitude d'îles éparses dans le Grand Océan, les géographes modernes ont fait disparaître des incertitudes et des équivoques dans la manière de classer un grand nombre de ces îles, qui, en effet, ne semblaient appartenir à aucune des anciennes divisions de la Terre et qu'une méthode dès-lors arbitraire pouvait attribuer indifféremment tantôt à une partie du monde, tantôt à l'autre. L'Océanique, selon la circonscription la plus naturelle, comprend la Nouvelle-Hollande, l'île de Van-Diemen, la Nouvelle-Zélande; la Nouvelle-Guinée; les îles de la Sonde, les Moluques, les Philippines, la Polynésie.

Sous le nom de Polynésie sont comprises toutes les îles de la Mer Pacifique qui ne font pas partie des divisions précédentes. La Polynésie est naturellement divisée par l'Equateur en septentrionale et méridionale.

La Polynésie septentrionale embrasse les îles Pelew, les îles de Marie-Anne, ou des Larrons, les Carolines, ou Nouvelles-Philippines; les îles Mulgraves; les îles Sandwich.

La Polynésie méridionale comprend les îles de la Louisiade, l'Archipel de la Nouvelle-Bretagne, les îles Salomon, la Terre du St-Esprit, ou les Nouvelles-Hébrides, la Nouvelle-Calédonie, les îles Fidji, ou du prince Guillaume, les îles des Amis, celles des Navigateurs, l'Archipel de Roggewein, celui de la Société, l'Archipel Dangereux, celui de la Mer Mauvaise, les îles Marquises; enfin l'île de Pâques.

En parcourant cette multitude de régions qu'embrasse la description de la surface entière du globe, l'auteur ne pu, dans les bornes d'un Abrégé élémentaire, réunir tous les détails qui ont passé sous ses yeux : il ne croit pas avoir besoin de

se justifier des omissions inévitables qu'il a dû faire. Mais, dans l'impossibilité de tout dire, il s'est attaché aux points essentiels, et, conformément à ce qu'il avait annoncé dans son Avertissement, il a tâché de caractériser chaque contrée par les détails qui lui sont propres, en traçant rapidement les traits les plus marqués sous les rapports de la situation, de l'aspect topographique, du climat, des productions, du commerce, du gouvernement, de la religion, du physique et du moral des habitans, etc. etc.

Il n'a rien épargné pour procurer aux lecteurs une utile instruction. Il a puisé dans les meilleures sources qu'il a pu avoir à sa disposition; on s'apercevra aisément qu'il a mis à contribution les voyages les plus récens et les documens les plus nouveaux, particulièrement sur les régions encore peu connues. Il a fait usage des notes nombreuses qu'il avait recueillies depuis longtemps de ses lectures en ce genre, et ces divers secours l'ont mis souvent dans le cas de modifier, quelquefois de rectifier certains détails contenus dans les livres élémentaires analogues à celui-ci.

Nous annoncerons ultérieurement la publication du second volume dont il s'agit, aussitôt qu'elle aura lieu.

ANNONCE.

Recueil des Edits, Lettres Patentes, Manifestes et Ordonnances publiés dans le Duché de Savoie dès le 10 septembre 1814, où sont insérés les Réglemens, Instructions et Circulaires concernant le service du Roi et l'Administration de la justice; dixième Volume, in-8.°, à Chambéry, chez Pierre Alleaz, Imprimeur du Roi.

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES, *du* 12 *octobre.*

N.os 88 — 8 — 4 — 43 — 7.

Marchés de Chambéry des 8, 10 *et* 12 *octobre* 18..

		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
		l.	c.		l.	c.
Grains.						
Froment	Prix	14	35	—	17	66
Seigle		9	42	—	12	30
Orge		0	00	—	6	00
Sarrasin		0	00	—	0	00
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1)		10	00	—	6	97
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	29
Viande, idem idem					0	60

(1) Rapport des 3 veissels ... hectolitre: Froment, Seigle, Avoine.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. R. Plattet, rue du Sénat.

An 1822. (N.o 43). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 25 Octobre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 24 octobre. Nous apprenons de Doussard les détails d'une touchante cérémonie qui a eu lieu dans cette commune, le 15 du courant. M. Etienne Bigex, frère aîné de M.gr l'Evêque de Pignerol, Curé de Doussard, a célébré sa seconde Messe, après cinquante cinq ans de prêtrise, assisté de son neveu son vicaire et d'une vingtaine d'ecclésiastiques. Tous les habitans de cette vertueuse paroisse étoient réunis dans l'église deux heures avant la fonction. Après le *Veni Creator*, la Messe a été exécutée en musique par un chœur nombreux, accompagné d'un très bon orchestre. M. André, Curé de Faverges, a prononcé un éloquent discours, digne d'un ancien et savant *Professeur de Théologie*, sur la dignité du Sacerdoce, sur le respect, les égards, l'amour et la reconnoissance que les peuples doivent à leurs Pasteurs. M. le Curé Bigex a prononcé à son tour un autre discours qui a fait couler les larmes de tous les assistans, surtout lorsqu'il a fait la cérémonie de son absoute. Il a exhorté ses paroissiens à la persévérance et remercié ses collaborateurs, en les priant de lui pardonner les peines qu'il pouvoit leur avoir données. Cette pieuse cérémonie a été suivie d'un dîner animé d'une aimable et innocente gaîté, et par des couplets chantés en l'honneur du respectable Curé, par son estimable Vicaire et neveu.

— S. M., par Billet Royal du 17 du courant, a daigné concourir à la dépense nécessaire pour améliorer la route qui conduit aux Eaux thermales de la Perrière en Tarentaise, en accordant pour cet objet, sur le trésor royal, une somme de cinq mille livres.

— Nous apprenons de Chaumont, lieu de naissance de M.gr de Thiollaz, que la nouvelle de sa promotion à l'Evêché d'Annecy y a été célébrée par un *Te Deum* chanté par MM. les Curés de Chaumont, d'Arcine, de Chessenaz et de Savigny, et par M. Chatrousse, Vicaire d'Annecy; des décharges de boîtes, un feu de joie et un feu d'artifice ont manifesté toute la joie dont cette nouvelle avoit rempli les habitans.

Douvaine, 25 octobre. Depuis quelques jours nos nombreux relais de poste sont occupés constamment à conduire les voitures de quantité de per-

ſonnes de distinction qui traversent le Simplon pour se rendre au congrès de Vérone. Nous avons été honorés, ces jours-ci, du passage de LL. AA. RR. les princes Guillaume et Charles de Prusse. Deux jours auparavant nous avons aperçu, accompagné de M. de Marcellus fils, l'illustre auteur du Génie du Christianisme. Chacun se pressait à l'envi pour connaître les traits du courageux défenseur des doctrines monarchiques, dont l'éloquence et le charme du style égalent le constant et bien dévouement à la famille des Bourbons. Un jeune cordier de notre village lui a adressé à son passage des vers qui honorent à la fois les sentimens et le talent de leur jeune auteur.

AVIS.

Il sera procédé, à Turin, devant l'Intendance générale de l'Artillerie, à l'adjudication, pour la fourniture par an et pendant 9 ans, des objets ci-après:

1.er Lot. 8 à 9,000 canons d'armes à feu portatives.

2.me Lot. 6,000 platines de fusil d'infanterie, 1,000 pour mousquets et pistolets.

3.me Lot. 12,000 bois de fusils, en noyer.

Les concurrens pour les deux premiers lots devront présenter, avant le 20 novembre, à ladite Intendance générale, les pièces justificatives de leur capacité et moyens d'exécution.

L'adjudicataire du 1.er lot recevra en avance et moyennant caution solvable une somme de 5,000 l.

Les cahiers des charges sont déposés aux bureaux de l'Intendance de la Division de Savoie, où l'on pourra en prendre connaissance.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

D'après l'autorisation obtenue de M. le Vice-Intendant de la province de Maurienne, il sera procédé, le 3 novembre prochain, à 3 heures après midi, devant le Conseil de la Commune d'Epierre, et dans le local ordinaire de ses séances, à l'adjudication provisoire des travaux urgens en reconstruction du pont en bois sur la rivière d'Arcq, dans le territoire entre Epierre et St. Léger, évalués à la somme 6506 liv. 86 cent., pour devis estimatif, plan et cahier des charges, desquels on pourra prendre connaissance au Bureau du Syndicat de cette Commune, où ils sont déposés. Attendu l'urgence de ces travaux l'adjudication définitive en sera faite au même lieu et à 3 h. de l'après-midi du jeudi 7 du même mois, si personne n'a consigné des offres de moindre au rabais. On n'admettra aucun enchérisseur, s'il ne justifie de sa capacité et de ses moyens d'exécution par certificat en due forme. Epierre, 18 octobre. *Signé*, *Mamy*, *Syndic.*

PIÉMONT.

Turin, 17 *octobre.* S. M., par Billet Royal du 6 septembre dernier, a établi un Collège Royal dans le ci-devant Couvent de St. François de Paule et assigné un revenu pour son entretien, outre 30 places gratuites pour les sujets destinés à étudier la Théologie à l'Université, ou à se livrer à l'enseignement de la Philosophie et des Belles-Lettres dans les provinces

Le Magistrat de la Réforme des Études a statué, à cet égard, un Règlement qui a été approuvé par S. M. Le même Magistrat a donné un nouveau Règlement pour l'École Royale Vétérinaire.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1822.
Du 12 au 15 *octobre* 1822 : 80 l., 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE.

Le Roi de Suède a quitté Stockholm le 27 septembre pour aller à Slotrop, visiter le canal destiné à joindre la Baltique et la mer du nord, en traversant la Suède dans sa plus grande longueur.

— Le duc de Wellington qui, pour se rendre à Vérone, attendait de nouvelles dépêches de Londres, s'est déterminé à quitter Vienne le 6, probablement ensuite d'un entretien avec un courrier que lui auraient dépêché les Souverains. L'Empereur de Russie a donné avant son départ pour Vienne, l'ordre de publier à Varsovie la bulle du Pape contre les Carbonari.

— Selon des lettres de Corfou, du 12 septembre, l'amirauté d'Hydra, informée du départ de la seconde expédition navale partie de Constantinople, pour attaquer la flotte grecque dans la mer Ionienne, a envoyé contre cette expédition les bâtimens qu'elle destinait pour Patras. Les Turcs, engagés dans un canal orageux et plein d'écueils, auraient éprouvé une perte considérable, et les restes de leur escadre auraient été poursuivis jusques dans les eaux de Tenedos, et plus des deux tiers des troupes de débarquement auraient péri. Selon les mêmes nouvelles, le Capitan-Pacha aurait éprouvé plusieurs échecs devant Patras, qu'il aurait abandonné, pour prendre la direction du cap Matapan.

— Le Divan a reçu des nouvelles favorables d'Asie. Il paraît certain que l'armée persane a conquis la plus grande partie de l'Arménie.

ANGLETERRE.

La fièvre jaune continue à faire des progrès sensibles à New-York.

— Les nouvelles de Buenos-Ayres annoncent que le Pérou est toujours disputé entre les Espagnols et le général San Martin.

— Au Brésil, le Prince royal, qui a déclaré que toutes les troupes qui viendraient de Portugal seraient traitées en ennemies, paraît épouser ouvertement la cause du pays. Les lettres de Bahia font pressentir une action prochaine et décisive entre les troupes brésiliennes et les troupes portugaises.

— Le décret du prince régent de Portugal, qui proclame l'indépendance du Brésil, est du 1.er août dernier. Ce décret ordonne des mesures pour repousser par la force et par tous les moyens, les troupes que le Portugal enverrait contre le Brésil. Le Prince a en outre fait publier un manifeste adressé aux Brésiliens, dans lequel il se plaint amèrement de la con-

[illegible]acte des cortès de Lisbonne à l'égard du Brésil, et déclare qu'il ne s'agit point de briser les liens qui unissent les Brésiliens à leurs frères d'Europe, mais de les resserrer sur des bases à l'abri des intrigues d'un parti qui a violé tous les droits légitimes.

— Le *Courrier*, dans un nouvel article sur le congrès, prend, dit-il, sur lui d'affirmer que la Grande-Bretagne ne sera pas appelée à prendre une part offensive dans les affaires d'Espagne.

— On a arrêté à Calais le nommé Bowring, au moment où il s'embarquait pour Douvres, et, en vertu d'un ordre télégraphique, ses papiers ont été envoyés à Paris.

ESPAGNE.

On écrit de Lisbonne que la séance des Cortès du 20 septembre a été très-tumultueuse. Le trouble a été causé par le discours d'un député du Brésil qui menaçait le Portugal d'une invasion étrangère.

— Une immense quantité de personnes quittent Madrid. On s'attend à une crise terrible. On tremble sur le sort des officiers de la garde détenus dans les prisons.

— Torrijos vient d'être nommé commandant-général de la Navarre, en remplacement d'Espinosa.

— Il a passé le 4 octobre, à Bayonne, en toute hâte, un envoyé du Roi de Saxe qui va à Madrid traiter l'importante affaire du retour de la Reine d'Espagne dans sa famille.

— On dit qu'il a été signé entre l'Espagne et le Portugal un traité d'alliance, par lequel la première de ces deux puissances s'engagerait à fournir à l'Espagne 4,000 hommes d'infanterie et 5,000 de cavalerie. Ces troupes ne se battraient que contre les forces étrangères. En cas d'invasion le Portugal fournirait à l'Espagne 40,000 hommes aux mêmes conditions.

— Le journal politique de Toulouse, du 7 octobre, dément les nouvelles de la prise de Figuières, de Tortose, et la victoire du baron d'Eroles sur Mina, ainsi que du blocus de Lérida.

— Le Roi a ouvert la session extraordinaire des Cortès par un discours d'usage, dans lequel il invite l'assemblée à s'occuper du code pénal et du code militaire.

— Le 29 septembre, on a éprouvé à Cadix un tremblement de terre, à 5 heures 56 minutes du matin.

— On écrit de Bayonne qu'il ne cesse d'y arriver des armes et des munitions pour l'armée d'observation. Le matériel de siège doit être de cinq cents voitures.

— On disait, il y a quelques jours, à Madrid, que le gouvernement avait reçu un courrier de France, et que le Conseil d'état s'était réuni aussitôt par ordre du Roi. On prétend qu'il était question de modifications *exigées* par la Sainte Alliance.

— Espinosa, à la tête de 1800 hommes, a été battu au Carrascal par l'armée royale de Biscaye.

— Mille hommes de troupes constitutionnelles qui se trouvaient à Bilbao ont reçu l'ordre de s'embarquer précipitamment pour la Galice, où l'insurrection fait de grands progrès.

— O'Donnell est définitivement nommé général en chef des royalistes dans les provinces du nord.

— Les forces des royalistes et des constitutionnels se concentrent sur tous les points, et l'on s'attend à d'importans et prochains résultats.

FRANCE.

Paris, 17 *octobre*. On écrit de Bayonne, le 12 octobre, que, depuis peu on y a reçu 45,000 fusils. On a passé un marché dans les communes environnantes, de 40 à 50,000 piquets pour établir des tentes.

— La douane de Sierk (*Moselle*) a saisi douze lames de poignards d'une forme semblable à celle des poignards des chevaliers de la liberté. Elles étaient expédiées de Solingen à un commissionnaire de Metz.

— Les attentats des *piqueurs* viennent de se renouveler à Paris. Dans la soirée de lundi dernier, trois jeunes personnes ont été blessées entre cinq heures et six heures et demie du soir.

— L'Echo du midi, journal favorable aux royalistes d'Espagne, donne la nouvelle suivante : « Le 3 et le 4, entre Olot et Besalu, a eu lieu, entre les royalistes commandés par le baron d'Eroles, et les constitutionnels commandés par Mina et Milans, une affaire dans laquelle ces derniers ont été défaits, et se sont retirés vers Gironne. Milans a eu la cuisse cassée et a été conduit à la Seu. »

— Depuis 1815, il a été bâti à Marseille sept cent vingt maisons nouvelles.

18 *Octobre*. On apprend de Lisbonne, 2 octobre, que le 1er de ce mois le Roi de Portugal a juré solennellement, au sein des Cortès, sur l'Évangile, de garder et de faire observer la constitution.

— Il est parti hier du ministère des affaires étrangères un courrier extraordinaire pour Vérone.

— Il résulte de l'affirmation expresse de M. Lambert, Vicaire-général de Poitiers, que le général Berton s'est confessé deux fois à cet ecclésiastique, dont il n'a jamais refusé le ministère, et qu'il n'a point tenu les propos qu'on lui avait attribués à ce sujet.

— On annonce comme positive, une grande défaite essuyée par Mina.

Banque de France 1655 fr.

Cinq pour cent consolidés 93 fr. 90 c.; 93 fr. 85 c.

ITALIE.

Par l'effet de la grande sécheresse de cette année, l'île d'Ustica, éloignée de Palerme de 50 milles, se trouvait entièrement privée d'eau. Le gouvernement est venu au secours de cette île et l'a sauvée du grave danger auquel elle était exposée sous ce rapport.

— LL. AA. II. et RR. le grand-duc et la grand-duchesse de Florence sont partis le 10 octobre pour Vérone.

— Les nouvelles d'Orient paraissent redevenir favorables aux Grecs. Selon ces nouvelles, l'armée turque de la Morée aurait été entièrement dispersée; deux Pachas auraient été pris avec douze cents chevaux ou mulets chargés de bagages. On ajoute que les Turcs bloqués à Corinthe par Ulysses, n'ont aucune communication avec Chourchid Pacha; que les Grecs ont trouvé 15 mille fusils à Napoli de Romanie, et qu'en Thessalie même, ils ont repris l'offensive. Le Capitan-Pacha est, dit-on, mort de la peste.

— S. M. le Roi de Prusse, arrivé à Milan le 9 du courant, est reparti le 14 pour Vérone, par la route de Bergame et de Brescia.

— Le 13 octobre on désespérait à Venise de la vie du Marquis Canova, qui était à l'extrémité. La perte de ce grand et [illegible] excite des regrets universels.

— Le 3 du courant, sont arrivés à Salzbourg l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche, l'archiduc [illegible] avec son [illegible] et la Duchesse de Wurtemberg. Parmi les personnages qui s'y trouvaient et qui se rendent à Vérone, on remarquait le Comte [illegible], le Comte de [illegible], M. de Gentz, le Comte de Trautmansdorf, le Baron de Lebzeltern, les Comtes de Nesselrode, Pozzo di Borgo, de [illegible], de [illegible], etc.

— Au 14 étaient arrivés à Vérone, le prince de [illegible], les comtes de [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], de Gabriac, d'Apponyi, le duc de Wellington, le prince de Hardenberg, M. de Tatischeff, le comte de [illegible], le prince de [illegible], le duc de [illegible], le comte de [illegible], M. [illegible], etc. La réunion qui se prépare des premiers membres de tous les cabinets de l'Europe et de tous les personnages les plus distingués dans la diplomatie, annonce toute l'importance des délibérations qui vont s'ouvrir à Vérone.

— On a [illegible] de le voyage de S. M. le Roi de Naples pour Vérone.

— Il paraît hors de doute que la forteresse de Suli s'est rendue par capitulation le 12 septembre, aux Turcs, qui se trouvent ainsi en possession de l'une des clés de l'Épire. Le 18 du même mois, ils étaient encore maîtres de Corinthe.

VARIÉTÉS.

Du venin des Abeilles.

(*Article communiqué.*)

Le funeste événement qui a causé la mort de l'ecclésiastique dont il est fait mention dans le N.° 40 de ce journal, n'est pas le seul exemple d'accidens de ce genre. Le dard des abeilles insinue dans les chairs un poison très-actif, et lorsque les blessures ont été multipliées, elles sont suivies de la mort, ce qui a eu lieu maintes fois chez différens animaux domestiques.

Cette fâcheuse circonstance me conduit à signaler le moyen que je crois le plus puissant contre les piqûres de cet insecte. Une longue expérience comparée avec toutes les recettes connues, m'a suffisamment convaincu de l'avantage de celle que je

proposé. Ce moyen consiste à plonger dans l'eau la plus fraîche possible, la partie blessée, ce qui procure déjà un soulagement notable à la vive douleur qui accompagne la blessure. Si l'on porte l'immersion, la chute de la même eau sur la partie affectée, la diminution de la douleur sera encore plus sensible. Il ne s'agit plus que d'arracher le dard; quoique le mouvement dont est doué cet organe soit déjà ralenti par l'action de l'eau froide, il contient encore du venin. Le dard sera donc arraché, ensuite on pressera légèrement la peau en divers sens, de manière à faire sortir la partie de venin qui a pénétré dans son tissu. Par ce procédé, on fait cesser entièrement la douleur, on prévient toute enflure, il ne reste même à la place de la blessure qu'une très petite tache rouge, souvent imperceptible, qui ne tarde pas à disparaître. Pour secourir l'animal qui aura été blessé par un certain nombre d'abeilles, il faut avoir un linge ou couverture, que l'on jettera sur lui après l'avoir trempé dans l'eau, ensuite l'arroser abondamment, ce qui suffit pour le calmer, et faciliter l'extraction des dards.

Je laisse aux experts à démontrer la cause du bon effet du procédé que j'aime à signaler; c'est à eux à nous apprendre comment l'action de la fraîcheur appliquée aux tissus où se répand le venin, en atténue l'activité; si le fluide agit aussi comme délayant le venin, qui paraît être un acide particulier qui, comme tel, se répand rapidement dans l'eau. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il est vrai que si l'on substitue de l'eau échauffée à la fraîche, on obtiendra un effet tout opposé. D'ailleurs chacun sait que tout principe vénéneux chez les insectes, et surtout chez l'abeille, a plus ou moins de force en raison de la chaleur de l'air.

Le malheureux événement qui a eu lieu aux Contamines avertit tout cultivateur d'abeilles à faire les dispositions nécessaires pour préserver ses ruches d'être choquées par aucun animal domestique, et surtout les jeunes chevaux, dont les pétulantes allures peuvent avoir les conséquences les plus fâcheuses. Une barre fixée solidement sur de forts piquets, à quelques pieds en avant du rucher, est une chose indispensable, lorsqu'il est exposé à être abordé par l'un de ces animaux.

Personne n'ignore que la fumée procure aux abeilles une sorte d'étourdissement qui atténue leur activité, et rend leurs piqûres moins sensibles. La fumée les écarte sûrement et préserve toujours ceux qui l'emploient pour approcher impunément des ruches. L'action de la fumée est telle, qu'introduite en petite quantité dans l'intérieur d'une ruche, elle force les mouches à sortir de leur domicile, au point même de l'évacuer complètement, pourvu que la fumigation toujours très modérée se prolonge pendant environ un demi quart d'heure. Si l'on introduit tout à coup une fumée fort épaisse, les abeilles en sont alors tellement affec-

tées, qu'elles restent comme asphyxiées entre les gâteaux, de manière qu'il n'est pas possible d'y toucher sans leur nuire.

Il est des personnes dont la présence irrite singulièrement les abeilles. J'en ai vu un exemple remarquable. M ***, placé à mon côté, à dix ou douze pas de distance de deux grosses ruches établies dans une forêt, fut bientôt entouré d'abeilles qui le menaçaient : leur nombre allant toujours croissant, il fut aussitôt obligé de se jeter dans une épaisse feuillée voisine, et de s'éloigner au plutôt. On ne saurait attribuer qu'à la nature des émanations produites par telle ou telle autre personne, et dont la qualité ne saurait échapper au sens exquis dont elles sont douées pour découvrir, même à de très-grandes distances, le miel et les autres substances qu'elles emploient dans leurs travaux. Au reste ces émanations qui peuvent inquiéter nos mouches ne se rencontrent que dans un très petit nombre de personnes. Il est probable que quelque fait analogue à celui que je viens de citer, aura donné lieu à de certaines conjectures ridicules que l'on s'abstient de signaler ici. L'usage même des parfums est encore influent pour exciter leur colère, ainsi que le rapporte Réaumur. Enfin il était dans l'ordre établi pour l'existence de cet utile insecte, qu'il fût muni de moyens convenables pour défendre ses magasins, dont tant d'animaux sont friands. Sans le dard empoisonné dont il est pourvu, l'espèce aurait été dès long-temps anéantie. G. C. de L.

AVIS.

On trouve maintenant chez le libraire Puthod, le *Mémoire sur les Abeilles* par M. [illegible]. La première édition de cet ouvrage a été si rapidement enlevée, que l'on a été forcé d'attendre la seconde, qui vient de paraître à Lyon.

LOGOGRIPHE.

J'habite sur terre et sur mer,
Et je m'élève dans les airs.
Je suis un fils de la nature,
Dont l'art à l'infini peut changer la figure.
Des deux [illegible], l'un en [illegible] est même.
Aux lois de l'harmonie un troisième est soumis.
Un quatrième enfin, célèbre dans la Bible,
Sous un habit grossier perdit sa femme aimable.

Le mot de la dernière *Charade* est *Porte-Croix*.

Errata du N° 42.

Page 398, ligne 3, *Cardone* lisez *Cardona*.

Mercuriale de Chambéry des 15, 17 et 19 octobre 1822.

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bleds	f.	c.		f.	c.
Froment, *Prix*	13	93	—	17	15
Seigle	8	50	—	11	11
Orge	0	00	—	0	00
Sarrasin	4	85	—	6	34
Maïs	0	00	—	0	00
Avoine (1)	9	50	—	6	13
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	28
Viande, *idem*, *idem*				0	60

(1) Rapport des 3 veissels à l'hectolitre. Froment, Seigle, Avoine [illegible]

AN 1822. (N° 44). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 1.er Novembre

INTÉRIEUR.

Chambéry, 31 octobre. S. M. toujours empressée de seconder les vœux de la ville d'Aix-les-Bains, pour procurer aux étrangers qui fréquentent ses eaux thermales, tous les avantages et agrémens qu'ils peuvent désirer, a daigné, par Billet Royal du 22 du courant, approuver le projet qui lui a été soumis pour l'agrandissement et la rectification de ses rues et places.

AVIS

Il sera procédé, devant M. l'Intendant général de la Division de Savoie, à Chambéry, le 14 novembre prochain, à 9 heures du matin, aux enchères, pour l'adjudication du transport, pendant 3 ans, dès le magasin principal de Chambéry, des tabacs pour l'approvisionnement des entrepôts existans dans les provinces de Genevois, Faucigny, Chablais, Carouge, Haute-Savoie et Tarentaise, et au rabais des prix indiqués au cahier des charges, dont on pourra prendre connaissance au bureau de l'Intendance générale.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le [illegible] octobre. En langue italienne, un Manifeste du Magistrat de la Réforme des Études (du 3 octobre 1822), qui publie *des dispositions souveraines concernant la Faculté des sciences et des lettres de l'Université Royale des études, ainsi que les examens des aspirans à l'exercice de la profession de Mesureur ou d'Agrimenseur.*

Pub. le 26 octobre. Édit (du 27 septembre 1822) par lequel S. M. *supprime les Conseils de Justice, le Tribunal de seconde instance de Gênes, et les Judicatures-majes, crée des Tribunaux de Judicature-maje dans chaque Province; abolit les droits de régale, d'épices, de rapport et autres accordés par les tarifs en vigueur aux Magistrats, Tribunaux et Juges ecclésiastiques, et fixe le traitement des Magistrats et des autres Fonctionnaires de l'ordre judiciaire.*

ERRATUM dans *l'Édit Royal sur les Hypothèques du 16 juillet 1822.*
Art. 71, à la fin de la 6.e ligne, et au commencement de la 7.e, au lieu *de la date de celle-ci*, lire *de la date de la transcription.*

PIÉMONT.

Turin, 24 octobre. Le 21 du courant est arrivé en cette Capitale S.

Exc. M. le duc de Blacas, pair de France, ambassadeur de S. M. T. C. près le Saint-Siége, S. Exc. est partie le lendemain pour Paris.

— Des nouvelles d'Alep, du 7 septembre, arrivées à Gênes, annoncent que de nouvelles secousses continuent d'agiter la terre dans cette ville.

16 Octobre. La Cour a quitté Stupinis le 14 de courant, et est revenue dans cette capitale. S. M. le Roi Victor-Emmanuel est retourné à Moncalieri.

Cours des Inscriptions au Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. 100, toutes radiations, à dater du 1er octobre 1822. *Du* 19 *au* 23 *octobre* 1822, 87 l. *Du* 24 *au* 26 *octobre*, 87 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Plusieurs journaux débitent des conjectures sur les futures délibérations du congrès. Les plus sages sont ceux qui, en attendant quelques données positives, et pour ne pas rester court, nous apprennent avec beaucoup de détails quels sont les hôtels et les rues de Vérone où logeront les Souverains et les principaux personnages diplomatiques qui les accompagnent.

— Selon une lettre de Raguse, les Turcs auraient été forcés de livrer la citadelle de Corinthe aux Grecs commandés par Colocotroni.

— Les journaux publient la note de lord Strangford, du 4 août dernier, adressée au Reis-Effendi, relativement aux sommes considérables dues à des négocians britanniques, par les Grecs expatriés, à l'effet d'obtenir la rentrée de ceux qui n'ont fui que par peur ou pour échapper aux troubles de leur pays.

ANGLETERRE.

Le 15 octobre, on a éprouvé à Margate un ouragan des plus violens, qui a jeté plusieurs bâtimens à la côte et fait périr quelques personnes.

— On apprend de la Havane qu'il s'est formé, au Mexique, un parti redoutable contre l'Empereur Iturbide. Le chef de ce parti, nommé Guadeloupe Victoria, a déjà gagné une bataille sur les troupes d'Augustin Ier.

— Un contrat de vente grec, dressé dans la Thébaïde, dans la 4e année du règne de Cléopâtre et de son fils Ptolémée Soter II (le 25 juillet de l'an 113 avant J. C.) et enregistré le 28 du même mois suivant (12 septembre), a été apporté en Europe par un voyageur nommé Casati, et acheté pour la bibliothèque du Roi de France. On regarde cette pièce comme le plus ancien manuscrit connu. On a publié un semblable contrat de la 105e année avant J. C.

— Un épouvantable ouragan a désolé le Cap-de-Bonne-*Espérance* sur la fin de juillet. La Colonie réclame des secours de la mère patrie.

ESPAGNE.

Le 9 octobre, Mina était à Calaf avec six mille hommes; il attendait deux renforts qui devaient porter ses troupes à douze mille hommes, avec lesquels il se proposait d'attaquer la Seu d'Urgel. Le baron d'Eroles couvrait cette place et observait tous les mouvemens de Mina.

— On dit que Mérino a reparu dans les montagnes de Soria.

— Dans la séance des Cortès, du 8, les Ministres ont montré à découvert l'abîme sur lequel se trouve la malheureuse Espagne. Le Ministre de la guerre a réclamé une augmentation de 37,926 hommes et de 7,639 chevaux, tandis que immédiatement après, le Ministre des finances a annoncé un déficit de 350 millions sur la dernière année, et a demandé, outre les 665 millions déjà décrétés, un subside de 784 millions, et pour ce, une émission d'inscriptions pour 65 millions de réaux de rentes, répondant à un capital effrayant d'un milliard 300 millions de réaux.

— La Régence d'Urgel a rendu un décret qui annulle la sentence d'exil prononcée par le gouvernement de Madrid contre le Général des Capucins.

— Mina a échoué dans une attaque contre Romanillos, et le général Zarco del Valle a été forcé de se replier devant le baron d'Eroles.

FRANCE.

Paris, 20 *octobre*. Une somme de trois cent mille francs est consacrée à l'établissement d'une ligne télégraphique de Paris à Bayonne, par Bordeaux.

— S. Exc. le grand maître de l'Université a suspendu le cours d'histoire moderne professé par M. Guizot, dans la faculté des lettres de Paris.

— M. le bailli de Busca, lieutenant du magistère de l'Ordre de Malte, écrit de Catane, 19 septembre, qu'il se rend à Vérone pour solliciter au congrès le rétablissement de l'Ordre.

— M. le baron d'Haussez, préfet de l'Isère, vient d'être autorisé par S. M. à porter la décoration de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, que S. M. le Roi de Sardaigne a daigné lui accorder, en reconnaissance des services qu'il a rendus à la cause royale pendant les troubles qui ont agité le Piémont en 1821.

24 *Octobre*. Le 21 du courant, il est arrivé chez M. le ministre d'Espagne, un courrier extraordinaire de Madrid.

— Le *Moniteur* annonce que les poignards saisis au bureau des douanes de Sierck, offrent des emblêmes effrayans: on y voit un sceptre renversé, un autre brisé, une urne, une épée, une horloge de sable, une faulx, une béquille, un masque, un [illegible] et des instrumens de supplice.

— Un orage affreux, accompagné de grêlons d'une grosseur extraordinaire, a dévasté un grand nombre de communes de la Côte-d'Or, le 4 du courant.

25 *Octobre*. Un commissaire de police a saisi chez un libraire, 4,000 exemplaires de la 4.e édition de l'*Abrégé de l'origine de tous les Cultes* de Dupuis.

— Un courrier extraordinaire parti de Vérone, le 19, après avoir remis des dépêches à Paris, à l'ambassade d'Angleterre, est parti sur-le-champ pour Londres.

Banque de France 1652 fr., 50 c., 1645 fr.

Cinq pour cent consolidés 93 fr., 60 c.; 93 fr., 55 c.

ITALIE.

Il se confirme que les Turcs ont abandonné la Morée, moins par suite

Il semblait, que pour cause de manque absolu de vivres, les Grecs ayant détruit tout ce qu'ils n'ont pu emporter dans les montagnes, et les Turcs s'étant jetés avec précipitation dans la presqu'île sans avoir pourvu aux provisions nécessaires.

— Le célèbre Canova est mort à Venise, le 13 octobre.

— S. M. le Roi de Naples doit passer à Rome le 25 octobre, en se rendant à Vérone. Le cardinal Spina et Mgr Mazio devanceront S. M.

— Les vendanges ont été peu abondantes dans la basse Italie; elles ne sont pas arrivées à la moitié de l'année dernière.

— Le 17 octobre, la foudre a détruit, à Venise, la coupole de l'église de St Pietro di Castello.

— S. A. R. le duc de Modène est arrivé à Vérone le 13 octobre, ainsi que S. M. l'archiduchesse duchesse de Parme. Presque tous les ministres des puissances se trouvaient déjà réunis dans cette ville. S. M. l'Empereur d'Autriche y est arrivé le 15, à une heure après-midi, et le Roi de Prusse à deux heures. Le lendemain 16, est arrivé S. M. l'Empereur de Russie, au-devant duquel l'Empereur d'Autriche était allé à trois milles hors de la ville. L'entrée des deux monarques a été faite au bruit de l'artillerie, au son de toutes les cloches et au milieu d'une foule immense.

— La peste, qui s'est déclarée dans l'île de Candie, y cause de grands ravages.

— Selon une nouvelle que l'on désire voir démentie, toute la population grecque de l'île de Chypre aurait été massacrée, sans qu'il y ait eu aucune insurrection qui ait pu donner lieu à cet événement.

— M. le chevalier d'Italinsky, ministre de Russie près le Saint-Siége, est parti de Rome le 17 octobre, pour se rendre à Vérone.

VARIETES.

MEMORIA *sopra un antico Monumento*, etc.; c'est à dire : MÉMOIRE *sur un ancien Monument existant dans l'église cathédrale de la Cité d'Aoste, attribué au Comte Thomas de Savoie*, par S. Exc. M. le Comte Galeani Napione di Cocconato.

Lorsque dernièrement nous avons rendu compte du Tome XXV des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Turin, nous avons annoncé que nous nous occuperions spécialement du Mémoire qui fait le sujet de cet article, c'est avec un intérêt qui sera partagé par tous nos lecteurs, que nous allons tâcher d'accomplir notre promesse. Cet intérêt est garanti à la fois par le sujet du Mémoire et par le nom de son auteur.

S. Exc. M. le Comte Napion, dans ses Observations sur quel-

ques monnaies du Piémont (1), avoit manifeſté le déſir que le deſſin donné par Guichenon, du Tombeau exiſtant dans la Cathédrale d'Aoſte, et que cet hiſtorien attribue à Thomas de Savoie, fût confronté ſcrupuleuſement avec le Monument même, afin que l'on pût juger du degré de fidélité de ce deſſin. Le ſavant auteur du Mémoire dont nous nous occupons déclare que ſes vœux ont été pleinement ſatisfaits par le deſſin de ce Tombeau relevé par M. le Comte de Loche, Major Général, pendant qu'il habitait à la Cité d'Aoſte, en qualité de Commandant de ce Duché. S. Exc. M. le Comte Napion, paie en même temps et à pluſieurs repriſes, un juſte tribut d'éloges aux obſervations judicieuſes et à la critique éclairée dont M. de Loche a accompagné ſon deſſin.

A l'inſpection de cette fidèle copie, qui démontre l'inexactitude du deſſin de Guichenon, M. le Comte Napion, par un mouvement qui lui fait honneur, et en homme qui ne cherche que la vérité, a renoncé franchement aux conjectures qu'il avait ſu tirer touchant le perſonnage repréſenté ſur ce Monument, dans la ſuppoſition de la fidélité du deſſin donné par l'hiſtorien de la Maiſon de Savoie.

Les bornes d'un article ne nous permettant pas d'entrer dans une analyſe complète du Mémoire de M. le Comte Napion, nous nous contenterons d'en indiquer les principaux réſultats.

Sur la face antérieure du ſocle du Tombeau, étaient trois écuſſons dont les emblêmes ſont tellement effacés, qu'il n'eſt plus poſſible de les diſtinguer. Selon le dire de Guichenon, appuyé du témoignage de pluſieurs perſonnes, l'écuſſon du milieu portait une Croix, et ſur les deux latéraux était une aigle ſemblable à celle que l'on voit ſur la cotte d'armes et ſur l'écuſſon du guerrier couché ſur la tombe. Ce guerrier eſt armé de toutes pièces. A ſes pieds eſt un animal portant un collier ſur lequel on lit la fameuſe deviſe FERT. Les pieds du perſonnage ſont appuyés contre un marche-pied, que Guichenon a pris fauſſement pour un croiſſant, différence très-importante, qui rend inutile, comme l'obſerve très-bien l'Auteur du Mémoire, toute recherche relative à cet emblême imaginaire.

L'animal que l'on voit aux pieds du perſonnage eſt d'une forme

(1) *Oſſervazioni ec. M. dell' Accad.* Vol. XXI, cap. VI, Monete di Savoja col motto FERT.

tellement incertaine, qu'on ne sait, dit avec raison M. le Comte de Loche, si l'artiste a voulu représenter un lion ou un chien dogue. Au collier que porte cet animal est suspendu un médaillon qui présente l'ancienne Croix de Savoie entourée de lacs, avec le mot *fert* dont les lettres en relief sont de l'ordre gothico-lombard. Les remarques nombreuses et détaillées de M. le Comte de Loche sur toutes les parties de ce Monument, sur le costume et chacune des armes du guerrier, le conduisent à conclure que l'exécution du tombeau est de beaucoup postérieure au temps où a vécu le Comte Thomas, et il croit devoir la rapporter à celui du Comte Amédée VI, fondateur de l'ordre du Collier.

On sait à combien de conjectures diverses a donné lieu la devise *fert* de cet Ordre. S. Exc. M. le Comte Napion est porté à croire que ce mot était relatif à la chasse et signifiait un *bon augure*. Outre les raisons qu'il en donne, la forme équivoque de l'animal placé sur le Monument d'Aoste, qui peut être pris pour un chien, semble favoriser son opinion.

M. le Comte de Loche croit que le mot *fert* est antérieur de plus d'un siècle à l'institution de l'Ordre du Collier. Il s'appuie à cet égard sur la Charte octroyée à la Ville de Chambéry par le Comte Thomas, l'an 1232, laquelle finit par ces mots : *Et data scripta, et subscripta et tradita* FERT. Là dessus M. le Comte Napion dit qu'ayant examiné et fait examiner la copie fidèle de ce document, par des hommes versés dans la paléographie, ils ont tous reconnu dans les derniers mots de ce diplôme ceux dont les Notaires de ce temps avaient coutume de se servir dans les actes publics *tradita* FELICITER ; ce qui se lit clairement, ajoute-t-il, dans un autre diplôme du même Prince, qui est terminé de la même manière.

M. le Comte Napion mettant hors de doute le sentiment de M. de Loche, que le Monument d'Aoste peut être rapporté au règne du Comte Amédée VI, observe avec fondement qu'on ne doit point en conclure que ce Tombeau ne put être attribué au Comte Thomas, mort long temps auparavant. Aussi M. le Comte de Loche, s'appuyant sur l'opinion commune que le Comte Thomas a été enseveli à la Cité d'Aoste, où son fils le Prince Pierre commandait alors ; sur la tradition existante dans cette ville, d'une espèce de culte envers le Monument dont il s'agit ; sur le soin particulier que les habitans ont pris de le soustraire aux mains sacriléges des Vandales modernes ; sur la forme des habits mili-

tires du personnage, sur les emblêmes et insignes que présente ce Tombeau, et sur le style du travail, M. le Comte de Loche, disons-nous, avait d'abord incliné à penser que ce Monument, construit en cuivre, ou plutôt en [illegible], deux siècles après la mort du Comte Thomas, pouvait être l'ouvrage d'un sculpteur qui aurait revêtu un Prince mort antérieurement, du costume et des armes en usage au tems où vivait l'artiste, et que ce Monument pouvait être considéré comme une restauration du Tombeau du Comte Thomas, mais il n'a pas tardé à l'attribuer à quelque personnage illustre de la Maison de Vienne, dont les armoiries, que l'on voit à Dijon, sont les mêmes que celles du Monument d'Aoste, ce qui revient, comme on va le voir, à l'opinion de M. le Comte Napion.

En regardant la première conjecture comme plausible et ingénieuse, M. le Comte Napion demande toutefois comment un sculpteur du tems d'Amédée VI, instituteur de l'Ordre du Collier, aurait eu la pensée de placer l'insigne de cet Ordre auprès de la statue d'un Prince mort long-temps auparavant. L'auteur du Mémoire ajoute ici quelques autres considérations qu'il serait trop long d'exposer dans cet article.

M. le Comte Napion croit donc que ce Tombeau n'est pas celui du Comte Thomas, mais plutôt de quelqu'un des premiers Chevaliers de l'Ordre du Collier, tel que Jean de Vienne, seigneur de Rollans, Amiral de France, l'un des premiers Chevaliers, selon Capré, qui portait pour armes une Aigle d'or sur un champ de gueule.

Quant à cette Aigle sculptée sur les écus du Tombeau et sur la poitrine du guerrier, M. le Comte Napion demande si l'artiste qui n'a pas su donner une forme déterminée au quadrupède placé aux pieds du personnage, n'aurait pas pu mettre la même incertitude dans la forme de l'oiseau dont il s'agit, et nous laisser dans le doute s'il a voulu figurer un Aigle ou un *Cygne noir*. Or la Compagnie du *Cygne Noir* a été instituée par le Comte Amédée, en 1350, avant l'Ordre du Collier. Le Cygne Noir, ainsi que l'Aigle à deux têtes, regardé comme un être imaginaire, servait d'emblême pour exprimer les rares qualités des Chevaliers admis à porter l'un ou l'autre. D'où l'auteur conclut que le guerrier de la Cité d'Aoste pourrait avoir été l'un des Chevaliers de la Compagnie du Cygne Noir.

Enfin, M. le Comte Napion fait observer que, selon l'asser-

tion positive de Louis Della-Chiesa, le Comte Thomas a été enseveli, non à la Cité d'Aoste, mais dans l'Abbaye de Saint-Michel de la Cluse, près d'Avigliana, ce qu'il regarde comme confirmé par des Mémoires manuscrits qu'il possède. A quoi il ajoute qu'il existe en effet dans l'Abbaye de S. Michel le tombeau d'un Prince de la Maison de Savoie, quoique dépourvu d'inscription, outre plusieurs autres monumens qui lui paraissent mériter d'être examinés avec soin et soumis aux recherches critiques de quelque homme versé dans la connaissance des antiquités du moyen âge.

Ainsi se trouve réalisée, par les recherches des deux Antiquaires qui se sont occupés du Monument dont il s'agit, l'espérance que nous avions manifestée à ce sujet dans l'Article que nous avons donné sur le Comte Thomas, dans l'un des Numéros de ce Journal.

AVIS

J. Duverney, [illegible] à Annecy, prévient les amateurs qu'il vient de découvrir un moyen pour faire venir des [illegible], pommes et pêches sans noyaux ; il offre de se rendre chez les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, pour le secret de [illegible], moyennant salaire. Il connaît aussi le moyen de faire changer les hortensias rouges en bleu de ciel. On est prié d'affranchir les lettres.

ENIGME.

Les hôtes passagers que je loge et rassemble
Sont souvent tout surpris de se trouver ensemble.
Mon[illegible] sans étonnement je voyage avec eux ;
Peu m'importent les gens, et les tems et les lieux
Tant qu'ils sont avec moi, si quelqu'un nous les presse
Je puis de leur progrès accélérer la vitesse.
Si, le soir, avec eux [illegible] me [illegible],
Le même [illegible] jamais ne [illegible] reçoit

Le mot du dernier *Logogriphe* est *bois*, où l'on trouve *bis*, *bos* (bœuf) *os* et *lo*.

Marché de Chambéry des 22, 24 et 26 octobre 1822.

		Le Vaisseau.			L'Hectolitre.	
Bled		f.	c.		f.	c.
Froment,	Poids	14	23	—	17	51
Seigle		0	00	—	0	00
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		4	50	—	3	89
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1)		10	50	—	7	32
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	29
Viande, idem idem					0	60

(1) Rapport des 3 mesures [illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. H. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1822. (N.° 45). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 8 Novembre

INTÉRIEUR.

OCTOBRE 1822.

Moyennes des trois Dixaines du mois.

BAROMÈTRE à 0.°	Millim.	Pou.	Lig.		THERMOMÈTRE.	Centigrade.	de Réaumur.
Du 1.er au 10	738.10	27	3	2	Du 1.er au 10	+ 16°4	+ 14. 8
Du 11 au 20	735.62	27	2	2	Du 11 au 20	+ 12°5	+ 11. 3
Du 21 au 31	735.09	27	1	9	Du 21 au 31	+ 11°4	+ 10. 3
Max. le 21	745.30	27	6	3	*Max.* le 5	+ 25°4	+ 20. 0
Minim. le 27	725.50	26	9	3	*Min.* le 27	+ 5°6	+ 4. 5

Moyenne de 2,848 observations du Baromètre, faites du 1 er novembre 1821 au 31 octobre 1822 : 739.32, ou 27 pouces 3 lignes 8 dixièmes.

N. B. Pour satisfaire aux désirs qui nous ont été manifestés, nous donnerons à l'avenir, comme on le voit dans le tableau ci-dessus, les hauteurs du baromètre exprimées à la fois en *millimètres* et en *pouces*, *lignes* et *dixièmes de ligne*, et celles du thermomètre, en divisions *centigrades* et en degrés de *Réaumur*.

— S. M., satisfaite des bons services de M. le Comte Martin de Montu, Capitaine au Corps des Carabiniers Royaux, Commandant la Compagnie de Chambéry, notamment lors des derniers malheureux événemens de Gênes (voyez l'art. Turin), époque à laquelle il se trouvait de station à Gênes, vient de le décorer de la Croix des SS. Maurice et Lazare.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Il sera procédé, le jeudi 14 du courant, à onze heures du matin, à Chambéry, devant M. l'Intendant général de la division de Savoie, aux enchères pour l'adjudication de travaux en maçonnerie, charpente, etc., à exécuter au bâtiment du haras royal à Annecy, évalués à 2226 l. 76 c.

AUTRE AVIS.

Le public est prévenu que le 29 novembre courant, à onze heures du matin, il sera procédé, au bureau de la Vice-Intendance de la province de Maurienne, à l'adjudication par voie de soumissions cachetées, des travaux de construction en charpente du pont d'Hermillon, sur la rivière d'Arc, évalués 71,922 l. 57 c. Les soumissions seront reçues au secrétariat de la Vice-Intendance, jusqu'au 27 même mois, à cinq heures après midi-

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES

Pub.é le 2 novembre MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes* (du 26 octobre 1822) *portant notification des dispositions données par S. M. relativement à l'abolition de plusieurs Bureaux de Douanes, à l'établissement d'autres Bureaux, et à leurs attributions respectives.*

Dispositions concernant le Duché de Savoie :

Art. 5. La Douane de Chable est ouverte pour retirer les marchandises de la même manière que l'était celle de la Douane d'Annecy, actuellement abolie. Elle est en outre ouverte à l'introduction des marchandises.

Art. 6. L'introduction des marchandises par les Douanes de Valoire, St-Sorlin et St Colomban, est permise, moyennant l'acquit à caution pour la Douane de St-Jean de-Maurienne, où l'on devra payer les droits d'entrée.

Art. 7. La Douane des Echelles est aussi ouverte à l'introduction des marchandises, moyennant l'acquit-à-caution pour une Douane ouverte pour retirer les marchandises.

On pourra aussi retirer de la même Douane les marchandises destinées pour la consommation locale, à l'exception des drogues, médicamens, livres, estampes, et des marchandises soumises à l'estampille.

Bureaux des Douanes abolis: Serrières, La Roche et Bonneville.

Nouveau Bureau: La-Loi (*Principauté de Seyssel*).

PIÉMONT.

Turin, 31 octobre. Le 28 du courant, à 9 heures du matin, LL. MM. sont parties de cette capitale pour Vérone, passant par Novare, où elles devaient loger dans l'hôtel de Son Eminence le Cardinal Morozzo, Archevêque, évêque de Novare. LL. MM., au moment de leur départ, ont reçu les hommages et les vœux des personnes distinguées de la Cour et de tous les premiers dignitaires de l'Etat.

S. M. le Roi Victor-Emmanuel est parti le même jour pour Raggio.

La ville de Turin, interprète des sentimens de tous les habitans, a fait célébrer un *Triduum* solennel pour implorer les bénédictions du ciel sur le voyage de LL. MM. Mgr l'Archevêque a ordonné des prières publiques pour le même objet.

— S. Exc. M. le Comte de la Tour, Ministre des affaires étrangères, est parti le 26 pour Vérone. Pendant son absence, la direction de son département est confiée à M. le Chevalier Pintana de Collegno, Conseiller de S. M., faisant les fonctions de Premier Officier de ce Ministère.

S. Exc. M. le Chevalier Radicati, Secrétaire du Cabinet de S. M., est également parti pour Vérone.

— Samedi dernier, S. M., par un trait remarquable de sa bonté souveraine, a daigné remettre Elle-même la décoration de chevalier Grand'Croix des SS. Maurice et Lazare, à M. le Chevalier Roget de Cholex, Ministre et Premier Secrétaire d'Etat pour les affaires intérieures, au moment où il offrait à LL. MM. le respectueux hommage de ses vœux pour leur voyage prochain. *Gaz. Piem.*

2 *Novembre.* LL. MM. le Roi et la Reine, heureusement arrivés à Novare

le 29 octobre, ont été reçues hors des murs de la ville par le Général de la Division, le Corps de Ville et MM. les Syndics, qui ont eu l'honneur de leur présenter les clefs de la ville. Au palais épiscopal étaient réunis les Autorités, la Noblesse, les deux Chapitres de la Cathédrale et de la Collégiale, le Clergé et les RR. PP. Jésuites avec tout le Collège.

LL. MM. ont passé sous un arc de triomphe et se sont avancées lentement au milieu d'une foule immense, au son des cloches et de la musique militaire. S. Em. le Cardinal diocésain a eu l'honneur de leur donner la main à la descente de carrosse. La Reine a témoigné une satisfaction particulière, à la vue des élèves du Collège dirigé par les PP. Jésuites, et a daigné leur adresser les paroles les plus gracieuses. Après un court repos, LL. MM. ont assisté, dans la Cathédrale, à la bénédiction du St. Sacrement.

Outre S. Em. le Cardinal et les personnes de la Cour, plusieurs autres personnages distingués ont eu l'honneur d'être admis au dîner de LL. MM. Il y a eu réception des Corps, et le soir, LL. MM. ont honoré de leur présence le théâtre [illegible]. Elles ont été accueillies avec les plus vives démonstrations de joie. Il y a eu illumination générale dans la ville. LL. MM., conduites dans les voitures de S. Em., se sont rendues [illegible] au palais épiscopal, où elles ont logé avec toute leur suite.

Le lendemain matin, à [illegible] heures, après la messe et une collation, LL. MM., accompagnées des Seigneurs et de tous les Corps, sont montées en carrosse, en manifestant leur pleine satisfaction de l'accueil qu'elles avaient reçu de leurs fidèles sujets. La foule des habitans, qui s'était portée à leur passage, [illegible] des vœux pour une heureuse continuation de leur voyage et pour leur félicité personnelle. *Extr. de la G. P.*

— On apprend d'Albaro, près de Gênes, en date du 26 octobre, qu'une pluie continuelle de 15 heures a produit les plus grands désastres ; des murs ont été renversés, des terrains emportés, des arbres déracinés, les maisons endommagées, les chemins rompus, etc. Les deux seuls ponts de communication entre Gênes et la Rivière du Levant ont été détruits. L'inondation a été telle, que l'on ne voyait que les sommets des arbres. On peut juger de la grandeur des pertes éprouvées par les malheureux habitans. Dans la ville de Gênes, l'eau a pénétré dans les boutiques. Les plus grands dégâts ont eu lieu entre la Porta [illegible] et le Lazaret della Foce. Les Carabiniers royaux se sont distingués par un trait de courage, qui leur fait le plus grand honneur, en sauvant, avec des échelles, tous les habitans d'une maison qui étaient environnés d'eau, d'où ceux-ci poussaient des cris de désespoir à la vue du danger qui les menaçait.

— LL. MM. sont arrivées à Vérone, le 30 octobre ; elles ont été reçues au son des cloches et au bruit du canon ; les troupes étaient en parade sur leur passage.

— Le 29 octobre, le ministre de Prusse près notre Cour est parti pour Vérone.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1822.
Du 29 au 31 octobre 1822 88 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Selon une lettre de Vienne, S. M. l'Empereur d'Autriche reviendrait dans sa capitale vers le 15 novembre, et l'Empereur Alexandre aurait manifesté le desir d'arriver à Pétersbourg avant la fin de l'année; ce qui nous paraît mériter peu de croyance.

— Si l'on en croit une lettre de Francfort, les diplomates russes n'auraient pas trouvé le ton de lord Strangford envers la Porte assez énergique. La Russie, dit-on, ne consentira à renouveler ses relations avec elle, qu'aux conditions suivantes : 1° faire cesser les désastres de la Grèce ou envoyer un plénipotentiaire à Vérone, pour se soumettre à ce sujet aux lois des puissances chrétiennes; 2° notification officielle à la Russie de l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie, et de la nomination des Hospodars; 3° libre navigation de la Mer-Noire, par les Dardanelles et le canal de Constantinople, pour les bâtimens sous pavillon russe et ceux de toutes les nations. Une note dans ce sens sera d'abord soumise au congrès, et la décision des puissances sera envoyée à Constantinople.

— Des lettres d'Erzeroum confirment la perte d'une bataille par les Turcs contre les Persans. On prétend même que l'insurrection se manifeste dans l'Arménie. D'un autre côté, les Wéchabites menacent de nouveau les provinces méridionales de la Turquie asiatique.

— La cour de Saxe a l'espoir de voir revenir la Reine d'Espagne respirer l'air de son pays pour le rétablissement de sa santé.

— La première conférence à Vérone a eu lieu entre les ministres des affaires étrangères des quatre grandes puissances de la sainte alliance. Le duc de Wellington seul, parmi tous les plénipotentiaires étrangers, y a été admis.

— Des lettres de Salonique, du 9 septembre, annoncent que les affaires des Grecs ont pris tout-à-coup une tournure favorable.

ANGLETERRE.

Une lettre de Vienne dit, entr'autres, que le système adopté par l'Angleterre est évidemment celui de maintenir la paix en Orient et en Occident.

— M. Bowring, arrêté à Calais, a dit que son arrestation tient à une intrigue dont un des premiers personnages de France a la clef, et qu'il peut prouver cette assertion par des documens.

ESPAGNE.

On évalue les forces totales de Mina à 16,000 hommes, et celles des royalistes à 26,000 hommes, dont 12,000 enrégimentés.

— Le 14 octobre, il y a eu gala à la cour de Madrid, pour l'anniversaire de la naissance du Roi; il y a eu grande réception au palais, et les ambassadeurs étrangers ont illuminé leurs hôtels.

— La régence a établi une imprimerie à Urgel.

— Le couvent des Capucins de Barcelonne est cerné; on prétend y avoir trouvé 8,000 piastres et des lettres du baron d'Eroles.

— Les lettres de Cadix ne disent plus rien de la fièvre jaune.

— Des lettres de Lisbonne du 14 octobre, annoncent qu'on prépare une seconde expédition contre Bahia.

— Le général Morillo a disparu; on assure que, craignant d'être traduit en prison, comme San-Martin, il s'est [illegible] de Madrid.

— On tremble à Madrid sur le sort des officiers royalistes qui s'y trouvent encore. Les descamisados persistent à vouloir les égorger.

— On organise, dit-on, à Gibraltar, une régence à l'instar de celle d'Urgel; elle est présidée par l'évêque de Ceuta.

— Le Roi de Portugal, par un décret du 9 octobre, donne ordre de suspendre les réjouissances à l'occasion de la naissance du prince royal, à cause de la conduite qu'il a tenue en Amérique.

— La division du général Milans s'est portée aux derniers excès contre les royalistes des montagnes; des prêtres ont été égorgés de sang froid, quelques-uns même ont été immolés au pied des autels.

— Le général Morillo a été arrêté à trois lieues de la frontière de Portugal.

— Le ministre de la guerre, dans un rapport au congrès, reconnaît aux insurgés royalistes 42 mille hommes d'infanterie et 1050 de cavalerie.

— Merino a enlevé la garnison de Lerma.

FRANCE.

Paris, 28 octobre. M. l'abbé de Pradt et l'éditeur responsable du *Constitutionnel* sont assignés devant le tribunal de police correctionnelle au sujet d'un article signé *De Pradt*, intitulé *Mon Congrès*, inséré au N.° du 24 octobre.

— Il se prépare à Rochefort des expéditions maritimes avec des troupes, pour les Antilles et pour Cayenne.

— M. de Blacas arrive de Rome avec les arrangemens définitifs conclus avec le Saint-Siége, pour une nouvelle circonscription des diocèses.

— M. le comte Curial, lieutenant-général et pair de France, est arrivé le 17 octobre à Perpignan, où il commandera la nouvelle division militaire des *Pyrénées Orientales*.

— Les colonels Fabvier et Dentzel, dont nous avons annoncé dernièrement l'arrestation, ne sont plus au secret.

— Des lettres de Madrid disent que des propositions de conciliation ont été faites au parti dominant, qui les a repoussées avec hauteur.

31 *Octobre.* Il est arrivé hier un courrier d'Italie à l'ambassade d'Angleterre, et il en est reparti un pour Vérone.

— L'autorité s'occupe de faire dresser un état des livres contraires à la Religion et aux mœurs, dont la vente sera interdite aux libraires.

— On annonce qu'un complice du général Berton (on ne dit pas son nom), est débarqué le 4 octobre à Cadix.

— Le lieutenant Wolfeld, qui avait arrêté le général Berton, a été frappé à Saumur d'un coup de poignard, le 26 au soir, en venant de faire sa ronde. La blessure n'est pas dangereuse. On est à la poursuite de l'assassin.

— Le 4 octobre, un violent orage, accompagné de grêle, a dévasté un grand nombre de communes dans la Haute-Vienne et le Cher.

— La cour de cassation va incessamment procéder à l'installation de M. Marchangy, en qualité d'avocat-général près cette cour, et de M. Hua, en qualité de conseiller.

1er *Novembre.* Une ordonnance royale d'hier ordonne la publication de la Bulle du Pape, du 10 octobre dernier, qui fixe la circonscription des diocèses de France. Le nombre des sièges est porté à 80, dont 14 Métropoles et 66 évêchés suffragans.

— S. M. a élevé à la dignité de Pairs huit prélats, au nombre desquels sont l'archevêque de Paris, l'évêque de Troyes et M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, Grand-Maître de l'Université.

— L'Empereur Alexandre a fait rayer l'abbé Grégoire, ex-conventionnel, de la liste des membres de l'université de Casan.

Banque de France : 1655 fr. ; 1650 fr.

Cinq pour cent consolidés : 93 fr., 25 c., 20 c.

ITALIE

L'arrivée de S. M. l'Empereur de Russie à Vérone a été l'objet d'une fête publique. Ce monarque, accompagné de S. M. l'Empereur d'Autriche, a été complimenté par le Roi de Prusse, le grand duc de Toscane, le duc de Modène et l'archiduc Renier. Le soir, toute la ville et les places ont été magnifiquement illuminées. Le soir, S. M. le Roi de Prusse, le grand-duc de Toscane, la duchesse de Parme, l'archiduc Vice-Roi, le prince de Metternich, le duc de Wellington et le comte de Nesselrode ont honoré le théâtre de leur présence. Le 17, les deux princes de Prusse sont arrivés à Vérone. La municipalité a fait débarrasser le magnifique amphithéâtre antique de tout ce qui en dérobait les beautés, pour faciliter aux amateurs la vue de ce célèbre monument.

— S. M. la Reine Marie-Thérèse de Sardaigne, qui s'était rendue à Vérone avec les Princesses ses filles, a fait une visite à S. M. l'Impératrice d'Autriche, qui la lui a rendue le même jour. Après avoir reçu la visite des Souverains et des Princesses qui se trouvaient à Vérone, elle est repartie pour Mantoue et Modène. S. M. l'Empereur d'Autriche a éprouvé une légère indisposition. Le 20, tous les Souverains, après les visites des Corps diplomatiques russe, français et prussien, ont dîné chez S. M. I. et R. Le 24, jour anniversaire de la bataille de Leipsick, tous les Souverains ont assisté au théâtre splendidement illuminé, où ils ont été accueillis par des acclamations impossibles à décrire.

— Par une méprise du courrier, S. M. l'Empereur de Russie, arrivant à Vérone, a été conduit dans une autre maison que celle où il devait s'arrêter pour changer d'habit avant son entrée dans la ville. La maîtresse de la maison, la dame Bettarini, qui ne s'attendait pas à l'honneur d'une telle visite, se trouvait à Vérone. S. M. s'aperçut de la méprise, au trouble des gens de la maison ; elle y laissa de riches présens et fit une abondante aumône aux pauvres. Arrivé à Vérone, le Monarque fit appeler la dame Bettarini, lui annonça gracieusement qu'il avait reposé chez elle, et lui fit don d'un magnifique bracelet, formé par un améthyste et orné de brillans.

VARIÉTÉS.

SUR LES EAUX D'AIX EN SAVOIE.

Les eaux thermales d'Aix, si justement célèbres par leurs vertus médicinales, vont devenir plus recommandables encore par le résultat des recherches que je viens d'y faire sur la nature de leurs principes volatils, qui n'étaient pas bien connus.

J'y ai découvert le gaz azote, cet élément essentiel à l'animalisation, qu'on n'y avait pas même soupçonné, et la matière animale toute formée, en quantité considérable.

J'ai reconnu, en outre, que le soufre, dont la présence se fait sentir par l'odeur d'œufs couvés répandue autour des bains, s'y trouve dans un état de volatilisation plus salutaire que celui du gaz hydrogène sulfuré qu'on y a supposé dans les analyses de ces eaux. Ce fait est de la plus grande importance pour l'administration médicinale des vapeurs de ces sources, car on peut les respirer non-seulement sans danger ni incommodité, mais avec beaucoup d'utilité contre plusieurs maladies internes, même pulmonaires, ce qui ne pourrait pas se faire s'il y avait de l'hydrogène sulfuré, ou de l'acide sulfureux.

L'art ne saurait pas imiter les vapeurs sulfureuses, ni les principes animalisans, que la nature offre en abondance à l'humanité souffrante, aux sources d'Aix. Mais, ce don précieux de la Providence est perdu en très grande partie par des défauts de construction, qu'il est urgent de réformer, afin que les malades en profitent autant qu'on le pourra, quand on aura renfermé les gaz et vapeurs, pour les administrer dans des étuves établies au *dessus* des sources, au lieu d'être au-*dessous* d'elles, comme elles le sont actuellement; car tout le monde sait que tous les principes volatils montent et ne tombent pas.

Afin de mieux constater la présence de la matière animale dans ces eaux, et de l'obtenir visible, pour convaincre des personnes qui ne peuvent comprendre des *vérités chimiques*, j'ai prolongé mon séjour ici, en attendant la saison où la neige commence à couvrir les montagnes, dans l'espoir que le refroidissement de l'atmosphère condenserait les vapeurs qui portent la substance dont il s'agit. Le 13 octobre, la température de l'atmosphère étant descendue à 8.° R., mon attente s'est accomplie, et j'ai ramassé cinq livres d'une matière gélatineuse, absolument semblable à celle produite par l'ébullition des viandes.

M. le D. Despine, digne directeur des bains d'Aix, qui a secondé mes recherches avec le zèle d'un savant médecin, a conçu, à la suite de ces résultats un plan de nouvelle construction très-propre à perfectionner l'établissement existant, et à rendre ces sources plus salutaires et plus renommées. J'espère que son projet sera approuvé par le Gouvernement paternel de S. M. le Roi de Sardaigne, et réalisé moyennant sa bienfaisance, et je ne doute pas

qu'il n'en résulte un grand bien en faveur de l'humanité souffrante; ce qui serait le fruit le plus doux de mon travail.

Le Chevalier de GIMBERNAT,

Conseiller de Légation de S. M. le Roi de Bavière.

ANNONCE.

ELEMENS DE GEOGRAPHIE MODERNE, *à l'usage des Collèges et Ecoles des deux sexes des Etats de S. M. le Roi de Sardaigne où l'enseignement se pratique en langue française; approuvés par le Magistrat de la Réforme des Etudes.*

Par un Professeur, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Turin, de la Société Royale des Sciences de Gottingue et de plusieurs autres Sociétés savantes et littéraires.

Tome second, in-8.° [illegible] de l'imprimerie d'Aimé Burdet, à Annecy; 1820, avec Privilège.

L'impression du second volume de ces Elémens, que nous avons annoncé dans le N.° 42 de ce Journal, est entièrement terminée. Ce volume sera en vente la semaine prochaine, chez les libraires des livres classiques du Duché, où l'on trouve aussi le Tome premier.

Nous croyons devoir rappeler aux Chefs des Etablissemens d'instruction qu'en conséquence de l'approbation du Magistrat de la réforme des Etudes, l'enseignement de cet Ouvrage est obligatoire dans toutes les Ecoles indiquées dans le titre, et qu'on ne peut en introduire aucun autre pour l'enseignement de la Géographie.

AVIS.

A vendre un domaine situé à une petite demi-lieue d'Aix-les-Bains en Savoie, sur la route de Chambéry à Genève, contenant environ cent journaux, mesure du pays. Il est divisé en deux fermes, et se compose d'une maison de maître en bon état, de deux maisons fermières, dont l'une a été reconstruite à neuf, depuis quatre à cinq ans, d'une [illegible], jardins, vergers, prés, champs et vignes. Il est très bien fourni en arbres fruitiers et autres. L'acquéreur y trouvera, outre le revenu, tout le bois et le chauffage nécessaire à la consommation annuelle d'un ménage et plusieurs autres avantages tels que cochons, volaille, œufs, fruits, jardinages, ruches à miel, etc.

S'adresser, pour le visiter et pour traiter, à M. [illegible], notaire à Aix, et à M. Blanc, ancien payeur, place de la Métropole, à Chambéry.

MARCHÉS de Chambéry des 29, 31 8.bre et 2 9.bre 1820.

	Le Veissel f	c.		L'Hectolitre f	c.
BLED.					
Froment, Prix	13	77	—	26	95
Seigle	9	75	—	12	74
Orge	0	00	—	0	00
Sarrasin	4	00	—	5	25
Maïs	7	50	—	9	80
Avoine (1)	10	25	—	7	24
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	29
Viande, idem, idem				0	60

(1) Rapport des 3 [illegible] en hectolitre: Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible]

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. B. PLATTET, rue du Sénat.

An 1822. (N.º 46.) VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 15 Novembre

INTÉRIEUR.

Chambéry, 14 novembre. La rapidité avec laquelle les exemplaires de l'Edit Royal du 27 septembre dernier, relatif aux Tribunaux de justice, se sont répandus dans toutes les classes de la société, prouve tout l'intérêt avec lequel le public a accueilli les dispositions royales qui modifient l'organisation judiciaire et l'administration de la justice. Les sujets de S. M. ont lu, avec une vive reconnaissance, dans le préambule de cet Edit, les motifs pleins de sagesse qui ont déterminé le Souverain à introduire ces changemens dans la législation jusqu'ici en vigueur. L'établissement de deux degrés fixes de juridiction rend l'administration de la justice plus rapprochée des justiciables; la compétence des Tribunaux, réglée sur le degré d'intérêt des causes, préviendra ces procès interminables pour des objets souvent d'une valeur presque nulle; les causes de ce genre cessent d'être soumises à plusieurs décisions consécutives, tandis qu'une seule terminait irrévocablement les causes les plus importantes; enfin, un traitement fixe assure aux Magistrats la dignité que réclame l'exercice de leur ministère.

Nous ne saurions mieux terminer ces courtes observations qu'en rappelant ces paroles remarquables de S. M. (Préambule de l'Edit):

« Dans les réformes que nous opérons, nos bien-aimés sujets reconnaîtront nos dispositions à accueillir, dans les Actes de notre Autorité Souveraine, les conseils qui, nous offrant, au lieu de l'empreinte de l'esprit novateur ou seulement imitateur, celle de la maturité et de la prudence, peuvent leur assurer le premier des biens que doit goûter l'homme dans l'état social, celui d'une justice impartiale et prompte, sans faire subir aux institutions auxquelles le tems a mis son sceau, des changemens inconsidérés et poussés trop loin. »

— S. M. a créé Chevalier de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, S. Exc. M. le Marquis Hector de Yenne, Lieutenant-Général et Gouverneur-général de la Division de Gênes.

— Il s'est glissé une erreur dans notre avant-dernier N.º touchant M. André, Curé de Faverges, que nous avons désigné comme ancien Professeur de Théologie. M. André nous apprend lui-même qu'il n'a jamais enseigné la Théologie, mais qu'avant la révolution, il occupait la Chaire de Rhétorique au Collège de Rumilly.

Annecy, 9 décembre. Le 3 du courant, la ville d'Annecy a joui d'une belle fête qui a intéressé les habitans de toutes les classes, celle de la Compagnie des Gardes-Pompiers. Cette fête fut annoncée, dès l'aube du jour, par le son des cloches et le bruit des boîtes. A sept heures et demie, la Compagnie des Pompiers, en très-belle tenue, précédée d'un corps d'amateurs musiciens, se porta sur la place de l'Hôtel-de-ville, où elle fut passée en revue par M. le Syndic, qui adressa de justes éloges aux Pompiers et à leurs Chefs. La Compagnie profita de la circonstance pour se choisir un Chirurgien-Major, en la personne de M. le Docteur Lachenal. A onze heures elle se rendit dans l'église de St-Maurice, où elle assista au Saint Sacrifice, pendant lequel MM. les amateurs exécutèrent, avec autant de précision que de goût, divers morceaux de musique appropriés à la circonstance. Après la cérémonie religieuse, la Compagnie fut admise à un dîner, honoré de la présence de M. le Commandant de Place et des personnes les plus distinguées de la ville. M. le Capitaine du Corps porta la santé de LL. MM. et celle de la Famille Royale, qui furent accompagnées d'un concert et d'une décharge. La troisième santé fut celle de S. Exc. M. le Gouverneur du Duché; on en porta ensuite aux Autorités civiles et militaires, aux Gardes-Pompiers et à leurs Chefs, etc. Le reste de la journée se passa dans des réjouissances, remarquables surtout par une concorde et une parfaite harmonie qui n'ont pas été troublées un seul instant.

AVIS OFFICIEL *de M. le Chef de la Réforme des Études.*

L'Excell.me Magistrat de la Réforme, dans sa séance du 4 décembre 1820, considérant que huit provinces en Savoie concourent pour le paiement de quatre places gratuites au Collège Vétérinaire établi à la Vénerie, et qu'il est juste que toutes jouissent du bénéfice de la place gratuite, a délibéré que le concours doit avoir lieu alternativement, de sorte que, comme les provinces de Savoie-propre, du Genevois, de Carouge et de Tarentaise ont déjà eu un élève au dit Collège, c'est à présent aux provinces de Maurienne, du Chablais, du Faucigny et de Haute-Savoie à jouir de la place gratuite et à présenter les quatre élèves. A cet effet, les aspirans à cette place doivent incessamment s'adresser à M. le Réformateur de leur province respective, chargé de publier le concours, qu'il déterminera, en fixant le jour et l'heure où l'examen doit avoir lieu.

AVIS.

Il existe aux archives de la province de Tarentaise les patentes décrites ci-après, qu'on remettra aux propriétaires, au moyen qu'ils établissent leurs droits par lettres en forme.

1.° Patentes de première acquisition d'une place de notaire à Moûtiers, par Jean-François Collier, du 6 mai 1697.

2.° Patentes de première acquisition d'une place de notaire au Bourg, par Jean-Pierre de l'Hôpital, bourgeois de Moûtiers.

3.° *Patentes de constitution* du sieur Maurice Blondin, de la Chapelle en Tarentaise, en qualité de notaire, comme pourvu de première patente d'acquisition, du 12 avril 1749. Les patentes de constitution en date du même mois.

4.° Patentes de première acquisition de place de voiture à St.-Maurice de Belleville, par M. le comte V Lostini, en date du 22 novembre 1725.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie,

MONSIEUR,

Le gouvernement de S. M. a bien voulu m'accorder un privilége exclusif, pour les eaux-de-vie de pommes de terre, de grains, de betteraves et autres substances, suivant Lettres Patentes signées par S. M. le 18 juillet dernier.

Je viens d'établir ma fabrique à Annecy : j'ai choisi ce point central, afin de pouvoir plus facilement me procurer les matières premières dont j'aurai besoin.

J'emploierai principalement les pommes de terre ; j'invite, en conséquence, tous les propriétaires et cultivateurs, à soigner et augmenter la culture de ce tubercule, dont la vente leur est d'avance assurée.

Je vais établir des dépôts sur divers points du Duché, afin de faciliter les transports et les moyens d'écoulement.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien réserver une place à ma note dans votre journal et de me croire, etc.

J. F. VEY.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES

Pub. le 5 novembre. PATENTES ROYALES (du 22 octobre 1822) *concernant les Carabiniers Royaux.*

MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes* (du 12 octobre 1822) *portant que les dispositions des art. 102 et 104 du Règlement annexé aux Patentes Royales du 29 mai 1817, et celles du 3 avril 1819, devront aussi être observées relativement aux chariots traînés par des ânes seuls, ou accompagnés par des chevaux ou mulets.*

PIÉMONT.

TURIN, 7 *novembre*. LL. MM. sont arrivées à Vérone le 30 octobre, à cinq heures du soir, en parfaite santé. S. M. l'Empereur d'Autriche qui était venu à leur rencontre, prit place avec Elles dans une voiture du pays, dont Elles occupaient le fond. Leur entrée fut annoncée par le canon des forts et le son de toutes les cloches. Une foule immense de peuple occupait tous les chemins de leur passage, bordés par les troupes de la garnison. Arrivées au palais *Giusti*, où est leur logement, Elles y furent reçues et complimentées par tous les princes et princesses de la Maison d'Autriche. Peu après, Elles reçurent la visite de S. M. le Roi de Prusse et celle de S. M. l'Empereur Alexandre. LL. MM. rendirent ces visites le même soir. Elles eurent la consolation de trouver en parfaite santé S. M. le Roi des Deux-Siciles, arrivé sur le midi avec le prince Léopold, reçu avec les mêmes honneurs. Le 4 du courant LL. MM. ont dîné chez S. M. l'Empereur d'Autriche, avec les Souverains et les princes qui se trouvaient à Vérone. *Extr. de la Gaz. Piém.*

— Nous apprenons de Gênes que, le 30 octobre, est entré dans le port S. Exc. M. le Comte Des Geneys, Président Chef de l'Amirauté, avec

l'escadre de S. M. sous ses ordres. Cette escadre apporte les nouvelles les plus satisfaisantes touchant nos relations commerciales avec l'empire du Mexique; [illegible] de S. M. ont [illegible] sur le même pied que les [illegible] du Consul anglais, l'agent de S. M. britannique ayant rempli quelque temps les fonctions d'agent et de Consul général de notre auguste Souverain.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

La diète de Norwège continue ses travaux dans une parfaite harmonie avec le Roi, et se montre uniquement occupée de l'honneur et du bien du royaume.

— Les nouveaux hospodars de Moldavie et de Valachie sont installés, et les deux principautés sont évacuées.

— On mande de Trieste, 20 octobre, que la flotte turque doit avoir eu un engagement avec celle des Grecs, et qu'elle a été vue le 6 près de Milo, se dirigeant vers les Dardanelles. (Voyez plus bas l'article *Italie*.)

— On dit que Chourschid Pacha, qui se fortifie à Larissa, a fait étrangler les trois archevêques qu'il avait envoyés en Morée pour offrir une amnistie aux Grecs, par la raison que leur mission n'a pas atteint son but.

— Pendant la durée du congrès, il partira tous les jours une estafette, de Vienne et de Vérone, réciproquement.

— *Le Correspondant d'Allemagne* prétend que les cours de Paris, de Vienne, de Berlin et de Pétersbourg ont proposé au gouvernement espagnol d'adopter une constitution analogue à celle de la France, et que cette proposition sera rendue valide par le Congrès.

— On écrit de Belgrade que les Turcs ont rendu par capitulation, le château de Corinthe, le 26 septembre. Les officiers ont gardé leurs armes, mais les 3,000 hommes de la garnison les ont déposées. Le gouvernement grec s'est transporté le 2 octobre à Corinthe.

ANGLETERRE.

Selon les nouvelles de Lima, les forces espagnoles, dans les environs de Lima, sont considérables. Bolivar a envoyé trois mille hommes de secours au général San-Martin.

ESPAGNE.

Le brigadier général Torrijos a attaqué les royalistes à Castelfullit; il a été repoussé avec perte de 600 hommes, et a été blessé mortellement par un éclat de bombe. Zaldivar continue ses succès dans l'Andalousie; il s'est emparé de Villa-Martin et de Montellano. On annonce que le Gelves s'est entièrement déclaré du parti des royalistes: 700 hommes qui restaient disponibles à Bilbao, auraient été demandés pour se porter en toute hâte dans cette province.

— Plusieurs bâtiments français croisent sur les côtes d'Espagne, pour protéger les sujets français qui y seraient exposés à quelque danger.

— On parle de la prise de la Corogne par les Royalistes.

— Il paraît que le traité d'alliance entre l'Espagne et le Portugal est différé.

— Des personnes d'Algeciras demandent d'être traduites en prison. On attend le même sort pour le duc de l'Infantado, le marquis de Amarillas, les ministres en place au 7 juillet, etc.

— Les délibérations du congrès sont orageuses ; les tribunes s'associent aux débats par des sifflets, les apostrophes et les applaudissemens, selon les opinions émises par les orateurs.

— On annonce de nouveau que les royalistes sont entrés à Vich.

FRANCE.

Paris, 5 *novembre*. Le 2 du courant, il est parti de l'ambassade anglaise, un courrier extraordinaire pour Vérone.

— Les prélats nommés Pairs, autres que ceux que nous avons désignés, sont MM. Duchilleau, archevêque de Tours ; de la Fare, archevêque de Sens ; de Coucy, archevêque de Reims ; de Latil, évêque de Chartres ; le prince de Croy, évêque de Strasbourg.

— On a arrêté près de Tarbes un individu monté sur un beau cheval. Il a seulement offert aux gendarmes une superbe montre, son manteau et 200 louis en or. Il a prétendu que son passeport lui avait coûté 250 fr.

7 *Novembre*. Un bloc de marbre est accordé au maire de Cambrai, pour la statue de Fénélon, qui doit faire partie du monument à ériger à ce prélat.

— Des lettres dignes de foi annoncent, dit-on, que le 25 octobre les ministres des grandes puissances ont arrêté et signé une notification au gouvernement espagnol.

— A un quart de lieue de Laval, des voleurs ont enfoncé les tabernacles d'une église (de N.-D. d'Avesnières), ont emporté les vases sacrés et profané les hosties. L'autorité est sur les traces des coupables de ce sacrilège.

— Un courrier anglais arrivé de Vérone, a apporté des paquets pour diverses ambassades étrangères. A minuit l'ambassadeur anglais a réexpédié le même courrier pour Vérone.

— On assure que le *Pape* a reconnu la régence d'Urgel et a promis sa médiation auprès des souverains au congrès.

Banque de France 1642 fr. 50 c. ; 1647 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés 93 fr. 20 c. ; 90 fr.

ITALIE.

Les monarques et les princes réunis à Vérone visitent journellement les établissemens, les curiosités, et les lieux remarquables de la ville et des environs. Le 27 octobre il y a eu un magnifique cours de carrosses. Le prince Oscar, fils du Roi de Suède, est arrivé à Vérone le 26 à midi ; il a fait de suite une visite à S. M. l'Empereur d'Autriche. Le 26, a eu lieu une très-belle parade de toutes les troupes de la garnison, en présence des Empereurs d'Autriche et de Russie, du grand-duc de Toscane et du duc de Modène.

— Un bâtiment sarde arrivé à Livourne, venant de Zante, a rapporté que dans les premiers jours d'octobre, l'escadre ottomane était encore devant

Patras; et que des corsaires grecs avaient capturé huit bâtimens européens venant d'Alexandrie avec des provisions pour un port de la Morée occupé par les Turcs.

— Le 4 novembre, jour de la fête patronale de S. M. le Roi de Sardaigne, S. M. a reçu les visites et les félicitations de tous les Souverains, Princes et Princesses qui se trouvent à Vérone. Le même jour étant la fête de S. M. l'Impératrice d'Autriche. Le soir LL. MM. l'Empereur Alexandre et le Roi de Prusse ont fait illuminer la façade de leurs hôtels, et bientôt l'illumination a été générale dans la ville. Le Roi de Prusse, qui devait partir le 3 pour Rome, est resté jusqu'au 5, pour prendre part à la fête de S. M. l'Impératrice. Le grand-duc et la grande-duchesse de Toscane sont partis le 4 pour Florence.

Voyez les Additions, à la dernière page.

VARIÉTÉS.

Sur le Suicide (1).

Le suicide est-il un droit naturel? ou, en d'autres termes, le droit d'attenter à ses jours est-il un droit acquis à l'homme par une volonté de sa nature ou par une disposition quelconque de la loi commune qui soumet les êtres créés aux conditions de la vie sociale? Il semble que cette question dans sa simplicité même porte sa réponse avec elle. Cependant la philosophie n'a pas craint de s'égarer jusqu'à ce point extrême, et le suicide est devenu un de ses dogmes démontré par le raisonnement et soutenu théoriquement dans les livres qu'elle prétendait consacrer au bonheur de l'humanité. Quel était donc ce raisonnement étrange? Par quelle logique nouvelle démontrait-elle à l'homme ses droits sur sa propre existence? La vie, lui disait-elle, est un bien qui lui appartient en propre, soit qu'elle lui ait été donnée par un créateur souverain, soit qu'elle lui vienne par un hasard inexplicable. Si elle est un don, celui qui l'a reçue en est le maître suprême, comme il l'est de tout autre don qu'il aurait reçu également; s'il en jouit par l'effet d'une cause mystérieuse, ou simplement toute matérielle, à plus forte raison en peut-il librement disposer et s'en dépouiller au moment où elle commence à lui être un fardeau. Déplorable et funeste égarement de l'esprit humain! Voilà jusqu'où il peut descendre lorsqu'il se détache de la vérité éternelle, et qu'il s'affranchit des

(1) Extrait de la *France Chrétienne*.

lois suprêmes de l'intelligence! La philosophie a inventé des sophismes pour démontrer le droit de la destruction, et tandis que les doctrines salutaires tendent naturellement à la conservation et à la vie, et se reconnoissent à ce signe bienfaiteur, la philosophie n'a jamais pu mettre en principe que le néant, et semble n'avoir d'autre marque manifeste de ses égaremens que les ruines mêmes dont elle s'entoure.

La vérité est ce qui est, a dit le plus grand génie des tems modernes (1); d'où il suit *que l'erreur est ce qui n'est pas*; d'où il suit encore que l'erreur, par son essence même, lorsqu'elle se rend présente à l'homme, ne peut se rendre présente que par la destruction de ce qui est. Telle se montre la philosophie. Elle détruit la vérité dans l'intelligence, et elle est encore conséquente avec elle-même, lorsqu'elle détruit la vie dans l'être créé.

Ai-je besoin de répondre aux sophismes des raisonneurs? Je ne dirai qu'un mot. La philosophie considère la vie sous une double hypothèse, comme un don d'un être créateur, ou comme l'effet d'une cause secrète qu'elle appelle le hasard. Laissons cette seconde supposition aux esprits forts qui sont coupables de se combattre eux-mêmes par des paroles vaines. Dans la supposition de l'athéisme, tout est mystère dans la vie humaine, et je comprends que l'être malheureux qui doute de Dieu, ou qui le nie, arrive naturellement à la doctrine du suicide. L'homme, qui ne sait ni d'où il vient, ni où il va, trouveroit difficilement en soi des raisons pour demeurer attaché à une vie pleine de calamités et de misères. Ce n'est donc pas à lui qu'il faut adresser des raisonnemens contre le suicide; comme il part d'une croyance meurtrière, il est impossible qu'il n'arrive pas par la force des conséquences à la doctrine du meurtre, c'est donc sa première croyance qu'il faudroit, avant tout, arracher de son cœur.

Mais l'inconséquence est dans celui qui part d'un principe contraire, et qui, supposant un Créateur qui a donné la vie à l'homme, veut qu'il lui ait à la fois donné le droit funeste de se l'arracher, assimilant ainsi ce don précieux à tout autre don accordé à l'homme par tout autre bienfaiteur. Philosophe, ouvre les yeux, et vois où t'égarent tes orgueilleuses pensées. Tu te crois maître de ta vie, parce que tu en jouis! Insensé,

(1) Bossuet, *Connaissance de Dieu et de soi-même.*

ne vois-tu pas que, si tu en étois le maître absolu, tu la serois à la fois pour la conserver ou la perdre à ton gré? Ne vois-tu pas qu'elle est si peu ton bien propre, qu'elle t'échappe à chaque moment, malgré tes efforts, malgré tes poursuites, malgré tes regrets? Quoi! celui qui t'a donné l'être, t'en a donné la pleine possession, et cependant il conserve assez de puissance pour te l'arracher malgré toi. Quelle est donc cette souveraineté dont tu te vantes, qui ne va pas même jusqu'à disputer un instant ses propres droits à cet autre souverain caché, qui se joue de ta volonté, et qui te ravit le plus cher privilége de ta puissance? Avoue-le donc: la vie, et ce don sublime de la vie, dont tu veux être le maître, reste tout entier dans le domaine de celui qui te l'a confié, lui seul en dispose avec cette pleine autorité qui se manifeste par le droit de te la laisser et par le droit de te la ravir, tandis que toi, être foible et dépendant, ne peux tout au plus que montrer ta rébellion en usurpant le droit de te détruire, et ton éternelle impuissance en épuisant tous tes efforts pour chercher à la conserver.

Le suicide est donc un attentat contre la souveraineté de Dieu: et l'on n'a pas besoin de longues argumentations pour le démontrer. Mais, puisque l'homme ne doit pas être seulement considéré par rapport au Créateur, mais encore par rapport aux autres êtres avec lesquels il est destiné à vivre en société, ne peut-on pas examiner aussi si, en s'arrachant la vie, il ne viole pas la première loi de cette société, dont le but étant de se conserver est à la fois de conserver chacun de ses membres? Remarquez avec quel soin la société protége la vie des individus. C'est son propre instinct, c'est l'amour de soi qui la rend ainsi surveillante, active et pleine de sollicitude, et elle se croit elle-même frappée au cœur, lorsqu'elle apprend qu'un de ses membres lui a été ravi autrement que par la volonté suprême de celui qui dispose de la vie et de la mort. Pourquoi le meurtre est-il considéré comme un si grand crime? ce n'est pas seulement parce qu'un homme a été dépouillé de la jouissance du plus grand bien qui puisse lui être accordé, c'est aussi parce que cet homme a été ravi à la société, et que le meurtrier a méconnu les droits que la société avoit sur la vie de celui qu'il a frappé. Et cela est si vrai, que la société, en s'armant soudainement de ses terribles rigueurs, ne songe pas seulement à venger sa victime, mais encore à se venger elle-même. On a quelquefois disserté sur la nature du droit que la société exerce sur la vie des hommes. Ce

droit, je ne l'explique pas, il existe, mystérieux à la vérité, redoutable, et fait pour étonner la faible raison de l'homme, lorsque l'homme cherchant à s'isoler de ses semblables, prétend trouver en soi une indépendance souveraine, et s'affranchir de leur puissance. Qu'importent les mystères qui enveloppent les droits exercés par la société ? Ces droits, quelque profonds et quelque inexplicables qu'ils paraissent à l'orgueil de la raison, n'en sont pas moins incontestés, et les arracher du monde, c'est livrer le monde à l'anarchie et au crime.

Ainsi donc, lorsque la société punit de mort le meurtrier, elle proclame doublement le droit terrible qui lui est attribué sur la vie de l'homme ; elle le proclame premièrement par le seul fait de sa vengeance, puisque par là elle atteste qu'un malfaiteur, en frappant un homme, a attenté à sa propre puissance sur la vie de chacun de ses membres ; elle le proclame encore par la nature même de cette vengeance, puisqu'elle est l'effrayant exercice de ce droit souverain de vie et de mort que Dieu lui a confié par une mystérieuse délégation.

De là que conclure par rapport au suicide ? C'est qu'en même temps qu'il est une manifeste révolte contre la Divinité, il est aussi une violation ouverte des droits de la société. L'homme qui s'arrache la vie, commet un crime punissable, comme celui qui l'arrache à son semblable. Comme le meurtre ordinaire, le suicide est un renversement des lois sociales ; et s'il est impossible à la société de venger ses droits outragés par ces sortes d'attentats, loin que ces droits disparaissent par cette impuissance, le crime n'en est que plus odieux par son impunité même, en sorte que le législateur peut avec sécurité laisser tomber ses regards sur le cadavre même du suicide. L'horreur qu'il inspire aux hommes est une dernière vengeance qui apaise les droits de la société.

Mais, est-il vrai que la législation demeure tout-à-fait impuissante pour punir le suicide ? Qu'est-ce donc que ce terrible appareil des lois religieuses, qui poursuivent le suicide dans son tombeau ? L'impie élève sa voix contre la religion qui ferme ses temples au cadavre des grands coupables. L'insensé ! il ne voit pas que dans ses rigueurs même elle vient encore au secours de la société. Sans ce spectacle solennel et redoutable, le pervers qui médite de sinistres pensées, pourrait bien en effet s'imaginer qu'il peut mourir en paix, et braver, en déchirant son sein, la

coureurs de l'humanité et l'horreur du monde. Et qu'on ne pense pas que les menaces de la religion sont impuissantes pour venger la société: entre tous les hommes qui se vantent de ne pas croire en Dieu, en est-il beaucoup qui restent calmes en écoutant la voix formidable de ses ministres? L'incrédulité elle-même a ses terreurs, comme la superstition, et le philosophe a beau se fortifier contre les opinions communes, son âme aurait peine à ne point se troubler en voyant d'avance son cadavre repoussé des lieux consacrés aux tombeaux, et poursuivi par des imprécations jusques dans cette autre vie qu'il ne croit pas.

Mais je rentre dans l'ordre des raisonnemens. J'ai montré que le suicide est une violation des droits de Dieu et des droits de la société, il est en même temps une violation des droits de la famille. Qui niera que la nature a établi entre les hommes des rapports sacrés, bien qu'ils ne soient par tout marqués par des lois écrites? On ne songe d'ordinaire qu'à la douceur de ces attachemens formés par le sang, sans réfléchir qu'ils forment autant d'engagemens solennels, dont la violation est un attentat à des droits créés par la nature. Le moraliste n'a point assez de douleur pour déplorer le malheur d'un père à qui le meurtrier a ravi son fils, d'une épouse à qui la vengeance a arraché son époux, d'une mère, d'une sœur, d'un ami même à qui des crimes quelconques ont enlevé les tendres objets de leurs affections. Et soudain le courroux se tait, lorsqu'on apprend que c'est un malheureux qui s'est ravi lui-même à l'amour de ses proches et qui a plongé la douleur comme un poignard au sein d'une épouse, d'un père, d'une famille entière? N'est-ce donc pas un même crime? et n'est-on plus un meurtrier parce qu'au lieu de désoler une famille étrangère, c'est sa propre famille qu'on livre au désespoir? O philosophes qui avez essayé de sanctifier le suicide, voyez donc la cruauté de vos enseignemens! vous dites à l'homme qu'il y a du courage à s'arracher une vie odieuse. Malheureux! et vous ne lui dites pas qu'il y a une horrible barbarie à tourmenter ceux qui lui survivent! Vous semblez vous faire un jeu de la douleur des familles, vous foulez aux pieds la nature, vous brisez les liens du sang, et en tournant contre son propre sein le bras de l'infortuné qui écoute vos funestes paroles, vous ne songez pas que vous rompez les droits les plus doux, que vous violez l'humanité, et que vous renversez autant qu'il est en vous le principe de ces petites sociétés que la nature a resserrées dans un cercle étroit, comme pour mettre le bonheur plus à la portée de l'homme.

Le suicide est un attentat contre Dieu, contre la société, contre la famille, je l'ai montré. Je ne dirai pas ce qu'on a si souvent répété, que le suicide est encore un acte honteux de faiblesse pour celui qui le commet. Tel il a toujours été considéré par le moraliste. L'antiquité elle même, qui semblait encourager ces sortes de violences par certaines erreurs accréditées sur le mépris de la vie humaine, réservait cependant dans ses enfers un lieu de douleur pour les hommes lâches qui avaient, comme dit le poète, jeté loin d'eux une vie odieuse. Mythologie sublime, qui montre qu'au milieu des plus funestes erreurs de la philosophie, les vérités universelles n'avaient point tout-à-fait disparu, et que les fables même avaient pour objet de resserrer les liens sociaux, lorsque les enseignemens de la sagesse humaine ne faisaient que les briser. Tant il est vrai que les superstitions sont encore moins funestes au monde que la superbe incrédulité! Ainsi le féroce stoïcisme armait le malheureux contre lui même et outrageait par-là la nature et la Divinité; la superstition au contraire, en montrant à l'homme les tourmens d'une autre vie, l'attachait, pour ainsi dire, aux malheurs de celle-ci, fortifiait ainsi la société humaine, et enlevait du milieu d'elle le spectacle de ces sanglantes tragédies qui accoutument les âmes au meurtre et aux impressions de la mort. Le philosophe rit sans doute des superstitieuses terreurs de la religion populaire; de tout temps le philosophe a cru marquer sa supériorité en foulant aux pieds les croyances publiques, mais de tout temps aussi il a remplacé ce qu'il a méprisé comme honteux pour la raison humaine, par des croyances cruelles. Tantôt il enseigna le suicide, tantôt il enseigna le meurtre; et certes, entre la sagesse qui assure au crime le silence des remords, et la superstition qui tourmente le coupable par mille terreurs, la société ne saurait long-temps balancer. L'athéisme est une doctrine de mort, et toutes les erreurs me paraissent préférables à celle qui ne saurait jamais s'établir véritablement dans le monde sans s'établir sur des ruines et des tombeaux.

Il semble que la religion chrétienne en se répandant dans le monde aurait dû en arracher pour toujours les violences cruelles qui désolent la société; et certes, elle l'eût bien fait, si elle eût pu régner exclusivement sur les intelligences, et si les philosophies humaines ne fussent venues détruire cette philosophie céleste apportée aux hommes pour leur enseigner le bonheur. Le suicide surtout devrait être ignoré dans une société chrétienne, et la relig-

gion, qui s'adresse principalement aux infortunés, a tant de douces consolations à leur offrir au milieu de leurs douleurs, que le désespoir ne devrait jamais flétrir leurs âmes, et que ce devrait être une sorte de prodige lorsqu'un chrétien s'arrache de lui-même à tant de bienfaits, car ce n'est pas seulement par les terreurs de l'avenir que cette religion enchaîne l'homme à sa propre vie, c'est surtout par les brillantes espérances qu'elle montre dans cet avenir à ceux qui gémissent ici-bas au sein des calamités. C'est peu même pour elle que de faire luire l'éternité devant les infortunés, elle sèche leurs larmes, elle appelle sur eux les consolations des hommes, elle rend les infortunes respectables pour l'orgueil lui-même; elle sanctifie le malheur, et, lorsque ses efforts sont impuissans pour l'apaiser, elle lui donne d'ineffables adoucissemens dans ce calme heureux de la conscience qu'elle seule peut faire naître, qu'elle seule nourrit comme l'unique bien consolateur qui reste ici-bas à l'adversité.

La suite à un autre Numéro.

ANECDOTE *relative au tremblement de terre d'Alep.*

Une jeune fille du pays, fiancée depuis plusieurs mois à un Français qui avait été contraint de retourner momentanément dans sa patrie, pour satisfaire aux formes nécessaires à son mariage, s'était rendue dans le quartier des Francs, espérant apprendre quelques nouvelles sur son retour. Retenue depuis plusieurs jours par les amis de son futur époux, elle se préparait à rejoindre sa famille, lorsque les premières secousses du tremblement de terre se firent ressentir. La jeune Musulmane, effrayée du danger qui menaçait sa cité, voulut précipiter son départ, lorsqu'un nouvel ébranlement rendit presqu'impossible toute communication avec la ville basse où se trouvait son habitation. Alors ses amis se réunirent pour lui faire envisager les périls auxquels elle s'exposerait, en entreprenant ce trajet; mais, plus le danger croissait, plus elle persistait dans sa détermination. En vain on lui montra l'évidence d'une mort certaine, l'inutilité de sa présence, les douleurs affreuses qui l'attendaient; rien ne put calmer son désespoir, et lui faire abandonner la résolution d'aller rejoindre son vieux père, et mourir à ses côtés. On voulut inutilement faire parler la raison, l'amour, la religion; rien ne put l'emporter sur la tendresse filiale qui entraînait alors

ce cœur exalté ! On la supplia au nom de son amant. « Ah ! dit-elle, il pourra trouver une autre amie, une autre épouse... Mon père n'a qu'une fille pour mourir dans ses bras ». — Elle dit et coupe précipitamment ses cheveux, détache ses bracelets, son écharpe, et remettant ce triste dépôt aux amis de celui qu'elle ne devait plus revoir : « Envoyez-lui, s'écrie-t-elle, envoyez-lui ce dernier souvenir. Dites-lui que je ne voulais vivre que pour lui, mais que je dois mourir pour mon père ». Alors on vit s'éloigner l'intéressante victime de la piété filiale. Bientôt une dernière secousse réduisit en cendres les lieux où elle venait d'atteindre, et sa beauté, sa jeunesse, ses vertus furent engloutis pour jamais.

ANNONCES.

M. N. Pichard, à la *Librairie Monarchique*, quai Conti, N.° 5, à Paris, vient de terminer son utile entreprise des Œuvres de Bossuet, que nous avons annoncée plusieurs fois dans cette feuille. Il vient de publier les cinq derniers volumes, qui réunis aux dix-sept précédens, portent l'Édition entière à 22 vol. in-12. Cette dernière livraison contient les tomes 6 et 7 des *Sermons*, deux volumes des *Avis aux Protestans*, et un volume de l'*Exposition de la Foi*.

Ces livres se trouvent à Chambéry, chez Puthod, libraire. Le prix est de 2 fr. le volume, pour ceux qui prennent toutes les Œuvres, et de 2 fr. 75 c. par la poste. Chaque ouvrage se vend séparément, 3 fr. le volume.

Instruction pastorale de Mgr l'Évêque de Troyes, sur l'excellence et l'utilité des Missions, considérées dans l'ordre de la religion et de l'état ; in-8.° broché.

Essai *sur le blasphème*, par M. Margert, curé de Bouillon ; 1 volume in-18 broché.

Ces deux ouvrages sortent des presses d'Alexis Burdet, imprimeur-libraire du Clergé, à Annecy, et se trouvent chez les principaux libraires du Duché.

AVIS

Jacques Vignet, de Chambéry, et domicilié à Turin, Secrétaire-Archiviste de la Grande Chancellerie, et Commissaire solliciteur royal pour les affaires particulières des Duchés de Savoie et d'Aoste, tant pardevant toutes les autorités que la Chambre Royale des Comptes, nommé depuis 1783, et confirmé par Patentes Royales, du 29 octobre 1816, et par conséquent, seul

nommé et autorisé par le Gouvernement, renouvelle à ses compatriotes l'offre de ses services pour la sollicitation de toute espèce d'affaires judiciaires et administratives dans la capitale.

Il se charge de suivre et solliciter tous procès et instances pendantes à la Chambre Royale des Comptes, et auprès de M. le Procureur général du Roi, de l'expédition de toutes lettres-patentes de juges, châtelains, greffiers, insinuateurs, brevets de pension, et généralement de toutes provisions qui émanent de la Grande Chancellerie, et autres dicastères.

Il se charge également de procurer, au meilleur prix possible, les rentes sur la dette publique qui seront nécessaires à MM. les notaires des desdits Duchés pour fournir leur cautionnement d'après la nouvelle organisation du notariat; de suivre la liquidation des offices de notaire, et faire à cet égard tout ce qui sera de leur intérêt.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leurs commissions, trouveront en lui le zèle et l'exactitude qu'elles ont droit d'attendre d'une longue expérience, et de la coopération active du notaire Vincent Vignes, Sous-Secrétaire du Magistrat du Consulat de Piémont, son fils et son collaborateur.

La taxe de ses honoraires sera médiocre, et le plus souvent remise à la discrétion des intéressés.

Il se fera un devoir de solliciter gratuitement les affaires des personnes dont la pauvreté sera légalement constatée.

Il tient son bureau rue de la Doire, porte N° 49, tout près des casernes militaires de la porte de Suse, à Turin.

AUTRE AVIS.

La Communauté de la Visitation de Chambéry, à Lémenc, a l'honneur de prévenir les personnes qui ont souscrit pour la loterie du grand tableau d'église, représentant l'apparition de N. S. à St.-Thomas, que le tirage n'aura lieu que dans le courant de l'année 1823. On donnera de même un état général des N.os gagnans, et de plus un avis particulier à la personne que le sort favorisera. Si quelqu'un désire des N.os, on se fera un plaisir de leur en faire passer.

AVIS — *Objets perdus.*

Le 26 du mois dernier, un voyageur parti de St.-Jean-de-Maurienne à 5 heures du matin, pour se rendre à Chambéry, a perdu, de l'endroit de son départ, au bas de la descente en deçà de la Chambre, une malle de cuir noir assez grosse, faite en forme de tombeau, ayant sur le devant une pièce de cuir pour couvrir la serrure.

Elle contenait de vieilles hardes; le linge qui y était est marqué J. H.; une pièce de drap noir fin, de quelques aunes; un cahier de cartes géographiques, nombre de papiers d'affaires, deux tabatières, dont l'une de buis doublée d'écaille, la seconde d'écaille noire, avec le portrait de Sa Sainteté; deux cachets de bureau, l'un portant les armoiries du voyageur, dont le blason est au fond d'or, bande d'azur, chargée de 3 coquilles de mer, flanquée

d'un cordon d'azur supportant une croix, une bourse contenant 9 louis et le sou ; une pièce de 20 sous de [illegible], deux livres de chocolat, et d'autres objets, entr'autres deux patentes des SS. Maurice et Lazare, etc. Ceux qui la trouveront pourront la consigner à M. Toyoux, Syndic de la Chambre, qui leur donnera une récompense, et la restituera audit voyageur.

AVIS — *A vendre.*

Le château et le clos de Monjoud, qui passe pour une des plus jolies propriétés de la Savoie ;

Plus, et indépendamment, des biens consistant en prés, champs, vignes et marais, jusque pour une valeur de 100000 liv.

Ces propriétés, qui sont situées à St Pierre d'Albigny, procèdent de la succession de feu noble Louis Favier, Baron Dunoyer.

S'adresser, à Grenoble, à MM. Michal, père et fils ; et sur les lieux à MM. les frères Bertal, notaires.

AVIS — *Demande.*

On désirerait une femme de confiance, de bonnes mœurs, en état de surveiller la cuisine, de soigner le linge, de donner les secours nécessaires en cas de maladie, en un mot, de diriger le service d'une maison. S'adresser au *Bureau du Journal.*

AUTRE AVIS.

Biens à acenser, en gros ou en détail,

A Vallon, commune de Bellevaux, en Chablais, consistant en deux grandes maisons de fermiers, une petite maison neuve de maître, granges, écuries, caves, four avec grande fontaine au milieu, jardins, environ cent quarante journaux de terrain dont plus de la moitié en bons prés à faucher et regains, et le surplus en champs et pâturages, le tout attenant aux bâtiments et dans la plaine de Vallon ; plus, un mas de cent trente-deux journaux aussi en plaine, dont un tiers en bois sapin et bois foyard, et les deux autres tiers en pâturages pour le printems et l'automne ; plus, deux montagnes pour l'été, contenant ensemble environ 450 journaux sans les bois et des chalets ; plus trente vaches, trois génisses, deux jumens et les fourrages nécessaires jusqu'à la fin de mai. Le fermier entrera le [illegible] mars prochain. S'adresser à M. l'avocat Plagnat, à Bonneville.

CHARADE.

En tout tems, en tous lieux abonde mon entier ;
On le voit aujourd'hui, surtout en politique,
Subordonner à son premier.
Et nombre d'étrangers à la chose publique,
A mon premier, de même, osant se confier,
Sans une marche méthodique,
On peut tomber dans mon dernier.

Le mot de la dernière *Enigme* est [illegible].

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambéry, 14 *novembre*. Nos lecteurs n'apprendront pas sans douleur la mort de l'un de nos plus illustres compatriotes, M. le Comte Berthollet, Pair de France, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris, l'un des plus savans chimistes de l'Europe. M. Berthollet est décédé à Paris le 6 du courant.

Turin, 9 *novembre*. S. M., par Patentes datées de Vérone du 3 novembre, a conféré le titre de Médecin honoraire de la Cour, à M. le docteur J. A. [illegible], premier médecin de l'hôpital des Fatebenefratelli de Milan.

Cours des inscriptions etc.

Du 7 au 9 novembre 1822 : 90 f.

Paris, 9 *novembre*. Les nouvelles de la Catalogne sont tout à fait contradictoires. Une lettre de Puycerda du 26 octobre annonce la défaite de Mina à Castelfollit, tandis que, selon les nouvelles de Barcelonne, de la même date, Mina se serait au contraire emparé de Castelfollit et de tous ses forts après un siége de sept jours.

— Dans la discussion d'une grande loi révolutionnaire, le parti modéré des Cortès a réussi à faire rejeter l'article 9 du projet qui suspendait la liberté individuelle. Un article du projet supprime tous les couvens des communautés au-dessous de 400 feux. Une loi applicable aux sociétés populaires les soumet à des mesures de surveillance et de répression de la part des autorités.

— Les nouvelles de Trieste annoncent que les Grecs restent maîtres de tout l'Archipel, par la retraite de la flotte turque aux Dardanelles, et que l'escadre égyptienne, qui avait ordre de se porter rapidement aux Dardanelles, s'est séparée, non sans une vive altercation entre les chefs des deux flottes.

Naples, 29 *octobre*. L'éruption du Vésuve a cessé quant au feu, mais le volcan continue à lancer des cendres avec violence et en grande quantité. De la Tour del Greco à celle de l'Annonciade, le terrain est couvert d'une haute couche de cendres et de pierres. A Resina, près de douze arpens de terre sont encombrés de lave. A Ottajano, quarante à cinquante arpens de bois ont été consumés par le feu, et les eaux y ont causé postérieurement les plus grands dégâts.

Mercuriale de Chambéry des 5, 7 et 9 novembre 1822.

Bleds.	Le Vaissel f.	c.		L'Hectolitre f.	c.
Froment, *Prix*	13	77	—	16	95
Seigle	0	00	—	0	00
Orge	0	00	—	0	00
Sarrasin.	4	00	—	5	25
Maïs	5	50	—	9	80
Avoine (a)	[illegible]	25	—	7	44
Pain 1re qualité, le kilog.				0	19
Viande, *idem*, *idem*				0	60

(a) Rapport du Vaissel à l'hectolitre : froment, seigle, avoine.

Chambéry, de l'Imprimerie de F. R. Plattet, rue du Sénat.

An 1822. (N.° 47). VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 22 Novembre

INTÉRIEUR.

Chambéry 21 *novembre*. S. M. a donné des Lettres-Patentes d'une haute importance, datées de Stupinis, du 18 octobre dernier, sur l'administration des Mines. Ces Lettres-Patentes contiennent des dispositions sur la classification, la recherche et les concessions des Mines, sur les combustibles fossiles, les substances salines, l'exploitation des carrières, les fonderies; elles établissent un Corps Royal d'Ingénieurs des Mines et un Conseil. Les habitans de ce Duché apprendront avec intérêt et reconnaissance, qu'il est créé une Ecole théorico-pratique de Minéralogie à Moûtiers, laquelle sera composée d'un Directeur et de trois Professeurs, et où seront admis six élèves internes logés et nourris aux frais du Gouvernement, et des élèves externes, ce qui ouvre une nouvelle et honorable carrière à la jeunesse. L'utilité et l'importance de cette institution en particulier, et des autres dispositions royales sur l'administration des Mines, seront universellement appréciées dans les Etats de S. M., que la nature a si richement favorisés des produits de tout genre dans le règne minéral.

— S. Exc. M. le Marquis d'Yenne de la Saunière, Chevalier de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, nommé par S. M. Gouverneur et Commandant-général de la Division de Gênes, est arrivé dans cette ville le 4 du courant dans la soirée. Une lettre de Gênes, du 6, nous apprend que, malgré les précautions qu'il avait prises pour arriver incognito et se soustraire à toute réception solennelle et aux honneurs dus à son rang élevé, il n'a pu entièrement y réussir, que les autorités de la ville sont allées à sa rencontre jusqu'à la porte prochaine, qu'il a trouvé la garnison sous les armes, et une grande foule sur son passage. S. Exc. a été reçue à la porte du palais ducal par M. le Comte Colonel de Candia, Commandant par *intérim*, accompagné des autres Commandans et Officiers, et par MM. les Syndics de la ville. Le lendemain elle a reçu la visite des magistrats et fonctionnaires ecclésiastiques, civils et militaires.

Les regrets témoignés à S. Exc. M. le Marquis d'Yenne, lorsqu'il quitta le gouvernement de Coni, ceux qu'il a laissés en Sardaigne, où il a rempli avec une sagesse et un succès remarquables les fonctions de Vice-Roi, et les marques d'empressement et de satisfaction qu'il vient de recevoir de la

part des Génois, s'expliquent facilement et par les qualités éminentes qui les distinguent, et qui sont généralement connues et au dessus de nos éloges.

AVIS. — *Instruction publique.*

M. le Président, Chef de la Réforme des Études, prévient que les cours de Droit et de Géographie spéciale commenceront au Collège Royal de Chambéry, le lundi 2 décembre prochain.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Le lundi, seize du mois de décembre prochain, à onze heures du matin, il sera procédé, au bureau de la Vice-Intendance de Tarentaise, à l'adjudication, par la voie des soumissions cachetées, des travaux de rectification de la route communale de Moûtiers à Pralognan par Bozel et la Vanoise, dans sa partie située entre le pont de Fontaine et celui de Brides, sur une longueur de 905 mètres 76 centimètres, conformément aux plans, alignements en long et coupes transversales, ainsi qu'aux charges particulières tracés par M. l'Ingénieur de la province dans son projet du 25 novembre 1821, approuvé le 16 avril dernier. Lesdits travaux estimés 40,033 l. Le délai pour admettre des offres de rabais du sixième et demi-sixième ne sera que de 20 jours, et expirera le dimanche, 5 janvier 1823, à midi précis.

PIÉMONT.

Turin, 16 novembre. S. M., qui ne laisse échapper aucune occasion de favoriser de sa royale bienveillance toutes les entreprises qui tendent au bien public, vient, par un Billet daté de Vérone, du 8 du courant, d'accorder un prêt gratuit de deux mille livres, pour concourir à l'achèvement du bel édifice destiné aux bains et à la fabrication des eaux minérales artificielles fondé à Oleggio, province de Novare, par le docteur Paganini, au zèle duquel S. M. a daigné de donner ainsi une preuve de sa satisfaction.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, avec jouissance, à dater du 1er octobre dernier. *Du 13 au 14 novembre 1822* 90 l. *Du 14 au 16 novembre* 90 l., 89 l. 75 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

On a reçu à Constantinople des nouvelles plus favorables des frontières de Perse. Sélim-Pacha, entré, dit-on, de nuit dans le camp des Persans, a fait un butin considérable et emmené plusieurs prisonniers de distinction.

— On annonce que les Turcs ont forcé les Thermopyles et ont de nouveau pénétré dans la Morée. Les Grecs se sont retirés derrière l'Achéloüs.

— Le nouveau prince de Valachie, Grégoire Ghika, commence son gouvernement sous les auspices les plus favorables; il paraît décidé à employer tous ses soins à réparer les maux que le pays a soufferts.

ANGLETERRE.

Les cinq députés brésiliens qui ont quitté précipitamment Lisbonne pour retourner à Rio-Janeiro, ont dressé et signé une protestation, où ils accusent

les Cortès portugaises de vues hostiles contre le Brésil, de n'avoir écouté aucune de leurs propositions, de les avoir abreuvés d'outrages et d'avoir même eu le dessein d'attenter à leur inviolabilité personnelle.

— On croit que l'Espagne et l'Angleterre négocient la remise temporelle de la Havane entre les mains d'un amiral britannique, afin de permettre une déclaration d'indépendance de l'île de Cuba et une alliance de cette île avec les États-Unis.

— Le journal *The Courier* continue d'affirmer que toutes les nouvelles de guerre sont dénuées de fondement, et que le système de l'Angleterre est une stricte neutralité.

ESPAGNE.

Les constitutionnels de la division de Mina, après la prise de Castelfollit, ont battu la garde de la régence, et tous les [illegible] en état de porter les armes. La division de Quesada a été attaquée par Espinosa et forcée à la retraite par la [illegible] du lieutenant-colonel Arredondo, qui y a [illegible] les [illegible] qu'il avait reçus. Ce dernier a eu la [illegible] et son corps est tombé au pouvoir de l'ennemi. Quesada est entré en France et s'est rendu à Bayonne, où il est allé remettre à O'Donnel le commandement de sa division, d'après les ordres de la régence d'Urgel.

— Castelfollit pris par Mina n'est pas le Castelfollit qui domine le Lampourdan, Gironne et Figuières, mais Castelfollit de [illegible], éloigné de Balaguer de dix à douze lieues. Ce dernier a été occupé par Mina après la bataille qui a eu lieu contre les troupes du baron d'Eroles, qui se sont retirées pour occuper une autre position. On dit que Mina se dirige sur Balaguer. Le baron d'Eroles, de son côté, rassemble ses forces et se prépare à une affaire sérieuse.

— Le procès contre les Infans d'Espagne et autres personnages désignés pour causes des événemens du 7 juillet, n'aura pas lieu : le tribunal suprême a décidé qu'il y avait amnistie, sauf seulement pour les militaires pris les armes à la main.

— On a présenté aux Cortès, contre la liberté individuelle, un autre projet qui a été mis en délibération.

— L'autorité a déjoué à Madrid un projet qui tendait à faire égorger une autre fois l'ancien chef politique San-Martin et les officiers des gardes [illegible].

— Les révolutionnaires italiens ont reçu ordre de se rendre à Cadix.

— On annonce que le Trappiste a envahi les bords de la Cinca et est entré à Balbastro, le 25 octobre.

— Le général Quesada a été nommé par la Régence, capitaine général des trois provinces de Biscaye, d'Alava et de Guipuscoa. La Régence a transféré ses séances à Puycerda ; la Seu d'Urgel n'est point abandonnée pour cela ; elle n'est pas même menacée par les constitutionnels.

FRANCE.

Paris, 12 novembre. Hier l'ambassade d'Angleterre a reçu un courrier de Vérone et on a expédié un autre pour la même ville.

— Le père de M. le comte de Villèle vient de mourir à Toulouse.

— Un concours nombreux de Pairs, d'Académiciens, de savans et d'amis ont assisté aux obsèques de M. le comte Berthollet, à Arcueil, lieu qu'il habitait depuis plus de 20 ans. MM. Chaptal, Thenard, Gay-Lussac et Jomard ont payé sur la tombe de l'illustre défunt, un touchant et juste hommage à sa mémoire.

— Il est parti ce soir du ministère des affaires étrangères, un courrier pour Vérone.

— On cite MM. Biot et Fourier pour candidats à la place de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, qu'occupait feu M. Delambre.

— La régence d'Urgel a conclu avec M. Ouvrard un emprunt de vingt millions tournois de rente, c'est-à-dire, de 400 millions de capital.

— Depuis quelque tems on entend pendant la nuit, rue Froidmanteau, un bruit souterrain qui donne lieu à des recherches de la part de l'autorité.

— Le tremblement de terre d'Alep a été précédé et suivi d'un grand nombre de secousses à des distances considérables, notamment en Sibérie (9 août), en Suède, en Angleterre, etc. On apprend que la ville de Latakieh a été fortement endommagée le 14 août, que plusieurs villages des environs n'existent plus, et qu'une montagne s'est ouverte.

14 *Novembre*. On écrit de Bayonne, 7 novembre, que 25 bâtimens de transport y sont arrivés chargés de munitions et d'artillerie de campagne, et qu'on attend encore 15 ou 20 bâtimens avec un chargement semblable.

— M. Benjamin Constant, contre qui l'avocat du Roi a requis la peine de 3000 fr. d'amende et d'un an d'emprisonnement, avait décliné la compétence du tribunal de police correctionnelle, en invoquant sa qualité de député. Le tribunal a rejeté ce moyen et retenu la cause, attendu que le prévenu est accusé comme écrivain, et non pas pour ses opinions prononcées à la tribune.

— Le 11, à l'issue d'un conseil des ministres, un courrier a été expédié pour Vérone.

16 *Novembre*. Il est arrivé avant-hier un courrier extraordinaire de Vérone, au ministère des affaires étrangères.

Banque de France : 1620 fr., 1615 fr., 1610 fr., 1600 fr.

Cinq pour cent consolidés : 89 fr. 50 c., 88 fr. 90 c., 88 fr. 30 c.

ITALIE.

LL. AA. RR. et I. le grand-duc et la grande-duchesse de Toscane sont arrivés à Florence, de retour de Vérone, le 4 novembre au soir.

— S. A. R. le prince de Suède, parti de Vérone le 31 octobre, a pris le chemin du Tyrol, pour se rendre en Bavière.

— On apprend de Corfou qu'une maladie contagieuse s'est déclarée à Lucia, dans la basse Albanie.

— Le Prince royal de Suède a reçu à Vérone les honneurs des princes souverains, de la part des monarques qui y sont réunis. Il y a été accueilli d'une manière affectueuse et des plus distinguées. Avant son départ, il a dîné avec S. M. l'empereur d'Autriche, qui lui avait fait donner une garde d'honneur et un Chambellan.

VARIÉTÉS.

La Médecine Curative, *ou la Purgation dirigée contre la cause des Maladies, reconnue et analysée dans cet Ouvrage.* Par Leroy, Chirurgien Consultant. *Dixième édition, revue, corrigée et augmentée d'une seconde Partie.* Première Partie. 1822.

A Paris, chez l'Auteur, rue de Seine, N.° 49.

« Avez-vous pris le remède de M. Leroy? » Telle est la question que l'on s'adresse réciproquement aujourd'hui dans toutes les sociétés. Êtes-vous malade? prenez le remède de M. Leroy, et vous serez guéri. Vous portez-vous bien? prenez encore le remède de M. Leroy, car il prévient toute maladie quelconque, et il importe à tout le monde de conserver le précieux trésor de la santé. Bref, pour être en règle, il faut avoir pris le remède de M. Leroy.

M. *Pelgas*, ancien maître en chirurgie, beau-père de M. Leroy, a découvert que, depuis Esculape jusqu'à lui exclusivement, tous les médecins ont ignoré la véritable et unique *cause* de toutes les maladies, et par conséquent le seul remède à employer. M. *Leroy*, beau-fils de M. Pelgas, a confirmé et développé cette grande et mémorable découverte, il a fixé la nature et la dose du remède. M. *Cottin*, pharmacien, beau-fils de M. Leroy, a été chargé de la préparation du remède et d'en établir des dépôts partout où besoin sera. Ainsi l'on voit que, de beau-père en beau-fils, il s'est établi dans cette famille une tradition qui rend désormais impérissable la découverte qu'il importe le plus à l'humanité de conserver.

Enfin, l'âge d'or, qui ne peut maintenant nous échapper, ne sera plus une chimère, car on prévoit l'époque prochaine où il n'y aura décidément plus de maladies sur la terre. La découverte de ces messieurs est en effet trop belle, pour qu'elle ne soit pas répandue dans peu sur toute la surface du globe. Alors, toutes les maladies présentes seront guéries, et toutes celles que nous réservait l'avenir seront prévenues. Comme il n'y aura plus de *mort prématurée* (voyez plus bas), le nombre des vieillards sera incalculable, et vraiment nous craignons qu'on ne soit à la fin réduit à la nécessité d'assommer les gens, pour faire quelque place aux nouveaux venus.

Quelle est donc cette découverte? Comment, ce qu'elle est! Quoi? la dixième édition d'un ouvrage dont les précédentes ont été

tirées à *six* et même à *dix mille exemplaires*, ne vous a pas encore appris cette merveille ? il faut donc vous l'exposer ici : la chose ne sera pas difficile, car la théorie médicale de M. Leroy a certainement le mérite de la simplicité : on en va juger.

Tous les hommes devaient mourir une fois. Il fallait donc qu'il y eût un principe inné de corruption attaché à notre nature physique. Ce germe de destruction peut accompagner la vie sans faire d'autres progrès que ceux en vertu desquels il doit amener peu à peu la cessation de la vie ou *la mort naturelle*. Mais ce germe peut recevoir, de l'influence des causes corruptrices, un accroissement qui en accélère la marche et lui donne une intensité qu'il n'aurait pas eue sans cette influence ; de là naissent les maladies et *la mort prématurée*.

Dans l'économie animale, tous les solides sont subordonnés aux fluides et ne peuvent être altérés que par eux. Or les humeurs peuvent être viciées et affectées de divers degrés de dépravation ; le sang est le *voiturier* de ces humeurs, et en cette qualité, il s'en décharge sur son chemin, en les déposant çà et là dans les cavités qu'il rencontre sur sa route. Les diverses lésions des organes ne peuvent provenir que du contact de ces humeurs corrompues. Cette portion de fluide dégénéré, qui va exercer sa maligne influence partout où le sang la transportera, pourra devenir la cause de tous les genres de maladie. « Tous les effets ont leur cause, dit très-bien l'auteur, » et nul ne peut nier cette assertion. » Nous pensons comme M. Leroy là-dessus. Or les maladies sont des effets, elles ont donc une *cause*, et cette cause est la *sérosité* ou *fluxion* : c'est le nom que donne l'auteur à l'humeur peccante dont il s'agit, et il l'appelle ainsi pour se mettre à la portée du vulgaire ; il pourrait, dit-il, lui appliquer une dénomination classique, mais il déclare qu'il n'écrit pas pour les savans, qui lui donneront, si bon leur semble, un nom *de leur cru*. Quant à nous, qui n'appartenons qu'à la classe la plus vulgaire des lecteurs, nous sommes très-contens de ce mot de *sérosité* et nous n'en désirons point d'autre.

Ainsi la *sérosité* ou *fluxion* est la cause certaine et la seule cause de toutes les maladies connues et à connaître, sans exception, depuis le plus léger mal de tête, jusqu'à l'hydrophobie, à la fièvre jaune et à la peste. Avez-vous un défaut d'appétit, ou éprouvez-vous la faim canine ? Tombez-vous en léthargie ou en convulsion ? Des écoulemens naturels deviennent-ils surabondans, ou sont-ils

supprimée? Avez-vous une rétention ou une incontinence d'urine? Êtes-vous atteint d'une pléthore, ou tombez-vous dans le marasme? Avez-vous le ventre paresseux ou trop libre?... C'est toujours la même *cause* que vous devez en accuser, c'est la *sérosité*.

Voilà donc le grand adversaire de la santé bien et dûment reconnu. On n'ayant dès lors à faire qu'à un seul ennemi, il devient évident qu'il suffit d'un seul moyen efficace pour s'en débarrasser. Mais, direz-vous peut-être, comment un seul et même remède peut-il s'appliquer à des maux si divers et souvent directement contraires? Comment comprendre qu'un même genre d'attaque puisse combattre avec succès une cause qui produit des effets si opposés? Nous ne trouvons là aucune difficulté. Supposons qu'un malveillant se propose de vous brûler dans votre maison, ou de vous jeter dans l'eau? ne vous suffirait-il pas, dans l'un et l'autre cas, d'un même moyen de défense contre votre ennemi? Nous ne voyons rien à répliquer à cela, et tel est sans doute le raisonnement de M. Leroy.

Ce qui a trompé tous les médecins jusqu'à ce jour, c'est qu'ils ont pris pour cause *efficiente* de telle ou telle maladie, ce qui n'en est que la cause *occasionnelle*. Par exemple, à la suite d'une forte transpiration supprimée, il vous survient une pleurésie, ce n'est point le passage subit du chaud au froid qui en est la véritable cause, mais c'est la *sérosité* préexistante qui s'est portée sur la plèvre, sans quoi vous auriez pu subir impunément la transition la plus brusque, comme il a pu vous arriver d'autres fois, sans en éprouver le même effet. Il en est de même dans tous les cas. L'auteur donne un exemple frappant et qui lui est personnel, de cette importante vérité. En tombant sur le pavé, il s'était violemment foulé le poignet, il survint une douleur aiguë, qui était bien l'effet immédiat de la foulure, mais après quelques momens de soulagement, il éprouva une nouvelle douleur : celle-ci n'avait plus pour cause réelle le choc produit par la chûte, mais n'était due qu'à la *sérosité* qui s'était portée sur la partie froissée; aussi le malade, qui ne s'y trompait pas, eut-il recours sur-le-champ à son remède pour expulser la sérosité, et il fut guéri au bout de trois jours.

On voit que cette sérosité est toujours prête à tirer parti du moindre accident qui peut nous arriver, pour s'acharner sur nos organes, et qu'en ennemi adroit, qui étudie le côté faible de la

place qu'il veut attaquer, elle se porte immédiatement sur les points qui lui offrent quelque prise. On doit sentir maintenant toute l'importance du remède de précaution, et combien ont raison ceux qui vous disent que si vous vous portez bien, vous n'en devez pas moins prendre le remède de M. Leroy. Car quel est le sujet jouissant pour le moment de la santé la plus brillante, qui peut être sûr de n'avoir pas une sérosité toute prête à attaquer quelque viscère, et à fondre sur sa proie à la première circonstance favorable qui pourra lui offrir une pâture? Nous aurons occasion de revenir là-dessus. Hâtons-nous, pour le moment, de passer au moyen unique d'attaquer et de détruire cette *sérosité* qui cause tant de maux divers, ce dangereux protée qui nous tourmente ou nous menace sous tant de formes variées. On verra que la pratique de l'auteur n'est pas moins lumineuse que sa théorie (1).

La suite à un autre Numéro.

AVIS — *A vendre.*

Le château et le clos de Minjoud, qui passe pour une des plus jolies propriétés de la Savoie;

Plus, et indépendamment, des biens consistant en prés, champs, vignes et marais, jusques pour une valeur de 200,000 liv.

Ces propriétés, qui sont situées à St-Pierre d'Albigny, provenant de la succession de feu noble Louis Favill, baron Dunoyer.

S'adresser, à Grenoble, à MM. Michal, père et fils; et sur les lieux, à MM. les frères Bollit, notaires.

AVIS — *A vendre.*

Domaine patrimonial, situé à la Buissière, sous Barraux, département de l'Isère, consistant en maison de maître en bon état, et située sur une éminence, en deux maisons fermières, une grange, 31 journaux 3/4 d'excellent fond, dont 20 en champs et prés, première qualité, 6 en vignes et 5 3/4 en bois châtaigniers et aulnaye.

S'adresser, pour les renseignemens et pour connaître le produit et les conditions de vente du domaine, à M. Marechal, notaire royal, à Chambéry; et sur les lieux, à M. Brunet, notaire, à Barraux.

(1) Plaisanterie à part, nous ne voulons point nier que le remède de l'auteur ne puisse produire et n'ait produit en effet d'heureux résultats dans plusieurs circonstances, comme tout autre purgatif employé à propos. Mais nous avons toujours cru que tout remède annoncé comme une panacée universelle, est d'autant plus dangereux dans un grand nombre de cas, que ces sortes de médicamens sont ordinairement accueillis avec une sorte de fanatisme par une partie malheureusement très-nombreuse du public.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F.-R. PLATTET, rue du Sénat.

An 1822. (N.° 48.) VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 29 Novembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 28 novembre. De nouveaux moyens sont offerts dans cette ville, à notre jeunesse, pour le développement des talens et la culture des beaux-arts. L'Ecole de Peinture, créée le 1.er mai 1822 par le Conseil d'administration de la Ville, sous l'autorisation de S. Exc. le Ministre Premier Secrétaire d'Etat pour l'intérieur, a été ouverte lundi dernier, 25 du courant, dans la salle qui lui est destinée à l'Hôtel-de-Ville. Cette Ecole est sous la direction de M. le Professeur Moreau, dont les talens distingués sont connus par les beaux ouvrages qu'il a mis sous les yeux du public et dont il a été fait plusieurs fois mention dans ce Journal. Les élèves y seront admis au moyen d'une modique rétribution mensuelle payée au Trésorier de Ville; il y aura des élèves gratuits pris parmi les enfans des Gardes Pompiers et nommés par MM. les Syndics. Chaque année il y aura, du 15 au 20 août, une exposition publique des principaux ouvrages des élèves, et des prix distribués sous la présidence de M. le Chef du Conseil de la Réforme des études et de MM. les Syndics et Conseillers de Ville.

AVIS — *Instruction publique.*

M. le Président, Chef du Conseil de la Réforme des Etudes, prévient que les Cours de Médecine et de Chirurgie s'ouvriront au Collége Royal de Chambéry, le lundi dix décembre prochain.

Des environs de Chambéry.

Il n'est aucun voyageur qui, à l'aspect des environs de cette ville, n'ait admiré la beauté des paysages qui l'entourent. Un d'eux (M. de Châteaubriand), les compare à celle des environs de Sparte; un autre, à la vue de ces rangées de guirlandes et de pampres qui décorent nos champs, les assimile à des décorations disposées pour des fêtes publiques. L'artiste rendra raison de l'élégance de ces tableaux, par la variété des formes et des accidens de lumière. Mais, pour nous, bornons-nous à en chercher les causes dans la puissance des souvenirs, et n'écoutons que ce sentiment intime auquel suffit la jouissance des effets.

Lorsque sous le règne de *Victor-Amé III*, la nouvelle route de Genève vint aboutir à la ville, on vit construire la magnifique et longue terrasse conquise sur les rochers de Lémenc. Elle se trouve par le fait une promenade très-

fréquentée, surtout au printemps. Ce n'est pas seulement un air vif et parfaitement salubre, qui y attire une foule de promeneurs, mais plus encore l'impression et [illegible] de la vue de vastes paysages, dont les détails paraissent et se cachent alternativement à nos yeux ; spectacle qui occupe l'attention sans la fatiguer.

Une circonstance analogue à celle qui nous a [illegible] de ce magnifique promenoir, aurait dû avoir lieu. Notre ville en est embellie, presque à son insu. C'est la nouvelle route des Echelles. Le voyageur voit d'abord un mélange agréable de terres en culture et d'habitations construites avec goût. Il a sur sa gauche une suite de jardins fertiles qui, en s'élevant successivement, décrivent des formes variées par un genre d'industrie habilement exercé dans les environs de cette ville. Les succès en sont [illegible] favorisés par la plus heureuse exposition. Ce tableau est [illegible] terminé par cet élégant cimetière où la piété et les talens [illegible] à la société des bonnes mœurs de famille.

A la [illegible] de ces tableaux, s'offre la vue du Château Royal. Sa partie [illegible] à la nouvelle route, des contours élégans. Les jardins en ont acquis une régularité très-favorable. On distingue les belles terrasses de ce Château ; au-delà, ces tours qui [illegible] s'élèvent majestueusement dans les airs. Celles-ci rappellent des noms illustres, les noms de BONIFACE, d'AMÉDÉE VI dit *le Comte vert*, d'AMÉDÉE VIII dit *le pacifique*, de PHILIBERT I dit *le Chasseur*, de PHILIPPE II, et de l'immortel EMMANUEL-PHILIBERT, tous nés dans cet antique berceau de nos Rois, que tant d'autres de cette dinastie [illegible] habité. Nos pères [illegible] pas tous été leurs enfans ? A ces grands noms, qui ont quelque chose de magique, [illegible] le [illegible] de l'amour de la patrie qui peut [illegible], et faut-il avec telle puissance [illegible].

Entre les différentes parties du Château, on découvre bientôt le beau portail de la Ste-Chapelle, il ne se [illegible] cependant [illegible] ; il disparaît bien-tôt dans une échappée. On dirait que cette apparition momentanée a quelque chose de céleste qui rappelle le souvenir des vertus de CLOTILDE.

Au milieu de ces profondes impressions, le voyageur parvient vis-à-vis du portail de la partie basse des jardins. On voit qu'au-delà de la large voie publique, les contours des terres découpées laissent vide un espace qui figure une espèce de demi-lune. Là, ce me semble, serait une place convenable pour y recevoir un monument de la reconnaissance publique, à l'occasion de la construction de la route. Ce vœu suggéré par les impressions qui nous pénètrent ici, paraît indiqué [illegible] une noble simplicité [illegible] disconviendrait pas à la place modeste qu'il occuperait vis-à-vis de cette porte. [illegible] y lire le nom du successeur actuel de [illegible]. le vieillard, qui chérit les vieux souvenirs, et le voyageur fatigué, y trouveraient [illegible] quelque abri, afin d'y profiter d'un ombrage favorablement disposé.

C'est ainsi que, pendant qu'on s'occupe à décorer notre vieille cité, la nature qui a fait tous les frais pour en embellir les dehors, invite à saisir l'occasion pour y ajouter une beauté pittoresque, tandis que la puissance des souvenirs nous porte à suivre ce précepte du Virgile français :

C'est peu de charmer l'œil, il faut parler au cœur.

G. C. de Locon.

— S. Exc. M. le Vicomte de Montmorency, Ministre des affaires étrangères de France, arrivé hier à Chambéry, venant de Vérone, a continué sa route pour Paris.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 27 novembre. Lettres-Patentes (du 15 octobre 1822) *par lesquelles S. M. prescrit les règles à observer pour l'administration des Hospices des Enfans trouvés, et accorde la somme annuelle de 425,000 l. pour leur entretien.*

2.° Lettres-Patentes (du 26 octobre 1822) *par lesquelles S. M. approuve le Règlement y annexé pour l'administration des bois et forêts.*

3.° Lettres-Patentes (du 19 octobre 1822) *par lesquelles S. M. fixe le mode d'administration des Mines.*

PIÉMONT.

Turin, 21 *novembre.* L'Académie Royale militaire a reçu de la munificence de S. M. T. C. le don précieux des modèles des systèmes de fortification du célèbre Vauban, pour l'instruction de MM. les Élèves de cette école.

— On apprend d'Albenga que, le 9 du mois, une pluie excessive, tombée par torrens et accompagnée d'éclairs, de tonnerre et d'une grosse grêle, a causé les plus grands dommages dans les villages de Bolla et de Cenna; l'inondation a enlevé aux malheureux habitans toutes leurs provisions d'hiver.

— Pour la seconde fois, à la rentrée du Sénat de Gênes, M. le Comte Somm..., Avocat-général, a prononcé un éloquent discours, qui a fait la plus grande sensation, tant par l'importance et la sagesse des pensées, que par la pureté de style qui distingue ce savant Magistrat.

— LL. MM. continuent à jouir à Vérone d'une très-bonne santé.

— M. l'abbé Peyron, notre Professeur de langues orientales, vient d'être nommé Membre de la Société Asiatique établie à Paris sous les auspices de S. A. R. le duc d'Orléans.

— Le 19 de courant est arrivé en cette ville le général Ozarowsky, adjudant général de S. M. l'Empereur de Russie.

— S. A. R. la Princesse de Carignan est heureusement accouchée d'un Prince, à Florence, le 15 du courant. Le nouveau-né a été tenu sur les fonts par LL. AA. II. et RR. le grand-duc et la grande-duchesse de Toscane. La mère et le fils se trouvent très-bien.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, toutes rachetables, à dater du 1.er octobre 1822.

Du 19 au 21 novembre 1822 89 l., 50, 90 l., 89 l. *Du 21 au 23* 89 l., 50, 89 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

La tendance qu'a prise en Espagne le procès relatif aux affaires du 7 juillet, paraît être l'effet des démarches combinées de notre ministre à

Madrid et de l'ambassadeur français. On parle d'une note qui serait adressée par le congrès de Vérone, au gouvernement espagnol, où l'on exigerait des garanties pour rassurer l'Europe, et où l'on laisserait entrevoir aussi quelques espérances pour un arrangement favorable entre l'Espagne et ses colonies.

ESPAGNE.

Le général O'Donnel, en partant de Bayonne pour prendre le commandement de son armée, a écrit que les affaires des royalistes vont très-bien, quoi qu'on en ait pu dire. Il emporte un million et 200 mille francs, et il recevra de nouveaux fonds, à mesure qu'il en aura besoin.

— Morillo est arrivé à Madrid, conduit sous une forte escorte.

— Mina est entré à Balaguer, et l'on croit que c'est là ce qui a décidé la Régence à se rendre à Puycerda.

— La garnison de Valence est allée rejoindre les royalistes dans les montagnes.

FRANCE.

Paris, 19 novembre. La très-grande majorité des élections connues jusqu'ici est dans le sens royaliste. On ne connaît qu'un très-petit nombre de députés de l'opposition, parmi lesquels sont MM. Manuel, Kératry et Lafayette, qui ont été réélus.

— Le 15 du courant, sept courriers de commerce sont partis de Paris pour Londres.

— On dit qu'il y a nullité dans l'élection de M. Lafayette.

— Le 17, S. M. a reçu les hommages des princes et princesses, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. S. M. est entrée dans sa 68.e année.

— M. Fourier a été élu Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

21 *Novembre.* M. Benjamin Constant a été condamné à un mois d'emprisonnement, à 500 fr. d'amende et aux dépens, pour avoir outragé le procureur-général de Poitiers; le fait diffamatoire contre le président et les membres de la Cour, n'a pas paru suffisamment établi. M. Benjamin-Constant sera encore jugé pour sa lettre à M. Carrère, dont nous avons parlé dans le temps.

— Une ordonnance royale établit deux équipages de ligne pour le service des vaisseaux et frégates, l'un à Brest et l'autre à Toulon.

— Le comte Potocki, chambellan de l'Empereur de Russie, est arrivé de Vérone à Paris.

— Il y a eu une réunion des ministres chez S. Exc. le ministre de la guerre.

— La mission de St-Nicolas a ramené la déplorable manie des pétards; des perturbateurs ont été arrêtés et conduits à la police.

— Hier est arrivé un courrier extraordinaire de Vérone.

— M. Bowring, dont nous avons annoncé l'arrestation à Calais, a été mis en liberté.

— On attribue principalement les mouvemens défavorables qu'ont éprouvés en dernier lieu les fonds publics, aux bruits répandus d'un prétendu changement de ministère et des nouvelles de guerre, dans la vue d'influencer les élections.

— On annonce de nouveau que Vich aurait tombé au pouvoir des royalistes espagnols.

— Quesada est passé à Bordeaux le 14, se rendant à Paris, chargé, dit-on, d'une mission de la part de la Régence.

— Sur 51 députés à élire par les colléges d'arrondissement, il ne se trouve que 6 députés de l'opposition, ou 7 en comptant la double élection de M. Manuel dans la Vendée.

23 *Novembre.* Le général Quésada est arrivé à Paris.

— On avait répandu à Paris, le 21 au soir, de nouveaux bruits de guerre contre l'Espagne, et l'annonce de la prise d'Urgel par les troupes constitutionnelles. Ces bruits ont été démentis le lendemain.

— M. de Murelangy est nommé député par le département du Nord.

— Le 19 novembre, la foudre, tombée sur le clocher de la cathédrale de Valence, a brisé toutes les cloches et causé 40,000 fr. de dommages.

Banque de France : 1620 fr., 1622 fr., 50 c.; 1623 fr.

Cinq pour cent consolidés : 88 fr., 80 c.; 89 fr., 30 c., 88 fr., 45 c.

ITALIE.

Une députation du gouvernement central de la Morée, arrivée, dit-on, à Ancône, est chargée d'une mission auprès du congrès de Vérone; elle attendait la permission de s'y rendre.

— S. M. le Roi de Prusse, arrivé incognito à Ancône, le 7 novembre au soir, a visité le lendemain le port, le môle, l'Arc de Trajan et la cathédrale. S. M. est repartie le même jour pour Rome.

— On apprend de Rome que le Saint-Père continue à jouir d'une très-bonne santé.

— Le Roi de Prusse, le prince Henri son *frère* et les deux princes ses fils, arrivés à Rome, y ont visité les principaux monumens. Ils ont fait, le 12, une visite au St-Père, qui les a reçus de la manière la plus distinguée. S. M. a fait une visite à S. A. R. la duchesse de Chablais.

— LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Modène sont partis le 19 de Vérone, où l'on croit que le duc ne tardera pas à retourner.

— La députation des Grecs est à Ancône. On dit que le S. Père emploie ses bons offices pour les faire admettre au Congrès.

VARIETES.

Medecine Curative, etc. Par Leroy, etc.

II.e *Article* (Voyez le N.o précédent).

M. Leroy divise d'abord nettement le corps humain en deux parties tellement distinctes que nul ne peut s'y tromper. La première, qui est la partie supérieure, commence à la base de l'estomac et comprend, dit l'auteur, la poitrine, le cou, la gorge, la *tête*, *la face*, *la bouche*, *les dents*, *le nez*, *les yeux*, *les oreilles*, les glandes du cou et des aisselles, les bras, les mains et *jusqu'au bout des doigts*. Voilà qui est assez

clair ; et de peur d'équivoque, l'auteur, après avoir nommé la *tête*, a jugé à propos d'y ajouter *la face*, *la bouche*, *les dents*, *le nez*, etc., dans la crainte que l'on n'allât confondre quelqu'une de ces parties avec celles qui appartiennent à la seconde division du corps humain, méprise qui pourrait avoir des suites fâcheuses qu'il est important de prévenir. La seconde division, à partir de la base de l'estomac, descend *jusqu'au bout des orteils*.

La première division comprend ce que l'auteur appelle les *premières voies*, et l'autre, les *voies basses*. Maintenant, comme le remède qui guérit et prévient toutes les maladies, consiste dans l'évacuation, on aperçoit d'un coup-d'œil toute la pratique de la *Méthode Curative* : il ne s'agit plus que de purger par le haut ou par le bas, selon que le mal se manifeste dans la partie supérieure ou dans la partie inférieure. Avez-vous mal aux dents, aux oreilles, au nez, au bras ou au bout d'un doigt ? c'est une preuve que la *sérosité* a son siége dans les premières voies, et il faut employer le *vomi-purgatif*, sauf à l'alterner quelquefois avec *purgatif* simple. Le foyer du mal est-il sur quelque point de la partie inférieure, depuis la base de l'estomac exclusivement ? il n'y a pas d'incertitude, il faut recourir au *purgatif*. Peut-on rien concevoir de plus simple, de plus facile, de plus populaire, de mieux à la portée des malades ? Mais voyons déjà nos lecteurs ravis d'admiration à l'aspect d'une doctrine et d'une pratique si consolantes pour la pauvre humanité. Mais ce n'est pas tout, et nous n'avons pas encore mis la *Médecine Curative* dans tout son jour. Il nous reste à parler du traitement, de la composition du remède, du régime, etc.

L'auteur divise l'ordre du traitement selon les quatre classes dans lesquelles il range toutes les maladies : *maladies récentes et légères*, *maladies récentes et graves*, *maladies des plus graves qui puissent exister*, et *maladies chroniques*. Voilà toute sa Nosographie, et en effet, il n'a pas besoin de toute cette longue et formidable énumération qui fait dresser les cheveux à la lecture des traités ordinaires de médecine. Qu'importe toute cette vaine nomenclature, dès qu'il n'y a jamais que la même cause à combattre, et toujours par le même moyen ? Il suffit de savoir si le mal est au-dessus ou au-dessous de la base de l'estomac, il est bon aussi, comme on voit, de faire attention à

l'âge approximatif de la maladie, quoique au fond il y ait, dans la nature du traitement, si peu de différence, que ce n'est presque pas la peine de s'y arrêter.

Ainsi dans tous les cas on évacuera de l'une ou de l'autre manière. On mesurera la quantité des évacuations sur le degré d'intensité du mal ; dans les maladies les plus graves, il faut redoubler et rapprocher les doses, si les douleurs sont atroces et le péril imminent, il faut évacuer sans miséricorde, jusqu'à ce que le danger ait cessé, ce qui ne peut manquer d'arriver, car le remède est infaillible. Quel que soit le point où agit la *fluxion*, c'est dans l'estomac et les intestins qu'il faut l'attaquer sans délai, car c'est là, s'il est permis de le dire, qu'elle tient son quartier-général, c'est là qu'elle sera forcée de se replier, de l'extrémité du corps la plus éloignée, pour venir subir l'expulsion à laquelle elle ne pourrait échapper.

Nous voyons le lecteur impatient de connaître enfin ce remède héroïque qui va remplacer toute la pharmacie. Nous avons déjà dit qu'il consiste en un vomi-purgatif et un purgatif simple. Le premier se compose de vin blanc, de séné de la palthe et de tartrite antimonié de potasse, l'auteur indique les proportions et la préparation. Le purgatif a pour dissolvant *l'eau-de-vie*, ses ingrédiens sont la scammonée d'Alep, la racine de turbith, le jalap, le séné de la palthe, l'eau et la rassonade. L'auteur en donne quatre préparations, qui ne diffèrent, du 1.er au 4.e degré, que par une augmentation de la quantité des drogues sur une même quantité d'eau de vie.

A ce sujet, nous oserions soumettre à l'auteur une observation qui tendrait encore à simplifier sa pharmacopée. Puisque les quatre récipés se composent des mêmes substances, successivement combinées dans un accroissement *proportionnel*, ne pourrait-on pas s'en tenir à un seul, sauf à varier les doses à donner au malade, ce qui reviendrait au même. Il n'y aurait qu'à prendre la moyenne des quantités indiquées et composer un purgatif qui conviendrait à tous les cas, en mesurant les doses convenables. Cette combinaison mettrait le sceau de la simplicité à la pratique de M. Leroy, qui se montre tellement ennemi du charlatanisme en médecine, qu'on ne peut le soupçonner d'en vouloir mettre dans ses formules.

Quelques envieux, injustes, comme ils le sont tous, prétendront peut-être disputer à M. *Leroy*, le mérite de la dé-

couverte de son remède, sous le prétexte que sa préparation est précisément le remède connu sous le nom d'*eau de vie allemande*, employé dans quelques cas de goutte. Mais on sait qu'un procédé obscur, borné à quelques applications particulières, ne signifie rien, et que le titre d'inventeur appartient exclusivement à celui qui s'empare d'un tel moyen en homme de génie, qui en signale toute la valeur et en généralise les applications. C'est ainsi que la découverte de l'attraction appliquée au mouvement des astres, sera éternellement attribuée à Newton, quoique cette grande loi de la nature eût été déjà aperçue avant lui par Hooke, Bouillau, Halley, Borelli, etc. Tel sera le sort de la découverte de M. Leroy,

. . . . *Si parva licet componere magnis.*

Il n'y a pas à craindre que l'on se méprenne ici sur le *parva* et le *magnis*, qu'est-ce en effet que la découverte de l'attraction universelle au prix d'un purgatif qui guérit de tous maux?

Ainsi voilà tout l'art de guérir réduit à un seul point, la *purgation*, et toute la pharmacopée bornée à deux préparations, le *vomi-purgatif* et le *purgatif*.

Le bachelier du *Malade imaginaire*, interrogé sur la pratique à suivre dans les divers cas qu'on lui propose, répond sur toutes les maladies *clysterium donare, posteà saignare, ensuità purgare*. M. Leroy, plus habile et plus laconique, n'a besoin que d'un seul mot *purgare*. Si le cinquième docteur venait lui dire *Mais si maladia opiniatria non vult se garire?* alors il ajouterait, *purgare, posteà purgare, ensuità purgare*. Molière étoit sur la voie d'entrevoir toute la *Médecine Curative*, comme on le voit par les ordonnances de M. Purgon, et Argan a démontré d'avance la bonté de cette méthode, en observant que dans le mois où il n'avoit pris que douze lavemens, il n'étoit beaucoup moins bien porté que dans le précédent, où il avoit pris vingt lavemens et douze médecines.

La suite à un autre N.°

Mercuriales de Chambéry des 19, 21 *et* 23 *novembre* 1822.

Grain.		La Veissel.			L'Hectolitre.	
		l.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix*	13	57	—	16	90
Seigle		8	00	—	10	46
Orge		0	00	—	0	00
Sarrazin.		4	00	—	6	25
Maïs		7	00	—	9	15
Avoine (1).		10	00	—	6	97
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	29
Viande, *idem*, *idem*					0	60

(1) Rapport des 3 mesures à l'hectolitre: Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

Chambery, de l'Imprimerie de F. R. Plattet, rue du Sénat.

AN 1822. (N.° 49.) VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 6 *Décembre*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 5 *décembre*.

NOVEMBRE 1822.

Moyennes des trois Dixaines du mois.

	BAROMÈTRE à 0.°			THERMOMÈTRE.	
	Mill m.	Pou	Lign.	Centigrade.	de Réaumur.
Du 1.er au 10	742.1	27	5.0	Du 1.er au 10 : + 11°.5	+ 9.2
Du 11 au 20	734.6	27	3.7	Du 11 au 20 : + 8°.0	+ 6.4
Du 21 au 31	7[illegible].9	27	3.6	Du 21 au 30 : + 9°.1	+ 7.3
Max. le 19	746.0	27	7.0	Max. le 4 + 16°.5	+ 13.2
Minim. le 16	730.7	26	11 9½	Min. le 29 : + 3°.3	+ 2.6

La température Moyenne de novembre 1821 a été de + 6°.95; celle de novembre 1822 a été de + 9°.53.

— Nous donnerons incessamment une Notice nécrologique sur M. le Comte Berthollet. Nous avons lieu d'espérer que nos lecteurs approuveront les motifs que nous leur ferons connaître de cette retard.

PIÉMONT.

Turin, 28 *novembre*. Nous continuons à recevoir de Vérone les plus heureuses nouvelles de la santé de LL. MM. Le Congrès s'occupe depuis quelque tems des affaires d'Italie.

— Le 29 septembre dernier, M. Théophile Dougherty, Vice-Consul de S. M. à Baltimore, y est mort le 29 septembre dernier, à l'âge de 49 ans, après une courte et douloureuse maladie.

30 *Novembre*. La sollicitude de nos augustes Souverains en faveur de l'industrie et du commerce, éclate sur tous les points par les travaux et les dépenses appliqués à l'amélioration des grandes routes. Le chemin de Turin en France par le comté de Nice en est en particulier une nouvelle preuve, par les obstacles qu'il a fallu surmonter. Il restait à remédier aux difficultés d'une portion de route entre Coni et Limone, S. M. a daigné approuver le projet qui lui a été soumis à ce sujet, pour perfectionner cette partie, au moyen de quelques nouveaux ponts et d'une exacte rectification,

des profits. Ces généreuses dispositions font espérer aux industrieux habitans du comté de Nice, que le col de Tende n'offrira bientôt à son tour aucune difficulté ni aucun danger, par l'effet des travaux et par l'établissement des gardes routes.

— L'Administration civile de Racconigi a remercié le Ciel par des actions de grâces, au sujet de l'heureuse naissance d'un second fils de S. A. R. le Prince de Carignan.

— On apprend de Gênes que S. Exc. le prince de Hardenberg, qui y étoit arrivé, a succombé dans cette ville à une inflammation de poitrine, dans la nuit du 26 au 27. La Prusse fait une grande perte en la personne de ce célèbre homme d'état.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, cons. rachetables, à dater du 1er octobre 1822.

Du 23 au 26 novembre 1822. 89 l. 50 c.; 89 l. *Du 28 au 30 novembre.* 89 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Le *Spectateur oriental* de Smyrne, du 20 octobre, dit que l'ordre et la tranquillité continuent de régner dans cette ville et que les Grecs vaquent librement à leurs occupations ordinaires. Le même journal dit que le calme est rétabli à Scio, et que les Grecs et les Latins rentrent sans difficulté dans leurs propriétés. La peste est toujours à Candie, à la Canée et à Retimo.

— On dit que la commission centrale de Mayence pour la recherche des machinations des sociétés secrètes, a adressé au congrès de Vérone, un rapport sur ses opérations.

— Un incendie a détruit une partie de la ville de Troppau.

ANGLETERRE.

Un François, Louis-Guillaume *Duroudray*, vient de s'emparer de l'île de Porto-Rico et d'y établir une république dont il s'est fait le président.

— Un journal de la Nouvelle Orléans, dans un article daté de Mexico, annonce que la tyrannie d'Iturbide est à son comble et que ses ennemis épient le moment de renverser son trône impérial. D'autres nouvelles disent qu'il a été assassiné par les républicains.

— Les nouvelles de Rio-Janeiro, du 25 septembre, annoncent que le prince royal a été proclamé *Empereur constitutionnel du Brésil*, et qu'une amnistie a été accordée pour tous les délits politiques.

ESPAGNE.

Les nouvelles lois d'exception ont fait naître dans Madrid une terreur qui détermine beaucoup d'habitans à fuir de cette capitale. Le ministre de l'intérieur a proposé la suppression des couvens. Les Cortès ont adopté la motion du député Canga, tendante à prohiber la circulation de la bulle du *Pape* qui condamne divers ouvrages publiés en Espagne.

— On a fermé, à Barcelonne, le couvent de St-François, et tous les religieux, au nombre de 72, ont été embarqués pour être déportés.

— Mina doit, dit-on, avoir le commandement de la Catalogne, de la Navarre et de l'Arragon. L'armée de la Foi s'est emparée de Salinas, sur la route de Vittoria. Merino est entré à Burgos, où il a délivré tous les royalistes détenus.

— Le baron d'Eroles avait le projet de s'enfermer dans la Seo d'Urgel. Il y a laissé mille hommes dans la citadelle. La ville a été prise par Mina, qui y a tout mis à feu et à sang, conformément à sa proclamation, qui annonçait que toute commune insurgée serait incendiée et pillée.

— Les Cortès extraordinaires et constituantes de Portugal ont clos leur session le 4 novembre; le Roi a prononcé un discours à ce sujet.

— L'armée royaliste de Navarre a fait un mouvement en avant; le général O'Donnell a remporté le 17 un avantage remarquable sur Torrijos. D'autre part, Merino est toujours en éclaireur sur la route de Madrid. Le Trappiste doit aller commander une division en Navarre. Le bruit se répand de la prise de Saragosse par les royalistes.

F R A N C E.

Paris, 26 novembre. De graves désordres ayant eu lieu à la rentrée de la Faculté de médecine de Paris, S. M., sur le rapport de S. Exc. le grand-maître de l'Université, a rendu une ordonnance qui supprime cette faculté, pour la réorganiser sur un nouveau plan, et qui permet aux élèves non-coupables d'être admis aux écoles de Montpellier et de Strasbourg. Un grand nombre d'étudians ont signé une protestation contre les désordres dont il s'agit.

— Les élections des colléges de département sont toutes royalistes. M. de Marchangy a été élu dans deux départemens.

— Le fils de l'Alcade de Madrid et l'un des secrétaires des Cortès, qui se trouvaient à Paris, ont reçu l'ordre de quitter la France dans un court délai.

— On apprend que la ville de Grevenmacher, dans le Luxembourg, a été en grande partie la proie des flammes, le 18 du courant.

— Le 23 de ce mois, il est parti du ministère des affaires étrangères, un courrier extraordinaire pour Madrid.

— Une lettre d'Urgel, du 15, dit que le Trappiste y avait découvert un complot tendant à livrer les forts, et qu'il est parvenu à en faire arrêter les auteurs. On annonçait qu'il devait se rendre à Toulouse, où il est en effet arrivé le 19; il s'est enfermé chez les prêtres missionnaires, où plusieurs religieux trappistes sont réunis.

28 *Novembre.* On écrit de Vérone, 16 novembre, qu'on s'occupait de la rédaction du manifeste des souverains, touchant les affaires d'Espagne, lequel ne tarderait pas à être publié.

— Le Trappiste, après deux jours de repos, est reparti de Toulouse pour Perpignan.

— Les nouvelles de la Catalogne relatives à l'armée de la Foi, sont moins favorables que celles de l'Arragon. La régence a quitté Puycerda le 18 novembre et s'est dirigée sur Llivia, petite ville presque enclavée dans le territoire français. De grands événemens paraissent avoir lieu du côté d'Urgel. Le 32.e régiment d'infanterie, qui sortait pour faire l'escorte,

le 28 novembre, a reçu contre-ordre, et une demi-heure après, un bataillon de ce régiment est parti pour Mont-Louis. On s'attendait à de nouveaux ordres de départ.

— Il est arrivé ici le 26 un courrier de Vérone et un de Madrid.

30 *Novembre.* Avant-hier a eu lieu à l'Académie française, la réception solennelle de M. Dacier, en remplacement de M. le duc de Richelieu, et celle de Mgr l'évêque d'Hermopolis, à la place de l'abbé Sicard. Les discours des récipiendaires ont été couverts d'applaudissemens.

— On remarque qu'il se tient de fréquens conseils des ministres, chez S. Exc. M. le duc de Bellune, ministre de la guerre.

— M. Benjamin Constant a été condamné, dans le second procès dont nous avons parlé, à six semaines de prison et à 500 fr. d'amende.

— S. Exc. le comte Pozzo di Borgo est attendu à Paris.

— Un courrier d'Italie vient d'arriver, chargé, dit-on, de dépêches importantes.

Banque de France. 1620 fr. 90 c., 1615 fr., 1620 fr.

Cinq pour cent consolidés. 88 fr. 45 c.; 89 fr., 87 fr., 80 c.

ITALIE.

S. A. R. la princesse de Carignan et le prince nouveau-né continuent à jouir d'une bonne santé. Le prince a reçu les noms de Ferdinand-Marie-Albert-Amédée-Philibert-Vincent.

— Le 28 novembre, S. A. I. et R. l'archiduchesse Marianne, épouse de l'archiduc Léopold, est accouchée, à Florence, d'une archiduchesse.

— S. M. l'Empereur de Russie a fait une course au lac de Garde; il était de retour à Vérone le 19 du courant.

— S. M. le Roi de Prusse est parti de Rome pour Naples, le 19 novembre.

— On prépare à Vérone, pour célébrer la réunion des Souverains dans cette ville, des fêtes magnifiques, qui auront lieu dans l'Arène, le 24 novembre. Il y aura des danses, de la musique et une distribution de 24 prix de 200 li. chacun, en produits des fabriques de la ville. L'illumination générale qui avait été annoncée, aura lieu le 22. La Chambre des arts et du commerce a arrêté une course de chevaux pour le 1er et le 2 décembre; le premier prix sera de mille francs, et le second, de 500 fr.

VARIETES

Médecine Curative, etc. Par Leroy, etc. A Chambéry, chez Puthod.

*III*e*. et dernier Article.* (Voyez le N.° précédent.)

Les pharmaciens peuvent jeter toutes leurs drogues dans la rivière: ils n'ont plus besoin que de cinq ou six substances, d'un bain-marie, d'un mortier et d'une étamine. Ils peuvent vendre leurs alambics, briser leurs matras, leurs cornues, leurs

flacons, etc. Adieu cette foule de remèdes magistraux, officinaux, électuaires, bols, opiats, teintures, élixirs, émulsions, infusions, mixtures, loochs, conserves, tablettes, etc. Nous n'avons plus que faire de connaître les émolliens, les délayans, les relâchans, les fondans, les rafraîchissans, les sudorifiques, les toniques, les narcotiques, les hystériques, les résolutifs, les antispasmodiques, les diurétiques, les apéritifs, les alexitères, les alexipharmaques, les emménagogues, et la suite de cette nomenclature barbare, qui n'est que le masque savant de l'ignorance des gens de l'art sur la véritable cause des maladies et des moyens d'en triompher.

Ces derniers doivent brûler tous les livres de médecine publiés jusqu'à ce jour, depuis les Aphorismes d'Hippocrate; ils doivent ce sacrifice en expiation du long aveuglement où cette foule d'auteurs ont retenu jusqu'ici la malheureuse espèce humaine en proie à la sérosité et à tant de remèdes incapables de la détruire. Seulement il serait bon de conserver dans les bibliothèques publiques un exemplaire de chacun de ces livres, comme un monument curieux des longues erreurs de la Médecine, et pour attester toute l'obligation que l'on aura désormais à M. *Pelgas*, à M. *Leroy*, et à M. *Cottin*.

Les Gouvernemens ordonneront de fermer toutes les Ecoles de Médecine, et l'on ne fera plus que rire, de la peine que se donnaient de pauvres étudians pour parvenir à exercer un art mensonger, en suivant des leçons trompeuses de chimie, de physique, de botanique, d'anatomie, de physiologie, de pathologie, de séméiotique, de clinique, d'hygiène, de thérapeutique, de matière médicale, et autres sottises de ce genre.

M. Leroy aime beaucoup les comparaisons, c'est en effet un bon secours pour faciliter l'intelligence des idées par des images sensibles, et pour reposer l'attention des lecteurs. Il établit un parallèle lumineux entre le sang et le vin. Le sang, dit-il, est la quintessence des alimens, comme le vin est la quintessence du raisin. Ce qui sort du tonneau lorsque le vin nouveau est en ébullition, est une excrétion qui ne peut être propre à faire du vin ni de la lie; de même, les *fécalités* se composent de la partie des alimens qui ne peut être employée à faire du sang ni des humeurs. La *lie* ne *s'allie* point avec le vin, les humeurs ne s'allient pas davantage avec le sang. Le vin écume et rejette la lie pour se *dépurer*, et c'est la lie, tant qu'elle existe avec le vin, qui fait péter les bouteilles et crever le tonneau; de même, le sang surchargé d'humeurs, ou de la *sérosité* qui en émane, fait continuellement des efforts pour se délivrer de cette matière hétérogène, etc. On voit quel jour cela répand sur les vues de l'auteur, quel appui cela prête à la doctrine de la sérosité.

Après avoir comparé le sang au vin, il était naturel de comparer le corps humain à un tonneau, et le Médecin Curatif

un tonnelier. Le corps d'un malade ressemble à un tonneau dans lequel on a laissé une portion de liquide qui s'y est corrompu et qui a gâté la futaille. Pour réparer le mal, le tonnelier met de l'eau dans son tonneau, et la jette après l'avoir agitée. « Elle » sort en emportant avec elle la partie grossière de la mal- » propreté qui y est renfermée. Il en est de même du malade » au commencement du traitement, il évacue les matières gros- » sières, et la superficie des humeurs qui croupissent dans » ses entrailles. Le tonnelier continue de remettre de l'eau, » et agite de nouveau la futaille, puis il la fait couler par la » bonde, bientôt elle paraît en sortant aussi propre qu'en entrant, » mais le tonneau n'est pas pour cela nettoyé. Il en est de » même du malade, il a continué la purgation, il ne rend plus » d'aussi mauvaises matières, il peut être soulagé, mais il n'est » pas guéri, parce que son corps n'est pas plus nettoyé que le » tonneau. » Aussi l'auteur poursuit-il sa comparaison pendant deux pages de suite, et tant que le tonnelier continue à mettre de l'eau dans sa pièce et à la jeter au dehors, le malade, de son côté, doit continuer les purgations ; « le malade n'a » pas plus à redouter l'excès que le tonnelier. » Car il est évident qu'il n'y a pas la plus petite différence entre les effets de l'eau simple qui coule sur la surface immobile d'un morceau de bois, et ceux d'une liqueur irritante qui agit avec énergie sur une membrane vivante, délicate et quelquefois ulcérée. Il faut que l'on sache que le purgatif de M. Leroy est doué de discernement, et que dans la dysenterie, par exemple, il se garde bien de toucher aux intestins souffrans, mais qu'il ne s'attaque, chemin faisant, qu'à cette inutile sérosité qui les a mis dans cet état. L'auteur ajoute ici : « Le procédé de cette » méthode est infaillible comme celui du tonnelier. » Cela est d'autant plus certain que personne ne s'avisera de contester la parfaite similitude que tout le monde connaît entre les parois de l'estomac et des intestins, et les douves d'un tonneau.

Indépendamment de cette démonstration fondée sur l'exacte ressemblance entre le sang et le vin, et entre le corps d'un malade et un tonneau, M. Leroy justifie encore de deux autres manières, le mérite de sa méthode : d'abord par la voie d'exclusion, en signalant l'inutilité ou les dangers de tous les moyens curatifs employés avant lui ; et ensuite par les cures inconcevables opérées par les N.os 1, 2, 3 et 4 de son ordre de traitement.

Quant au premier point, il passe successivement en revue et condamne sans rémission la saignée, les sangsues, le mercure, le quinquina, les bains chauds ou froids, sulfureux et autres, les eaux minérales, les spécifiques, les absorbans, les calmans, l'électricité, le mesmérisme, le galvanisme, les [illegible], les exutoires à la peau, etc. Toutefois, il fait grâce aux vomitoires pour quelques cas où ils peuvent déplacer la [illegible] en attendant mieux.

Voilà les malades bien soulagés. Mais nous avons encore une consolation de plus à leur offrir. M. Leroy fait justice de ces médecins qui, toujours accompagnés de la diète au teint blême, à l'œil cave et au corps décharné, ne visitent leurs malades que pour les affamer. Le véritable médecin est celui qui ne réserve pas pour lui seul le privilége de dîner, et M. Leroy ne refuse pas cette satisfaction à ses malades.

Le chapitre de la diète nous conduit à celui du régime, et ici l'auteur est également d'une assez bonne composition, quoi qu'en *puissent dire les plus chauds partisans de la diète*. C'est ainsi qu'il s'exprime à ce sujet. *Si le malade se sent disposé, il peut prendre l'espèce d'aliment qui lui fait plaisir.* Les bons alimens sont préférables, dit-il, mais il n'impose pas l'obligation de se priver des autres, *si le goût les appelle ou si l'on n'a point d'autre nourriture*: ce qui laisse une latitude fort raisonnable. Car si le malade se trouve d'avoir d'un aliment quelconque, dès que son goût l'appelle, il n'a qu'à supposer encore qu'il pourroit se trouver dans le cas de n'en point avoir pour d'autre, si il en pourra manger dès lors en toute sûreté, car il sera doublement en règle.

Quant aux preuves directes et positives de l'efficacité miraculeuse de la médecine curative, M. Leroy nous apporte d'abord des certificats de guérisons, qui forment la seconde partie de son ouvrage; et comme il nous annonce une troisième partie, qui en contiendra bien autant, outre les déclarations des malades qui ne l'ont pas transcrit par écrit, et dont on peut évaluer le nombre à un montant égal à celui des lettres de remercîment, on voit qu'il en résulte une masse imposante et décisive d'au moins sept à huit cent preuves de fait, qui doivent convaincre les plus incrédules.

Nous avons dit que la médecine curative prévient toutes les maladies, ce dont on ne peut douter, d'après ce que nous en avons exposé. Pour mettre les gens bien portans en état de s'y maintenir sans altération, l'auteur a eu soin de tracer le *tableau de la santé*, où se trouvent réunis les divers caractères auxquels on peut la reconnaître; il recommande de consulter souvent ce tableau, afin qu'au moindre défaut d'harmonie de l'état où l'on se trouve, avec ce tableau, on sache qu'on doit marcher sans délai contre la sérosité. Au nombre des conditions de la santé, est un sommeil ni trop long ni trop court. Aussi, quand nous nous réveillons le matin, nous regardons avec inquiétude l'aiguille de notre pendule, pour savoir si notre réveil n'est point accéléré ou retardé de quelques minutes. Quand cela nous arrivera, nous nous trouverons dans une perplexité que l'auteur auroit dû nous épargner. Car n'éprouvant encore aucune douleur, nous ne pourrons savoir si la sérosité, qu'il faut attaquer sans retard, se trouve dans les premières voies ou dans les voies basses, et pendant que nous balancerons entre

le purgatif et le vomi-purgatif, la *fluxion* mettra le tems à profit pour gagner du terrain. Cet inconvénient nous paraît grave : il mérite l'attention de M. Leroy, et nous espérons que dans sa onzième édition, il aura prévu le cas et prévenu toute incertitude ; au moyen de quoi nous ne voyons pas ce qu'il resterait à faire pour la perfection absolue de la nouvelle Médecine.

Nous aurions bien pu faire quelques remarques sur la manière d'écrire de l'auteur ; mais des fautes de grammaire sont moins dangereuses que la sévérité ; quelques solécismes de plus ou de moins ne font rien à cette affaire-ci ; d'ailleurs la correction du langage et l'élégance du style n'ajouteraient rien de plus au mérite du remède ; et nous convenons volontiers que les plus belles phrases du monde n'auront jamais le pouvoir de guérir un seul malade, et ne valent pas, par conséquent, une seule dose du purgatif de M. Leroy.

AVIS.

M. Louis St-Martin, de Chambéry, établi à Turin depuis plusieurs années, domicilié *rue Bellezia, porte [illegible], cour des [illegible]*, continue à se charger de suivre, solliciter et faire expédier toutes affaires auprès des ministères, cours, tribunaux, et autorités quelconques. Il se charge aussi de toutes procurations pour les recouvremens de fonds qu'il fera passer en Savoie, de la liquidation des anciens offices de notaire et de procureur, etc., de tout [illegible] par achat ou autrement, d'inscriptions en rentes sur la dette publique. Son exactitude, son activité, et la modicité de ses honoraires, lui font espérer qu'il continuera à satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

MM. Claude St-Martin, *Secrétaire du Conseil de ville*, et Antoine St-Martin, *Secrétaire de l'administration des hospices*, tous deux domiciliés à Chambéry, sont ses correspondans dans l'intérieur [illegible], auxquels on peut s'adresser.

Les lettres et les paquets doivent être affranchis.

AUTRE AVIS.

Dès le 9 du courant, on pourra se procurer, chez l'Imprimeur de Mgr l'Archevêque de Chambéry, rue du Sénat, la Bulle du Pape concernant l'érection de l'Evêché du Diocèse d'Annecy.

Errata du N° 45

Page 456, ligne 24. *Au lieu de* Mais voyons, *lisez* Nous voyons.

Marchés de Chambéry des 26, 28 et 30 novembre 1820.

	Le Veissel £.	c.		L'Hectolitre £.	c.
Blés.					
Froment, *Prix m.*	13	79	—	16	95
Seigle	00	00	—	00	00
Orge	00	00	—	00	00
Sarrazin	4	25	—	5	57
Maïs	7	00	—	9	15
Avoine (1)	10	00	—	6	97
Pain, 1re qualité, la livre				0	29
Viande, *idem*, *idem*				0	60

(1) Rapport des 3 veis[illegible] [illegible]

Chambéry, de l'Imprimerie F. R. Plattet, rue du Sénat.

AN 1822. (N.° 50.) VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler incessamment, afin de n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal.

Vendredi, 13 Décembre.

INTERIEUR.

Chambéry, 13 décembre. La rentrée du Sénat a eu lieu le onze décembre courant. M. Salquet, Avocat-Fiscal-Général, Chevalier des SS. Maurice et Lazare, a prononcé le discours d'usage; ce discours a roulé sur la dignité du juge et sur les qualités qui lui sont indispensables.

Après avoir, dans l'exorde, payé un tribut d'admiration et de reconnaissance pour tous les actes de la sollicitude de notre auguste Souverain, et particulièrement pour le dernier Édit sur l'ordre judiciaire, il a dit que l'autorité du juge était comme divine, que le pouvoir de juger est un des premiers attributs de l'autorité souveraine, et que celle-ci émane de la divinité. Il a rappelé que plusieurs souverains, surtout les aïeux de l'auguste Maison de Savoie, se sont plu souvent à rendre eux-mêmes la justice.

Parmi les qualités indispensables au juge, il a indiqué la science et la force: la science, pour être à même de trouver la vérité, soit de fait, soit de droit, dans le dédale des contestations que peut élever la mauvaise foi du plaideur, et à travers les erreurs trop souvent professées par les commentateurs des lois; la force, pour vaincre ses propres passions et juger dans l'ordre de la justice, sans être arrêté par aucune considération humaine. M. le Chevalier Salquet a terminé son discours par rendre un touchant et juste hommage à la mémoire de M. de [illegible], dont le Sénat a eu à regretter la perte cette année.

Ce discours a été écouté avec toute l'attention et tout l'intérêt qu'il méritait.

M. l'Avocat-Fiscal-Général a requis ensuite la prestation du serment de MM. les Avocats et Procureurs. Ce qui a eu lieu dans les formes et avec la solennité ordinaire.

AVIS. — *Instruction publique.*

M. le Président, Chef de la Réforme des études en Savoie, prévient que les Frères de la Doctrine Chrétienne sont autorisés à tenir trois écoles communales dans la ville de Chambéry, que M. [illegible] Pettier et M. Chapuis

peuvent enseigner chez eux les premiers élémens de latinité, et que MM. les Abbés Rey, Simond et Cartet sont autorisés à tenir des écoles publiques de latinité, jusqu'à la quatrième exclusivement, les deux premiers au Collége et le troisième dans son établissement hors de ville, le tout en conformité de l'Edit Royal et du Réglement du 23 juillet dernier.

AVIS *sur la huitième Année du* Journal de Savoie.

La septième Année du *Journal de Savoie* expire à la fin du présent mois de décembre 1822. L'accueil indulgent dont le public a honoré cette Feuille pendant sept années consécutives, depuis son établissement, est pour nous un puissant motif de continuer notre tâche, en redoublant de soins pour mériter quelques titres à la bienveillance de nos lecteurs. Nous n'ignorons pas quelques observations qui ont été faites au sujet de la forme de ce Journal. Mais on doit présumer que connaissant ces observations, plus que contrebalancées par des sentimens contraires, assujettis d'ailleurs à la règle d'économie, ainsi qu'à des circonstances particulières qu'il serait trop long d'exposer ici, et encouragés dans notre plan par de nombreux et honorables suffrages, nous avons eu des raisons décisives pour ne pas nous écarter de notre marche.

Notre Feuille comprend quatre parties principales. La première est consacrée à donner connaissance des bienfaits de nos Souverains, des actes du Gouvernement et de l'Administration; à publier les nouvelles et les événemens de quelque intérêt qui concernent notre pays, à recueillir tous les faits qui peuvent l'honorer, tout ce qui peut exciter de louables sentimens, encourager l'industrie et toutes les utiles entreprises.

La seconde est un résumé substantiel de toutes les nouvelles politiques de quelque importance, dégagées d'une foule de détails insignifians, qui nous paraîtraient sans intérêt réel. En considérant l'objet principal de notre Feuille et la classe la plus nombreuse des lecteurs à qui elle est destinée, et attendu la facilité qu'ont les autres de se procurer la lecture des journaux étrangers, nous avons dû envisager la partie des nouvelles politiques comme en quelque sorte secondaire. Toutefois, nos résumés peuvent être doublement utiles à nos lecteurs: aux uns, pour leur faire connaître tout ce qu'il leur importe de savoir, en leur épargnant du tems et de la dépense; aux autres, en leur offrant une récapitulation sommaire des nouvelles qu'ils ont lues, lesquelles, par leur nombre, et souvent par leurs contradictions, ne laissent qu'un cahos dans la mémoire, dont un résumé est une chose qui vient à son secours.

Les articles de variétés, qui forment la troisième partie du Journal de Savoie, comprennent des objets d'économie rurale et domestique, des notions sur les découvertes et procédés utiles, un compte rendu de tous les ouvrages relatifs au pays ou publiés par des compatriotes, outre les articles d'annonces ou d'analyse d'autres Ouvrages susceptibles d'intérêt. Cette partie du Journal peut être considérée comme un recueil d'utiles matériaux pour l'histoire littéraire du pays. Depuis l'origine du Journal, on a donné dans cette Feuille environ cent soixante articles d'analyse ou de critique

littéraire d'Ouvrages sur toutes sortes de sujets. Dans ce nombre sont 1.° plus de cent articles relatifs à des Ouvrages nationaux, dont 83 concernent des productions publiées par des auteurs savoisiens, 2.° cinquante-cinq articles sur des Ouvrages étrangers, dont 21 sont relatifs à notre pays. Cette même partie de notre Feuille est encore consacrée à des articles de morale et de philosophie, qui peuvent n'être pas sans quelque degré d'utilité.

Enfin, la quatrième partie du Journal est réservée aux annonces de tout genre, aux avis, renseignemens, demandes, etc., moyen utile et commode de publicité pour l'avantage des particuliers. A quoi il faut ajouter la notice des observations météorologiques de chaque mois, et le bulletin périodique des marchés, pour le prix des grains.

On voit que, par la réunion de ces divers objets, l'ensemble de notre recueil, outre les avantages immédiats et journaliers qu'il offre au public, peut être considéré comme des annales politiques, administratives, littéraires et biographiques du Duché, dont l'utilité sera d'autant mieux reconnue, à mesure que l'on sera dans le cas de parcourir et de consulter des Numéros plus anciens.

L'établissement du régime hypothécaire, à dater du 1.er janvier 1823, nécessitera l'addition d'une cinquième partie à notre Feuille. Le Journal de Savoie, établi en 1816, ayant été institué avec le privilége d'être *le seul qui puisse s'imprimer dans le Duché*, nous croyons devoir prévenir à l'avance les intéressés, que les insertions des notifications et articles relatifs aux purges d'hypothèques, aux ventes judiciaires, aux instances de discussion, etc., prescrites par les articles 70, 73, 77, 98, 100, 107, 114, 119, 120, 147 et 151, de l'Edit Royal du 16 juillet dernier, devront, pour être légales, être faites au *Journal de Savoie*, comme étant le seul Journal autorisé dans le Duché. A cet égard, nous nous prêterons, autant que possible, aux besoins des circonstances et à la situation des intéressés. Ces insertions auront lieu sans préjudice de l'étendue ordinaire des autres matières du Journal.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 10 décembre. MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes* (du 25 novembre 1822), *portant notification des formalités de douane prescrites par S. M., relativement aux abords des barques qui font la navigation du lac de Genève.*

PIÉMONT.

Turin, 5 *décembre.* S. Exc. le duc de Wellington, arrivé ici de Vérone le 2 du courant, a visité le Palais et l'Arsenal. Il a dîné chez le ministre de S. M. B., avec plusieurs personnages distingués.

— La dépouille mortelle de S. A. le prince de Hardenberg a été embaumée à Gênes et déposée au cimetière des protestans, en attendant les ordres de S. M. le Roi de Prusse.

7 *Décembre.* Le 4 du courant, il pleuvait à Gênes depuis quarante heures; les ponts ont de nouveau été endommagés, et les communications télég-

compans sur la route de Laval. Le vent a jeté trois bâtimens sur les écueils; S. Exc. le Président Chef de l'amirauté avoit ordonné toutes les dispositions nécessaires pour prévenir de plus amples dégâts dans le port.

— Pour la cinquième fois cette année, la Bermude a débordé et a causé de nouveaux ravages. Le pont provisoire a été coupé.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1822. Du 5 au 7 *décembre* 1822 : 88 f., 88 f., 90 c.; 89 f., 75 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Le *Conservateur impérial* de Pétersbourg donne un article sous la rubrique de *Vienne*, où il dit que les délibérations du Congrès de Vérone feront époque dans les annales de la politique européenne, et que tout sera pour lui d'affermir le principe monarchique et les vues de la Sainte-Alliance.

— La loge maçonnique de Cracovie vient d'être dissoute, et a fait remettre la somme de 1800 florins pour des actes de bienfaisance.

— On mande de Pesth, 21 septembre, que les Turcs sont entrés en négociation avec la Perse, pour rétablir la paix avec elle.

— M. le Comte de Lutzow, internonce d'Autriche près la Sublime Porte, est parti de Constantinople à Vienne, le 22 novembre.

ANGLETERRE.

On écrit de Saint-Thomas, 21 octobre, que le projet de république du nommé Ducoudray, officier suisse (et non français, comme on l'avoit dit), a échoué. Les chefs ont été fusillés.

— On prétend que l'envoyé d'Espagne a voulu offrir à l'Angleterre l'île de Cuba et les Philippines, si elle vouloit prêter assistance à son gouvernement, et que cette proposition a été vivement repoussée.

— M. Zea, ministre de la république de Colombie, est arrivé à Bath.

— On dit que le gouvernement portugais tend à se rapprocher de l'Angleterre, et qu'il commence à rétrograder dans le système politique suivi jusqu'à ce jour.

ESPAGNE.

Le Roi a repris depuis quelques jours ses promenades, accompagné de sa famille et de la Reine, dont la santé s'est beaucoup améliorée. Partout il reçoit des témoignages de respect et d'amour.

— Les nouvelles de l'Andalousie sont plus favorables aux royalistes que celles des provinces du nord; Zaldivar continue ses [illegible].

— Le marquis de Mataflorida étant allé voir à Llivia, la Régence étoit passée à Puycerda. Les troupes royalistes, attaquées par Mina, se sont repliées sur Ortogueda. Mais Mina a ensuite rétrogradé, déterminé, dit-on, par une insurrection royaliste qui auroit éclaté à Saragosse. Romagosa s'étoit enfermé avec des hommes dévoués, dans les forts d'Urgel, où il a juré de s'ensevelir sous leurs ruines.

— Un grand nombre d'ingénieurs s'occupent en hâte de fortifier Madrid. On met aussi l'île de Léon en état de défense.

— Dans une séance du club, le député Galiano, en parlant des royalistes qui périssent dans la lutte actuelle, a dit qu'il est vrai que le sang a beaucoup coulé, mais que c'est *un sang impur*, *nécessaire pour arroser l'arbre de la liberté*.

— La Régence est actuellement à Llivia. Tremp, Talarn, et plusieurs autres communes ont été pillées par les constitutionnels.

FRANCE.

Paris, 3 *décembre*. S. Exc. M. le Vicomte de Montmorency est arrivé à Paris le 29 novembre, à neuf heures du soir; il s'est rendu chez le Roi, et de là chez le ministre de la guerre. A son départ de Vérone, tous les Souverains y étaient encore, et le même jour, 20, le Roi de Prusse en est parti pour Berlin. M. de Rayneval, ministre de France à Berlin, est retourné dans sa résidence. Le duc de Wellington est parti de Vérone le 25.

— S. M., par ordonnance du 1.er décembre, a conféré à M. de Montmorency, le titre héréditaire de *Duc Mathieu* de Montmorency.

— Le 1.er de ce mois, il y a eu un conseil des ministres, qui a duré trois heures.

— M. le duc de Montmorency a envoyé à M. de Marchangy, une lettre autographe de l'empereur de Russie, très-flatteuse pour ce magistrat.

— A l'occasion de l'arrivée de M. le duc de Montmorency, le *Moniteur* du 30 novembre a donné un article dont l'on peut conclure que la France reste chargée d'agir envers l'Espagne conformément à ses propres intérêts, et qu'elle sera au besoin appuyée, dans l'exécution, de toutes les forces des hautes puissances, qui lui ont donné dans cette occasion, la plus grande marque de confiance.

— On assure que le congrès de Vérone, qui n'a pas admis les députés grecs, leur a fait notifier le conseil de rentrer dans l'obéissance envers leur gouvernement.

— On écrit de Perpignan, 28 novembre, que le nombre des Espagnols qui se réfugient en France, augmente tous les jours.

4 *Décembre*. L'autorité a fait saisir le *Constitutionnel* du 2 décembre.

— L'ambassadeur d'Espagne à Paris a expédié avant-hier un courrier de cabinet pour Madrid.

— M. Villanueva, envoyé d'Espagne près la cour de Rome, a été informé officiellement à Turin, par le nonce du Pape, que S. S. ne le recevrait pas en sa qualité. M. Villanueva est resté à Gênes et a expédié un courrier à Madrid pour demander des instructions à ce sujet.

— On apprend par voie extraordinaire, que Romagosa, retiré dans le fort d'Urgel, a fait avec succès une vive sortie, qui a donné aux [illegible] bataillons entre la Seu et Llivia, le moyen de se réunir à lui.

6 *Décembre*. Il y a eu, le 4, une réunion des ministres chez M. le Duc [illegible].

— Les constitutionnels ont enlevé Puycerda le 29 novembre. Les troupes

royalistes attaquées par Mina, ont cédé au nombre ; arrivées sur la frontière où on les a combattues en présence des troupes françaises, elles se sont repliées sur le territoire français, après avoir déposé leurs armes. Mina a respecté la frontière.

— M. le duc de Wellington n'est plus attendu à Paris que vers le 6 de décembre. On croit qu'il se rend à Madrid.

— On a éprouvé, le 28 novembre, une secousse de tremblement de terre à Stuttgard et à Heidelberg.

— On annonce que M. Canning a rassuré le ministre portugais à Londres sur toutes les intentions de l'Angleterre touchant l'indépendance du Portugal. Il se tient à Londres de fréquens conseils de cabinet.

Banque de France : 1615 fr. ; 1620 fr.

Cinq pour cent consolidés : 85 fr. 90 c. ; 87 fr. 30 c.

ITALIE.

Le 29 novembre, S. A. I. le grand-duc de Toscane a été de retour de Florence à Vérone. On croit que le Congrès sera terminé vers le 15 décembre ; mais on ne sait rien de certain à ce sujet. Parmi les nouvelles fêtes qui se préparent à Vérone, on parle d'un concours qui aura lieu dans l'Arène, et dont les prix seront dus à la munificence de S. M. l'Empereur de Russie. On doit exécuter sur le théâtre une cantate du célèbre Rossini ; et Mme Catalani donnera, dit-on, une soirée musicale.

— S. M. le Roi de Prusse était arrivé à Naples le 22 novembre. Ce prince et son fils ont visité tout ce que cette ville renferme de curieux.

— S. Exc. le chevalier Italinsky, ministre de Russie près le Saint-Siége, est arrivé à Rome, le 26 novembre, de retour de Vérone.

VARIÉTÉS.

Mélanges.

M. Champollion jeune (de Grenoble), après dix années de recherches, vient de faire une découverte des plus importantes, qui peut conduire à des résultats d'un grand intérêt dans l'étude des antiques monumens de l'Egypte ; c'est celle de *l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques.* Cette découverte a été communiquée, le 27 septembre dernier, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris. Au moyen de cet alphabet, M. Champollion a déchiffré sur des temples égyptiens d'Esné, d'Ombos, de Denderah, etc., les noms d'Alexandre, de Ptolémée, de Cléopâtre, de Bérénice, etc., etc., ce qui est très-remarquable, il a trouvé les noms, les surnoms et les titres de plusieurs empereurs romains, tels que Tibère, Nerva, Trajan, Domitien, Adrien, Antonin, Sabine, etc. sur quelques temples, sur des obélisques et sur le zodiaque de Denderah.

Applications de la Machine Pneumatique.

Il y a environ dix à douze ans, l'usage de la machine pneumatique était exclusivement réservé aux recherches de physique et de chimie, aujourd'hui cet instrument précieux commence à être généralement employé dans plusieurs genres de manufactures anglaises. Il paraît que les raffineurs de sucre, travaillant d'après les procédés de MM. Howard et Hodgson, sont les premiers qui l'aient employé très en grand. C'est un fait bien connu que les liquides bouillent à une température plus basse sous un récipient vide, que lorsqu'ils sont exposés à la pression ordinaire de l'air, et les raffineurs de sucre, mettant à profit ce principe, ont remédié très promptement aux inconvéniens du procédé que l'on suivait anciennement pour la cuisson du sucre. Il suffit pour cela de placer les vases contenant le sirop de sucre dans des vaisseaux fermés, où, au moyen d'une machine pneumatique, on entretient un vide tel que le liquide s'y tient en ébullition à une température rarement supérieure à 40.° centigrades.

Cet instrument si simple est aussi employé pour coller le papier. On empile d'abord le papier dans un vase, et, lorsque le vide y est fait, on l'emplit de colle, et on rend ensuite l'air, qui, par sa pression, force la colle à pénétrer dans le papier sans lui causer aucun dommage. On emploie un procédé semblable pour forcer des bains colorés à pénétrer à travers des tissus et y déposer leur matière colorante.

Anecdote.

Un habitant de Valenciennes, *qui a long-tems parcouru le monde*, se trouvait à un repas qu'il égayait par ses narrations. Encouragé par les applaudissemens des convives et par un excellent chambertin, notre joyeux conteur faisait passer en revue à la société toutes les Echelles du Levant. Il avait, disait-il, séjourné *dix ans* à Smyrne, *quinze* à Naples, *onze* à Rome; *cinq fois* de suite, il avait ouvert le bal brillant du carnaval de Venise, pendant un séjour de *quatre ans* à Constantinople, il faillit être victime de l'amour de la grande Sultane pour lui, etc. etc. etc. Enfin, il rentra sain et sauf dans ses foyers, après avoir vu le Vésuve, l'Etna, et traversé *six fois* le Mont-Cenis. Comme il contait fort agréablement, personne ne l'interrompait; un auditeur doué d'un grand sang-froid avait ad-

[illegible] avec un crayon les années des différens séjours de notre coureur d'aventures. Profitant d'un moment de silence : « Mesdames, dit-il, j'ai l'honneur de vous présenter un beau » vieillard fort bien conservé ; monsieur qui vient de parler » est âgé de 157 ans, sa mine rubiconde lui promet encore » de longues années, et il paraît destiné à reproduire parmi » nous le phénomène de longévité de Mathusalem. Heureux à » la prolongation d'une si belle vie ! » Cet heureux voyageur avait apparemment fait un fréquent usage de la recette du chirurgien Leroy.

AVIS

Le seul dépôt du sirop pectoral de mou de veau et vermifuge de [illegible] de Lyon est toujours chez les pharmaciens Bonjean père et fils, à Chambéry.

AUTRE AVIS.

Le sieur D. Huguenin, père, qui a régi la Conservation des hypothèques de Chambéry pendant dix-sept ans avec honneur et à la satisfaction de tous ceux qui ont bien voulu lui confier leurs intérêts, prévient le public qu'il vient d'établir en ladite ville un bureau de correspondance pour tout ce qui est relatif à la partie hypothécaire et autres, qu'il se charge de la rédaction des bordereaux de créances, de les présenter à la Conservation, ainsi que tous actes de mutations, de la demande de tous états d'inscriptions, de la radiation totale ou partielle des inscriptions, etc.

Qu'il se charge aussi de faire faire l'inscription et la transcription de tous titres aux bureaux d'hypothèques des États de S. M.

On pourra lui adresser *franco* les titres, dont il fera un chargé, et toutes demandes, à son domicile à Chambéry, rue de l'Herberie, ou à son bureau, place St-Léger, au bout de la rue Couverte.

LOGOGRIPHE.

Si je me rends utile, on doit aussi me craindre,
Et souvent mes voisins se trouvent bien à plaindre.
On trouve en moi l'erreur qui vous trompe le plus,
Un meuble qui plaît fort aux enfans de Bacchus ;
On voit sur quoi se pend mon prochain voisinage ;
Et sur [illegible] de ceci, et dont je suis l'image.

Le mot de la dernière *Charade* est *songe-creux*.

Marchés de Chambéry des 3, 5 et 7 décembre 1822

		LE VEISSEL.			L'HECTOLITRE.	
		l.	c.		f.	c.
Grains.						
Froment,	Prix :	13	67	—	16	82
Seigle		8	00	—	10	48
Orge		00	00	—	00	00
Sarrasin		4	20	—	5	50
Maïs		7	25	—	9	47
Avoine (1)		10	00	—	6	97
Pain, 1re qualité, le kilog.					0	29
Viande, idem, idem					0	60

(1) Rapport des [illegible]

CHAMBERY, de l'Imprimerie F. H. [illegible], rue du Sénat.

AN 1822. (N.° 51.) VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler incessamment, afin de n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal.

Prix de l'abonnement. Pour six mois, 8 l. n. 50 cent.; pour l'année, à Chambéry, 15 l. n.; dans le Duché, 16 l. n., et hors du Duché, 17 l.

N. B. Ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes d'annonces, de ventes, de demandes, d'effets perdus ou trouvés etc. etc.

Vendredi, 20 Décembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 19 décembre. Nous croyons devoir consigner dans notre Feuille, le Tableau suivant des Tribunaux de Judicature-Maje du Duché de Savoie, organisés en conséquence de l'Edit Royal du 27 septembre dernier.

TABLEAU *des Fonctionnaires des nouveaux Tribunaux de Judicature-Maje dans le ressort du Sénat Royal de Savoie, nommés par S. M., en audience du 9 novembre 1822.*

CHAMBÉRY, *Tribunal de Judicature-Maje de seconde classe.*

Sénateur Juge-Maje Noble Balthazar d'Alexandry Orengiani du Cheney.

Lieutenant Juge-Maje. Delaheye Jacques.

1.er *Assesseur.* Lathoud Pierre Joseph.

2.d *Assesseur (Instructeur)* Bellemin François.

3.e *Assesseur.* Nicoud Marc.

4.e *Assesseur.* Maréchal Laurent.

1.er *Suppléant.* Pognient Paul.

2.d *Suppléant.* Armenjon Mathieu.

3.e *Suppléant.* Dupuis Maurice.

4.e *Suppléant.* Nex Eugène.

Avocat-Fiscal. Guillermin Claude.

1.er *Substitut* Grand Hippolyte.
2.d *Substitut* Fosseret Gabriel.
Secrétaire : Mollard Claude.

ANNECY, *Tribunal de Judicature-Maje de quatrième classe.*
Juge-Maje : Sénstrer Victor Bernard Gerdil.
1.er *Assesseur* (*Instructeur*) : Pressat Michel-Antoine.
2.d *Assesseur* : Burdallet Hippolyte.
1.er *Suppléant* : Chachmentet Pierre.
2.d *Suppléant* : Russet François.
Avocat-Fiscal : Maurice Antoine Philibert.
Substitut N.
Secrétaire. Armenjon Jean-Guillaume.

BONNEVILLE, *Tribunal de Judicature-Maje de quatrième classe.*
Juge Maje : Duraudar Jean Marie.
1.er *Assesseur* : N.
2.d *Assesseur* (*Instructeur*) Nicollet Jean Baptiste.
1.er *Suppléant* : Rey Jean-Marie.
2.d *Suppléant* : N.
Avocat Fiscal : Veuillet François-Amédée.
Substitut : Delaveney Jean François.
Secrétaire : Jacquier Jean Georges.

CONFLANS; *Tribunal de Judicature Maje de quatrième classe.*
Juge-Maje : Ravier Jean-Pierre.
1.er *Assesseur* : Miege Jean Claude.
2.d *Assesseur* (*Instructeur*) Fontaine Joseph-Philippe.
1.er *Suppléant*. Aorenay Eugène.
2.d *Suppléant* Bompard Jean Jacques.
Avocat-Fiscal : Monod Stanislas.
Substitut Frésier Jacques François.
Secrétaire. Voutier Joseph Marie.

MOUTIERS; *Tribunal de Judicature-Maje de quatrième classe.*
Juge-Maje : Bonnevie Jules.
1.er *Assesseur* (*Instructeur*) : Albriet Jacques.
2.d *Assesseur* Bonjean Antoine.
1.er *Suppléant*. Duplan Claude.
2.d *Suppléant* : N.
Avocat-Fiscal Sestier Joseph.
Substitut Nambrides Michel.
Secrétaire. Raymond Jacques.

Saint-Jean-de-Maurienne, *Tribunal de Judicature-Maje de quatrième classe.*

Juge-Maje Naz Amédée.
1.er Assesseur Deschamps Jacques-Ignace.
2.d Assesseur (Instructeur) Hybord François.
1.er Suppléant : Berger Ignace.
2.d Suppléant : Grange Jean-Baptiste
Avocat-Fiscal. Bonvoust Simon.
Substitut : N.
Secrétaire : Petit Joseph-Ignace.

Saint Julien ; *Tribunal de Judicature-Maje de quatrième classe.*

Juge-Maje : Peyssard Claude-François.
1.er Assesseur (Instructeur) : Durod Pierre-Joseph.
2.d Assesseur : N.
1.er Suppléant : Picard Jean-Nicolas-Joseph.
2.d Suppléant : N.
Avocat-Fiscal : Bonnier-Fontanel Jean-Marie.
Substitut : Dufour Joseph (de Rumilly).
Secrétaire : Picollet Étienne.

Thonon, *Tribunal de Judicature-Maje de quatrième classe.*

Juge-Maje : Pelloux Jérôme.
1.er Assesseur (Instructeur) : Guyon Jean.
2.d Assesseur : Naz Joseph.
1.er Suppléant : Brun Paul.
2.d Suppléant : Bernaz François.
Avocat-Fiscal : Jordan Hyacinthe.
Substitut : Vulliet François.
Secrétaire : Vauthey Joseph-Marie.

NÉCROLOGIE.

***Notice** sur M. le Comte Berthollet, Pair de France, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris, etc.*

Si nous avons tardé à donner sur M. le Comte Berthollet, une notice nécrologique que nos lecteurs avaient le droit de réclamer et qu'ils attendaient sans doute avec impatience, certes ce n'est pas que nous n'ayons partagé les regrets et le vif intérêt que la perte de ce savant illustre a dû surtout exciter parmi ses compatriotes. Mais, assurés d'avance des hommages qui ne manqueraient pas d'être rendus à sa mémoire, nous avons voulu, pour rendre

rendre notre article plus conforme à son objet, prendre connaissance des suffrages qui lui seraient publiquement décernés par les vrais juges de ses travaux, dans le pays qui fut le témoin de ses découvertes et le principal théâtre de sa gloire.

M. le Comte Berthollet (Claude Louis), Pair de France, Grand-Officier de la Légion d'honneur, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale de Londres, de l'Académie Royale des Sciences de Turin, de celles de Harlem, de Manchester, etc., était né, le 9 décembre 1748, à Talloires, bourg situé dans une agréable position, sur le bord oriental du lac d'Annecy. Il fit ses premières études au Collége d'Annecy et ensuite au Collége des provinces de Turin. Reçu docteur en médecine à l'Université de cette dernière ville, il se rendit à Paris, où il pratiqua son art avec un succès assez distingué pour s'y faire remarquer, et il devint l'un des médecins du Duc d'Orléans, aïeul du Prince actuel. Mais l'impulsion de son génie ne tarda pas à le porter tout entier à l'étude de la Chimie, où il devait en effet se placer au premier rang.

On sait dans quel état se trouvait cette science, surchargée d'erreurs, de vaines hypothèses, et embarrassée dans un langage aussi vicieux que ses principes. Ici nous empruntons les expressions de M. Auger, qui a donné une excellente Notice sur notre savant Compatriote. « Ce n'était pas assez qu'une révolution fût jugée
» nécessaire dans les idées, comme dans le langage de la Chimie;
» il fallait des hommes capables de l'entreprendre et de l'exécu-
» ter. Heureusement pour la science, il existait une association de
» jeunes gens livrés aux mêmes études et liés par l'amitié, au
» milieu desquels dominaient Lavoisier, qu'une grande fortune
» mettait à même de faire les expériences les plus dispen-
» dieuses, Fourcroy, qu'une élocution facile et brillante ren-
» dait propre à populariser les idées d'autrui dans des cours pu-
» blics, et surtout Berthollet, à qui son génie sagace et pénétrant
» faisait pressentir les résultats que devait donner l'expérience.
» Ainsi, ces trois hommes, doués de facultés diverses, et avec des
» avantages différens, rassemblaient entre eux tout ce qui est
» nécessaire pour créer et pour propager une nouvelle doctrine.
» Par eux fut renversé l'empire du phlogistique, et la Chimie
» pneumatique prit naissance. Devancés par le célèbre Guyton
» de Morveau, dans le projet d'une nouvelle nomen-
» clature, ils se l'adjoignirent et publièrent la langue chimique

» que toute l'Europe parle aujourd'hui, langue vraiment ana-
» lytique et philosophique, où la plupart des mots sont des
» définitions, où les composés analogues sont classés au moyen
» de terminaisons semblables, et où les degrés de proportion
» sont marqués par des désinences diverses, à la manière des
» degrés de comparaison dans les langues grecque et latine. »

Ce serait ici le lieu d'exposer la suite des recherches de M. Berthollet, les découvertes que lui doit la Chimie, et l'influence qu'elles ont exercée sur ses progrès ; mais ces détails scientifiques, qui nous mèneraient trop loin, appartiennent exclusivement aux hommes capables de les apprécier dignement : c'est dans les archives de la science, où ils sont consignés, qu'il faut les chercher. Nous nous bornerons, sur ce point, à quelques rapides aperçus.

M. Berthollet a fait des recherches importantes sur les acides nitrique et nitreux, et sur l'acide prussique. Il a analysé l'ammoniaque. Il a signalé la présence de l'azote dans les corps organisés, comme le caractère qui distingue essentiellement les substances animales ; et l'on a remarqué que, par-là, il a fait faire le plus grand pas à cette partie de la Chimie. On peut le considérer, peut-être, comme le premier auteur de la théorie générale des acides, en ce qu'il a dépouillé l'oxigène de la qualité qu'on lui attribuait, d'être le seul générateur des acides. On lui doit des expériences curieuses sur la détonation de l'oxide d'or ammoniacal, et la découverte de l'argent fulminant. Il a rendu aux arts industriels les plus grands services, par les résultats de plusieurs de ses recherches, et notamment à l'art de la teinture qu'il a entièrement régénéré.

La découverte de l'acide muriatique oxigéné (le chlore) due à Schéele, chimiste Suédois, fut pour M. Berthollet une source de recherches et de résultats de la plus haute importance pour les arts. Les procédés de blanchiment des substances végétales donnés par M. Berthollet, sont connus et adoptés dans toute l'Europe ; les manufactures ont rendu hommage à l'inventeur, par l'introduction des mots de *Bertholer*, *Bertholleur*, *Bertholimètre*, *Berthollerie*, *blanchisserie berthollienne*, etc.

On sait qu'à l'époque où les cotons d'Asie et d'Amérique étaient portés à un prix extraordinaire, M. Berthollet avait indiqué le moyen de donner l'apparence du coton aux lins, aux chanvres et à toutes les espèces de filasses.

Enfin personne n'ignore qu'il a découvert le premier, le moyen de conserver en mer l'eau pure et saine, en charbonnant la surface intérieure des tonneaux où l'on doit la conserver, procédé dont le succès fut confirmé par l'expérience de M. Krusenstern, capitaine d'un vaisseau russe.

Le seul supplément que nous puissions donner à cet exposé trop court et trop imparfait, des travaux de notre illustre chimiste, est d'indiquer les principaux Ouvrages qu'il a publiés, et dont voici la nomenclature.

1.° *Observations sur l'air*, in-12, Paris 1776; 2.° *Observations sur quelques combinaisons de l'acide muriatique oxigéné* (Mémoires de l'Académie de Turin pour 1786 et 1787); 3.° *Méthode de Nomenclature chimique*, publiée en commun avec MM. Guyton de Morveau, Lavoisier et Fourcroy, in-8.° Paris, 1787; 4.° *Essai sur le phlogistique et sur la constitution des acides*, traduit de l'anglais de Kirwan, avec des notes critiques, in-8.°, Paris, 1788; 5.° *Précis d'une théorie sur la nature de l'acier et sur ses préparations*, in-8.°, Paris, 1789; 6.° *Observations générales sur l'art de teindre et sur l'union des parties astringentes et colorantes des plantes, avec les terres métalliques*, in-8.°, Paris, 1790; 7.° *Élémens de l'art de la teinture*, 2 vol. in-8.°, Paris, 1791; 8.° *Description du blanchiment des toiles*, in-8.°, Paris, 1795; 9.° *Essai de Statique Chimique*, 2 vol. in-8.°, Paris, 1803, ouvrage immortel, et l'un des plus beaux monumens de la science, qui avait obtenu la palme pour les prix décennaux et qui a mérité à l'auteur d'être nommé le Newton de la Chimie; cet ouvrage a été traduit en anglais et en italien; 10.° *Nouvelles recherches sur les lois de l'affinité chimique*, in-8.°, Paris, 1806; 11.° *Système de Chimie de Thomson, traduit de l'anglais*, par M. Riffault, enrichi de Notes de M. Berthollet et d'un excellent discours préliminaire par le même.

Il faut ajouter à ces Écrits, les leçons de Chimie données à l'École Normale, en 1795, un Cours de Chimie des substances animales, inséré dans le journal de l'École Polytechnique, un grand nombre de Mémoires importans dans les Recueils de l'Académie Royale des Sciences de Paris, dans ceux de l'Institut d'Égypte, dans les Annales de Chimie et dans les Mémoires de la *Société d'Arcueil*, société qu'il avait fondée dans l'intention de favoriser les progrès de la Chimie, et où il consacrait sa fortune aux belles expériences qu'il faisait sous

les yeux des nombreux amateurs de la science qui accouraient avec empressement autour de lui.

En 1780, M. Berthollet, âgé de 32 ans, fut reçu membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris. En 1792, il fut nommé membre de la Commission des Monnaies. La Commission d'Agriculture et des Arts se l'adjoignit en 1794. L'année suivante il fut appelé à professer la Chimie à l'École Polytechnique et à l'École Normale. A la même époque, il fut l'un des premiers savans désignés pour la formation de l'Institut. En 1796, il fut envoyé avec le célèbre Monge, en Italie, pour y présider au choix des objets d'art et de sciences qui devaient être transportés en France. De là il fit partie de l'expédition d'Égypte, où son génie lui ouvrit les ressources les plus utiles aux besoins de l'armée française. Revenu en 1799, il fut nommé sénateur, comte et grand officier de la légion d'honneur; en 1806, il fut pourvu de la sénatorerie de Montpellier. Il présida ensuite les colléges électoraux des Pyrénées orientales et du Mont-Blanc. Il fut décoré de l'ordre de la Couronne de fer, et en 1813, il reçut la grand'croix de l'ordre de la Réunion.

Le 4 juin 1814, il fut nommé par le Roi, membre de la Chambre des Pairs, et ne fit point partie des Pairs établis pendant les cent jours.

Voici le bref et juste éloge que nous trouvons du caractère personnel de M. Berthollet, dans un journal français (*J. des Débats*, du 23 novembre 1822). « Après le génie de M. Berthollet, rien de plus connu que son désintéressement. L'or n'avait de prix à ses yeux qu'autant qu'il lui permettait de satisfaire son amour pour la science. Nous ne craignons pas de le dire, deux fois il a ruiné sa fortune au service de la Chimie; et les mêmes expériences qui absorbaient en entier le revenu des emplois dont se composait tout son avoir, ont contribué à enrichir des milliers de fabricans. Il eût pu vendre à haut prix le secret du blanchiment par l'acide muriatique oxigéné, il aima mieux publier gratuitement ce qui lui avait coûté tant de travaux et de dépenses. M. Berthollet avait toute la droiture, toute la franchise allobroge, unie à une politesse obligeante et affectueuse. Il était, en toute chose, d'une modération exemplaire. Il ne rechercha ni les emplois ni les honneurs; c'est dire assez qu'il les reçut et les posséda en vrai sage, plus soigneux de s'en rendre digne, que jaloux

« de les conserver et de les accroître.... Il n'était le détracteur
» de personne, et il n'avait à se garantir que de son penchant
» à juger trop favorablement d'autrui. Ce n'est cependant pas
» qu'il manquât de malice, mais sa malice était douce : aperce-
» vant finement les ridicules, il fermait les yeux ou du moins
» gardait le silence sur les torts d'une nature plus grave. Il
» avait un goût sincère pour la littérature, et il en appréciait
» les productions avec un discernement des plus sûrs (1). Dur
» à lui-même et presque insensible à ses propres maux, il
» prenait un intérêt tendre aux maux d'autrui. Cette constance
» à souffrir, cette espèce de mépris de la douleur est peut-
» être cause que ses jours n'ont pas atteint le terme que sem-
» blaient promettre à lui-même et aux autres sa constitution
» robuste et sa vie régulière. Un nombre considérable de clous,
» à la suite desquels vint un anthrax d'une grosseur énorme,
» lui causa des douleurs atroces qu'il supporta long-temps sans
» se plaindre et sans en prévenir les siens. Presque entière-
» ment épuisé par la souffrance, il fut emporté en moins de
» trois jours par une fièvre adynamique (le 6 novembre 1822).
» Nulle perte n'a excité des regrets plus vifs, plus sincères,
» plus universels.... Il y a environ douze années, un événe-
» ment funeste priva M. Berthollet d'un fils unique qui, déjà
» associé à ses travaux, promettait un digne héritier de ses
» talens. »

M. le comte Chaptal, son émule et son ami, et deux de ses élèves les plus distingués, MM. Thénard et Gay-Lussac, ont payé sur sa tombe un tribut d'hommage à sa mémoire; et M. Jomard, membre de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, lui a rendu le même devoir au nom de la Commission des Sciences et Arts d'Égypte. « O mes collègues! mes amis! s'est écrié le premier, que les vertus, les services, le dévouement de M. le comte Berthollet nous servent toujours d'exemples, et pleurons la perte d'un des hommes les plus parfaits que la nature ait pris soin de former, pour servir de modèle à tous ceux qui parcourent la carrière des sciences. » (Voyez, pour le surplus, le *Journal des Débats* du 23 novembre 1822; le *Journal*

(1) M. Berthollet avait cultivé la poésie dans sa jeunesse. A l'âge de 16 ans, il adressa une ode, en vers français, à M. de [illegible], intendant de la province de [illegible].

de *Marseille* du 16 du même mois, les *Annales de Physique et de Chimie*, de novembre 1822, le *Journal des Savans*, du même mois, etc.)

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 23 décembre : 1° *Edit Royal* (du 25 novembre 1822), *par lequel S. M. fixe le montant des Contributions directes de l'an* 1823, *et les maintient pour les mêmes sommes prescrites pour l'année courante.*

2° Lettres-Patentes (du 25 novembre 1822) *par lesquelles S. M. assigne à la caisse de l'Administration de la Dette publique, sur les Trésoreries générales, une somme annuelle de* 52,010 *l.*, *pour être employée au payement de pareille somme de rentes à inscrire sur le registre de la Dette perpétuelle de l'Etat.*

PIÉMONT.

Turin, 10 *décembre*. Pendant l'orage qui a eu lieu à Gênes, le 2 du courant, la foudre est tombée sur l'église paroissiale de Ronco, dans le haut Apennin, a mis cette église hors de service et surtout le clocher, qui sert ... des heures de tout le district.

— Les eaux ont détruit les travaux entrepris pour restaurer le pont sur la Scrivia près de Serravalle. Le Pô et le Tanaro ont causé dans cette province de grands dégâts sur la route de Suisse. Les bois du pont de la Scrivia, emportés par les eaux, ont rompu le pont de bateaux de Voghera. Dans presque toutes les parties du duché de Gênes, les rivières et les torrens ont causé des dommages considérables. On assure que plusieurs personnes ont péri par l'effet de la tempête dans le golfe de la Spezia.

— Le 8 du courant, Mgr l'Archevêque de Turin a sacré évêque de Saluces, M. Charles Arnosio, chanoine et curé de cette métropole. Mgr l'Archevêque était assisté des Evêques d'Alexandrie et de Coni.

— On apprend de Corfou, 6 novembre, que le Vice-Consul de S. M. le Roi de Sardaigne, régent le Consulat général de S. M. dans les îles Ioniennes, a célébré, le 4 novembre, la fête de S. M. Il y a eu, dans l'église latine, une messe en musique et un *Te Deum*, auquel ont assisté tous les consuls étrangers.

14 *Décembre*. Mgr Arnosio exercera sa première fonction épiscopale le 22 du courant, en conférant les Ordres dans la cathédrale d'Asti.

— M. Bidone, professeur de mathématiques à l'Université Royale de Turin, a été élu membre de la Société italienne des Sciences de Modène.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1822. *Du* 7 *au* 10 *décembre* 1822, 88 l., 50 c., 88 l. 20 c. *Du* 10 *au* 14 *décembre* : 88 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Une lettre de Constantinople annonce que le grand-visir et le muphti ont été déposés ; et que Halet-Effendi est exilé.

— On apprend de Pétersbourg que le quart des serfs de la Livonie ayant été affranchis le 10 octobre dernier, les trois autres quarts recouvreront la liberté individuelle dans le courant des deux années prochaines.

— On annonce que l'arrivée à Vienne de LL. MM. II. et des souverains étrangers, aura lieu vers le 22 décembre, ce qui paraît fort douteux (voyez plus bas l'article *Italie*.)

— Le tremblement de terre du 28 novembre s'est fait sentir à Kehl, à Bade, à Strasbourg, à Carlsruhe, etc.

— Lord Strangford retourne, par Trieste et Corfou, à son poste à Constantinople.

— Toute l'Acarnanie a été dévastée par les Turcs et par les Grecs. On ne croit pas que les premiers s'y maintiennent long-tems.

— On apprend que la Newa est couverte de glaçons et que la navigation est fermée pour cette année.

— Les Turcs sont toujours en possession des places fortes de l'île de Candie, mais les insurgés occupent la campagne.

ANGLETERRE.

Il continue de se tenir fréquemment des conseils de cabinet. On attend impatiemment des nouvelles de France, par le retour du chevalier Stuart, dans l'espoir d'apprendre quelque chose de positif sur les résolutions de cette puissance touchant les affaires d'Espagne. En attendant, nos journaux se livrent à une foule de discussions sur les décisions présumées du congrès et sur les articles des journaux français qui y ont quelque rapport.

— En 1377, la ville de Londres n'avait que 35,000 habitans.

— Il s'est élevé un différend entre la Régence d'Alger et les États-Unis d'Amérique. Le consul américain, ignorant l'usage, a passé devant l'Aga sans descendre de cheval; ayant été arraché de son cheval et maltraité pour ce fait, il a demandé une satisfaction qu'on lui a refusée. Ayant fait dresser procès-verbal, signé par d'autres consuls étrangers, il s'est embarqué le lendemain.

— Le journal *The Courier* assure que les affaires pourront s'arranger entre l'Espagne et la France; et il répète de nouveau qu'en cas de guerre, le rôle de l'Angleterre sera *une stricte et sincère neutralité*.

ESPAGNE.

La Reine de Portugal a refusé le serment à la constitution. Menacée d'être renvoyée, S. M. a répondu qu'elle y consentait, pourvu qu'on lui rendît la dot qu'elle a apportée au Roi son mari.

— On assure que le Nonce de S. S. ayant reçu l'invitation de quitter Madrid, et ne s'étant plaint de la forme insolite de cette invitation, tous les ministres étrangers auraient demandé leurs passeports.

— Le peuple de la milice de l'hôtel-de-ville a brûlé un N° du journal intitulé le *Zurriago*, où le Roi et la famille royale étaient inculpés au sujet des événemens de juillet, et où l'on parlait de la réunion de l'Espagne et du Portugal sous le sceptre de la maison de Bragance.

— Il a été question, dans des réunions secrètes, de transférer le Roi à

Séville, en cas d'invasion étrangère, à cause de son refus de sanctionner le décret sur l'ouverture des clubs. L'autorité les a laissé ouvrir avant cette sanction, sans prévoir les suites funestes d'une telle condescendance.

— Un majoral d'Alcala et un chanoine de Tolède ont subi le supplice de la corde. Un royaliste nommé *Durando*, après le même supplice, donnait encore quelques signes de vie, malgré les efforts du peuple et des *confrères de la Charité* qui, en pareil cas, ont le droit de sauver un supplicié, les descamisados ont fusillé le malheureux Durando, avec des fusils arrachés des mains des soldats.

— La province de Saragosse est déclarée en état de siége. Le Roi a enfin sanctionné le décret touchant l'ouverture des clubs.

— Dans une séance de la société Landaburienne, le citoyen Romero Alpuente, en parlant de l'appui que les nobles et le clergé prêteraient à une armée française, a dit qu'il serait facile de s'en débarrasser, comme on fit en France, où, dans une nuit, on se défit de 24 mille personnes de ce genre.

— Des royalistes nombreux sont aux environs de Madrid. On a envoyé contre eux 12 mille hommes de la milice nationale.

— On annonce que la province portugaise de Braga s'est insurgée.

— La Régence est toujours à Salagousse, elle doit se rendre à Prades.

— O'Donnel occupe Ochagavia, Isaby, Aezcoa et Roncal. Il était sur le point d'être attaqué par Torrijos.

FRANCE.

Paris, 20 décembre. Le 6, il est parti pour Vérone un courrier du ministère des affaires étrangères.

— Au moment où les troupes de Mina ont paru vers la frontière, les soldats français ont crié à leur approche : *Vive le Roi ! Vivent les Bourbons !*

— M. le lieutenant-général comte Curial s'est rendu dans la Cerdagne française avec le commandant du département. Il y était encore le 30 novembre.

— S. Exc. M. Pozzo di Borgo a été reçu par S. M. en audience particulière.

— Un journal annonce que cinq employés de la chancellerie autrichienne à Vérone ont été arrêtés, pour cause d'indiscrétion.

— L'ambassade de Russie a expédié un courrier pour Vérone.

— M. le duc de Wellington est arrivé hier à *Paris*, à quatre heures du soir.

— Le baron d'Eroles, après avoir traversé la vallée d'Andorre, est rentré en Espagne, où il organise, dit-on, le reste de sa troupe en guérillas, pour inquiéter Mina sur ses derrières.

— Il y a eu à la Martinique une insurrection partielle qui n'a pas eu de suite ; cinquante noirs pris les armes à la main ont été fusillés.

12 *Décembre.* M. de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, a été promu au cardinalat.

— Le journal l'*Etoile*, que l'on regarde comme semi-officiel, dit que les amis de la monarchie en France peuvent espérer que la paix ne sera pas troublée.

— Mgr l'archevêque de Paris a officié à la messe du Saint-Esprit, pour l'ouverture des cours de l'école polytechnique.

Banque de France, 1580 fr., 1627 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés, 86 fr. 45 c., 88 fr. 75 c.

ITALIE.

LL. MM. les Empereurs de Russie et d'Autriche doivent passer quelques jours à Milan, et de là se rendre à Venise où ils feront un séjour, qui paraît annoncé par les dispositions et les fêtes que l'on prépare.

— La dernière éruption du Vésuve avait couvert de cendres les ruines de Pompeï. Le ministre secrétaire d'état de la maison du Roi des Deux-Siciles les avait fait nettoyer pour le jour où S. M. le Roi de Prusse les a visitées.

— C'est le 3 décembre qu'a été exécutée sur le théâtre de Vérone la cantate du célèbre Rossini, paroles de M. Rossi, composée en l'honneur des Souverains qui devaient l'entendre, et offerte par la chambre de commerce. Les augustes monarques ont reçu, dans cette circonstance, de nouveaux témoignages de la joie et du respect qu'inspirait leur présence. Il y avait à ce spectacle LL. MM. les deux Empereurs, LL. MM. le Roi et la Reine de Sardaigne, S. M. le Roi de Naples, S. M. la duchesse de Parme, LL. AA. II. le grand-duc de Toscane et le duc de Modène.

Voyez les Additions, à la dernière page.

VARIÉTÉS.

INSTRUCTION PASTORALE *de Mgr l'Evêque de Troyes, sur l'excellence et l'utilité des Missions, considérées dans l'ordre de la Religion et de l'Etat.* In-8.° de 36 pages. Annecy, chez Alexis Burdet, 1822.

On voit par le titre de notre Feuille qu'elle ne doit pas rester étrangère aux sujets qui touchent aux intérêts de la Religion, et par une suite nécessaire, à ceux de l'Etat et de la société. Sous ce rapport, nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur l'instruction pastorale d'un illustre Prélat non moins recommandable par ses talens que par ses vertus épiscopales et ses qualités personnelles. Dans un tems où les Missions sont devenues, en quelque sorte, un objet de discussion publique et ont donné lieu à un grand nombre d'articles dans les journaux de toutes les couleurs, on ne sauroit mieux faire que d'entendre sur cette matière l'un des hommes à qui il appartient le plus d'en parler convenablement. D'ailleurs Mgr de Troyes (M. l'Abbé de Boulogne) est toujours bon à lire, quelque sujet qu'il traite.

Nous n'entreprendrons pas l'analyse de l'écrit remarquable que

nous annonçons, pour faire naître le désir de le lire dans son entier, il nous suffira de quelques citations, que nous restreindrons à regret dans les bornes qui nous sont prescrites par le défaut d'espace.

Après avoir parlé de l'utilité des Missions dans l'intérêt de la Religion, l'auteur ajoute :

» Que si les avantages temporels et les intérêts politiques pouvaient être de quelque prix auprès des grands intérêts du salut et de l'éternité, et qu'on pût parler des progrès des connaissances humaines après les progrès de la vérité et de la foi, nous pourrions faire remarquer combien les Missions ont été favorables aux arts et avantageuses aux lettres, et tout ce qu'elles ont fait pour l'utilité et la grandeur de notre patrie. Nous vous les montrerions établissant de nouveaux points de communication entre les peuples les plus éloignés, ouvrant de nouvelles routes au commerce, offrant de nouvelles découvertes aux observateurs, de nouvelles richesses aux historiens, et de nouveaux asiles hospitaliers aux voyageurs européens; rapprochant tous les liens qui doivent unir la grande famille du genre humain, et prouver ainsi qu'il n'y a aucune espèce de bien dont l'univers ne soit redevable à la religion et à ses ministres. Nous montrerions que nos plus grands hommes d'État en avaient toujours fait un point capital de leur sollicitude, et les avaient toujours favorisées comme un moyen des plus puissans pour l'acquisition et la conservation de nos possessions d'outre-mer. Nous prouverions enfin que, si nous avons conquis nos colonies par les armes, nous ne nous les sommes véritablement attachées que par nos Missionnaires, dont la perte n'a pas peu contribué aux fatales révolutions qui nous ont enlevé ces riches établissemens. D'où il est aisé de conclure qu'en persécutant ces hommes si précieux, la France s'est nui à elle-même, et a tourné contre elle ses propres armes; tant il est vrai que tout État se perd en attaquant cette religion sainte, *qui est utile à tout* (1), avec laquelle tout prospère, les lettres comme les vertus, qui est le trésor du savant comme celui du pauvre, et qui, pour parler avec l'Esprit Saint, d'une main porte *la paix et le bonheur*, de l'autre *les richesses et la gloire* (2). »

(1) Timoth. IV, 8. — (2) Reg. VIII.

L'auteur passant des Missions étrangères aux Missions nationales, « Mais, dit-il, si l'Église catholique envoie des Missionnaires chez les peuples sauvages ou infidèles, elle n'en envoie pas moins chez les peuples chrétiens, et les Missions intérieures et domestiques ne lui sont pas moins chères, ni moins dignes de sa sollicitude, que celles qui sont dirigées vers ces peuples lointains. Nos Missionnaires de France n'ont point sans doute de monts inaccessibles à franchir, ni de forêts impénétrables à parcourir, ni l'Océan à traverser, mais ils ont à voguer sur la mer orageuse du monde, à travers toutes les tempêtes soulevées par l'impiété, et ce torrent de dépravation, qui se débordant de toutes parts, menace d'engloutir les villes et les campagnes. Ils ont à sauver leur patrie de cette corruption raisonnée, la plus fatale et la plus incurable de toutes. Ils ont à renverser, non plus les idoles du polythéisme, mais celles du matérialisme et de l'athéisme, plus hideuses encore mille fois que les fausses divinités de la Grèce et de Rome. Généreux auxiliaires de nos pasteurs, ils prêtent main-forte à ceux qui existent, et suppléent heureusement, autant qu'il est en eux, au triste vide de tant d'églises veuves. Enfin, dignes émules de cet homme vraiment apostolique, de ce Bridaine qui savait si bien unir à l'onction qui persuade, la force qui terrasse, et dont la voix tonnante semblait fendre les voûtes comme elle brisait les cœurs, ils se signalent chaque jour par des succès qui leur attirent de plus en plus la vénération des gens de bien et cette haine cordiale que leur ont vouée les méchans. »

Plus loin l'auteur s'écrie : « Quels sont donc ces froids et arides spéculateurs, pour qui tout est calcul, qui analysent et discutent tout, et qui, sans cesse divisant et subdivisant, anatomisent le cœur humain, à peu près comme ils dissèquent un cadavre ? Quels sont ces esprits chagrins et atrabilaires qui osent faire un sujet de blâme à nos Missionnaires jusque de leur sainte allégresse, jusque de leurs pieux cantiques, touchans emblêmes du chœur des anges ? Quelles sont donc ces ames assez dures pour voir sans émotion ces processions de jeunes vierges, ornées tout à la fois de leur piété et de leur pudeur ; cette foule de jeunes gens dont le recueillement et la ferveur sont encore relevés par le charme de leur âge, contrastant heureusement avec les vieillards, et se fortifiant et s'édifiant tous les uns les autres par ce contraste même ; ces plantations solennelles de l'arbre de vie, de cette croix qui a sauvé le monde, et dont la vue est si

propre à consoler les malheureux et à nous apprendre à porter notre croix, enfin toutes ces pieuses fêtes où le sentiment de la joie augmente par celui de la religion, et où le sentiment de la religion s'accroît par celui de la joie? Y a-t-il au monde des spectacles plus doux, plus faits pour élever les âmes à Dieu? et combien faut-il donc être mort à la vertu pour ne pas y être sensible?»

«Comment des titres aussi glorieux ne désarment-ils pas leurs fanatiques persécuteurs? et qui donc nous expliquera cet inconcevable acharnement à les poursuivre? ou plutôt n'est-il pas naturel que les ennemis de Dieu ne veuillent point de ceux qui le font adorer et servir, que les endurcis dans le crime ne veuillent pas de ceux qui touchent et convertissent les cœurs, et que les détenteurs du bien d'autrui ne veulent pas qu'on restitue? De là cette foule d'inculpations, plus odieuses les unes que les autres, que l'univers dément, et auxquelles ils ne croient pas eux-mêmes; de là cette intrépide affectation de nous dire que nous n'avons pas besoin de Missionnaires, que les secours ordinaires sont plus que suffisans, et que toute Mission faite parmi nous est un hors-d'œuvre aussi dangereux qu'inutile.»

ANNONCE.

Exposition sommaire *de la nouvelle doctrine médicale italienne, et de ses rapports avec la doctrine physiologique.* Par M. J. C., Docteur en Médecine et en Philosophie de l'Université de Turin. Broch. in-8° de 46 pages.

A Paris, de l'Imprimerie de Baudouin frères, rue de Vaugirard, n.° 36, 1822.

AVIS. — *A vendre.*

Le château et le clos de Minjoud, qui passe pour une des plus jolies propriétés de la Savoie;

Plus, et indépendamment, des biens consistant en prés, champs, vignes et marais, jusqu'à pour une valeur de 200,000 liv.

Ces propriétés, qui sont situées à St-Pierre d'Albigny, proviennent de la succession de feu noble Louis Favier, baron Dunoyer.

S'adresser, à Grenoble, à MM. Michal, père et fils; et sur les lieux, à MM. les frères Hertet, notaires.

AUTRE AVIS. — *A vendre.*

Une statue de la Sainte Vierge, avec l'Enfant Jésus, en pierre blanche, de 3 pieds et quelques pouces de haut, d'un très-bon style. S'adresser, avant le 20 janvier prochain, à M. Molarolla, sculpteur statuaire, ou à M. Burdet, imprimeur-libraire, à Annecy.

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

Il sera procédé, le samedi 28 du courant, à onze heures du matin, devant M. l'Intendant général de la Division de Savoie, à l'adjudication, par la voie des enchères publiques, à l'extinction des feux, des travaux à exécuter au rétablissement d'un lit fixe au torrent dit de la *Boisserette*, territoire de St Jeoire et [illegible], dans l'intérêt de la route royale et des propriétés riveraines; lesdits ouvrages consistant en déblais, remblais et digues, évalués à la somme de 9008 liv. 20 c., compris les indemnités à payer pour terrains à occuper.

Paris, 14 *décembre*. S. M. a reçu en audience particulière M. le duc de Wellington. S. G. doit assister à un grand dîner diplomatique chez M. le duc de Montmorency.

— Les membres de la Régence espagnole sont arrivés à Perpignan le 4 décembre. Romagosa continue d'occuper le château d'Urgel.

— Mgr l'Evêque d'Orléans vient de mourir.

— Il circule, depuis quelque temps, sur des troubles qui auraient eu lieu à Constantinople, des bruits qui semblent acquérir quelque consistance.

E N I G M E.

Comment d'un rien peut-on concevoir l'existence ?
Je ne suis point une substance,
Pas même une ombre, au fond je ne suis rien;
Et pourtant je puis faire ou du mal ou du bien.
Je puis donner une offense,
Quoique je sois immatériel,
Et je suis plus souvent un signe de prudence.
Pour le sexe, dit-on, je suis un vrai tourment.
Il est, en certains lieux, plus d'une circonstance
Où l'on regrette mon absence.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *rivière*, où l'on trouve *rêve*, [illegible] *rive* et *ver*.

Marchés de Chambéry des 10, 12 *et* 14 *décembre* 1822.

Blés.		Le Veissel. f	c		L'Hectolitre. f	c
Froment,	*Prix*	13	47	—	16	57
Seigle		8	50	—	11	11
Orge		00	00	—	00	00
Sarrasin		4	50	—	5	89
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1)		10	25	—	7	14
Pain, 1.re qualité, le kilog.					0	29
Viande, *idem*, *idem*					0	60

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres: Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

Chambéry, de l'Imprimerie F. R. Plattet, rue du Sénat.

AN 1822. (N.° 52.) VII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 27 Décembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 26 décembre. Le *Journal des Débats* du 17 du courant, sous la rubrique de *Turin*, fait, avec un juste et bel éloge, l'énumération des principaux Édits donnés par S. M. le Roi de Sardaigne sur le régime hypothécaire, l'exercice du notariat, le code militaire, l'instruction publique, l'organisation des tribunaux, celle des Carabiniers Royaux, les hospices des enfans trouvés, l'administration des forêts, celle des mines, etc. A ce sujet, le journal ajoute: « Quand l'autorité paternelle travaille ainsi sans » ostentation à établir la prospérité publique sur les bases éternelles de » l'ordre et de la morale, qu'elle emploie les leçons du passé à fonder le » repos de l'avenir, qu'elle établit une justice indépendante et impartiale, » quand, avec la plus stricte économie des deniers publics, elle encourage » toutes les institutions utiles, quand enfin elle s'efforce d'éclairer les hommes » en les rendant meilleurs, ne peut-elle pas dire qu'elle assure leurs droits » réels, leur liberté véritable, et qu'elle accomplit tous les devoirs que Dieu » lui a imposés? »

Nous avons mis d'autant plus d'intérêt à recueillir ce suffrage, que nous avions préparé nous-mêmes quelques réflexions sur les actes nombreux et importans émanés de l'autorité souveraine, depuis l'avènement de S. M.

— Au mois de mars prochain, M. Edw. Church, Consul des États-Unis, fera manœuvrer sur le lac de Genève un bateau à vapeur, de 75 pieds de quille et de 25 de large, pour l'utilité des voyageurs: ce bateau, muni de tout ce qui pourra contribuer à l'agrément des passagers, fera tous les jours le voyage de Genève à Lausanne, et même à Vevey, et réciproquement.

ETAT *général de tous les* Juges de Mandement *dans le ressort du Sénat de Savoie.*

MANDEMENS.	JUGES.	GREFFIERS.
Savoie Propre.		
Chambéry.	Avocat Naz Eugène	Veullet Augustin.
Aix.	Av. Curtillet J. Bte	Fleury Jean.

Mandemens.	Juges.	Greffiers.
Savoie - Propre		
Chamoux.	Av. Gario Amédée	Belleville Charles.
La Rochette.	Notaire Vallien Josh.	Milan Laurent.
Le Châtelard.	Av. Dénge Joseph A.	Guy François.
Les Echelles.	Not. Humbert Louis	Bandet Joseph.
Montmélian	Av. Dépasses Franç.	Claus François.
Motte Servolex.	Av. Avernjot Mar.	Hudry Philibert.
Pont-de-Beauvoisin	Not. Louis Anthelme	Lyonne Philibert.
Ruffieux	Not. Robellin Jacq.	Belille Félix Franç.
St.Genix	Not Amphoux Domi	Magnin Henri
St Pierre d'Albigny	Av. Blanc Victor	Perrier Jérôme
Yenne	Not. Frandin Pierre	Dullin François M.
Haute - Savoie		
Conflans	Av. Anceney Eugène	Metraux Joseph.
Beaufort	Not. Chevalier Joh J.	Blanc Ambroise.
Grésy	Not. Delories Claude	Merlin Victor.
Ugine	Not. Delathier Joseph.	Delachenal Louis.
Carouge		
S. Julien	Av. Bompard Jean J.	Borgel Joseph Mar.
Annemasse	Not. Jacob Jean Cl	Berthollet Jean Fr.
Reignier	Not. Blanchard Hip	Corrajod Jean-Cl.
Seyssel	Not. Michard Henri.	Brunier Victor.
Chablais		
Thonon	Av. Bron Paul	Bullet François
Douvaine	Av. Falliet Joachim	Joudon Jacques
Abondance	Not. Lecroit Jean Jo.	Buchie Jean Michel.
Evian	Av Falliet Basile	Collet Gaspard.
Le Biot	Av. Berosz François	Mudry Etienne.
Faucigny		
Bonneville	Av. Rey Jean Marie	Duc Bernard
Cluses	Av Hugard Claude	Perillet Louis.
La Roche	Av. Aresian Henri	Perréard J.n Franç.
S Gervais	Not Carlet Thomas	Biord J.n Joseph.
S Jeoire	Not Mercier Jean F.	Megnon Pierre Fr.
Sallanches	Av Revel Joseph B.	Veuillet Amédée.
Samoens	Not. Curton François	Ballaloud Clément L.
Taninge	Not. Rosillon Louis.	Hocquiné Joseph.

Mandemens.	Juges	Greffiers.
Genevois :		
Annecy	Av. Rossel François	Duparc Antoine.
Albens	Not. Rossat Amédée	Michaud Joseph.
Duing	Av. Dunand Antoine	Guillet Joseph Mar.
Faverges	Not. Baudé Charles	Bessanes Jean Geor.
Rumilly	Av. Olive Pierre	Bojon François.
Thones	Not. Rey Jacques	Bernaz Pierre.
Thorens Sales	Falquet Jean Marie.	Favre Joseph.
Maurienne :		
S. Jean-de-Maur.ne	Av. Berger Joseph I.	Delescourt Jn Bte
Aiguebelle	N	N
La Chambre	Not. Roissing Nicolas	Deschamps Louis M.
Lans-le-bourg	Not. Mestrallet J. B.	Suchard Jean Pierre.
Modane	Av. Grange Jean Bte	Rossat Jacques.
S. Michel	Not. Charvoz Joseph	Collier Henri.
Tarentaise :		
Moûtiers	Av. Duplan Claude	Favre Joseph
Aime	Not. Serret Joseph A.	Neiller Charles Fr.
Bourg S. Maurice	Not. Flandin Maurice	Billotet André
Bozel.	Not. Reymond Pierre	Martinet Jn Pierre.

S. M. a daigné habiliter à exercer les fonctions de juge de mandement, ceux des sujets ci-dessus nommés, qui ne sont pas docteurs en droit.

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

Le mercredi, 8 janvier prochain, il sera procédé, au bureau de la Vice-Intendance de Moûtiers, vers les 11 heures avant midi, à la nouvelle adjudication des travaux en rectification de la route de Moûtiers à [illegible], par Bozel; les enchères auront lieu sur la somme de 36,666 l. 6 s. 8 d. à laquelle se trouve réduit le prix d'estime desdits travaux, soit par la première adjudication qui en a été faite le 18 décembre, soit par l'offre du rabais de demi-sixième qui vient d'être reçu audit bureau. Selon le cahier des charges, l'entrepreneur reçoit une avance de 7500 l. en commençant les travaux.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Publ. le 19 décembre. 1° Lettres-Patentes (du 4 décembre 1822), *par lesquelles S. M., en dérogeant aux dispositions des Patentes du 26 mars 1822, fixe la résidence des juges de mandement dans les chefs-lieux respectifs, et fixe aussi le nombre des Procureurs près les Tribunaux de Judicature-Mage.*

N. B. Le nombre des Procureurs est fixé à 24 pour Chambéry, à 10 pour Annecy et Bonneville, à 8 pour Moûtiers, St-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien et Thonon; à 7 pour Conflans.

2.° Manifeste *de la Chambre Royale des Comptes* (du 29 novembre 1822) *portant notification de quelques règles et dispositions pour l'exécution de l'Edit Royal du 16 juillet dernier sur les Hypothèques.*

3.° Notification (du 6 décembre 1822) de divers créances liquidées.

Pub. le 21 décembre : Autre Notification (du 13 décembre 1822) de créances liquidées.

Pub. le 24 décembre. Manifeste *de la Chambre Royale des Comptes* (du 24 décembre 1822) *portant notification des dispositions souveraines par lesquelles les Notaires qui sont secrétaires de communes situées hors du département d'insinuation où ils ont leur résidence, sont autorisés à recevoir les actes notariés dépendant de leurs fonctions de secrétaires des communes susdites, à la charge de se faire immatriculer aux bureaux d'insinuation dans le ressort desquels lesdites communes sont situées.*

Piémont.

Turin, 29 *décembre.* S. M. a daigné conférer l'Ordre Suprême de l'Annonciade à S. Exc. le comte de Wrbna, grand Chambellan de S. M. l'Empereur d'Autriche ; à S. Exc. le prince Wolkonsky, adjudant-général et Chef de l'Etat Major de S. M. l'Empereur de Russie, et à S. Exc. le comte de Bernstorff, ministre d'Etat de S. M. le Roi de Prusse. S. M. a encore décerné la Grand-Croix des SS. Maurice et Lazare à plusieurs autres personnages diplomatiques réunis à Vérone.

S. M. l'Empereur de Russie a également accordé diverses distinctions à quelques-uns des Ministres et autres personnes attachées au service de S. M. ; savoir : à S. Exc. M. le comte Sallier de la Tour, ministre et premier secrétaire d'Etat des affaires étrangères, les insignes enrichis de brillans de l'Ordre de St. Alexandre Newski, dont il était déjà décoré ; la décoration du même Ordre à S. Exc. le Marquis de Villa Hermosa, capitaine des Gardes-du-Corps, la décoration de Ste Anne de première classe, enrichie de brillans, à S. Exc. le comte Faussone, aussi capitaine des Gardes-du-Corps, la même décoration de première classe à M. le chevalier de Della-Marmora, à M. le chev. Roberti, à M. le comte de Pralormo et à M. le chev. Des-Geneys, ministre de la guerre et de la marine ; la même décoration de seconde classe, ornée de brillans, à M. le comte de ... et à M. le chev. Simonetti, la même décoration de seconde classe à M. le chev. de Birago, à M. le comte de Chabran, à M. Sappa et à M. le comte de Balbo.

— S. M. l'Empereur de Russie a décerné l'Ordre de Ste Anne de 3.° classe à M. le comte de Salasco, premier écuyer de S. M. notre Roi.

— La classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale a tenu, le 26 du courant, sa première séance après les vacances. La classe a reçu pendant ce tems un grand nombre d'ouvrages, tant manuscrits qu'imprimés. Après la lecture et l'approbation de plusieurs rapports, M. Rolando, professeur de médecine à l'Université royale, a lu une partie d'un travail dont il s'est occupé, intitulé : *Recherches anatomiques sur la moelle allongée.*

21 *décembre.* S. M. a daigné conférer la grand'croix des SS. Maurice et Lazare à M. le Chev. Polycarpe ..., son secrétaire privé, Architecte

secret et Secrétaire du Cabinet de S. M. le Roi Victor-Emmanuel, et la croix du même Ordre à M. l'Avocat Charles Bastia, Secrétaire d'État pour les affaires internes.

— S. Exc. M. le Comte de la Tour, Ministre Premier Secrétaire d'État pour les affaires étrangères, est arrivé ici de Vérone le 19.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1822.

Du 14 au 17 décembre 1822. 88 1

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

On a éprouvé à Alep de nouvelles secousses de tremblement de terre, les 19 et 30 septembre. Quelques personnes ont péri pour être rentrées trop tôt. Le nombre des victimes du premier tremblement, est de 2000 personnes.

— Les Turcs stationnés à Corinthe ont profité d'une querelle entre les chefs des Grecs, pour approvisionner Napoli de Romanie. Mais les deux mille Turcs ont été massacrés à leur retour.

— On apprend que les Grecs d'Ipsara se sont approchés de la flotte ottomane avec des brûlots, et qu'ils ont fait sauter le vaisseau avec le nouveau capitan-pacha, dont la mort est une grande perte pour les Turcs.

Angleterre.

Le 14 novembre dernier, il s'est élevé au théâtre de Dublin une rixe entre les orangistes et les catholiques. Une bouteille a été lancée avec force contre la loge royale. Le Vice-Roi a fait arrêter quelques personnes.

Espagne.

Le *Zurriago* vient d'être condamné comme contenant des principes subversifs. L'*Espectador*, journal ministériel, s'élève contre les abus de la presse. Les Cortès ont tenu, le 4 décembre, une séance secrète que l'on croit relative aux dépêches apportées la veille par un courrier.

— Les Cortès devant se retirer à l'île de Léon, en cas de guerre, et emmener le Roi et la famille royale. On croit que les descamisados et une partie des milices s'opposeront au départ du Roi; cette lutte peut entraîner de grands malheurs.

— Romagosa a réussi à approvisionner le fort d'Urgel, au moyen de ce qui se trouvait dans les maisons des particuliers qui ont fui, et en enlevant des convois destinés aux troupes constitutionnelles. Un grand nombre de guérillas et de chefs royalistes répandus dans toutes les provinces, avec des corps plus ou moins nombreux, laissent encore beaucoup d'espérance aux défenseurs de la monarchie, mais le défaut d'ensemble nuit essentiellement à leurs entreprises.

— On parle d'une émeute projetée en faveur des insurgés, à l'exception des chefs.

— Le baron d'Eroles doit avoir réuni 3000 hommes, avec lesquels il se porte sur la Conque de Tremp, pour harceler les derrières de l'armée constitutionnelle.

— Mina a essayé vainement de séduire avec de l'argent les chefs des troupes qui occupent la citadelle et les forts d'Urgel. Il a failli être atteint d'un coup de fusil dans les environs de Puycerda.

— On a envoyé de Madrid 2000 hommes contre les insurgés de la Manche.

— Le 4 décembre, sur les dix heures du soir, on [illegible]

— Zaldivar est en Estremadure. [illegible] a quitté les environs de [illegible]. Le général Velasco va entreprendre le siége de cette place.

— Le général Torrijos est arrivé à Pampelune avec 4000 hommes, ce qui a obligé O'Donnel de se replier sur Ochagavia.

FRANCE.

Paris, 17 *décembre*. Un courrier parti le 6 de Madrid, est arrivé au bureau des affaires étrangères.

— On annonce que l'École de Médecine sera rouverte le 1er janvier.

— L'ouverture des cours de Théologie a eu lieu en Sorbonne le 13 du courant, sous la présidence de M. l'abbé Burnier-Fontanel, doyen de la faculté.

— Une ordonnance royale du 29 novembre dernier appelle en activité tous les jeunes gens disponibles de la classe de 1821, qui sont au nombre de 20,000. Une autre ordonnance du 4 décembre réorganise huit escadrons du train d'artillerie de ligne.

— On croit que les chambres seront convoquées pour le 28 janvier.

— M. de Wellington doit assister à un dîner diplomatique donné par M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie.

19 *Décembre*. M. le duc de Montmorency a eu une audience du Roi aussitôt après l'arrivée d'un courrier de Vérone aux affaires étrangères. Hier, S. M. a présidé un conseil des ministres, qui a duré une heure et demie.

— La Régence espagnole est arrivée à Toulouse le 9. L'émigration des Espagnols augmente de jour en jour. M. l'évêque de Carcassonne a adressé un mandement à son clergé, pour obtenir en faveur des prêtres espagnols les secours que les prêtres français ont trouvés en Espagne dans des circonstances semblables.

— Une partie des officiers du général O'Donnel est arrivée à Pau et à St.-Jean-Pied-de-Port (Voyez l'art. *Espagne*).

21 *Décembre*. M. le duc de Wellington est parti hier pour Londres, et S. Exc. M. le vicomte de Châteaubriand est arrivé de Vérone à Paris.

— Selon les nouvelles d'Espagne, les troupes de Zaldivar auraient été battues et lui-même aurait été tué.

— On annonce que tout le ministère ottoman est changé à Constantinople, et que les deux personnages disgraciés ont eu la tête tranchée.

Banque de France : [illegible] fr., 25 c., [illegible] fr., 50 c.; 1632 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 89 fr., [illegible] c., 89 fr., 10 c.; 88 fr., [illegible]

ITALIE.

Le Bey de Tunis a découvert une conspiration tramée contre sa personne et toute sa famille, par le trésorier de la Régence qu'il avait tiré de la

tion la plus obscure, et qu'il avait comblé de faveurs et de biens. Ce trésorier devait être reconnu Pacha, et [illegible] par [illegible] premiers [illegible]. Il a été pendu le 18 octobre, avec [illegible]

— On [illegible] beaucoup sur la [illegible] des troubles qui ont eu lieu à Constantinople. On les attribue au mécontentement des janissaires, à l'occasion de la [illegible] des monnaies. On avait dit que le [illegible] avait été [illegible] et pillé, et que le sultan s'était réfugié à Scutari, en Asie. Ces détails ont besoin de confirmation.

— Le nombre des Autrichiens qui quittent le royaume de Naples est de 47,000 hommes.

VARIETES

Le Remède oublié et ressuscité.

Boutade épigrammatique, ou contre-critique.

Médecins, Pharmaciens, pliez votre bagage :
Leroy [illegible], pour nous plus [illegible] d'ouvrage.
[illegible] remède était mis en oubli :
[illegible] détourné, le voilà rétabli :
Un écrit fort piquant va lui donner la vogue,
La censure [illegible] la drogue
Rien ne nous tente mieux que le fruit défendu,
C'est là ce que produit [illegible] mal entendu.
On crut [illegible] Leroy par des traits de satire,
Son remède au contraire y prend nouvelle vie :
Le [illegible], loin de [illegible] en [illegible] ;
Le [illegible] à la drogue [illegible].
Pour [illegible], [illegible] de spécifique,
On [illegible] des [illegible] qui [illegible] la [illegible]
Le docteur [illegible] leur montrera les dents,
[illegible] que [illegible], en [illegible] les plaisans.

F** G*

L'auteur de cette épigramme se trompe, lorsqu'il croit que le remède Leroy était oublié ; c'est au contraire la vogue dont il jouissait, attestée d'ailleurs par la *dixième édition* de la *Médecine Curative*, qui paraît avoir [illegible] la plume à l'auteur des articles qui ont été insérés dans ce Journal, et auxquels font allusion les vers ci-dessus.

A l'occasion de son épigramme, le même poète nous adresse le badinage suivant sur les médecins, qui ont eu trop bon esprit pour n'en pas rire les premiers.

PRECEPTE DE SANTÈ,

OU LES DANGERS DE L'ART D'ESCULAPE.

Air de la pipe de tabac.

Les yeux voilés, [illegible] le monde,
On peint la fortune et l'amour ;
A l'aveuglette ils font leur ronde,
Semant biens et maux tour à tour.

Tel à [illegible] Esculape,
Heur et malheur suivent ses pas ;
Comme Janus, il [illegible] cape,
Lorsqu'on guérit notre [illegible] bras. (612)

Pourquoi ce bâton symbolique,
Orné d'un reptile [illegible] ?
L'emblême offre la marche oblique
D'un art fatal au genre humain.
Dans la médicale science
Tout est encor conjectural ;
Elle trompe notre espérance,
Son flambeau n'est qu'un vain fanal.

Très promptement la mort nous happe
Dans les bras de la Faculté
Heureux qui, grâce au Ciel, réchappe,
Alors que ferme il est traité !
Moi, je laisse agir la nature,
Son baume est doux et fort humain ;
De peur d'une mésaventure,
Je fuis l'abord du médecin.

Loin de nous les dons d'Esculape,
Point de potion plus dangereux
[illegible] que du jus de la grappe,
Ce spécifique est merveilleux.
Par les drogues le corps s'épuise,
Son restaurant est le bon vin ;
Toujours gaillard est qui se grise
Bacchus les donne au feu divin

C'est pour charmer notre existence,
Que Dieu fit croître le raisin ;
Dans son jus s'éteint la souffrance,
Au loin il chasse aussi le chagrin.
Au diable soit la pharmacie !
Voici le baume souverain,
Le vin rend, comme l'ambroisie,
L'esprit joyeux et le corps sain.

J.-L. G.

Marchés de Chambéry des 17, 19 et 21 décembre [illegible].

Blés.	Le Veissel. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Froment, *Prix moyen*	13	41	—	16	50
Seigle	8	05	—	10	78
Orge	00	00	—	00	00
Sarrasin	4	50	—	5	89
Maïs	0	00	—	0	00
Avoine (1)	10	25	—	7	66
Pain 1re qualité, le kilog				0	29
Viande, *idem*, *idem*				0	60

(1) Rapport des 3 vaisseaux en hectolitre. Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

Chambéry, de l'Imprimerie F. H. Plattet, rue du Sénat.